UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

Les réunions du Comité ont lieu à l'École des Beaux-Arts, à quatre heures, le premier jeudi non férié de chaque mois; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et ont voix consultative. Elles sont interrompues pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

La bibliothèque de l'Association (Sorbonne, salle des conférences de grec, au rez-de-chaussée) est ouverte le mardi de 4 h. à 5 h. 1/2, et le samedi de 2 à 4 h.

Les communications à l'Association, les demandes de renseignements, les ouvrages offerts à la bibliothèque, doivent être adressés, franc de port, 44, rue de Lille, VIIe.

Les manuscrits destinés à la *Revue*, ainsi que les ouvrages envoyés pour compte rendu, doivent être adressés à M. Gustave Glotz, rédacteur en chef de la *Revue*, librairie Leroux, 28, rue Bonaparte, VIe.

Les membres de l'Association sont priés de vouloir bien envoyer le montant de leur cotisation, en un mandat poste, à M. Henri Lebègue, agent bibliothécaire de l'Association, 44, rue de Lille, VIIe.

Tout membre qui, après deux ans, n'aura pas payé sa cotisation, sera considéré comme démissionnaire.

R.

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

TOME XXVII

ANNÉE 1914

140693
17/11/16

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VIe

1914

DF
10
R4
t. 27

ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869).

STATUTS

§ I. Objet de l'Association.

Art. 1er. L'Association encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles pour le progrès des études grecques. Elle décerne, à cet effet, des récompenses.

2. Elle encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le zèle des maîtres et des élèves.

3. Elle propose, s'il y a lieu, des sujets de prix.

4. Elle entretient des rapports avec les hellénistes étrangers.

5. Elle publie un annuaire ou un bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, ainsi que l'indication des faits et des documents les plus importants qui concernent les études grecques.

§ II. Nomination des membres et cotisations.

6. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Les Français et les étrangers peuvent également en faire partie.

7. L'admission est prononcée par le Comité, sur la présentation d'un membre de l'Association.

8. Les cinquante membres qui, par leur zèle et leur influence, ont particulièrement contribué à l'établissement de l'Association, ont le titre de *membres fondateurs*.

9. Le taux de la cotisation annuelle est fixé au minimum de dix francs.

10. La cotisation annuelle peut être remplacée par le payement, une fois fait, d'une somme décuple. La personne qui a fait ce versesement reçoit le titre de *membre donateur*.

§ III. Direction de l'Association.

11. L'Association est dirigée par un Bureau et un Comité, dont le Bureau fait partie de droit.

12. Le Bureau est composé de :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,

et de au moins :

Un Secrétaire-Archiviste,
Un Trésorier.

Il est renouvelé annuellement de la manière suivante :

1° Le Président sortant ne peut faire partie du Bureau qu'au bout d'un an;

2° Le premier Vice-Président devient Président de droit;

3° Les autres membres sont rééligibles;

4° Les élections sont faites par l'Assemblée générale, à la pluralité des suffrages.

13. Le Comité, non compris le Bureau, est composé de vingt et un membres. Il est renouvelé annuellement par tiers. Les élections sont faites par l'Assemblée générale. Les sept membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an.

14. Tout membre, soit du Bureau, soit du Comité, qui n'aura pas assisté de l'année aux séances, sera réputé démissionnaire.

15. Le Comité se réunit régulièrement au moins une fois par mois. Il peut être convoqué extraordinairement par le Président.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances; ils sont régulièrement transcrits sur un registre.

Tous les membres de l'Association sont admis aux séances ordinaires du Comité et ils y ont voix consultative.

Les séances sont suspendues pendant trois mois, du 1er août au 1er novembre.

16. Une Commission administrative et des Commissions de correspondance et de publication sont nommées par le Comité. Tout membre de l'Association peut en faire partie.

17. Le Comité fait dresser annuellement le budget des recettes et des dépenses de l'Association. Aucune dépense non inscrite au budget ne peut être autorisée par le Comité que sur la proposition ou bien après l'avis de la Commission administrative.

18. Le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année écoulée est également dressé, présenté par le Comité à l'approbation de l'Assemblée générale et publié.

§ IV. Assemblée générale.

19. L'Association tient, au moins une fois chaque année, une Assemblée générale. Les convocations ont lieu à domicile. L'Assemblée entend le rapport qui lui est présenté par le Secrétaire sur les travaux de l'Association et le rapport de la Commission administrative sur les recettes et les dépenses de l'année.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité et du Bureau.

Tous les membres de l'Association résidant en France sont admis à voter, soit en personne, soit par correspondance.

§ V.

20. Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un vote du Comité, rendu à la majorité des deux tiers des membres présents, dans une séance convoquée expressément pour cet objet, huit jours à l'avance. Ces modifications, après l'approbation de l'Assemblée générale, seront soumises au Conseil d'État.

SOUSCRIPTION PERMANENTE

POUR L'ILLUSTRATION DE LA REVUE

Les conditions de la souscription sont les suivantes :

Art. 1er. — La souscription pour l'illustration de la *Revue* est fixée au minimum de 100 francs une fois versés.

Art. 2. — Les souscripteurs pour l'illustration de la *Revue des études grecques* recevront le titre de *Membres fondateurs pour les Monuments grecs et l'illustration de la Revue* (1). Leurs noms formeront une liste à part, qui sera imprimée en tête de chaque volume de la *Revue des études grecques*.

Art. 3. — S'il y a des renouvellements de souscription, ils seront indiqués sur cette liste par la mention des années où la souscription aura été renouvelée.

Art. 4. — Les souscriptions qui dépasseront le chiffre de 100 fr. seront naturellement l'objet d'une mention spéciale dans le rapport annuel du trésorier et dans la liste des souscripteurs.

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION.

Nota. — Les souscriptions devront être adressées à M. Henri Lebègue, trésorier-adjoint de l'Association, 44, rue de Lille.

(1) Par suite de l'achèvement des *Monuments grecs*, l'illustration de la *Revue* représente seule désormais dans l'œuvre de l'Association l'objet, si important, de la reproduction des monuments figurés légués par l'antiquité hellénique. Destinée à prendre sans cesse de nouveaux développements, elle appelle instamment de nouveaux concours.

LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION

Cette médaille, œuvre de notre confrère M. J.-C. Chaplain, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), porte au droit une tête de Minerve, dont le casque, décoré de fleurons, de feuilles d'olivier et d'une figure de Sphinx, rappelle à la fois les anciennes monnaies d'Athènes et les belles monnaies de Thurii. Le module est de 55 millimètres.

Elle pourra être décernée avec une inscription spéciale, par un vote du Comité, aux personnes qui auront rendu à l'Association des services exceptionnels.

Le Comité a décidé aussi qu'elle serait mise à la disposition de tous les membres de l'Association qui désireraient l'acquérir. Dans ce cas, elle portera, sur le revers, le nom du possesseur avec la date de son entrée dans l'Association. Le prix en a été fixé comme il suit :

L'exemplaire en bronze.	10 fr.
— en argent.	30 —

Ceux de nos confrères qui voudraient posséder cette œuvre d'art devront adresser leur demande à M. Lebègue, agent et bibliothécaire de l'Association, 44, rue de Lille, Paris. Ils sont priés d'envoyer d'avance la somme fixée, suivant qu'ils préfèrent la médaille en argent ou en bronze, afin que l'on puisse y faire graver leur nom. Ils voudront bien, de plus, joindre à cet envoi l'indication des noms et prénoms qui doivent former la légende. Les membres qui habitent la province ou l'étranger devront désigner en même temps la personne de confiance par laquelle ils désirent que la médaille soit retirée pour eux, ou le mode d'envoi qui leur convient. Les frais d'expédition seront naturellement à leur charge.

MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION

(1867)

MM.

† Ader, ancien professeur de littérature grecque à l'Académie de Genève, rédacteur en chef du *Journal de Genève* (1).
† Alexandre (Ch.), membre de l'Institut.
† Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain.
† Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France.
† Brunet de Presle, membre de l'Institut.
† Burnouf (Émile), ancien directeur de l'École française d'Athènes.
† Campaux, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Nancy.
† Chassang, inspecteur général de l'Instruction publique.
† Daremberg, conservateur de la bibliothèque Mazarine.
† David (baron Jérôme), ancien vice-président du Corps législatif.
† Dehèque, membre de l'Institut.
† Delyanni (Théodore-P.), président du Conseil des ministres à Athènes.
† Deville (Gustave), membre de l'École d'Athènes.
† Didot (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
† Dübner, helléniste.
† Duruy (Victor), de l'Académie française, ancien ministre de l'Instruction publique.
† Egger, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† Eichthal (Gustave d'), membre de la Société Asiatique.
† Gidel, ancien proviseur du lycée Condorcet.
† Girard (Jules), membre de l'Institut, ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† Goumy, rédacteur en chef de la *Revue de l'Instruction publique*.
† Guigniaut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.
† Havet (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Heuzey (Léon), membre de l'Institut, directeur honoraire des musées nationaux.
† Hignard, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
† Hillebrand, ancien professeur à la Faculté des lettres de Douai.
† Jourdain (Charles), membre de l'Institut.
† Legouvé, de l'Académie Française.

(1) La croix indique les membres fondateurs décédés.

† Lévêque (Charles), membre de l'Institut.
† Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut.
† Maury (Alfred), membre de l'Institut.
† Mélas (Constantin), à Marseille.
† Miller (Emm.), membre de l'Institut.
† Naudet, membre de l'Institut.
† Patin, de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
† Perrot (Georges), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.
† Ravaisson (Félix), membre de l'Institut.
† Renan (Ernest), membre de l'Institut.
† Renier (Léon), membre de l'Institut.
† Saint-Marc Girardin, de l'Académie française.
† Thenon (l'abbé), directeur de l'École Bossuet.
† Thurot, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure.
† Valettas (J.-N.), professeur à Londres.
† Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
† Vincent (A.-J.-H.), membre de l'Institut.
† Waddington (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur.
† Weil (Henri), membre de l'Institut.
† Wescher (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale.
† Witte (baron J. de), membre de l'Institut.

SOUSCRIPTIONS EXCEPTIONNELLES

POUR LES MONUMENTS GRECS ET L'ILLUSTRATION DE LA REVUE

M. Zographos, déjà fondateur du prix qui porte son nom, a souscrit à l'œuvre des Monuments grecs pour une somme de *cinq mille francs*. — M. le baron de Witte et M. G. d'Eichthal ont souscrit chacun pour une somme de *quatre cents francs*. — M. le baron E. de Rothschild, pour *deux cents francs*. — M. Bikélas, pour *cent francs* (outre sa cotisation). — De même M. Laperche pour *cent francs*. — M. Pélicier, pour *cent francs*. — M. Jean Dupuis, pour *deux cent cinquante francs*. — M. Adolphe Chévrier, déjà fondateur pour les Monuments grecs, a versé *cent francs* pour l'illustration de la Revue. — M. Vasnier et M. E. d'Eichthal, dans les mêmes conditions, ont versé chacun *cent francs*. — Mlle Poinsot a versé *cent francs*. — M. le duc de Loubat a versé *neuf cents francs*. — M. Loizon a versé *cent francs*. — M. Petitjean a versé *cent francs*. — M. Gillon a versé *cent francs*. — Mme Paul Lévy a versé *neuf cents francs*.

MEMBRES FONDATEURS POUR LES MONUMENTS GRECS ET POUR L'ILLUSTRATION DE LA REVUE

Le Ministre de l'Instruction publique.
Le Musée du Louvre.
L'École nationale des Beaux-Arts.
L'Université d'Athènes.
Le Syllogue d'Athènes pour la propagation des études grecques.
Le Syllogue littéraire hellénique du Caire, l'*Union*.
Le Gymnase Avéroff à Alexandrie (Egypte).

MM.

† Barthélemy Saint-Hilaire.
† Basily (Démétrius).
† Bikélas (D.)
† Brault (Léonce).
† Brunet de Presle.
† Carathéodory-Effendi (Étienne).
† Castorchi (Euthymios).
† Chasles (Michel).
† Chévrier (Adolphe).
Collignon (Maxime).
† Coromilas.
† Didot (Amb.-Firmin).
† Drême.
† Dumont (Albert).
† Dupuis (Jean).
† Egger (Emile).
† Eichthal (Gustave d').
Eichthal (Eugène d').
Foucart (Paul).
† Graux (Henri).
Hachette et Cie, libraires éditeurs.
† Hanriot.
Heuzey (Léon).
† Laperche.
† Laprade (V. de).
Lecomte (Ch.).
† Lereboullet (Léon).

MM.

Loubat (duc de).
† Misto (H.-P.).
Negropontis.
† Ocher de Beaupré (colonel).
† Parmentier (général).
† Pélicier (P.).
Pepin-Lehalleur.
† Perrot (Georges).
† Piat (A.).
Pottier (Edmond).
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
Reinach (Salomon).
Reinach (Théodore).
† Rodocanachi (P.).
Rothschild (baron Edmond de).
† Saripolos (Nicolas).
† Symvoulidis
† Syngros (A.).
† Vaney.
Vasnier.
† Verna (baron de).
† Witte (baron J. de).
† Wyndham (Charles).
† Wyndham (George).
† Zafiropulo (E.).
† Zographos (Christaki Effendi).

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

1867. MM. Patin, membre de l'Institut.
1868. Egger, *Id.*
1869. Beulé, *Id.*
1870. Brunet de Presle, *Id.*
1871. Egger, *Id.*
1872. Thurot, *Id.*
1873. Miller, *Id.*
1874. Heuzey, *Id.*
1875. Perrot, *Id.*
1876. Egger, *Id.*
1877. Chassang, inspecteur général de l'Université.
1878. Foucart, membre de l'Institut.
1879. Gidel, proviseur du Lycée Condorcet.
1880. Dareste, membre de l'Institut.
1881. Weil, *Id.*
1882. Miller, *Id.*
1883. Queux-de-Saint-Hilaire (marquis de).
1884. Glachant, inspecteur général de l'Université.
1885. Jourdain, membre de l'Institut.
1886. Gréard, *Id.*
1887. Girard (Jules), *Id.*
1888. Mézières, *Id.*
1889. Croiset (A.), *Id.*
1890. Maspero, *Id.*
1891. Renan (Ernest), *Id.*
1892. Houssaye (Henry), *Id.*
1893. Collignon (Max.), *Id.*
1894. Schlumberger (G.), *Id.*
1895. Bikélas (D.).
1896. Bréal (M.), membre de l'Institut.
1897. Decharme (P.), professeur à la Faculté des lettres.
1898. Croiset (M.), membre de l'Institut.
1899. Héron de Villefosse, *Id.*
1900. d'Eichthal (Eugène), *Id.*
1901. Girard (P.). *Id.*
1902. Reinach (Salomon). *Id.*
1903. Pottier (Edmond), *Id.*
1904. Tannery, directeur de la manufacture des tabacs à Pantin.
1905. Guiraud (Paul) membre de l'Institut.
1906. Babelon (E.), *Id.*
1907. Reinach (Th.), *Id.*
1908. Homolle *Id.*
1909. Omont (H.) *Id.*
1910. Roujon (H.) *Id.*
1911. Diehl *Id.*
1912. Monceaux *Id.*
1913. Michon, professeur à l'Ecole du Louvre.

MEMBRES DU BUREAU POUR 1914-1915

Président : M. Glotz.
1er *Vice-Président :* M. Puech.
2e *Vice-Président :* M. Meillet.
Secrétaire-archiviste : M. Mazon.
Secrétaire-adjoint : M. Dalmeyda.
Trésorier : M. J. Maurice.

MEMBRES DU COMITÉ POUR 1914-1915

Nommés en 1912.

MM. Dalmeyda.
Diehl.
Reinach (Th.).
D'Eichthal (Eug.).
Delbos.
De Ridder.
Vendryès.

Nommés en 1913.

MM. Holleaux.
Monceaux.
Bérard.
Foucart.
Bernès (H.).
Millet (G.).
Boudreaux.

Nommés en 1914.

MM. Michon.
Bourguet.
Collignon.
Croiset (A.).
Girard (P.).
Pernot.
Chapot.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MM. Croiset (Alfred).
D'Eichthal (Eug.).
Maspero.
Pottier (E.).
Reinach (Th.).
Vasnier.

COMMISSION DE PUBLICATION

MM. Haussoullier.
Maspero.
Reinach (Théodore).
MM. Les anciens présidents de l'Association.

MEMBRES DONATEURS

† S. M. le Roi de Grèce.
L'Université d'Athènes (1).

MM.

† Achillopoulo, à Paris.
Adam (Mme Juliette), à Gif.
Alès (l'abbé Adhémar d'), à Paris.
Alline, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
Alpherakis (Achille), à Pétrograd (Russie).
Andréadis, professeur à l'Université d'Athènes.
† Anquetil, inspecteur d'Académie honoraire, à Versailles.
† Antrobus (Fr.), à Londres.
† Athanasiadis (Athanasios), à Taganrog.
Auvray (l'abbé Emmanuel), à Rouen.
† Avierino (Antonin), à Taganrog.
Baltazzi, député, à Athènes.
Banque nationale de Grèce, à Athènes.
† Barenton (Arm. de), à Paris.
† Baret, avocat à Paris.
† Basiadis (Hiéroclès-Constantin), à Constantinople.
Basili (Michel G. A.), docteur en droit.
Basily (A. de), à Montmorency (S.-et-O.)
Beaudouin (Mondry), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
† Beer (Guillaume), à Paris.
Beneyton (l'abbé Joseph), licencié ès lettres, à Paris.
Bernès (H.), professeur au Lycée Lakanal, à Paris.
† Berranger (l'abbé H. de), à Trouville.
† Berthault (E. A.), docteur ès lettres, à Paris.
† Beulé (Ernest), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
† Bienaymé (Jules), membre de l'Institut.
† Bikélas (D.), à Athènes (2).
† Bimpos (Th.) archevêque de Mantinée.
Bistis (Michel-L.), à Corthion d'Andros, Grèce.
† Blampignon (l'abbé), à Vanves.
Blanchet (Adrien), à Paris.
Bonnat (Léon), membre de l'Institut, directeur de l'École des Beaux-Arts.
† Bounos (Élie), à Paris.
† Bousquet (l'abbé), maître de conférences à l'Institut Catholique de Paris.
† Boutroue, à Paris.
† Braïlas (Armenis), ministre de Grèce, à Londres.
† Brault (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris.

(1) Don annuel de 500 francs.
(2) Don d'une somme de 200 francs.

Brosselard (Paul), lieutenant-colonel en retraite, à Vendôme.
† Brunet de Presle (Wladimir), membre de l'Institut.
Bryennios (Philothéos), archevêque de Nicomédie (Turquie).
Budé (Guy de), à Genève.
† Calvet-Rogniat (le baron Pierre), à Paris.
† Caillemer (Exupère), doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon.
Carapanos (Constantin), correspondant de l'Institut, à Athènes.
† Caratheodory-Effendi (Ét.), ancien ministre de Turquie, à Bruxelles.
Cartault (A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Casso (Mme).
† Castorchis (Euth.), professeur à l'Université d'Athènes.
Cercle hellénique d'Alexandrie (Égypte).
† Chaplain (J.-C.), membre de l'Institut.
† Charamis (Adamantios), professeur à Taganrog.
† Chasles (Henri), à Paris.
† Chasles (Michel), membre de l'Institut.
Chassiotis (G.), fondateur du lycée de Péra, à Athènes.
Cherfils, à Paris.
† Chévrier (Ad.), conseiller à la cour de cassation, à Paris.
† Chévrier (Maurice), attaché au Ministère des affaires étrangères.
† Choisy (Auguste), inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, à Paris.
† Christopoulos, ministre de l'Instruction publique en Grèce.
† Clado (Costa), à Londres.
† Clado, docteur, à Paris.
Colardeau, professeur à l'Université de Grenoble.
Colin (Armand et Cie), libraires-éditeurs, à Paris.
† Combothecras (Sp.), à Odessa.
† Constantinidis (Zanos), à Constantinople.
† Constas (H. Lysandre), directeur de l'École hellénique, Odessa.
† Corgialegno (Marino), banquier, à Londres.
† Coronio (Georges), à Paris.
† Coumanoudis (Et.-A.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université d'Athènes.
Courcel (baron Alphonse de), sénateur, ancien ambassadeur à Londres.
† Cousin (G.), professeur à l'Université de Nancy.
† Cousté (E.), ancien directeur de la manufacture des tabacs, à Paris.
† Couve (L.), professeur à la Faculté des lettres, à Nancy.
Croiset (Alfred), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
Croiset (Maurice), membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, à Paris.
Cucheval (Victor), professeur honoraire au lycée Condorcet, à Paris.
Dalmeyda (G.), professeur au lycée Michelet, à Paris.
† Damaschino, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
† Dareste (Rod.), membre de l'Institut, à Paris.
† Decharme (Paul), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Dellaporta (Brasidas), à Taganrog.
† Delyanni (N.), ministre de Grèce, à Paris.
† Demetrelias (C.), à Odessa.

De Ridder, conservateur-adjoint au musée du Louvre.
† Desjardins (Charles-Napoléon), membre de l'Institut.
Desjardins (Mme veuve Charles-Napoléon), à Versailles (1).
† Deville (Gustave), docteur ès lettres, membre de l'École française d'Athènes.
† Deville (Mme veuve), à Paris (2).
† Didion, inspecteur général des ponts et chaussées.
† Didot (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
† Didot (Alfred), libraire-éditeur, à Paris.
Dieux, professeur au lycée Charlemagne.
† Dorisas (L.), à Odessa.
Dossios (N. G.), à Paris.
† Doudas (D.), à Constantinople.
Doulcet (Mgr), évêque de Nicopoli, à Paris.
† Dozon (Aug.), ancien consul de France,
† Drême, président de la Cour d'appel d'Agen.
† Dubois de la Rüe, à Paris.
Dugas, agrégé de l'Université, à Paris.
† Dumont (Albert), membre de l'Institut.
† Dupuis, proviseur honoraire, à Paris.
Durrbach, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
† Duruy (Victor), de l'Académie française.
† Dussouchet, professeur honoraire au lycée Henri IV, à Paris.
École Bossuet, à Paris.
École Hellénique d'Odessa.
Écoles publiques orthodoxes de Chios.
† Édet, professeur au lycée Henri IV, à Paris.
† Egger (Émile), membre de l'Institut.
† Egger (Mme veuve Ém.), à Paris.
Egger (Max), ancien professeur de l'Université, à Paris.
† Egger (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† Eichthal (Gustave d'), membre de la Société Asiatique, à Paris.
Eichthal (Eugène d'), membre de l'Institut, à Paris.
Estournelles de Constant (baron Paul d'), sénateur, à Paris.
Expert (Henry), bibliothécaire au Conservatoire, à Antony.
† Falieros (Nicolas), à Taganrog (Russie).
† Fallex (Eug.), proviseur honoraire du lycée Charlemagne.
Fallières (A.), ancien président de la République, à Paris.
† Ferry (Jules), ancien président du Sénat.
† Fix (Théodore), colonel d'état-major, à Paris.
Foucart (Paul), membre de l'Institut.
Fournier (Mme veuve Eugène), à Paris.
Fuller (S.-R.), à Paris.
Gennadios (J.), ministre de Grèce, à Londres.
† Gevaert (F.-Aug.), associé étranger de l'Académie des Beaux-Arts, directeur du Conservatoire royal de musique à Bruxelles.
† Giannaros (Thrasybule), négociant, à Constantinople.
† Gidel (Ch.), ancien proviseur du Lycée Condorcet.

(1) Don d'une somme de 150 francs.
(2) Don d'une rente annuelle de 500 francs.

† Gillon (Félix), magistrat à Bar-le-Duc.
Gillon (G.), à Paris.
† Girard (Jules), membre de l'Institut.
Girard (Paul), membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris.
† Giraud (Ch.), membre de l'Institut.
† Glachant (Ch.), membre de l'Institut.
Glotz, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.
Gœlzer, professeur à l'Université de Paris.
Goirand (Léonce), avoué honoraire près la Cour d'appel de Paris.
Goirand (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, à Paris.
† Goldschmidt (Léopold), à Paris.
Gonnet (l'abbé), docteur ès lettres, à Francheville (Rhône).
† Grandin (A.), à Paris.
† Graux (Henri), à Vervins (Aisne).
† Gréard, de l'Académie française, recteur honoraire de l'Université de Paris.
† Grégoire, archevêque d'Héraclée, à Constantinople.
† Gumuchguerdane (Michalakis), à Philippopolis.
Gryparis (N.), à Baranowka, gouvernement de Volhynie (Russie).
Gymnase Avéroff, à Alexandrie (Égypte).
Gymnase de Janina.
Hachette (L.) et Cie, libraires-éditeurs, à Paris.
† Hanriot (H.), professeur honoraire de Faculté, à Chartres.
† Hauvette (Amédée), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
† Havet (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
† Havet (Julien), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
Havet (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Hériot-Bunoust (l'abbé L.).
† Heuzey conseiller à la cour d'appel de Rouen.
Heuzey (Léon), membre de l'Institut.
Hodgi Effendi (Jean), conseiller d'Etat, à Constantinople.
† Houssaye (Henry), de l'Académie française.
† Inglessis (Alex.), à Odessa.
Inglessis (P.), docteur-médecin, à Marseille.
Jamot (Paul), conservateur-adjoint au musée du Louvre.
Jasonidis (O. John), à Limassol (île de Chypre).
† Joannidis (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce).
† Jolly d'Aussy (D.-M.) au château de Crazannes (Charente-Inférieure).
Jordan (Camille), membre de l'Institut, à Paris.
Jordan (E.), professeur à l'Université de Rennes.
† Joret (Ch.), membre de l'Institut, à Paris.
Jourjon, professeur honoraire à Grandris (Rhône).
† Kalvocoressis (J. Démétrius), négociant, à Constantinople.
Keller, professeur au lycée, Saint-Omer.
† Kontostavlos (Alexandre), ancien ministre, à Athènes.
† Kontostavlos (Othon), à Marseille.
† Kostès (Léonidas), à Taganrog.
Koundouri (Panaghi), à Marseille.

† Krivtzoff (Mme), en Russie.
† Labitte (Adolphe), libraire à Paris.
† Lacroix (Louis), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Lafaye (Georges), professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Lagonico (Théodore), à Alexandrie, Egypte.
Laloy, à Bellevue.
† Lamy (Ernest), à Paris.
† Landelle (Charles), peintre, à Paris.
† Laperche, à Paris (1).
† Lattry (A.), à Odessa.
† Lattry (Georges), président du musée et de la bibliothèque de l'Ecole évangélique, à Smyrne.
† Lattry (Dr Pélopidas), à Odessa.
Lazzaro (Périclès H.), vice-consul des Etats-Unis, à Salonique.
Lebègue (Henri), directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes.
Le Bret (Mme), à Paris.
Lechat, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, à Lyon.
Lecomte (Ch.), négociant à Paris.
† Legantinis (J.-E.), négociant à Odessa.
† Legrand (Emile), professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, à Paris.
Lelarge (P.), à Reims.
† Lereboullet (Dr Léon), membre de l'Académie de médecine.
Leroux (G.), maître de conférences à la faculté des Lettres de Bordeaux.
† Lesseps (Ferdinand de), de l'Académie française.
Létienne (Dr), à Louveciennes (Seine-et-Oise).
† Leudet (Mme Ve), à Piencourt (Eure).
† Leviez (Ernest), à Paris.
Lévy (Mme Paul), à Paris.
Loubat (duc de), à Paris.
† Ludlow (Th.-W.), à New-York.
Lur-Saluces (comte de), à Paris.
Macmillan (Georges-A.), éditeur, à Londres.
† Maggiar (Octave), négociant, à Paris.
Maisonneuve (Jean), libraire, à Paris.
† Mallortie (H. de), principal du collège d'Arras.
Manoussi (Démétrius de), à Paris.
Manussi (Constantin de), à Athènes.
† Manzavinos (R.), à Odessa.
† Marango (Mgr), archevêque latin d'Athènes.
† Marcellus (comte Edouard de), ambassadeur de France à Constantinople.
† Martin (Th.-Henri), membre de l'Institut.
Martroye (Fr.), à Paris.
Maspero (G.), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris.
† Maurice (Mme Ch.), née Vincent.

(1) Don d'une somme de 100 francs.

MAURICE (Jules), membre résidant de la société des Antiquaires, à Paris.
MAVRO (Sp.), à Athènes.
† MAVROCORDATO (le prince Nicolas), ancien ministre de Grèce à Paris.
† MAVROCORDATO (le colonel Alexandre-Constantin).
† MAVROGORDATO (M.), à Odessa.
MAVROMICHALIS (Kyriacoulis Petrou), ancien ministre, à Athènes.
MAXIMOS (P.), à Odessa.
MAZON (Paul), maître de Conférence à la Faculté des Lettres de Paris.
† MAZEROLLE (Joseph), artiste peintre, à Paris.
MEILLET (Antoine), professeur au Collège de France, à Paris.
† MÉLAS (B.), à Athènes.
† MÉLAS (Léon), à Athènes.
† MÉTAXAS (Stavro), à Marseille.
MEYER (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes.
MICHON (Étienne), conservateur-adjoint au Musée du Louvre, professeur à l'Ecole de Louvre.
MILLIET (Paul), à Paris.
† MISTO (H.-P.), négociant, à Smyrne (1).
MONCEAUX (Paul), professeur au Collège de France, à Paris.
† MONGINOT (Alfred), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
MORIN-JEAN, à Paris.
† MOURIER (Ad.), vice-recteur honoraire de l'Académie de Paris.
† NEGROPONTE (Michel), négociant à Paris.
† NEGROPONTE (Dimitrios), à Taganrog.
† NEGROPONTE (Jean), à Paris.
† NEGROPONTES (Ulysse), à Paris.
† NICOLAÏDÈS (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, à Athènes.
† NICOLAÏDÈS (Nicolas), à Taganrog.
NICOLAU D'OLWER (Dr Luis), professeur à la Faculté de philosophie et lettres, de l'Université, Barcelone.
NICOLOPOULO (Jean-G.), à Paris.
† NICOLOPOULO (Nicolas-G.), à Paris.
NOLHAC (P. de), conservateur du Palais de Versailles.
NORMAND, directeur de la Revue *L'ami des Monuments,* à Paris.
OLIVIER (Adolphe), à Paris.
OMONT (Henri), membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque Nationale.
OURSEL, consul général de France, à Paris.
PAISANT (A.), président honoraire du tribunal civil, à Versailles.
PAIX-SÉAILLES, à Paris.
PAPADIMITRIOU (Sinodis), professeur à l'Université d'Odessa.
† PARASKEVAS (Wladimir), à Odessa.
† PARISSI, à Paris.
† PARMENTIER (le général Théodore), à Paris.
† PASPATI (J.-F.), à Odessa.
PASPATI (Georges), à Athènes.
† PATIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

(1) Don d'une somme de 800 francs.

† Pélicier, archiviste de la Marne, à Châlons (1).
† Perrard (Emile), professeur au Collège Stanislas, à Paris.
† Perrin (Ernest).
† Perrin (Hippolyte).
Persopoulo (N.), à Trébizonde (Turquie d'Asie).
† Pesson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
Petitjean, professeur au lycée Condorcet, à Paris.
Peyre (Roger), professeur honoraire, à Toulouse.
† Phardys (Nicolas B.), à Samothrace.
Pispas (Dr. B.), à Odessa.
Poinsot (Mademoiselle), à Alfortville (Seine).
Pottier (Edmond), membre de l'Institut, professeur à l'École du Louvre, à Paris.
† Psicha (Etienne), à Athènes.
Puech (Aimé), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
† Ragon (l'abbé), professeur à l'Institut Catholique, à Paris.
† Rambaud (Alfred), sénateur, membre de l'Institut.
Reinach (Ad.), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes.
Reinach (Joseph), à Paris.
Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur au musée gallo-romain de Saint-Germain.
Reinach (Théodore), membre de l'Institut, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*.
Renauld (Emile), professeur au collège Rollin, Paris.
† Renieri (Marc), gouverneur honoraire de la Banque nationale, à Athènes.
† Riant (comte Paul), membre de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, à Paris.
† Richard-Koenig, à Paris.
† Ristelhuber, ancien bibliothécaire, à Strasbourg.
† Robertet, licencié ès lettres, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.
† Rochemonteix (Mis de), à Paris.
Rodocanachi (Michel-E.).
† Rodocanachi (Th.-P.), à Odessa.
† Rodocanachi (Pierre), à Paris.
† Romanos (J.), proviseur du Gymnase de Corfou.
Rothschild (le baron Edmond de), membre de l'Institut, à Paris.
† Ruelle (Ch.-Emile), administrateur honoraire de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
† Sarakiotis (Basile), à Constantinople.
† Saraphis (Aristide), négociant, à Mételin.
† Saripolos (Nicolas), professeur à l'Université d'Athènes.
Sartiaux (Félix), ingénieur à la compagnie des Chemins de fer du Nord, Paris.
† Sathas (Constantin), à Paris.
Sayce, professeur à l'Université d'Oxford.

(1) Don d'une somme de 6,100 francs.

† SCARAMANGA (Jean-E.), à Marseille.
† SCARAMANGA (Jean-A.), à Taganrog.
† SCARAMANGA (Luc-J.), à Taganrog.
† SCARAMANGA (Jean-P.), à Taganrog.
SCARAMANGA (Pierre-Jean), à Neuilly-sur-Seine.
† SCARAMANGA (Stamatios), à Taganrog.
† SCHLIEMANN (H.), à Athènes.
SCHLEGEL (F.), commandant, à Paris.
SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, à Paris.
† SCLAVO (Michel), à Odessa.
SEGALA' Y ESTALELLA, professeur à l'Université de Barcelone.
SHEAR (Madame Théodore Leslie), à New-York.
SIBIEN (Armand), architecte, à Paris.
SINADINO (Michel), à Alexandrie (Egypte).
SINADINO (Nicolas), à Alexandrie (Egypte).
† SINANO (Victor), à Paris.
† SOMAKIS (Mme Hélène), à Paris.
† SOUCHU-SERVINIÈRE, à Laval.
† SOUTZO (prince Constantin D.), à Slobosia-Corateni (Roumanie).
† SOUTZO (prince Grégoire C.), ancien sénateur de Roumanie, à Bucarest.
† SOUVADZOGLOU (Basile), banquier, à Constantinople.
† STEPHANOVIC (Zanos), négociant, à Constantinople.
† SULLY-PRUDHOMME, de l'Académie française.
† SVORONOS (Michel), négociant, à Constantinople.
† SYMVOULIDIS, conseiller d'Etat, à Saint-Pétersbourg.
† SYNGROS (A.), à Athènes.
† TANNERY (Paul), directeur de la manufacture de tabacs de Pantin.
TANNERY (Mme ve Paul), à Brion-sur-Thouet (Deux-Sèvres).
† TARLAS (Th.), à Taganrog.
† TELFY, professeur à l'Université de Pesth.
† THEOCHARIDÈS (Constantinos), à Taganrog.
† TILIÈRE (marquis de), à Paris.
TOUGARD (l'abbé), bibliothécaire du petit séminaire, à Rouen.
† TOURNIER (Ed.), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, à Paris.
† TOURTOULON (baron de), à Aix (Bouches-du-Rhône).
TRAVERS, inspecteur général honoraire des postes et télégraphes, à Brest.
TSACALOTOS (E.-D.), professeur à Athènes.
TYPALDO-BASSIA, avocat à la cour suprême, Athènes.
† VALIERI (Jérôme), à Marseille.
† VALIERI (N.), à Onessa.
† VALIERI (Oct.), à Londres.
VALLOIS (R.), membre de l'Ecole des Hautes-Etudes hispaniques, à Madrid.
VASNIER, greffier des bâtiments, à Saint-Georges-du-Vièvre (Eure).
VENDRYÈS (J.), chrargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
† VENIERI (Anastase), ancien directeur de l'Institut hellénique à Galatz (Roumanie), à Constantinople.

VLASTO (Antoine), à Paris.
† VLASTO (Ernest), à Paris.
† VLASTO (Et.-A.), à Ramleh San Stephano, Alexandrie (Egypte).
† VLASTO (Th.), à Liverpool.
† VOULISMAS (E.), archevêque de Corfou.
† VUCINA (Al.-G.), à Odessa.
VUCINA (Emm.-G.), à Athènes.
† VUCINA (J.-G.), à Odessa.
† WADDINGTON (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur, ambassadeur.
† WESCHER (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale.
WOODHOUSE (W. J.), Professeur à l'Université de Sydney (Australie).
XANTHOPOULOS (Dém.).
XYDIAS (Nicolas), artiste-peintre à Athènes.
† XYDIAS (Sp.), à Athènes.
† ZAPPAS (Constantin), fondateur du prix *Zappas*.
† ZARIPHI (Georges), négociant.
† ZAVITZIANOS, docteur-médecin, à Corfou.
† ZIFFO (L.), négociant, à Londres.
† ZOGRAPHOS (Christaki Effendi), fondateur du prix *Zographos*.
† ZOGRAPHOS (Xénophon), docteur-médecin, à Paris.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES AU 1er OCTOBRE 1914

Nota. Les astérisques désignent les membres donateurs.

Le Président de la République Française. — 1914.
Sa Majesté le Roi de Grèce. — 1914.

Ackermann (l'abbé), professeur de philosophie au collège Stanislas, 6, rue du Luxembourg. — 1892.
*Adam (Mme Juliette), Abbaye de Gif (Seine-et-Oise). — 1883.
Albear (J. F. de), docteur, professeur de langue grecque à l'Université de la Havane, île de Cuba. — 1894.
* Alès (l'abbé Adhémar d'), professeur à l'Institut Catholique, 8, avenue de Villars. — 1905,
Allègre, professeur à la Faculté des Lettres, 29, rue Saint-Gilbert, Lyon. — 1892.
* Alline (H.), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 68, rue de la Benatte, Bordeaux. — 1910.
* Alpherakis (Achille), à Pétrograd, Moïka, 104. — 1869.
Anastassiadi (Périclès), boîte postale 378, Alexandrie (Egypte). — 1909.
* Andréadis (A.), professeur à l'Université, Hotel Royal, Athènes. — 1913.
Apostolidès (K. Myrtilos), professeur au Gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1913.
Apostolidis (G.), à Constantinople. — 1880.
Ardaillon, recteur de l'Académie d'Alger. — 1899.
Asteriadès, à Salonique. — 1893.
Athanasaki (Jean), avocat, 2, rue de l'Académie, à Athènes. — 1880.
Audouin (Ed.), professeur à la Faculté des Lettres, Villa des Cèdres, Chemin haut des Sables, Poitiers (Vienne). — 1895.
Autié (Fernand), professeur à l'Ecole régionale des Beaux-Arts, 33, boulevard Louis-Blanc, Montpellier. — 1893.
Autran (Gustave), 24, rue Nicolas, Marseille. — 1907.
* Auvray (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Rouen, 4, rue Bihorel. — 1892.
Avezou (Charles), membre de l'École française d'Athènes. — 1909.

Babelon (E.), conservateur au Cabinet des médailles, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, 30, rue de Verneuil. — 1890.
Baguenault de Puchesse (Gustave), correspondant de l'Institut, 24, rue de Surène. — 1867.

Balcells y Pinto (Joaquin), docteur ès lettres, Salméron, 13, 2° Barcelone. — 1911.
* Baltazzi (Georges), député, 35, rue Acharnôn, Athènes. — 1895.
* Banque nationale de Grèce, à Athènes. — 1868.
Banqué y Faliu (Dr José), professeur à la Faculté de philosophie et lettres, Balmes, 87, 3°, 1a Barcelone. — 1911.
Barrier (Mme), à Chantenay (Sarthe). — 1907.
Barth (A.), membre de l'Institut, 10, rue Garancière, vie. — 1898.
* Basili (Michel G.-A.), docteur en droit. — 1890.
* Basily (Alexandre de), château Pausilippe, à Montmorency (Seine-et-Oise). — 1894.
Bayard (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur de langue et littérature grecques aux Facultés libres de Lille, 60, boulevard Vauban, Lille. — 1910.
* Beaudouin (Mondry), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Roquelaine, Toulouse. — 1884.
Belin et Cie, libraires-éditeurs, 8, rue Férou. — 1884.
Bellanger (L.), docteur ès lettres, professeur au Lycée d'Auch (Gers). — 1892.
* Beneyton (l'abbé Joseph), licencié ès lettres, 112, boulevard Malesherbes, xviie. — 1909.
Bérard (Victor), directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, 75, rue Denfert-Rochereau, xive. — 1892.
Bernardakis (Gregorios), professeur à l'Université d'Athènes. — 1909.
* Bernès (Henri), professeur au Lycée Lakanal, membre de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, 127, boulevard Saint-Michel. — 1893.
Bernès (Marcel, professeur au lycée Louis-le-Grand, 37, rue des Binelles, Sèvres (S.-et-O.). — 1907.
Bertrand-Geslin (Mme la baronne), 47, rue de Courcelles, viiie. — 1899.
Bessières (l'abbé Marius), 2, avenue Philippe le Boucher, à Neuilly-sur-Seine (Seine). — 1909.
Bibliothèque d'art et d'archéologie, 19, rue Spontini, xvie. — 1912.
Bibliothèque du collège philosophique et théologique (section de philologie), 11, rue des Récollets, Louvain. — 1914.
Bibliothèque de l'Université de Liège. — 1891.
Bibliothèque de l'Université de Tubingue. Wurtemberg. — 1900.
Bidez, professeur à l'Université, membre de l'Académie nationale de Belgique, 62, boulevard Léopold, Gand (Belgique) — 1895.
* Bistis (Michel), ancien sous-directeur du lycée hellénique de Galatz, à Corthion d'Andros, Grèce. — 1883.
Blanchard (R. H.), esquire, antiquarian, Sharia Kamel, opposite Shepherd's Hotel, Cairo. — 1909.
* Blanchet (J.-Adrien), président de la Société Française de Numismatique, 10, boulevard Emile-Augier, xvie. — 1894.
Bleu (Albert), professeur au lycée Faidherbe, à Lille. — 1904.
Bloch (G.), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 118, avenue d'Orléans. — 1877.
Bodin (Louis), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 43, rue de Tivoli, Dijon. — 1894.

Bonnassies (Jules), Marina dei Ronchi Massa, provincia di Massa Carrara, Villa Anna (Italie). — 1893.

* Bonnat (Léon), membre de l'Institut, directeur de l'École des Beaux-Arts, 48, rue de Bassano. — 1906.

Boppe (Auguste), ministre de France à Belgrade (Serbie). — 1885.

Bordeaux (P.), président honoraire de la Société Française de Numismatique, 98, boulevard Maillot, à Neuilly-sur-Seine. — 1894.

Bosch y Gimpera (Pedro), docteur ès lettres, avocat, Lauria, 108, 4°, Barcelone. — 1911.

Bouché-Leclercq (A.), membre de l'Institut, professeur d'histoire ancienne à la Faculté des Lettres, 26, avenue de la Source, à Nogent-sur-Marne (Seine). — 1902.

Boucher (colonel Arthur), 105, avenue de la Reine, à Boulogne-sur-Seine (Seine). — 1913.

Boucher (Henri), auditeur à l'École du Louvre, 15, rue de Prony, XVIIe. — 1909.

Boudhors (Ch.-Henri), professeur au lycée Henri IV, 9, rue du Val-de-Grâce. — 1895.

Boudreaux (Pierre), maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes, 4, rue de la Glacière, Paris. — 1904.

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), 7, rue de Villersexel. — 1895.

Bourguet (Emile), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 2, passage Stanislas. — 1897.

Bouvier, professeur honoraire au lycée, 34, rue de Goncourt Orléans (Loiret). — 1888.

Boyatzidès (Jean C.), Académie de Sina, Athènes. — 1907.

Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, 87, boulevard Saint-Michel, V^e. — 1868.

Bréhier, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, 16, rue de Marseille, Bordeaux. — 1912.

Brenous (Joseph), professeur à la Faculté des Lettres, 34, boulevard du Roi-René, Aix (Bouches-du-Rhône). — 1899.

Bréton (Guillaume), docteur ès-lettres, éditeur, 79, boulevard Saint-Germain. — 1898.

Brillant (Maurice), 19, rue Vaneau. — 1913.

Brizemur, professeur au lycée Carnot, 5, rue Lauriston, Paris. — 1903.

* Brosselard (Paul), lieutenant-colonel en retraite, 8, Grand Faubourg, Vendôme (Loir-et-Cher). — 1883.

Bruneton, 26, boulevard Saint-Michel. — 1907.

*Bryennios (Philothéos), archevêque de Nicomédie, membre du synode œcuménique de Constantinople, à Ismid Turquie d'Asie). — 1876.

* Budé (Guy de), 1, rue des Chaudronniers, à Genève. — 1910.

Buisson (Benjamin), inspecteur d'académie, Tunis. — 1870.

Bulard (Marcel), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, professeur au lycée Montaigne, 6, rue Laveissière, Sceaux. — 1909.

Bureau (Paul), avocat à la cour d'appel, professeur à la Faculté libre de droit, 59, rue de Turenne. — 1907.

Cahen (Emile), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 15, rue Goyrand, à Aix (Bouches-du-Rhône). — 1900.

Calogeropoulo (Panayottis D.), bibliothécaire de la Chambre des Députés, 52, rue Agésilas, Athènes. — 1891.
Cambas (N.), avocat, à Alexandrie (Egypte). — 1904.
Canet, membre de l'Ecole française de Rome, palais Farnèse, à Rome. — 1906.
* Carapanos (Constantin), correspondant de l'Institut de France, ministre de la justice, à Athènes. — 1868.
Caratheodory (Télémaque), ingénieur des ponts et chaussées, à Corinthe-Isthmie (Grèce). — 1876.
Carcopino, ancien membre de l'Ecole française de Rome, chargé d'un cours d'antiquités de l'Afrique à la Faculté des Lettres d'Alger. — 1906.
Carpentier (Paul), bâtonnier de l'ordre des avocats, 35, rue Jacquemart-Gielée, à Lille. — 1893.
Carra de Vaux (baron), professeur à l'Institut Catholique, 6, rue de la Trémoïlle, viiie. — 1903.
* Cartault (Augustin), professeur à la Faculté des Lettres, 96, rue de Rennes. — 1875.
* Casso (Mme). — 1875.
Castellani (Giorgio), 35, via Palestro, Rome. — 1895.
Cavaignac (Eugène), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, docteur ès lettres, 198, boulevard Saint-Germain. — 1903.
Cercle de la librairie, représenté par M. Lobel, 117, boulevard Saint-Germain. — 1896.
* Cercle hellénique d'Alexandrie (Egypte). — 1903.
Chacornac (C.), proviseur du lycée Janson de Sailly, 106, rue de la Pompe. — 1895.
Chamonard (J.), 3, square du Croisic, xve. — 1895.
Chapot (V.), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 69, rue Madame, vi^e. — 1899.
Chartier (abbé Emile), 471, Lagauchetière Ouest, archevêché de Montréal province de Québec, Canada. — 1907.
* Chassiotis (G.), professeur, fondateur du lycée grec de Péra, 17, rue Avéroff, à Athènes. — 1872.
Chelioudakis (Kyriskos), directeur du gymnase, à la Canée (Crète). — 1910.
* Cherfils, 41, avenue Kléber, Paris, xvi. — 1907.
Clément (E.), professeur au lycée, 4, quai Saint-Jean-Baptiste, Nice. — 1908.
Clerc (Michel), professeur à la Faculté des Lettres, correspondant de l'Institut, Château Borély, Marseille. — 1893.
Cloché (Paul), professeur d'histoire au lycée, 20, rue de Châteaudun, Saint-Quentin. — 1908.
Coen (Maurizio), ingénieur à Constantinople, Kadikeuy-Moda Turquie d'Europe). — 1911.
* Colardeau, professeur de littérature grecque à l'Université, 21, cours Berriat, Grenoble. — 1894.
* Colin (Armand) et Cie, libraires-éditeurs, 103, boulevard Saint-Michel. — 1891.
Colin (Gaston), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, profes-

seur à la Faculté des Lettres de Nancy, 32, quai Claude-le-Lorrain à Nancy. — 1899.

Collard (F.), professeur à l'Université, 22, rue Léopold, Louvain. — 1879.

Collart (Paul), professeur au lycée Pasteur à Neuilly-sur-Seine (Seine). — 1905.

Collignon (Maxime), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 88, boulevard St-Germain, v^e^. — 1875.

Courbaud (Edmond), professeur-adjoint à la Faculté des Lettres de Paris, 1, rue Davioud, xvie. — 1909.

Courby (F.), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur de l'Ecole Giffard, Athènes. — 1911.

* Courcel (baron Alphonse de), de l'Institut, sénateur, 10, boulevard Montparnasse, xve. — 1886.

Crépin (Victor), professeur au lycée Montaigne, 11, rue Boulard, xive. — 1891.

* Croiset (Alfred), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres, 13, rue Cassette, vi^e^. — 1873.

* Croiset (Maurice), membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, place Marcellin Berthelot. — 1873.

* Cucheval (Victor), professeur honoraire au Lycée Condorcet, 21, rue d'Aumale, ixe. — 1876.

Cumont (Franz), associé étranger de l'Institut de France, 19, Corso d'Italia, Rome. (3, boulevard de Courcelles, Paris). — 1892.

Cuny, professeur à la Faculté des Lettres, 7, rue Raymond Lartigue, à Bordeaux. — 1907.

* Dalmeyda (Georges), docteur ès lettres, professeur au lycée Michelet, 123, rue de la Tour, Paris-Passy. — 1893.

Daniel (Mlle), docteur en philosophie et lettres, 1, rue de la Prévôté, Bruxelles. — 1912.

Darier (Gaston), 31, avenue de Champel, Genève (l'été à Fleur d'Eau, Versois près Genève). — 1914.

Delacroix (Gabriel), professeur au lycée Montaigne, 4, rue de Sèvres, vi^e^. — 1883.

Delagrave (Charles), libraire-éditeur, 15, rue Soufflot. — 1867.

Delatte, membre étranger de l'Ecole française d'Athènes, à Moxhe (Avennes), Belgique. — 1911.

Delbos (Victor), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 46, quai Henri IV, ive. — 1907.

* Dellaporta (Brasidas), à Taganrog. — 1873.

Demay (Jean), 54, quai de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine. — 1907.

Démétriadès (Démètre Styl.), professeur agrégé à l'Université, 14, rue des Muses, Athènes. — 1912.

Deonna (Waldemar), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, chemin de la Gradelle, Genève (Suisse). — 1904.

Dépinay (Joseph), 153, boulevard Haussmann. — 1900.

* De Ridder, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, 22, rue de Marignan. — 1904.

* Desjardins (Mme ve Charles-Napoléon), 2, rue Sainte-Sophie, à Versailles. — 1883.
Desrousseaux, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 10, rue Gît-le-Cœur. — 1911.
Devin, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, 6, rue Pierre-Charron. — 1867.
Diehl (Charles), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 72, avenue de Wagram. — 1891.
Dieudonné (A.), conservateur-adjoint au Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale, 33, boulevard de Clichy, IXe. — 1898.
* Dieux, professeur au lycée Charlemagne, 2, quai des Célestins. — 1889.
Dihigo (Jean-Michel), docteur, professeur de linguistique et de philologie à l'Université de la Havane, 110, San Ignacio, île de Cuba. — 1894.
Dorison (L.), doyen honoraire de la Faculté des Lettres, 1, rue Piron, Dijon. — 1894.
* Dossios (N. G.), docteur ès lettres, 24, rue François Ier. — 1881.
Dottin (Georges), doyen de la Faculté des Lettres, 39, boulevard Sévigné, Rennes (Ille-et-Vilaine). — 1897.
* Doulcet (Mgr), évêque de Nicopoli (Bulgarie), 83, rue de Lille. — 1881.
Dragoumis (Etienne), ancien président du Conseil des Ministres, à Athènes. — 1888.
Dresnay (vicomte du), château du Dréneuc, Fégréac (Loire-Inférieure). — 1914.
Drosinis (Georges), à Athènes. — 1888.
Duchesne (Mgr), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole française d'archéologie, palais Farnèse, Rome. — 1877.
Dufour (Médéric), professeur de littérature grecque à l'Université, 3, rue Jeanne d'Arc, Lille. — 1901.
* Dugas (Charles), agrégé de l'Université, 143, boulevard Saint-Michel. — 1910.
Durand, chargé de cours à l'Université de Paris, avenue Galois, à Bourg-la-Reine. — 1898.
* Durrbach (F.), professeur à la Faculté des Lettres, 40, rue du Japon, Toulouse. — 1892.
Dussaud (R.), Conservateur-adjoint au musée du Louvre, Professeur à l'Ecole du Louvre, 3, rue Boccador. — 1907.

Ebersolt (Jean), docteur ès-lettres, 1, rue Charles Dickens, XVIe. — 1906.
* Ecole Bossuet, représentée par M. l'abbé Dibildos, directeur, 6, rue du Luxembourg. — 1890.
* Ecole Hellénique d'Odessa. — 1873.
Ecole normale supérieure, 45, rue d'Ulm. — 1869.
* Ecoles publiques orthodoxes de Chios (Turquie d'Asie). — 1893.
Edhem Bey, directeur-adjoint des musées impériaux ottomans, Constantinople. — 1909.
* Egger (Max), ancien professeur de l'Université, 1, rue Delambre. — 1885.

Eginitis (M.), professeur à l'Université et directeur de l'observatoire royal d'Athènes. — 1890.

* Eichthal (Eugène d'), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des sciences politiques, 144, boulevard Malesherbes. — 1871.

Elèves (les) de première du collège Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1869.

Emmanuel (Maurice), professeur d'histoire de la musique au Conservatoire, 42, rue de Grenelle, VIIe. — 1893.

Errera (Paul), avocat, professeur à l'Université libre, 14, rue Royale, à Bruxelles. — 1889.

Espy, professeur au lycée, 23, rue Barbaroux, Marseille. — 1914.

* Estournelles de Constant (baron Paul d'), sénateur, 34 *bis*, rue Molitor. — 1872.

Eumorfopoulos (Nicolas-A.), 24, Pembridge Gardens, London W. — 1897.

* Expert (Henry), bibliothécaire au Conservatoire, 18, rue Velpeau, à Antony. — 1900.

* Fallières (Armand), ancien président de la République, 19, rue François Ier. — 1886.

Fauconnier, 41, rue Saint-Georges. — 1907.

Faye (Eugène de), directeur d'études, à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (sciences religieuses), 37, rue de Babylone. — 1913.

Feineux, 4, boulevard Maupeou, Sens (Yonne). — 1907.

Feuardent, antiquaire, 4, place Louvois. — 1877.

Fitz-Gérald (Augustin). — 1909.

Flamand-Duval (Félix), 11, rue de Londres. — 1894.

Flandin (Marcel), professeur au lycée, Clermont-Ferrand. — 1910.

Florisoone, professeur au lycée, 22, rue Charles Dubois, à Amiens. — 1886.

Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, XVIe. — 1910.

* Foucart (Paul), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, professeur au Collège de France, 19, rue Jacob, VIe. — 1867.

Fougères (Gustave), directeur de l'Ecole française d'Athènes. — 1886.

Fournier, maître de conférences à la Faculté des Lettres, Bordeaux. — 1903.

Franciscato (Sp.), commerçant à Alexandrie (Egypte). 1906.

François, professeur au collège Rollin, 95, Boulevard Saint-Michel, V^e. — 1907.

Francotte (Henri), professeur à l'Université, 1, rue Lebeau, Liège. — 1910.

Franel (Jean), professeur, Saint-Pierre, 14, Lausanne (Suisse). — 1905.

*^a Fuller (S. Richard), 193, rue de l'Université. — 1906.

Gachon, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, Montpellier — 1893.

Ganderax (Louis), directeur de la *Revue de Paris*, 4, rue Boissière. — 1891.

Gardicas (D.), professeur au gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1903.

Gaudier (Charles), professeur de première au lycée Lakanal, 9, rue du Loing, Paris, XIVe. — 1893.

Gault (Ch.-Maurice), docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, 86, boulevard Malesherbes, VIIIe. — 1878.

* Gennadios (Jean), ministre de Grèce, 14, De Vere Gardens, Kensington Palace, Londres. — 1878.

Georgin, professeur au lycée Henri IV, 46, boulevard de Port-Royal. — 1899.

Georgiou (Paléologue), directeur du gymnase Avéroff et de l'Ecole Tossitsée, 12, rue Masguid el Attarine, à Alexandrie (Egypte). — 1892.

Gernet, professeur au Prytanée, 25, boulevard Gambetta, La Flèche (Sarthe). — 1908.

Ghikas (Jean), professeur à Alexandrie (Egypte). — 1899.

* Gillon (G.), 18, rue Malher. — 1901.

Gilson (Docteur), 9, rue Waldeck-Rousseau, Angoulême (Charente). — 1908.

* Girard (Paul), membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris, 55, rue du Cherche-Midi. — 1880.

* Glotz (Gustave), professeur à la Faculté des Lettres, 73, rue du Cardinal Lemoine, Ve. — 1895.

Glypti (Georges), professeur au gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1902.

* Goelzer (Henri), professeur à l'Université de Paris, 32, rue Guillaume Tell. — 1892.

* Goirand (Léonce), avoué honoraire près la Cour d'appel de Paris, 6, rue Solférino. — 1883.

* Goirand (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, sénateur, 180, rue de la Pompe, Paris-Passy. — 1883.

* Gonnet (l'abbé), chanoine honoraire, professeur aux Facultés Catholiques de Lyon, à Francheville (Rhône). — 1878.

Graillot (H.), ancien membre de l'Ecole française de Rome, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Toulouse. — 1898.

Gravaris (Gr.), docteur, à Salonique. — 1902.

Grégoire (Henri), ancien membre étranger de l'Ecole d'Athènes, chargé de cours à l'Université de Bruxelles, 150, avenue Montjoie, Uccle-les-Bruxelles (Belgique). — 1904.

Greif (Francisque), juge au tribunal civil, villa Marignan, Mourillon, boulevard Toucas Toulon. — 1908.

Gros (Etienne), maître de conférences suppléant à la Faculté d'Aix, 35, rue de Turenne, Marseille. — 1910.

Grousset (Henri), 8, rue Laromiguière. — 1887.

Grouvèle (V.), 3, square Rapp, Paris. — 1898.

* Gryparis (N.), ancien consul d'Odessa, à Baranowka, gouvernement de Volhynie (Russie). — 1886.

Gsell (Stéphane), professeur au Collège de France, 92, rue de la Tour, Paris-Passy. — 1893.

* Gymnase Avéroff à Alexandrie (Egypte). — 1897.

* Gymnase de Janina (Grèce). — 1872.

* Hachette et Cie, libraires-éditeurs, 79, boulevard Saint-Germain. — 1867.
Hallays (André), avocat à la Cour, 19, rue de Lille. — 1888.
Harmand (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée, 7, rue des Chanoines, à Nancy — 1892.
Harter, inspecteur d'Académie, à Bar-le-Duc. — 1898.
Hatzfeld (Jean), professeur au lycée du Parc, à Lyon. — 1912.
Haussoullier (B.), membre de l'Institut, directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes-Études, 8, rue Sainte-Cécile. — 1881.
* Havet (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'Ecole des Hautes-Etudes, 18, quai d'Orléans. — 1869.
Heiberg (le Dr J.-L.), professeur à l'Université, 13, Classensgade, Copenhague. — 1891.
*Heriot-Bunoust (l'abbé Louis). — 1889.
Herold (Ferdinand), 48, rue Nicolo, XVIe. — 1910.
Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines du musée du Louvre, 16, rue Washington, VIIIe. — 1872.
Hesseling (D. C.), professeur à l'Université de Leyde. — 1913.
* Heuzey (Léon), membre de l'Institut, directeur honoraire des musées nationaux, 90, boulevard Exelmans, Paris-Auteuil. — 1867.
Hochart, 22, rue de l'Eglise Saint-Seurin, à Bordeaux. — 1893.
*Hodgi Effendi (J.), conseiller d'Etat, 101, grande rue de Péra, Constantinople. — 1876.
Holleaux (Maurice), chargé de cours à la Faculté des Lettres, 27, quai de la Tournelle. — 1889.
Homolle (Th.), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits Champs, et 11, rue des Missionnaires, Versailles (Seine-et-Oise). — 1876.
Hubert (Henri), conservateur-adjoint du musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, à Paris, 3, rue Nouvelle-Stanislas. — 1897.
Huillier (Paul), notaire, 83, boulevard Haussmann, VIIIe. — 1874.
Humbert (Louis), professeur honoraire au lycée Condorcet, 207, boulevard Saint-Germain. — 1875.
Hypéridis (G.-C.), directeur du journal 'ΑΜΑΛΘΕΙΑ, Smyrne. — 1903.

Iconomo (Alexandre-A.), directeur du chemin de fer du Nord-Ouest de Grèce, Missolonghi (Grèce). — 1913.
Iconomopoulos (Léonidas-D.), ingénieur aux chemins de fer égyptiens, au Caire. — 1890.
Imhoof-Blumer (Dr F.), correspondant de l'Institut, à Winterthur (Suisse). — 1890.
* Inglessis (Pan.), docteur-médecin, 58, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1888.

Jameson (Robert), 6, avenue Vélasquez. — 1912.
* Jamot (Paul), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, conservateur-adjoint au musée du Louvre, 11 *bis*, avenue de Ségur, VIIe. — 1890.

JARDÉ (A.), ancien membre de l'école française d'Athènes, professeur au lycée Lakanal, 10, rue Bobierre de Vallière, Bourg-la-Reine. — 1906.

* JASONIDIS (O. John), Blondel Street, à Limassol (île de Chypre). — 1870.

JOHNSTON (Mlle K.), 4, rue de Talleyrand, VIIe. — 1910.

* JORDAN (Camille), membre de l'Institut, 48, rue de Varenne, VIIe. — 1874.

* JORDAN (E.), professeur à l'Université, Rennes, 10, rue du Thabor. — 1912.

JOUBIN (André), professeur d'archéologie et histoire de l'art à l'Université, avenue du Stand, 10, à Montpellier. — 1893.

JOUGUET (Pierre), professeur d'histoire ancienne et papyrologie de la Faculté de lettres de Lille, 124, rue Faidherbe, La Madeleine-lez-Lille (à Paris, 6, rue de Mézières). — 1898.

* JOURJON, professeur honoraire, villa Tranquille, à Grandris (Rhône). — 1908.

KARO (Georg), directeur de l'Institut archéologique allemand, Athènes. — 1912.

KEBEDJY (Stavro-M.), à Athènes. — 1868.

* KELLER (L.-M.), professeur au lycée, 34, rue Gambetta, Saint-Omer (Pas-de-Calais).

KINCH (le Dr K.-F.), Tóihusgade, 3, Copenhague, K. — 1898.

KOECHLIN (Raymond), 32, quai de Béthune. — 1898.

* KOUNDOURI (Panaghi), 23, rue de l'Arsenal, Marseille. — 1897.

KREBS (Adrien), ancien préfet des études à l'Ecole Alsacienne, 36, rue de Fleurus. — 1878.

KUIPER (K.), professeur, 39, Koninginneweg, Amsterdam. — 1911.

LABASTE, professeur au lycée Faidherbe, 22 *bis*, rue Masséna, Lille. — 1902.

* LAFAYE (Georges), professeur-adjoint à la Faculté des Lettres, 126, boulevard Raspail, VIe. — 1892.

LAFONT (Mlle Renée), licenciée ès lettres, 73, rue du Cardinal Lemoine, Ve. — 1901.

*LAGONICO (Théodore), Alexandrie (Egypte). — 1904.

* LALOY (Louis), docteur ès lettres, rue des Capucins, Bellevue (S.-et-O.). — 1897.

LASCARIDIS (Spiridion), docteur en médecine, rue de la gare de Ramleh, Alexandrie (Egypte). — 1900.

LAURENT (Joseph), ancien membre de l'Ecole d'Athènes chargé de cours à la Faculté des Lettres, maire de Nancy, 147, rue Jeanne d'Arc, à Nancy. — 1895.

LA VILLE DE MIRMONT (H. de), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres, 15, rue de Caudéran, à Bordeaux. — 1888.

LAYÉ (L. A.), étudiant en Sorbonne, 6, rue Ortolan, V. —

LAZZARO (Cléon H.), directeur de la Banque d'Orient à Salonique. — 1912.

* Lazzaro (Périclès-H.), vice-consul des États-Unis, à Salonique. — — 1894.
* Lebègue (Henri), directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, 95, boulevard Saint-Michel, v^e^. — 1888.
* Le Bret (Mme Paul), 148, boulevard Haussmann, VIIIe. — 1899.
* Lechat (Henri), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 22, quai Gailleton, Lyon. — 1891.
* Lecomte (Ch.), négociant, 5, rue d'Uzès, IIe. — 1875.
Lécrivain (Ch.), professeur à l'Université, 37, rue des Chalets, Toulouse. — 1912.
Lefebvre (Gustave), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, inspecteur en chef du service des antiquités d'Egypte à Assiout (Haute-Egypte). — 1904.
Legrand (Adrien), agrégé de l'Université, 225, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine). — 1890.
Legrand (Philippe-Ernest), professeur à la Faculté des Lettres, 60, avenue de Noailles, Lyon. — 1892.
* Lelarge (Pierre), 11, rue Bonhomme, Reims. — 1907.
Lelioux (Armand), chef honoraire du service de la sténographie du Sénat, 33, avenue d'Orléans, XIVe. — 1879.
Leroux (Ernest), éditeur, 28, rue Bonaparte. — 1887.
* Leroux (Gabriel), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 46, rue de Ruat, à Bordeaux (Gironde). — 1911.
Lesquier (Jean), docteur ès-lettres, membre de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire, chez Mme Lesquier, 3, rue du Bouteillier, Lisieux (Calvados). — 1908.
* Létienne (D^r^), Clos Myrième, Louveciennes, Seine-et-Oise. — 1906.
Lévy (Georges-Raphaël), membre de l'Institut, 3, rue de Noisiel (rue Spontini), XVIe. — 1888.
Levy (Isidore), directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, 4, rue Adolphe-Focillon, XIVe. — 1909.
* Lévy (Mme Paul), 16, rue Adolphe-Yvon, Paris-Passy. — 1910.
Liard (Louis), vice-recteur de l'Académie de Paris, 5, rue de la Sorbonne, v^e^. — 1884.
Loizon (J.), président honoraire de Tribunal, 22, rue de Russie, Tunis. — 1904.
* Loubat (duc de), associé correspondant de l'Institut, 53, rue Dumont-d'Urville, XVIe. — 1903.
* Lur-Saluces (comte de), 10, rue Dumont-d'Urville, XVIe. — 1895.
Lycée Charlemagne, 101, rue Saint-Antoine. — 1896.
Lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques, v^e^. — 1907.

* Macmillan (Georges-A.), éditeur, St Martin's Street, London W.-C. — 1878.
Magne (Lucien), professeur à l'Ecole des Beaux-Arts et au Conservatoire National des Arts et Métiers, inspecteur général des Monuments historiques, 6, rue de l'Oratoire. — 1905.
Magnien (V.), professeur au lycée, 5, boulevard de Courtan, Montluçon. — 1914.
* Maisonneuve (Jean), libraire, 3, rue du Sabot, VIe. — 1875.

* Manoussi (Démétrius de), 11, rue Villebois-Mareuil, XVIIe. — 1869.
Mantadakis (P.), professeur au gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1903.
* Manussi (Constantin de), à Athènes. — 1869.
Marcheix, ancien bibliothécaire de l'Ecole des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard. — 1885.
Marestaing (Pierre), 17, boulevard Flandrin, XVIe. — 1902.
Marguerite-de-la-Charlonie, ingénieur des arts et manufactures, 21, rue Bonaparte. — 1903.
Marino (Miltiade), rue de Patissia, à Athènes. — 1873.
Martha (Jules), professeur à la Faculté des Lettres, 16, rue de Bagneux. — 1881.
Martini (Edgar), professeur à l'Université, Leipzig, Gottschedstrasse, 22 ². — 1904.
* Martroye (François), docteur en droit, 131, boulevard Saint-Germain. — 1910.
* Maspero (G.), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 25, quai Conti. — 1877.
Maspero (Jean), 24, avenue de l'Observatoire. — 1914.
Masqueray (P.), professeur à la Faculté des Lettres, 32, rue Emile Fourcaud, Bordeaux. — 1893.
Mathis (J.), professeur au lycée, 11, rue Bonfa, Nîmes (Gard). — 1908.
* Maurice (Jules), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, 10, rue Crevaux, XVIe. — 1902.
Maury, professeur à la Faculté des Lettres, villa Leo, avenue de l'Hôpital suburbain, Montpellier. — 1895.
* Mavro (Spiridion), Athènes. — 1873.
* Mavromichalis (Kyriacoulis P.), ancien ministre, à Athènes. — 1888.
Mavroyeni-Bey (Démétrius), ancien consul général de Turquie, à Marseille, 89, cours Pierre Puget. — 1891.
* Maximos (P.), à Odessa. — 1879.
May (G.), professeur à la Faculté de Droit, Paris, 12, rue de Longchamp. — 1904.
* Mazon (Paul), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 9, rue Mazarine. — 1902.
* Meillet (Antoine), professeur au Collège de France, directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, 65, rue d'Alésia, XIVe. — 1908.
Mély (F. de), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, 26, rue de la Trémoïlle. — 1894.
Ménardos (Dr Simos), professeur de l'Université d'Athènes ὁδὸς Παπησίων-θήρας, 1, Lecturer in late greek, Oxford (Union Society). — 1907.
Mendel (Gustave), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, 11, avenue de l'Observatoire. — 1902.
Mengola (D.), avocat, à Alexandrie (Egypte). — 1887.
Méridier (Louis), docteur ès lettres, professeur-adjoint à la Faculté des Lettres, 2, rue Paul-Lacroix, Montpellier. — 1906.
Messinesi (Léonce), 40, rue François Ier. — 1903.
Meunier (l'abbé J.-M.), docteur ès lettres, directeur de l'Institution du Sacré-Cœur, Corbigny (Nièvre). — 1895.

* Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes, 16, avenue de Labourdonnais, VIIe. — 1884.
Meylan-Faure, professeur à l'Université, clos du Matin, Valentin, 44, Lausanne. — 1904.
Mézières (Alfred), de l'Académie française, professeur honoraire de la Faculté des Lettres, sénateur, 57, boulevard Saint-Michel, V^e. — 1867.
Michaelidis (C. E.), Rally brothers agency, The Avenue, Bishop Lane, Hull. — 1890.
Michel (Ch.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université, 42, avenue Blonden, à Liège. — 1893.
* Michon (Etienne), conservateur-adjoint au musée du Louvre, professeur à l'Ecole de Louvre, 26, rue Barbet-de-Jouy. — 1893.
Milhaud (Gaston), professeur à la Faculté des Lettres, 25, rue Humboldt, XIVe. — 1913.
Millet (Gabriel), directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, 34, rue Hallé, XIVe. — 1896.
* Milliet (Paul), 95, boulevard Saint-Michel. — 1889.
* Monceaux (Paul), professeur au Collège de France, 12, rue de Tournon. — 1885.
Monchanin (Mademoiselle F.), 12, rue Théodore de Banville. — 1914.
* Morin-Jean, 33 bis, boulevard de Clichy. — 1912.
Mot (Jean de), attaché aux musées de Bruxelles, au Musée du Cinquantenaire, Bruxelles. — 1901.
Musée (le) du Cinquantenaire, Bruxelles. — 1905.
Mutiaux (E.), 66, rue de la Pompe, Paris-Passy. — 1898.

Navarre (O.), professeur à la Faculté des Lettres, 57, boulevard Armand Duportal, Toulouse. — 1895.
Nénot, membre de l'Institut, architecte de la Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne. — 1908.
* Nicolau d'Olwer (Dr Luis), professeur à la Faculté de philosophie et lettres, avocat, Escudillers, 70, 1e, Barcelone. — 1911.
Nicole (Jules), professeur à la Faculté des Lettres, 9, chemin des Roches, Genève. — 1891.
* Nicolopoulo (Jean-G.), 66, rue de Monceau VIIIe. — 1884.
Noailles (Pierre), docteur en droit, 49, boulevard Saint-Germain. — 1900.
* Nolhac (Pierre de), conservateur du Musée national de Versailles, au Palais de Versailles. — 1888.
* Normand (Ch.), directeur de la Revue *L'ami des monuments et des arts*, président de la Société des Amis des monuments parisiens, ancien hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine. — 1889.

Offord (Joseph), 94, Gloucester Road, South Kensington, London S. W. — 1907.
* Olivier (Adolphe), 6, rue de Maubeuge, IXe. — 1907.
* Omont (H.), membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 17, rue Raynouard, XVIe. — 1884.

Ormesson (comte d'), ambassadeur de France, 7, rue Lamennais. — 1911.

* Oursel (Paul), Consul général de France, 68, boulevard Malesherbes, VIIIe. — 1867.

* Paisant (Alfred), président honoraire du tribunal civil, 35, rue Neuve, à Versailles. — 1871.

* Paix-Séailles (Charles), 278, boulevard Raspail. — 1896.

Pandélidès (Christos), professeur au Gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1913.

* Papadimitriou (Sinodis), professeur à l'Université d'Odessa. — 1893.

Papavassiliou (G.), professeur à Athènes, 20, rue Aréos. — 1889.

Paris (Pierre), professeur à la Faculté des Lettres, correspondant de l'Institut, à Bordeaux. — 1894.

Parmentier (Léon), professeur à l'Université de Liège, à Hamoir-sur-Ourthe (Belgique). — 1895.

* Paspati (Georges), à Athènes. — 1888.

Paton (W.-R.), Vathy, île de Samos, via Pirée. — 1896.

Peine (Louis), professeur au lycée Louis-le-Grand, 5, rue Latran. — 1894.

Pelletier (François), professeur à l'Université de Laval, Québec (Canada). — 1902.

Pepin Lehalleur (Adrien), 7, rue Nitot. — 1880.

Pepin Lehalleur (Mlle Simonne), 48, rue de la Victoire, IXe. — 1912.

Perdrizet (Paul), professeur d'archéologie et histoire de l'art à la Faculté des Lettres, 4, avenue de la Garenne, Nancy. — 1889.

Péreire (Henry), 33, boulevard de Courcelles. — 1890.

Pernot (Hubert), docteur ès lettres, 31, avenue de Joinville, Nogent-sur-Marne). — 1900.

* Persopoulo (Nicolas), Trébizonde, Mer Noire, poste restante. — 1873.

* Petitjean (J.), professeur au lycée Condorcet, 32, rue Ernest Renan. — 1893.

Petridis (Dr A.-P.), chirurgien de l'hôpital grec, 15, rue Nebi Danial, Alexandrie (Egypte). — 1903.

* Peyre (Roger), professeur honoraire du Lycée Charlemagne, 59, rue de la République, Toulouse. — 1879.

Pharmakowsky (B.), membre de la commission impériale archéologique, Palais impérial d'hiver, à Petrograd. — 1898.

Picard (Auguste), libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte. — 1870.

Picard (Georges), 2 *bis*, rue Benouville. — 1903.

Pichon (René), docteur ès lettres, professeur au lycée Henri IV, 28, rue Vauquelin. — 1903.

Pierrotet (Paul), directeur de Sainte-Barbe, place du Panthéon, Ve. — 1903.

Pisanis (Jean), professeur à Alexandrie (Egypte). — 1899.

* Pispas (B.), rue Richelieu, à Odessa. — 1879.

Plassart (André), membre de l'Ecole française d'Athènes.

* Poinsot (Mlle), 5, rue de Vitry, Alfortville (Seine). — 1901.

* Pottier Edmond, professeur à l'Ecole du Louvre, conservateur-adjoint des Musées nationaux, membre de l'Institut, 72, rue de la Tour, Paris-Passy. — 1884.
Psichari (Jean), professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 48, rue de l'Eglise, xve. — 1879.
* Puech (Aimé), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 1, rue du Val-de-Grâce. — 1892.

Radet (G.), doyen de la Faculté des Lettres, 9 *bis*, rue de Cheverus, Bordeaux. — 1890.
Rados (Constantin N.), secrétaire général de la Société historique et ethnographique de Grèce à Paris, 41, rue Monge. — 1912.
Raingeard, agrégé des lettres, professeur au Lycée, Nantes, Loire-Inférieure. — 1906.
Ralli frères, négociants, 12, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
Ravaisson Mollien (Charles), conservateur honoraire au musée du Louvre, 104, avenue de Gravelle, St-Maurice (Seine). — 1898.
Recordon (Edouard), professeur, Clos Daisy, à Corseaux, près Vevey (Suisse). — 1906.
* Reinach (Adolphe), 31, rue de Berlin, viiie. — 1906.
* Reinach (Joseph), 6, avenue Van-Dyck, viiie. — 1888.
* Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, 16, avenue, Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine. (Seine). — 1878.
* Reinach (Théodore), membre de l'Institut, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, 9, rue Hamelin. — 1884.
* Renauld (Emile), professeur au collège Rollin, avenue Trudaine, ixe, Paris. — 1902.
Renkin (Mlle S.), diplômée de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 51, boulevard du Château, à Neuilly-sur-Seine. — 1913.
Ricci (Seymour de), 38, rue Copernic, xvie. — 1901.
Richard (Louis), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 50, rue des Belles-Feuilles, xvie. — 1888.
Rivaud, (Albert), professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, 23, rue Arsène Orillard, à Poitiers. — 1908.
Roberti (A.), professeur honoraire, 13, rue de l'Abbatiale, à Bernay (Eure). — 1873.
Robin (L.), chargé de cours à la Faculté des Lettres, 35, rue de l'Arbalète, v^e. — 1908.
* Rodocanachi (Michel-E.), négociant. — 1867.
Romain (Mlle Yvonne de), rue de Morat, Fribourg (Suisse). — 1911.
Romanos (Athos), ministre de Grèce à Paris, 17, rue Auguste Vacquerie, xvi. — 1891.
* Rothschild (baron Edmond de), membre de l'Institut, 41, rue du faubourg Saint-Honoré. — 1884.
Rouillard (Mlle Germaine), licenciée ès lettres, 80, rue de Rome, viiie. — 1915.
Roussel (Pierre), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, 14, rue de la Faïencerie, Nancy. — 1913.

Rousselle (Gaston), professeur au lycée de Brest. — 1914.
Roux (Ferdinand), ancien magistrat, avocat, à Javode près et par Issoire (Puy-de-Dôme). — 1887.
Roux (René), étudiant à la Faculté des Lettres, 26, rue La Fayette, Versailles. — 1908.

Sakelaridis (Dimitri), à Alexandrie (Égypte). — 1888.
Sala (Mme la comtesse), 22, rue Clément Marot. — 1901.
* Sartiaux (Félix), ingénieur à la Compagnie des chemins de fer du Nord, 108, rue Caulaincourt, XVIIIe. — 1909.
* Sayce (A. H.), professeur à l'Université d'Oxford, Queen's College. — 1879.
* Scaramanga (Pierre J.), 36, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine. — 1872.
* Schlegel (F.), commandant, 12, rue Broca. — 1906.
* Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, 29, avenue Montaigne, VIIIe. — 1888.
Sciama (Raoul), professeur au lycée, 10, rue des Marcheries, Alençon (à Paris, 15*bis* rue Bizet). — 1914.
Séchan (Louis), professeur au lycée, 4 *bis*, faubourg Saint-Jaumes, Montpellier. — 1912.
* Segalá y Estalella (Dr Luis), professeur de langue et littérature grecques à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université, Argüelles (Via Diagonal), 418, 3o, 2a, Barcelone. — 1908.
Senart (Emile), membre de l'Institut, 18, rue François Ier, VIIIe. — 1867.
Sensine (Henri), professeur à Lausanne (Suisse). — 1907.
Serefas (Athanasios D.), à Salonique. — 1905.
Serruys (Daniel), directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, 2, rue Le Regrattier. — 1902.
Seure, agrégé des lettres, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, 16, avenue Elisée-Reclus (parc du Champ de Mars). — 1901.
* Shear (Mme Théodore Leslie), 468, Riverside Drive, New-York. — 1899.
* Sibien (Armand), architecte, 14, rue du Quatre-Septembre. — 1901.
Simas (Madame F.), 220, rue St-Jacques. — 1905.
Simone Brouwer (Dr F. de), professeur Vico II, Montecalvario, 2, Naples. — 1906.
* Sinadino (Michel), 1, rue des Fatimites, Alexandrie (Egypte). — 1886.
* Sinadino (Nicolas), 1, rue des Fatimites, Alexandrie (Egypte). — 1884.
Sinoir, professeur de première au lycée, Laval (Mayenne). — 1892.
Siotis (Dr), directeur de l'établissement hydrothérapique de Constantinople, 7, rue Télégraphe, Péra, Constantinople. — 1905.
Siret (Louis), ingénieur à Cuevas de Vera, par Almeria (Espagne). — 1909.
Skias (André N.), professeur à l'Université, 7, rue Valtetziou, à Athènes. — 1892.
Skliros (Georges-Eustache), Santa-Maura, Leucade, Grèce. — 1876.

Sorlin-Dorigny (A.), 32, avenue Félix Faure, VIIIe. — 1911.
Sotiriadis, professeur à l'Université, 21, rue Lucien, Athènes. — 1902.
Sourdille (C.), professeur à la Faculté des Lettres, 11, rue du Général Moulin, (Caen). — 1914.
Stamoulis (Anastase), négociant à Silimvria (Turquie). — 1874.
Stavridi (Jean), consul général de Grèce, 29, Cleveland Gardens, Hyde Park, London W. — 1908.
Streit (Georges), professeur de droit international à l'Université d'Athènes. — 1894.
Svoronos (J.-N.), directeur du musée numismatique, Athènes. — 1903.
Syllogue (le), Νέα Ζωή, à Alexandrie (Egypte). — 1907.

Tafrali, docteur ès-lettres, professeur à l'Université de Jassy (Roumanie). — 1910.
* Tannery (Mme Vve Paul), Brion-sur-Thouet (Deux-Sèvres), à Paris, 8, rue Stanislas). — 1907.
Terrier, professeur honoraire au lycée Condorcet, 9, rue du Val de Grâce, V^e. — 1878.
* Tougard (l'abbé Alb.), docteur ès lettres, bibliothécaire du petit séminaire, à Rouen. — 1867.
Toutain (Jules), directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 25, rue du Four Saint-Germain, VIe. — 1914.
Trachilis (Stephanos) professeur à la Canée, Crète. — 1906.
* Travers (Albert), inspecteur général honoraire des postes et télégraphes de l'Hérault, 4 bis, rue Voltaire, Brest (Finistère). — 1885.
Triantaphyllidis (G. J.), 127, boulevard Malesherbes. — 1894.
* Tsacalotos (E.-D.), professeur au 1er gymnase Varvakion, à Athènes. — 1873.
Tsapalos (Milio), ingénieur des mines, 9, rue Saint-Senoch, Paris. — 1907.
* Typaldo-Bassia (A.), avocat à la Cour suprême, 20, rue Homère, Athènes. — 1895.

* Université d'Athènes. — 1868.

Vallette (Paul), professeur à l'Université, 1, avenue du Bois Rondel, Rennes (I.-et-V.). — 1910.
* Vallois (R.), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, membre de l'Ecole des Hautes Etudes hispaniques, 10, Marqués de la Ensenada, Madrid. — 1914.
* Vasnier, greffier des bâtiments, Saint-Georges du Vièvre (Eure). — 1894.
Vassilakis (Dr Germanos), archimandrite supérieur de l'Église grecque de Paris, 7, rue Georges Bizet, XVIe. — 1905.
Vatelot (S.), directeur du lycée gréco-français, 10, rue Mekteb, Péra-Constantinople. — 1905.
* Vendryès (Joseph), chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 85, rue d'Assas. — 1903.
Venetocles (Dém.), directeur du lycée grec, à Alexandrie (Egypte). — 1879.

VIANEY (J.), docteur ès lettres, doyen de la Faculté des Lettres, rue Marcel de Serres, à Montpellier. — 1894.
* VLASTO (Antoïne). 12, rue Halévy. — 1884.
VOGÜÉ (marquis de), de l'Académie française, membre de l'Institut, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert, VIIe. — 1875.
VOISIN (Mlle Renée), 71, rue de Grenelle. — 1914.
VOLONAKI (Michel D.), secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, à Athènes. — 1909.
* VUCINA (Emmanuel G.), 1, rue Xanthippe, à Athènes. — 1873.

WALTZ (Pierre), maître de conférences à la Faculté des lettres, 6, rue d'Amboise, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) — 1910.
WEILL (Raymond), capitaine du génie, docteur ès lettres, 71, rue du cardinal Lemoine. — 1904.
WELTER (H.), libraire, 4, rue Bernard-Palissy. — 1894.
* WOODHOUSE (W.-J.), M. A. Professor of Greek at the University of Sydney New South Wales (Australie). — 1910.

* XANTHOPOULOS (Démétrius). — 1879.
XANTHOUDIDIS (Etienne), éphore des antiquités, à Héracleion, île de Crète. — 1908.
* XYDIAS (Nicolas), artiste-peintre. — 1884.
YON (Albert), agrégé des lettres, chez M. Yon, 6, avenue Saint-Ferdinand, Arcachon (Gironde). — 1911.

ZAÏMIS (Assemakis), à Athènes. — 1891.
ZALOCOSTA (Pierre-N.), à Athènes. — 1886.
ZANNAS (Démétrius), à Salonique. — 1904.
ZANOS (Mlle), 5 *bis*, rue Keppler. — 1914.
ZARIFI (Georges), chez M. Léonidas Zarifi, banquier, à Constantinople. — 1902.
ZARIFI (Périclès), banquier, 10, rue du Coq, à Marseille. — 1867.

SOCIÉTÉS ET ÉCOLES CORRESPONDANTES

Athènes.

École française d'Athènes.
Institut archéologique allemand.
Société archéologique.
Syllogue des amis de l'instruction, le *Parnasse*.
Σύλλογος πρὸς διάδοσιν ὠφελίμων βιβλίων.

Auxerre.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Baltimore (États-Unis).

John Hopkin's University.

Besançon.

Société d'émulation du Doubs.

Boston.

Archæological Institute of America.

Bruxelles.

Société des Bollandistes.

Constantine.

Société archéologique du département de Constantine.

Constantinople.

Syllogue littéraire hellénique.
Institut archéologique russe.

Le Havre.

Société havraise d'études diverses.

Liverpool.

The Liverpool Institute of Archaeology.

Londres.

Society for the promotion of Hellenic studies.

Montpellier.

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Nancy.

Académie de Stanislas.

Paris.

Société nationale des antiquaires de France.

Rome.

École française de Rome.

Senlis.

Comité archéologique.

Smyrne.

Musée et bibliothèque de l'École évangélique.

PÉRIODIQUES ÉCHANGÉS AVEC LA REVUE

Athènes.

Διάπλασις τῶν παίδων.
Ἑστία.
Παναθήναια.

Baltimore.

American Journal of philology.

Bordeaux.

Revue des Études anciennes.

Leipzig.

Archiv für Religionswissenschaft.
Byzantinische Zeitschrift.

Lvow.

Eos.

Liège.

Musée Belge.

New York.

American Journal of Archæology.

Paris.

Annales du musée Guimet.
Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique.
Revue critique d'histoire et de littérature.
Revue des questions historiques.

Rome.

Bessarione.
Bollettino dell' Istituto di diritto romano.
Bollettino d'arte del Ministero della P. Istruzione.

PRIX DÉCERNÉS

DANS LES CONCOURS DE L'ASSOCIATION

(1868-1914)

1868. Prix de 500 fr. M. Tournier, Édition de Sophocle.

— Mention honorable. M. Boissée, 9e vol. de l'édition, avec traduction française, de Dion Cassius.

1869. Prix de l'Association. M. H. Weil, Édition de sept tragédies d'Euripide.

— Prix Zographos. M. A. Bailly, *Manuel des racines grecques et latines.*

— Mention très honorable. M. Bernardakis, Ἑλληνικὴ γραμματική.

1870. Prix de l'Association. M. Alexis Pierron, Édition de l'Iliade.

— Prix Zographos. M. Paparrigopoulos, *Histoire nationale de la Grèce.*

1871. Prix de l'Association. M. Ch.-Émile Ruelle, Traduction des *Éléments harmoniques* d'Aristoxène.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sathas, Ἀνέκδοτα ἑλληνικά, Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου, Τουρκοκρατουμένη Ἑλλάς, Νεοελληνικὴ φιλολογία, Νεοελληνικῆς φιλολογίας παράρτημα, et M. Valettas, Δονάλδσωνος ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων.

1872. Médaille de 500 fr. M. Politis, Μελέτη ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων.

1873. Prix de l'Association. M. Amédée Tardieu, Traduction de la Géographie de Strabon, tomes I et II.

— Médaille de 500 fr. M. A. Boucherie, Ἑρμηνεύματα et Καθημερινὴ ὁμιλία, *textes inédits attribués à Julius Pollux.*

— Médaille de 500 fr. M. A. de Rochas d'Aiglun, *Poliorcétique des Grecs; Philon de Byzance.*

— Prix Zographos. M. Coumanoudis (É.-A.), Ἀττικῆς ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι.

— Médaille de 500 fr. M. C. Sathas, *Bibliotheca graeca medii aevi.*

1874. Prix de l'Association. M. C. Wescher, *Dionysii Byzantii de navigatione Bospori quae supersunt, graece et latine.*

— Prix Zographos. M. Émile Legrand, *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites pour la première fois.*

— Mention très honorable. M. E. Filleul, *Histoire du siècle de Périclès.*

— Mention très honorable. M. Alfred Croiset, *Xénophon, son caractère et son talent.*

1875. Prix de l'Association. Partagé entre M. C. Sathas, *Mich. Pselli Historia byzantina et alia opuscula*, et M. Petit de Julleville, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Miliarakis, Κυκλαδικά, et M. Margaritis Dimitza, Ouvrages relatifs à l'histoire de la Macédoine.

1876. Prix de l'Association. Partagé entre M. Lallier, Thèses pour le doctorat ès lettres : 1° *De Critiae tyranni vita ac scriptis;* 2° *Condition de la femme dans la famille athénienne au Vᵉ et au IVᵉ siècles avant l'ère chrétienne*, et M. Phil. Bryennios, Nouvelle édition complétée des lettres de Clément de Rome.

— Prix Zographos. MM. Coumanoudis et Castorchis, directeurs de l'Ἀθήναιον.

1877. Prix Zographos. MM. Bayet et Duchesne, *Mission au mont Athos.*

1878. Prix de l'Association. Partagé entre M. Aubé, Restitution du Discours Véritable de Celse traduit en français, et M. Victor Prou, Édition et traduction nouvelle de la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie.

— Prix Zographos. Le *Bulletin de correspondance hellénique.*

1879. Prix de l'Association. M. E. Saglio, directeur du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

— Prix Zographos. M. P. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique.*

1880. Prix de l'Association. M. Ex. Caillemer, *Le droit de succession légitime à Athènes.*

— Prix Zographos. M. Henri Vast, *Etudes sur Bessarion.*

1881. Prix de l'Association. M. F. Aug. Gevaert, *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. M. A. Cartault, *La trière athénienne.*

1882. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max. Collignon, *Manuel d'archéologie grecque*, et M. V. Prou, *Les théâtres d'automates en Grèce*, au IIᵉ siècle de notre ère.

— Prix Zographos. Partagé entre M. J. Martha, Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Sacerdoces athéniens*, et M. P. Girard, Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Asclépiéion d'Athènes.*

1883. Prix de l'Association. Partagé entre M. Maurice Croiset, *Essai sur la vie et les œuvres de Lucien*, et M. Couat, *La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Contos, Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις ἀναφερόμεναι εἰς τὴν νέαν ἑλληνικὴν γλῶσσαν, et M. Emile Legrand, *Bibliothèque grecque vulgaire*, t. I, II, III.

1884. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max Bonnet, *Acta Thomae, partim inedita,* et M. Victor Henry. Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Analogie en général et les formations analogiques de la langue grecque.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Auguste Choisy, *Études sur l'architecture grecque*, et M. Edmond Pottier, Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Lécythes blancs attiques.*

1885. Prix de l'Association. M. Salomon Reinach, *Manuel de philologie classique.*

— Prix Zographos. M. Olivier Rayet, *Monuments de l'art antique.*

1886. Prix de l'Association. *Le Syllogue littéraire hellénique de Constantinople.* Recueil annuel.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Amédée Hauvette, *De archonte rege;* — *Les Stratèges athéniens*, thèses pour le doctorat ès lettres, et M. Bouché-Leclercq, *Traduction des ouvrages d'Ernest Curtius, J.-G. Droysen* et *G.-F. Hertzberg sur l'histoire grecque.*

1887. Prix de l'Association. Partagé entre M. Albert Martin, Thèse pour le doctorat ès lettres sur *les Cavaliers athéniens,* et M. Paul Monceaux, Thèses *De Communi Asiae provinciae* et sur les *Proxénies grecques.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Papadopoulos-Kerameus, Ouvrages divers sur l'antiquité grecque, et Paul Tannery, Ouvrages et opuscules sur l'histoire de la science grecque.

1888. Prix de l'Association. M. Homolle, Thèses pour le doctorat ès lettres, *Les archives de l'intendance sacrée à Délos.* — *De antiquissimis Dianae simulacris deliacis.*

— Prix Zographos. Ἑστία, revue hebdomadaire dirigée par M. Cazdonis.

— Mention très honorable. M. Cucuel, *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon*; *Œuvres complètes de l'orateur Antiphon*, traduction française.

— Mention très honorable. M. l'abbé Rouff, *Grammaire grecque* de Koch, traduction française.

1889. Prix de l'Association. M. Henri Omont, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Ch. Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, et M. Spyridon Lambros, Κατάλογος τῶν ἐν ταῖς βιβλιοθήκαις τοῦ Ἁγίου Ὄρους ἑλληνικῶν κωδίκων.

1890. Prix de l'Association. M. G. Schlumberger, *Un empereur byzantin au* x^e^ *siècle. Nicéphore Phocas.*

— Prix Zographos. M. Miliarakis, Νεοελληνικὴ γεωγραφικὴ φιλολογία (1800-1889).

1891. Prix de l'Association. M. Edmond Pottier, *Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sakkélion, Βιβλιοθήκη Πατμιακή, et M. Latyschev, *Inscriptiones graecae orae septentrionalis Ponti Euxini.*

1892. Prix de l'Association. Partagé entre M. Costomiris, *Livre XII d'Aétius inédit*, M. P. Milliet, *Etudes sur les premières périodes de la céramique grecque*, et M. A.-N. Skias (Περὶ τῆς κρητικῆς διαλέκτου).

— Prix Zographos. Partagé entre M. l'abbé Batiffol, Thèse sur *l'abbaye de Rossano*, et autres travaux de paléographie grecque, et M. Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne.*

— Prix Zappas. MM. les abbés Auvray et Tougard, *Édition critique de la petite catéchèse* de Saint Théodore Studite.

1893. Prix Zographos. Partagé entre M. Georges Radet, *De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis* et *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, thèses pour le doctorat ès lettres, et M. Jean Dupuis, *Théon de Smyrne*, texte et traduction.

— Prix Zappas. M. Nicole, *Les Scolies genevoises de l'Iliade* et *Le Livre du préfet.*

1894. Prix Zographos. Partagé entre M. Tsountas, Μυκῆναι καὶ μυκηναῖος πολιτισμός, et M. Clerc, *De rebus Thyatirenorum* et *Les Métèques athéniens*, thèses pour le doctorat ès lettres.

— Prix Zappas. M. Cavvadias, Γλυπτὰ τοῦ ἐθνικοῦ Μουσείου, κατάλογος περιγραφικός, I et *Fouilles d'Épidaure*, I.

1895. Prix Zographos. M. A. Bailly, *Dictionnaire grec-français.*

— Prix Zappas. M. V. Bérard, *De l'origine des cultes arcadiens*, (Bibl. Ec. fr. de Rome et d'Athènes, fasc. 67), thèse pour le doctorat ès lettres.

1896. Prix Zographos. S. E. Hamdy Bey et M. Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon.*

— Prix Zappas. M. Paul Masqueray, *De tragica ambiguitate apud Euripidem* et *Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque*, thèses pour le doctorat ès lettres.

1897. Prix Zographos. Partagé entre MM. Defrasse et Lechat, *Épidaure, restauration et description des principaux monuments du sanctuaire d'Asclépios*, et M. Beauchet, *Histoire du droit privé de la république athénienne.*

— Prix Zappas. M. Maurice Emmanuel, *De saltationis disciplina apud Graecos* et *Essai sur l'orchestique grecque*, thèses pour le doctorat ès lettres.

— Médaille d'argent. M. de Ridder, *De ectypis quibusdam quae falso vocantur argivo-corinthiaca* et *De l'idée de la mort en Grèce à l'époque classique* (Thèses pour le doctorat ès lettres) et *Catalogue des bronzes trouvés sur l'Acropole d'Athènes.*

1898. Prix Zographos. Partagé entre M. D. C. Hesseling, *Les cinq livres de la loi* (*le Pentateuque*), traduction en néo-grec et M. Hilaire Vandaele, *Essai de syntaxe historique : l'optatif grec.*

— Prix Zappas. Le Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος.

1899. Prix Zographos. Partagé entre M. Ardaillon, *Les mines du Laurion dans l'antiquité* Thèse pour le doctorat ès lettres), et M. Ph.-E. Legrand, *Etude sur Théocrite* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Miliarakis, Ἱστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας καὶ τοῦ δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου.

1900. Prix Zographos. Partagé entre M. Charles Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, et M. Gustave Fougères, *De Lyciorum communi* et *Mantinée et l'Arcadie orientale* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Politis, Μελέται περὶ τοῦ βίου καὶ τῆς γλώσσης τοῦ ἑλληνικοῦ λαοῦ. Παροιμίαι. Τόμος Α' fascicules 68-71 de la bibliothèque Marasly).

1901. Prix Zographos. Partagé entre M. Navarre, *Essai sur la rhétorique grecque* (Thèse pour le doctorat ès lettres), et M. Ouvré, *Les formes littéraires de la pensée grecque.*

— Prix Zappas. M. G. Millet, *Le Monastère de Daphni.*

1902. Prix Zographos. Partagé entre M. Couvreur, *Hermiae Alexandrini in Platonis Phaedrum scholia* et M. A. Joubin, *La sculpture grecque entre les guerres médiques et l'époque de Périclès* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Svoronos, Ἑρμηνεία τῶν μνημείων τοῦ Ἐλευσινιακοῦ μυστικοῦ κύκλου καὶ τοπογραφία Ἐλευσῖνος καὶ Ἀθηνῶν.

1903. Prix Zographos. Partagé entre M. Hatzidakis, Ἀκαδημεικὰ ἀναγνώσματα T. I. (Bibl. Marasly, fascicules 175-178) et M. Paul Mazon, *L'Orestie d'Eschyle.*

— Prix Zappas. Le général de Beylié, *L'Habitation byzantine.*

1904. Prix Zographos. Partagé entre M. Carra de Vaux, *Les mécaniques ou l'élévateur d'Héron d'Alexandrie* et *Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques de Philon*, et M. de Ridder, *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque Nationale.*

— Prix Zappas. Le Σύλλογος πρὸς διάδοσιν ὠφελίμων βιβλίων.

— Médaille d'argent. T. Stickney, *Les sentences dans la poésie grecque d'Homère à Euripide* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. Colardeau, *Épictète* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

1905. Prix Zographos. Partagé entre MM. G. Glotz, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et M. L. Laloy, *Aristoxène de Tarente, disciple d'Aristote, et la musique dans l'antiquité* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Alexandre Pallis, Ὁμήρου Ἰλιάς.

— Prix exceptionnel, M. Vendryès, *Traité d'accentuation grecque.*

— Médaille d'argent, M. V. Chapot, *La province romaine proconsulaire d'Asie.*

1906. Prix Zographos. Partagé entre MM. Bourguet, *L'administration financière du sanctuaire pythique au* IVe *siècle avant J.-C.* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et M. Colin, *Rome et la Grèce de 200 à 146 avant J.-C.* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Cavallera, *S. Eustathii episcopi Antiocheni in Lazarum, Mariam et Martham homilia christologica.*

— Médaille d'argent. Le Λεξικὸν ἐγκυκλοπαιδικόν.

1907. Prix Zographos. Partagé entre MM. Cuny, *Le nombre duel en grec* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et Méridier, *L'influence de la seconde sophistique sur l'œuvre de Grégoire de Nysse* et *Le philosophe Thémistios devant l'opinion de ses contemporains* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Sp. Lambros. Νέος Ἑλληνομνήμων.

— Médaille d'argent. M. Adhémar d'Alès, *La théologie de saint Hippolyte.*

— Médaille d'argent. M. Adamantios Adamantiou, Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως.

1908. Prix Zographos. Partagé entre MM. G. Lefebvre, *Fragments d'un manuscrit de Ménandre* et M. J. Delamarre, *Inscriptiones Amorgi* (Inscriptiones Graecae, vol. xii, fasc. 7).

— Prix Zappas. M. Léon Robin, *La théorie platonicienne des idées et des nombres d'après Aristote* et *La théorie platonicienne de l'Amour* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. Simos Ménardos, Τοπωνυμικὸν τῆς Κύπρου.

— Médaille d'argent. Jean B. Pappadopoulos, *Théodore II Lascaris, empereur de Nicée* (Thèse pour le doctorat d'Université).

1909. Prix Zographos. Partagé entre MM. Hubert Pernot, *Girolamo Germano, grammaire et vocabulaire du grec vulgaire* et *Phonétique des parlers de Chio* (Thèses pour le doctorat ès lettres) et Paul Perdrizet, *Fouilles de Delphes* (tome V). *Monuments figurés.* (Petits bronzes, etc.).

— Prix Zappas. M. Grégorios Bernardakis, Λεξικὸν ἑρμηνευτικὸν τῶν ἐνδοξοτάτων Ἑλλήνων ποιητῶν καὶ συγγραφέων (Biblioth. Maraslу).

— Médaille d'argent. M. Cavaignac, *Études sur l'histoire financière d'Athènes au* v^e *siècle.* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. Dalmeyda, *Euripide, les Bacchantes.* Texte grec, éd. avec commentaire critique et explicatif (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaile d'argent. M. Eginitis, Τὸ κλῖμα τῆς Ἑλλάδος. Μέρος α' : τὸ κλῖμα τῶν Ἀθηνῶν. Μέρος β' : τὸ κλῖμα τῆς Ἀττικῆς.

— Médaille d'argent. M. G. Nicole, *Meidias et le style fleuri dans la céramique attique.*

1910. Prix Zographos, partagé entre MM. Pierre Boudreaux, édition des *Cynégétiques* d'Oppien et Waldemar Deonna, *Les Apollons archaïques.*

— Prix Zappas. M. Papadopoulo-Kerameus. Nombreuses publications de textes inédits; ouvrages divers.

— Prix exceptionnel. M. Paul Vallette, *De Oenomao cynico* (Thèse latine pour le doctorat ès-lettres).

— Médaille d'argent. M. Germain de Montauzan, *La science et l'art de l'ingénieur aux premiers siècles de l'empire romain.*

— Médaille d'argent. M. René Sturel, *Jacques Amyot, traducteur des Vies parallèles de Plutarque.*

1911. Prix Zographos, partagé entre M. Gabriel Leroux, *La salle hypostyle de Délos*, et M. Papageorgiou, *Sophocle, Électre.* Texte grec, éd. avec commentaire critique et explicatif (coll. Zographos).

— Prix Zappas. M. Vlachoyannis, Ἀρχεῖα τῆς νεωτέρας ἑλληνικῆς ἱστορίας.

1912. Prix Zographos, partagé entre M. Jouguet, *La vie municipale dans l'Égypte romaine* et *Papyrus de Théadelphie* (thèses pour le doctorat ès-lettres) et M. Nicole, *Supplément au Catalogue des Vases peints du Musée d'Athènes.*

— Prix Zappas. M. Hépités, Λεξικὸν ἑλληνογαλλικόν.

— Médaille d'argent. M. Brillant, *Les secrétaires athéniens.*

— Médaille d'argent. M. Georges Duhain, *Jacques de Tourreil, traducteur de Démosthène.*

— Médaille d'argent. M. Rouffiac, *Les Inscriptions de Priène et le grec du Nouveau Testament.*

— Médaille d'argent. M. Georges Lampakis, Δελτίον *de la Société d'archéologie chrétienne.*

— Mention très honorable. M. l'abbé Nau, publications diverses sur la diffusion des idées grecques en Orient.

1913. Prix Zographos, partagé entre M. Jean Maspero, *Papyrus grecs d'époque byzantine* et *Organisation militaire de l'Egypte byzantine*, et M. Lesquier, *Les institutions militaires de l'Egypte sous les Lagides* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Magnien, *Le futur grec* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. Tafrali (O.), *Thessalonique au* xive *siècle* et *Topographie de Thessalonique* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. le colonel Boucher, L'*Anabase de Xénophon*, avec un commentaire historique et militaire.

1914. Prix Zographos. Partagé entre M. Bidez, *Vie de Porphyre, avec les fragments des traités* περὶ ἀγαλμάτων et *de regressu animae* et M. Fernand Courby, *Le portique d'Antigone ou du Nord-Est* (Exploration archéologique de Délos, fasc. 5).

— Prix Zappas, La Λαογραφία.

— Médaille d'argent. M. J.-B. Thibaut, *Monuments de la notation ekphonétique et hagiopolite de l'Eglise grecque*.

ACTES DE L'ASSOCIATION

N° 131. Séance du 6 novembre 1913.

Présidence de M. Michon. M. le Président rend compte au Comité de la déposition qu'accompagné de M. Maurice Croiset, ancien Président, et du secrétaire de l'Association, il a faite devant la Commission parlementaire de l'enseignement, dans le sens indiqué par le procès-verbal de la précédente séance.

Membres décédés. — MM. Legantinis, d'Odessa, membre donateur depuis 1873; Alfred Firmin-Didot, membre donateur depuis 1876; Papadopoulos-Kérameus, professeur à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg, membre ordinaire depuis 1902; Louis Passy, député, membre de l'Institut, membre ordinaire depuis 1867; Iserentant, professeur à l'Athénée royal de Malines, membre ordinaire depuis 1870.

La question homérique. — M. V. Bérard propose au Comité d'inscrire à l'ordre du jour de ses séances la question homérique. Il estime qu'une discussion méthodique, si le Bureau peut s'assurer la collaboration soutenue des membres de l'Association qui se sont spécialement attachés à l'étude d'Homère, doit conduire à des résultats intéressants. Il donne lui-même un exposé de quelques-uns des problèmes qui pourraient être discutés dans les prochaines séances. Le texte que nous possédons de l'*Odyssée* est celui qui était étudié dans les écoles; mais il a été précédé d'une série d'états antérieurs; ainsi, avant d'être lu dans les classes, le poème a été récité au théâtre à l'occasion des fêtes publiques. Ne peut-on pas retrouver dans l'*Odyssée des écoles* des indices de ce qu'était cette *Odyssée de théâtre?* Il semble bien que chaque moitié du poème puisse se diviser en trois groupes de chants. Les titres de quelques-uns de ces groupes nous ont été conservés par les scholies, les autres sont faciles à conjecturer : Τηλεμάχου ἀποδημία. Ὀδυσσεὺς παρὰ Φαίηξιν, Ἀλκίνου ἀπόλογος. — Ὀδυσσεὺς παρ' Εὐμαίῳ, Νόστιμον ἦμαρ, Τίσις (l'Odyssée se terminait au v. 296 du ch. XXIII, comme le prouve une ὑπόθεσις de ce chant). Nous avons donc là une double trilogie épique. Chaque groupe, qu'on peut appeler ῥαψῳδία, est formé d'une série de trois ou quatre morceaux. Chacun de ces morceaux est une οἴμη, une *tirade*, c'est-à-dire ce qu'un acteur est capable de réciter sans pause. Une étude minutieuse du vocabulaire, du style, de la métrique, des conceptions géographiques,

etc., permet à la fois d'établir l'unité de ces *rhapsodies*, et de les différencier les unes des autres. Elle permet aussi de déterminer les interpolations qui se sont introduites dans le texte pour des raisons de moralité, ou de convenance dramatique, ou de prosodie. Essayer de retrouver cette division en *tirades* de théâtre serait peut-être un moyen d'éclairer le problème de la composition de l'*Odyssée* en le rapprochant de celui de l'origine et de la composition d'une trilogie tragique.

Après un échange d'observations auquel prennent part MM. Maurice Croiset, Paul Girard et Th. Reinach, il est décidé que l'on inscrira à l'ordre du jour de chaque séance, après les autres communications, une des questions que soulève le problème homérique, et que le choix en sera toujours déterminé à la séance précédente. Pour la séance de décembre, le choix du Comité s'arrête sur la *Division en chants des poèmes homériques*.

N° 432. Séance du 4 décembre 1913.

Présidence de M. Michon.

Membres nouveaux. — M. Espy, professeur agrégé au lycée de Marseille, présenté par MM. Lebègue et Mazon ; M. Jean Maspero, présenté par MM. Glotz et Millet.

La question homérique. — Le Comité reprend l'étude de la question homérique. M. Victor Bérard fait observer qu'on tient en général trop de compte de la division actuelle *en chants*, bien que tout le monde reconnaisse qu'elle est très postérieure à la composition des poèmes. Il faut, au contraire, pour analyser exactement les poèmes homériques, partir des divisions logiques qu'offre le texte. Que l'on prenne, par exemple, les quatre premiers chants de l'*Odyssée*, si on laisse de côté le chant I, qui n'est presque tout entier qu'un centon, les trois autres chants se laissent diviser tout naturellement en quatre journées. Le récit de chaque journée commence par le même vers

ἦμος δ' ἠριγένεια φάνη ῥοδοδάκτυλος Ἠώς.

Pourquoi cette division si simple a-t-elle été remplacée par une autre? Parce qu'elle n'aurait pas permis la division en vingt-quatre chants qu'on voulait imposer au poème, et aussi parce qu'il existait déjà *des titres* pour chacun de ces épisodes. Or, on tenait à ce que chaque chant correspondît à un titre et même à ce que le premier vers du chant contînt, quand il était possible, un mot qui rappelât ce titre ; ainsi, le chant IV commence en réalité au milieu d'une phrase, mais le vers 1

οἱ δ' ἵξον κοίλην Λακεδαίμονα κηπώεσσαν

se trouve ainsi justifier le titre du chant Τὰ ἐν Λακεδαίμονι. — Parmi ces titres, il en est qui s'appliquent à un épisode comme Ἰθακησίων ἀγορή ou Ὀδυσσέως σχεδία, d'autres à un groupe d'épisodes comme Τηλεμάχου ἀποδημία ou Ἀλκίνου ἀπόλογοι (qu'il faut corriger <Ἐν> Ἀλκινόου ἀπόλογοι). Ce sont là les divisions primitives du poème; il faut les étudier en cherchant à dégager ce que chacune d'elles peut avoir de particulier, soit dans le style, soit dans les *Realien*, ainsi que le lien qui la rattache à ce qui précède ou la suit.

M. Maurice Croiset croit aussi que la division en chants a été superposée à une division plus ancienne. Mais il ne pense pas qu'elle ait subi l'influence des

titres qui sont d'ailleurs d'époques et de valeurs très différentes. Elle vient uniquement du parti-pris d'avoir une épopée divisée en vingt-quatre chants, d'après les lettres de l'alphabet et des chants à peu près égaux entre eux : on a coupé le texte d'après ces deux principes, dans la mesure où le permettent les faits racontés.

M. Paul Girard est assez favorable à l'hypothèse d'une division en journées, qui peut s'observer également dans l'*Iliade*. Mais il attache peu d'importance aux titres, car ils ne peuvent être du poète : ils ont été donnés plus tard par les auteurs ou par le public aux fragments récités dans les fêtes publiques; ils ne sauraient être très anciens.

M. Bérard répond que le cas de l'*Odyssée* est probablement différent de celui de l'*Iliade*. L'*Odyssée* a pu être écrite à une époque où ces récitations publiques existaient déjà : elle aurait donc été composée pour la récitation, avec des titres précis pour chacune de ses parties. La seule innovation de Pisistrate aurait été de la faire réciter aux Panathénées en entier, et non plus par épisodes séparés.

Le Comité décide de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance — qui aura lieu le 8 janvier — la question de la « liaison des épisodes » dans les poèmes homériques.

N° 433. Séance du 8 janvier 1914.

Présidence de M. Michon.

Membre décédé. — Le Président fait part au Comité du décès de M. le général Brisac, doyen des généraux français, membre de l'Association depuis 1878.

Membres nouveaux. — Mlle F. Monchanin, présentée par MM. Lebègue et Mazon; Mlle Renée Voisin, présentée par MM. d'Ormesson et Fougères; Mlle Zanas, présentée par MM. Pernot et Boudreaux; M. Sciama, professeur d'histoire au Lycée d'Alençon, présenté par MM. Bérard et Ad. Reinach.

Correspondance. — M. Nathan, secrétaire du IIIe groupe à l'Exposition internationale du Livre à Leipzig, propose à l'Association d'y participer en exposant les compositions primées aux derniers concours de typographie grecque. Le Le Comité décide d'accueillir cette proposition.

Portraits peints du Fayoum. — M. Adolphe Reinach entretient le Comité des portraits peints découverts dans le Fayoum. Il en précise l'origine, cherche à en déterminer la date, les circonstances dans lesquelles ils ont été exécutés, le milieu auquel appartiennent les personnages représentés. MM. Michon, M. Croiset et Bérard présentent à ce sujet quelques observations.

La question homérique. — M. V. Bérard aborde la question de la « liaison des épisodes dans les poèmes homériques ». Il y a dans l'*Odyssée* des épisodes qui n'ont jamais pu être séparés les uns des autres : ainsi ceux qui forment la « Télémachie ». Mais il en est d'autres, par exemple ceux qui composent les Ἀλκίνου ἀπόλογοι, qui n'ont point de rapports nécessaires entre eux. On peut cependant y retrouver une certaine unité, si l'on examine les données géographiques qu'ils contiennent, et la façon dont ces données ont été traitées par le poète. L'épisode des Bœufs du Soleil est parfaitement à sa place après celui de Kirké, parce que l'itinéraire d'Ulysse correspond là à un itinéraire bien connu des anciens navigateurs. La double route que Kirké indique à Ulysse n'a rien

d'imaginaire : les Πέτραι Πλαγκταί en particulier sont les deux roches que signalent les *Instructions Nautiques* sous le nom de *Pietra Longa* et *Pietra Menalta*. Elles jalonnent une route par l'Ouest de la Sicile qui a dû être familière aux Sémites d'Utique et de Carthage, mais qui n'avait plus d'intérêt pour les Grecs. Aussi ont-ils bientôt perdu le souvenir des Πέτραι Πλαγκταί et les ont-ils confondues avec les Symplégades de la légende des Argonautes.

M. Maurice Croiset ne peut croire que le poète se soit assujetti à un ordre géographique rigoureux. Il distingue dans les Ἀλκινόου ἀπόλογοι trois groupes de cinq épisodes. Dans les épisodes du premier groupe Ulysse a autour de lui tous ses compagnons, il n'a plus qu'un vaisseau dans les épisodes du second groupe; il est entièrement seul dans ceux du troisième. Ce sont des raisons de composition et de vraisemblance dramatique qui ont seules déterminé l'ordre et le choix des épisodes.

M. Bérard s'associe à ces vues. Le poète n'a pas suivi strictement un itinéraire. Il a cherché avant tout une progression dramatique. Mais, pour établir cette progression, il a utilisé des renseignements empruntés à des itinéraires réels.

N° 434. Séance du 5 février 1914.

Présidence de M. Michon.

Membres décédés. — MM. Th. Cossoudis, membre ordinaire depuis 1868, le baron de Tourtoulon, membre donateur depuis 1869; Durand-Gréville, membre ordinaire depuis 1892; Dubois de la Ruë, membre donateur depuis 1908.

Commission des Prix. — Le Comité renouvelle les pouvoirs de la Commission des prix. La date de sa première séance est fixée au 7 mars.

Le Mythe hésiodique des Races. — M. Mazon donne lecture d'une communication sur le *Mythe des Races* dans Hésiode. Il cherche à établir qu'Hésiode a utilisé un mythe des âges antérieur, où la décadence de l'humanité était représentée comme continue, mais qu'il l'a adapté au plan général de son poème, en montrant l'humanité non plus marchant fatalement vers une déchéance irrémédiable, mais tantôt tombant et tantôt se relevant, suivant qu'elle méprise ou honore la justice. — MM. Maurice Croiset, Glotz et Meillet présentent quelques observations.

N° 435. Séance du 5 mars 1914.

Présidence de M. Michon.

Membres nouveaux. — MM. Vallois, membre de l'Institut hispanique, présenté par MM. Collignon et Holleaux; G. Darier, présenté par MM. Pottier et Lebègue; J. Toutain, directeur d'études à l'École des Hautes-Études, présenté par MM. Pottier et Lebègue.

La bataille de Naupacte. — M. Bodin s'appuie sur une analyse des chapitres consacrés par Thucydide à la bataille de Naupacte (II, 85-92) pour dégager les procédés et définir l'esprit de sa méthode. Deux discours, l'un des stratèges péloponésiens, l'autre de Phormion, précèdent le récit des faits. Entre ces deux discours qui devraient s'ignorer on remarque une étroite correspondance dans la composition : le second répond au premier. Tous les deux roulent, en outre,

sur des thèmes abstraits, dont une comparaison avec le *Lachès* et le *Protagoras* indique l'origine sophistique. Celui de Phormion enfin se distingue par l'importance qu'y prend l'exposé stratégique. Ces trois particularités s'expliquent dès qu'on aborde le récit. Le long exposé de Phormion rend indirectement compte de l'échec des Athéniens dès la première phase de la bataille : Thucydide cependant ne l'a développé que parce qu'il s'agissait d'une tactique nouvelle que le succès de Patras venait de consacrer. Quant à la discussion sophistique, elle est comme le commentaire de la seconde phase du combat. Elle roulait sur les rapports du courage, de l'audace, de la confiance et de l'expérience : et c'est un stratagème suggéré aux Athéniens par leur expérience qui leur rend la confiance, déconcertant le courage et l'audace dont se piquaient les Péloponésiens. Les discours ne sont plus dès lors qu'un cadre dans lequel Thucydide enferme le raisonnement contradictoire auquel il soumet les données de la réalité. C'est seulement lorsqu'il a été ainsi méthodiquement analysé qu'un fait peut entrer de façon valable au trésor de l'expérience.

Sur une question de M. M. Croiset, M. Bodin ajoute que, bien qu'avec le temps la méthode de Thucydide se soit élargie et assouplie, son système est resté essentiellement le même. L'expédition de Sicile le montre de façon éclatante. La clef du VIIe livre est dans le discours d'Alcibiade au livre VI; des quatre batailles dans la rade la première est expliquée par un discours en style indirect ; le secret des trois dernières au point de vue tactique est donné par l'examen, également en style indirect, que font les Syracusains (36) de leur système des *épotides* ; la situation morale des deux flottes qui est l'élément décisif dans la quatrième est commentée par les deux harangues de Nicias et des stratèges syracusains (61-68).

La question homérique. — M. V. Bérard reprend l'étude des *Récits chez Alkinoos*. Il cherche à montrer que les divers épisodes ne se distinguent ni par la langue, ni par les données géographiques. L'examen de ces données est particulièrement probant. Les descriptions contiennent des détails aussi exacts que précis, à côté d'inexactitudes déroutantes, qui peuvent toutes s'expliquer de la même manière : le poète aurait eu sous les yeux un périple qui, suivant l'usage, énumérait les points qui avaient successivement frappé les navigateurs, sans les situer avec précision les uns par rapport aux autres.

M. M. Croiset objecte qu'on trouve toujours dans un périple une direction générale, une indication des distances entre les points intéressants, une description de ces points eux-mêmes. Ces éléments essentiels d'un périple ont-ils laissé des traces dans l'Odyssée ?

Le nom de périple, répond M. Bérard, ne s'applique pas seulement au récit d'une navigation régulière dans une mer connue, mais aussi à celui d'un voyage de découvertes. Dans ce dernier cas, il ne peut plus être question de « direction », et les « indications des distances » ne sauraient être exactes ; car on ne suit pas nécessairement la route la plus courte. D'ailleurs, il est dans l'*Odyssée* une indication de distance qui répond très exactement à la réalité : c'est la durée de *dix-sept jours* attribuée par le poète à la traversée d'Ulysse de l'île de Calypso à celle des Phéaciens, c'est-à-dire du détroit de Gibraltar à Corfou. M. Croiset fait observer que, en dehors de cette indication, toutes les

autres sont de *six* ou *neuf* jours, c'est-à-dire ne représentent que des chiffres conventionnels.

Comment se fait-il, en outre, qu'aucune précision ne soit donnée sur le voyage d'Ulysse du pays des Lotophages à celui des Cyclopes, s'il s'agit là d'une traversée d'Afrique en Campanie, pour laquelle son périple devait fournir au poète un grand nombre de repères intéressants? Ce silence peut s'expliquer, dit M. Bérard, par le fait qu'Ulysse navigue là en mer connue. Le voyage de découvertes ne commence qu'aux Cyclopes. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

N° 436. Séance du 2 avril 1914.

Présidence de M. Michon.

Membre décédé. — M. Ulysse Negropontès, membre donateur depuis 1890.

Membres nouveaux. — MM. V. Magnien, professeur au lycée de Montluçon, présenté par MM. Perdrizet et Vendryes; Rousselle, professeur à Saint-Louis du Sénégal, présenté par MM. Beaudouin et Lebègue.

Séance générale. — Le comité fixe au 7 mai la date de la séance générale. Elle aura lieu à l'école des Beaux-Arts dans la salle ordinaire des réunions de l'Association.

Le φ bilabial en grec ancien. — M. Pernot étudie un passage de Quintilien (*Inst. or.*, XII, 10, 27) dont le sens lui paraît avoir été méconnu. Le grec ancien possédait trois momentanées labiales, π, β, φ, qui avaient respectivement la valeur de sourde simple, sonore et sourde aspirée. En passant au grec moderne le π est resté intact, le β s'est changé en *v*, sauf après la nasale μ, le φ est devenu partout *f*, et ces évolutions sont conformes aux données de la phonétique expérimentale d'après lesquelles, toutes choses égales d'ailleurs, l'occlusion est plus forte pour un *p* que pour un *b* et pour un *b* que pour *ph*. Entre *ph* et *f*, l'intermédiaire a dû être *f* bilabial, et c'est ce *f* bilabial qu'a en vue Quintilien, lorsqu'il déclare que le grec possède deux lettres particulièrement douces υ et φ qui font défaut au latin. Si, comme le croit Blass, il s'agissait dans ce passage du *p* aspiré, on ne comprendrait pas pourquoi Quintilien n'attribuerait pas la même douceur au χ et au θ par exemple. Le fait que le φ est rapproché ici de l'υ, qui avait alors et a conservé jusqu'au xe siècle la valeur de l'*u* français, milite en faveur d'une articulation bilabiale. Est-il possible de trouver en grec moderne des traces d'une articulation de ce genre? M. Pernot le pense, et il cite à l'appui les deux mots ἀϐγό, *œuf* et αὐτὶ oreille qui remontent l'un à ὠόν, l'autre à ὠτίον par les pluriels τὰ ὠγά, τὰ ὠτία, avec consonantisation de l'ω, à un moment donné consonne bilabiale. Pour ἀφτὶ, M. Pernot ne peut donner aucun exemple suffisamment ancien; ἀϐγό, en revanche est attesté par les poèmes prodromiques, non sous sa forme simple, car ces poèmes ont gardé ὠόν, probablement par tradition littéraire, mais dans le composé ἀϐγοτάριχον, *boutargue*. D'où l'on peut conclure que ἀϐγό était déjà une forme courante vers le xiie siècle. Ἀϐγό et ἀφτὶ se trouvent à l'origine dans des conditions phonétiques semblables, les conclusions valables pour l'une de ces formes le sont légitimement pour l'autre, et il ne serait pas surprenant que ἀϐγό et ἀφτὶ apparussent dans quelque papyrus d'époque sensiblement plus ancienne. On est évi-

demment ici sur un terrain peu sûr ; cependant il est permis de se demander si le fait que τὰ ὦγά, τὰ ὠτία ne subissent pas les règles ordinaires de contraction, mais changent leur ω en consonne d'abord bilabiale, puis labiodentale, ne provient pas de ce que la langue possédait à cette époque les articulations bilabiales en question et si, par conséquent, le grec moderne ne vient pas rejoindre ainsi l'état phonétique décrit par Quintilien. Quoi qu'il en soit, connexe ou non avec ces faits, la prononciation du φ indiquée par Quintilien mérite de retenir l'attention ; c'est d'un φ bilabial qu'il s'agit.

M. Vendryes présente quelques observations.

La révolte des Égyptiens à la fin du règne de Philopator et sous la minorité d'Épiphane. — M. Perdrizet entretient l'Association de la révolte des Égyptiens à la fin du règne de Philopator et sous la minorité d'Épiphane. On sait que les troupes levées par Philopator parmi les indigènes se révoltèrent après la victoire de Raphia. Ce mouvement insurrectionnel (ταραχή) qui dura près de vingt ans ne nous est guère connu que par l'inscription de Rosette, puisque Polybe a renoncé à nous le raconter pour le règne de Philopator et que son texte est mutilé pour la minorité d'Épiphane. Un graffite d'Abydos porte une mention du siège d'Abydos, qu'il fixe d'après une lecture généralement acceptée de Sayce, à la *vingtième* année du règne d'Épiphane. Or M. Perdrizet a lu très nettement sur le graffite, non point κ', mais ϛ', ce qui reporterait le siège à la *sixième* année d'Épiphane.

M. Perdrizet attire l'attention sur l'importance considérable qu'a eue cette révolte et sur les concessions que les Ptolémées ont dû faire au clergé égyptien pour en venir à bout. Dans la lutte qui devait durer longtemps encore entre l'élément macédonien et l'élément indigène, elle apparaît déjà comme une poussée de la vieille Égypte sous laquelle s'écaille le vernis hellénique.

M. Holleaux rattache à cette histoire de la ταραχή et au récit du siège de Lycopolis un fragment de Polybe (XVI, 39, 2) dont le sujet n'avait pas encore été reconnu et qu'il faut probablement replacer dans le livre XVIII (*Res Aegypti*).

N° 437. Assemblée générale du 7 mai 1914.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Michon, président de l'Association.

Discours du Président. — Le Président rend hommage aux membres décédés de l'Association, et rappelle les principaux événements de la vie de l'Association au cours de l'année : la discussion ouverte par M. Bérard sur la question homérique, l'intervention de l'Association dans l'enquête instituée par le Parlement sur la situation faite aux études grecques par les programmes de 1902, la participation de l'Association à l'Exposition internationale du Livre et des Arts graphiques à Leipzig.

Rapport du Secrétaire. — Le Secrétaire donne lecture du Rapport sur les Travaux et Concours de 1913-1914. Le prix Zographos a été partagé entre M. Bidez, pour sa *Vie de Porphyre* et M. F. Courby pour son travail sur le *Portique d'Antigone ou du Nord-Est* à Délos. Le prix Zappas a été attribué à la *Laographia*, organe de la Société Laographique grecque. Une médaille d'argent a été accordée au R. P. Thibaut pour son livre sur les *Monuments de la notation ekphonétique et hagiopolite de l'Église grecque*.

Rapport financier. — Le Trésorier donne lecture du rapport sur l'état des finances de l'Association.

Renouvellement du Bureau et du Comité. — Le scrutin pour le renouvellement du Bureau et du Comité donne les résultats suivants :

1er *Vice-Président* : M. Puech.

2e — : M. Meillet.

Secrétaire Archiviste : M. Mazon.

Secrétaire adjoint : M. Dalmeyda.

Trésorier : M. Maurice.

Membres du Comité : MM. A. Croiset, Collignon, P. Girard, Michon, Bourguet, Pernot, Chapot.

M. Glotz, 1er vice-président, passe de droit Président pour l'année 1914-1915.

N° 438. Séance du 4 juin 1914.

Présidence de M. Glotz.

Le Président remercie l'Association de l'honneur qu'elle lui a fait, par son choix. Il rappelle les services que son prédécesseur, M. Et. Michon a rendus à l'Association au cours de sa présidence, notamment par sa déposition devant la Commission parlementaire de l'Enseignement.

Membres décédés. — Il exprime, au nom de l'Association, les regrets qu'elle éprouve tout entière de la mort de M. Henry Roujon qui, comme critique, unissait à de délicates qualités d'écrivain la plus solide érudition et une rare sûreté de goût, et qui, comme président de l'Association, lui avait donné plus d'une preuve d'activité et de dévouement. Il annonce également la mort de M. Constantin Sathas, membre donateur depuis 1874, qui fut trois fois lauréat de l'Association.

Membres nouveaux. — MM. Sourdille, professeur à l'université de Caen, présenté par MM. Glotz et Mazon; le vicomte de Dresnay, présenté par MM. d'Ormesson et Perdrizet; Layé, présenté par MM. François et Mazon; la Bibliothèque du Collège philosophique et théologique de Louvain, présentée par MM. Collard et Lebègue.

Échange. — Le Comité décide l'échange avec les *Studi storici per l'antichità classica.* L'échange comprendra les cinq dernières années de la Revue, qui correspondent aux cinq premières années d'existence des *Studi storici.*

L'idée de la Providence dans Dion de Pruse. — M. François étudie la conception de la Providence dans Dion de Pruse. Elle présente des ressemblances frappantes à la fois avec certaines idées exposées dans les *Mémorables* de Xénophon et avec l'enseignement des stoïciens. Quelle est donc la véritable source de la pensée de Dion? On ne peut admettre, comme quelques-uns l'ont cru, que les passages des *Mémorables* ne soient que des interpolations stoïciennes. Rien ne prouve non plus que cette téléologie soit d'origine cynique. Elle est au contraire tout à fait en accord avec le parti-pris anthropocentrique de Socrate. Mais ce n'est pas exactement sous la même forme qu'elle se retrouve chez Dion. Elle n'est plus seulement pratique, elle est devenue religieuse. L'influence du Portique est manifeste : Dion utilise les *Mémorables*, mais il les utilise en stoïcien, en disciple de Posidonios et de Panaitios.

M. Puech s'associe à ces conclusions. Il fait observer, en outre, que Xénophon ne traduit peut-être pas la véritable pensée de Socrate. Ses tendances apologétiques le poussaient à rapprocher le plus possible l'enseignement de Socrate des croyances populaires, c'est-à-dire ici de la conception la plus banale de la Providence. Ce ne sont donc pas des idées que Dion a empruntées à Xénophon, ce sont des formes littéraires, et en particulier la forme du mythe simple, familier, presque enfantin, où excelle Xénophon. Mais le fonds des idées de Dion lui vient du stoïcisme, d'un stoïcisme teinté de cynisme.

M. François ajoute que, vraisemblablement, Dion a reçu ces idées stoïciennes, non pas directement des philosophes, mais bien plutôt des rhéteurs qui avaient vulgarisé le stoïcisme.

N° 439. Séance du 2 juillet 1914.

Présidence de M. Glotz.

Le Président a la douleur d'annoncer la mort de MM. Hild, doyen de la Faculté des Lettres de Poitiers, latiniste éminent, membre de l'Association depuis 1910; Marcel Vernet, associé correspondant national des Antiquaires de France; Georges Perrot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le Président rappelle les beaux titres de G. Perrot à la reconnaissance de tous les amis des études grecques, sa célèbre exploration en Galatie, ses ouvrages sur le droit public, sur l'éloquence à Athènes, son *Histoire de l'Art*, les services qu'il a rendus à la jeunesse studieuse comme directeur de l'École normale supérieure, les belles *Notices* lues dans les séances publiques de l'Académie des Inscriptions, enfin son dévouement à ses élèves, sa grande bienveillance et sa bonté.

Correspondance. — La somme allouée par le Ministère à titre de subvention est réduite de 500 à 300 francs.

M. A. Meillet, professeur au Collège de France, met à la disposition de l'Association la moitié du prix Chénier que vient de lui accorder l'Académie (l'autre moitié étant affectée à la Société de Linguistique). Cette somme de mille francs aidera des jeunes gens à publier leurs travaux de linguistique grecque. Le Président exprime à M. Meillet les vifs remerciements de l'Association.

M. V. Bérard examine la question des Ports Jumeaux (λιμένες ἀμφίδυμοι, *Odyssée*, IV, 846-7). Là est le point de départ de toute la théorie de M. Dörpfeld. Si Arkoudi n'est pas Astéris, il n'y a pas d'autre raison pour que Leucade soit Ithaque. Or Arkoudi est une grande île, et ce n'est pas une île « en pierre ». En outre, Daskalio est admirablement placée comme guette, tandis qu'Arkoudi ne permet pas d'observer les voyageurs allant de Leucade au continent. Enfin Leucade est le meilleur endroit de la Grèce pour l'élève des chevaux.

Toute la description Odysséenne s'explique par l'intermédiaire d'un périple.

M. Puech présente quelques observations.

N° 440. Séance du 5 novembre 1914.

Présidence de M. Glotz.

Le Président exprime le sentiment que l'Association qui, en 1870, n'a pas interrompu ses séances, doit les continuer aussi maintenant. Il adresse sa sympathie à ceux de ses confrères qui ont été touchés dans la personne d'êtres

chers, et rend hommage à la mémoire de Joseph Déchelette. L'auteur du *Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine* était un admirateur de la civilisation grecque et se plaisait à reconnaître ce que devaient aux Préhellènes et aux Hellènes les âges du bronze et du fer. Chef de bataillon de territoriale, il est mort en faisant son devoir. C'est une belle vie qui se termine par une belle mort.

La place de notre secrétaire-archiviste, M. Mazon, restera vide jusqu'à la fin de la guerre : M. Mazon est prisonnier à Sennelager (Westphalie).

La Société des Antiquaires de France ayant pris l'initiative de protester contre les cruautés organisées dont Louvain et Reims ont été victimes, M. le Président a cru devoir joindre à cette protestation celle de l'Association des Études grecques.

Aucune communication n'étant inscrite à l'ordre du jour MM. Pottier et Glotz veulent bien prendre la parole.

M. Pottier fait la lecture d'un article qui doit paraître dans les *Monuments Piot*. Il s'agit d'un lécythe blanc attique nous donnant une représentation nouvelle d'un sujet connu, Thanatos saisissant une femme. La scène comprend trois personnages : à gauche, Thanatos, s'élance vers la droite et semble une sorte de démon qui tend les griffes ; au centre une jeune femme fait le geste de ramasser ses vêtements pour mieux fuir ; à droite on voit Hermès, assis sur une sorte de monticule.

Kurt, partant d'une idée préconçue, prétendait que les Grecs ne représentaient pas la mort de façon réaliste et que sur les lécythes blancs funéraires on s'attachait à lui conserver un caractère idéal. Euripide dresse en pied le terrible fantôme à la fois brutal et un peu comique : nous sentons là qu'il y a, dans l'imagination populaire, un croquemitaine qu'on peut tromper. C'est cette sorte d'ogre ou de monstre qui figure sur notre vase ; on voit que les peintres de lécythes n'ont pas craint de représenter la mort tantôt clémente et douce, tantôt terrible et hideuse.

Il est intéressant pour fixer la date de ce lécythe de le rapprocher de la tragédie d'*Alceste*, qui est de 437. Le céramiste, ayant vu représenter la tragédie d'Euripide, a-t-il voulu fixer le spectacle qu'il avait eu sous les yeux ? On peut faire trois objections à cette hypothèse : 1° la scène du lécythe n'est pas la reproduction d'un épisode du drame ; le spectateur n'a pas vu de ses yeux ce que le peintre a représenté ; 2° le Thanatos d'Euripide est armé d'une épée (v. 74) : ici, il est sans armes ; 3° le dieu qui figure ici, à gauche, est Hermès et non Apollon.

M. Pottier admet plutôt qu'Euripide s'est servi d'un personnage familier à l'imagination du peuple, et souvent représenté sur des ex-voto populaires. Il croit devoir, en terminant, insister sur deux constatations. Les deux œuvres sont du même temps ; au vers 261 πτερωτός n'est pas une faute de copiste.

M. Puech se range à l'opinion de M. Pottier ; M. Glotz demande si ce personnage de Thanatos ne pourrait pas être rapproché du Charon étrusque. M. Pottier observe que dans ce dernier personnage on peut saisir des traits orientaux : l'idée du diable chrétien a pu se former par l'aspect et le costume du personnage qui, dans l'arène, venait achever les chrétiens.

Polybe et le Droit des gens. — M. Glotz montre que, de très bonne heure, les

Grecs ont eu conscience que, dans leurs rapports avec les autres Hellènes, ils observaient certaines règles : τὰ τῶν Ἑλλήνων νόμιμα. On se reconnaissait des obligations assez strictes entre Grecs; mais on n'admettait pas encore qu'on eût les mêmes devoirs vis-à-vis des Barbares : à leur égard, il n'était question que de droit humain.

La conquête d'Alexandre amène un changement; Démétrios de Phalère écrit un traité sur le droit des gens en paix et en guerre, Δίκαια. On étend aux Barbares une partie du droit réservé d'abord aux Grecs, et il est surtout parlé désormais de τὰ τῶν ἀνθρώπων νόμιμα.

Mais voici paraître Polybe. Il a vu les conflits des confédérations grecques, il a vécu à Rome, il a connu le droit fécial, et ses rapports avec les Scipions ont mûri son expérience. Universelle et pragmatique, tel est le caractère de son histoire. Il parle d'un droit des gens qui est surtout relatif aux questions de paix et de guerre, et le droit des gens dont il induit les principes est un droit des gens universel.

Les traités sont sacrés; il peut cependant se produire des circonstances où un traité ne saurait plus lier, et peut être rompu. Trois cas peuvent se présenter :

1° Contradiction avec un autre traité.

2° Le traité conclu implique des hostilités contre un peuple ami.

3° Changement total des usages, c'est-à-dire des intérêts.

Mais Polybe constate que ce qui fait ordinairement rompre les traités, c'est l'abus de la force. Il faut donc établir un équilibre des Puissances. Il arrive à traiter la question même de la paix et de la guerre. Il est partisan de la paix aussi longtemps qu'elle est tolérable et compatible avec la justice et l'honneur. Et la guerre doit être légitime. Elle ne saurait l'être s'il y a violation d'un traité ou occupation injuste d'un territoire. La guerre a aussi des lois spéciales, des moyens légitimes. Il est permis d'anéantir tout ce qui sert à la défense de l'adversaire; tout le reste est interdit : on ne doit pas détruire ce qui ne sert pas sur le moment; on doit épargner les innocents, les villes qui ne servent pas à la défense ; on doit respecter les temples. Le général Étolien Scopas détruit Dion; l'année suivante, Dorimachos, en Épire, brûle le temple de Dodone; Philippe V exerce des représailles à Thermos. Ici, Polybe intervient : il ne veut pas du talion. L'homme de bien, d'après lui, combat non pour détruire, non pour exterminer, mais pour réparer. La guerre a donc ses lois.

MM. Puech et Pottier présentent quelques observations.

N° 441. Séance du 3 décembre 1914.

Présidence de M. Glotz, président de l'Association.

Le Président fait connaître que M. le Président de la République a accepté le patronage de l'Association.

Don Franz Cumont. — On sait que M. Franz Cumont, admis par l'Académie des Inscriptions au partage du prix Lefebvre-Daumier, a mis à la disposition de l'Association une somme de 3,000 francs qui devaient être affectés à la collation des manuscrits astrologiques grecs des bibliothèques de Paris; 1,800 francs avaient été déjà attribués à ses collaborateurs. Le travail étant achevé par

M. Boudreaux, M. le Président, à la prière de M. F. Cumont, a fait verser en juillet à M. Boudreaux les 1,200 francs qui restaient de la donation.

Publication Paul Milliet. — En l'absence de M. A.-J. Reinach, la publication des documents archéologiques dont M. Paul Milliet a fait les frais devra être provisoirement suspendue.

M. Salomon Reinach demande la parole à ce sujet. Il rappelle que M. Mendel ayant demandé, en 1911, à être déchargé des fonctions de secrétaire de cette publication, M. A.-J. Reinach avait été choisi pour lui succéder. M. S. Reinach fait observer qu'il ne se faisait pas de ce travail la même idée que son neveu : M. A.-J. Reinach voulait lui donner une assez grande extension : M. S. Reinach l'eût mieux aimé plus restreint et plus sobrement annoté. De toute manière, ce travail est très avancé : onze feuilles ont été tirées, et l'éditeur Klincksieck a reçu de l'imprimeur Protat une lettre très pressante lui demandant d'urgence un bon à tirer ou un ordre de décomposer. M. S. Reinach a ces feuilles en main : les notes y sont très abondantes, et le bon à tirer est de M. A.-J. Reinach; aucun commissaire responsable ne semble avoir été désigné par l'Association. M. S. Reinach déclare qu'il n'a pas l'intention de se substituer à la Société : il est disposé à relire ces feuilles, et prêt à les remettre aux mains d'un reviseur désigné par l'Association.

M. Diehl, invité à prendre la parole, rappelle qu'à titre de Vice-Président, en 1911, il a été en correspondance avec M. A.-J. Reinach, et a proposé à l'Association quelques-unes des mesures à prendre. L'Association n'était, en l'espèce, qu'un intermédiaire financier et n'a pas entendu prendre la responsabilité de la publication. On a demandé à M. A.-J. Reinach de vouloir bien la diriger et coordonner les efforts, et on lui a fait confiance, comme on l'avait fait à M. Mendel.

Les souvenirs de M. Puech s'accordent avec ceux de M. Diehl; M. le Président rappelle, pour les préciser, le discours prononcé par M. Guiraud à la séance du 3 mai 1906 : il y est dit que l'Association a été sollicitée de recevoir le dépôt des fonds destinés à payer les frais du travail, qui doit paraître sous son « patronage ». L'Association, ajoute M. Diehl, ne voyant là qu'une sorte de fidéi-commis, n'a pas songé à nommer un commissaire responsable.

Après intervention de MM. Maurice Croiset, Monceaux (Président en 1912), et Michon (Président en 1913) qui présentent des observations ou apportent des souvenirs personnels, M. S. Reinach, vivement remercié par ses confrères, se déclare disposé à mettre en état les parties du travail qui sont en pages et à donner son bon à tirer auquel s'ajoutera celui de M. le Président. En acceptant de faire ce travail, il tient à déclarer que, s'en occupant pour la première fois et en raison de circonstances toutes particulières, il n'assume aucune responsabilité vis-à-vis du généreux donateur.

Le Président rend un dernier hommage à deux confrères décédés : MM. Mossot, professeur honoraire au Lycée Condorcet et à l'École normale primaire de Saint-Cloud, membre de l'Association depuis 1887, et Ch. Huit, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, membre de l'Association de 1878 à 1909, auteur d'intéressants ouvrages sur la philosophie de Platon, et qui avait prêté sa collaboration dévouée à nos concours de typographie grecque.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 MAI 1914

ALLOCUTION DE M. ÉTIENNE MICHON

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

Messieurs,

Le premier devoir de votre président et, pour triste qu'il soit, un devoir qui lui tient à cœur et où il sait qu'il ne fait qu'acquitter votre dette est, en cette assemblée générale, d'adresser un dernier adieu à ceux qui nous ont quittés.

Il peut être telle société moins nombreuse où le président se flatte de l'espoir de remplir sa charge sans avoir à déplorer aucun deuil. Ici même, l'un de mes prédécesseurs en hasardait un jour le souhait et, en appelant au fauteuil un savant favori d'Apollon, disait-il, il formait le vœu que le dieu de Délos et de Delphes laissât dormir au fond de son carquois ses sombres flèches. Le dieu qui guérit, dut répondre son successeur un an après, est aussi le dieu qui frappe et c'est que la prière était forcément vaine. La mort est une loi qui ne suspend pas au gré de nos désirs la monotonie de ses coups.

La compétence me manquerait pour vous dire en détail ce qu'étaient les confrères qui nous ont été enlevés. S'il fut des civilisations et des époques où les monuments funéraires ont été volontiers prolixes, prolixes dans les épitaphes ou dans les

représentations, il n'en était pas ainsi à Athènes. L'éphèbe accompagné de ses chiens, le soldat près de son cheval, l'époux échangeant une poignée de mains avec la compagne de sa vie, le vieillard appuyé sur son bâton suffisaient, sur une tombe, pour rappeler discrètement aux survivants qui était celui qui y reposait. L'hommage que vous attendez de moi n'est pas autre chose. Il est, non pas une notice, mais un souvenir. *In memoriam.*

Vous trouverez naturel que, parmi nos morts, je place en première ligne ceux qui nous venaient du dehors, je ne dis pas de l'étranger, Grecs de nationalité ou d'origine. Ils avaient dans notre Association tout droit de cité de par les noms mêmes qu'ils portaient. Ils ont été pour nous des *évergètes*. Ils sont notre parure. Ils témoignent aux yeux du monde de la vitalité de sentiments, de forces qui nous sont chers. Ils nous prouvent à nous-mêmes par leur adhésion spontanée que nous savons ne faillir à aucune des parties de la tâche que nous nous sommes tracée.

M. Ulysse Négropontès avait ainsi jugé qu'être nôtre constituait un des devoirs de la haute situation qu'il occupait dans la société hellénique de Paris, et il s'était fait inscrire membre donateur en 1890. M. Jean Legantinis, d'Odessa, était lui aussi membre donateur et avait été admis dès 1873. M. Thémistocle Cossoudis, de Galata, nous appartenait depuis plus longtemps encore : sa nomination comme membre ordinaire remonte au lendemain de notre naissance, à 1868. Ils ont droit à tous nos regrets.

La disparition de MM. Papadopoulos Kerameus et Carapanos nous atteint en outre à un autre titre : en eux sont frappés des savants, des écrits de qui nous avons le droit d'être fiers.

La mort de M. Papadopoulos Kerameus date du 3 novembre 1912, mais vous m'en voudriez si je ne lui apportais aujourd'hui le tribut d'éloge qui n'a pu lui être rendu l'an dernier. Il était originaire de Thessalie, mais c'est comme bibliothécaire de l'École évangélique de Smyrne qu'il se fit connaître par ses

premiers travaux insérés dans le Μουσεῖον de l'École, le *Bulletin de correspondance hellénique*, les *Athenische Mittheilungen*. La paléographie l'attira ensuite. Devenu secrétaire du patriarche Joachim III, il put, en faisant l'inventaire de la bibliothèque du patriarcat et des couvents palestiniens, mettre au jour de nombreux textes hagiographiques et patristiques. La vie, toutefois, ne lui fut pas clémente, et c'est dans de modestes fonctions à l'Université et à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg qu'il poursuivit jusqu'à la fin ses recherches historiques.

M. Constantin Carapanos avait connu de plus hautes situations, à la fois chez nous, où il était correspondant de l'Académie des beaux-arts, et en Grèce, où il fut ministre. L'Épire, sa terre natale, aujourd'hui même a remis entre les mains de membres de sa famille la défense de ses revendications. L'Association ne peut l'ignorer, quoiqu'elle ne soit la servante d'aucun nationalisme, non pas même du nationalisme hellénique. Il lui sied du moins de rappeler sans réserve comment M. Carapanos avait bien mérité de son pays en fixant le premier l'emplacement de Dodone dans la vallée de Tharacovista, où dix mois durant il exécuta des fouilles. L'ouvrage qu'il a consacré à *Dodone et ses ruines* n'est pas seulement le catalogue des objets recueillis, bronzes notamment et plaques de plomb sur lesquelles étaient inscrites les prières adressées à Zeus; il comprend une étude historique sur la ville, ses édifices, ses temples, son oracle, son influence. Il est écrit en français et a été édité à Paris, avec un atlas de belles planches gravées, et il a eu cet honneur que des maîtres comme MM. de Witte, Egger, Heuzey y ont apporté leur collaboration.

Il n'a pas été moins douloureux à l'Association de perdre, en dehors encore de nos frontières, M. Iserentant, professeur de rhétorique à l'Athénée royal de Malines, qui unissait dans sa patrie l'amour du grec et celui du français.

La mort nous a ravi six de nos confrères français.

Né en 1817 d'une vieille famille militaire de la Lorraine, le

général Brisac était le doyen des anciens élèves de l'École polytechnique, le doyen des généraux du monde : l'Association lui sait gré d'avoir voulu, à l'heure où sa carrière active n'allait plus le réclamer tout entier, songer à elle et d'avoir fait une place à la Grèce dans une vie intellectuelle qui s'est conservée en sa pleine intégrité jusqu'à quatre-vingt-seize ans. M. Louis Passy, dont vous vous souvenez qu'il présidait la Chambre des députés comme doyen d'âge, était aussi l'un de nos doyens. Il nous appartenait depuis notre fondation en 1867. Esprit singulièrement ouvert, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, il ne s'était désintéressé ni de l'archéologie et de l'histoire, par où il était devenu de bonne heure membre résidant de la Société des Antiquaires de France, ni dans l'ensemble de ces études classiques dont le fort enseignement d'autrefois pénétrait pour toujours les intelligences. Ville universitaire et lettrée, et érudite, Aix-en-Provence nous avait envoyé M. le baron de Tourtoulon, membre donateur depuis 1869. Membre donateur également, depuis 1876, était M. Alfred Firmin-Didot, représentant d'une lignée d'imprimeurs-éditeurs qui depuis le XVIIe siècle honorent la France et successeur à la tête de sa maison du grand Ambroise Firmin-Didot. M. Émile-Alix Durand-Gréville s'occupait surtout de la peinture, montrant dans la critique artistique de rares dons d'observation sagace et minutieuse et une grande connaissance des musées et collections ; mais par la peinture même il avait été amené à la Grèce, et la *Revue archéologique* a publié de lui en 1892 un remarquable article sur le décor des vases peints antiques. Vous avez enfin perdu M. Alexandre Dubois de la Rüe, membre donateur depuis 1908.

Il serait, Messieurs, après avoir énuméré les vides que la mort a causés dans notre Association, trop long de dresser le tableau de l'activité dont sa vie a donné le spectacle. L'attention avec laquelle ont toujours été écoutées les communications qui chaque mois nous sont faites atteste que vous n'aviez

rien à redouter pour nos réunions. Il vous a paru néanmoins que vous y ajouteriez un surcroît d'intérêt en faisant bon accueil à une proposition de mon cher ami M. Victor Bérard, de qui ceux-là mêmes qui n'ont pas été entièrement conquis par son argumentation entraînante se plaisent à reconnaître quelles voies nouvelles il a ouvertes, quelle ingéniosité est la sienne et qu'on est toujours en sa compagnie sûr d'apprendre. Sans fermer la porte plus que précédemment à quiconque voudrait nous entretenir d'un point quelconque de l'immense champ qui est le nôtre, il fut entendu qu'à l'ordre du jour resterait inscrite la question homérique. Le seul danger à courir, qui était que M. Bérard ne fût parfois réduit à un monologue, nous a été épargné grâce à celui dont j'admire depuis bien des années avec quelle maîtrise sur les sujets les plus divers, avec quelles nuances exquises de délicatesse littéraire et de délicatesse morale son intervention apporte ici, dans presque toutes les discussions, une note précieuse et qui est trop fidèlement assidu à nos séances pour que vous ne le connaissiez pas tous et que j'aie besoin de le nommer. Vous avez pu ainsi scruter quelques-uns des problèmes qui se posent au sujet de l'*Odyssée*; vous demander si, antérieurement au texte que nous avons, il ne serait pas possible de se figurer comme une *Odyssée* de théâtre, répartie en groupes de tirades; rechercher à quelle division primitive s'était superposée la division actuelle en chants et pour quels motifs; étudier si la liaison des épisodes est avant tout affaire de composition et de vraisemblance dramatique, ou si elle n'a pas au moins une raison d'être dans des données empruntées à la géographie et, pour prendre un exemple, si, dans les récits chez Alkinoos, le poëte n'aurait pas eu sous les yeux un périple, qui serait moins un portulan de navigation régulière et dans une direction déterminée et une mer connue qu'un voyage de découverte. Il m'est agréable de penser que la tradition inaugurée se pourra continuer, non, est-il besoin de l'indiquer, que nous aspirions à résoudre le problème homérique, mais

satisfaits d'avoir fourni notre appoint collectif à la tâche qu'un grand savant, votre ancien président, intitulait si bien « pour mieux connaître Homère ».

L'année écoulée a en outre été marquée par une nouvelle intervention de l'Association dans la question si angoissante des programmes de l'enseignement secondaire. Vous vous en étiez préoccupés à l'époque de la réforme de 1902. Vous vous étiez efforcés, depuis, d'en contrôler les résultats en suscitant une enquête dont se chargea le Ministère de l'Instruction publique. Invités à donner votre avis dans une enquête plus vaste, ouverte par la Commission parlementaire de l'enseignement, vous ne pouviez vous abstenir, et j'estime un honneur particulier de mes fonctions éphémères d'avoir été en la circonstance votre porte-parole. Ici encore, d'ailleurs, je dois des remerciements à M. Maurice Croiset, qui, en s'associant à ma démarche, a bien voulu me fortifier de sa haute autorité.

Il vous avait semblé tout d'abord que, dans le questionnaire qui vous était adressé, vous deviez vous limiter strictement à ce qui touche au grec. Mais, avant de formuler vos conclusions, vous avez très loyalement fait un appel spécial à ceux de nos confrères qui, professeurs ou fonctionnaires des lycées, étaient le mieux à même de vous éclairer de leur expérience et de vous renseigner sans parti-pris. Les deux séances du 5 et du 26 juin 1913, où ils sont venus avec empressement, nous ont alors convaincus que force était de dépasser la demande particulière, à savoir si les études grecques ont été maintenues à un niveau suffisant par la création de la section A. Vous vous êtes renseignés sur les palliatifs suggérés ou même essayés ici et là afin de porter remède à des difficultés d'ordre pratique dont il suffit d'avoir des fils pour s'être aperçu. Ils ne sont que des expédients inefficaces. La vraie cause du mal, croyez-vous, subsiste dans le régime des cycles et des sections : établissement de deux cycles, soi-disant complets en eux-mêmes, et qui n'est qu'un trompe-l'œil, puisque, en fait, nul écolier ou presque ne s'en va après la classe de troisième ; division en sections,

qui contraint les parents, à un âge où les vocations des enfants sont bien rarement établies, à opter entre les études littéraires et les études scientifiques, qui se combinaient jadis et entre lesquelles on a créé presque un divorce. Vous avez constaté, de plus, que l'enseignement du grec, bien compromis dans beaucoup de lycées, n'existe pour ainsi dire plus dans les collèges et que, dans telle ville importante, il serait presque impossible d'en faire donner à un enfant les premiers éléments. Vous consolerez-vous en pensant qu'une élite, qui dans quelques lycées, à Paris surtout, a choisi la section A, cultive le grec avec succès? Non, à coup sûr. Il ne vous suffit pas que quelques uns soient forts en grec. Vous n'avez pas la sotte prétention de vouloir faire de tous nos élèves de futurs hellénistes. Mais, que le grec soit devenu une spécialité, au même titre que telle ou telle discipline abstruse, voilà précisément ce que vous regrettez. Dût même un départ s'imposer entre l'apprentissage de la langue et le trésor d'idées dont elle a été l'expression, vous ne vous résignez pas à sacrifier une part immortelle du trésor acquis de l'humanité, vous demandez qu'on ne mutile et qu'on n'atrophie pas dans les jeunes intelligences la culture classique.

Vous encouragez, Messieurs, les études grecques, toutes les études grecques en France, et par là la typographie grecque rentre dans votre domaine. Vous vous y êtes toujours intéressés par vos concours biennaux et les prix que vous décernez aux lauréats. L'exposition internationale du Livre et des Arts graphiques, dont l'Allemagne a pris l'initiative et qui vient de s'ouvrir à Leipzig, vous a fourni cette année une autre occasion de l'affirmer publiquement. Il y avait utilité pour vous à montrer dans cette exposition, par un tableau où sont réunis les résultats des derniers concours, à la fois ce dont sont capables nos meilleurs apprentis et ouvriers et l'appui que vous leur donnez ; il y avait utilité pour le pays lui-même, où rien de trop n'est fait en faveur de l'enseignement professionnel, à ce qu'aucun de ceux, qui, même à un degré restreint, en

servent la cause, ne se dérobât au devoir de représenter la France.

Il me reste un seul mot à ajouter. Lorsque, l'an dernier, le désir de M. Puech de se décharger du secrétariat, où nous avions apprécié tout son dévouement et d'où vous ne l'avez laissé partir que pour l'appeler à la vice-présidence, coïncida avec l'éloignement de M. Fougères, nommé à la direction de notre École française d'Athènes, vous avez choisi pour les remplacer comme secrétaire-adjoint et secrétaire M. Dalmeyda et M. Mazon. Vous étiez et vous pouviez être sans inquiétude aucune. Votre président veut cependant dire, en son nom personnel, quel aide, et le mot est insuffisant, il a trouvé dans celui qui est vraiment la cheville ouvrière de l'Association et que l'un des meilleurs souvenirs d'une présidence, dont il vous exprime toute sa gratitude, sera l'affectueuse collaboration et la très douce intimité qu'il a eues avec M. Mazon.

Etienne Michon.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES PRIX

SUR LES TRAVAUX ET LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1913-1914

Messieurs,

Vous éprouverez, en m'écoutant, un double regret. Pendant six ans vous avez entendu ici des rapports pleins d'une claire et saine érudition, d'une critique aussi mesurée que clairvoyante, et dont je dirais davantage le prix, si je ne craignais à la fois de blesser la modestie de leur auteur et de me décourager moi-même en pensant au périlleux honneur que son départ me laisse. Du moins M. Puech, en abandonnant le secrétariat pour la vice-présidence, reste-t-il toujours pour l'Association un collaborateur fidèle : vous le retrouverez à chacune des séances de votre Comité. Mais M. Fougères, qui devait lui succéder, nous a quittés au moment même où vous attendiez de lui un concours plus actif. Nous est-il permis cependant de nous plaindre ? La tâche à laquelle il va se consacrer est une de celles auxquelles se trouvent le plus étroitement liés les progrès de notre Association ; ce que l'École française d'Athènes a fait en Grèce dans ces quarante dernières années a singulièrement contribué à éclairer et à stimuler en France les recherches des hellénistes, en même temps qu'à consolider à l'étranger le renom scientifique de nos épigraphistes et de nos archéologues. Je ne me crois pas le droit de déplorer le départ de M. Fougères, quand je songe aux services

que rendront là-bas à la science française son esprit d'initiative, son tact et son dévouement.

Messieurs, votre Commission des prix s'est trouvée cette année comme les précédentes en présence d'ouvrages de grande valeur. Elle a partagé le prix Zographos entre M. Bidez, professeur à l'Université de Gand, pour sa *Vie de Porphyre*, et M. Courby, ancien membre de l'École d'Athènes, pour son travail sur le *Portique d'Antigone ou du Nord-Est* à Délos. Elle a attribué le prix Zappas à la *Laographia*, revue de la société laographique grecque, et décerné une médaille d'argent au R. P. Thibaut, de l'ordre des Augustins de l'Assomption, pour son livre sur les *Monuments de la notation ekphonétique et hagiopolite de l'Eglise grecque*.

Le livre de M. Bidez est à la fois une biographie et une édition. Personne n'était mieux préparé que M. Bidez à ce double travail. Il avait publié en 1894 une *Biographie d'Empédocle*, où il appliquait déjà une méthode analogue à celle qui fait le principal mérite de cette *Vie de Porphyre*. Il avait en outre donné en 1913 une édition de l'*Histoire ecclésiastique* de Philostorge, tâche des plus délicates, le texte de Philostorge n'étant arrivé jusqu'à nous que dans des écrits d'adversaires, disposés par esprit de parti soit à passer sous silence les points sur lesquels ils étaient d'accord avec l'hérésiarque, soit à affaiblir ou exagérer ses expressions. Malgré ces difficultés, M. Bidez, après un examen approfondi des sources, après une étude personnelle des manuscrits et une détermination méthodique de leur filiation respective, avait su, par un artifice ingénieux de typographie, nous représenter ce qu'il jugeait être le texte original de Philostorge au milieu des extraits qui l'entourent. On retrouve la même conscience, la même sagacité heureuse dans l'édition que M. Bidez nous donne aujourd'hui des fragments de Porphyre. Mais l'édition se réduit cette fois à deux traités, le Περὶ ἀγαλμάτων et le *De regressu animae*. C'est que M. Bidez, qui a déjà rassemblé et mis en œuvre les éléments essentiels d'une édition complète des fragments de Por-

phyre, ne prévoit pourtant pas encore le moment où il pourra la publier. Remercions-le du moins de nous donner dès maintenant le résumé de ses conclusions dans cette *Vie de Porphyre*, où il a cherché à faire de la méthode historique une application aussi rigoureuse que le permettent les maigres données dont nous disposons. Ceux qui, comme Zeller, ont prétendu faire la synthèse des idées philosophiques et religieuses de Porphyre ont utilisé indifféremment les œuvres de jeunesse et les écrits plus tardifs. C'était altérer la physionomie d'un philosophe qui a beaucoup écrit et beaucoup varié. La pensée d'un homme comme Porphyre n'est pas dans les formules qu'on peut dégager d'un rapprochement artificiel de textes contradictoires. Il faut, pour la comprendre, la suivre dans son évolution à travers les événements qui l'ont successivement teintée de nuances diverses.

C'était un jeune syrien, du nom de Malchos. Son adolescence fut érudite et curieuse. Il connut et aima, à l'âge où l'imagination est empressée et accueillante, toutes les fantasmagories des mystères orientaux, en même temps qu'il prenait contact avec le christianisme en écoutant Origène à Césarée. Mais le christianisme se présentait sans doute à lui comme trop dédaigneux des attraits du présent et des gloires du passé. Porphyre sentit le besoin instinctif de réhabiliter devant sa conscience de jeune philosophe ces cultes et ces rites, si méprisables aux yeux des chrétiens, mais qui conservaient pour lui la double poésie de l'antiquité et du symbole. C'est alors qu'il dut écrire, si nous en croyons M. Bidez, sa *Philosophie des Oracles* et son traité *Sur les Images des dieux*. Le goût de la culture hellénique le conduisit ensuite à Athènes auprès de Longin. Là, tout en acquérant une large connaissance des textes littéraires, il développa, dans des études philologiques, ses qualités innées de bon sens, de mesure et de clarté. Mais son esprit ne pouvait se satisfaire du platonisme archaïque qu'enseignait Longin. Porphyre partit pour Rome et se mit à l'école de Plotin. L'impression qu'il ressentit en présence du maître ardemment

vénéré, auquel il s'attacha pour la vie, fut profonde ; mais l'influence que le disciple exerça à son tour sur le maître fut grande aussi. Plotin avait trouvé dans Porphyre des qualités qui lui manquaient à lui-même : Porphyre savait discuter, Porphyre savait exposer. Ses objections forçaient Plotin à préciser sa pensée, et, quand celle-ci, ramenée au langage commun, était ensuite développée par Porphyre, elle trouvait un champ d'action cent fois plus étendu. Porphyre mit au service de Plotin des dons de vulgarisateur incomparables. Il s'épuisa vite à cette tâche et dut aller prendre quelque repos en Sicile. Il avait alors environ trente-cinq ans. Ce fut en Sicile, loin du maître, que se manifesta l'originalité de Porphyre et que se révéla en même temps l'autorité personnelle qu'il avait insensiblement conquise. Il composa là en effet les deux ouvrages qui ont fait le plus pour sa réputation, l'*Isagoge* et le livre *Contre les Chrétiens*. Par l'*Isagoge* il introduisait la logique aristotélicienne dans le néo-platonisme, par le Κατὰ Χριστιανῶν il précisait la position de l'École en face du christianisme. Porphyre a deux raisons d'attaquer les chrétiens : il leur en veut du mépris qu'ils affichent pour la tradition hellénique ; il est choqué en outre de leur absence de critique historique. Sur ce second point il est particulièrement pressant : il discute l'historicité du livre de Daniel, il met en lumière les contradictions des synoptiques. Et néanmoins, dans cet effort sincère et vigoureux pour réfuter une doctrine qui lui est doublement antipathique, on sent encore, comme l'a finement noté M. Bidez, un désir de conciliation. Avec Plotin, le christianisme et l'hellénisme se tenaient à distance l'un de l'autre ; ils s'observaient avec défiance, mais sans haine : avec Porphyre ils se rapprochent et s'expliquent. Malheureusement l'explication se fit avec une franchise un peu brutale, qui anéantit tout espoir d'accommodement. Chacune des deux doctrines prend désormais une attitude de défi : les chrétiens anathématisent Porphyre comme le plus redoutable de leurs ennemis, et l'École néo-platonicienne, comme si elle voulait élargir encore le champ

qui la sépare du christianisme, entre résolument avec Jamblique dans les voies obscures de la théurgie.

Porphyre avait prévu le danger qu'il y avait pour l'École à suivre ce chemin : sa propre jeunesse avait failli l'y engager, avant que Plotin lui eût révélé les joies de la vie intérieure. Lorsque, Plotin mort, Porphyre avait pris la direction de l'École, c'était à la pratique de l'ascétisme, au perfectionnement moral, plutôt qu'à la métaphysique, qu'il avait cherché à appliquer l'effort de ses disciples. Il ne semble pas avoir réussi. Il règne dans son dernier écrit, la *Lettre à Marcella*, un ton de lassitude amère qui trahit des déceptions et des rancunes : Porphyre voyait triompher à la fois les pires ennemis de l'hellénisme et, dans l'École même, les théologiens de la superstition. Rien n'est plus attachant, plus dramatique même, que la biographie d'un homme qui a vécu, comme Porphyre, à une date où un grand conflit d'idées divise le monde, et s'est trouvé capable, par son intelligence et son caractère, de tenir dans la lutte le rôle d'un champion. Il faut féliciter M. Bidez de la hauteur de vues, de la pénétration et de l'impartialité avec lesquelles il a su nous retracer les traits exacts d'un homme dont les attaques de ses ennemis et ses propres contradictions nous empêchaient de saisir la physionomie vivante.

M. Fernand Courby est resté de longues années en Grèce. D'abord membre de l'École française d'Athènes, il a donné depuis trois ans son temps et son zèle à l'École annexe, où les jeunes Hellènes apprennent à se perfectionner dans notre langue. Il a exécuté des fouilles à Délos et, peu de temps après le volume que vous couronnez, nous recevions de lui un intéressant article sur les *Vases à reliefs appliqués du musée de Délos*. On nous annonce enfin de lui un travail sur le temple d'Apollon à Delphes : cette excellente étude sur le Portique d'Antigone nous permet d'espérer, sur un monument de plus grande importance, un livre remarquable.

Dans la région Nord-Est du téménos de Délos se trouve un monument auquel les voyageurs avaient donné le nom

d'« Autel des Cornes », à cause des taureaux accroupis qui couronnent les demi-pilastres de l'édifice. A une soixantaine de mètres plus loin, vers le Nord, on trouvait les fragments d'un décor analogue : des têtes de taureaux adaptés aux triglyphes d'un entablement. On avait cru d'abord qu'il s'agissait d'une même construction ; M. Homolle reconnut en 1881 qu'il y avait là deux bâtiments différents. Le premier n'a pas encore été étudié de façon approfondie. Le second a été au contraire analysé par M. Courby avec une exactitude minutieuse qui a permis d'y reconnaître un grand portique en rectangle allongé, de 119 mètres sur 13, clos de murs de trois côtés, muni sur la façade d'une colonnade dorique, à l'intérieur d'une rangée de colonnes ioniques, flanqué à ses extrémités de deux ailes saillantes, qui paraissent dues à un remaniement du plan primitif. Il n'y avait pas de divisions en chambres intérieures ni boutiques : c'était un simple promenoir. Le sol n'était pas dallé, mais en terre pilonnée. Une dédicace mutilée fit connaître que l'édifice avait été consacré à Apollon par un roi macédonien, fils d'un Démétrios, ce qui rend infiniment probable la restitution du nom d'Antigone Gonatas. La date de la consécration du monument devrait alors se placer entre 246 et 239 avant J.-C.

M. Courby ne s'est pas contenté d'étudier le Portique d'Antigone. Il a classé et analysé avec le même soin tous les monuments qui se groupent autour ou à l'intérieur du portique : les piédestaux à statues, les exèdres, le monument de Billienus, préteur gouverneur de l'île vers 100 avant J.-C. Sur un vaste soubassement, Antigone Gonatas avait fait élever les statues de ses ancêtres : vingt-une effigies de bronze s'élevaient ainsi côte à côte, rappelant les πρόγονοι du prince. Plus loin, quarante-six piédestaux, onze exèdres rectangulaires supportaient aussi des statues. Tout un peuple d'images encombrait cette partie du téménos : c'était un vrai musée de portraits, où chacun s'efforçait de se pousser au premier rang. En plein milieu de ces constructions et sculptures hellénistiques se

dressait un tombeau mycénien, où M. Courby propose de voir le tombeau des Vierges Hyperboréennes que la tradition plaçait à Délos et qui, pour des raisons religieuses, aurait échappé à la grande purification de l'île en 425. Plus loin, c'est l'*abaton*, lieu probablement frappé par la foudre et devenu inviolable. C'est aussi la fontaine, avec son puits où l'on venait puiser pour toutes les cérémonies, la Kréné Minoé, dont l'auteur a tenté une reconstitution attrayante, sous la forme d'un pavillon avec un toit à quatre pans recouverts de tuiles rouges ; un règlement, gravé sur un carreau de marbre, interdisait de rien laver dans la fontaine ni de s'y plonger. Dans cette étude sévèrement scientifique, hérissée de chiffres et de cotes, nous trouvons donc aussi une vision pittoresque de l'antique Délos : tout un quartier de l'île se relève sous nos yeux. Le mérite essentiel du livre n'en reste pas moins la précision, l'exactitude stricte avec lesquelles ont été relevés les moindres éléments de la structure architecturale : on ne peut pas faire mieux ni se montrer plus consciencieux. Il convient de louer, avec M. Courby, ses collaborateurs, M. Convert, M. Replat et, plus particulièrement, l'architecte danois, M. Gerhardt Poulsen. Mais le principal honneur revient même ici à M. Courby : toute l'illustration du recueil a été composée d'après ses originaux, et un grand nombre de dessins sont son œuvre propre. M. Courby est un archéologue qui sait dessiner : le fait est assez rare pour qu'on le signale. Le fascicule dû à M. Courby comptera donc parmi les meilleures livraisons du grand ouvrage si bien commencé sous l'impulsion de M. Holleaux. Il n'est pas aventureux de dire qu'on y reconnaît à chaque page le goût de la science exacte, de la méthode minutieusement précise, qu'il a su inspirer aux jeunes archéologues placés sous sa direction.

La revue *Laographia*, à laquelle est attribué le prix Zappas, est aujourd'hui dans sa quatrième année d'existence. Le mot qui lui sert de titre désignait à l'origine le tribut que payait une grande partie des habitants de l'Égypte, de quatorze à

cinquante ans : depuis un quart de siècle environ, il est employé en grec pour traduire le mot *folklore*. La revue est l'organe de la Société Laographique grecque, dont l'objet est, d'après les termes mêmes de ses statuts, « de cultiver et de faire progresser les études folkloriques, particulièrement en ce qui concerne le peuple grec et les autres peuples de la péninsule balkanique ». Le président de la Société est M. Politis, que l'Association a couronné en 1900 pour le premier volume de ses *Proverbes* — trois autres volumes ont bientôt suivi — et dont le recueil des *Traditions*, encore inachevé, peut être considéré comme la première pierre du monument que la Société Laographique se propose d'élever à l'âme populaire. Les articles qu'a déjà publiés la Revue sont aussi attachants par leur variété et l'intérêt propre à chacun d'eux que par la probité scientifique avec laquelle ils sont composés. Le programme tracé par M. Politis, dans le premier numéro de la *Laographia*, était des plus vastes : il comprenait « l'examen de toutes les traditions par lesquelles se manifesta en paroles ou en actes la vie sociale du peuple. Aussi avons-nous vu paraître déjà des articles sur un poème crétois, l'*Erotokritos*, sur des *chansons et contes albanais*, sur le *folklore turc*; ou, pour nous en tenir à des sujets purement grecs, une version du *Roman de Digénis Akritas*, une étude des *chansons populaires grecques sur le dragon tué par Saint-Georges*, etc., etc. Les savants de tous les pays auront donc là une collection de matériaux de premier ordre pour l'étude des croyances populaires. Mais les Grecs trouveront plus de profit encore à rapprocher ainsi leur présent de leur passé, pour prendre une conscience plus nette encore de la continuité de leur race, de ses énergies et de ses espoirs. C'est d'après une étude de M. Politis, dans la *Laographia*, que M. Dalmeyda publiait récemment son si curieux article sur les *Pleureuses du cap Ténare*. L'usage s'est en effet perpétué en pays grec d'honorer les morts par des chants improvisés, des *mirologues*. Deux de ces mirologues ont été recueillis l'année dernière dans un vil-

lage du Magne. Parents et amis s'étaient rassemblés pour pleurer un jeune officier Démétrios Livanas, mort en Épire, à l'ennemi. D'un village voisin était venue la mère d'une autre victime de la guerre, Démosthénaina Kouvarina. C'est elle qui commence le thrène, auquel répond la vieille grand mère de Livanas. Qu'on se rappelle que les Maïnotes se font gloire d'être les descendants des Laconiens du Taygète, et l'on comprendra ce qu'il y a d'âpre et orgueilleuse énergie dans le chant de Démosthénaina : « Approche-toi, Livanas. — N'est-ce-pas grand mal — et grande offense — de pleurer nos enfants? — Eh quoi? les femmes de Sparte pleuraient-elles leurs enfants, — quand ils allaient mourir — pour le bien de la patrie? — Notre bon Vénizélos, — le premier ministre, — a télégraphié à Mavromichalaina — dont le fils, jeune officier, — était mort à l'ennemi. — Elle lui a répondu : — Il a fait son devoir. — Tel est le cœur de ceux du Magne ; — car la tradition nous l'apprend, — de Sparte vinrent nos pères. — Aurions-nous pu l'oublier — et devenir de lâches cœurs? — Approche-toi, Livanas. — Tu sais bien que pour mon fils — je fus une tendre mère; — je lui ai fait étudier la médecine, — pour qu'il fût l'orgueil de ma vieillesse, — et voilà qu'ils me l'ont tué — là-bas, à Sarandaporos. — Mais sa mort est une grâce, — puisqu'il a délivré notre peuple. — Est-ce donc la première fois — qu'ils se font tuer, les fils du Magne? » Ce ne sont pas seulement quelques savants, c'est le peuple grec lui-même qui tend à se rattacher à son passé, c'est une femme qui réunit dans une même pensée les jeunes hommes frappés en Macédoine ou en Épire, et ces Spartiates de l'antiquité dont elle sait qu'ils sont les fils. Aussi la Société Laographique a-t-elle partout trouvé en Grèce, dès sa naissance, les concours les plus spontanés. Dans son voyage de l'année dernière, M. Pernot, à peine arrivé dans les mers grecques, trouvait à Corfou, à Ithaque, à Céphalonie, à Janina, non seulement des lecteurs de la *Laographia*, mais des collaborateurs empressés, qui travaillaient pour elle avec autant de zèle que de désintéressement. Tout un peuple tra-

vaille à se connaître : quand ce peuple est un de ceux qui ont fait le plus pour l'humanité, il est du devoir de ceux qui sont ses obligés de lui adresser l'hommage d'une sympathie où il entre une large part de reconnaissance.

La musique byzantine est encore très mal connue, et le titre même du livre du P. Thibaut, *Monuments de la notation ekphonétique et hagiopolite de l'Église grecque* ne doit pas paraître fort clair, Messieurs, à beaucoup d'entre vous. Les musicologues modernes ont donné le nom de notation « ekphonétique » à des signes — assez peu nombreux — qui apparaissent au VIIIe siècle environ dans les manuscrits, sur les textes destinés à une récitation modulée, comme les épîtres et les évangiles. La véritable signification n'en est pas établie avec exactitude, mais ils servent évidemment à rappeler au lecteur certaines intonations typiques pour les débuts ou les fins de période, à ponctuer les différentes phrases d'un récitatif. Au IXe siècle, cependant que s'épanouit une merveilleuse floraison de cantilènes liturgiques, on commence à voir figurer sur les textes de ces hymnes une notation plus compliquée que l'on nomme « hagiopolite » à cause de son origine présumée : elle serait venue de la Ville Sainte, de Jérusalem, et aurait été inventée par les saints Jean Damascène et Cosmas. On y distingue deux phrases : dans la première, on n'emploie que 19 signes; dans la seconde, le système est plus riche et plus précis : il comprend 30 signes. A la fin du XIIe siècle, se produit encore une réforme de la notation musicale. La nouvelle notation, ou notation « psaltique » correspond à une évolution du style de la musique d'église, qui, livrée aux « embellisseurs », se surcharge d'ornements ou « mélismes ». La notation psaltique comprend 52 signes. Son existence est longue, puisque le P. Thibaut en cite encore des exemples dans un manuscrit du commencement du XIXe siècle. C'est donc toute l'histoire de la notation musicale dans l'Église grecque qui se trouve ainsi exposée dans le livre du P. Thibaut. Cette notation est une notation par formule ; à chaque formule mélo-

dique correspond un signe conventionnel dont l'emploi tient lieu de plusieurs notes. Ce signe n'est lui-même que la traduction graphique d'un signe de doigts du maître de chapelle. Le chantre en effet n'a pas généralement sous les yeux un texte noté; c'est le dirigeant qui, par des mouvements convenus et assez compliqués des doigts, lui suggère l'intonation voulue et les mélismes à exécuter. Aucun de ces différents systèmes de notation n'exprime la hauteur absolue, mais seulement les hauteurs relatives des tons successifs. Et les intervalles relatifs eux-mêmes ne sont pas traduits avec une précision complète : telle seconde, telle tierce sera-t-elle majeure ou mineure? C'est le contexte mélodique qui en décide. Il faut donc connaître d'abord le ton initial de la cantilène. S'il y a modulation au cours de la cantilène, un signe particulier indique le changement de ton.

L'objet principal que s'est proposé le P. Thibaut, c'est, comme son titre nous l'indique, de nous faire connaître les *monuments* encore inédits de ces notations byzantines. Ces monuments, il les a cherchés dans un fonds d'une incomparable richesse, celui des manuscrits liturgiques du Sinaï et de l'Athos que possède la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Les paléographes trouveront là plus de cent facsimilés de manuscrits qui s'échelonnent entre le IVe et le XIXe siècles. Le service que le P. Thibaut nous aura rendu en publiant cette magnifique série de photographies mérite toute notre reconnaissance. Mais le P. Thibaut s'est proposé également d'autres buts. Il a voulu en particulier que cette collection de documents servît à éclairer l'histoire de la liturgie chrétienne. Vous n'attendez pas, Messieurs, de votre rapporteur qu'il vous donne son opinion sur un sujet qui est si peu de sa compétence. Il préfère, en toute simplicité, accepter l'opinion de l'auteur, qui a conscience d'avoir fait en cette matière des découvertes « d'un prix inestimable ». Il doit avouer, en revanche, que sur d'autres points les affirmations du P. Thibaut ne l'ont pas entièrement convaincu. C'est ainsi que le

système hagiopolite primitif est appelé par lui *rythmique*, tandis que le second est nommé *diastématique*, c'est-à-dire marquant les intervalles. Or, les noms mêmes des signes, tels que les donne le P. Thibaut, ne nous montrent dans le prétendu système rythmique que des indications qui n'ont manifestement rien à voir avec le rythme : on aura quelque peine à croire que des signes dont le nom signifie *descente, envol, enroulement*, etc., puissent désigner autre chose que des mouvements mélodiques. La méthode philologique du P. Thibaut ne semble pas non plus très sûre : Son édition du traité hagiopolite contient des fautes qu'une comparaison attentivement suivie des deux manuscrits de Paris et de Pétersbourg aurait aisément permis d'éviter. Le livre du P. Thibaut n'est donc pas une de ces études rigoureusement conduites que votre commission aime à couronner ; il est plutôt un recueil de matériaux et d'aperçus, matériaux rares et précieux d'ailleurs, aperçus parfois suggestifs. Il témoigne en tout cas d'un zèle désintéressé pour des études difficiles que votre Commission a voulu reconnaître par une médaille d'argent.

Le temps me manque, Messieurs, pour vous dire avec toute la précision qu'il faudrait, le mérite d'un grand nombre d'autres ouvrages offerts cette année à l'Association. MM. Ebersolt et Thiers nous ont envoyé leur beau livre sur les *Églises de Constantinople*. Laissant de côté Sainte-Sophie et Kahrjé-Djami, qui ont été déjà l'objet de nombreux travaux, ils ont étudié treize églises, consacrant à chacune d'elles une monographie très détaillée et très attentive. Rien n'y manque : textes relatifs à l'histoire du monument, description minutieuse de ses dispositions architecturales, effort constant pour retrouver sous les restaurations successives l'aspect du monument primitif, détermination de la date où il fut construit. Tout cela s'éclaire et se complète par de nombreuses photographies et surtout par les planches souvent remarquables qu'a dessinées M. Thiers : plans généraux, relevés de détail, coupes, vues perspectives restaurées forment un ensemble instructif

et plein de nouveauté. M. Ebersolt a ajouté à ces monographies un tableau de l'histoire de l'architecture religieuse à Byzance où il a montré ce que fut cet art varié et souple ; ingénieux dans la conception, hardi et savant dans l'exécution, et qui sans cesse a su se renouveler. C'est en présence d'ouvrages de cette valeur, qui témoignent à la fois d'une méthode si consciencieuse et d'un sens si juste de l'art architectural, que votre Commission éprouve plus vivement le regret qu'elle exprime presque tous les ans de ne pouvoir disposer de plus de trois prix.

D'anciens lauréats de l'Association nous ont envoyé leurs nouveaux travaux. M. Gaston Leroux, que vous avez couronné en 1911 pour son étude de la *Salle hypostyle de Délos*, a été conduit par l'examen de cette ruine à considérer dans son ensemble l'histoire de l'édifice à colonnade intérieure depuis les débuts de l'architecture en Grèce jusqu'à l'apogée de l'art romain. Sa thèse sur les *Origines de l'édifice hypostyle* témoigne d'autant de méthode dans l'analyse des documents archéologiques que de hardiesse ingénieuse dans l'art de les dépasser pour formuler une hypothèse qui rende compte de tous les faits connus. M. Gustave Lefebvre, votre lauréat de 1908, l'heureux inventeur de Ménandre, se montre aussi habile à déchiffrer les hiéroglyphes dans ses notes de voyage *A travers la Moyenne-Égypte* qu'à commenter des inscriptions grecques dans son *Égypte gréco-romaine*. Enfin M. Jean Maspero vous adresse le troisième et dernier fascicule de ses *Papyrus grecs d'époque byzantine du Musée du Caire*, qui contient d'utiles fac-similés et un précieux index.

Je ne puis énumérer ici toutes les publications que nous avons reçues de nos confrères français ou étrangers. Les précédents rapports vous ont déjà signalé l'activité philologique de la Faculté de Barcelone : M. Banqué y Faliu nous en apporte un nouveau témoignage avec sa version des *Hymnes homériques*, traduits pour la première fois en prose castillane. Nos correspondants grecs nous ont fait présent de travaux critiques

d'un vif intérêt, comme ceux de M. Arvanitopoulos sur les dernières fouilles de Thessalie et de Macédoine et de M. Papageorgios sur un décret du IIIe siècle récemment découvert à Érésos. De Constantinople, M. Boppe, conseiller à l'ambassade de France, nous adresse son livre sur *Napoléon et l'Albanie*, qui éclaire d'une vive lumière l'étrange figure d'Ali-Pacha. J'aurais trop à faire si je voulais vous signaler tous les articles publiés par nos confrères de Paris. Mais je dois à l'Association de lui signaler les travaux de son Trésorier, qui nous montre tout ce qu'un numismate ingénieux peut apporter de faits nouveaux aux historiens, dans ses notes sur l'*Histoire Auguste* et sur l'*Histoire politique des provinces espagnoles de 285 à 310*, et de son Président qui fait œuvre à la fois d'archéologue dans son étude d'une *Tête d'homme d'ancien style attique* et d'épigraphiste dans son mémoire sur un *Décret du dème de Cholargos relatif aux Thesmophories*. Je crois enfin, Messieurs, que vous vous féliciterez tous d'apprendre la publication entreprise, avec le concours de MM. Heiberg et Zeuthen, des *Mémoires scientifiques* de Paul Tannery. Deux volumes ont déjà paru renfermant soixante-cinq mémoires relatifs aux sciences exactes dans l'antiquité, et ils ne forment même pas la *première* partie d'une publication qui doit en comprendre *sept* et qui touche à la fois à la philosophie, à la philologie et aux mathématiques pures. Vous pouvez par là mesurer l'admirable labeur d'un homme que l'Association est fière d'avoir compté parmi ses présidents.

Messieurs, cette tradition de fructueux labeur n'est pas près de disparaître chez vous. J'en ai la preuve dans les ouvrages que trois membres de l'Association viennent de consacrer aux trois sanctuaires les plus célèbres de la Grèce : Delphes, le Parthénon et Eleusis. M. Bourguet nous conduit à travers ces ruines de Delphes dont il a été un des premiers fouilleurs et, dans certaines occasions, un énergique gardien. Son livre a cette clarté et ce mouvement qu'on ne trouve que chez ceux qui exposent le résultat de longues recherches personnelles

conduites avec une sincérité passionnée. Le livre de M. Collignon sur le Parthénon est la réimpression des pages qui précédaient le recueil de planches in-folio publiées d'après les photographies de M. Boissonnas. Ces pages se présentent cette fois sous un format plus maniable, mais toujours accompagnées de magnifiques phototypies. Ainsi se trouve mise à la portée de tous ceux qui aiment l'art grec l'étude la plus solide et la plus sobrement élégante qui ait été écrite sur le chef-d'œuvre d'Ictinos et de Phidias. M. Foucart enfin a repris l'étude de ces Mystères d'Éleusis sur lesquels il avait déjà fait paraître en 1895 et en 1900 deux mémoires devenus rapidement célèbres. Le beau livre qu'il publie aujourd'hui, vrai modèle de franche vigueur dans la discussion, de netteté lumineuse dans l'exposition, n'en est pas un simple remaniement : c'est un livre entièrement nouveau, tant l'auteur a corrigé et enrichi ses premières études. Il n'est pas donné à tous de pouvoir reprendre, avec la liberté critique que vous rend le temps écoulé, un travail déjà ancien, et c'est sans doute une rare jouissance que d'arriver, par des retouches successives, à obtenir une ressemblance toujours plus exacte avec ce qu'on croit le vrai. Mais c'est aussi un rare profit pour la science, et nous devons tous remercier M. Foucart d'avoir porté ce profit au compte de l'érudition française.

Paul Mazon.

RAPPORT DU TRÉSORIER

I. *État comparatif des Recettes en 1912 et 1913.*

A. Intérêts de capitaux.

	1912		1913	
1° Rente Deville 3 %.....	500 »		500 »	
2° Coupons de 161 obligations Ouest...	2,311 94		2,312 09	
3° Coupons de 1 obligation Égypte unifiée.....	20 15		20 00	
4° Coupons de 18 obligations Midi en 1912 et 17 en 1913 (1).....	259 20	3,861 88	244 80	3,842 97
5° Coupons de 26 obligations Est (2)..	374 40		371 82	
6° Coupons de 25 obligations Fusion nouvelles.....	332 59		333 16	
7° Coupons de 3 obligations Ouest-Algérien.....	43 20		43 20	
8° Intérêts du compte courant.....	20 40		7 90	

B. Subventions et dons divers.

9° Subvention du Ministère de l'Instruction publique.....	500 »	500 »	500 »	999 40
10° Don de l'Université d'Athènes (3)..	» »		499 40	
11° Dons pour l'illustration de la *Revue*.	» »		» »	

(1) Une obligation sortie au tirage au sort et remboursée en octobre 1912 a été remplacée par une obligation Orléans 4 % achetée en décembre 1913. Le produit du remboursement n'avait pas été réemployé plus tôt afin de pouvoir faire face aux dépenses importantes qui auraient pu être nécessitées par le règlement des travaux à régler sur les fonds Milliet et Cumont.

(2) 5 obligations Est sorties au tirage au sort ont été rachetées en 1913 avant le détachement du coupon.

(3) Le don de l'Université d'Athènes n'est rentré qu'en 1913, mais peut être considéré comme afférent à l'année 1912, l'envoi de la subvention ayant été simplement différé, malgré les demandes réitérées du trésorier.

C. Cotisations, ventes, recettes diverses.

	1912		1913	
12° Cotisations des membres ordinaires (1)	3,650 »	3,979 80	3,220 »	3,432 10
13° Souscriptions de membres donateurs	200 »		100 »	
14° Vente de publications et médailles	129 80		112 10	
Totaux		8,341 68		8,274 47

II. *État comparatif des Dépenses en 1912 et 1913.*

A. Publications.

1° *Revue des Études grecques* (2)	3,593 35	3,793 35	3,292 10	3,492 10
2° Secrétaire adjoint à la rédaction de la *Revue*	200 »		200 »	

B. Encouragements.

3° Prix Zographos	1,000 »	1,178 45	1,000 »	1,474 70
4° Prix classiques	178 45		174 70	
5° Concours typographique	» »		300 »	

C. Frais généraux.

6° Impressions diverses	93 20	3,051 40	68 95	2,856 99
7° Loyer, impositions et assurances	323 80		323 80	
8° Service du palais des Beaux-Arts (3)	135 »		237 70	
9° Service de la bibliothèque	1,000 »		1,000 »	
10° Droits de garde et frais divers à la Société générale	74 60		73 »	
11° Distribution de publications	477 78		474 64	
12° Recouvrement de cotisations	124 40		110 »	
13° Frais de bureau, correspondance et divers	232 »		276 10	
14° Nettoyage, éclairage et chauffage	61 20		64 95	
15° Médailles (4)	326 92		12 15	
16° Achat et reliures de livres	202 50		215 70	
Totaux		8,023 20		7,823 79

(1) Les cotisations des membres ordinaires sont sujettes à rentrer en partie en retard, de telle sorte qu'il faut prendre la moyenne de deux années pour avoir le chiffre représentant le montant des cotisations.

(2) Une partie des fonds votés pour l'illustration de la *Revue* en 1911 (250 fr.) avait été reportée du budget de 1911 sur celui de 1912 ; le chiffre de l'année 1913 représente la moyenne des dépenses.

(3) L'augmentation est due à ce que l'éclairage et le chauffage sont à notre charge depuis le 1er janvier 1913. Il serait utile de réduire ce chapitre de dépenses.

(4) La réfection du coin servant à la frappe des médailles avait grevé le budget de 1912.

III. Budget sur ressources spéciales.

1° Fondation Zappas.

Recettes de l'exercice 1912 : 496 fr. 15.
Montant du prix en 1913 : 496 fr. 15.
Recettes de l'exercice 1913 : 476 fr. 05.

2° Don P. Milliet.

Les dépenses suivantes ont été effectuées en 1913 pour le règlement des travaux accomplis..... 553 70

Il restait sur le fonds Milliet la somme de.....	3,077 80
Dont il faut retrancher.....	553 70
Ce fonds est donc au 1er janvier 1914 de.....	2,524 10

3° Don Franz Cumont.

Il n'a été prélevé, en 1913, aucune somme sur ce don.

Le reliquat demeure de.....	1,200 »

IV. *Mouvement des fonds en 1913.*

1° Solde en caisse au 31 décembre 1912.....	4,408 29
2° Recettes en 1913 (tableau n° I).....	8,274 47
3° Rente Zappas en 1913.....	476 05
4° Remboursement de 5 Est anciennes.....	2,454 65
	15,613 46
1° Sorties de caisse (tableau n° II).....	7,823 79
2° Prix Zappas.....	496 15
3° Dépenses effectuées sur le fonds Milliet.....	553 70
4° Achat de 5 obligations Est nouvelles.....	2,002 05
5° Achat de 1 obligation d'Orléans 4 0/0.....	497 »
	11,372 69

Il reste donc en caisse, au 31 décembre 1913...	4,240 77

somme qui se décompose ainsi :

Solde à la Société Générale	3,878 67
En caisse de l'agent bibliothécaire.....	362 10
	4,240 77

Prévisions pour 1914.

V. *Recettes prévues pour 1914.*

A. Intérêts de capitaux.

1° Rente Deville 3 0/0.....	500	»		
2° Coupons de 161 obligations Ouest.	2,312	»		
3° Coupon de 1 obligation Égypte Unifiée.....	20	»	3,842	»
4° Coupons de 1 obligation d'Orléans 4 0/0.....	18	»		
5° Coupons de 17 obligations Midi..	244	»		
6° Coupons de 26 obligations Est...	372	»		
7° Coupons de 25 obligations Fusion nouvelles.....	333	»		
8° Coupons de 3 obligations Ouest Algérien	43	»		

(Ces chiffres ne sont qu'approximatifs, en raison d'une légère augmentation d'impôts à prévoir).

B. Subventions et dons divers.

9° Subvention du Ministère de l'Instruction publique.....	500	»	976	»
10° Don de l'Université d'Athènes..	476	»		
A reporter.....			4,818	»

Report.....			4,818	»

C. Cotisations et ventes.

11° Cotisations des membres ordinaires.....	3,500	»	3,650	»
12° Vente de publications.....	150	»		
TOTAL.....			8,468	»

VI. *Dépenses prévues pour 1914.*

A. Publications.

1° Impression du n° d'octobre-décembre de la *Revue*.....	1,231	»		
2° Une année de la *Revue*, moins le dernier numéro.....	1,680	»	3,611	»
3° Illustration de la *Revue*.....	500	»		
4° Secrétaire adjoint à la rédaction de la *Revue*.....	200	»		

B. Encouragements.

5° Prix Zographos.....	1,000	»	1,250	»
6° Prix classiques.....	250	»		

C. Frais généraux.

7° Impressions diverses.....	70	»		
8° Loyer, impositions, assurances..	323	80		
9° Service du palais des Beaux-Arts.	200	»	1,693	80
10° Service de la Bibliothèque.....	1,000	»		
11° Droits de garde et frais divers à la Société Générale.....	100	»		
A reporter.....			6,554	80

Report.....		6,554	80
12° Distribution de publications.....	500 »		
13° Recouvrement de cotisations.....	100 »		
14° Frais de bureau, correspondance et divers.....	275 »		
15° Nettoyage, éclairage et chauffage.	70 »	1,259	65
16° Médailles.....	50 »		
17° Reliure et achat de livres.....	210 »		
18° Participation à l'exposition de Leipzig.....	54 65		
		7,814	45
19° La somme reportée à nouveau est de six cent cinquante-trois francs cinquante-cinq centimes.		653	55
TOTAL.....		8,468	»

Jules MAURICE.

ÉTUDES SUR LA MUSIQUE ANTIQUE [1]

(*Suite*)

III

On est accoutumé de nos jours à n'envisager l'ïambe que sous la forme ascendante : ⏑ ⏓. Cela paraît tout naturel dans notre langage moderne, où l'accent se confond avec la quantité. En musique également, il est prescrit de placer la longue sur le temps fort, par préférence à la brève [2] ; recommandation légitime, puisque, dans une bonne déclamation lyrique, l'accent musical doit le moins possible heurter l'accent des paroles. Mais la règle qui domine le rythme des langues contemporaines n'est pas nécessairement la loi des idiomes d'autrefois. On trouve encore dans divers pays, parmi les créations les plus spontanées du génie musical, des chants populaires qui marquent le temps fort sur la note brève du rythme ternaire. Nous pourrions citer de nombreux exemples de Pologne, de Hongrie, d'Espagne et d'Italie, où cette manière d'accentuer paraît normale. Elle donne de la vivacité à la diction. Pour ne pas encombrer cette étude de citations musicales, nous ne présenterons que quelques fragments de chansons espagnoles et italiennes :

(1) Voir t. XXVI, p. 273 et suiv.

(2) M. Lussy, *Le rythme musical*, p. 77 : « Il faut qu'il y ait coïncidence entre les *syllabes longues* et les *sons forts*, entre les *syllabes brèves* et les *sons faibles* ».

Espagne (1) :

Rondeña

De los tra - ba-jos del mundo Yo no se

cual es pe - or, Yo no se cual es pe - or,

Si el ca-sar - se o el mo-rir-se O el ser po - bre, que se yo ! etc.

El Lelillo

Por-que sa-bes que te quie-ro, Tu te

ha - ces de ro - gar ! Y la cuer-da

ti - ras tan-to Que al - fin ven - dra a que -

brar ! Ay ! Le - lil - lo ! Ay ! Le - lil - lo ! Ay ! Le-

lil - lo no me canse us - ted ! etc.

Italie (2) :

T'ag-gio vis-to ! Su-spi - ranno m'as-pet-

ta - ve e te di - ci-ve etc.

(1) *Échos d'Espagne*, Flaxland, p. 56 et 68.

(2) *Canti popolari napolitani*. Clausetti. 8 *a*, 75 ; 3 *a*, 27 ; 9 *a*, 84.

Lo Mazetto

Son' af - fritto ciar-di - nie-ro, a te

dos-to ram - ma - glietto etc.

La Gelosa

Pe te chiangne not-te e ghiuorno etc.
Per te piango notte e giorno

L'espace nous fait défaut pour citer les *brunettes*, *vaudevilles*, etc. de France où l'on rencontre des intonations dans le genre de celle-ci : Aimons - nous. A mesure que l'on remonte dans le passé, la coupe ïambique devient de plus en plus fréquente. Voici le début du *Jeu de Robin et de Marion* d'Adam de la Hale, le premier essai d'opéra-comique chez nous (XIIIe siècle) :

Ro - bins m'ai - me, Ro-bins m'a ; Ro-bins m'a

de - man - dé - e, si m'a - ra ! etc.

Dans une chanson à deux parties du XIVe siècle qui se trouve à la Bibliothèque de Cambrai, la seconde voix chante ceci (1) :

Vé - chi l'er - mi - - te, da-me, qui vous ré-sol - va

(1) Coussemaker, *Hist. de l'harm. au moyen âge*, XXXIX.

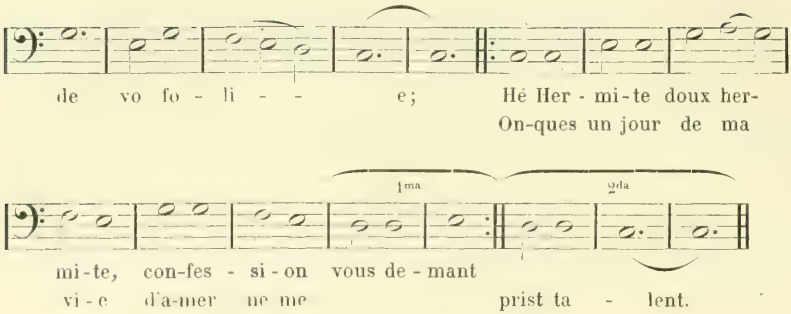

On voit par ces exemples que la brièveté de l'accent dans l'ïambe était familière au vieux parler de France. La même accentuation se retrouve dans le *Dies irae* de l'office des morts (1) :

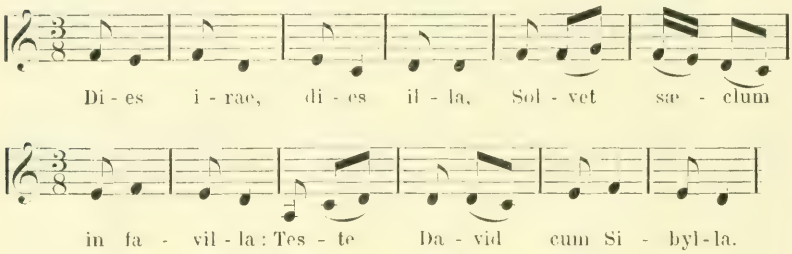

Cette séquence du XIIIe siècle reproduit exactement l'intonation des mots dissyllabiques latins. Il ne pouvait en être autrement dans une langue barytone comme celle des Romains. Mais, en grec également, nous trouvons des indices qui marquent la même accentuation de l'ïambe. Les poètes de l'époque byzantine affectionnent des trimètres dont le dernier pied a rigoureusement l'accent paroxyton (2). Ainsi Psellus, à qui

(1) D'après Beck, cité par M. Emmanuel, *Hist. de la langue musicale*, I, p. 268. — Cf. Aurélien de Réomé, *De mus. disciplin.*, c. 19 : « Chanteur prudent, prenez garde dans ce ton (le tetrard authente) à une faute que commettent la plupart des chantres, suivant une pratique vicieuse : ils font long ce qui est bref et bref ce qui doit être long. Ainsi, dans cette antienne *Dixit pater familias, pa* est naturellement bref, mais ce serait une faute choquante de ne pas le chanter sur le degré aigu et en l'accentuant ».

(2) H. Weil, *Accent. lat.*, p. 240 : « Nulle part le besoin de concilier les besoins de la métrique et de l'accentuation ne devait se faire sentir plus vivement qu'à

nous devons de précieux fragments rythmiques extraits de l'œuvre d'Aristoxène, est l'auteur d'un petit poème sur le mètre iambique, dont chaque vers finit par un pied de la forme : μέτρει, (ἀ)ξίως, φέρων, etc. En voici les derniers vers :

σπονδεῖος Ἄτλας ἐκ μακρῶν δύο χρόνων,
χάλης δ' ἴαμβος καὶ λάβης αὖ καὶ Θέων.
ἰδοὺ τὸ πᾶν εἴληφας ἐν βραχεῖ μέτρῳ (2).

Botoniatès a composé sur le même sujet un poème de cent vers, dont chaque pied final a pareillement la forme : πάλαι, λέγει, φέρει, κάλει, στίχοις, λόγου, etc. Les exemples de l'ïambe sont ainsi donnés :

ἔστι δ' ἴαμβος ὡς ἔρως, Κόνων, Νέρων (3).

La règle suivant laquelle les spondées et leurs équivalents sont admis aux places impaires des trimètres ïambiques est formulée dans ces vers :

πρῶτον τρίτον πέμπτον τε τῶν στίχων πόδα
ἴαμβον ἢ σπονδεῖον, ὡς θέλεις, γράφε.

La même manière d'accentuer la fin de chaque vers se retrouve dans le drame chrétien Χριστὸς πάσχων (comprenant 2610 vers), dans les petits drames de Prochire et de Prodrome,

la fin des vers; car dans les vers, comme dans la *période*, c'est la cadence des derniers mots qui frappe surtout l'oreille, qui achève de donner à l'ensemble son véritable caractère. Au commencement d'une phrase et dans les premiers pieds des vers, orateurs et poètes jouissaient d'une grande liberté, et l'on sait que les Plaute, les Térence n'en usaient que trop largement dans leurs ïambes et leurs trochées. En revanche, ils n'admettaient jamais la *permutation* au dernier pied ».

(2) Studemund, *Anecd. var.*, I, p. 199.

(3) *Ibid.*, p. 202, v. 29. — Havet, *Métrique*, § 514 : « Les poètes du moyen-âge traitent les voyelles α, ι, υ comme longues ou brèves à volonté, au moins quand la quantité n'est pas très nettement indiquée par l'accent ».

ainsi que dans l'Ἐξαγωγή du poète juif alexandrin Ezéchiel, que Dübner a joints à l'édition des fragments d'Euripide de Didot (1). Le fabuliste Babrius, que les uns placent à l'époque hellénistique et d'autres au second siècle de notre ère (2), a composé ses charmants récits dans des ïambes hipponactéens d'une exacte prosodie et d'une facture irréprochable se terminant toujours par des spondées paroxytons. Voici, comme exemple, le début de la fable 22 (« L'homme entre deux âges et ses deux maîtresses ») :

Βίου τις ἤδη τὴν μέσην ἔχων ὥρην
(νέος μὲν οὐκ ἦν. οὐδέπω δὲ πρεσβύτης)
. . . . . .
ἦρα γυναικῶν δύο, νέας τε καὶ γραίας.
νέον μὲν αὐτὸν ἡ νεᾶνις ἐζήτει
βλέπειν ἐραστήν, συγγέροντα δ' ἡ γραῖα.

Voici encore comment débute la préface du second livre :

Μῦθος μέν, ὦ παῖ βασιλέως Ἀλεξάνδρου,
Σύρων παλαιόν ἐστιν εὕρεμ· ἀνθρώπων
οἳ πρίν ποτ' ἦσαν ἐπὶ Νίνου τε καὶ Βήλου (3).

(1) Les vers de ces poèmes ont régulièrement des cadences finales comme : λόγων, κόρης, πάθους, ἄκρης, δόλῳ, δράκων, βίῳ, πόνων, etc. Parfois on trouve aussi des sixièmes pieds comme δραμεῖν, θεοῦ, ἑῶν, λαβεῖν, ἐμῶν, etc. ; on peut y voir un indice que le fléchissement de l'accent circonflexe convient à la thésis.

(2) A. et M. Croiset, *Hist. de la litt. grecque,* V, p. 263; Crusius dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclopädie*, s. v. *Babrios*.

(3) Il est intéressant de voir dans l'article de Crusius (*l. cit.*, col. 2665) l'embarras où l'on se trouve pour expliquer l'accentuation du spondée final chez un poète dont on vante la virtuosité dans le maniement du trimètre hipponactéen. Hertzberg ne pouvait concevoir « comment un poète si sensible à toutes les finesses de la versification a pu devenir brusquement un barbare dans les seules cadences finales de ces vers ».

C'est bien l'accentuation du récit familier. Elle est conforme à l'indication d'Aristoxène dans ce texte fondamental, que nous avons cité à plusieurs reprises : οἱ δὲ (ποδὲς) ἐκ τριῶν χρόνων, δύο μὲν τῶν ἄνω, ἑνὸς δὲ τοῦ κάτω (trochées), ἢ ἐξ ἑνὸς μὲν τοῦ ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω (ïambes). Bacchius (Meib., p. 25) indique de la même manière la cadence de l'ïambe : Ἴαμβος · σύγκειται δὲ ἐκ βραχέος καὶ μακροῦ χρόνου, ἄρχεται δὲ ἀπὸ ἄρσεως οἷον θεῶν (1). Marius Victorinus dit de même (I, 10, 6) : « Secundus autem rhythmus in iambo dupli ratione substitit... Unius temporis arsis ad disemon thesin comparatur. » Et Martianus Capella (Meib., p. 195) : « Iambus in dimidia elatione et positione quae gemina est ». Terentianus Maurus fournit la même indication dans ces vers (1382 et suiv.) :

Qui brevem primam tenebit, deinde longam syllabam,
Erit iambus, pes virilis, acer et raptim citus.
Nec minus currit trochaeus, lege versa temporum,
Syllaba longa priore, parcior novissima.
Terna rite partientur ambo vicibus tempora :

(1) La περισπωμένη, que Denys d'Oympe appelait δίτονος et Aristophane de Byzance ὀξυβαρεῖα, se prête facilement à la thésis par son inflexion tombante. Dans l'*Épitaphe de Seikilos*, écrit dans le trope ionien et en dipodies ïambiques, on trouve :

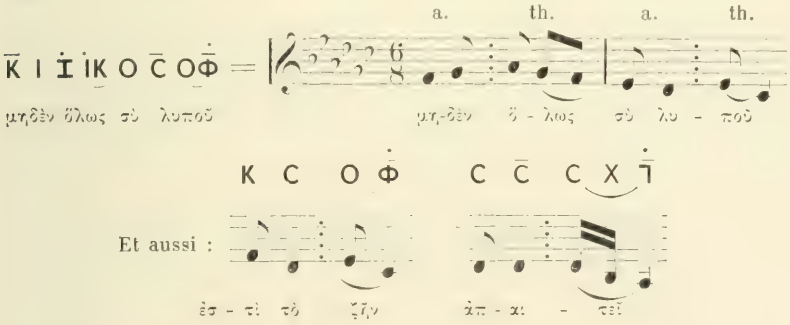

Ce dernier pied (τεῖ) ne peut être transcrit autrement, si on veut lui garder une durée de trois temps. La rythmopée antique connaissait des valeurs inférieures à la brève. Marius Victor., I, 8, 2 : « Nam musici non omnes inter se longas aut breves pari mensura consistere, siquidem et brevi breviorem, et longa longiorem dicant posse syllabam fieri. »

Ἄρσις unum possidebit, quando iambum partior :
Fiat alternum necesse est, cum trochaeum divides.
Vis iambum? dic *parens* : si vis trochaeum, *Rôma* dic.

Dans un autre passage (v. 1580 et suiv.), Terentianus rapproche le sénaire ïambique de l'hexamètre, en leur assignant une origine commune et très ancienne :

Hexametros tradit genitos duo prima vetustas :
Herous ille est, hunc vocant iambicum.
Nam pedibus senis constare videmus utrumque,
Diversa quanquam lex sit ambobus pedum.
Additur haec gemino non absona fabula metro,
Seu vera res est : spectet auctorem fides.
Cum puer infestis premeret Pythona sagittis
Apollo, Delphici feruntur accolae
Hortantes acuisse animum bellantis, ut illos
Metus iubebat aut propinqua adoria.
Tendebat geminas pavida exclamatio voces,
ἰὴ Παιάν, ἰὴ Παιάν, ἰὴ Παιάν.
Spondeis illum primo natum cernis sex.
Ex parte voces concitas laeti dabant,
ἰὴ Παιάν, ἰὴ Παιάν, ἰὴ Παιάν (1) :
Et hinc pedum tot ortus est iambicus.

Marius Victorinus (I, 12, 6 et 7) rappelle la même tradition : « Idem et Pythium, quod interfecto Pythio dracone compositum esse dicatur, cum Delphorum incolae laudem Apollinis

(1) Ce mot était accentué tantôt παίων, tantôt παιών ou παιάν. On trouve : Ἀπολλῶνός ἐστι παίωνος (Pausanias, I, 34, 3) ; τὸν δὲ παίωνα Platon, *Io*, p. 534 D) ; καὶ παίωνες (Id., *Legg.*, III, p. 700 B) ; καὶ παίωνες διθυράμβοις *Ibid.*, D). Dans les hexamètres d'Homère, παιήων a parfois le temps fort sur la première syllabe. Ainsi : τῷ δ' ἐπὶ παιήων ὀδυνήφατα φάρμακα πάσσων (*Il.*, V, 401 et 900). Le Scholiaste d'Aristophane (*Plutus*, v. 636) donne ainsi la dérivation du mot : καὶ γίνεται ἀπὸ τοῦ παύω, παυαν καὶ παιάν... καὶ γίνεται ἐκ τοῦ παίω, τὸ θεραπεύω, παίων καὶ παιάων. Cf. Eustath., *Il.*, A, 472 ; *Etym. Magn.*, s. v. παιάν ; Hesych., s. v. ὤναξ. — Dans ἰή, la voyelle ι est *anceps*, comme dans ἰώ.

ita persequerentur : ἴη παιάν, ἴη παιάν, ἴη παίαν, quod constat ex spondeis sex. Idem erit et iambicum trimetrum, si : litteram, quae dichrona est, corripias (1). In his enim dactylo et iambico metrorum omnium fundamenta subsistunt. Hoc quidam a Lino Apollinis antistite, alii ab Orpheo, nonnulli ab Homero inventum putant ». Quelque créance que l'on veuille donner au certificat d'origine établi par ces textes, on peut en déduire au moins que l'hexamètre dactylique et l'hexapodie ïambique ne différaient pas par l'allure du rythme.

La commune allure rythmique des dactyles et des ïambes se révèle dans les hexamètres *miures*. Ex. :

Per varios semper currunt mea carmina modos (2),

comme aussi dans les vers *ïambélégiaques*. « Iambelegum, dit Servius (*Centimetrum*, 9, 15), constat dactylica et iambica penthemimeri, ut est hoc :

Fontes ligabant gramina laetificos. »

« Iambelegum metrum, dit à son tour M. Plotius (11, 2), constat ex syzygia iambica monometra et syllaba, et ex dipodia dactylica penthemimerica.... :

Amore cogis scribere versiculos. »

Il est manifeste que les penthémimères ïambique et dactylique ont également l'accent sur la syllabe mise en évidence par la *césure*. Cette incision marque un court repos à l'intérieur du vers, en coupant un pied en deux tronçons. Généralement, la coupe se fait après la syllabe initiale, qui est nécessairement accentuée, sans quoi on ne sentirait pas la présence d'une mesure nouvelle. La césure se produit, dans les hexamètres dactyliques, le plus souvent au troisième ou au qua-

(1) Cf. Héraclide du Pont chez Athénée, XV, p. 701 E et F.

(2) Diomède, III, 34, 60 : « Iambicus hexameter fit, cum iambo terminatur, et fit talis ; *Per varios*, etc. Si proximam ultimae syllabam produces, erit versus hexameter ».

trième pied. De pareilles coupes *penthémimères* et *hephthémimères* ont lieu également dans les trimètres ou les sénaires ïambiques, ce qui conduit à la scansion forcée :

Ἐπαργέμοισι θεσφάτοις ἀμαγανῶ (*Agam.*, 113)

et Ξένων ἀπαιόλημα κἀργυροστερῆ (*Choeph.*, 1002).

Malum, quod isti di deaeque omnes duint (*Phormio*, 975).

Urbis regens opulenta Thebanae loca (Sénèque, *Herc. Fur.*, 332).

Souvent, le troisième pied est remplacé par un tribraque, comme dans ces vers :

Ἐλευθεροῦτε πατρίδ', ἐλευθεροῦτε δὲ (*Pers.* 403) ;

Ὀρῶ κλάδοισι νεοδρόποις κατάσκιον (*Suppl.*, 354).

Sous la contrainte de la scansion actuelle des ïambes, on a cru pouvoir accentuer ces tribraques d'une manière particulière : ∪∪∪ (τε πάτριδ' et σι νεο). Cette accentuation est inadmissible : ou elle marquerait la seule brève du milieu, ce qui serait contraire à tout principe rythmique ; ou elle appuyerait sur les deux dernières syllabes, ce qui donnerait, avec la première syllabe accentuée par la césure, une suite de trois temps forts dans un même pied. Comment distinguer alors l'arsis et la thésis ? Ce qui est dit de la césure s'applique également à la *catalexis*. Le dernier pied tronqué comporte nécessairement un temps fort, qui marquera la syllabe brève de l'ïambe incomplet. Ainsi on scandera, en accentuant la fin, ce tétramètre catalectique d'Aristophane (*Nub.*, 1362) :

Καὶ τὸν Σιμωνίδην ἔφασκ' εἶναι κακὸν ποιητήν.

Une autre indication utile nous est fournie par les pieds dochmiaques. Le plus souvent, les *dochmii* sont composés d'un ïambe ou tribraque et d'un crétique ; parfois, le premier pied

est un dactyle. On a fini par reconnaître aujourd'hui que la syllabe initiale du dochmiaque, brève ou longue, sera toujours accentuée (⏑́ – : ⊥⏑ – ; ⏑́⏑⏑ : ⊥⏑ – ; ⊥⏑⏑ : ⊥⏑ –) (1). Cela conduit même Gevaert à admettre la forme hérétique pour tous, mais correcte selon nous, d'un *ïambe retourné* (⏑́ –) (2). La vérité ne pouvait percer d'une manière plus insidieuse.

Mais la vérité apparaît entière dans des vers qui indiquent d'eux-mêmes leur cadence naturelle. On les trouve surtout dans le dialogue scénique, où l'on peut saisir en pleine vie les accents expressifs de la parole rythmée. Ex. :

Pisth. Βλέψον κάτω. *Ep.* καὶ δὴ βλέπω. *Pisth.* βλέπε νῦν ἄνω
(Aristoph., *Aves*, 175).

Bit. Λέγε μοι σύ, Γάστρων, ἥδ' ὑπερκορὴς οὕτω
(Hérond., *Zélotypos*, 1).

Souvent, les pronoms personnels sur lesquels appuie intentionnellement la voix du personnage marquent la cadence certaine du vers. Ainsi :

Ζηλῶ σὲ μᾶλλον ἢ 'μὲ τοῦ μηδὲν φρονεῖν (Eurip., *Iph. Aul.*, 677)

Σὺ μὲν κομίζοις ἂν σεαυτὸν ἢ θέλεις (Soph., *Antig.*, 444)

Ἄπειμι τοίνυν · καὶ σύ, παῖ, κόμιζέ με (Id., *Oed. R.*, 444)

Lys. Χαῖρ', ὦ Καλονίκη.

Call. καὶ σύ γ', ὦ Λυσιστράτη (Aristoph., *Lysistr.*, 6)

Τί αὖ σὺ κυκανᾷς, ἢ τί κοικύλλεις ἔχων ; (Id., *Thesmoph.*, 852).

(1) Christ, *Metrik*, 1re édit., p. 464 ; Gevaert, *Mélopée ant.*, p. 392 ; Crusius, *Philol.*, LII, p. 167 ; Jan, *Mus. script. graeci*, p. 431 ; Brandt, *Metrische Zeit u. Streitfragen*, p. 11.

(2) Les ïambes retournés vont de pair avec les *anapestes trochaïques* (⏑́⏑ –) qu'on est obligé d'admettre dans les vers du même nom (V. Havet, *Métrique*, § 235). Par contre, comment accepter les dactyles de la forme – ⏑́⏑, qu'on admet dans les vers ïambiques ou anapestiques et qui sont une manifeste hérésie ?

La plus fréquente indication est donnée par le pronom interrogatif τίς ou τί. On sait que ce pronom conserve toujours l'accent aigu; placé, comme de juste, par sa syllabe brève presque toujours au début de l'ïambe, il en indique la cadence par le ton appuyé qui lui est inhérent. Il serait facile de multiplier les citations; en voici un choix réduit :

Eschyle, *Agam.*, 1074 : τί ταῦτ' ἀνωτότυξας ἀμφὶ Λοξίου ;

— *Choeph.*, 118 : τί φῶ; δίδασκ' ἄπειρον ἐξηγουμένη.

— — 169 : τίνος ποτ' ἀνδρός, ἢ βαθυζώνου κόρης;

Sophocle, *Oed. R.*, 577 : τί δῆτ'; ἀδελφὴν τὴν ἐμὴν γήμας ἔχεις;

— *Oed. Col.*, 1154 : τί δ' ἔστι, τέκνον Αἰγέως; δίδασκέ με.

— *Aiax*, 107 : πρὶν ἂν τί δράσῃς ἢ τί κερδάνῃς πλέον

— *Electr.*, 675 : τί φῄς, τί φῄς, ὦ ξεῖνε; μὴ ταύτης κλύε

— *Antig.*, 248 : τί φῄς; τίς ἀνδρῶν ἦν ὁ τολμήσας τάδε;

Euripide, *Orest.*, 1186 : τί χρῆμα δράσουσ'; ὑποτίθης τίν' ἐλπίδα;

— *Iph. Taur.*, 738 : τί χρῆμα δράσειν ἢ τί μὴ δράσειν, λέγε.

— *Hippol.*, 826 : τίνα λόγον τάλας, τίνα τύχαν σέθεν

— *Electr.*, 772 : ποίῳ τρόπῳ δὲ καὶ τίνι ῥύθμῷ φόνου

— *Iph. Aul.*, 825 : τίς δ' εἶ; τί δ' ἦλθες Δαναΐδων ἐς σύλλογον;

— — 833 : τί φῄς; ἐγώ σοι δεξιάν; αἰδοίμεθ' ἄν (1)

— — 1109 : τί δ' ἔστιν, οὗ σοι καιρὸς ἀντιλάζυται; (2)

(1) Le pronom σοι exige l'accent d'intensité.
(2) Même observation.

Eurip., *Iph. Aul.*, 1126 : τί δ' ἔστιν; ὥς μοι πάντες εἰς ἓν ἥκετε (1)

— — 1167 : λέξον τί φήσεις, ἢ μὲ χρὴ λέγειν τὰ σά; (2)

— — 1173 : τίν' ἐν δόμοις με καρδίαν ἕξειν δοκεῖς, (3)

Aristoph., *Nub.*, 1091 : τί δαί; τραγῳδοῦσ' ἐκ τίνων;

— *Ran.*, 635 : τί δῆτ', ἐπειδὴ καὶ σὺ φῂς εἶναι θεός, (4)

— — 832 : Αἰσχύλε, τί σιγᾷς; αἰσθάνει γὰρ τοῦ λόγου.

— *Plut.*, 1097 : τίς ἔσθ' ὁ κόπτων τὴν θύραν; τουτὶ τί ἦν;

Ménandre, *Epitrep.*, 360 : τίς ἔσθ' ὁ προσιών; Σμικρίνης ἀναστρέφει

— — 538 : τίς ἔσθ' ὁ κόπτων τὴν θύραν; ὦ Σμικρίνης (5).

Tout cela paraît aisé et parlant. Par contre, lorsque, dans les *Euménides* d'Eschyle, Pallas Athéna interpelle Oreste en ces termes (v. 436) :

τί πρὸς τάδ' εἰπεῖν, ὦ ξέν', ἐν μέρει θέλεις;

il faut un effort pour admettre que le suppliant lui ait répondu dans ce rythme à rebours :

Ἄνασσ' Ἀθάνα, πρῶτον ἐκ τῶν ὑστάτων

τῶν σῶν ἐπῶν μέλημ' ἀφαιρήσω μέγα.

Le véritable rythme ïambique était autrement expressif dans le beau langage de la Grèce. Voici l'émouvante invocation de Prométhée enchaîné (v. 88 et suiv.) :

Ὦ δῖος αἰθὴρ καὶ ταχύπτεροι πνοαί,

(1) *Id.* pour μοι.
(2) et (3) *Id.* pour με.
(4) *Id.* pour συ.
(5) Les vers ïambiques procédaient par dipodies. En vue d'un contrôle rigoureux, nous marquons chaque pied séparément.

ποταμῶν τε πηγαὶ, ποντίων τε κυμάτων
ἀνήριθμον γέλασμα, παμμήτορ τε γῆ,
καὶ τὸν πανόπτην κύκλον ἡλίου καλῶ·
ἴδεσθέ μ' οἷα πρὸς θεῶν πάσχω θεός (1).

Voici la touchante supplication d'Iphigénie à son père prêt à l'immoler (*Iph. Aul.*, 1211 et suiv.) :

Εἰ μὲν τὸν Ὀρφέως εἶχον, ὦ πάτερ, λόγον
πείθειν ἐπᾴδουσ', ὥσθ' ὁμαρτεῖν μοι πέτρας,
κηλεῖν τε τοῖς λόγοισιν οὓς ἐβουλόμην,
ἐνταῦθ' ἂν ἦλθον. Νῦν δὲ τἀμ' ἐμοῦ σοφά,
δάκρυα παρέξω· ταῦτα γὰρ δυναίμεθ' ἄν.
Ἱκετηρίαν δὲ γόνασιν ἐξάπτω σέθεν
τὸ σῶμα τοὐμόν, ὅπερ ἔτικτεν ἥδε σοι,
μή μ' ἀπολέσῃς ἄωρον· ἡδὺ γὰρ τὸ φῶς
βλέπειν· τὰ δ' ὑπὸ γῆν μή μ' ἰδεῖν ἀναγκάσῃς.
Πρώτη σ' ἐκάλεσα πατέρα, καὶ σὺ παῖδ' ἐμέ (2) etc.

(1) Bentley, *Schediasma*, p. 17 : « Aeolenses enim, ut notum est, βαρύτονοι erant, et θέος, ἄνηρ pronuntiabant, cum alii θεός, ἀνήρ ». — Bergk (*Gr. Litteraturgesch.*, 1re édit., I, p. 88, note 94) indique le mot θέσφατος comme provenant d'un ancien θέοσφατος, θέσκελος ou θείκελος de θέοσκελος; de même θέσπις et θέσπιος. Les Lesbiens disaient Ζεῦς (= Ζεύς) au lieu de l'attique Ζεύς. Il est incontestable que la scansion des ïambes, telle qu'elle apparaît ici, rapproche le grec du latin, à la manière éolienne. Tant qu'on n'aura pas prouvé que les ïambes latins différaient des ïambes grecs, ce rapprochement s'imposera.

(2) Ici encore, le pronom σὺ exige l'accent.

Quels accents indignés dans les imprécations d'Œdipe contre l'ingrat Polynice (*Oed. Col.*, 1354 et suiv.) :

Ὅς γ', ὦ κάκιστε, σκῆπτρα καὶ θρόνους ἔχων,
ἃ νῦν ὁ σὸς ξύναιμος ἐν Θήβαις ἔχει,
τὸν αὐτὸς αὑτοῦ πατέρα τόνδ' ἀπήλασας
. . . . . .
Σὺ δ' ἔρρ' ἀπόπτυστός τε κἀπάτωρ ἐμοῦ,
κακῶν κάκιστε, τάσδε συλλαβὼν ἀρὰς,
ἃς σοι καλοῦμαι, μήτε γῆς ἐμφυλίου
δόρει κρατῆσαι μήτε νοστῆσαί ποτε
τὸ κοῖλον Ἄργος, ἀλλὰ συγγενεῖ χερὶ
θανεῖν κτανεῖν θ' ὑφ' οὗπερ ἐξελήλασαι, etc.

Voici quelques répliques du terrible dialogue entre Clytemnestre et Oreste dans les *Choéphores* (v. 896 et suiv.) :

Clyt. Ἐπίσχες, ὦ παῖ, τόνδε δ' αἴδεσαι, τέκνον,
μαστόν, πρὸς ᾧ σὺ πολλὰ δὴ βρίζων ἅμα (1)
οὔλοισιν ἐξήμελξας εὐτραφὲς γάλα.

Or. Πυλάδη, τί δράσω; μητέρ' αἰδέσθῶ κτανεῖν;
. . . . . .

Clyt. Ἐγώ σ' ἔθρεψα, νῦν δὲ γηράναι θέλω.

Or. πατροκτονοῦσα γὰρ ξυνοικήσεις ἐμοί;

Clyt. Ἡ Μοῖρα τούτων, ὦ τέκνον, παραιτία.

(1) Encore l'accent nécessairement appuyé sur σὺ.

Or. Καὶ τόνδε τοίνυν Μοῖρ' ἐπόρσυνεν μόρον.

. . . . . .

Clyt. Κτενεῖν ἔοικας, ὦ τέκνον, τὴν μητέρα;

Or. Σύ τοι σεαυτήν, οὐκ ἐγώ, κατακτενεῖς (1).

Clyt. Ὅρα, φύλαξαι μητρὸς ἐγκότους κύνας.

Or. Τὰς τοῦ πατρὸς δὲ πῶς φύγω, παρεὶς τάδε; etc.

Il faudrait relire toutes les grandes pages de la tragédie antique pour se rendre compte de la puissance expressive que la véritable cadence de l'ïambe ajoute au dialogue scénique. Mais passons au théâtre comique. Chez Aristophane, l'embarras du choix augmente, tant les ïambes de la comédie sont vivants, pittoresques, et nous mettent dans la joyeuse intimité des anciens. Voyez le joli compliment que Lysistrata adresse à Lampito, « ma chère » (v. 78 et suiv.) :

Lys. ὦ φιλτάτη Λάκαινά, χαῖρε, Λαμπιτοῖ.

Οἷον τὸ κάλλος, γλυκυτάτη, σου φαίνεται.

ὡς δ' εὐχροεῖς, ὡς δὲ σφριγᾷ τὸ σῶμά σου.

κἂν ταῦρον ἄγχοις.

Lamp. μάλα γ' οἰῶ ναὶ τὼ σιώ.

γυμνάδδομαι γὰρ καὶ ποτὶ πυγὰν ἅλλομαι.

Lys. ὡς δὴ καλὸν τὸ χρῆμ' ἔχεις τῶν τιτθίων.

Voici encore quelques extraits de la scène classique des *Nuées*, où Socrate initie le vieux et grossier Strepsiade aux beautés de la science. On croirait entendre les inflexions du

(1) Même observation pour σύ, σε- et ἐγώ.

διδάσκαλος grec interrogeant et grondant son élève (v. 636 et suiv.) :

Socr. Ἄγε δή, τί βούλει πρῶτα νυνὶ μανθάνειν
ὧν οὐκ ἐδιδάχθης πώποτ' οὐδέν; εἰπέ μοι.
πότερα περὶ μέτρων ἢ ῥυθμῶν ἢ περὶ ἐπῶν;

Streps. περὶ τῶν μέτρων ἔγωγ' · ἐναγχός γάρ ποτε
ὑπ' ἀλφιταμοιβοῦ παρεκόπην δυχοινίκῳ.

Socr. οὐ τοῦτ' ἐρωτῶ σ', ἀλλ' ὅ τι κάλλιστον μέτρον
ἡγεῖ · πότερα τὸ τρίμετρον ἢ τὸ τετράμετρον;

Streps. ἐγὼ μὲν οὐδὲν πρότερον ἡμιεκτέου.

. . . . . .

Socr. ἐς κόρακας, ὡς ἄγροικος εἶ καὶ δυσμαθής.
τάχα δ' ἂν δύναιο μανθάνειν περὶ ῥυθμῶν.

Streps. τί δέ μ' ὠφελήσουσ' οἱ ῥυθμοὶ πρὸς τἄλφιτα;

Socr. πρῶτον μὲν εἶναι κομψὸν ἐν συνουσίᾳ,
ἐπαίοντ' ὁποῖός ἐστι τῶν ῥυθμῶν
κατ' ἐνόπλιον, χὠποῖος αὖ κατὰ δάκτυλον.

Streps. κατὰ δάκτυλον;

Socr. νὴ τὸν Δί'.

Streps. ἀλλ' οἶδ'.

Socr. εἰπὲ δή.

Streps. τίς ἄλλος ἀντὶ τουτουὶ τοῦ δακτύλου;

πρὸ τοῦ μέν, ἔτ' ἐμοῦ παιδὸς ὄντος, οὑτοσί.

Socr. ἀγρεῖος εἶ καὶ σκαιός. etc.

Pour avoir le sentiment de la cadence des ïambes latins, il suffit de lire des vers comme ceux-ci :

Quid nunc? Qua spe, aut quo consilio huc imus? Quid [inceptas, Thraso? (Térence, *Eun.*, 1024).

Merc. Etiam, mutis? *Sos.* Iam tacebo. *Merc.* Quis tibi heru' [st? *Sos.* Quem tu voles.

Merc. Hic homo sanus non est. *Sos.* Quod mihi praedicas [vitium, id tibi 'st. (Plaute, *Amphitruo*, 225 et 246).

De meo : nam quod tuum 'st, meum 'st; omne meum [st autem tuum (*Trinum.*, 286).

Converte vultus ad meas clades, pater (Senèque, *Herc. Oet.*, 1290).

Perire sine me non potes; mecum potes (Id., *Phoen.*, 66).

La véritable allure de ces ïambes ne saurait être douteuse. Il en est de même des *Sentences* de Publius Syrus, extraites des comédies de cet auteur, contemporain de Jules César. Afin de ne pas paraître choisir des vers exceptionnels, nous en donnerons un certain nombre :

Amans quid cupiat, scit; quid sapiat non videt.

Amans ita ut fax, agitando ardescit magis.

Amare juveni fructus est, crimen seni.

Amicitia semper prodest, amor et nocet.

Amicis eo magis dees, quominus habes.

Auferri et illud, quod dari potuit, potest.

Bene vixit is, qui potuit cum voluit mori.

Bonorum crimen est officiosus miser.

Crudelis est, non fortis, qui infantem necat.

Deliberandum est diu, quod statuendum est semel.

Dies quod donat, timeas : cito raptum venit.

Dolor decrescit ubi quo crescat non habet.

Etiam capillus unus habet umbram suam.

Ex hominum quaestu facta fortuna ut dea.

Factum tacendo, crimen facias acrius.

Fidem nemo unquam perdit, nisi qui non habet.

Lex universi est quae jubet nasci et mori.

Mulier quae multis nubit, multis non placet.

Non est tuum, fortuna quod fecit tuum.

Pudor doceri non potest, nasci potest (1).

(1) La fausse scansion des ïambes n'a pas peu contribué à troubler les idées qui ont cours sur le principe de la versification latine. On n'a voulu y voir que le règne exclusif de la quantité prosodique. Bentley fut le premier à revendiquer la part qui revenait à l'accent; il affirma que, du moins dans la seconde dipodie des sénaires ïambiques, le temps fort coïncidait avec l'accent tonique, conformément à la cadence barytone des mots latins ; dans la première et la troisième dipodie, l'imitation des ïambes grecs entraînait une cadence contraire.

Si l'espace nous le permettait, nous donnerions volontiers de nombreux extraits des poètes latins, afin de montrer, par des

Gottfried Hermann suivit l'opinion de Bentley, tout en reconnaissant que les poètes latins n'avaient pas rigoureusement appliqué ce principe, puisque les mots à forme spondaïque qui s'intercalaient parmi les ïambes comportaient l'accent sur la première longue. A l'encontre de ces avis formulés par des juges d'une compétence exceptionnelle, Fr. Ritter affirma très nettement que le temps fort du rythme n'avait rien à voir avec l'accent tonique de nature purement musicale, et qu'il devait toujours coïncider avec l'ultième longue des ïambes ou des spondées qui les remplaçaient. Si, à la vérité, dans la seconde dipodie des sénaires, une coïncidence du temps fort et de l'accent tonique pouvait se produire, ce résultat provenait de la coupe penthémimère ou hephthémimère placée à l'intérieur du 3me ou du 4me pied, mais n'était nullement recherché par les poètes. Ce raisonnement parut décisif. Depuis, Ritschl revint aux idées de Bentley et essaya, par des travaux très minutieux, d'établir que les poètes latins, tout en respectant la quantité prosodique, s'étaient efforcés de tenir compte de l'accent dans la mesure du possible. Les conclusions de Ritschl ont été combattues par Weil de manière à entraîner toutes les convictions. Il eut jeu très facile contre Bentley et Hermann, en invoquant les nécessités de la scansion ïambique traditionnelle, qui leur était commune avec lui. « Le vers ïambique de six pieds complets, affirmait-il avec l'assurance que donne une longue erreur, se termine par le temps fort; aucun mot latin ne se termine par une syllabe accentuée » (*Acc. lat.*, p. 78). Il accepta plus facilement certains résultats obtenus par Ritschl, mais il s'en sépara sur la question de l'accent. « Nous pensons, dit-il, qu'il a fait trop de concessions aux opinions répandues dans les écoles d'Allemagne. Nul doute que les règles de l'accent n'aient été observées dans la prononciation des vers de Plaute, comme de tous les autres poètes; il serait absurde de supposer qu'on eût jamais pu songer à les violer et à rendre les mots méconnaissables, afin de mieux faire ressortir l'harmonie du vers. Mais l'accent tonique et le temps fort étaient des choses essentiellement distinctes, qui ne se confondaient ni du temps de Plaute ni au siècle d'Auguste » (p. 83). Dès qu'il s'agit de passer à l'application de ces idées, surtout pour la chute du sénaire, l'auteur ne put dissimuler son embarras. « Ici, dit-il, le mouvement occasionnel du rythme (UI) se trouve en opposition directe avec le caractère de l'accent et même avec la forme des mots latins en général. Lorsque le poète avait à cœur de bien dessiner le rythme et de terminer le vers par un mot ïambique, il fallait naturellement contrevenir au principe de la coïncidence de l'accent et du temps fort : dans *púrae mónus*, dans *póssim rógas*, celui-ci est sur la finale, celui-là reste nécessairement sur la pénultième (p. 242)... Nous pensons toutefois qu'à l'âge classique de la littérature latine, les chutes franchement ïambiques, qui relevaient les désinences, avaient déjà quelque chose de heurté; des trimètres ïambiques ainsi composés pouvaient paraître pompeux, mais ils étaient moins doux à l'oreille que ceux qui confondaient dans leurs deux derniers pieds l'accent et le temps fort. Tel paraît avoir été l'avis de Catulle, qui cherchait à donner aux rythmes dont il se servait un mouvement aisé et coulant. On sait que le grand nombre de ses poésies légères est écrit en *scazons* ou *choliambes*, mètre ïambique dont le dernier pied est remplacé par un spondée. A la fin de ces vers, l'accent coïnci-

exemples variés, la vie et les particularités expressives que donnent, notamment aux vers de comédie, l'exacte scansion des

dait nécessairement avec le temps fort, à moins de se terminer par un monosyllabe » (p. 245). Lisons à notre tour quelques choliambes de Catulle, et voyons si la coïncidence de l'accent et du temps fort se borne uniquement au spondée final :

Suffenus iste, Varre, quem probe nosti,

Homo est venustus, et dicax et urbanus,

Idemque longe plurimos facit versus (XXII, *Ad Varrum*).

Miser Catulle, desinas ineptire (VIII, *ad se ipsum*)

Quare monendus es mihi, bone Egnati; (XXXIX, *in Egnat.*)

De même chez Martial : Ludi magister, parce simplici turbae :

Sic te frequentes audiant capillati,

Et delicatae diligat chorus mensae....,

Cessent, et Idus dormiant in Octobres :

Aestate pueri si valent, satis discunt. (X, 62).

Ritschl avait raison, tout en se méprenant sur la véritable scansion des ïambes. Les poètes latins cherchaient autant que possible à concilier l'accent tonique avec le rythme, et cela, comme le dit Weil lui-même, afin de donner à leurs vers un mouvement aisé et coulant. Cicéron affirmait qu'on pouvait à peine, dans la prose, éviter les sénaires et les hipponactéens (*Orat.*, 56 : « Senarios vero et hipponacteos effugere vix possumus. Magnam enim partem ex iambis nostra constat oratio »). Si les ïambes abondaient dans la langue, ira-t-on jusqu'à soutenir qu'il fallait les accentuer dans la prose contrairement à la barytonie du latin ? Personne ne l'oserait, et cependant ce serait dans la logique du système. « Il est difficile, dit encore Weil, de séparer toujours en latin la prosodie et le principe de l'accentuation... La langue offrait des mots de mesure trochaïque, dactylique, spondaïque, etc., en très grand nombre. Ces mots s'accordent parfaitement avec la nature du rythme. Or, l'accent latin n'était jamais ni *ïambique* ni *anapestique*, c'est-à-dire ne tombait jamais sur les désinences » (p. 241). Cette dernière proposition est manifestement inacceptable. Par cela même qu'il ne tombait jamais sur les désinences, l'accent latin était nécessairement ïambique et anapestique, au véritable sens de ces termes. Weil le reconnait lui-même dans ce passage d'une argumentation quelque peu forcée : « Dans les mots ïambiques comme *Cato*, *caro*, il était naturel que, pour vaincre la longue qui menaçait de l'absorber en l'attirant, l'accent pesât davantage sur la brève, ce qui amena par contre-coup un affaiblissement de la finale. C'est donc dans ces mots que la

ïambes. Mais il faut se borner, et nous ne citerons que quelques morceaux caractéristiques.

Voici, pour le ton de la narration, une courte fable de Phèdre. On sait que chez ce poète, comme chez les anciens comiques, le sénaire admettait des pieds divers à toutes les places, sauf à la dernière, réservée à l'ïambe pur. L'exacte intonation de l'ïambe, et par suite du sénaire entier, se trouvera indiquée par la fin du vers :

De vitiis hominum.

Peras imposuit Iuppiter nobis duas :

prononciation des Romains commençait à ressembler davantage à la prononciation moderne, que l'accent était le moins musical et prenait plus franchement le caractère du *frappé* » (p. 215). Ce que Weil croit réalisé à partir d'une certaine époque était vrai de tout temps. Dans la fausse voie où il était engagé, notre auteur arrive à condamner le théâtre de Sénèque. « Mais le sénaire, dit-il (p. 246), devait avoir son *puriste* en dépit du génie de la langue latine (!), et ce puriste était Sénèque, ou comme on voudra appeler l'auteur des tragédies qui passent sous son nom, et qui sont certainement de son temps. La construction du sénaire n'y est plus ce qu'elle était du temps d'Auguste. Le nombre des vers terminés par des mots ïambiques est à ceux qui ne le sont pas... comme 7 : 1... Il n'est pas probable que les tragédies en question aient jamais subi l'épreuve d'une représentation publique. Faut-il s'étonner si elles ont été composées un peu en dehors de ce que demandait la prononciation usuelle, qui devait alors accorder tous les jours une place plus large à l'accent syllabique? » Il suffit de rétablir la véritable scansion des ïambes pour voir à quel point les sénaires de Sénèque sont, dans leur partie finale, conformes à la prononciation usuelle du latin. Comme le dit Weil lui-même, « nulle part le besoin de concilier les exigences de la métrique et de l'accentuation ne devait se faire sentir plus vivement qu'*à la fin des vers* » (p. 240). Voici, comme exemple, le début d'*Œdipe :*

Jam nocte Titan dubius expulsa redit.

Et nubes moestum squallida exoritur jubar,

Lumenque flamma triste luctifica gerens

Prospiciet avida peste solatas domos,

Stragemque, quam nox fecit, ostendet dies.

Les métriciens latins ont toujours dit que les ïambes et les anapestes étaient les pieds qui se rapprochaient le plus de la diction normale, en d'autres termes, que le latin était naturellement ïambique et anapestique. Que de confusions eussent été évitées, que de nobles efforts eussent mieux servi, si on avait voulu les écouter !

Propriis repletam vitiis post tergum dedit,

Alienis ante pectus suspendit gravem.

Hac re videre nostra mala non possumus ;

Alii simul delinquunt, censores sumus.

Voici quelques ïambes de vive allure chez Térence (*Eun.*, 816-820) :

Pergin', scelesta, mecum perplexe loqui?

Scio... nescio... abiit... audivi... ego non adfui....

Non tu istuc mihi dictura aperte es, quidquid est?

Virgo conscissa veste lacrimans obticet.

Eunuchus abiit; quamobrem? Quid factum 'st? Taces?

De Plaute nous citerons cette amusante scène d'injures (*Persa*, 406 et suiv.) :

Dordalus. Toxile, quid agitur?

Toxilus. Eho, lutum lenonium,

Commictum caenum, sterquilinium publicum,

Inpure, inhoneste, injure, inlex, labes popli,

Pecuniae accipiter, avide atque invide,

Procax, rapax, trahax : trecentis versibus

Tuas impuritias, traloqui nemo potest.

. . . . . .

Dordalus. Sine respirare me, tibi ut respondeam,

Vir summe populi. — Stabulum servitricium,

Scortorum liberator, subiculum flagri,

Conpedium tritor, pistrinorum civitas,

Perenniserve, lurco, edax, furax, fugax,

Cedo, sis, mihi argentum, da mihi argentum, inpudens.

Et ces rodomontades du *Miles Gloriosus* (13 et suiv.) :

Pyrgopolinices. Quemne ego servavi in campis Gurgustidoniis

Ubi Bombomachides Cluninstaridysarchides

Erat imperator summus, Neptuni nepos ?

Artotrogus. Memini, nempe illum dicis cum armis aureis,

Quojus tu legiones difflavisti spiritu,

Quasi ventus folia, aut paniculam tectoriam.

. . . . . .

Pyrg. Ecquid, meministi ?

Art. Memini, centum in Cilicia

Et quinquaginta, centum Sycolatronidae,

Triginta Sardi, sexaginta Macedones,

Sunt homines, tu quos obcidisti uno die.

Et pour finir, voici quelques sénaires tragiques de Sénèque (*Medea*, 924 et suiv.) :

Anime, parandum est, liberi quondam mei,

Vos pro paternis sceleribus poenas date.

Cor pepulit horror, membra torpescunt gelu,

Pectusque tremuit, ira discessit loco.

Materque tota conjuge expulsa redit.

. . . . . Quod scelus miseri luent?

Scelus est Iason genitor, et majus scelus

Medea mater. Occidant; non sunt mei.

Pereant? mei sunt, crimine et culpa carent,

Sunt innocentes, fateor; et frater fuit.

Quid, anime, titubas? ora quid lacrimae rigant?

Variamque nunc huc ira, nunc illuc amor

Diducit? anceps aestus incestam rapit.

La preuve semble faite, et surabondamment faite, pour les ïambes. Chemin faisant, nous avons rencontré des anapestes dont l'allure s'est trouvée fixée par le rythme des sénaires. Malgré cette constatation, nous croyons devoir examiner les anapestes avec autant de soin que les ïambes.

Le rythme anapestique était usité par les anciens pour les marches guerrières ou religieuses, pour les entrées et les sorties au théâtre, pour la parabase de la comédie et les lamentations tragiques. C'est un rythme mouvementé qui se prête aussi bien au déploiement de l'énergie qu'à l'expression de la douleur. On est porté à croire qu'il doit ce caractère aux deux brèves par lesquelles débute son allure ascendante (⏑⏑–). « Par suite de son levé très marqué, dit Gevaert, et de la multiplicité de ses accents, l'anapeste possède un *éthos* résolu, actif, martial; les chants guerriers *embatèria* que Tyrtée composa pour les jeunes Spartiates, au temps de la seconde guerre

messénienne, et l'hymne révolutionnaire de Rouget de l'Isle reproduisent ce rythme mâle sous une forme presque identique » (1). Le foudroyant succès de la *Marseillaise* y a fait voir le modèle de la marche guerrière, et même de la marche en général. Il ne faut, cependant, pas s'y tromper : la Marseillaise est plutôt une exception que le type du genre. La plupart des hymnes nationaux ont une allure descendante. Il en est de même de beaucoup de marches militaires, qui commencent par le temps fort, comme le vieux *Dessauer-Marsch* de l'armée prussienne. On sait que les soldats en marche partent du pied gauche, qui paraît marquer plus fortement la cadence du pas. Aussi l'allure vive et décidée de nos troupes est-elle bien rendue par la marche très populaire de *Sambre-et-Meuse*. Chez les Grecs également, les plus anciens chants prosodiaques, tels que le προσόδιον ἐς Δῆλον d'Eumélos, avait l'allure descendante des dactyles (2). Si plus tard le rythme prosodiaque admit une anacruse, les pieds eux-mêmes étaient si bien dactyliques que jamais la longue de l'arsis ne pouvait se résoudre en deux brèves. Ce qu'on appelle vers prosodiaque n'est, en réalité, que le second hémistiche d'un vers épique (3). Nous avons, dans la musique moderne, un remarquable exemple de marche dactylique dans le célèbre *allegretto* de la *Symphonie en la* de Beethoven. A ce προσόδιον de haute allure, d'autant plus saisissant qu'il se borne à reproduire le schéma du rythme, s'ajoute

(1) Gevaert, *Mus. de l'ant.*, II, p. 120. — A l'encontre du sentiment exprimé par Gevaert, les anciens paraissent avoir estimé que les rythmes qui commencent par le temps faible ont un caractère calme et prédisposent au repos ; ceux qui commencent par le temps fort seraient plus excitants. Τῶν δὲ ῥυθμῶν, dit Aristide (p. 97), ἡσυχαίτεροι μὲν οἱ ἀπὸ θέσεων προκαταστέλλοντες τὴν διάνοιαν · οἱ δὲ ἀπὸ ἄρσεων τῇ φωνῇ τὴν κρούσιν ἐπιφέροντες τεταραγμένοι. Les rythmes mâles commencent par le temps fort. Gevaert lui-même (*ibid.*, II, p. 119) reconnaît des « dactyles agités, ayant un caractère très viril » chez Eschyle, *Suppl.*, I, str. 3 ; *Pers.*, VI ; chez Sophocle, *Electr.* I ; *Philoct.*, V, sect. 3 ; chez Euripide, *Androm.*, VIII (monodie de Pelée) ; *Helen.*, II, str. 4 ; *Phoen.*, X.

(2) Pausanias, IV, 33, 2.

(3) Le nom de προσοδιακός convenait aussi bien à la tripodie dactylique qu'à la tripodie anapestique. Deux tripodies du premier genre se réunissent en ἑξάμετρον κατ' ἐνόπλιον.

et se subordonne un émouvant *lamento*, composé d'anapestes thrénétiques qui se trouvent placés de telle manière que les brèves de l'anapeste coïncident avec la longue du dactyle :

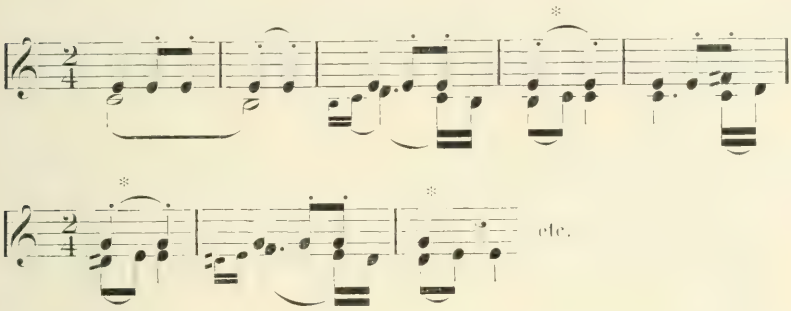

En résolvant la longue de la thésis en deux brèves, l'anapeste devient le *procéleusmatique* (⏑⏑⏑⏑) (1), pied agile, propre aux mouvements rapides (2). Mar. Victorinus donne comme exemple : Agite peragite juvenes. Il ajoute que ce pied marquait le rythme des jeunes satyres dans l'εἰσόδιον des chœurs satyriques (3). Nous avons quelque chose d'approchant dans le « Chœur des Gamins » de *Carmen* :

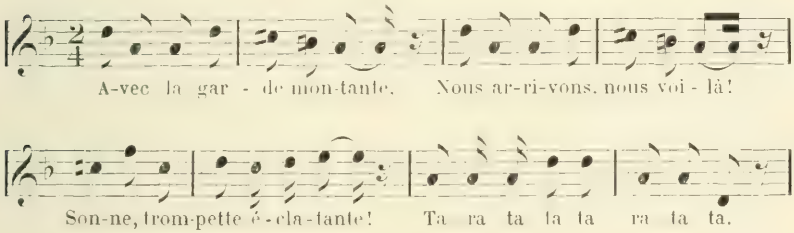

(1) Anonym. Ambros. Studemund. *Anecd. varia*, I, p. 227 : Τινὲς δὲ ᾠήθησαν αὐτὸν ποιεῖν τὰ προκελευσματικὰ μέτρα, οἱ δὲ πλείους ταῦτα ἀναπαιστικὰ λελυμένα φασίν.

(2) Mar. Plotius, 2, 20 : « Proceleusmaticus dictus ut, quod choros concitantes, ut celerius saltationem celebrarent inter se, hortabantar, et hortatio graece κέλευσις nuncupatur ».

(3) Mar. Victorinus, II, 6 et 7 : « Hoc modo veteres satyricos choros modulabantur, quod Graeci εἰσόδιον ab ingressu chori satyrici appellabant, metrumque ipsum εἰσόδιον dixerunt. »

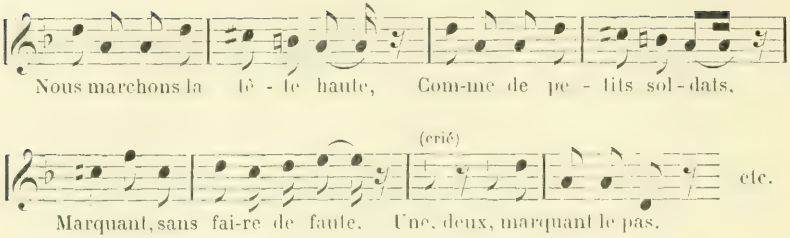

Ce morceau, qui n'est que le schéma d'une marche militaire, est à deux temps ; deux croches forment le temps fort, et deux croches le temps faible. Le procéleusmatique de même — les indications des anciens concordent là-dessus — est un pied double composé de deux procéleusmatiques simples (⏑⏑|⏑⏑), dont l'un forme l'arsis et l'autre la thésis (1). Les deux premières brèves constituent donc le temps fort. Ce seul fait aurait suffi pour édifier sur la véritable allure de l'anapeste. Ce pied, opposé au dactyle, est caractérisé précisément par la vivacité de l'accent qui porte sur les deux brèves du début et s'affaiblit sur la longue suivante (2). Quintilien (*I. O.*, IX, 4, 99) nous en donne l'intonation par cet exemple de cadence oratoire : « ... potest, etiamsi minus bene, praeponi (spondaeo) anapestus : *Muliere non solum nobili, verum etiam nota* ». Nous avons vu plus haut que l'anapeste reproduisait, comme l'ïambe, l'accentuation normale des mots latins, l'un pour les mots trisyllabiques, l'autre pour les mots de deux syllabes. Marius Victorinus (II, 2, 8) ajoute que, contrairement à la plupart des autres mètres, l'anapeste pouvait comporter, dans la comédie surtout, des mots entiers, non disloqués pour les besoins du rythme. Atilius Fortunatianus (II, 9, 3) cite un trimètre et un tétramètre acatalectes composés d'anapestes cadrant avec les mots :

(1) Mar. Victorinus I, 11, 38 formule le principe général : « Nam graeco sermone duorum pedum copulatio *basis* dicitur..... in qua arsis unum, alterum thesis pedem obtinebit. »

(2) Le dactyle ne peut se résoudre en procéleusmatique ; il doit toujours garder le ton d'emphase marqué par la première syllabe longue et accentuée.

Similes nobis volumus pueros edere matres.

Operas nobis dedimus domini reddere nobis debita similiter.

M. Plotius (6, 9) donne ce tétramètre composé d'anapestes purs :

Chaos et Phlegeton loca nocte silent Boreas pelago tumido crepitans.

Censorinus (fr. c. 15) cite ce trimètre formé également d'anapestes purs :

Agilis sonipes rapitur celeri sonitu trepidans.

M. Victorinus (II, 11, IV) cite ce dimètre, qui semble reproduire la sonnerie de la trompette guerrière :

Tuba terribilem sonuit crepitum.

Diomède (III, 44, 40) cite ces deux dimètres catalectiques :

Agite o pelagi cursores

Cupidam in patriam portate.

Le même rythme se retrouve dans un *embatèrion* de Tyrtée :

Ἄγετ' ὦ Σπάρτας εὐάνδρω
κῶροι πατέρων πολιατᾶν,
λαιᾷ μὲν ἴτυν προβάλεσθε,
δόρυ δ' εὐτόλμως ἄνσχεσθε
μὴ φειδόμενοι τᾶς ζωᾶς·
οὐ γὰρ πάτριον τᾷ Σπάρτᾳ.

Nous allons encore, comme nous l'avons fait pour les ïam-

bes, vérifier l'exacte allure des anapestes à l'aide du pronom interrogatif τίς ou τί. Ex. :

Eschyle, *Suppl.*, 1061 : τίνα καιρόν με διδάσκεις ;

— *Agam.*, 85 : τί χρέος ; τί νέον ; τί δ' ἐπαισθομένη ;

— *Prom.*, 561 : τίς γᾶ ; τί γένος ; τίνα φῶ λεύσσειν

— *Choeph.*, 355 : Ζεῦ, Ζεῦ, τί λέγω, πόθεν ἄρξωμαι,

Sophocle, *Oed. R.*, 1300 : τίς ὁ πηδήσας μείζονα δαίμων ;

— *Antig.*, 381 : τί ποτ' ; οὐ δή που σέ γ' ἀπιστοῦσαν

— *Trach.*, 973 : τί πάθω ; τί δὲ μήσομαι ; οἴμοι

Euripide, *Alc.*, 78 : τί σεσίγηται δόμος Ἀδμήτου ;

— — 864 : ποῖ βῶ ; πᾷ στῶ ; τί λέγω ; τί δὲ μή ;

— *Troad.*, 110 : τί με χρὴ σιγᾶν,

τί δὲ μὴ σιγᾶν ; τί δὲ θρηνῆσαι ;

Aristophane, *Pax*, 95 : τί πέτει ; τί μάτην οὐχ ὑγιαίνεις

— *Equ.*, 1320 : τίν' ἔχων φήμην ἀγαθὴν ἥκεις, ἐφ' ὅτῳ

κνισῶμεν ἀγυιάς ;

Voici l'entrée de la Mort dans la demeure d'Admète (*Alc.*, 29 et suiv.) :

Τί σὺ πρὸς μελάθροις, τί σὺ τῇδε πολεῖς

Φοῖβ' ; ἀδικεῖς αὖ τιμὰς ἐνέρων

ἀφοριζόμενος καὶ καταπαύων.

οὐκ ἤρκεσέ σοι μόρον Ἀδμήτου

διακωλύσαι, Μοίρας δολίῳ

σφήλαντι τέχνῃ ;

Voici l'entrée du chœur dans l'*Agamemnon* d'Eschyle (40 et suiv.) :

Δέκατον μὲν ἔτος τόδ' ἐπεὶ Πριάμου

μέγας ἀντίδικος,

Μενέλαος ἄναξ ἠδ' Ἀγαμέμνων,

διθρόνου Διόθεν καὶ δισκήπτρου

τιμᾶς, ὀχυρὸν ζεῦγος Ἀτρειδᾶν,

στόλον Ἀργείων χιλιοναύταν

τῆσδ' ἀπὸ χώρας

ἦραν, στρατιῶτιν ἀρωγάν, etc.

L'arrivée du Roi est saluée par ces acclamations (782 et suiv.) :

Ἄγε δή, βασιλεῦ, Τροίας πολίπορθ',

Ἀτρέως γένεθλον,

πῶς σε προσείπω ; πῶς σε σεβίζω ; etc.

Voici l'invocation finale de *Prométhée enchaîné* (1091-93) :

Ὦ μητρὸς ἐμᾶς σέβας, ὦ πάντων

αἰθὴρ κοινὸν φάος εἱλίσσων,

ἐσορᾶς, μ' ὡς ἔκδικα πάσχω.

Voici aussi quelques vers de la Parabase des *Oiseaux* d'Aristophane (693 et suiv.) :

Χάος ἦν καὶ Νὺξ Ἔρεβός τε μέλαν πρῶτον καὶ Τάρταρος εὐρύς·
γῆ δ' οὐδ' ἀὴρ οὐδ' οὐρανὸς ἦν· Ἐρέβους δ' ἐν ἀπείροσι κόλποις
τίκτει πρώτιστον ὑπηνέμιον Νὺξ ἡ μελανόπτερος ᾠόν,
ἐξ οὗ περιτελλομέναις ὥραις ἔβλαστεν Ἔρως ὁ ποθεινός,
στίλβων νῶτον πτερύγοιν χρυσαῖν, εἰκὼς ἀνεμώκεσι δίναις, etc.

Pour les anapestes de la comédie latine, nous citerons la scène de désespoir de l'*Aulularia* de Plaute, que Molière a si bien imitée dans l'*Avare* :

Perii! interii! occidi! quo curram? quo non curram? tene, tene! quem? quis?
Nescio, nihil video, caecus eo; atque equidem quo eam aut ubi sim aut qui sim
Nequeo cum animo certum investigare; obsecro vos ego, mi auxilio,
Oro, obtestor sitis, et hominem demonstratis qui eam abstulerit.
Quid est quod ridetis? novi omnes; scio fures esse hic conplures
Qui vestitu et creta occultant sese, atque sedent quasi sint frugi.
Quid ais tu? Tibi credere certum est, nam esse bonum e voltu cognosco.
Em nemo habet horum? occidisti; tu dic igitur, quis habet? nescis?
Heu me misere miserum, perii! male perditus, pessume ornatus eo,
Tantum gemiti et malae maestitiae mi hic dies obtulit, famem et pauperiem
Perditissimus ego sum omnium in terra; nam quid mi opus est vita, qui au
Perdidi quod concustodivi? Sedulo egomet me defraudavi

Animumque meum geniumque meum; nunc ergo alii laetificantur,
Meo malo et damno? pati nequeo! (1).

On ne peut s'y méprendre; c'est la nature et le vrai parler de Rome. Voici, pour terminer, quelques anapestes de Sénèque (*Med.*, 301 et suiv.) :

Audax nimium qui freta primus
Rate tam fragili perfida rupit;
Terrasque suas post terga videns,
Animam levibus credidit auris;
Dubioque secans aequora cursu.
. . . . . .
Venient annis saecula seris
Quibus Oceanus vincula rerum
Laxet et ingens pateat tellus,
Tiphysque novos detegat orbes;
Nec sit terris ultima Thule.

Aujourd'hui, presque aux confins de l'antique Thulé, nous essayons de reproduire les accents et les cadences qui ont ému ou fait rire de nombreuses générations disparues dans un très lointain passé. La tentative est-elle heureuse? Il appartient au bienveillant lecteur de le dire. La doctrine que nous lui présentons est une, simple, et conforme à la loi naturelle du rythme. Elle

(1) *Aulul.*, 713 et suiv. — Nous avons suivi ici, en grande partie, les indications prosodiques données par M. Havet (*Métrique*, § 186). Les procéleusmatiques du dernier vers semblent reproduire la voix entrecoupée par des sanglots.

repose, de plus, sur les témoignages des anciens et atteste l'unité des principes rythmiques chez tous les peuples et à toutes les époques. A ces divers titres et malgré sa hardiesse involontaire, il est permis d'espérer qu'elle trouvera bon accueil auprès des juges compétents.

Francisque Greif.

QUATRE PASSAGES DES TROYENNES D'EURIPIDE

Troyennes, 701-705. Hécube conseille à sa bru Andromaque de se faire aimer de son nouveau maître.

701 κἂν ὁρᾷς τάδ', ἐς τὸ κοινὸν εὐφρανεῖς φίλους
καὶ παῖδα τόνδε παιδὸς ἐκθρέψειας ἂν,
Τροία μέγιστον ὠφέλημ', ἵν' εἴ ποτε
ἐξ οὗ γενόμενοι παῖδες ὕστερον πάλιν
705 κατοικίσειαν, καὶ πόλις γένοιτ' ἔτι.

παῖδα τόνδε παιδὸς ne peut signifier que « ce fils de *mon* fils ». Elle aurait dû dire au moins ἐμοῦ παιδὸς, et pourquoi, au lieu de dire simplement « cet enfant, ton fils », dit-elle « ce fils de ton mari »? C'est une manière offensante de s'exprimer; c'est comme si elle disait : « Je voudrais que tu puisses l'élever, parce qu'il est mon petit-fils et l'héritier de la couronne ». Telle est bien sa pensée, sans doute, mais sa façon de l'exprimer est presque brutale, et aurait blessé beaucoup l'amour maternel d'Andromaque.

Etant donné qu'Hécube n'aurait pu s'exprimer ainsi, considérons les mots ἵν' εἴ ποτε ἐξ οὗ. S'il s'agissait d'un texte en prose, on pourrait corriger ἵν' εἴη ποτε, « afin qu'un jour il y ait quelqu'un de notre race, dont les fils rétablissent le royaume », mais on se demanderait pourquoi, en parlant d'un avenir indéfini, elle dit : « *dont les fils* rétablissent » et non pas « *qui* rétablissent ». Je crois que le poète représente la reine

déchue comme songeant à un rétablissement du royaume ni trop proche, ni trop éloigné. Elle l'envisage comme un événement qui pourrait se produire dans la troisième génération. Euripide, si je ne me trompe, a écrit :

καὶ παῖδα τοῦδε παιδὸς ἐκθρέψειας ἂν,
Τροίᾳ μέγιστον ὠφέλημ', ἵν' ᾖ τότε
ἐξ οὗ κ. τ. λ.

« Tu pourrais vivre, et marier ton fils, et élever un fils à lui, afin qu'alors il existât un de notre race dont naitraient plus tard des fils qui rétabliraient le royaume ». Avec τότε le subjonctif ᾖ est tout à fait admissible, quoique non exigé. Je rattache ὕστερον à γενόμενοι. Après κατοικίσειαν il faut sous entendre Τροίαν.

Les conjectures citées dans l'appendice de Wecklein s'écartent trop du texte pour être discutées.

752-754. Astyanax est condamné à mort. Sa mère lui dit : Pourquoi t'accroches-tu à ma robe? Ton père ne peut pas sortir de son tombeau pour te sauver! Puis elle ajoute (754) :

οὐ συγγένεια πατρός, οὐκ ἰσχὺς Φρυγῶν.

Ces mots ne tiennent à rien, et il faut donner au simple οὐ la signification οὐκέτι ἐστι ou οὔ σε σώσει, ce qui n'est pas admissible. Et puis pourquoi dirait-elle « la naissance ou les parents de ton père » et non pas « ta naissance »? Il faut remplacer πατρός par un mot qui signifie « protection ». « Ni ta naissance ni la puissance de Troie ne te protègeront ». Je propose πρόβολος « *propugnaculum* ». Je ne puis trouver un mot qui offre plus de ressemblance avec πατρὸς. Ce dernier mot s'écrivait $\overline{\pi}$ρὸς à l'époque de nos manuscrits.

1033-1035 :

Μενέλαε, προγόνων ἀξίως δόμων τε σῶν
τῖσαι δάμαρτα κ' ἀφελοῦ πρὸς Ἑλλάδος
ψόγον τὸ θῆλύ τ', εὐγενὴς ἐχθροῖς φανείς.

Je ne possède aucun commentaire sur les *Troyennes* (1) mais je vois que ce passage est cité dans le dictionnaire de Liddell et Scott comme un témoignage unique de la construction ἀφελέσθαι τι πρός τινος, qui aurait le même sens que ἀφελέσθαι τί τινος. On traduit alors « ôte de la Grèce le reproche de mollesse qui pèse sur elle » (ψόγον τὸ θῆλύ τε étant l'équivalent de ψόγον θηλύτητος). Mais aucun reproche de la sorte ne pesait sur la Grèce, et j'ose dire qu'il est impossible d'interpréter πρὸς Ἑλλάδος ainsi. Ἀφελοῦ τὸ ὀστοῦν πρὸς τοῦ κυνός pour « enlève l'os au chien » serait un solécisme ridicule. Πρὸς Ἑλλάδος ne peut signifier que « de la part de la Grèce ». La construction est la construction normale ἀφαιρεῖσθαι τινά τι, et τὸ θῆλυ a sa signification ordinaire « le sexe féminin ». C'était sur son sexe que le reproche du crime d'Hélène pesait, et il faut traduire « délivre de la part de la Grèce notre sexe du reproche qui pèse sur lui ». Les chefs de l'armée ont déjà condamné Hélène et l'ont remise à son mari pour qu'il fasse justice. Sa punition exemplaire servira, comme dit Ménélas (v. 1056 sq.), à empêcher d'autres femmes de l'imiter. Si elle reste impunie, il y en aura d'autres qui suivront son exemple, et le reproche continuera à peser sur son sexe. A τε après τὸ θῆλυ, je substituerais γε, qui ne porte pas sur τὸ θῆλυ, mais sur la phrase entière, comme il arrive souvent dans la poésie.

Εὐγενὴς ἐχθροῖς φανείς signifie alors « en te montrant généreux pour nous, les femmes Troyennes, tes ennemies, qui plaidons pour notre sexe ».

1187-1188 :

οἴμοι τὰ πόλλ' ἀσπάσμαθ' αἵ τ' ἐμαὶ τροφαὶ
ὕπνοι τ' ἐκεῖνοι φροῦδά μοι.

Ἐκεῖνοι est évidemment corrompu. Les tentatives de correction (la conjecture de Tyrrell : ἄϋπνοί τε κλῖναι est la meilleure)

(1) J'ai pu consulter depuis l'édition de Tyrrell (Dublin, 1882) qui reconnaît que πρὸς Ἑλλάδος ne peut signifier ici que « de la part de la Grèce ».

se basent sur la supposition qu'Hécube parle de son sommeil à elle, un sommeil troublé par les soins qu'elle devait à l'enfant. Elle parle plutôt, à mon sens, du sommeil qu'elle a procuré à l'enfant. Les soins dus à un petit enfant se résument dans les deux devoirs de le nourrir et de l'endormir. Je propose donc ὕπνοι θ' ἕκηλοι « ce sommeil sans trouble (que mes soins lui ont assuré) ».

W. R. Paton

NOTE SUR THUCYDIDE, II, 49

Dans sa narration de la Peste d'Athènes, Thucydide (II, 49-50) décrit ainsi les principaux symptômes de l'épidémie : « Chez la plupart des gens, la crise éclatait brusquement, et les atteignait en pleine santé. C'étaient d'abord de fortes chaleurs à la tête, une rougeur et une inflammation des yeux; ...la gorge et la langue étaient sanguinolentes, la respiration irrégulière, l'haleine fétide ; puis à ces signes succédaient l'éternuement et l'enrouement. Bientôt le mal tombait sur la poitrine et provoquait une toux violente. Il se portait aussi sur l'estomac, le bouleversait, y provoquait de vives douleurs et toutes les sortes de vomissements de bile que les médecins distinguent. La plupart des malades étaient secoués par des nausées, suivies de fortes convulsions... Leur peau n'était ni très chaude au toucher ni pâle, mais rougeâtre, plombée, couverte de petites pustules et d'ulcères. Un feu intérieur les brûlait;... ils étaient tourmentés d'une soif inextinguible... Le patient succombait le plus souvent au bout de neuf jours, ou de sept, consumé par ce feu intérieur... S'il dépassait ce terme, le mal descendait dans le ventre, y provoquait une violente ulcération, et en même temps une diarrhée qu'on ne pouvait arrêter; il s'en suivait une grande faiblesse, à laquelle on succombait ordinairement. Après avoir été localisée dans la tête, la maladie gagnait progressivement tout le corps; chez ceux qui échappaient aux accidents les plus graves, l'affection s'attaquait aux parties sexuelles, au bout des pieds et des mains, et

bien des gens ne s'en tirèrent que par la perte des organes atteints ; d'autres furent privés de la vue ou de la mémoire... Ce en quoi cette épidémie se montra différente des maladies ordinaires, c'est que les oiseaux et les quadrupèdes qui se nourrissent de chair humaine avaient beau trouver un grand nombre de cadavres sans sépulture, ils n'en approchaient pas ou, s'ils y goûtaient, ils mouraient... Chez les chiens surtout..., il était facile d'observer les effets de la contagion. »

Ces symptômes sont — quoi qu'on en ait dit (1) — précis et caractéristiques ; il suffit, pour en constater l'exactitude, de rapprocher du passage cité une description médicale de la peste (2) : la maladie commence par une céphalalgie violente (τῆς κεφαλῆς θέρμαι ἰσχυραί) et par une congestion des yeux (ὀφθαλμῶν ἐρυθήματα καὶ φλόγωσις); puis viennent les nausées (λὺγξ κενή, σπασμοί), les vomissements (ἀποκαθάρσεις χολῆς), la diarrhée (διάρροια), une fièvre qui peut atteindre 42° (τὰ ἔντος... ἐκάετο,... διεφθείροντο... ὑπὸ τοῦ ἔντος καύματος), de la bronchopneumonie (πταρμός, βράγχος,... κατέβαινεν ἐς τὰ στήθη... μετὰ βηχὸς ἰσχυροῦ) ; enfin des pétéchies, de la roséole, de la miliaire (σῶμα... ὑπέρυθρον,... φλυκταίναις μικραῖς... ἐξηνθηκός). La mort survient, en général, du 3e au 5e jour ; Thucydide dit : le 9e ou le 7e ; mais, comme il ne distingue pas la période d'incubation (de 3 à 7 jours) de la crise aiguë, les chiffres qu'il donne peuvent parfaitement s'appliquer à la peste. De plus, quelques-uns des symptômes que reconnaissent les médecins modernes, et qui sont omis par Thucydide, sont indiqués dans la description où Lucrèce, dans son VIe livre (v. 1137 sq.), imite de près celle de l'historien athénien, mais en la complétant sur quelques points par des renseignements d'une autre source : notons surtout la

(1) « Les anciens appelaient pestes toutes les maladies épidémiques à mortalité considérable (peste d'Athènes, etc. : il faut arriver à Rufus (100 ap. J.-C.) pour avoir des renseignements précis » (Dr Martha, art. *Peste* dans la *Grande Encyclopédie*). — Cf. Dr E. Mosny, *La peste* (*Revue de Paris*, 15 février 1897, p. 837 sq.).

(2) Par exemple celle où le Dr Martha (*art. cit.*) résume les principaux travaux sur la question.

sécheresse de la langue (Lucrèce, v. 1149 : *lingua... aspera tactu*) ou de la gorge (v. 1187 : *tenuia sputa, minuta*), et l'hémorragie nasale (v. 1202 : *corruptus sanguis... naribus ibat*). Sans doute une affirmation catégorique est toujours difficile en médecine rétrospective, d'autant plus qu'un certain nombre des symptômes énumérés sont communs à toutes les grandes maladies infectieuses ; mais il en est parmi eux qui ne se retrouvent aussi nets dans aucune autre de ces affections : rapidité d'évolution, localisation terminale, contagion s'étendant aux animaux.

Un seul des traits notés par Thucydide ne correspond avec précision à aucun des symptômes de la peste ; c'est l'ulcération violente du ventre : ...ἐπικατιόντος τοῦ νοσήματος ἐς τὴν κοιλίαν, καὶ ἑλκώσεώς τε αὐτῇ ἰσχυρᾶς ἐγγιγνομένης... D'autre part, un des symptômes essentiels paraît omis : les bubons à l'aine. Si l'on pouvait établir que la phrase citée se rapporte à cette manifestation, la double difficulté serait du coup résolue. Or le nom ἕλκωσις peut parfaitement s'appliquer à ces tumeurs souvent purulentes ; mais le terme κοιλία peut-il désigner le pli de l'aine? L'étymologie ne s'y opposerait pas, puisque ce mot signifie proprement un *creux*, une *cavité*, et, dans le corps humain, désigne toutes sortes de parties creuses, comme la boîte crânienne, les ventricules du cœur, etc. Mais, dans l'usage, sa signification s'est restreinte et spécialisée ; la formation de nombreux termes tels que κοιλιαλγέω, κοιλιολυσία, etc., suffirait à montrer que c'était bien l'acception ordinaire de κοιλία de désigner la cavité abdominale, qui contient les intestins, donc un renflement convexe présenté par un corps dont l'intérieur est creux. Cette idée de renflement a fini, par suite d'une déviation de sens assez explicable, par être considérée comme essentielle; si bien que le même mot a pu être employé pour désigner un objet de forme bombée, dont l'intérieur n'était pas vide : par exemple, la pulpe d'un doigt (Arétée, III, 8) ou la partie charnue d'un muscle (Galien, *De motu musculorum*, I, 30).

Il est donc difficile d'admettre que κοιλία ait pu signifier le pli de l'aine, qui se présente extérieurement comme une concavité. Mais la valeur prise en fait par ce nom ne se retrouve pas dans certains mots de même racine : l'adjectif κοῖλος, par exemple, est précisément employé pour exprimer la forme concave et l'opposer à une courbe convexe (κυρτός) : « Τῆς γὰρ περιφέρους, dit Plutarque (*Mor.*, p. 1003 E), τὸ μέν ἐστι κοῖλον, κυρτὸν δὲ τὸ ἔκτος (1). » Il est alors naturel qu'en anatomie cet adjectif substantivé, τὰ κοῖλα, ait désigné, dans le corps humain ou animal, un enfoncement comme le pli de l'aine : « Le lion, dit Aristote (*Hist. anim.*, IX, 44, 4) est facilement vulnérable *au défaut de la cuisse* : « ... πρὸς τὰς πλαγὰς εἰς... τὰ κοῖλα ἀσθενής (2). »

Pour accorder complètement le texte de Thucydide avec les descriptions modernes de la peste, il suffit donc d'écrire ἐς τὰ κοῖλα au lieu de ἐς τὴν κοιλίαν. Mais cette correction en entraîne nécessairement une autre dans la proposition suivante : καὶ ἑλκώσεώς τε αὐτῇ ἰσχυρᾶς ἐγγιγνομένης. En effet, si l'on substitue un mot neutre au féminin κοιλίαν, le datif αὐτῇ ne pourrait plus être considéré que comme un locatif, ce qui ne serait pas conforme à l'usage attique : le dorien emploie bien ainsi la forme αὐτεῖ, mais le dialecte attique ne connaît que le génitif-locatif αὐτοῦ ; au contraire, le datif-locatif ταύτῃ est d'usage courant ; c'est donc ainsi qu'il faut écrire, et non τε αὐτῇ (ou τ' αὐτῇ). Peut-être même est-ce l'altération de ταύτῃ en τ' αὐτῇ qui a amené la substitution de κοιλίαν à κοῖλα, vu la nécessité d'introduire un substantif féminin pour expliquer le pronom αὐτῇ.

La présence de l'adverbe ἅμα dans la proposition suivante : καὶ διαρροίας ἅμα... ἐπιπιπτούσης, ne saurait être une objection ; avec le texte κοῖλα (= l'aine), il exprime une simple

(1) De même, Aristote remarque que souvent on prend pour deux choses distinctes le même objet jugé à deux points de vue différents, *comme la convexité et la concavité de la circonférence* : καθάπερ ἐν τῇ περιφερείᾳ τὸ κυρτὸν καὶ τὸ κοῖλον *Eth. Nic.*, I, 13, 10).

(2) Cf. Forcellini, *Lexicon*, s. v. *ilia* : « Ilia (λαγόνες, κοῖλα) : cavitates alvi utrimque ad latera ab imis costis et praecordiis *ad imum ventrem et pubem.* »

simultanéité dans le temps, sans établir, comme avec la leçon κοιλίαν (= le ventre), une relation plus étroite entre les deux faits cités.

Reste l'emploi de la préposition ἐς, fort naturel avec κοιλίαν, un peu moins logique avec κοῖλα. Il est certain qu'on attendrait plutôt : ἐπικατιόντος ἐπὶ τὰ κοῖλα. Mais εἰς n'exprime pas nécessairement le lieu *dans lequel* entre un objet, et a souvent le sens de *vers* ou de *jusqu'à* (1). On pourrait sans doute corriger ἐς en ἐπί; mais la modification ne paraît pas nécessaire.

Je propose donc, en fin de compte, de lire ainsi ce passage : «...ἐπικατιόντος τοῦ νοσήματος ἐς τὰ κοῖλα καὶ ἑλκώσεως ταύτῃ ἰσχυρᾶς ἐγγιγνομένης καὶ διαρροίας ἅμα ἀκράτους ἐπιπιπτούσης... », et de traduire : « Le mal, en descendant, gagnait le pli de l'aîne, où il provoquait une violente ulcération ; en même temps survenait une diarrhée qu'on ne pouvait arrêter. »

Pierre Waltz.

(1) « Εἰς τὸν οὐρανὸν ἤλλοντο » Xénophon, *Cyropédie*, I, 4, 11, etc.

POSIDONIUS D'APAMÉE

THÉORICIEN DE LA GÉOMÉTRIE

La liaison intime que Platon, après les Pythagoriciens, avait établie entre la philosophie et les mathématiques ne persista guère que chez les premiers scholarques de l'Académie, qui avaient encore reçu la parole du maître. Dans la doctrine d'Aristote déjà se distingue une direction toute nouvelle qui se développera dans les deux grandes écoles stoïcienne et épicurienne, direction qui tend vers une physique entièrement débarrassée de toutes considérations mathématiques. La seule réalité consiste dans les corps donnés par les sens, et en particulier par le sens tactile, moins suspect d'illusion que le sens visuel ; les êtres mathématiques ont une sorte d'existence atténuée dans la pensée (1) ; ou, si l'on veut leur donner l'existence réelle, identifier par exemple la ligne géométrique avec la ligne réelle, il sera faux de dire qu'il y a une ligne sans épaisseur ni largeur, et les propositions mathématiques perdront en exactitude ce qu'elles gagneront en réalité. Cette dissociation de la philosophie et des mathématiques n'arrêta nullement l'essor de la technique scientifique ; et c'est à l'époque même où les Stoïciens ignoraient presque les mathématiques, où les Académiciens et les Épicuriens s'entendaient pour les réfuter,

(1) Proclus, in Euclid ed. Friedlein, 89, 16 : κατ' ἐπινοίαν ψιλὴν ὑπεστάναι.

que se produisait le grand mouvement scientifique du IIIe siècle avant notre ère (Euclide, Archimède, Ératosthènes, Apollonius). C'est seulement beaucoup plus tard, avec les néo-pythagoriciens et les néo-platoniciens, que la mathématique devait de nouveau entrer en contact avec la philosophie, que l'exactitude et la perfection des notions mathématiques devaient être considérées comme une espèce d'approximation vers l'être à la fois intelligible et réel.

Or, dans la série des doctrines stoïciennes se présente, au Ier siècle avant Jésus-Christ, la doctrine, encore fort énigmatique, de Posidonius d'Apamée, le maître de Cicéron et l'ami de Pompée. Le principal trait intellectuel de sa physionomie consiste, comme on le sait, dans les tendances platoniciennes qu'il a introduites dans la philosophie stoïcienne. Malgré l'influence fort grande qu'eurent ses idées religieuses sur le stoïcisme d'un Sénèque et d'un Marc-Aurèle, l'on peut dire cependant que, à certains égards, il resta un isolé dans son école. Et, en effet, l'on rencontre chez lui ce que l'on ne trouve ni avant ni après lui chez aucun des philosophes stoïciens, c'est-à-dire des travaux géométriques et une théorie sur la logique de la géométrie. Et ce n'est pas seulement de l'absence de textes que nous concluons à cette singularité chez Posidonius, c'est d'une déclaration formelle de Galien, dont l'érudition en ces matières paraît très sûre : « Posidonius est le plus savant des Stoïciens, pour s'être exercé en géométrie » (1). Il aurait donc emprunté à Platon, non seulement l'affirmation morale et religieuse du dualisme entre l'âme et le corps, mais l'union intime établie entre la mathématique et la philosophie. Ce sont ces idées mathématiques dont nous voulons étudier ce que l'on peut apercevoir à travers les sources peu abondantes que nous possédons.

(1) Gal. VIII, 319, 20. Le catalogue des nombreux écrits de Chrysippe, chez Diogène Laërce, catalogue qui paraît comprendre presque tous les écrits logiques, ne contient aucun écrit mathématique.

I

Les Sources.

Cinq passages du *Commentaire sur le premier livre d'Euclide*, de Proclus, citent, sous le nom de Posidonius, un certain nombre de spéculations géométriques. Le premier a trait à la distinction qu'il y a entre un théorème et un problème ; le second substitue à la définition d'Euclide une nouvelle définition de la figure ; le troisième emploie le procédé dichotomique de la division pour classer les quadrilatères ; le quatrième oppose à la définition euclidienne des droites parallèles, fondée sur l'asymptotie de ces droites, une autre définition fondée sur l'égalité des perpendiculaires menée de chaque point d'une des droites sur l'autre. Le cinquième, qui est le plus étendu, est l'analyse d'un ouvrage dont le titre est cité : Πρὸς Ζήνωνα τὸν Σιδώνιον βίβλιον ; c'est un traité en un seul livre, écrit pour réfuter l'Épicurien Zénon de Sidon (1).

Mais nous pensons établir que ces renseignements peuvent être heureusement complétés par les citations beaucoup plus nombreuses que Proclus fait des écrits de Geminus. Le mathématicien Geminus est postérieur à Posidonius ; il a en effet écrit un abrégé du livre des Météores de Posidonius (2). L'écrit mathématique, extrait par Proclus, est sans doute le traité *Sur l'ordre des mathématiques* cité par Pappus (3).

Or un trait frappe immédiatement à la lecture des douze passages où la pensée de Geminus est analysée, trait d'autant plus remarquable qu'il est rare chez les écrivains mathématiques : c'est l'abondance des expressions particulières au stoïcisme ou

(1) Proclus, *In primum Euclidis element. libr. commentarii*, ed. Friedlein : (1) 80, 20-81, 4 ; (2) 143, 8-11 ; (3) 169, 10-170, 15 ; (4) 176, 6-17 ; (5) 200, 2 ; 214, 15-218, 12.

(2) Simplicius, *In Aristotel. phys. comment.*, p. 291-292, ed. Diels.

(3) Cantor, *Gesch. der Mathem.*, Leipzig, 1880 ; I, 346 ; cf. Proclus, *Comment.*, 185, 8 : ταχθήσεται.

employées en un sens stoïcien. Nous ne trouvons pas seulement des expressions destinées à exprimer la connaissance naturelle et immédiate des axiomes, qui, sans doute, appartiennent au vocabulaire stoïcien, mais dont l'usage a pu s'étendre de très bonne heure (1) ; il y a certains emplois de mots bien plus caractéristiques. Il désigne par le mot technique ἐπίνοια l'acte de connaître les notions non données par les sens, et donne la même signification au mot ἐπιβολή (2). Il range les êtres mathématiques dans la catégorie des νοητά; mais le mot, peu fréquent ailleurs que dans le platonisme, n'a nullement ici un sens platonicien : les intelligibles sont « tous les objets de contemplation que l'âme produit en elle-même par son mouvement propre » (3).

Les Stoïciens ont, dans leur physique, une théorie du mélange des êtres qui leur est propre : le mot μῖξις désigne le mélange en général ; le mot σύνθεσις désigne le mélange par juxtaposition ; on emploie κρᾶσις lorsqu'il s'agit d'un mélange où les deux composants sont unis dans toute leur étendue, mais de façon cependant que l'un et l'autre soient reconnaissables et puissent être dissociés ; enfin la σύγχυσις indique le cas où la nature des composants a entièrement disparu dans le mélange. Geminus, ayant à traiter de la génération des lignes géométriques par l'union de mouvements divers, se sert avec beaucoup d'exactitude du langage stoïcien et reproche même vivement à Théodore de Cyrène, le maître de Platon, d'avoir usé, en pareil cas, du mot κρᾶσις dans un sens qui n'était pas le vrai. Il y a donc, dans ce passage, une transposition des termes de physique stoïcienne en un sens mathématique, qui serait incompréhensible de la part de tout autre que d'un mathématicien stoïcien (4).

(1) Proclus, in Eucl. 278, 14 : κατὰ κοινὴν ἔννοιαν, id., 18 προειλήφασιν ; cf. *Stoic. vet. fragm.* d'Arnim II, 28, 21 ; 192, 25 : περιστᾷ τὴν φαντασίαν.

(2) 180, 20, 21 ; 188, 5.

(3) Ὅσα καθ' ἑαυτὴν ἡ ψυχὴ θεάματα ἀνακινεῖ 38, 6 ; comp. *Stoic. vet. fr.* II, 72, 29.

(4) 117, 24-118, 24 ; comp. *Stoic. vet. fr.*, II, nos 471 sq.

Mais il y a bien plus : non seulement la pensée de Geminus se rattache au stoïcisme; mais sur les douze passages dans lesquels elle est exposée, trois se rattachent d'une façon directe à ce que Proclus nous donne comme les théories spéciales à Posidonius.

Posidonius avait donné des droites parallèles une définition autre que celle d'Euclide. Or la raison de ce changement se trouve dans un passage de Geminus qui suit immédiatement l'exposé de l'opinion de Posidonius. On peut le résumer ainsi : la propriété pour deux droites parallèles de ne pas se rencontrer aussi loin qu'on les prolonge (l'asymptotie), par laquelle Euclide définit le parallélisme, ne peut en être considérée comme une caractéristique singulière; car la même propriété appartient à l' « asymptotie » de l'hyperbole. Il faut donc distinguer deux espèces d'asymptotie, et définir celle des droites parallèles par un caractère particulier, à savoir que les deux lignes sont, en tous leurs points, également distantes : c'est la définition même de Posidonius (1).

Posidonius, réagissant contre certaines confusions, distingue fortement entre un problème et un théorème; or le plus long des passages où est analysé l'ouvrage de Geminus suppose cette distinction faite précisément dans le sens où Posidonius l'a faite, et s'efforce de démontrer que la distinction des axiomes et des postulats a la même signification que la première (2).

Posidonius avait employé dans la classification des quadrilatères une méthode dichotomique; il est caractéristique que Geminus emploie la même méthode dans le classement des lignes (3).

Un quatrième passage de Geminus est une citation — fort inattendue — de Chrysippe sur la comparaison des théo-

(1) La définition des parallèles se trouve 176, 6-17, et le développement de Geminus immédiatement à la suite : 176, 18 sq.; rapprocher 192, 20.

(2) Comparer Posidonius 80, 20 et Geminus 178 à 184, développement que nous considérons avec l'éditeur Heiberg comme l'analyse de la pensée de Geminus d'après 182, 5; cf. surtout 178, 14 sq., et rapprocher 243, 21.

(3) Posidonius 170, 13 et Geminus 111, 1-112, 15.

rèmes (1). Un cinquième passage, enfin, contient des considérations sur les sciences mathématiques et sur leur application dans les autres sciences; que c'était là un thème familier à Posidonius, c'est que nous verrons bientôt; pour le moment, retenons en un seul détail : Geminus range l'astronomie dans les sciences mathématiques (2); et, sans doute, cette idée se retrouve chez Aristote; mais Posidonius est un de ceux qui, au témoignage du même Geminus, ont le plus fortement marqué l'opposition entre la physique céleste et l'astronomie.

Des coïncidences aussi nombreuses ne peuvent être dues au hasard ; elles nous conduisent à supposer que, dans son traité mathématique, Geminus se bornait à reproduire les opinions de Posidonius. On a d'ailleurs des raisons de douter de l'originalité de Geminus. Il est sûr que son traité météorologique, connu par Simplicius, était un exposé des opinions de ce Posidonius dont nous voyons maintenant que ses idées mathématiques sont si proches ; et même F. Blass a pu penser, bien que sans preuve absolument convaincante, que la seule œuvre subsistante de Geminus, Εἰσαγωγὴ εἰς τὰ φαινόμενα, était identique avec la ἐκ τῶν Ποσειδωνίου Μετεωρολογικῶν ἐξήγησις, citée par Simplicius (3). Si le traité mathématique de Geminus était aussi, comme nous le croyons, un exposé des doctrines posidoniennes, il est vraisemblable que c'est par ce traité seulement que Proclus a connu la doctrine mathématique de Posidonius, sauf peut-être la critique de Zénon de Sidon, puisqu'il cite ici le titre du livre de Posidonius, et paraît l'analyser d'une façon complète.

Quoi qu'il en soit, et c'est la seule chose qui nous importe pour la connaissance des idées du philosophe stoïcien, il reste démontré que la pensée de Geminus complète en beaucoup de cas celle de Posidonius.

Les textes de Proclus ne sont pas tout à fait la seule trace

(1) 395, 14 sq.
(2) 38, 13 sq.
(3) F. Blass, *De Gemino et Posidonio*, Programm der Kieler Universität, 1853.

qui reste du savoir mathématique de Posidonius. Dans la version arabe du Βαρούλκος, un traité d'Héron d'Alexandrie, dont l'original grec est perdu, une définition du centre de gravité est attribué à un personnage dont M. Clermont-Ganneau a ainsi restitué le nom : Poseidonios le Stoïcien (1). Si la conjecture est exacte (nous n'avons malheureusement nulle compétence pour l'apprécier), ce texte nous donnerait la limite supérieure de l'époque d'Héron, très mal fixée jusqu'ici et nous permettrait de voir de quelle réputation jouissait Posidonius, cité par un mathématicien tel que Héron, à côté d'Archimède. Mais nos propres recherches viennent confirmer les conclusions de M. Clermont-Ganneau. Proclus a transmis deux des définitions géométriques de Posidonius : la définition des parallèles dont nous avons déjà parlé, et la définition de la figure qui est la suivante : ὁ δὲ Ποσειδώνιος πέρας συγκλεῖον ἀφορίζεται τὸ σχῆμα. Proclus fait remarquer l'opposition de cette définition avec celle d'Euclide qui fait consister la figure dans l'espace limité, et non dans la limite. Or Héron, dans son traité *des Définitions*, donne la définition suivante des droites parallèles (tome IV, 49, 5 Heiberg) : Παράλληλοι δὲ καλοῦνται γραμμαὶ ἀσύμπτωτοι, ὅσαι ἐν τῷ αὐτῷ ἐπιπέδῳ οὖσαι καὶ ἐκβαλλόμεναι ἐφ' ἑκάτερα τὰ μέρη ἐπὶ μηδέτερα συμπίπτουσιν ἀλλήλαις, αἱ μήτε συννεύουσαι μήτε ἀπονεύουσαι ἐν ἐπιπέδῳ, ἴσας δὲ ἔχουσαι τὰς καθέτους πάσας τὰς ἀγομένας ἀπὸ τῶν ἐπὶ τῆς ἑτέρας σημείων ἐπὶ τὴν λοιπήν. La première partie de la définition est la définition d'Euclide ; mais la seconde partie depuis αἱ μήτε.. est à la lettre celle de Posidonius. La définition de la figure chez Héron est double (déf. 23 ; p. 30,8) : τὸ ὑπό τινος ἢ τινων ὅρων περιεχόμενον ἢ τὸ πέρατι ἢ πέρασι συγκλειόμενον · λέγεται δὲ ἄλλως σχῆμα πέρας συγκλεῖον — ἀπὸ τοῦ συσχηματίζοντος. La première partie est la définition euclidienne, et la seconde est celle de Posidonius. Les deux seules définitions connues de Posidonius se retrouvent donc chez Héron d'Alexandrie, qui peut servir ainsi de témoignage

(1) *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1893, p. 225.

à l'attention que les techniciens accordaient à l'œuvre du philosophe (1).

II

La doctrine.

Il est tout à fait impossible, en l'état des sources, d'apprécier pleinement la doctrine géométrique de Posidonius ; du moins pouvons-nous, par la nature des problèmes qu'il a traités et les solutions qu'il en a données, discerner quelques tendances générales dont la connaissance n'est pas sans intérêt pour l'étude de la philosophie stoïcienne.

Il est aisé de voir d'où venait, chez un Posidonius, l'intérêt pour la géométrie. Les mathématiques consistaient pour les anciens, non seulement dans la géométrie et l'arithmétique, mais dans des sciences semi-concrètes, telles que la mécanique, l'astronomie, l'optique, l'harmonique, dont, comme le dit Aristote à propos de la mécanique (2) « l'objet est physique, mais la méthode mathématique ». Elles se rattachent étroitement à la géométrie, puisqu'une science, comme l'optique géométrique, traite les rayons lumineux comme des lignes mathématiques. Or Posidonius, qui travailla beaucoup à ces sciences semi-concrètes, eut souvent à employer la géométrie comme auxiliaire. C'est ainsi que Cléomède a conservé de Posidonius une détermination de la grandeur du soleil, un essai d'explication de l'illusion sur la grandeur apparente du soleil, un essai de détermination de la grandeur de l'arc du méridien terrestre, fondés sur des considérations géométriques. Sénèque cite de Posidonius une explication de l'arc-en-ciel qui a son principe dans la théorie des

(1) Hammer Jensen (*Hermes*, mars 1913, p. 224), le dernier de ceux qui se sont occupés de la chronologie de Héron, le ramène jusqu'après Ptolémée.

(2) Proclus, p. 38-39 ; Aristote, *Mechanica problemata*, prooem. : τὸ μὲν γὰρ ὥς, διὰ τῶν μαθηματικῶν δῆλον · τὸ δὲ περὶ ὅ, διὰ τῶν φυσικῶν.

miroirs sphériques, et il ajoute : « Hoc probari, nisi geometrae adjuverint, non potest (1). » La physique stoïcienne d'un Chrysippe ne s'embarrassait pas de ces calculs mathématiques ; elle visait surtout à déterminer l'essence qualitative des choses ; elle était plus préoccupée de la substance du ciel que des détails de son mouvement. Posidonius garde, sans doute, cette physique qualitative ; mais il y surajoute une physique mathématique ou, pour rendre plus exactement la pensée antique, une mathématique physique (2), qu'il distingue d'ailleurs avec beaucoup de soin de la physique proprement dite (3). D'ailleurs même les sciences concrètes, comme la géographie et l'histoire, qui ne font plus du tout partie des mathématiques, comportent aussi chez lui un grand nombre d'applications de la géométrie (4).

C'est donc, paraît-il, moins un intérêt philosophique proprement dit que le goût des sciences positives qui tourna Posidonius vers la géométrie ; la géométrie était pour lui, non, comme pour un Platon, le prélude d'une science plus haute, mais un accompagnement de la sagesse.

Mais Posidonius ne se contenta nullement de prendre la géométrie telle qu'elle est donnée ; il voulut encore en scruter la solidité au point de vue scientifique. De cette intention nous avons deux preuves : en premier lieu il défendit la rigueur des démonstrations géométriques contre les attaques de l'Épicurien Zénon de Sidon ; en second lieu il s'efforça d'accorder la conception de la science géométrique avec l'idée que les stoïciens se faisaient de la science.

Épicure avait attaqué l'exactitude des principes géométriques ; son disciple Zénon supposait, au contraire, que ces

(1) Cleom. *De motu circulari* Bake, *Fragments de Posidonius*, p. 67-70) ; Sénèque, *Natur. quaest.* I, 4-5.

(2) Sur ce point, Aristote, *Phys.*, II 2 : La géométrie considère la ligne physique, mais non en tant que physique ; l'optique considère la ligne mathématique, mais en tant que physique.

(3) Simplic., *in Aristot. Phys.*, Berlin, 1882, p. 291.

(4) Opinion de Geminus, 38, 13 sq.

principes, les axiomes et les définitions, étaient établis; mais il s'attachait à montrer qu'ils n'étaient pas suffisants pour démontrer la plus simple des propositions d'Euclide. Euclide construit un triangle équilatéral sur une droite donnée en décrivant deux circonférences ayant respectivement pour centre une extrémité de la droite, et comme rayon la droite; puis il joint le point d'intersection des circonférences aux deux extrémités de la droite. Suivant Zénon, le triangle ne peut être considéré comme équilatéral que si les droites menées du point d'intersection aux extrémités de la droite donnée ne coïncident pas partiellement; ceci suppose un principe qu'Euclide n'a énoncé nulle part, c'est que deux droites distinctes n'ont pas de segment commun. Cette proposition n'est d'ailleurs pas davantage un théorème démontrable; car des deux démonstrations que l'on peut essayer d'en donner, l'une s'appuie sur une proposition qui n'est ni démontrée ni posée comme principe, l'autre sur un postulat qui ne vient qu'après dans l'ordre des propositions d'Euclide.

Posidonius prend la défense des *Éléments* d'Euclide : cette défense se fait en trois moments : en premier lieu, la proposition énonçant que deux droites n'ont pas de segment commun est incluse clairement dans les principes, soit dans la définition de la droite, soit dans le second postulat. En second lieu, à supposer que la proposition ne soit pas renfermée dans les principes, les deux démonstrations qu'en donne Zénon sont ou peuvent être rendues parfaitement valables. En troisième lieu, à supposer qu'elle ne fût ni un principe ni un théorème démontrable, Épicure, comme les autres philosophes, n'a-t-il pas coutume « d'admettre bien des hypothèses possibles et même impossibles pour considérer ce qui s'ensuit ? » (1).

(1) 200,1 ; 214,14-228,11. Le troisième moment de la démonstration (218,2-8) n'est qu'indiqué. Il commence p. 218,8, où nous lisons πρὸς τῷ,.. « outre que » à la place de (Heiberg) πρὸς τὸ... qui n'a aucun sens. A la fin du passage précédent, la pensée est très condensée ; Posidonius veut dire que la démonstration de la proposition ne suppose nullement qu'en un point d'une ligne on peut mener une perpendiculaire, puisqu'elle réussirait aussi bien si la droite tirée for-

Il est indubitable que la proposition d'où dépend la construction du triangle équilatéral : deux droites distinctes n'ont pas de segment commun, n'a pas été énoncée par Euclide dans les postulats; la façon dont Posidonius l'en justifie est fort intéressante. Sans doute il réfute directement Zénon en montrant que cette propriété des droites est incluse dans les postulats ou dans la définition de la ligne droite, ou que, si elle ne l'était pas, elle pourrait être directement démontrée. Mais cette réfutation directe ne lui suffit pas : ce qu'il y a d'erroné dans le point de vue de Zénon, est de croire que cette proposition doit être à toute force un postulat ou un théorème démontré ; en effet, il est suffisant, pour légitimer la position d'un pareil énoncé, de considérer les conséquences logiques qui en découlent : de telle sorte que l'énoncé se justifie moins par sa cohérence interne que par la cohérence logique qu'il introduit dans l'ensemble. On sait, en effet, que les propositions que la logique stoïcienne prend pour prémisses du raisonnement sont, non pas celles qui rattachent une propriété à un sujet, comme : Les hommes sont mortels, mais celles qui rattachent un antécédent à un conséquent, comme : Si le soleil éclaire, il fait jour. Or le logicien peut considérer cet enchaînement d'antécédent à conséquent, sans s'occuper de savoir si l'antécédent est vrai ; il attend d'arriver à un conséquent vrai pour prouver la vérité de l'antécédent (1).

La seconde tendance que nous discernons chez Posidonius est un effort pour accorder la géométrie avec la notion stoïcienne de la science. L'existence des mathématiques a toujours posé un problème difficile à une doctrine sensualiste de la connaissance comme la doctrine stoïcienne. La géométrie, en particulier, a un caractère tout à fait paradoxal ; elle a affaire, comme l'avaient dit les platoniciens, à des êtres immobiles,

mait avec la donnée un angle quelconque : et il indique seulement le début de la démonstration que l'on pourrait substituer à celle de Zénon : « élevons une droite faisant avec la droite donnée un angle quelconque ».

(1) Le συνημμένον proposition hypothétique peut être ὑγιές sans que l'antécédent soit vrai.

éternels, incapables de génération et de corruption (1); et, d'autre part, suivant l'explication d'Aristote, elle laisse entièrement de côté la recherche des causes pour s'occuper seulement de l'essence et de la propriété de ses objets (2). C'est là l'opposé direct de la physique stoïcienne : celle-ci, non seulement recherche les principes des êtres, mais voit avant tout dans ces principes des causes de changement qui produisent, par un développement interne et régulier, la suite des événements. La géométrie, qui ne révèle rien des puissances cosmiques dont l'objet est dans la pure pensée, ne rentre donc pas dans la philosophie.

Or telle n'est pas l'opinion de Posidonius. « Comme il y a, dit-il, une partie de la philosophie qui est la physique, une autre qui est la morale, une autre qui est la logique, la foule des arts libéraux réclame place pour elle dans la philosophie. Quand on en vient aux questions physiques, on se décide par le témoignage de la géométrie ; puisqu'elle est un auxiliaire, elle est donc une partie de la physique » (3).

Mais comment l'accord était-il possible ? Le stoïcisme contenait déjà en germe certains principes communs avec ceux de la géométrie, tels que la division à l'infini ; Chrysippe avait interprété correctement, à l'aide de la théorie des incorporels, la composition d'un cône au moyen d'une infinité de cylindres à base décroissante et à hauteur infiniment petite (4). Mais Posidonius va plus loin. Il semble que toute sa thèse soit que l'on peut traiter les êtres géométriques comme des êtres physiques.

D'abord il est possible d'appliquer aux êtres géométriques le procédé de division dichotomique que Platon avait désigné comme le procédé de classification des êtres de la nature. C'est ainsi que Posidonius classe les quadrilatères, et que Geminus classe les lignes (5).

(1) Proclus, in Euclid., 185, 25 ; opinion de Speusippe, 77, 20.
(2) Proclus, 202, 9.
(3) Cité par Sénèque, *Epist. ad Luc.*, 88, § 24.
(4) *Stoic. vet. fr.*, II, nos 483, 489.
(5) Proclus, 170, 13 ; 111, 1-112, 5.

Ensuite le double principe de la physique, la cause active et la matière passive, se retrouve en géométrie. Lorsque Posidonius définit la figure par « la limite qui enferme », au lieu de l'étendue qui est renfermée, c'est, comme l'explique clairement la suite du texte de Proclus, parce qu'il veut « séparer de la quantité étendue la raison (τὸν λόγον) de la figure, et la poser comme la cause de la limite subie par la quantité étendue. » (1). Il est remarquable que cette définition se rattache à celle de Platon dans le *Ménon* (2), et nous devons y voir une preuve de plus du syncrétisme stoïco-platonicien de Posidonius. C'est pour avoir identifié en une certaine mesure le *logos* stoïcien avec le πέρας platonicien que Posidonius peut considérer la géométrie comme une science.

Il est faux également que les théorèmes recherchent les propriétés des êtres géométriques sans rechercher leurs causes; sans doute toute démonstration (en particulier, la démonstration par l'absurde) n'est pas la découverte de la cause; mais la démonstration au sens fort permet de découvrir la cause d'une propriété comme celle de l'inscription des polygones réguliers dans le cercle : telle est du moins la pensée de Geminus, qui semble ainsi rapprocher dans la notion de cause la raison logique et la raison physique (3).

Certains platoniciens, comme Speusippe, étaient fort scandalisés d'entendre parler de la génération des êtres mathématiques, c'est-à-dire de la génération d'êtres éternels. C'est, au contraire, un des points sur lesquels insistent le plus Geminus et Posidonius, que la possibilité d'engendrer par le mouvement les formes géométriques. Ils abandonnent la définition de la droite par ses propriétés et se la figurent issue ou bien d'un fil que l'on tendrait à ses deux extrémités (4) ou bien du

(1) 143, 8.

(2) *Menon*, 76 *a* : σχῆμα... στερεοῦ πέρας.

(3) 202, 12-25.

(4) La définition de la droite : γραμμὴν τὴν εἰς ἄκρον τεταγμένην est donnée par Simplic., *In Arist. categ.*, 68 *e* (*Stoic. vet. fr.*, II, n° 456) comme stoïcienne ; elle est reproduite (Proclus, 301, 4) dans un passage sur les propriétés des lignes « homéomères » qui dépend d'un théorème de Geminus (112, 23 sq.).

mouvement d'un point qui se dirigerait exclusivement vers un autre point (1). On sait que Geminus, partant de l'indépendance des mouvements qui animent un même point pour engendrer une forme comme l'hélice, compare en détail l'union de ces mouvements, à la fois solidaires et indépendants, à la κρᾶσις stoïcienne dans laquelle deux corps s'interpénètrent tout en restant distincts.

Ce sont aussi des Platoniciens qui, pour maintenir la pureté théorique de la géométrie, refusaient d'accepter la distinction entre problème et théorème; le problème qui prétend construire ou produire un être est incompatible avec le caractère spéculatif de la géométrie, qui n'envisage que des êtres achevés (2) : Posidonius, au contraire, maintient la distinction, et dans des termes tout à fait intéressants. Un des grands progrès du stoïcisme avait été de distinguer avec beaucoup de soin la question de l'existence des êtres de la question de leur nature ou essence; la première question se pose d'abord, et, si paradoxal que cela paraisse, peut et doit être résolue sans la seconde : les dieux existent-ils? le destin existe-t-il? Voilà ce qu'il faut chercher avant de savoir de quelle nature sont les dieux et le destin. La première question est résolue par les notions communes ; la seconde ne peut l'être entièrement que pour la sagesse philosophique : sa solution est l'achèvement de la science. Or, c'est cette distinction générale que Posidonius applique à la distinction des problèmes et des théorèmes géométriques. Le problème se pose la question de l'existence des êtres géométriques (εἴ ἐστι) ; le théorème se pose la question de nature ou de propriété (τί ἐστι) : le problème est donc en tout cas antérieur au théorème (3), et, ajoute Geminus, le théorème est plus complet que le problème (4). C'est exactement la même

(1) Geminus, 185, 10 : La ligne est ῥύσιν τοῦ σημείου et la droite ὁμαλὴ καὶ ἀπαρέγκλιτος ῥύσις.

(2) Speusippe ; 77, 15 sq.

(3) 80, 20-81, 4; à la ligne 22, une faute évidente : il faut lire θεώρημα au lieu de πρόβλημα; voyez les exemples de la ligne 17 (εἴ ἐστιν, indiquant un problème) par opposition à l. 25. — Geminus, 243, 21.

(4) P. 178 sq.

différence que Geminus reconnaît, dans les principes de la géométrie, entre les postulats et les axiomes; le postulat pose l'existence d'un être géométrique; l'axiome en énonce une propriété; seulement les axiomes et les postulats ne se démontrent pas.

Tels sont, sans doute, les motifs par lesquels Posidonius justifiait cette assertion : « La géométrie est une partie de la physique. » Mais il est bien délicat d'apprécier le degré de profondeur de ce rapprochement. La comparaison des principes physiques avec les principes des êtres géométriques, celle de la cause physique avec la cause mathématique, le rapprochement de la marche des mathématiques avec celle de la philosophie, tout cela a-t-il plus que la valeur d'une métaphore?

Cette métaphore ne laisse-t-elle pas du moins pressentir, surtout de la part d'un philosophe qui a commenté le *Timée*, une certaine tendance vers les mathématiques fantastiques des néo-pythagoriciens, qui identifieront les êtres mathématiques à des puissances cosmiques? Ne semble-t-il pas, au contraire, que Posidonius ait été bien près de l'idée que les êtres mathématiques sont seulement des êtres représentés, et que toutes les expressions physiques dont on se sert à leur propos, tension, mouvement, causalité, existence, doivent s'entendre avec cette restriction qu'il s'agit du jeu intérieur des représentations de l'âme (1)? Ces multiples tendances ont peut-être coexisté chez Posidonius; mais l'idée directrice qui se laisse sûrement apercevoir, c'est celle qui, jusqu'à cette époque au moins, caractérise le stoïcisme, celle de l'unité du savoir humain.

Émile Bréhier.

(1) Dans le développement sur les trois premiers postulats, emprunté à Geminus (185,8), Proclus explique comment le mouvement attribué aux êtres géométriques est différent du mouvement réel : τὴν δὲ κίνησιν μή τοι σωματικὴν ἀλλὰ φανταστικὴν νοήσωμεν, καὶ τὰ ὁμερῆ, τὰς μὲν σωματικὰς κινήσεις κινεῖσθαι μὴ συγχωροῦμεν, τὰς δὲ νῦ φανταστικὰς διεξόδους ὑπομένειν. Il n'est pas impossible que tout ce passage dont le langage est stoïcien nous révèle la pensée de Posidonius.

UNE ERREUR DE DESSIN

SUR UNE COUPE ANTIQUE DU MUSÉE DE GENÈVE

Le Musée d'Art et d'Histoire de Genève possède une coupe antique que l'amabilité de M. A. Cartier, Directeur général de ce Musée, me permet de reproduire ici (1) (*fig. 1*). L'étiquette qui la concerne porte la mention : « Fabrique de Paestum sous l'influence campanienne ». Cette pièce montre, en effet, les caractères propres aux fabriques italiotes de Campanie, dont les produits, comme tous ceux de l'Italie méridionale, sont nombreux dans les Musées, et, quelque peu négligés pendant longtemps, à cause de leurs imperfections techniques, de leur dessin lourd et lâche, ont suscité dans ces dernières années de nouvelles études systématiques (2).

*
* *

(1) Inv. nº 1.697. Diamètre : 0,245 mm. Provenance : Italie, don Beurtin.

(2) Ex. : Macchioro, Per la storia della ceramografia italiota, *Röm. Mitt.*, 1911, p. 188 sq. ; 1912, p. 21 sq., 163 ; id., Derivazioni attiche nella ceramografia italiota, *Mem. Accad. Lincei*, XIV, fasc. 4, 1910 ; id., I ceramisti di Armento in Lucania, *Arch. Jahrbuch*, 1912, p. 265 sq. ; Gabrici, Frammento inedito di un vaso di Assteas, e nuove osservazioni sull' arte ceramica italiota, *Ausonia*, V, p. 56 sq. ; Ducati, Osservazioni sull' inizio della ceramica apula figurata, *Wiener Jahreshefte*, 1907, p. 251 sq. ; Picard, La fin de la céramique peinte en Grande Grèce d'après les documents des musées d'Italie, *Bullet. de Corresp. hellén.*, 1911, p. 177 sq. ; id., *Mél. École de Rome*, 1910, p. 99 sq., (coupes à pocolom) ; Pagenstecher, *Unteritalische Grabdenkmäler*, 1912. Cf. aussi Pagenstecher, Die Kalenische Reliefkeramik, *Jahrbuch*, 1909 ; id., Kalena, *Jahrbuch*, 1912, p. 146 sq.

Fig. 1. — Coupe du Musée de Genève.

Mon intention n'est pas d'étudier la série céramique dans laquelle rentre cette coupe, mais uniquement de relever un détail curieux du sujet (1). Celui-ci, à première vue, n'a rien que de banal. A l'intérieur de la guirlande de lierre, deux personnages se tiennent sur une ligne d'oves qui simule le terrain. D'un côté, une femme assise, drapée de la ceinture aux pieds, s'appuie du bras gauche sur la volute qui lui sert de siège, et étend le bras droit en avant. Elle tourne la tête en arrière, vers le personnage masculin qui, debout, occupe la partie droite de la composition, et qui lui tend un objet rond, sans doute un miroir, cercle entouré d'une double rangée de points, intérieure et extérieure. Entre eux, dans le champ, c'est en haut une draperie ou guirlande formant feston, et au-dessous du bras tenant le miroir, des rosaces formées de points (2). Le motif de la jeune femme assise apparaît fréquemment sur les vases de cette époque, à laquelle un Éros ou un jeune mortel tend quelque objet de toilette (3), et cette scène n'a rien qui puisse retenir notre attention.

*
* *

Que l'on examine maintenant le jeune homme. Certes, il n'a rien de la musculature énergique des éphèbes du ve siècle!

(1) Les personnages s'enlèvent en blanc rougeâtre, couleur naturelle de l'argile, sur le fond verni en rouge, qui a passé par endroits au noir, et qui, écaillé par places, laisse apparaître le ton primitif de la terre. Les détails dans le champ, ainsi que les traits intérieurs des figures, sont brun-noir. La tige de la guirlande de lierre qui entoure le bord de la coupe est incisée, suivant un procédé qui, unissant la peinture et l'incision, est fréquent dans les vases hellénistiques du IIIe siècle (Watzinger, *Ath. Mitt.* 1901 ; sur la céramique hellénistique, cf. le récent ouvrage de Leroux, *Lagynos, recherches sur la céramique et l'art ornemental hellénistiques*, 1913), et en Italie, dans les séries de Gnathia (cf. Walters, *Hist. of. anc. Pott.*, II, p. 488 ; Picard, *l. c.* ; Pagenstecher, Gnathiavasen d. Samml. Reimers in Hamburg, *Arch. Anzeig.*, 1909, p. 1 sq. ; id., Grabgemälde aus Gnathia, *Röm. Mitt.*, 1912, p. 101 sq. ; Cramer, *Sammlung Vogell*, 1908, etc.).

(2) Tous ces détails, peints en brun-noir sur le fond rouge-brun de la coupe, sont peu ou même ne sont pas visibles sur la photographie.

(3) On en verra divers exemples dans la même vitrine. Ex. vase d'Apulie, I, 1205, Éros debout à droite, et jeune femme assise dans la même posture que celle de notre coupe.

Ses chairs molles et grasses, ses hanches fortes, ses seins saillants, sa chevelure réunie, comme celle de sa compagne, en un chignon sur la nuque, tout en lui rappelle l'Hermaphrodite. Mais il n'est pas nécessaire de lui donner ce nom, puisque c'est l'habitude des peintres des vases italiotes tardifs d'efféminer non seulement leurs Éros, mais aussi les jeunes mortels (1).

*
* *

Toutefois, bien que ces caractères équivoques soient connus, l'anatomie de ce personnage ne laisse pas que d'être inquiétante, et sa silhouette est étrange. A le regarder en faisant abstraction du bras placé à gauche par rapport au spectateur et de la tête, il tourne le dos à la jeune femme de 3/4, et montre la partie antérieure de son corps, comme le prouvent clairement la direction des pieds, le bras gauche tendu (2), l'indication des pectoraux et du sexe, et la draperie qui est jetée sur les épaules comme un châle. D'autre part, la tête est placée sens devant derrière, regardant dans le dos, et le bras qui offre le miroir est aussi un bras gauche, attaché comme si le corps faisait face à la jeune femme. En un mot, il y a un mélange bizarre d'éléments disparates, unissant la vue de face et la vue de dos. Comment devons-nous expliquer cette anomalie physiologique ?

*
* *

Le peintre a-t-il voulu représenter quelque monstre ? On songe à ces êtres mauvais auxquels maintes croyances populaires attribuent des membres dirigés à rebours, tels que les pieds, les genoux, la tête, et qu'a étudiés M. Gaidoz (3). A

(1) Walters, *Op. l.*, I, p. 486.

(2) C'est bien le bras gauche, car le pouce de la main est tourné à l'intérieur.

(3) *Melusine*, VI, p. 172 ; VII, p. 39, 63 ; VIII, p. 77. Dans l'antiquité grecque, Héphaistos, les Érinnyes, auraient eu les pieds à rebours (*ibid.*, VIII, p. 77), ce que l'on a du reste contesté (*ibid.*, p. 39 ; VIII, p. 195). Dans l'Inde vivaient, disait-on, des hommes dont les pieds étaient dirigés à rebours ; dans la magie védique, démons aux pieds semblables. Henry (*La magie dans l'Inde antique*,

cette occasion, M. Perdrizet a reproduit deux figurines hellénistiques dont la tête est placée sens devant derrière, et dont les bras sont attachés à rebours (*fig. 2, 1-2*). Bien plus, dans l'une d'elles, tous les membres sont inversés les uns par rapport aux autres : « la tête est à rebours par rapport au torse, les bras sont à rebours par rapport l'un à l'autre, le torse est à rebours par rapport aux jambes » (1). D'autres encore ont rappelé les damnés de Dante, dont la tête est placée

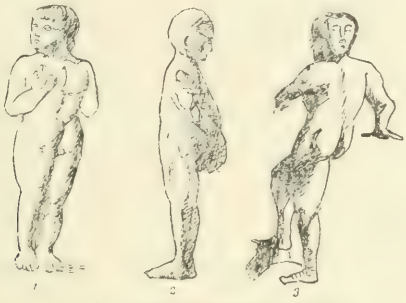

Fig. 2. — Tête sens devant derrière.

dans le dos : ce sont les sorciers qui ont voulu sonder l'avenir, et qui, ayant voulu faire violence à l'ordre naturel des événements, voient ainsi leur nature physique violentée (2) (*fig. 2, 3*).

Ces figurines hellénistiques sont des amulettes ; mais ne valent-

p. 140). Au XVIIe siècle, une possédée avait un pied à l'envers « renversé sens dessus dessous » (Lorédan, *Un grand procès de sorcellerie au* XVIIe *siècle*, 1912, p. 381). Cf. encore Tylor, *Civilisation primitive*, I, trad. Brunet, p. 452 ; E. Reclus, *Les croyances populaires*, I, p. 146 ; id., *Les primitifs*, p. 359, etc.

(1) *Mélusine*, IX, p. 193 sq.

(2) *Ibid.*, IX, p. 217-8. En Allemagne, les sorcières ont le visage sur le derrière de la tête ; en Nouvelle-Calédonie, des démons ont les coudes et les genoux en retours et des yeux derrière la tête (*Ibid.*, VI, p. 174). Sur ces êtres monstrueux, ayant deux visages adossés ou des yeux dans le dos, cf. mes articles Unité et diversité, *Rev. arch.*, 1914 ; Simultanéité et succession, *Rev. d'Ethnographie et de Sociologie*, 1913, p. 335. A propos du Zeus Stratios, *Rev. arch.*, 1914, où je cite maints exemples et étudie les idées auxquelles ces formes répondent. — Œil derrière la tête des ogres abyssins, *Rev. Hist. Relig.*, 1912, n° 66, p. 198 ; démons des Damaras et des Hovas d'Afrique, aux yeux dans le dos et sur la nuque, E. Reclus, *Les croyances populaires*, I, p. 146 ; pour les avoir vu ramer le dos tourné à l'avant du bateau, les Maoris attribuent aux matelots européens quatre yeux, deux devant et deux derrière. (E. Reclus, *Les primitifs de l'Australie*, p. 329).

elles que par leur aspect ridicule, comme le pense M. Perdrizet? On sait l'importance qu'ont en prophylaxie les formules lues ou prononcées à rebours, les rites exécutés à l'envers pour défaire ce qui a été fait, dont on pourrait donner maints exemples. Contre la fascination on fabriquera certain remède dont on aura soin de compter les neuf gouttes à rebours (1); pour éloigner les sorciers, on tressera une corde de chanvre à l'envers et de la main gauche (2); dans la terrible messe de Saint-Sécaire, tous les rites seront accomplis à l'envers (3). On portera les vêtements à l'envers, mettant du côté droit ce qui devrait vêtir le côté gauche et réciproquement (4). Pour empêcher la pluie de tomber, on dévide à l'envers un fuseau fait avec un os de mort (5), etc. (6). Bien plus, un acte magique sera d'autant plus efficace qu'il pourra être exécuté indifféremment dans les deux sens, et une formule de conjuration du Vendidad dit : « Depuis leur droite jusqu'à leur gauche, et depuis leur gauche jusqu'à leur droite, depuis la chevelure de leur tête jusqu'aux ongles de leurs pieds, et depuis les ongles de leurs pieds jusqu'à la chevelure de leur tête, à jamais » (7). On connaît bon nombre de formules réversibles, tant anciennes que modernes, qui peuvent être lues de droite à gauche comme de gauche à droite, de haut en bas, comme de bas en haut (8).

C'est au même ordre d'idées que se rapporte sans doute la

(1) *Mélusine*, VII, p. 18.

(2) *Ibid.*, p. 247. La droite étant de bon augure, dans la magie noire, où la règle est de violer la règle, on lui substituera toujours la gauche. Ex. Henry, *La Magie dans l'Inde antique*, p. 188, 223. En Grèce, pour éviter la jalousie de Némésis, on écrivait son nom à l'envers. (Sittl, *Gebärden*, p. 345).

(3) Frazer, *Rameau d'Or*, I, p. 73 ; Lorédan, *Op. l.*, p. 279, 425; *pater* récité à rebours, *Mélusine*, V, 1890-1, p. 45 ; liturgie inverse, Henry, *Op. l.*, p. 222.

(4) *Mélusine*, VIII, p. 257.

(5) Goblet d'Alviella, *Croyances, rites, institutions*, I, p. 10 (ex.).

(6) Cf. encore Sébillot, *Le paganisme contemporain*, p. 151, 260, 320, et passim; id., *Le folklore de France*, II, p. 18; III, p. 87, 111.

(7) *Mélusine*, VII, p. 17.

(8) Schultz, Die anakrumatischen Worte, *Memnon*, 1908, p. 36 sq.; Petridis, Les Karkinoi dans la littérature grecque, *Échos d'Orient*, 1909, mars, p. 86 sq. ; Kopp, *Beiträge zur griech. Excerptenlitteratur*, p. 65; *Rev. des Et. grecques*, 1907, p. 371 sq. ; Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, p. 81.

croyance à la vertu des mouvements croisés, où gauche et droite sont interverties. En Souabe, on est préservé des sortilèges quand, le vendredi saint, on se taille les ongles en croix, en employant la main droite pour le pied gauche, et la main gauche pour le pied droit (1). C'est de cette façon que, dans le récit de la Genèse (2), Jacob bénit les deux fils de Joseph, et les illustrations d'après le Credo de Joinville (fin du XIIIe s.) montrent, conformément au texte, le patriarche croisant ses bras, et bénissant de la main droite celui qui est à sa gauche, et de la gauche celui qui est à sa droite (3).

Dans la figurine du Musée Britannique, reproduite par M. Perdrizet, les bras, tournés l'un dans le dos, l'autre par devant, font, plutôt que le geste de l'adoration, le geste prophylactique de la main ouverte (4). L'amulette doit être efficace dans tous les sens, par devant comme par derrière, et l'on arrive à ce but en inversant les membres, les uns par rapport aux autres, de même que l'on peut lire une formule magique aussi bien de droite à gauche que de gauche à droite. Le personnage, comme le dit déjà Homère, doit νοῆσαι ἅμα πρόσσω καὶ ὀπίσσω (5), et c'est ce désir de faire regarder un même être de plusieurs côtés à la fois, d'opposer sa force magique à plusieurs directions opposées, qui a également donné naissance, dans l'art antique, comme dans celui d'autres époques et d'autres pays, à ces formes monstrueuses où deux ou plusieurs têtes sont adossées les unes aux autres (6).

Devons-nous penser que le personnage dessiné sur la coupe du Musée de Genève, avec sa tête et son bras placés à rebours, rentre dans cette catégorie d'objets dont les amulettes de Berlin et du Musée Britannique sont des exemples? Aucun détail

(1) *Mélusine*, IX, p. 203.
(2) *Genèse*, chap. XLVIII.
(3) *Monuments Piot*, XVI, 1909, pl. VIII, p. 76.
(4) Sur ce geste, *Mélusine*, VIII, p. 57 sq.; cf. Silène d'Avenches, *Pro Aventico*, VII, 1897, pl., p. 7.
(5) *Iliade*, I, 343.
(6) Cf. nos études citées plus haut, p. 63, n. 2. Cf. aussi A. Reinach, Fétiches étoliens, *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, 1913, p. 53 sq.

de la scène dont il fait partie ne permet de le supposer, et la jeune femme ne décrit pas le geste de surprise qu'on s'attendrait à voir en présence d'un tel monstre. Il faut donc chercher une autre explication plus simple.

*
* *

On sait qu'on a maintes fois relevé de curieuses erreurs d'anatomie dans les dessins et reliefs antiques et modernes, où droite et gauche, face et dos sont confondus. Sur un relief égyptien, un personnage a deux pieds semblables (1) ; sur des coupes de Phintias (2) et de Smikros (3), le bras gauche se termine par une main droite, et le bras droit par une main gauche, alors qu'ailleurs il y a deux mains droites. Le Saint-François de Turin n'a pas de pied gauche, mais deux pieds droits (4). Dans une ingénieuse étude bien connue, M. Pottier a expliqué comment ces erreurs pouvaient naître, le céramiste se servant d'une silhouette donnée par l'ombre portée, dont il était facile, en indiquant les détails intérieurs de la musculature, d'intervertir les termes de droite et de gauche, de devant et de derrière (5).

Faut-il croire que l'anatomie étrange de l'éphèbe sur notre coupe provient d'une erreur de dessin déterminée par la silhouette de l'ombre portée, dont les détails intérieurs auraient été mal exécutés par l'ouvrier? qu'on peut le comparer à l'Héraclès d'un vase à figures noires qui montre en se retournant

(1) *Collection Barracco*, pl. I, p. 3.

(2) Hartwig, *Meisterschalen*, pl. 186 et note 7.

(3) *Monuments Piot*, IX, 1902, p. 24.

(4) Fierens-Gevaert, *La Renaissance Septentrionale*, p. 121.

(5) Pottier, *Rev. des Ét. grecques*, 1898, p. 355 sq.; id., *Catal. des vases*, II, p. 576 sq.; id., *Mon. Piot*, 16, 1909, p. 111; Berchmans, *L'esprit décoratif dans la céramique attique*, p. 36 sq.; dans le relief, *Bull. de Corr. hell.*, 1900, p. 558 sq; Della Seta, *Genesi dello scorcio*, p. 46, note 3.

Paillot de Montabert, dans son *Traité de peinture*, pensait déjà que les peintres grecs se servaient de mannequins en carton découpé pour tracer la silhouette des personnages dont le mouvement violent aurait été impossible à saisir en réalité. Cf. Blanc, *Grammaire des arts du dessin* (3), p. 529.

une poitrine sur un dos, et des bras inversés? (1) (*fig. 3*). M. Cartier, directeur du Musée de Genève, est de cet avis, et pense, comme il veut bien me l'écrire, que cette coupe « pourrait appuyer la théorie de M. Pottier sur l'esquisse d'après l'ombre portée ».

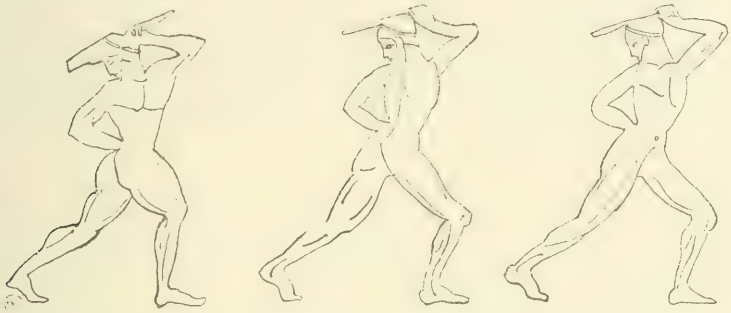

Fig. 3. — Erreur de dessin par ombre portée (REG, 1898, p. 355 sq., fig. 2, 14, 16).

Je ne le crois toutefois pas. En supprimant les détails intérieurs de la musculature tels qu'ils sont indiqués, peut-on, à l'aide de quelques traits nouveaux, transformer la silhouette, et raccorder au bras gauche et à la tête tournés vers la jeune femme assise, un corps vu de dos? Non, car la direction du pied gauche et le contour de la cuisse et du mollet de la jambe droite s'y opposent, et ne peuvent qu'appartenir à un corps vu de face. Enfin, la draperie jetée comme un châle ne se comprendrait pas.

*
* *

Il faut donc recourir à une autre interprétation : cette anatomie monstrueuse n'est imputable qu'à la maladresse de l'ouvrier. On songera aux difficultés qu'eut le céramiste archaïque, quand il voulut représenter un personnage se tournant en arrière. Dans son ignorance du raccourci, il n'établit entre les différentes parties du corps qu'une liaison très malhabile : alors que les jambes marchent en avant, la

(1) *Rev. des Ét. grecques*, 1898, p. 358, fig. 2.

tête est dirigée sens devant derrière, et le torse suit son mouvement. Des artistes comme Cachrylion sont encore incapables de trouver une autre formule et recourent à ce vieux schéma où la tête regarde dans le dos. Brygos, qui affectionne ces figures qui se retournent, sait le premier rendre exactement ce mouvement (1).

Mais à l'époque où fut décorée la coupe de Genève, on n'en est plus aux tâtonnements de l'archaïsme, et de tels problèmes sont depuis longtemps résolus. Ce n'est donc pas à l'*ignorance*

Fig. 4. — Éphèbe de la coupe de Genève.

de l'ouvrier qu'est due cette erreur de dessin, mais bien plutôt à sa *négligence*, dont on trouve maintes preuves dans la série des vases peints italiotes. Dans la scène banale dont il a décoré la coupe, il a voulu montrer l'éphèbe se retournant vers la jeune femme pour lui tendre l'objet de toilette. Mais le

(1) Cf. sur ce problème Deonna, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, III, p. 435, référ. Cf. à propos d'un vase archaïque de la *Collect. Barracco*, p. 4, où le visage se tourne du côté du dos : « Ce défaut produit une impression des plus pénibles, et fait penser à ces malheureux de l'Enfer de Dante qui, pour avoir voulu pénétrer les secrets de l'avenir, sont condamnés à ne voir jamais devant eux, ayant le visage tourné du côté des reins ».

poncif qu'il a choisi dans sa collection de silhouettes toutes faites se prêtait mal à cette attitude; car c'était celui d'un personnage dont le corps, la tête et les bras, étaient dirigés du côté opposé à la jeune femme. En effet, il n'y a aucune torsion dans le haut du torse, et l'on notera sur le cou l'indication des sterno-mastoïdiens. Pour arriver coûte que coûte au but qu'il se proposait, l'auteur n'a eu d'autre ressource que de modifier la pose de la tête et de l'un des bras : placer l'une sens devant derrière, et attacher l'autre à l'envers. Moyen radical, mais peu satisfaisant au point de vue anatomique (*fig. 4*).

*
* *

Cette dernière explication me paraît la plus pausible. Mais il m'a paru intéressant, bien que nous nous en tenions à la plus simple, d'énumérer les diverses solutions que l'on pouvait proposer de cette étrange figure qui choque notre regard. Trop souvent, en archéologie, nous recherchons les hypothèses ingénieuses et subtiles, et nous négligeons la plus banale et la plus rationnelle !

W. Deonna.

VARIÉTÉS

NOTE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES MANUSCRITS GRECS DATÉS DU IXe SIÈCLE

On peut, sous toute réserve, joindre aux manuscrits grecs datés du IXe siècle, que j'ai mentionnés dans la *Revue des Études Grecques* (t. XXVI, 1913, p. 53 et suiv.) le manuscrit Y 3, 5, 6 du Hunterian Museum de Glascow, qui contient des sermons de Basile le grand, et qui fut achevé par la main du moine Ignace au mois de juillet de l'an 899. Nous renvoyons à l'ouvrage de H. Schenkel, *Bibliotheca patrum latinorum Britannica*, t. II, pars III, Vienne, 1896, p. 31, pour l'indication et le fac-similé du Codex. Voir Vogel-Gardthausen, *Die griechischen Schreiber des Mittelalters*, Leipzig, 1901, p. 159.

Parmi les manuscrits grecs que l'on rapporte à tort au IXe siècle, nous citons Barb. V. 24 [olim 31], que l'on date de l'an 892. L'écriture de ce manuscrit est manifestement postérieure à 892. La date a été écrite sur une partie grattée du vélin, dans l'intention de donner une idée fausse de l'ancienneté du manuscrit. V. *Catalogus codicum hagiographicorum graecorum Bibliothecae Barberinae de Urbe*, dans les *Analecta Bollandiana*, 1900, p. 99-100. V. aussi Vogel-Gardthausen, *op. cit.*, p. 388.

ΝΙΚΟΣ Α. ΒΕΗΣ.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte, à cette place, de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne, dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les ouvrages dont les auteurs font hommage à l'Association pour l'encouragement des Études grecques ne seront analysés dans cette bibliographie que s'il en est envoyé DEUX *exemplaires, l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre devant être remis à l'auteur du compte rendu.*

1. *Fridericus ALBRECHT. Galeni libellus an in arteriis natura sanguis contineatur.* Dissertatio inauguralis. Marpurgi Chattorum, typis Roberti Noske Bornensis, 1911. In-12, XIX-62 p.

Le traité de Galien dont M. Albrecht publie l'édition critique avait été particulièrement délaissé par les philologues. Les quatre éditions qui en ont paru n'ont fait faire que peu de progrès au texte. Les traductions latines publiées au XVIe siècle témoignent de plus d'effort et laissent entrevoir quelques conjectures heureuses. Mais le texte grec n'en avait guère profité.

Le traité ne se trouve conservé que dans deux manuscrits : un Laurentianus du XIIe siècle et un Marcianus du XVe. L'édition Aldine, il est vrai, représente un troisième manuscrit, aujourd'hui disparu, proche parent du Marcianus. Le texte de l'archétype auquel remontent ces trois manuscrits était déjà fort altéré, et il faut faire appel en bien des cas à la critique conjecturale. M. A., secondé quelquefois par son maître M. Kalbfleisch, a introduit dans son édition un grand nombre de conjectures, souvent heureuses. Certaines ne me semblent pas nécessaires, notamment l'hypothèse d'une interpolation p. 1, 18-19 ; l'insertion de δείκνυμεν p. 2, 4 ; etc. — P. 2, 15 (cf. p. 25), s'il n'y a pas de lacune dans L, à quoi bon proposer αὐτὸ δείκνυμεν ou ἀποδείκνυμεν αὐτὸ ? — P. 21, 1, qui est l'auteur de la conjecture : [μὴ] ?

Les *Annotationes* (p. 22, 45) ne servent pas seulement à appuyer de raisons les conjectures proposées ; elles portent aussi soit sur les idées de Galien, soit sur sa langue. Les notes qui portent sur la langue me semblent particulièrement intéressantes. P. 28, un exemple met en lumière l'effort que fait Galien pour donner quelque variété à

son style. Je signalerai aussi, p. 37, une note sur l'emploi de certaines particules de liaison.

Dans la préface (p. I-XIX), M. A. nous renseigne de façon claire sur l'objet de la controverse qui mit aux prises Galien et Érasistrate; il analyse l'*Anonymus Londinensis*, où la même question est traitée; il place, en précisant les conclusions de Ilberg, la composition de l'ouvrage vers 169; il donne les renseignements nécessaires sur les manuscrits, les éditions antérieures, les traductions latines, les travaux critiques; p. XVII, un paragraphe est consacré à la question de l'hiatus. — Un *Index verborum* termine le volume.

Pierre BOUDREAUX.

2. *Gregorius CERETELI* et *Sergius SOBOLEVSKI. Exempla codicum graecorum litteris minusculis scriptorum annorumque notis instructorum.* Volumen prius : *Codices Mosquenses.* Mosquae, sumptibus Instituti archaeologici Mosquensis, 1911 [Leipzig, in Commission bei Otto Harrassowitz]. In-folio, 15 p., 43 pl.

Les manuscrits grecs conservés dans les bibliothèques de Russie étaient jusqu'ici difficilement utilisables pour l'historien de l'écriture grecque. Les publications de Sabas (*Specimina palaeographica codicum graecorum et slavonicorum Bibliothecae Mosquensis Synodalis saec.* VI-XVII, Moscou, 1863) et d'Amphilochi (*Description paléographique de manuscrits grecs du* IXe *et du* Xe *siècles* [en russe], Moscou, 1879) étaient par trop sommaires, et leurs fac-similés, exécutés lithographiquement d'après des calques, étaient nécessairement suspects. MM. Cereteli et Sobolevski ont entrepris la publication de fac-similés des manuscrits datés de Moscou et de St-Pétersbourg. Le beau volume qu'ils publient est consacré aux manuscrits de Moscou. Il contient 43 planches d'une exécution parfaite, tirées de 40 manuscrits en minuscule s'étendant de l'an 880 à l'an 1399. En tête se trouvent de brefs renseignements sur chaque manuscrit : description sommaire, provenance, contenu, souscription et, s'il y a lieu, publications antérieures. Ces notices sont claires et précises. On peut regretter que MM. C. et S. n'aient pas cru devoir renvoyer de façon constante aux *Griechische Schreiber* de Vogel-Gardthausen. Ils ne le font qu'accidentellement (pl. XIV, XXX, XLII).

Il faut souhaiter que MM. C. et S. puissent achever sans trop de retard leur belle et utile publication.

Pierre BOUDREAUX.

3. *Joseph DÉCHELETTE. Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine.* II. *Archéologie celtique ou protohistorique.* Première partie : *Age du bronze.* Deuxième partie : *Premier âge du fer ou époque de Hallstatt.* Appendices (supplément). Paris, Alph. Picard et fils, 1910, 1913, 1913. 3 vol. in-8°, XIX p. + pp. 1-512, 212 fig., 5 pl. hors texte et une carte; VIII p. + pp. 513-910, 162 fig., 3 pl. et une carte; 160 p.

Il est bien superflu de faire l'éloge de M. Déchelette. Tout le monde sait que chaque volume de ce manuel a sa place marquée dans les bibliothèques d'archéologie et devient classique du jour même de son apparition. Il suffit d'en ouvrir un au hasard pour voir ce qu'il y a là de science accumulée, mais capable de s'offrir au plus ignorant avec une clarté parfaite. Nous n'aurions donc qu'à signaler les différentes parties de l'ouvrage au fur et à mesure de leur publication, si la méthode comparée dont l'auteur tire un parti merveilleux, l'universalité de ses connaissances, l'importance toute particulière qu'il attache aux origines égéennes ou grecques de la civilisation européenne ne nous obligeaient pas de prévenir les hellénis-

tes qu'ils feront bien, eux aussi, de puiser largement à cet inépuisable trésor d'archéologie et d'histoire.

En traçant le tableau général de l'âge du bronze, M. D. a fait une très grande part à la civilisation crétoise et mycénienne. Plus que partout ailleurs, c'est dans la Méditerranée Orientale qu'il croit devoir étudier les progrès de la métallurgie. Il nous montre à l'œuvre, en dévoilant leurs procédés de fonte, de soudure, de gravure et d'estampage, ces armuriers qui surent allonger la lame du poignard primitif en dague, puis en rapière. Il nous promène d'atelier en atelier, pour faire passer sous nos yeux tous les types de hache, depuis la hache plate en cuivre, dérivée d'un prototype en pierre polie, jusqu'à la hache évidée en bronze, celle où l'infaillible Ulysse logeait sa flèche. Pièces en mains, nous voyons de combien les bronziers de l'Égée étaient supérieurs aux plus habiles métallurgistes du continent, sans excepter les Scandinaves. Il est peut-être plus intéressant encore de suivre dans leur cheminement les produits de l'industrie crétoise : on se fait ainsi une idée juste, et très haute, des relations commerciales entre les peuples préhistoriques. Les fouilles de M. Orsi, les trouvailles de Castelluccio, de Corzo del Pantano, de Massolivieri disent assez qu'Hérodote n'avait pas tort de noter le passage de Minos en Sicile. La Sardaigne recevait des lingots de cuivre cypriote avec des cruches de forme caractéristique. En Espagne, les marins venus de l'Orient importaient des vases, des poignards et des haches, non sans faire connaître aux indigènes leurs idoles, les rites de leurs autels et le plan des tombes à coupole. Partout on demandait aux Égéens les poteries polychromes, les armes solides et fines, les saumons de cuivre, les lingots-monnaies en forme de bipennes; on se servait de leurs poids et mesures jusque dans les lointains palafittes ; les plus barbares des Hyperboréens adoraient le Minotaure, les cornes sacrées et la double hache.

L'âge du fer vit se reproduire le même phénomène. Les Grecs brisèrent la civilisation qui les avait attirés sur les bords de l'Égée; mais ils en recueillirent les débris. Par leur intermédiaire, la métallurgie du fer, qui s'était développée dans les pays de la Méditerranée Orientale, se propagea dans la Méditerranée Occidentale et à l'intérieur de l'Europe. C'était le moment où, du Danube au Rhin, dominait la race celtique. Pour elle, le premier âge du fer s'appelle la période de Hallstatt, qui correspond à la période dipylienne et à la période archaïque. Du VIIIe au Ve siècle, l'influence hellénique ne s'exerça pas seulement autour d'innombrables colonies. La thalassocratie phocéenne put, en s'établissant au fond de l'Adriatique et en occupant Marseille, faire atteindre à son commerce les grandes voies transcontinentales : celle qui, par la Norique, menait au pays de l'ambre; celle qui, par le Tessin, gagnait la vallée du Rhin; enfin celle qui, par le Rhône et la Seine, allait jusqu'à l'Atlantique. Comme à l'âge précédent, le bronze fut recherché des barbares sous toutes les formes, vases ou trépieds. Ce ne furent pas les Étrusques qui satisfirent à leur demande, comme on le croit communément, mais les Grecs. Chalcis d'Eubée eut longtemps la clientèle des régions illyrienne et celtique; puis ce fut le tour des colonies chalcidiennes, Cumes et Capoue. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'au Nord des Alpes, comme en pays grec, les broches en bronze et en fer aient servi à un double usage, à la fois ustensiles du culte et instruments d'échange (1).

1. On retrouve ici les idées développées par M. D. dans le mémoire qui a pour titre *Les origines de la drachme et de l'obole* et dont il a été rendu compte au t. XXIV, p. 344. Ce mémoire vient d'être reproduit dans l'ouvrage que M. D. a publié avec la collaboration de MM. l'abbé Pa-

Avant M. D., on avait souvent essayé de déterminer la force expansive des civilisations qui eurent pour centre la Mer Égée. Personne n'a indiqué avec autant de précision jusqu'où pénétrèrent dans le monde barbare les produits crétois aux temps préhelléniques; nul n'a fait sentir avec plus de puissance à quel point les Celtes, d'un bout à l'autre de leur grand empire, subirent l'influence immédiate ou indirecte des Grecs.

Gustave Glotz.

4. *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, fascicule 46 (*Tabella-Textrinum*). Paris, Hachette, 1912. In-4°.

Ce fascicule du *Saglio*, précédé d'une notice sur M. Édouard Saglio (discours de M. Omont, notice de M. Pottier), et de son portrait, va du mot *tabella* au mot *textrinum*, et contient 85 articles. A noter parmi les plus considérables, *tabella*, *tabularium*, *talus*, *tessera* de G. Lafaye, divers articles juridiques de Ch. Lécrivain, *talentum* de E. Babelon, *telum* de R. Cagnat, *testamentum* de L. Blanchet et E. Cuq, *Tellus Mater*, de Hild, *Tetrapolis* de G. Glotz, *taurobolium* d'Espérandieu, *tamias* du regretté A. Martin, etc.

A. P.

5. *Hugo EHRLICH. Untersuchungen über die Natur der griechischen Betonung*. Berlin, Weidmann, 1912. In-8°, XII-276 p.

Depuis les beaux travaux de M. J. Wackernagel, linguistes et philologues sont d'accord sur la prépondérance de l'élément musical dans l'accent du mot en grec, et cette conception qui concorde avec l'enseignement des grammairiens anciens est à la base du *Traité d'accentuation grecque* de M. J. Vendryes paru en 1904. Toutefois, l'opinion de M. Wackernagel sur l'*aigu* final de mot transformé en *grave* dans l'intérieur de la phrase n'est pas la même que celle de l'école française, représentée dans cette question par M. M. Meillet et Vendryes : ce savant a, en effet, enseigné que dans ce cas l'élévation propre à l'aigu disparaît, mais qu'une syllabe finale de cette nature se distingue d'une syllabe absolument atone par une intensité plus grande. En un mot, pour M. Wackernagel, le ton grec est bien un accent essentiellement musical (προσῳδία), mais il comporte en même temps une part d'intensité. Aussi divers phénomènes de la phonétique grecque ont-ils été dans ces derniers temps regardés, principalement en Allemagne, comme ressortissant à cette part d'intensité de l'accent. En revanche, M. Meillet, au moins depuis la publication de la première édition de son *Introduction*, a toujours enseigné que le ton indo-européen (et celui du grec ancien qui en est issu) était purement musical et que la syllabe tonique n'était en rien plus intense qu'une atone quelconque. Seules, les longues avaient une intensité propre par opposition aux brèves ; mais le ton, de par sa nature, pouvait aussi bien reposer sur les brèves que sur les longues (cf. par ex. le gén. θηρός et d'innombrables autres cas analogues). — Le livre de M. H. Ehrlich est destiné à prouver le bien fondé de cette façon de voir : il est, en effet, pleinement d'accord avec MM. Meillet et Vendryes, sauf un léger détail qui ne concerne plus du tout la nature

ral, le Dr Brulard, Pierre Rouillerot et C. Drioton, *La collection Millon, Antiquités préhistoriques et gallo-romaines* (Paris, Geuthner, 1913, in-4°, XIII-282 p., 46 pl. hors texte et 58 fig.). Profitons de l'occasion pour signaler dans cet ouvrage un certain nombre d'œuvres grecques trouvées en Gaule, entre autres un stamnos en bronze et un canthare attique découverts par M. Millon dans le tumulus de La Motte Saint-Valentin (époque de La Tène I, Ve siècle).

de l'accent lui-même. Pour les deux savants français, la finale aiguë barytonée à l'intérieur de la phrase devient complètement identique aux syllabes atones d'origine, tandis que M. E. s'efforce de prouver que, tout en étant moins élevée que l'aiguë, elle l'était pourtant un peu plus que l'atone (1).

Les témoignages positifs, directs ou indirects, sur la nature de l'accent grec (enseignement des grammairiens anciens, données tirées de la musique ancienne, arguments tirés de la comparaison avec d'autres langues indo-européennes) ayant été épuisés dans les précédentes publications, c'est par le côté négatif que M. E. aborde le problème. En effet, si l'accent du grec était, comme il le croit, purement musical, on ne saurait lui attribuer aucun rôle dans l'évolution phonétique de la langue (2). Or, certains phénomènes de ce genre semblent ne pouvoir s'expliquer que par une intensité propre aux syllabes accentuées. Si donc on prouve que ces phénomènes ont telle ou telle autre cause déterminée, on aura prouvé par là même que l'accent grec ne comportait à l'époque ancienne aucune part d'intensité. C'est à quoi tendent les minutieuses études de l'auteur.

1. La première porte sur l'apocope de certaines brèves finales (ἀνά, ἀπό, ἐπί, κατά, παρά, περί, ποτί, ὑπό). M. E. en étudie tous les exemples *homériques* tant à l'état libre dans la phrase qu'en juxtaposition avec un verbe et en composition nominale, (il y a ajouté ἄρα qui coexiste avec ἄρ et ῥα). Passant aux dialectes, c'est dans l'éolien-thessalien qu'il trouve les points de ressemblance les plus frappants avec la langue homérique; mais il rencontre aussi des faits analogues dans presque tous les dialectes dont nous possédons des inscriptions.

Reste l'explication du fait. Est-il nécessaire de faire intervenir l'intensité? Nullement. Il suffit de recourir à une loi rythmique du grec déjà reconnue par F. de Saussure (1) : cette langue évitait en principe la succession de trois brèves, et la suppression d'une voyelle était un des moyens qu'elle employait pour obvier aux cas où cette succession se présentait. Or, quand ἀνά etc. était, dans la phrase, suivi d'un mot commençant par une brève, on aboutissait à un schéma auditif ⏑⏑⏑ inconsciemment écarté par le moyen indiqué plus haut, d'où production d'une forme ἀν (2) etc., dont l'emploi sortit plus tard de ses limites primitives (3). On peut être d'accord ici avec M. E., tout en avouant qu'il est difficile de tracer une limite nette entre l'indo-européen et le grec et que le phénomène pourrait bien remonter à l'époque antérieure à la séparation des divers idiomes. (On remarquera que des trois voyelles brèves, c'est l'intermédiaire qui est supprimée et qu'il s'agit d'une *finale* (4). Dans les composés on a le même traitement, parce que, suivant l'observation de l'auteur, le premier terme d'un composé est traité comme une finale. Quoi qu'il en soit, l'inten-

(1) M. Vendryes a du reste fait observer très justement qu'une finale barytonée n'a pas la même valeur psychologique qu'une atone constante. Le fait qu'elle coexiste dans la conscience des sujets parlants avec une finale tonique, suffit à lui maintenir une individualité propre.

(2) La seule influence que puisse avoir un ton purement musical sur les voyelles, ne pourrait en concerner que le *timbre*. On ne constate, au reste, aucun fait de ce genre dans toute l'histoire du grec.

(1) F. de Saussure, *Une loi rythmique de la langue grecque* dans les *Mélanges Graux* [*1884*] (pp. 737-748).

(2) Quand il s'agit de prépositions qui n'ont pas la forme ⏑⏑, le fait ne se produit pas, ce qui confirme la théorie. Ainsi ἀμφί et ἀντί n'ont pas de forme apocopée à côté d'elles.

(3) Les statistiques de M. E. montrent que les cas réguliers d'emploi sont encore dans Homère de beaucoup les plus nombreux.

(4) Raison de plus pour être prudent et ne pas essayer de distinguer ici entre grec commun et indo-européen.

sité n'est certainement pour rien dans le phénomène de l'apocope.

2. On pourrait être également tenté (cf. J. Schmidt, et sa théorie de la proclise) de voir un effet de l'atonie dans la forme monosyllabique de certains cas du thème το- (τοῖσι : τοῖς) et dans le génitif τοῖ (1) du thessalien (Pélasgiotide et Perrhébie) qui fait, à côté des génitifs en -οιο (poèmes homériques et inscriptions de la Thessaliotide), l'effet de formes apocopées. Loin de partir de la forme *τοῖ πολέμοιο pour expliquer le τοῖ πολέμοι thessalien, M. E. au contraire part de *τοῖο πολέμοι d'où, par réaction, des substantifs sur l'article, τοῖ πολέμοι. La forme ancienne du génitif du démonstratif est en effet *tosyo comme le montre en particulier le skr. *tasya. Pour les substantifs, en revanche, l'accord n'existe pas, quant à la forme de la désinence, entre les différentes langues apparentées au grec : tous les substantifs autres que les thèmes en -o- n'ont en skr. qu'une seule forme pour le génitif et l'ablatif. Quant aux thèmes en -o-, l'indo-iranien et la plupart des dialectes grecs se sont créé un génitif d'après τοῖο et les autres pronoms en -o-. Mais le groupe lettolituanien et le groupe slave emploient simplement l'ablatif. Le germanique, que n'invoque pas M. E., présente également *wulfiz, etc., avec la même désinence que *þiz « huius » et autres pronoms. L'italo-celtique a une désinence -ī (v. lat. -ī, gaulois -ī) que l'on avait pu croire définitivement expliquée par le bel article que M. J. Wackernagel a donné récemment (1908) dans les *Mélanges de Saussure* (pp. 125 suiv.). M. Ehrlich n'en admet pas les conclusions, savoir qu'il s'agit d'un cas adverbial à l'origine aussi bien en italo-celtique qu'en indo-iranien et propose, comme Ebel l'avait déjà fait il y a longtemps, d'y voir un locatif. Il conviendrait alors de modifier légèrement les lois phonétiques reconnues pour le vieux-latin et d'admettre qu'à la finale *ei indo-européen était devenu -i plus tôt que *ei en syllabe accentuée et que *oi ou *ai même en syllabe finale. Étant donné que *ei ne comporte que des éléments palataux, ce postulat n'a rien que de raisonnable. La désinence *ei serait ainsi un degré apophonique de la désinence connue par ailleurs (οἴκοι, Ἰσθμοῖ et gén. thess. τοῖ, πολέμοι). Ce qui a sans doute fait reculer jusqu'ici les modernes devant l'hypothèse d'un locatif employé en fonction de génitif, c'est la question de sens. M. E. y a très habilement répondu en faisant remarquer que, d'après le témoignage de plusieurs langues, le sanskrit en particulier, l'indo-européen n'avait qu'une seule et même désinence pour le *génitif et le locatif* duel (1).

3. Dans le troisième chapitre intitulé « une loi de l'affaiblissement des diphtongues dans les dialectes grecs », M. E. réfute une autre opinion de J. Schmidt qui attribuait encore à l'enclise la transformation de ἐμέο, σέο en ἐμεῦ, σεῦ, etc. Il montre à cette occasion que la réduction des diphtongues en ι devant -ι- est commune aux dialectes ioniens et grecs occidentaux. A la page 105, il rappelle l'homérique τοῖϊν et l'explique par *τοῖϝιν comme on l'a fait (*Le nombre duel*, p. 35), mais il refuse d'y voir le prototype de l'attique τοῖν (cf. argien -οι); pour lui, attique -οιν représente *oϝιν et arg. -οι, *-oϝι. Il semble difficile d'admettre une pareille différence entre les dialectes *d'une même langue* et peu prudent de reconstruire deux formes divergentes pour attique τοῖν et homérique τοῖϊν (et les génitifs-datifs duels analogues). Ce que l'on peut concéder à M. E., c'est

(1) Finale propagée par analogie dans les substantifs et adjectifs suivant J. Schmidt.

(1) A noter au passage une jolie étymologie du latin *sae-pe*. Le mot serait dialectal, comme *nem-pe* où *-pe* = lat. de Rome *-que*. La première partie rappelle l'osque *svai* « si », de sorte que le composé équivaut à *quando que* (que ne cite pas M. Ehrlich), formé d'une façon analogue

que τοῖν comme ἀίσσω = ἀΐσσω est un archaïsme éolien conservé par la tradition des aèdes et utilisé par eux dans le style de l'épopée (-οιῖν avait sur le génitif en -ων l'avantage métrique de posséder une syllabe de plus, cf. l'*abusio dualis* de P 387 : χεῖρές τ' ὀφθαλμοί τε παλάσσετο μαρναμένοιϊν.

4. Dans la quatrième étude, l'auteur passe en revue un grand nombre de faits de détail dont on a cherché l'explication dans la nature soi-disant expiratoire de l'accentuation grecque, τουμηνία par ex. dont il avait déjà traité p. 36, béotien Θέζοτος, etc. Il ne semble pas du reste connaître le principe révélé par la phonétique expérimentale qui veut que plus un mot est long, plus la voyelle d'une syllabe soit brève (*pâte*, *pâté*, *pâtissier*, *pâtisserie*), principe que M. Meillet a, de façon très plausible, utilisé pour l'explication de faits analogues (νοστός de νεοστός, etc.) (1). A la p. 131 commence la discussion de l'ouvrage de M. F. Sommer (*Griechische Lautstudien*, [1905]), ouvrage dominé par l'idée que de très bonne heure l'accent grec comportait un élément expiratoire prépondérant. Cette longue discussion, presque toute de détail comme celle qui précédait, ne saurait être résumée ici. Disons seulement que M. E. paraît avoir raison contre M. Sommer sur tous les points en litige. Mais pourquoi faut-il qu'à la page 131, il emploie un argument aussi détestable que celui-ci : l'assimilation vocalique en grec, pas plus que la dissimilation, ne peut rentrer dans le cadre de vraies lois phonétiques ? Après les beaux travaux de M. Grammont sur le sujet depuis 1895, il est certain que M. E. a tort. Il est possible que ces lois soient très difficiles à trouver, mais elles existent certainement. La conclusion du chapitre est que l'on ne peut constater aucun effet attribuable à l'intensité que vers 350 (avant notre ère), d'abord dans la langue du bas peuple et surtout en dehors de la Grèce propre. Les changements phonétiques des périodes anciennes de la langue grecque sont tout à fait indépendants de l'accent. M. E. est évidemment dans la vérité, bien qu'il fasse remonter encore trop haut l'apparition de l'intensité (1).

5. Le dernier chapitre du livre, très considérable (pp. 154-249) et bourré comme le premier de statistiques homériques, a pour titre : « La forme du mot et le vers ». C'est pour réfuter la théorie de Hilberg (dans son livre intitulé *Das Prinzip der Silbenwägung und die daraus entspringenden Gesetze der Endsilben in der griechischen Poesie* [1879]) que M. Ehrlich a été amené à l'écrire. D'après Hilberg, il y aurait eu en grec, à côté de l'accentuation musicale un accent d'intensité. Toutes les syllabes finales et aussi les syllabes portant l'accent musical (aigu ou circonflexe) auraient été privées d'intensité. Dans les mots de plus de deux syllabes aurait régné un système analogue à celui de l'accentuation latine (accent sur l'antépénultième en cas de pénultième brève, accent sur la pénultième en cas de pénultième longue). A cela tiendrait l'affaiblissement des finales qui, suivant Hilberg, ne pouvaient, à moins d'être longues, former la partie forte du pied. Quelques savants ont donné leur adhésion à Hilberg; mais d'autres avant M. E. l'avaient vivement combattu. Voici quelques-unes des conclusions de ce dernier : p. 160 : « ce que Hilberg considérait comme un résultat de l'affaiblissement des finales est dû à la coupe attique des syllabes et aux lois de la césure dans les vers

(1) Cf. en dernier lieu son article de *Scientia*, t. XII (1912) : *L'évolution des formes grammaticales*, p. 391.

(1) Encore faut-il bien s'entendre sur le mot. M. H. Pernot a montré pour le grec moderne qu'il ne s'agit pas d'une intensité réelle, mais d'un accent de longueur combiné avec un accent musical. Cette constatation est décisive contre les adversaires de M. Ehrlich.

iambiques et trochaïques »; p. 167 : « il est clair que les aèdes homériques évitent en principe les mots spondaïques au quatrième pied — les mots de forme spondaïque ne sont employés *sans restriction* chez Homère qu'aux premier et sixième pieds » ; p. 188 : « le cas où la syllabe finale (d'un mot trochaïque comme ὦσα, etc.) est frappée de l'ictus du vers (donc forme la partie forte d'un pied) *doit* être considéré comme une *exception* »; p. 191 : « au point de vue du vers, des groupes de mots tels que αἰπὺ πτολίεθρον, ἀλλὰ θνητοῖσι sont *unis* aussi bien que ὀφρ' αἷμα, καὶ νῖα (1) »; p. 217 : « quand une forme trochaïque barytonée à finale consonantique doit porter l'ictus sur la syllabe finale, elle est transformée en initiale ou en finale de mot [métrique] par le fait qu'elle est étroitement rattachée au mot voisin : νύκτας τε, καὶ οἶκος etc. » ; p. 219 : « un oxyton trochaïque, barytoné dans la phrase, était subordonné en tant que proclitique au mot suivant orthotonique; et une séquence, telle que νηυσὶν περόωσι (Od. ι, 129) doit être considérée comme un seul mot métrique de la forme — — ∪ ∪ — ∪ » ; p. 224 : « les mots de forme trochaïque portent en général l'ictus métrique sur leur longue » (ceci s'accorde avec la théorie de M. Meillet sur l'intensité propre aux longues); p. 231 : « dans Homère, un mot commençant par muette + liquide fait en règle position. Les exemples contraires tiennent en partie à des nécessités métriques, en partie à des violations récentes de la règle » ; enfin conclusion générale p. 248: « il ne ressort nulle part de nos recherches prosodiques une confirmation de la théorie de Hilberg sur l'affaiblissement des syllabes finales » et, p. 249 : « les recherches de Hilberg subordonnées à un faux point de vue ne sont pas de nature à ébranler notre conception de la nature de l'accentuation grecque ».

(1) Cf. Meillet (article cité, p. 391). Le groupe de mots tend à constituer plus ou moins un mot *phonétique* unique.

Deux appendices terminent le volume. L'un auquel il a été fait allusion plus haut, porte sur la nature de l'*accent grave*. M. E. essaye de prouver qu'il est moins élevé à la vérité que l'aigu, mais qu'il l'est plus que l'absence totale de ton. Ceci n'est-il pas en désaccord avec certains principes admis ailleurs par l'auteur, p. 219 p. ex. et surtout p. 191 où lui-même écrit : « on ne peut interpréter les faits que *d'une seule* façon. Pour les Grecs un mot à aigu final barytoné est *atone* vis-à-vis du mot voisin orthotonique. C'est ainsi qu'Apollonius Dyscole peut donner le nom de baryton au complexe Διὸς κόρος »? — Dans le second appendice, M. E. revient une fois de plus sur la célèbre anecdote concernant le v. 279 de l'*Oreste* d'Euripide :

ἐκ κυμάτων γὰρ αὖθις αὖ γαλήν' ὁρῶ.

Pour lui, ce n'est pas la substitution du circonflexe à l'aigu (γαλῆν au lieu γαλήν' élidé de γαληνά, — M. E. écrit γαλην'), mais la coupe des syllabes γαλην | ὁρῶ au lieu de γαλη | νόρῶ qui aurait provoqué le malencontreux jeu de mots. M. Vendryes (*Traité*, p. 49) s'était prononcé d'avance contre cette interprétation. La différence *essentielle* était ici une différence d'intonation entre ἡ et ἦ.

Malgré la longueur de ce compte rendu, on n'a pu que donner une faible idée de la richesse de faits qui caractérise le beau livre de M. E. On regrettera seulement avec M. Meillet (*Bulletin de la Société de Linguistique*, n° 60 [1912], p. xlviij) qu'il ait voulu « mettre un peu trop d'idées de détail personnelles et de petites digressions au cours de son exposé ». L'unité de composition paraît en souffrir, et le lecteur éprouve quelque embarras à saisir au passage les idées et les faits essentiels. Toutefois le temps que l'on consacrera à la substantielle lecture des *Untersuchungen* sera largement ré-

munéré par le profit intellectuel que l'on en tirera.

A. Cuny.

6. *Ernst KIECKERS. Die Stellung des Verbs im griechischen und in den verwandten Sprachen*, Erster Teil. Strassburg, Trübner, 1911. In-8°, xi-156 p. 6 M.

Ce livre est le second de la collection linguistique dont notre *Revue* a parlé au tome XXV, p. 468. L'auteur, un des linguistes les plus distingués de la jeune génération, y fait montre d'une érudition abondante et variée, puisée à l'étude directe des textes. Il a réuni un nombre considérable d'exemples, empruntés à la plupart des langues indo-européennes ; il sait classer les faits et les exposer clairement. Néanmoins l'impression qu'on emporte de son livre est un peu décevante. Il ne faut pas s'attendre à y trouver un ensemble de règles précises sur la place du verbe en grec. D'exposé d'ensemble, il n'en est pas question, puisque le livre n'est qu'un premier volume et traite seulement des propositions affirmatives indépendantes (placées en tête de la phrase ou précédées d'une subordonnée. Mais il n'y a pas davantage de conclusions systématiques. Serait-ce que le sujet n'en comportait pas ? ou que l'auteur n'a pas su les dégager ? La vérité est que M. Kieckers a mal posé la question qu'il traite. En matière d'ordre des mots, il faut bien distinguer deux types de langues. D'une part celles où la place respective du sujet, du verbe et du complément est fixée d'une façon absolue et définitive : exemple l'irlandais, où le verbe est en tête, le turc où il est à la fin, le français où il occupe le milieu, toutes langues dans lesquelles cet ordre fixe est dû à des raisons spéciales dont l'histoire peut rendre compte. Et d'autre part, les langues où l'ordre des mots est libre en principe ; c'est le cas des langues anciennes, le sanskrit, le grec ou le latin. Dans ces langues, où l'ordre des mots n'a pas de valeur morphologique, il n'y a pas dans chaque type de phrase un seul ordre de mots possible, il y en a toujours plusieurs. Mais cela ne veut pas dire que ces divers ordres possibles soient indifférents. Bien au contraire. L'esprit, procédant toujours par analogie, tend à donner aux mêmes phrases un tour identique, même quand il n'y est contraint par aucune nécessité grammaticale. Il se crée donc dans chaque cas un ordre habituel, dont on ne s'écarte pas sans raison particulière. Les raisons qui peuvent modifier l'ordre habituel sont assez variées, le plus souvent toutefois des raisons de stylistique. C'est pour exprimer une nuance spéciale de la pensée, pour attirer l'attention sur un mot donné, pour produire un effet qu'en général on range les mots dans un ordre qui frappe l'auditeur. Les langues anciennes fournissaient ainsi aux écrivains et aux poètes une ressource précieuse, dont ils n'ont pas manqué de profiter. Il faut donc appliquer à l'étude de l'ordre des mots les méthodes de la stylistique : déterminer d'abord, dans chaque type de phrase et presque pour chaque écrivain, quel est l'ordre habituel, qui est en même temps l'ordre banal et sans expression : après quoi, les dérogations à l'usage peuvent être interprétées par des raisons particulières. C'est la méthode qu'a employée M. Marouzeau dans ses études sur la phrase latine, avec le succès que l'on sait; c'est la seule qui permette de définir la valeur propre à chaque ordre, et, s'il y a équivalence entre deux ordres, de montrer dans quelle mesure ils sont équivalents. M. Kieckers, qui développe pourtant dans son introduction une partie des idées qui précèdent, a eu le tort de traiter les faits d'ordre des mots comme s'il s'agissait de phonétique ou de morphologie, par les procédés ordinaires de la

grammaire comparée. Or ici vraiment chaque langue est autonome : on ne peut rapprocher directement une phrase grecque d'une phrase sanskrite, lituanienne ou germanique. Il ne sert à rien de comparer des résultats; ce qui est essentiel, c'est de comparer des procès. Mais pour cela il faut d'abord déterminer dans chaque langue les raisons internes qui ont donné à chaque ordre sa valeur propre. Dans cette détermination, une considération est essentielle: celle des groupes de mots. Il est nécessaire d'établir d'abord avec exactitude le lien de dépendance qui unit les différents mots de la phrase et, par suite, dans quelques limites se meuvent les variations de l'ordre des mots. Par exemple, il est faux de dire, comme M. Kieckers, p. 6, que le verbe est également à l'intérieur de la phrase dans *der Vater kam gestern* et *gestern kam der Vater* : il ne l'est pas également, en ce sens que le lien qui unit le verbe au sujet n'est pas le même que celui qui unit l'adverbe au verbe. Les trois termes ne sont pas dans le même rapport réciproque. C'est encore un fait que M. Marouzeau a parfaitement établi ; on doit reprocher à M. Kieckers de l'avoir méconnu (1).

J. Vendryes.

7. *Émile LEGRAND. Bibliographie albanaise. Description raisonnée des ouvrages publiés en albanais ou relatifs à l'Albanie du XVe siècle à l'année 1900.* Œuvre posthume complétée et publiée par *Henri GUYS*. Paris, Welter ; Athènes, Eleftheroudakis et Barth, 1912. In-8°, VIII-228 p.

Cette *Bibliographie albanaise* forme le tome V des œuvres posthumes d'É. Legrand, dont M. H. Pernot dirige la publication. M. H. Guys ne s'est pas borné à surveiller l'impression du manuscrit de Legrand. Par ses recherches dans diverses bibliothèques, il a pu porter de 497 à 724 le nombre des volumes décrits. Il a rendu plus précieux encore un instrument de travail qui intéresse à la fois néo-hellénistes, historiens et linguistes (1).

P. B.

8. *Herman LOMMEL. Studien über indogermanische Femininbildungen.* Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1912. In-8°, 81 p., 2 M.

Cette dissertation se compose de deux chapitres séparés, relatifs aux formations de féminin.

Le premier de ces chapitres est consacré à l'emploi du suffixe *-ā-*. C'est une question débattue de savoir si la distinction des féminins en *-ā-* et des masculins en *-o-* pour désigner des êtres de sexe différent est de date indo-européenne M. Meillet, dont M. Lommel prend l'enseignement comme point de départ, est d'avis que cette distinction s'est opérée indépendamment dans les diverses langues de la famille, mais qu'elle n'est pas indo-européenne. C'est bien aussi à peu près la conclusion à laquelle aboutit M. Lommel, après avoir passé en revue les mots en *-ā-* de sexe féminin en grec, en latin, en indo-iranien, en germanique et en balto-slave. Toutefois, il fait exception pour le nom de la jument; l'accord du latin, de l'indo-iranien et du lituanien lui paraît postuler un prototype indo-européen **ekwā* à côté d'**ekwos* « cheval » (p. 30). L'étude est bien conduite et nourrie d'une abondante culture linguistique. On peut regretter seule-

(1) L'irlandais de la page 106 a été mal corrigé : il faut lire *dochuaid* l. 6 et *o Donnaill* l. 14.

(1) Le manuscrit de la Bibliothèque Nationale Suppl. gr. 1284 contient, f. 35 suiv., copiés par une main du XIVe siècle, des extraits des Γνῶμαι ἠθικαὶ καὶ πολιτικαί (n° 108 de la *Bibliographie*).

ment que M. Lommel l'ait rattachée assez gauchement à l'un des plus problèmes les plus difficiles qu'il y ait en linguistique générale, celui de l'origine du genre féminin dans les noms. Ce qu'il en dit ne contribue guère à l'éclaircir. P. 5, à propos de ἡ, ἄνθρωπος, il faut remarquer que dans la plupart des langues indo-européennes il a existé un mot pour désigner l'homme sans distinction de sexe : *homo* peut se dire d'une femme en latin (*homo nata fuerat*, Serv. ad Cic., *ad. Fam.*, IV, 5), comme *duine* en irlandais et *dyn* en gallois (v. *Rev. Celt.*, XXXII, 482) ; et en lituanien *žmónes* « les hommes » s'emploie pour les deux sexes (v. Schleicher, *Handbuch*, II, p. 121, l. 1). C'est par une spécialisation de sens qu'en français le mot *homme* a pris récemment une valeur sexuelle ; nous l'avons remplacé comme terme général par le mot *personne*. — P. 19, note 2, il me paraît tout à fait invraisemblable que *marītus* soit sorti de **martītus* par dissimilation; à l'appui de l'étymologie habituelle (*marītus* de **marī-*) cf. le gotique *unqēn-iþs* ἄγαμος, de *gens* γονή.

Le deuxième chapitre traite des suffixes féminins *-ēi-*, *-iē-*, *-iā-*. Il est meilleur que le précédent en ce qu'il aboutit à des conclusions plus neuves et plus solides. Partant de l'opposition des types de flexion *devī* et *vrkīḥ* en sanskrit, M. Lommel rattache le second au type lituanien *deivē*, *neptē* et aboutit à poser pour ces féminins un ancien thème en *-ēi-*, dont la flexion aurait été : sg. nom. **vlqē(s)*, acc. **vlqē-m*, gén. **vlqī-o/es*, pl. nom. **vlqēi-es* acc. **vlqī-ns*; ce qui constitue finalement une alternance *ēi*, *ē* et *ī* (p. 71). M. Lommel nous dit que cette hypothèse lui a été suggérée par M. Trautmann, à qui l'on doit par suite en faire honneur. Mais comment n'a t-il pas songé à l'étendre à la flexion verbale, où l'on trouve aussi en indo-européen une alternance *-ēi-* (got. *habaiþ*), *-ē-* (lat. *habēre*, gr. μανῆναι) et *-ī-* (v. sl. *mìnitù*) ? Il y a là autre chose qu'une coïncidence ; et nous avons vraiment affaire à un seul et même suffixe, à la fois nominal et verbal. C'est un rapport frappant entre le verbe et le nom.

J. Vendryes.

9. *D. S. MARGOLIOUTH. The Poetics of Aristotle, translated from greek into english and from arabic into latin, with a revised text, introduction, commentary, glossary and onomasticon.* London, New York, Toronto, Hodder and Stoughton, 1911. In-8°, XIX-336 p.

M. D. S. Margoliouth est, de métier, un arabisant. Non pas cependant que la présente édition de la *Poétique* d'Aristote soit son début dans les études grecques. En 1883, il avait publié coup sur coup des *Scaenica* et une édition de l'*Agamemnon* d'Eschyle, travaux qui, par le nombre infini aussi bien que par l'audace tranquille des conjectures, firent l'effet d'un pavé tombant dans la mare aux grenouilles de la critique. Les hellénistes professionnels furent ébaubis et scandalisés. Wecklein renvoya l'auteur à l'école, lui conseillant d'étudier la grammaire et la métrique. Un autre critique allemand exécuta son édition de l'*Agamemnon* d'un mot lapidaire : « Unding ». Plus libéral, Weil augurait que, la période de fermentation passée, M. M. pourrait faire œuvre utile de philologue. Avouons le : cette prophétie ne devait pas se réaliser. Trente ans depuis lors se sont écoulés, et l'imagination de M. M. reste aussi effervescente qu'aux jours de sa jeunesse : *fervet aeternumque fervebit.*

Le point de départ, déjà lointain, du livre dont nous avons à parler aujourd'hui est la version arabe de la *Poétique* que l'auteur publia en 1887 dans ses *Analecta orientalia ad Poeticam Aristoteleam.* Pour rendre ce texte accessible au public, il voulut ensuite le tra-

duire en latin. Mais le désir de donner une traduction aussi fidèle que possible l'a engagé dans une série de longues études qui ont duré près d'un quart de siècle et dont son livre nous offre la substance. Il se compose essentiellement de quatre parties. 1° une *introduction* très-développée en deux chapitres, l'un *sur le style ésotérique* (p. 21-76), l'autre *sur le texte de la Poétique* (p. 77-123) ; 2° une *traduction anglaise*, avec commentaire (p. 124-228) ; 3° le *texte grec*, accompagné de notes critiques ; 4° en regard, une *traduction latine* de la version arabe (p. 229-320).

INTRODUCTION. § 1. *Le style ésotérique*. — La *Poétique* d'Aristote ne saurait être expliquée isolément, par elle-même ; c'est là une vérité depuis longtemps reconnue (Lessing, *Dramaturgie*, n° LXXV). Par ses principes, par sa terminologie même, elle se relie étroitement à la doctrine générale du philosophe : en sorte que, pour l'interpréter avec sûreté, une connaissance préalable et approfondie de la métaphysique, de l'éthique, de la politique aristotéliciennes s'impose. Ces saines idées, M. M. les partage sans doute ; mais voici le grossissement, disons mieux, le travestissement qu'elles subissent dans son imagination. Pour lui, *ésotérique* signifie *hermétique*, *cryptographique* ; et, par suite, il se représente les traités ésotériques d'Aristote, la *Poétique* y comprise, sur le modèle de tel ouvrage sanscrit, comme les aphorismes grammaticaux ou *Sutras* de Panini, qu'il décrit en ces termes : « Aucune phrase (de ces *Sutras*) ne pouvait, sans l'aide d'un maître, être comprise, fût-ce par quelqu'un dont le sanscrit était la langue naturelle. La brièveté y est recherchée au point que l'auteur économise non seulement les phrases et les mots, mais même les syllabes et les lettres. Le langage est artificiel à la fois dans le vocabulaire et dans la syntaxe. Chaque partie du système en implique toutes les autres parties, de telle sorte que le premier aphorisme est inintelligible à qui ne connaît pas le dernier et nombre d'autres. Dans ces conditions, le plan indien était de posséder par cœur la collection tout entière avant d'apprendre le sens d'un aphorisme quelconque » (p. 22). Et la *Poétique* d'Aristote n'est pas autrement composée. C'est un traité hermétique, rédigé en une sorte de langage secret, accessible aux seuls initiés : « La *Poétique* n'était point destinée par son auteur à être comprise par d'autres que par les membres de son école, par des personnes qui acceptaient son système, et apprenaient par cœur ses ouvrages » (p. x). Nous ne nous arrêterons pas à discuter ce trop évident paradoxe. On voit assez, sans qu'il soit besoin d'insister, ce qu'il a d'injurieux pour Aristote, et à quel point une conception si puérile et étroite de la science, taillée sur le patron d'un grammairien sanscrit ou d'un docteur en us du Moyen-âge, est indigne du grand esprit que fut l'auteur de la *Poétique*. Quoi qu'il en soit, ce paradoxe initial ne pouvait manquer d'avoir sur l'interprétation et le commentaire de M. M. les plus fâcheuses conséquences. De là vient qu'à *priori* il se défie de tout sens simple et que, de parti pris, il va toujours à l'obscur et au compliqué. Rien n'égale son dédain pour les interprétations courantes, pour ce qu'il appelle ironiquement quelque part « a plain and honest amateur translation ». Voyez, par exemple, son explication de la très-simple idée, énoncée au chap. 4, p. 1448 b 33. Pour la saisir, il faut, à l'en croire, se reporter d'abord au chap. 23, de là redescendre au chap. 8, puis remonter au chap. 9, consulter ensuite la *Métaphysique* et le *De generatione* et enfin revenir au chap. 1 de la *Poétique*. Il est trop visible ici, et dans beaucoup de cas semblables, que l'auteur s'amuse à faire étalage de son érudition aristotélique. Mais il n'y aurait à cela que demi mal. Ce qui est

plus grave, c'est que la plupart du temps ce gaspillage d'érudition aboutit à des résultats d'une fausseté manifeste. Rapprochements forcés, hypothèses en l'air, entorses à la syntaxe et au vocabulaire grecs sont, dans ce livre, des procédés constants. Et tout cela est formulé avec un dogmatisme impérieux. Là où il viole ouvertement la grammaire ou l'usage, M. M. ne manque pas de prendre les devants et de qualifier de « solecistic » l'explication traditionnelle. L'eût-on d'ailleurs convaincu de prêter à Aristote des tours insolites, il aurait une réponse toute prête et qu'il juge triomphante : à savoir que cela même est un caractère du style ésotérique, donc une preuve d'authenticité. Voici en effet quelques unes de ses déclarations : « Un trait du style ésotérique... est que l'auteur y use, de préférence, d'un même terme en des sens différents, au cours du même paragraphe ou de la même phrase » (p. 48). « Le but de qui écrit en ce style est de n'être compris que par les membres de son école » (p. 49). « Tout le texte est agencé avec le soin et l'ingéniosité d'un puzzle » (p. 122).

§ 2. *Le texte de la Poétique.* — En ce qui concerne les mss. de la *Poétique*, M. M. rejette la thèse de L. Spengel, confirmée par Vahlen, et depuis lors unanimement acceptée, selon laquelle le *Parisinus* 1741, copié vers le XIIe siècle, serait l'archétype unique. Dans le *Riccardianus* 46 (XIVe siècle) il a découvert une ligne et demie, omise par suite d'un homœoteleuton dans tous les autres mss., et dont l'authenticité est attestée par la version arabe. De là il conclut que ce ms. n'est point une copie du *Parisinus*. Et, la théorie traditionnelle et commode d'un archétype unique étant écartée, il s'est vu dans la nécessité de se créer lui-même un *apparatus criticus*. Des 23 mss. connus de la *Poétique* il en a étudié 11 sur des facsimilés, 11 sur les originaux, ne laissant de côté que le *Guelferbytanus* qui passe pour une copie du *Parisinus* 2040 ; il a également lu en original les brouillons de J. Lascaris et de Fr. Medici. La conclusion de ce travail, aussi considérable que méritoire, est que « l'ensemble de la tradition authentique se trouve pratiquement contenu dans cinq mss. », qui sont le *Parisinus* 1741, le *Riccardianus* 46, l'*Urbinas* 47, le *Laurentianus* XXXI 14, l'*Ambrosianus* B 78, désignés respectivement par les lettres A B C D E. Tous les autres mss. se rangeraient en quatre groupes : 1° Groupe apparenté à C ; 2° Groupe D ; 3° Groupe E ; 4° Mss. de sources mixtes. Au total, le texte de la *Poétique* est, dans les meilleurs copies, assez fidèlement conservé ; on n'y trouve (sauf cependant dans B) aucune tentative systématique pour corriger les fautes les plus évidentes. Reste un autre élément de constitution du texte : c'est la version arabe d'Abu'l-Bashar, conservée dans un ms. de Paris. Publiée vers 930 après J. C., elle dérive elle-même d'une version syriaque, sensiblement plus ancienne, qu'il y a tout lieu d'assigner au VIe siècle. Ces deux textes ont été décrits par l'auteur dans ses *Analecta*. Par l'original grec qu'elle suppose, la version arabe représente donc un texte antérieur d'au moins cinq à six siècles à notre plus ancien ms. : c'est ce qui en fait l'intérêt. L'éditeur juge, il est vrai, que cet original était fortement interpolé ; mais il n'en apporte pas de preuves convaincantes, et nous verrons plus loin qu'on en peut tirer bien meilleur parti qu'il n'a fait. La critique verbale de M. M. est, en effet, obstinément conservatrice. Ce qui, d'un esprit aussi hardiment novateur, ne laisse pas, au premier abord, d'étonner. Mais la chose s'explique. Puisque l'insolite et l'obscur sont, à ses yeux, des caractères spécifiques du style ésotérique, pourquoi chercherait-t-il à corriger ? Il s'en gardera d'autant plus que le texte de la *Poétique* est (cette comparaison se répète plusieurs fois) une sorte de puzzle, dont toutes les parties sont combinées

avec art et précision, et où, par suite, toute altération risquerait d'apporter les plus graves dommages. M. M. s'attache donc strictement à la lettre des mss. Et de là, dans ce chapitre comme dans le précédent, toute une série d'interprétations paradoxales où il déploie, le plus souvent, pour expliquer l'inexplicable, une assurance et une virtuosité rares. En un mot, le conservatisme étroit de l'auteur en critique verbale n'est que la contrepartie, la condition même de ses audaces en interprétation.

Traduction anglaise. — Cette traduction a de très-sérieuses qualités. L'auteur est un esprit vigoureux qui a repensé pour son compte toutes les idées d'Aristote. Il n'est pas de ces traducteurs timorés qui, aux endroits difficiles, se tiennent volontairement à fleur de sens ; il va bravement au fond même des choses. Il excelle à transposer la pensée antique dans le langage technique de la critique littéraire, de la philosophie, de la science actuelles. Aussi sa version se lit-elle avec agrément, comme une œuvre originale et contemporaine. Peut-être même y a-t-il là quelque abus de modernisme ; mais c'est un beau défaut, et qui n'est pas à la portée de tous les traducteurs. Quel dommage donc que les contresens fourmillent ! Et par contresens je n'entends pas les erreurs involontaires, mais les hérésies systématiques d'interprétation. Voici quelques exemples, entre cent (ce chiffre n'a ici rien d'hyperbolique), pris uniquement dans la première page de la *Poétique*.

I. 1447 a 12 : λέγωμεν ἀρξάμενοι κατὰ φύσιν πρῶτον ἀπὸ τῶν πρώτων. On entend généralement : « Traitons d'abord des principes, selon l'ordre naturel » (trad. Hatzfeld-Dufour). Et on voit là une allusion aux généralités par où débute en effet le traité : définition de la poésie (elle est une imitation), différents genres d'imitations, origine de la poésie, etc. Tout autre est la version de M. M. : « Partons du genre et de la différence » : interprétation arbitraire qu'il étaie à grand renfort de références à la *Rhétorique*, à la *Métaphysique*, aux *Premiers analytiques*.

Ibid. 20 : Les hommes, dit Aristote, imitent οἱ μὲν διὰ τέχνης, οἱ δὲ διὰ συνηθείας. « Soit par art, soit par habitude » (Hatzfeld-D.). « Les uns de façon idéale, les autres de façon réaliste », traduit M. M. qui fait violence au texte pour y introduire une idée préconçue. Ni τέχνη ni surtout συνήθεια n'ont jamais eu le sens qui leur est ici attribué.

Ibid. 25 : οἷον ἁρμονίᾳ μὲν καὶ ῥυθμῷ χρώμεναι μόνον ἥ τε αὐλητικὴ καὶ ἡ κιθαριστικὴ κἂν εἴ τινες ἕτεραι τυγχάνουσιν οὖσαι < τοιαῦται > τὴν δύναμιν οἷον ἡ τῶν συρίγγων. Tel est le texte adopté par Christ, et voici la traduction courante : « L'harmonie et le rythme s'emploient seuls dans l'aulétique et la citharistique, ainsi que dans tous les autres arts de même nature, comme celui de la syrinx » (H.-D.). M. M. rejette le supplément τοιαῦται, et après εἴ τινες ἕτεραι sous-entend, non pas τέχναι, mais αὐλητικαὶ καὶ κιθαριστικαί. D'où la traduction suivante : « L'aulétique et la citharistique (proprement dites) et toutes les autres aulétiques et citharistiques virtuelles (τὴν δύναμιν) qui peuvent exister, par exemple le jeu de la syrinx ». Flûte et cithare, explique le traducteur, ne sont là que pour suggérer, faute de deux termes généraux que le grec ne possède pas, l'un l'ensemble des instruments à vent, l'autre l'ensemble des instruments à corde ; et l'addition κἂν εἴ τινες ἕτεραι a précisément pour but de généraliser la pensée. *Se non è vero, è bene trovato.* J'objecterai cependant que la conjecture τοιαῦται est confirmée par la version arabe et, d'autre part, que, dans le dernier membre de phrase (ὥσπερ ἡ τῶν συρίγγων), c'est bien le mot τέχνη qu'il faut suppléer.

Ibid. 29 : ἡ δὲ ἐποποιία μόνον τοῖς λόγοις ψιλοῖς ἥ, τοῖς μέτροις, καὶ τούτοις εἴτε μιγνύσα μετ' ἀλλήλων εἴθ' ἑνί τινι γένει χρωμένη τῶν μέτρων, διανύουσα, τυγχάνουσα μέχρι τοῦ νῦν. Ce texte, qui est celui de Christ, et qui est confirmé par

la version arabe, donne un sens excellent : « Il est un autre art (ἡ δὲ *scil.* τέχνη) qui imite uniquement avec le langage, prose ou vers, soit en faisant un mélange de ceux-ci, soit en n'employant qu'un seul genre de vers : jusqu'à ce jour il n'a pas reçu de nom ». Comme le montrent les exemples cités ensuite, ce genre littéraire englobe à la fois les mimes de Sophron et de Xénarque et les dialogues de Platon. C'est ce qu'on peut appeler la fiction, le roman; mais il n'avait pas de nom général en grec. M. M. garde le texte des mss. sans suppression ni addition ; mais on devine d'avance qu'il ne l'interprétera pas comme ses devanciers. Pour ne pas le trahir, je donne sa traduction en anglais : « Romance [literally Hexametric fabrication] clothes in plain prose or verse of some form ; and in these, whether through confusion of the styles, or through accidental employment up to this time of one particular metre as genus » (p. 129 ; cf. p. 71). Ce qui veut dire que, dans le langage ordinaire, le mot ἐποποιία, en dépit de son étymologie, désignait la fiction, le roman en prose ou en vers : impropriété de vocabulaire qui venait, ou de ce que le vulgaire ne fait pas la distinction de la prose et des vers, ou de ce que, faute d'un terme approprié, il donne volontiers à tout le genre le nom d'une de ses espèces. Est-il besoin de dire : 1° que ce sens du mot ἐποποιία est forgé de toutes pièces, pour les besoins de la cause ; 2° que le pronom τούτοις se rapporte évidemment aux vers seuls, et non à la prose et aux vers à la fois ; 3° que cette sorte de personnification de l'*épopoiia* εἴτε μιγνῦσα... εἴτε γρωμένη, est inconciliable avec l'austérité du style scientifique d'Aristote ; 4° enfin que la construction du substantif γένει comme attribut est forcée ?

Toutes ces nouveautés (et j'en ai laissé plusieurs de côté) tiennent dans une seule page de la *Poétique*. D'après cela on peut approximativement évaluer la profusion de paradoxes que M. M. a semés dans sa traduction. Bien rarement il persuade son lecteur ; mais presque toujours en revanche il l'intéresse, je dirai même il l'amuse par l'ingéniosité, par la souplesse quelque peu acrobatique de son argumentation. Il m'a rappelé en cela plus d'une fois (ce rapprochement ne peut que le flatter) la manière de Platon, faisant œuvre de philologue et d'étymologiste, dans le *Cratyle*.

Le texte grec. — Le texte grec que nous offre cette édition n'est la reproduction fidèle d'aucun ms. particulier. C'est, dans sa teneur générale, une compilation des cinq meilleurs mss. ABCDE, avec quelques rares emprunts aux copies inférieures. La règle fondamentale que paraît avoir suivie l'éditeur est l'axiôme *lectio difficilior potior* qui, quand il s'agit d'un texte ésotérique, « prend une importance tout à fait exceptionnelle » (p. x). Par suite, il accueille sans broncher des leçons taxées d'incorrection par l'unanimité des hellénistes et il rejette délibérément à peu près toutes les conjectures, soit de la Renaissance soit de notre temps, même quand elles ont été confirmées par la version arabe. Il résulte de là que son texte, bien loin de constituer un progrès sur celui de Vahlen ou de Christ, est plutôt en recul. Mais ce qui fait la valeur durable de cette édition, c'est l'apparat critique qui l'accompagne et où sont notées toutes les variantes de ABCDE. Grâce à ce tableau, le lecteur est en état de se constituer à lui-même un texte. Ce travail de dépouillement des mss., auquel s'est astreint M. M., a été très certainement considérable ; et on lui doit, pour cette partie de sa tâche, une vive gratitude. Une remarque cependant, en passant : en plus d'un endroit j'ai constaté que M. M. ne s'accorde pas avec Christ et Vahlen sur les lectures de A. Il eût été utile de signaler expressément ces divergences : faute de cette indication, nous ne savons de quel côté est l'inadvertance ou l'erreur. Exemple : XXII, p. 1458 b 25. D'après Christ, A donnerait

en ce passage la leçon fautive ἀειδής, et il note : « ἀεικής *an* ἀκικυς *scribendum sit ambigo* ». Or M. M. donne ἀεικής comme la leçon unanime des mss. Qui des deux a raison ?

La version arabe. — Conservée dans le *Parisinus Ar.* 822 a, elle a été, ainsi que nous l'avons dit, imprimée pour la première fois par les soins de M. M. en 1887 dans ses *Analecta*. Mais, comme l'arabe est pour la plupart des hellénistes lettre close, et qu'inversement les arabisants eux-mêmes, sauf d'honorables exceptions, sont peu familiarisés avec le grec, cette publication risquait de demeurer à peu près inutile. C'est pourquoi M. M. a entrepris de nous en donner une traduction ou, pour parler plus exactement, une *transcription* latine. On ne saurait en effet traduire ce qui est dénué de sens. Or les auteurs des versions syriaque et arabe de la *Poétique*, cela est un fait certain, n'ont rien compris à leur original : « ils travaillaient dans le noir », a dit M. Bywater. En d'autres termes, tout leur travail s'est réduit à mettre sous chaque mot de leur modèle le mot syriaque ou arabe correspondants. Ainsi a fait à son tour M. M. et il n'y avait point d'autre moyen d'être exact. Aucune phrase donc ou presque de sa transcription latine n'offre un sens ; mais tous les vocables arabes y ont leur synonyme latin, et, autant que possible, aux mêmes cas, nombre, temps, mode, etc. Jamais tâche ne fut plus ingrate et fastidieuse : sur ce point encore, l'auteur a droit à nos très vifs remerciements. On voit assez par ce qui précède dans quelles limites la version arabe transcrite en latin peut aider à l'établissement du texte grec. Contrairement à la plupart des inventeurs, M. M. a rabaissé plutôt que surfait, à ce point de vue, la valeur de sa trouvaille. C'est, je le répète, qu'il est *à priori* hostile à tout changement qui, en facilitant l'intelligence du texte, lui enlèverait quelque chose du mystère ésotérique. Pour nous qui ne partageons point cette prévention, nous dirons qu'en maint endroit la version arabe permet de dépister une interpolation ou une lacune de nos mss., mais que, si elle est utile pour le diagnostic, elle apporte bien rarement en revanche le remède sûr. La liste d'exemples qu'on trouvera ci-dessous a été dressée après une lecture cursive et pourrait être facilement doublée.

I, 1447 a 25. Comme il a été dit plus haut, le supplément < τοιαῦται > est confirmé par la version arabe : « et si existunt artes aliae vi sua *similes* ».

Ibid. 29 et 31. Rappelons également que l'athétèse prononcée par Ueberweg contre le mot ἐποποιία et l'insertion par Bernays de l'adjectif ἀνώνυμος sont justifiées par la version arabe : « *Alia quidem* sermone pedestri mero... quae est *sine nomine* adhuc ».

Ibid. b 15. Tous les mss. donnent en cet endroit μουσικόν que les éditeurs corrigent unanimement (sauf cependant M. M.) en φυσικόν. Le texte arabe porte : ex rebus... *physicis*.

IV, 1449 a 18 sq. : ἔτι δὲ τὸ μέγεθος ἐκ μικρῶν μύθων καὶ [illegible] ἡ λέξις ἐκ [illegible] λέξεως γελοίας διὰ τὸ ἐκ σατυρικοῦ μεταβαλεῖν ὀψὲ ἀπεσεμνύνθη (Christ). La lacune supposée après καί est confirmée par la version arabe : « Et item is primus monstravit ex fabulis parvis magnitudinem sermonis *et clamorem et tumultum in sermone* et orationes quae intrant in genus irrisionis et ludibrii : fecitque illud mutando aliquid de forma generis dicti satyricae. Et ad ultimum et cum mora adhibuere castitatem... ». J'ai souligné les mots qui n'ont pas d'équivalent, après καί, dans le texte grec : il en ressort clairement que le supplément de Christ est insuffisant. A la place du simple mot λέξις, on est en droit de supposer une expression comme σεμνολογία ou σπουδαία λέξις. Les mots *fecitque illud* semblent attester une autre lacune encore dans le grec.

VI, 1450 a 30 : ἔτι ἐάν τις ἐφεξῆς θῇ ῥήσεις ἠθικὰς καὶ λέξεις καὶ διανοίας εὖ πεποιημένας. Arabe : « Item si facit

quis sermonem quem *in credito et eloquio et ingenio...* ». Cette paraphrase confirme la correction de Vahlen λέξει καὶ διανοίᾳ; probablement même il faut lire ἤθεσι.

Ibid. Dans le membre de phrase suivant, Christ a inséré la négation οὐ qui manque dans ACDE. Elle se trouve en effet dans l'arabe (et dans B).

Ibid. b 6 : ἐπὶ τῶν λόγων est mis avec raison entre crochets par Christ. Rien ne représente ces mots dans la version arabe.

Ibid. b 8 sq. L'arabe n'a rien qui corresponde au membre de phrase ἐν οἷς οὐκ ἔστι δῆλον ἢ προαιρεῖται ἢ φεύγει. Je crois donc que Christ a eu tort de se borner à une simple transposition. Il faut condamner absolument ces mots : c'est une glose du membre suivant, qui commence également par ἐν οἷς et qui a le même sens.

Ibid. 16 : πέντε a été mis entre crochets par Christ. Il n'est pas dans l'arabe.

VII, 1451 a 7-8 : εἰ γὰρ ἔδει ἑκατὸν τραγῳδίας ἀγωνίζεσθαι, πρὸς κλεψύδρας ἂν ἠγωνίζοντο. Arabe : « Si enim unusquisque (le traducteur a lu ἕκαστον au lieu de ἑκατόν) hominum deberet certare tragoedia *tres horas aquae*, uteretur certamen clepsydra ». Les trois mots soulignés, auxquels rien ne répond dans le texte grec actuel, dénoncent une lacune, que, du reste, la seule logique eût suffi à indiquer. Le sens attendu est : « S'il fallait jouer cent tragédies *dans telle ou telle durée*, le concours aurait lieu à la clepsydre ». En d'autres termes, il manque dans la proposition hypothétique une détermination de temps. Mais, quels sont les mots grecs perdus que représente *tres horas aquae ?* On sait qu'à l'époque d'Aristote le terme ὥρα n'a pas encore le sens précis d'*heure*. S'agirait-il des trois jours qui, dans le programme des Grandes Dionysies, appartenaient au concours de tragédies ?

VIII, 1451 a 33-34 : ὁ γὰρ πρόσθεν ἢ μὴ πρόσθεν μηδὲν ποιεῖ ἐπιδῆλον, οὐδὲν μόριον τοῦ ὅλου ἐστίν. Qu'on lise ainsi avec AB ou qu'on adopte la leçon de CE (ποιεῖ, ἐπίδηλον ὡς...), le texte m'a toujours paru peu satisfaisant. La version arabe signale en effet une lacune : « Nam quod propinquum sit an non propinquum nihil efficit, *efficitque ut fiat totum* ad nihil, est pars totius ipsius ». Malheureusement les mots soulignés sont à peu près inintelligibles.

IX, 1451 b 32. Christ supprime καὶ δυνατὰ γενέσθαι, mots parasites qui n'ont pas d'équivalent en effet dans le texte arabe.

XIII, 1453 a 19. S'inspirant du sens, Christ a biffé κάλλιστα, et l'arabe confirme cette suppression.

XVIII, 1455 b 29 : ἐξ οὗ μεταβαίνειν εἰς εὐτυχίαν. Il y a en cet endroit une lacune évidente que Vahlen a comblée de la façon suivante : <ἐκ δυστυχίας συμβαίνει ἢ ἐξ εὐτυχίας εἰς δυστυχίαν>. Mais la version arabe « *fit transitio sive ad fortunam sive ad infortunium* » permet de restituer un texte beaucoup plus simple : ἐξ οὗ μεταβαίνει εἰς εὐτυχίαν ἢ ἀτυχίαν. Ici, comme souvent ailleurs, les éditeurs n'ont pas assez tenu compte, dans leurs corrections, de la brachylogie ordinaire à Aristote.

Ibid. 33. La chute des mots λύσις δὲ τὰ (ou τό) est confirmée par la version arabe : « *solutio vero est illud* ». Mais il reste encore une petite lacune, que les mots précédents « *et quae super ea* (*vel iis*) » révèlent, mais ne permettent pas de combler.

Ibid. 1456 a 29. La lacune <οὐδέν> admise par Vahlen est mise hors de doute par la version arabe; de même, la correction de διδόμενα (ABCD) ou γινόμενα (E) en ᾀδόμενα : « nam multis *quae canuntur* inest *nihil* ».

XX, 1456 b 21. La version arabe place seule le mot ἄρθρον à la place qui lui revient, et que lui avait restituée Spengel, d'après 1457 a 6.

Ibid. 35 sq. L'arabe seul donne la vraie leçon qui consiste à intercaler οὐ avant συλλαβή : « nam G et R sine A

non sunt syliaba ». Ici encore la conjecture compliquée de Christ pèche contre la brachylogie aristotélique.

XXI, 1457 b 1. Après le mot composé Ἑρμοκαικόξανθος il doit y avoir dans nos mss. une lacune, car l'arabe ajoute « *qui supplicabatur Junonem* », à quoi rien ne correspond dans le grec.

Ibid. 6 : τὸ γὰρ σίγυνον Κυπρίοις μὲν κύριον, ἡμῖν δὲ γλῶττα. A cet exemple la version arabe en ajoute un second, qui n'est pas dans nos mss. : « doru vero nobis quidem proprium, populo vero glossa ». C'est la répétition du mot γλῶττα qui a entraîné la chute du second exemple.

XXII, 1458 a 27. Tous les mss. ont τῶν ὀνομάτων : il manque évidemment une épithète. Tyrwhitt a suppléé κυρίων, Hatzfeld-Dufour ἄλλων. La version arabe prouve que ce dernier supplément est le bon : « et secundum *reliqua* nomina ».

Ibid. 30. La leçon κεκρᾶσθαι, restituée par les modernes, est confirmée par l'arabe : « si *miscentur* haec ».

XXIII, 1459 a 33-34. Texte altéré, corrigé insuffisamment par Bursian. La version arabe contient, en cet endroit, plusieurs mots, malheureusement peu intelligibles (« *neque vero destinabat explicare in fabula sua hunc statum* »), qui prouvent, du moins, une lacune importante du texte grec. Etc.

Pour conclure, il y a, dans le livre de M. M., deux parties qui resteront, pour tout lecteur de la *Poétique* d'Aristote, des instruments utiles de travail. C'est l'apparat critique qui accompagne le texte grec et la version arabe traduite en latin. Mais le reste, tout ce qui est exégèse et commentaire, est à peu près non avenu pour la science : ce ne sont que fantaisies et divagations (1). Et pourtant M. M. a de très rares qualités : à une érudition vaste il joint une dialectique vigoureuse et alerte, et une très vive imagination. Par malheur, je ne sais quelle méchante fée, oubliée sans doute à son berceau, a gâté tous ces dons en y mêlant un incurable esprit de paradoxe, de sophisme et de chimère.

Octave NAVARRE.

1. Je n'ai pu, au cours de cet article, énumérer qu'une bien petite partie des idées *neuves*, en grammaire, histoire littéraire, esthétique, etc., que, chemin faisant, M. M. a prodiguées sans compter dans son livre. J'en signalerai donc ici, au hasard, quelques une encore. P. 31 : prétendue règle relative à la différence de sens et d'emploi des conjonctions redoublées ἤτοι... ἤ (*ou..., ou absolument*), ἤ... ἤ (*ou..., ou relativement*). P. 56 : nouvel essai d'interprétation de la κάθαρσις. P. 61 : étymologie inédite du mot τραγῳδία (il viendrait du verbe τραγίζειν = avoir une voix qui mue). P. 63 et 82 : Origines du drame (le texte de la *Poétique* qui rattache la tragédie au dithyrambe est une interpolation chrétienne ; c'est à des scrupules chrétiens qu'est due également la destruction des chapitres relatifs à la comédie). Etc., etc.

10. *MASPERO* (*Jean*). *Papyrus grecs d'époque byzantine* (*Catalogue général des antiquités égyptiennes du Caire*). N°s 67089-67124, t. I, 2e fasc., Le Caire, 1910 ; n°s 67125-67150, t. II, 1er fasc., 1911 ; n°s 67151-67187, t. II, 2e fasc., 1912. Gr. in-4°.

La seconde partie du t. I contient la suite de la série C (voy. *Rev.*, t. XXIV, p. 212), qui occupe encore tout le premier fascicule du t. II jusqu'au n° 67150. Ce sont des documents d'ordre privé qui proviennent en majeure partie d'Aphrodito. On y trouve des pétitions, des engagements de cautionnement ou de garantie, un acte de donation, trois actes de vente de terrains ; au verso du premier de ceux-ci (n° 67097), outre quelques pièces de vers de Dioscore, se lit une sentence d'exhérédation d'un père contre sa fille, dont la fin est photographiée (pl. 28 et 29) ; on a ensuite une série d'actes de location de terrains et d'immeubles ; des transferts de taxes ; un acte de vente d'esclave ; un contrat de divorce à l'amiable ; après une procuration, deux

contrats d'emprunt dont l'un (67126) écrit à Constantinople, des reconnaissances et transactions diverses, nous trouvons un curieux registre d'intendant (cf. t. II, pl. 3 et 4), puis des comptes 1° d'administration d'un domaine particulier (t. II, pl. 5) ; 2° d'un distributeur de l'annone militaire (pl. 7) ; 3° d'un marchand de vin et des listes diverses. Tous documents qui nous initient à une partie de la vie intérieure de cette région de l'Égypte.

Le deuxième fascicule du t. II offre la série D (67151-67171), c'est-à-dire les documents privés concernant les nomes d'Antinoé, Panopolis et Hermopolis. C'est d'abord un testament, long et quelque peu confus, en deux exemplaires, dont l'un (67152) est le brouillon de l'autre; puis des actes de divorce par consentement mutuel, des règlements de comptes, des actes d'association, etc. Le papyrus 67163, qui contient une reconnaissance d'emprunt, est accompagné d'une très intéressante discussion de M. J. M. sur la valeur du τάλαντον à l'époque byzantine et sur le taux de l'intérêt.

Ce fascicule renferme aussi le commencement de la série E (fragm. littéraires). Dans les restes, bien mutilés d'un codex de l'Iliade où l'on trouve des fragments du ch. II (v. 494-519, 528-355, 656-576, 594-614) avec des signes d'accentuation d'une main postérieure, M. J. M. signale (v. 542) une variante nouvelle ἅμα πάντες au lieu ἅμ' Ἄδαντες; mais elle ne paraît pas certaine, puisque dans sa transcription le π est pointé. Le n° 67175 offre un fragment d'une biographie d'Isocrate dont la tradition est apparentée à celle de Zosime et du pseudo-Plutarque, tout en en différant un peu. Vient ensuite (n° 67176) la conjugaison des verbes ποιεῖν et χρυσοῦν au verso d'un contrat rédigé en copte.

Le verso des nos 67097, 67121 et 671131, ainsi que les nos 67177-67187, portent des vers de ce Dioscore dont M. J. M. a esquissé la vie (*Rev. des Ét. Gr.*, XXIV, p. 426 sq.), vers d'un intérêt bien médiocre et qu'il faudrait une forte dose d'indulgence pour qualifier de compositions poétiques.

Le t. Ier se termine par une série de dix *indices* faits avec le plus grand soin, mais qui se trouvent incomplets par le fait même qu'avec ce volume la série C n'est pas close. C'est ainsi que des mots abrégés, des noms propres, des noms géographiques, des termes divers, qui se lisent dans le premier fascicule du t. II, ne figurent pas dans ces *indices*. M. J. M. se trouvera dans la nécessité de recommencer ce travail pour la deuxième partie de ses publications, ce sera une cause de perte de temps pour lui et pour ses lecteurs.

Il y a à signaler dans ces papyrus un assez grand nombre de termes latins transcrits en grec dont beaucoup se lisent dans Théophile, dans les Novelles et dans les Gloses nomiques ; il y en a même qui sont écrits en caractères latins comme *proponere* (67031, l. 17), *confirmateumenous* (sic) (67151,65), *ousufructu* (ibid., l. 72). Dans ce même papyrus, l. 168, il faut remarquer le terme ἐνεραδνουμίου « appel nominal des morts ». Ailleurs (cf. 67128,28, 67139,25), ce sont des mots grecs dans lesquels sont intercalées des lettres coptes. La ligne 106 du pap. 67151 a permis de déterminer la valeur de l'ἄμμα relativement à l'aroure : c'en est la 64e partie. On trouvera à la page 25 du 1er fasc. du t. II une intéressante discussion sur la signification du sigle ιφ (= 1/4 d'artabe) et sur la valeur du νόμισμα à Aphrodito (= 22 κεράτια). Dans le pap. 67145 l'abréviation ρ/ (= ῥόγα) paraît signifier la ration de vivres que reçoit chaque soldat.

Les planches qui accompagnent ces fascicules offrent, à côté d'écritures grossières et négligées, un exemple d'onciale cursive (c.-à-d. dont les caractères sont souvent liés les uns aux autres) penchée et assez soignée (n° 67097), des cursives diverses, l'une fine (67104), une autre élégante et lé-

gère (67111), une autre un peu lourde aux traits allongés et recourbés tendant à la fioriture (67130). Je ne sais pas pourquoi M. J. M. qualifie de cursive droite et anguleuse en gros caractères, la cursive légèrement penchée et relativement élégante du pap. 67126 (t. II, pl. I).

M. M. ne cherche pas à dissimuler qu'un certain nombre de ses lectures sont douteuses et dans les six pages des *addenda et corrigenda* qui précèdent ses *indices* il a introduit d'assez nombreuses rectifications en discutant, lorsqu'il y avait lieu, celles qui lui avaient été proposées. C'est là une publication de bonne foi qui fait honneur à l'activité, à la sagacité et à la science de son auteur.

A. Jacob.

11. *J. PARTSCH. Des Aristoteles Buch « Ueber das Steigen des Nil ».* Leipzig, Teubner, 1909 (Extr. des *Abhandlungen* de l'Acad. de Saxe, XXVII, n° 16). In-8°, 50 p.

Cette étude remarquable, que je m'excuse d'annoncer si tard, renferme la démonstration précise, définitive, que le petit traité *De inundacione Nili*, connu seulement par une traduction latine du moyen âge, est bien, comme l'indiquent les mss., l'œuvre — ou tout au moins l'extrait d'une œuvre — authentique d'Aristote, et non pas, comme l'a cru Gercke, d'un contemporain d'Ératosthène. M. Partsch réussit même à fixer l'époque exacte de sa composition entre la conquête de l'Égypte par Alexandre et sa campagne dans l'Inde. L'auteur ne connaît aucun fait, ne réfute aucune opinion postérieurs à cette dernière date ; il termine par la joyeuse affirmation que le problème de la cause des crues du Nil — les pluies hivernales de l'Abyssinie — est maintenant résolu par des témoignages oculaires (sans doute quelque reconnaissance envoyée par le conquérant sur le haut fleuve). D'autre part, il rapporte une curieuse anecdote relative au roi Artaxerxès Ochus : ce prince, en préparant son expédition contre l'Égypte, songea un moment à détourner de son lit l'Indus, qu'il croyait identique au Nil (à cause des crocodiles qu'il renferme) ; il fut détourné de son projet par les « Onifales » (Cynocéphales ?) qui lui apprirent que l'Indus se jette dans la mer Rouge et par « Athénagoras, fils d'Arimnestos » qui lui assura que la mer Rouge communique avec la mer Extérieure. Cet Athénagoras serait le propre neveu d'Aristote, et probablement le médecin du roi Ochus.

T. R.

12. *Paul PERDRIZET. Bronzes grecs d'Égypte de la Collection Fouquet.* Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1911. In-4°, 97 p., 40 pl.

Ce beau volume, admirablement imprimé et abondamment illustré, est né de l'heureuse rencontre de trois hommes réunis par le hasard d'un Congrès archéologique en Égypte. Le Dr Fouquet, connu de tous ceux de nos compatriotes qui font le voyage du Caire, a mis de longues années à recueillir patiemment une collection composée surtout de petites œuvres industrielles, bronzes et terres cuites, datant de l'époque alexandrine. M. Paul Perdrizet, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur à la Faculté de Nancy, a visité cette collection et a conçu le vif désir de la faire connaître. M. Jacques Doucet, fondateur de la Bibliothèque d'art et d'archéologie qui est à Paris le plus précieux instrument de travail que l'on puisse rêver, lui en a fourni les moyens. Rien n'est plus simple ; mais il faut, pour réaliser cette bonne œuvre, le concours de trois esprits également animés d'un amour profond et désintéressé pour la science et pour l'art. Non contents de nous donner ce volume, ils en annoncent d'autres, toute une série qui sortira du même ensemble. Un bienfait en amène de nouveaux.

Ce premier recueil ne contient que les bronzes. M. Perdrizet nous explique quelle a été la carrière du Dr Fouquet, quelle vocation l'a conduit à rechercher spécialement les objets de cette époque dans un pays où l'on s'occupe surtout de la haute antiquité égyptienne. C'est une originalité que l'idée de constituer en Égypte un « cabinet d'amateur » avec des figurines de style grec. Mais on peut dire aujourd'hui que c'est devenu une actualité. Après avoir longtemps dédaigné, sous prétexte de décadence, l'âge hellénistique, actuellement on y porte toute l'attention que justifient des comparaisons incessantes avec notre société moderne. Rien n'est plus piquant, plus parisien, si l'on peut dire, que l'esprit satirique et caustique des Alexandrins, s'attachant à observer les ridicules humains, raillant les contrefaits, se moquant des bons nègres, caricaturant tous les disgraciés de la nature, et dans sa spirituelle préface l'auteur n'a pas manqué d'en rapprocher la littérature légère, comme les mimes d'Hérondas, qui sont le pendant exact et le commentaire de ces monuments. Nulle part on ne peut mieux juger de la souplesse, de la liberté de l'art grec qui, suivant les expressions de Perdrizet, ose traduire jusqu'au ricanement du voyou et à la dégaîne de l'apache.

Pourtant cet art alexandrin ne serait pas complet, s'il ne présentait aussi le souvenir des graves traditions religieuses qui, de tout temps, ont façonné la conscience du peuple égyptien. Il y a encore de la vie spirituelle, du mysticisme dans certaines figures, comme celle du jeune prêtre isiaque, enveloppé dans sa robe de lin. Il y a aussi la pénétration des dieux grecs, l'accord entre les deux grandes religions du monde ancien; le cycle d'Aphrodite, le cycle de Dionysos sont représentés ici par de nombreuses statuettes.

Au cours des notices qui accompagnent chacune des planches, M. Perdrizet s'arrête volontiers devant les petits problèmes que pose tel sujet ou tel accessoire, et c'est là qu'on sent le mieux comment sa vive intelligence des choses d'art est en même temps soutenue par une profonde et exacte érudition. Ce sont de vrais et courts mémoires, tantôt sur l'origine des reliefs hellénistiques ou de la toreutique alexandrine, tantôt sur le geste d'Aphrodite se coiffant ou sur l'énigmatique création de l'hermaphrodite, ou sur les figures de Baubo, ou sur l'Hermès coiffé d'une fleur de lotus. On sait que l'auteur ne craint pas la discussion et que plus d'un archéologue a souvent senti les coups de griffe de sa polémique. Ici encore, bien des savants sont cités sans éloges pour leurs opinions ; mais rien n'excède, il faut le dire, les droits d'une critique courtoise.

En somme, c'est un fort bon livre. Naturellement on trouvera à y reprendre. Par exemple, on peut s'étonner que l'auteur, tout imprégné des théories du folk-lore et de la valeur magique de l'art, pense encore que l'art alexandrin ait simplement représenté des contrefaits et des bossus « pour s'amuser ». Cela ne suffirait pas à expliquer pourquoi l'on trouve tant de figures de ce genre dans les tombeaux. Il est évident que les contorsions, les grimaces, les rictus ont, au moins à l'origine, une valeur talismanique qui explique le grand développement de ces séries grotesques. M. Perdrizet ne semble pas avoir connu non plus les études que des médecins, comme le Dr Félix Regnault, ont faites sur les grotesques, qui sont en réalité souvent des « malades » et chez lesquels on suit les déformations pathologiques de crises morbides connues. On pourrait encore noter, dans l'histoire de la grenouille envisagée comme prophylactique et vieille divinité égyptienne, des omissions de monuments dont quelques-uns sont au Louvre. Mais nous n'avons pas cherché à faire ici un compte rendu analytique et détaillé de l'ouvrage. Nous avons voulu en signaler l'intérêt et dire que si nous n'avons pas encore

de traité complet sur l'art hellénistique, M. Perdrizet nous en donne au moins un savoureux chapitre. S'il ajoute à ce commencement la suite qu'il promet, il aura contribué à combler une importante lacune de la littérature archéologique.

E. Pottier.

13-14. *Nicos SANTORINÉOS.* Ἀγριολούλουδα. Smyrne, imprimerie Nicos Vidori, 1909. In-8°. 53 p.
— Ἱστορίες τοῦ Πελάγους καὶ τῆς Ἀκρογιαλιᾶς. Alexandrie, imprimerie Th. Casimati et K. Iona, 1911. In-8°, 51 p.

C'est une toute petite gerbe de *Fleurs sauvages* que M. N. S. offre à ses lecteurs, un recueil de menues poésies présentées en une ou deux strophes, rarement plus, et parmi lesquelles s'érigent trois ou quatre sonnets. Pour modeste que soit ce bouquet, il ne manque ni de couleur ni de parfum. On entend par là que l'auteur, dans ses paysages comme dans ses marines, excelle à brosser, en quelques touches bien nettes, un tableau expressif, grâce à l'art de choisir et de mettre en valeur le détail essentiel qui éclaire et caractérise la physionomie de l'ensemble. En quelques mots il évoque une idée, un sentiment qui prennent corps et se développent dans l'âme du lecteur. Il met l'imagination et le cœur en branle par son coup d'archer, et la symphonie s'amplifie d'elle-même dans l'esprit qu'il fait vibrer.

Toutefois, il faut bien l'avouer, les pièces de ce recueil ne se recommandent pas toutes également par l'originalité de la pensée et de l'expression. Il en est de fort banales; il en est aussi quelques-unes qui, s'enveloppant de symbolisme vague, confus, sans grande portée, pataugent dans un nébuleux galimatias. Ce sont là défauts de jeune, encore obsédé et, par moments, opprimé par ses lectures, dont les réminiscences l'entraînent au pastiche inconscient et maladroit. Mais M. N. S. montre déjà qu'il est capable de dégager sa personnalité des influences qui l'emprisonnent. On souhaite qu'il donne désormais plus d'ampleur à son inspiration et qu'il arrive à noter avec plus de profondeur les affinités et les contrastes qui existent entre la nature extérieure et l'âme humaine.

Le même écrivain a fait paraître un petit volume de prose, *Histoires de la Mer et du Rivage*, où se révèlent les qualités essentielles d'un bon conteur : l'heureuse invention des sujets, l'exacte psychologie des personnages, la description pittoresque et colorée, l'habile conduite de la narration et l'indispensable charme du style. Tous ces éléments se combinent, à doses diverses, dans les huit récits qui composent ce recueil. On voudrait pouvoir y louer encore l'art du dialogue, qui renforce la vivacité et le naturel de l'exposition et apporte un si précieux appoint à la peinture analytique des caractères. Cet art si difficile apparaît ici en ébauche; il a besoin de se perfectionner et de s'affiner.

M. N. S. a le don de l'émotion, tantôt simple et touchante, tantôt angoissante et tragique; et ces deux sortes de pathétique constituent l'intérêt de la plupart de ses contes. Dans la première catégorie, on notera particulièrement le *Songe du Matelot*, un bon vieux grand-père à qui un rêve miséricordieux présente la joie et les caresses de sa petite-fille adorée, à l'heure où, surpris en plein sommeil, il sombre inconsciemment dans la mer mauvaise. Et encore *Pâques en pleine mer*, conte mélancolique où palpite l'attendrissant souvenir de la douce patrie.

Parmi ceux où domine l'impression tragique, il convient de distinguer *Maître Simon*, l'implacable malédiction d'une marâtre qui ne désarme pas devant l'agonie de la bru détestée et cause froidement la mort de son propre fils implorant en vain la suspen-

sion de la haine opiniâtre. Mais la palme revient à *Moschoula*, histoire de passion naïve et farouche, si profondément poignante dans son ingénuité, et dont le dénouement rappelle, à certains égards, la religieuse horreur des drames antiques.

Ajoutons, pour être juste, que deux ou trois de ces contes ne présentent qu'un intérêt médiocre, encore qu'ils soient tout noircis d'horrifiques maléfices. Les histoires de sortilèges ne sont captivantes et vraisemblables qu'à la condition que, derrière la légende superstitieuse, le lecteur averti discerne les causes réelles et naturelles des événements.

Tout en reconnaissant la couleur, l'agrément, la saveur romaïque du style, on signalera, pour le réprouver, un certain abus des répétitions homériques, qui n'ont pas toujours la grâce et la naïveté voulues. Le procédé y est trop apparent. Il semble aussi que l'auteur emploie avec trop de complaisance des termes techniques qui appartiennent plutôt au patois spécial des gens de mer qu'au véritable idiome commun (1).

Légères taches, en somme, qui ne vont pas jusqu'à déformer l'heureuse physionomie ni déprécier le mérite général de l'ouvrage.

Eugène Clément.

15. *D. K. TSOPOTOS.* Γῆ καὶ Γεωργοὶ τῆς Θεσσαλίας κατὰ τὴν Τουρκοκρατίαν. Volo, 1912, IV-273 p.

Au moment où la Grèce, devenant un grand État agricole, est appelée à résoudre les grands problèmes découlant du régime juridique et économique qui condamne en pays turc l'agriculture à la stagnation, un livre sur la terre et les agriculteurs en Thessalie sous la domination turque, arrive, on peut le dire, à son heure.

Mais le livre de M. Tsopotos tient plus que ne promet son titre. L'auteur estime qu'en ce qui touche la Thessalie les Turcs ont beaucoup conservé du régime byzantin antérieur. Il est donc amené à examiner ce régime, ainsi que tous les changements apportés par les choses et par les hommes au cours de cinq siècles. Par là il intéresse, autant que l'économiste et le juriste, l'historien, lequel discutera peut-être certaines théories de M. Tsopotos, mais rendra toujours hommage à son grand et consciencieux labeur.

Quelque temps avant de mourir, Krumbacher écrivait que ce sont surtout les Grecs qui devraient étudier les questions foncières byzantines; car, vivant sur les lieux, ils peuvent mieux se rendre compte de l'état d'esprit de leurs ancêtres et mieux saisir les traces du régime ancien. M. Tsopotos a eu raison de suivre le conseil du grand byzantinologue bavarois. Me réservant d'exposer et de discuter un jour ses idées, je veux pour le moment tirer du chapitre qu'il consacre à la Thessalie sous Ali pacha quelques renseignements complétant ceux que j'avais pu fournir dans cette Revue sur les immenses domaines fonciers d'Ali (n° 115, pp. 437 sq.) (1).

On sait que ce qui sert de base à l'étude de la question, c'est la liste des tchiflicks d'Ali dressée par le savant helléniste janninote Philitas et publiée par Aravantinos. Mais cette liste ne comprend pas d'autres détails, sauf les

(1) Encore un détail qu'il faut reprendre : la ponctuation est très défectueuse et même absente par endroits. Ce défaut, ajouté à maintes coquilles et fautes d'impression, gêne quelquefois la lecture.

(1) Il s'était glissé dans ces pages les erreurs suivantes : le nombre des tchiflicks d'Épire et de Thessalie est de 411 et de 261, non de 403 et de 263. Pareillement (p. 440), le nombre des tchiflicks de la Grèce continentale est de 172, et non de 137, et le total des tchiflicks du vézir de 921, et non de 880.

noms des biens, et se rapporte à des divisions administratives turques remontant à plus de cent ans. M. Tsopotos l'a complétée en retrouvant les noms actuels de ces tchiflicks, leur nature (terres emblavées, bois, pâturage) et le nom de la commune dont ils relèvent aujourd'hui. Enfin il corrige quelques petites erreurs de Philitas (six répétitions) et signale les tchifliks disparus ou introuvables. Quand d'autres chercheurs se livreront à des travaux analogues pour la Grèce continentale, l'Épire et la Macédoine, la liste de Philitas, si précieuse déjà, deviendra un document historique de premier ordre.

M. Tsopotos a recherché aussi comment Ali pacha avait constitué son immense domaine thessalien. Il soutient que, contrairement à ce qu'avaient soutenu Leake, J. Lampridès (*Epirotika Meletimata*, 7 vol. 1885-8) et d'autres, le vézir avait, en Thessalie du moins, transformé peu de villages libres (*képhalochoria*) en tchiflicks pour la raison que très peu de métrocomies subsistaient dans la plaine thessalienne, presque toute entière propriété des beys turcs de Larisse et autres villes. C'est ces derniers qu'aurait dépouillés Ali. Les villages de la montagne étaient d'ordinaire parvenus à garder leur liberté. M. Tsopotos a découvert que, sur la liste de Philitas, figurent 32 villages actuellement libres et qui, comme leur histoire le prouve, n'ont jamais été préalablement tchiflicks. Ali devait avoir sur eux, non des droits féodaux, mais des *Aliakades*, c'est-à-dire des droits de propriété privée. Beaucoup de ces droits appartenant originairement à une famille du village avaient passé au domaine public, soit par suite de confiscation, cas assez fréquent, soit par droit de succession ; les déshérences (*mahloul*) étaient alors très fréquentes, non seulement à cause des terribles épidémies qui sévissaient constamment, mais aussi parce que, selon le droit turc d'alors, le nombre des personnes appelées à succéder *ab intestat* était excessivement limité (descendants et ascendants mâles, frères et, encore pas toujours, filles). Or, Ali était parvenu à acheter les immenses domaines de la couronne (les *Aliakades* compris) pour un prix dérisoire.

M. Tsopotos développe aussi l'idée qu'il était plus facile de dépouiller les beys que de transformer des képhalochoria en tchiflicks ; car il est plus facile d'abattre quelques individus que de réduire toute une population. Cela n'est vrai que dans une certaine mesure. En tout cas, même ici l'avidité d'Ali, source de sa puissance, finit par préparer sa perte. Parmi les gens qui intriguèrent le plus efficacement auprès du Divan contre lui furent Yaya et Abetin, beys thessaliens que ses persécutions avaient forcés à se réfugier à Constantinople.

A. Andréadès.

16. *Fr. ZORELL, S. J. Novi Testamenti Lexicon graecum.* (*Cursus Scripturae sacrae* auctoribus *R. Cornely, I. Knabenbauer, Fr. de Hummelauer aliisque Soc. Iesu presbyteris*). Parisiis, Lethielleux, 1911. Gr. in-8°, xvi-648 pp.

L'activité philologique dans le domaine des premières origines chrétiennes n'a jamais été plus intense que de nos jours, et il ne se passe point d'année où ces études n'enregistrent quelque notable publication lexicographique. En 1907 et 1912 paraissaient l'*Index patristicus* et l'*Index apologeticus* de M. F. Goodspeed, professeur à Chicago, œuvres de statistique pure, mais absolument exhaustive, la première pour les Pères apostoliques, la seconde pour les Pères apologistes. De tendance diamétralement opposée, mais fort précieux en son genre, est le *Biblisch-theologisches Wörterbuch der Neutestamentlichen Gräcität*, de H. Cremer, œuvre de forte systématisation, dont la première édition remonte à 1883 ; neuf éditions se sont succédé du

vivant de l'auteur, une dixième entièrement refondue a commencé de paraître à Gotha, en 1911, par les soins de M. J. Kögel. Entre ces deux extrêmes, se rangent, par leur caractère à la fois positif et rationnel, de nombreux lexiques : tel le *Lexicon graecolatinum in libros Novi Testamenti* de W. Grimm, dont une quatrième édition revue sortait de presse en 1903, et que H. Thayer a pris pour base d'un travail beaucoup plus étendu, en anglais (2e éd. 1889); tel aussi le *Vollständiges Griechisch-deutsches Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments und der übrigen urchristlichen Literatur* de M. E. Preuschen (Giessen, 1910), auquel M. Psichari a consacré ici même une recension très soignée (*Rev. ét. gr.*, 1911, p. 353-360). C'est à côté de ces derniers ouvrages qu'est marquée la place du *Novi Testamenti Lexicon graecum* du Père Zorell. On ne saurait mieux faire, pour le caractériser, que de le comparer à Grimm et à Preuschen.

Et tout d'abord, l'objet coïncide avec celui de Grimm, non avec celui de Preuschen : c'est un lexique du Nouveau Testament seul. D'étendue sensiblement égale à Preuschen, il compte moins d'articles, puisque la langue des Pères apostoliques n'y figure pas. Mais les articles communs y sont plus approfondis.

Grimm a suivi, pour le texte du Nouveau Testament, les éditions elzéviriennes, et celles de Grierbach, Lachmann et Tischendorf; Preuschen s'en est tenu ordinairement à Nestle, en consultant parfois Lachmann; Zorell a eu constamment égard à Tischendorf, Westcott et Hart, Hetzenauer, Brandscheid, ainsi qu'au *textus receptus*.

Un des mérites les plus appréciables du nouveau lexique est l'utilisation très large des ressources offertes par la plus récente philologie : inscriptions, papyrus, ostraca, etc. Grimm était à peine entré dans cette voie; Preuschen y était resté à peu près exclusivement tributaire de Deissmann et Nägeli. Zorell a pratiqué personnellement toutes les grandes collections papyrologiques et y renvoie constamment. De ce chef, une information abondante et de première main a pénétré ses colonnes.

Grimm avait rédigé son lexique en latin, Preuschen en allemand. Zorell est revenu au latin, langue du *Cursus Scripturae* auquel appartient son volume.

Grimm, plus attentif à l'histoire générale de la langue, avait multiplié les rapprochements avec la grécité profane; Preuschen a sacrifié cette information linguistique au profit d'une information littéraire plus variée. A cet égard, Zorell se rapproche plus de Grimm. La physionomie de chaque mot est souvent éclairée par des références que les progrès de la lexicographie au cours du dernier demi-siècle ont fournies à souhait, et tel exemple, qu'on avait pu croire isolé, se trouve appuyé par une tradition respectable.

L'adoption d'un certain nombre de signes conventionnels a permis d'introduire, sans notable augmentation de volume, une somme considérable de renseignements précieux. Il faut une demi-heure d'effort pour s'habituer à cette algèbre. Mais ensuite on est bien payé de sa peine. La typographie fait d'ailleurs grand honneur aux presses de Drugulin (Leipzig). Le caractère, beaucoup plus lisible que celui de Grimm, ne le cède en rien à celui de Preuschen, ce qui n'est pas un mince éloge.

Les articles du P. Zorell m'ont paru généralement fort bien conçus et très objectifs. Pour la sûreté des détails, aucune comparaison n'est possible avec Grimm, qui, même en sa quatrième édition, fourmille d'erreurs matérielles. Voici quelques menues observations, suggérées par une trop courte fréquentation du volume.

L'article Διαθήκη gagnerait, je crois, à être confronté avec le mémoire substantiel de E. Riggenbach, *Der Begriff der* Διαθήκη *in dem Hebräerbrief*, dans

Theologische Studien Theodor Zahn zum 10 Okt. 1908 dargebracht, p. 289-316 (Leipzig, Deichert, 1908), qui révoque en doute le dualisme d'acception de ce mot dans l'épître aux Hébreux.

L'article Πνεῦμα, p. 467, 2e col., en bas, suppose dans *II Cor.*, III, 18, une alliance de mots Κυρίου Πνεῦμα, et l'interprète conformément à la vulgate, où on lit : *a Domini Spiritu*. Mais les mots ἀπὸ Κυρίου Πνεύματος ne se prêtent pas à cette combinaison. Origène a très bien vu que tout le contexte roule sur l'antithèse entre la lettre et l'esprit (formulée dès le verset 6), et identifie le Seigneur à l'esprit, v. 17 : Ὁ δὲ Κύριος τὸ πνεῦμά ἐστιν. D'où il suit que dans v. 18, ἀπὸ Κυρίου πνεύματος doit s'entendre : « du Seigneur [qui est] esprit. » Il n'y a pas lieu d'admettre une inversion des deux génitifs et de subordonner Κυρίου, comme génitif possessif, à πνεύματος; πνεύματος est au contraire une apposition à Κυρίου. Il n'est pas question de Κυρίου Πνεῦμα, mais de Κύριος πνεῦμα.

Au mot στοιχεῖον, les deux interprétations données de l'expression τὰ στοιχεῖα τοῦ κόσμου, qui se présente quatre fois en saint Paul (*Gal.*, IV, 3, 9; *Col.*, II, 8, 20), pèchent peut-être par excès de précision. Il paraît, en effet, difficile de maintenir que cette expression vise la loi de Moïse *comme telle*, si l'on considère que l'apôtre s'adresse, non à des judéo-chrétiens, mais à des chrétiens sortis du paganisme et qui se laissaient détourner de l'Évangile par une propagande juive, et qu'il leur reproche de *retourner* aux στοιχεῖα τοῦ κόσμου (*Gal.*, IV, 9 : πῶς ἐπιστρέφετε πάλιν ἐπὶ τὰ ἀσθενῆ καὶ πτωχὰ στοιχεῖα, οἷς πάλιν ἄνωθεν δουλεύσαι θέλετε). Ces anciens païens ne *retournaient* pas précisément à la loi de Moïse, puisqu'ils n'en étaient pas venus ; mais, après être, de païens, devenus chrétiens, ils retournaient à certains *enseignements élémentaires, communs au paganisme et à la loi de Moïse*. On peut d'ailleurs très bien retenir la traduction littérale de τὰ στοιχεῖα τοῦ κόσμου, *rudimenta mundana*; mais je pense que le commentaire joint à cette traduction demande à être un peu élargi. On peut voir à ce propos la note tout à fait décisive de F. Prat, *La théologie de saint Paul*, t. II, p. 156-164, Paris, 1912.

Au mot φύσις, la traduction de *Éph.*, II, 3, τέκνα φύσει ὀργῆς : *origine ex Adamo*) *irae divinae obnoxii*, me paraît donner prise à une observation semblable. Le contexte suggère, par l'antithèse des datifs ἐλέει, χάριτι, une comparaison entre la condition naturelle de l'homme et celle que saint Paul reconnaît tenir de la miséricorde et de la grâce divine. Il ne s'agit pas précisément de *naissance*, mais de *nature*, et Adam n'est pas en vue. Le sens me paraît donc tranché indûment au profit de la valeur étymologique du mot φύσις.

En somme, quelques détails de ce livre excellent procèdent, je crois, d'une exégèse un peu trop spéciale. Une plus longue pratique amènerait sans doute à multiplier les observations; la minutie de celles que je me suis permises dira, mieux que tous les éloges, en quelle estime je tiens cet ouvrage, fruit d'un labeur très scientifique, et de loin supérieur à tous ses devanciers.

Qu'il soit permis, en terminant, d'appeler l'attention sur les principes orthographiques exposés dans l'avant-propos. L'espace nous manque pour les analyser ; mais on y reconnaîtra la maîtrise du lexicographe qui, dans un domaine où l'anarchie des textes multiplie les problèmes épineux, n'a rien voulu laisser au hasard et prend parti avec autant de hardiesse que de prudence.

A. D'ALÈS.

OUVRAGES DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE LA REVUE

ΑΑΜΑΣ (Capitaine Alexandre Mazaraki). Αἱ ἱστορικαὶ περιπέτειαι τῆς Μακεδονίας ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι σήμερον καὶ ἰδίᾳ τὰ ἀπὸ τοῦ 1903-1908 γεγονότα. Ἀθήνησι, Τζαβέλλα, 1912. In-8°, ε'-216 p.

ΑΝΔΡΕΑΔΗΣ (Ἀνδρέας). Ἀναρέντιος Μαβίλης. Βιογραφικὸν σημείωμα. Ἀθῆναι, ἀνατύπωσις ἐκ τῶν Παναθηναίων, 1913. In-4°, 8 p.

— *La marine marchande grecque* (Extr. du *Journal des Économistes*, XLXII, 15 septembre et 15 octobre 1913), 34 p.

ΑΡΒΑΝΙΤΟΠΟΥΛΟΣ (Ἀπόστολος). Ἀνασκαφαὶ καὶ ἔρευναι ἐν Θεσσαλίᾳ καὶ Μακεδονίᾳ κατὰ τὸ ἔτος 1912. (Extr. de Πρακτικὰ τῆς ἀρχαιολογικῆς Ἑταιρείας, 1912). Ἐν Ἀθήναις, Σακελλάριος, 1913. In-4°, pp. 154-246.

— Θεσσαλικαὶ ἐπιγραφαί (Συνέχεια) (Extr. de Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, 1913, pp. 25-52).

— Εἰς Θεσσαλίας ἐπιγραφάς (Extr. de Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, 1913, pp. 143-182).

Baker (William W.). *Some of the less known mss. of Xenophon's Memorabilia* (Extr. de *Transactions of the American Philological Association*, XLIII, 1912, pp. 143-172).

— *Vase fragment from Vari* (Extr. de *American Journal of Archaeology*, Second series, XVII, 1913, pp. 206-209).

Bănescu (N.). *Deux poètes byzantins inédits du* XIII*e siècle*. Bucarest, Gobl, 1913. In-8°, 20 p.

Bertolini (Cesare). *Bibliografia dell' antico diritto greco e romano*. VI (Extr. de *Bullettino dell' Istituto di diritto romano*, 1913, pp. 273-319).

Besnier (Maurice). *Lexique de géographie ancienne* (*Nouvelle collection à l'usage des classes*, XXX). Paris, Klincksieck, 1914. In-12, xx-893 p.

— *Chronique d'histoire ancienne grecque et romaine*. 4e année : 1912 (Extr. de la *Revue des questions historiques*, 1913). 59 p.

Bevan (Edwyn). *Stoics and sceptics*. Four lectures delivered in Oxford during hilary term 1913, for the Common University Fund. Oxford, Clarendon press, 1913. In-8°, 152 p.

Biedermann (Erhard). *Studien zur ägyptischen Verwaltungsgeschichte in ptolemäisch-römischer Zeit. Der* βασιλικὸς γραμματεύς. Berlin, Weidmann, 1913. In-8°, 124 p.

BUCKLER (W. H.), David M. ROBINSON. *Greek inscriptions from Sardes*. III. Extr. de *American Journal of Archaeology*, Second series, XVII, 1913 pp. 353-370).

DEONNA (W.). *A propos de quelques articles récents* (Extr. de la *Revue archéologique*, 1913, pp. 301-317).

— *Bronzes figurés antiques du Musée de Berne*. In-4°, pp. 18-35.

— *Figurines de bronze antiques du Musée de Neuchâtel*. In-4°, pp. 93-99.

— *Nécropoles ibériques. Fibule de Luzaga* (Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, compte-rendu de la XIVe session, Genève, 1912, pp. 631-636).

— *A propos des « pierres-figures »* (*Ibid.*, pp. 535-546).

— *Quelques remarques sur la stylisation* (Extr. de la *Revue d'ethnographie et de sociologie*, 1913, 11 p.).

— *Le pied divin en Grèce et à Rome* (Extr. de l'*Homme préhistorique*, 1913, pp. 241-254). *L'expression des sentiments dans l'art grec. Les facteurs expressifs*. Paris, Laurens, 1914. In-8°, 380 p.

— *Quelques observations sur la forme humaine et animale employée comme conduit ou récipient* (Extr. de *L'homme préhistorique*, 1913, pp. 305-317).

DE SANCTIS (Gaetano). *Contributi alla storia dell' impero Seleucidio* (Reale Accademia delle scienze di Torino, anno 1911-1912). Torino, Bocca, 1912. In-8°, 30 p.

— *I nomophylakes d'Atene*. Extr. de *Entaphia* in memoria di E. Pozzi. Torino, Bocca, 1913, 14 p.).

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines... rédigé... sous la direction de M. E. SAGLIO, continué par MM. E. POTTIER et G. LAFAYE. Quarante-huitième fascicule (*Tibia-Triumphus*). Paris, Hachette, 1913. In-4°, pp. 329-488.

DRERUP (Engelbert). *Ein neuer Papyrus. Klagschrift des Horion, Sohnes des Mystes* (Extr. de *Festschrift Georg von Hertling*). In-4°, 3 p.

DURHAM (Donald Blythe). *The vocabulary of Menander considered in its relation to the Koine*. Dissertation. Princeton University, 1913. In-8°, 104 p.

EBERSOLT (Jean). *Sculptures chrétiennes inédites du Musée de Constantinople* (Extr. de la *Revue archéologique*, 1913, pp. 333-339).

— et Ad. THIERS. *Les ruines et les substructions du Grand Palais des empereurs byzantins* (Extr. des *Comptes Rendus des séances de l'année 1913* de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, pp. 31-39).

EITREM (S.). *Some Roman Festivals expiatory and purificatory*. (Extr. de *Festskrift til Alf Torp*, Kristiania, 1913. pp. 71-87).

ENDRES (Heinrich). *Die offiziellen Grundlagen der Alexanderüberlieferung und das Werk des Ptolemäus. Quellenkritische Studien zur Alexandergeschichte*. Würzburg, Staudenraus, 1913. In-8°, 78 p.

Entaphia. In memoria di Emilio Pozzi la scuola torinese di storia antica. Torino, Bocca, 1913. In-8°, x-252 p.

FILOW (Bogdan). *Sainte-Sophie de Sofia* (*Matériaux pour l'histoire de la ville de Sofia*, livre IV). En bulgare, avec un résumé en français. Sophia, 1913. In-4°, VIII-172 p., XXI pl.

FITZ HUGH (Thomas). *Caesius Bassus and the hellenization of latin saturnian theory* (Extr. de *Proceedings of the American Philological Association*, XLIII, 1912, pp. XX-XXIV).

FLICKINGER (Roy C.). *Tragedy and the satyric drama* (Extr. de *Classical Philology*, VIII, 1913, pp. 261-283).

ΓΚΙΝΗΣ (Δημήτριος). Ὁ περὶ Μηδείας θρῦλος ἀπὸ νομικῆς ἀπόψεως (Extr. de Ἐφημερὶς τῆς ἑλλ. καὶ γαλλ. νομολογίας, XXXII, 1913, pp. 198-209).

GOMME (A. W.). *The literary evidence for the topography of Thebes* (Extr. de l'*Annual of the british school at Athens*, nº XVII, 1910-1911, pp. 29-53, 1 pl.).

— *The topography of Boeotia and the theories of M. Bérard* (Extr. de l'*Annual of the british school at Athens*, nº XVIII, 1911-1912, pp. 189-210, 1 pl.).

— *The legend of Cadmus and the logographi*, I (Extr. du *Journal of hellenic studies*, vol. XXXIII, 1913, pp. 53-72); II (*ibid.*, pp. 223-245).

— *The ancient name of Gla* (Extr. de *Essays and Studies presented to William Ridgeway on his sixtieth birthday*). Cambridge, 1913. In-8º, 8 p.

HAILE (Charles Henry). *The clown in greek literature after Aristophanes*. Dissertation. Princeton University, 1913. In-8º, VII-40 p.

HANDEL (Jacobus). *De lingua communi in titulos ionicos irrepente* (Studia Leopolitana, editor St. Witkowski). Leopoli, Gubrynowicz, 1913. In-8º, 72 p.

A. HEISENBERG et L. WENGER. *Byzantinische Papyri in der k. Hof-und Staatsbibliothek zu München* (*Veröff. aus der Papyrus-sammlung der k. Hof-und Staatsb. zu München*). Leipzig-Berlin, Teubner, 1914. In-4º, IX-203 p. Album de 37 planches in-folio.

HOMERI] *Ilias. Cum prolegomenis, notis criticis, commentariis exegeticis edidit* J. VAN LEEUWEN J. F. Pars altera : libri XIII-XXIV. Lugduni Batavorum, Sitjhoff, 1913. In-8º, pp. 451-898.

KERN (Otto). *Inscriptiones graecae* (*Tabulae in usum scholarum* editae sub cura Iohannis Lietzmann, VII). Bonnae, Marcus et Weber, 1913. In-4º, XXIV p. 50 pl.

Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen, hgg. von HANS LIETZMANN (Bonn, Marcus u. Weber, 1913. In-12) :

— 115. *Griechische Inschriften zur griechischen Staatenkunde* ausgewählt von F. BLECKMANN, 79 p.

— 118. *Oratorum et rhetorum graecorum fragmenta nuper reperta* edidit KONRADUS JANDER, 42 p.

— 120. HIPPOKRATES *über Aufgaben u. Pflichten des Arztes in einer Anzahl auserlesener Stellen aus dem Corpus Hippocraticum*, hgg. von Th. MEYER-STEINEG u. W. SCHONACK, 27 p.

— 121. *Historische griechische Inschriften bis auf Alexander den Grossen*, ausgewählt u. erklärt von E. NACHMANSON, 60 p.

KNUENZ (L.). *De enuntiatis Graecorum finalibus* (Commentationes Aenipontanae, VII). Ad Aeni Pontem, in aed. Wagnerianis, 1913. In-8º, 44 p.

ΚΟΥΓΕΑΣ (Σωκρ.). Ὁ καταρείας Ἀρέθας καὶ τὸ ἔργον αὐτοῦ. Συμβολὴ εἰς τὴν ἱστορίαν τῆς πρώτης ἀναγεννήσεως τῶν ἑλληνικῶν γραμμάτων ἐν Βυζαντίῳ. Ἐν Ἀθήναις, Ἐλευθερουδάκης, 1913. In-8º, ιβ'-152 p., 7 pl.

— Ἔρευναι περὶ τῆς ἑλληνικῆς λογογραφίας κατὰ τοὺς μέσους χρόνους (Extr. de Λαογραφία, IV, 1913, pp. 236-270).

ΚΟΥΡΤΙΔΗΣ. Τὰ πρῶτα βήματα τῆς ἀνθρωποτητος κατὰ τὸν Edward

CLODD. Σύλλογος πρὸς διάδοσιν ὠφελίμων βιβλίων. Ἐν Ἀθήναις, Σιδέρης, s. d. In-12, τ-115 p.

KUIPER (K.). *Ad Satyri fragmentum de vita Euripidis adnotationes duae* (Extr. de *Mnemosyne*, XLI, pp. 233-242).

KÜSTER (Erich). *Die Schlange in der griechischen Kunst und Religion* (Religionsgeschichtliche Versuche u. Vorarbeiten hgg. von R. Wünsch u. L. Deubner, XIII, 2). Giessen, Töpelmann, 1913. In-8°, x-172 p.

LATTE (Kurt). *De saltationibus Graecorum capita quinque* (Religionsgeschichtliche Versuche u. Vorarbeiten hgg. von R. Wünsch u. L. Deubner, XIII, 3). Giessen, Töpelmann, 1913. In-8°, 112 p.

LOURIE (S.). *L'inscription de Chéronée IG. VII 3376* (Extr. du *Journal du Ministère de l'Instruction publique*, décembre 1913, pp. 514-522) (en russe).

MACRIDY (Th.). *Reliefs gréco-perses de la région de Dascylion* (Extr. du *Bull. de Corresp. hellénique*, XXXVIIe année, 1913, pp. 340-358); trois héliogr. hors texte.

MAJER-LEONHARD (Ernestus). Ἀγράμματοι. *In Aegypto qui litteras scaverint, qui nesciverint ex papyris graecis quantum fieri potest exploratur.* Francofurti ad Moenum, Diekmann, 1913. In-8°, 78 p.

MASPERO (Jean). *Rapport sur les fouilles entreprises à Baouit* (Extr. des *Comptes rendus des séances de l'année 1913* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pp. 287-300).

— *Graeco-arabica* (Extr. du *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, XI, pp. 155-161).

MASQUERAY (Paul). *Bibliographie pratique de la littérature grecque des origines à la fin de la période romaine.* Paris, Klincksieck, 1914. In-12, VI-334 p.

MAYER (Hermann). *Prodikos von Keos und die Anfänge der Synonymik bei den Griechen* (Rhetorische Studien hgg. von Drerup, I). Paderborn, Schöningh, 1913. In-8°, 160 p.

MERRILL (William). *The archetype of Lucrece* (Extr. de *University of California publications in classical philology*, II, n. 10, pp. 227-235).

MICHON (Étienne). *Un décret du dême de Cholargos relatif aux Thesmophories* (Extr. des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, XIII). Paris, Klincksieck, 1913. In-4°, 24 p.

ΜΙΛΑΣΙΑΣ (Α. Τυπάλδος). Αἰτιολογικὴ ἔκθεσις τῆς προτάσεως Νόμου περὶ προστασίας τῶν Μουσικῶν ἔργων. Ἐν Ἀθήναις, 9 decembre 1913, 18 p.

MÜLLER (Franz). *Die antiken Odyssee-Illustrationen in ihrer kunsthistorischen Entwicklung.* Berlin, Weidmann, 1913. In-8°, VIII-156 p.

NAVARRE (Octave). *Les masques et les rôles dans la comédie nouvelle. A propos d'un livre récent* (Extr. de la *Revue des Études anciennes*, XVI, 1914), 40 p.

PETERSEN (Walter). *The greek diminutive suffix -ισκο- -ισκη-* (Extr. de *Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences*, XVIII, 1913, pp. 139-207).

POHLENZ (Max). *Aus Platons Werdezeit. Philologische Untersuchungen.* Berlin, Weidmann, 1913. In-8°, 420 p.

POULSEN (Frederik). *Textes et bustes grecs récemment acquis par la Glyptothèque Ny-Carlsberg* (Extr. du *Bulletin de l'Académie royale de Danemark*, 1913, n. 5, pp. 395-429).

PREISIGKE (Friedrich). *Sammelbuch griechischer Urkunden aus Aegypten*. Zweites Heft. Strassburg, Trübner, 1913. In-8°, pp. 129-256.

RADET (G.), O. NAVARRE, P. FOURNIER. *Le théâtre d'Éphèse* (Extr. de la *Revue des Études anciennes*, XV, 1913, pp. 313-330).

ROBIN (L.). *Platon et la science sociale* (Extr. de la *Revue de métaphysique et de morale*, 1913), 45 p.

ROBINSON (David M.). *Inscriptions from the Cyrenaica* (Extr. de l'*American Journal of Archaeology*, XVII, 1913, pp. 157-200).

ROSCHER (W. H.). *Die hippokratische Schrift von der Siebenzahl in ihrer vierfachen Ueberlieferung*, zum erstenmal herausgegeben u. erklärt (Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums... hgg. von Drerup, Grimme u. Kirsch, VI, 3-4). Paderborn, Schöningh, 1913. In-8°, XII-176 p.

ROUSSEL (Pierre). *Le sénatus-consulte de Délos* (Extr. du *Bulletin de correspondance hellénique*, 1913, pp. 310-322).

SEURE (Georges). *Archéologie thrace. Documents inédits ou peu connus*. 1re série (Extr. de la *Revue archéologique*, 1911, 1912, 1913). Paris, Leroux, 1913. In-8°, 140 p.

SREBRNY (Stephan). Δῆμος, *comédie d'Eupolis* (Extr. du *Journal du ministère russe*) *de l'instruction publique*, novembre 1913).

STUREL (René). *Essai sur les traductions du théâtre grec en français avant 1550* (Extr. de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1913). 58 p.

STURTEVANT (E. H.). *Studies in greek noun-formation. Labial terminations III and IV*. The University of Chicago Press, Chicago (Illinois), 1913. In-8°, 60 p.

SWINDLER (Mary Hamilton). *Cretan elements in the cults and ritual of Apollo*. Diss. Bryn Mawr College, Bryn Mawr (Pennsylvania), 1913. In-8°, 80 p.

TAFRALI (O.). *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie byzantines*. Paris, Geuthner, 1913. In-8°, 96 p.

THÉOCRITE. *Gli Idilli di Teocrito tradotti in versi italiani* da Angelo TACCONE con introduzione e note. Torino, Bocca, 1914. In-12, XX-298 p.

ΤΣΟΠΟΤΟΣ (Δ. Κ.). Γῆ καὶ γεωργοὶ τῆς Θεσσαλίας κατὰ τὴν Τουρκοκρατίαν ἐπὶ τῇ βάσει ἱστορικῶν πηγῶν. Ἐν Βόλῳ, τυπ. τῆς ἐφημ. Ἡ Θεσσαλία, 1912. In-8°, ὃ'-274 p.

URE (Percy N.). *Black glaze pottery from Rhitsona in Boeotia* (University College Reading. *Studies in history and archaeology*). Oxford University Press, 1913. In-8°, 64 p., 19 pl.

VENDRYES (J.). *Inscriptions cypriotes en langue inconnue* (Extr. des *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, XVIII, pp. 271-280).

VÜRTHEIM (J. J. G.). *Teukros und Teukrer. Untersuchung der homerischen und der nachhomerischen Ueberlieferung*. Rotterdam, Brusse, 1913. In-8°, 44 p.

WALKER (E. M.). *The Hellenica Oxyrhynchia. Its authorship and authority*. Oxford, Clarendon Press, 1913. In-8°, 150 p.

WELLNHOFER (Matthias). *Johannes Apokaukos Metropolit von Naupaktos in Aetolien (c. 1155-1233)*. Freising, Datterer, 1913. In-8°, 70 p.

WILHELM (A.). *Inschrift zu Ehren des Paulinus aus Sparta* (Extr. de *Sitzungsbe-*

richte der k. preussischen Akademie der Wissenschaften. XXXIX, 1913, pp. 858-863).

— *Neue Beiträge zur griechischen Inschriftenkunde*. Teil II (*Sitzungsberichte der k. Akad. der Wiss. in Wien, phil.-hist. Klasse*, 166. Band, 3. Abh.). Wien, 1912. In-8°, 43 p.; — Teil III (*ibid.*, 175. Band, 1. Abh.), 53 p., 4 pl.

CORRESPONDANCE

Paris, le 2 février 1914.

Monsieur le Directeur et cher Collègue,

N'ayant pas le loisir de rechercher et de dépouiller tous les ouvrages qui contiennent des inscriptions grecques, je trouve grand profit à lire dans la *Revue* le *Bulletin Epigraphique*, qui me met commodément au courant de toutes les publications nouvelles.

Ce *Bulletin* était depuis plusieurs années rédigé par M. Adolphe Reinach et je crois que beaucoup de vos lecteurs y ont goûté, comme moi, une documentation abondante et variée, une exploration consciencieuse et très méritoire des recueils les plus difficiles à consulter.

J'ai constaté dans le dernier fascicule que cette rédaction avait été confiée à un autre collaborateur. Je ne me plaindrai certes pas de rencontrer ici le nom de M. Pierre Roussel, qui est mon ancien élève et pour qui j'ai une estime toute particulière; son *Bulletin* même prouve sa compétence et ses qualités d'érudit. Mais je serais désireux de savoir si M. Adolphe Reinach a renoncé définitivement à nous prêter son concours pour cette partie de la *Revue*, ou si son collègue de l'Ecole d'Athènes ne le remplace que provisoirement.

Veuillez me croire, cher Directeur, votre amicalement dévoué.

E. Pottier.

Paris, le 4 février 1914.

Monsieur et cher confrère,

Je me hâte de répondre à votre question.

M. Adolphe Reinach, ayant fondé avec M. Espérandieu la *Revue Epigraphique*, a renoncé à rédiger le *Bulletin Epigraphique* de la *Revue des Etudes grecques*. Je me suis, d'ailleurs, fait un devoir d'annoncer sa résolution à l'Association dans la séance du 7 novembre 1912, en souhaitant longue vie et bonheur à la Revue nouvelle : vous trouverez la trace de cette communication dans les *Actes de l'Association* (t. XXVI, p. XLVII).

C'est donc à titre définitif que le *Bulletin* créé en 1889 est confié à M. Pierre Roussel. Notre nouveau collaborateur — j'en suis certain comme vous — sera digne de ses plus éminents devanciers.

Veuillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'assurance de toute ma sympathie et de mon entier dévouement.

G. Glotz.

ERRATUM

Au t. XXVI (1913), p. XLIX, séance du 9 janvier 1913 : *au lieu de* M. Baucher, *lire* M. Henri Boucher; *au lieu de* M. Saint-Ferréol, *lire* M. de Saint-Ferriol.

Bon à tirer donné le 21 février 1914.

Le rédacteur en chef, Gustave Glotz.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyrillet, Rouchon et Gamon.

L'ART ÉCONOMIQUE DANS PLATON

L'Économie n'était d'abord pour Platon, qu'un préservatif contre la pauvreté, un art de protection des plus modestes (1). A mesure que ses idées sur les arts ou sciences politiques se précisaient et s'organisaient, l'Économie lui paraissait digne d'occuper un rang plus élevé. Le *Politique*, qui annonce le changement dans l'importance respective des opérations de la méthode, annonce aussi le changement dans la place réservée à l'Économie. « L'Économe est un gouvernant. Il est le chef de la maison. Mais faut-il tenir pour différentes en ce qui touche au gouvernement une grande maison et une petite ville? Non, n'est-ce pas? Par conséquent, quant à l'objet de notre examen, il est évident que ces diverses choses relèvent d'une seule science; qu'on l'appelle royale, politique ou économique, peu nous importe » (2). Comme la politique, l'Économique est donc une science de commandement, non une science spéculative, mais une *technè* ou art pratique supérieur (3), contribuant à l'élevage et à l'entretien des êtres vivants sociaux, en particulier de l'homme. A ce titre, dans sa forme pure, elle peut prétendre à ce qu'on dise d'elle ce qui est dit de la politique; elle est la science royale parce qu'elle est celle qui convient au roi et parce qu'elle gouverne toutes les autres : « la véritable science royale ne doit

(1) *Gorgias*, 477, b, c.
(2) *Politique*, 259, b.
(3) *Philèbe*, 55, d : *Politique*, 259-260.

pas exécuter elle-même, mais commander aux sciences qui peuvent exécuter ; elle juge s'il convient ou ne convient pas de commencer et de mettre à exécution les entreprises importantes, et c'est aux autres sciences d'exécuter ses ordres » (1),

Mais elle a aussi des formes plus modestes ; ce sont des formes pratiques qui relèvent de l'expérience et de la tradition, associées aux arts qui sont les agents directs ou les causes concourantes de la politique, à la Législation, à l'Art judiciaire, à l'Art militaire : c'est le louage et le gouvernement des travailleurs, ce sont les opérations de toutes sortes que nous appelons *les affaires* : change, entreprise maritime, achat et revente sur les marchés, colportage ; c'est la possession et la conduite des esclaves (2).

D'autres arts ne sont plus seulement subordonnés à l'art royal comme instruments directs ; ils dépendent de lui à un second degré, indirectement, en ce qu'ils fournissent à l'État des instruments pour la satisfaction de ses besoins essentiels : ce sont les arts dits par Platon auxiliaires. Ces instruments ou objets utilisables sont des biens, des propriétés qui sont indispensables à l'art général de conduire ou de faire paître des animaux sociables sans en faire partie. Nous devons transcrire en l'abrégeant cette première classification, plus technologique qu'économique il est vrai, des objets de l'industrie humaine et des métiers correspondants. Elle renferme sept catégories. Ce sont :

1° Ce qui fournit la matière sur laquelle s'exercent tous les arts manuels pour les façonner : « l'or, l'argent et tous les autres métaux que l'on extrait des mines, tout ce que l'art de couper et de tailler les arbres fournit à la charpenterie et à la vannerie, l'art qui enlève aux plantes leur écorce, celui du

(1) *Politique*, 305, d. L'opposition entre les arts ou sciences de connaissance et les arts ou sciences de commandement correspond à celle que nous établissons entre la spéculation et la pratique, parce que toute action en Grèce s'accomplissait pour l'homme libre en donnant des ordres. Voir notre *Introduction* sur la politique de Platon.

(2) *Politique*, 289, d, e.

corroyeur qui dépouille les animaux de leur peau, tous les arts analogues qui nous préparent du liège, du papyrus, des liens, tout cela nous met en mesure de fabriquer des objets composés avec des choses qui ne le sont pas. » Appelons tout cela propriété primordiale et élémentaire.

2° Les outils, instruments ou ustensiles composés ou façonnés avec cette matière première.

3° Ce qui sert à la conservation des productions de l'industrie, vases, paniers et coffres, tout ce qui contient ou enveloppe les objets que l'on veut garantir de quelque altération.

4° L'ensemble des objets qui servent de sièges, immobiles ou mobiles, employés pour la locomotion sur la terre ou sur l'eau, fabriqués par le charpentier, le potier ou le forgeron.

5° Les abris, vêtements de toutes sortes, un grand nombre d'armes défensives, les murs, les remparts, tout ce qui sert à la protection. Les principaux artisans qui les fabriquent sont l'architecte et le tisserand.

6° Tout ce qui contribue à la distraction et au divertissement de l'homme, créations des beaux-arts et de la musique.

7° « Enfin, l'acquisition des aliments et tout ce qui, en se mêlant à notre corps, a le pouvoir d'entretenir par ses parties les parties de ce corps ; formons-en une septième espèce et désignons-la dans toute son étendue sous le nom d'alimentation. » L'agriculture, l'élevage, la chasse et la pêche, la gymnastique, la médecine et la cuisine sont les arts desquels relève la catégorie de productions signalée ici (1).

Les contours de la classification restent de ce côté assez mal déterminés; cependant on voit par l'ensemble de cette esquisse que Platon porta, dès le moment où ses idées s'infléchirent vers les réalités politiques, un regard attentif sur les industries humaines. Les *Lois* nous le montrent moins résolu à proscrire

(1) *Politique*, 281, d, e; 287, b; 289, a-d. Il est curieux que l'or et l'argent monnayés ne figurent parmi les biens, objet de l'Économie, que dans une sorte de renvoi, avec les cachets et les empreintes, en tant par conséquent que lingots ayant subi la frappe et non comme signes conventionnels de la valeur.

entièrement comme indignes les activités de cette sorte qu'il ne l'avait été dans la *République*. Il y interdit aux citoyens de se livrer à des métiers dégradants, mais il hésite visiblement sur le point où doit être posée la démarcation entre ceux qui sont dégradants et ceux qui ne le sont pas. Il s'en rapporte là-dessus au jugement de petits magistrats qui hésiteront eux aussi à appliquer la peine d'ailleurs très forte (un an de prison !) au citoyen libre qui aura dérogé. Il écrit : « La classe des artisans qui ont pourvu par leurs arts à l'organisation de notre vie est consacrée à Vulcain et à Minerve, comme la classe de ceux qui par d'autres arts conservent et protègent les ouvrages de l'industrie est consacrée à Mars et à Minerve (1). Les uns et les autres artisans ont été justement consacrés à ces dieux. *Tous passent leur vie à servir le pays et le peuple*, ceux-ci en présidant aux combats, ceux-là en exécutant les instruments et les ouvrages pour lesquels on reçoit un salaire ; ils doivent, par respect pour les Dieux qui sont leurs premiers maîtres, s'abstenir de toute tromperie dans la fabrication de leurs produits. » Ce n'est pas ainsi que Platon parlait des métiers manuels dans ses ouvrages précédents. Il admet maintenant que ce n'est pas le travail ni même le commerce en eux-mêmes qui avilissent certaines professions, mais le gain que l'on y poursuit et dont il est difficile de contenir la poursuite en de justes limites (1). La nature incoercible des passions s'y oppose, comme on sait. Voici par exemple les professions de revendeur, de trafiquant, d'hôtelier : « Si par une loi qu'on ne portera jamais, et aux Dieux ne plaise que jamais on la porte !, on contraignait — ce que je vais dire est ridicule, je le dirai cependant — tout ce qu'il y a d'hommes de bien et de femmes

(1) Ces techniciens ou spécialistes sont, comme on le voit par ce qui suit et par deux passages des *Lois* (III, 696, c, et XI, 921, d), ceux qui savent le métier des armes et que Platon fait descendre du rang supérieur qu'il leur avait attribué dans la *République* à celui d'artisans quelconques, mais payés en honneurs. Il reconnaît en eux les artisans du salut de la patrie ou les ouvriers de la défense nationale comme nous dirions, ce qui est une nouvelle dignité.

(1) *Lois*, 918, d, e.

vertueuses en chaque pays de tenir hôtellerie, d'exercer la profession de marchand ou de faire toute autre besogne de même nature pendant un certain temps, comme si le sort les y contraignait, nous connaîtrions alors combien ces professions sont chères et précieuses à l'humanité et que, si elles étaient exercées rationnellement et purement, on aurait pour ces professions et les personnes qui les exercent les mêmes égards que pour une mère et une nourrice » (1). Maintenant les hôteliers et les revendeurs établis dans des lieux peu fréquentés au bord des chemins, au lieu de donner pour un prix modéré aux voyageurs l'aliment, le rafraîchissement et l'abri, les rançonnent impitoyablement, et c'est ce qui défigure le caractère bienfaisant de ces professions (2). Elles sont donc en elles-mêmes normales, ce sont des services sociaux que la passion du gain seule fait dégénérer en une sorte de piraterie, et le législateur pourrait apporter un remède à ces abus. — Dans les *Lois* enfin Platon parle de la médecine avec considération, reconnaît les efforts qu'elle fait pour donner au malade une direction rationnelle acceptée de lui et renonce aux critiques qu'il adressait dans la *République* aux médecins demandant des honoraires (3). — De même l'utilité sociale de la rhétorique est reconnue ; elle est normalement au service de la Justice dans la bouche de l'homme d'État et de l'avocat honnête. L'exercice de la profession de défenseur devant les tribunaux est régi à la fin du Livre XI des *Lois* par une loi sévère ; mais enfin il est autorisé. On peut recueillir ainsi çà et là de quoi établir que Platon est en général, à partir du *Politique*, favorable aux Arts de toutes sortes, même à ceux qu'il avait le plus sévèrement condamnés, pourvu que ceux qui les exercent sachent résister à la préoccupation exclusive du gain. Il va jusqu'à tolérer le gain, s'il est modéré (4) ; même les contrats

(1) *Lois*, 920, e.
(2) *Lois*, 919, a.
(3) *Rép.*, 408, c.
(4) *Lois*, XI, 918, d.

d'affaires lui paraissent constituer un lien nécessaire à la société humaine et, pour éviter qu'en se rompant sous l'effort de la mauvaise foi, ce lien ne laisse la société délabrée, il faut que la loi vienne à son secours ainsi que les Dieux (1). Les contrats sont donc pour lui une partie de l'art économique ou politique. Il voit enfin dans les marchands des distributeurs précieux des choses utiles à la vie et dans l'argent monnayé un instrument de communication de tous les biens entre les hommes (2). En cessant de considérer ces pratiques comme humiliantes et indignes, il leur reconnaît le titre de fonctions sociales — pour lui gouvernementales — dignes d'étude. On sait qu'il avait promis de retracer, s'il en avait le temps, un plan de cité encore moins parfait que celui des *Lois*. On peut se demander si cette troisième conception politique n'eut pas fait une place encore plus large à ce monde de la production et des affaires contre lequel Platon éprouvait encore sans doute les sentiments de défiance traditionnels dans les familles aristocratiques, mais qu'il voyait de plus en plus d'un œil tranquille comme une réalité nécessaire. En tout cas, la liste que nous venons de donner fait entrer pour la première fois dans la science par la philosophie un ensemble de faits et de questions d'un intérêt considérable et le rattache, sinon à l'Économie directement, du moins à la Politique à laquelle l'Économie est étroitement liée, l'Économe, le chef de maison et le chef d'État étant désormais assimilés : « l'Économe est au fond un gouvernant » (3). Par le *Politique* et les *Lois* Platon admet à l'existence tous les arts du gouvernement : Nomothétique, Dicastique, Économie, puisqu'il cesse d'en abandonner les opérations au bon plaisir des Dieux, et il montre qu'elles peuvent être méthodiquement réalisées en les réalisant lui-même par le discours, parfois jusque dans le détail. L'art politique ou science royale est le chef de chœur de toute la théorie des

(1) *Lois*, XI, 918, b.
(2) *Ibid.*, XI, 921, d.
(3) *Politique*, 259, b. La même idée est exprimée par Xénophon.

arts ; car c'est le bien public, c'est l'intérêt général ou l'utilité de la cité qui est le lien de toutes les parties de cet ensemble.

Par cela même Platon fait rentrer dans la sphère de l'activité gouvernementale tout ce qui est économie. Il voit tout *sub specie universi* ; ce bien public, cet intérêt commun ou général qu'il a découvert, il le retrouve partout ; tout intérêt est commun ou général et tout ce qui est utilité commune ou générale relève de la loi ou de l'administration. Tandis que pour Xénophon l'administration royale est une administration privée très étendue, pour Platon inversement l'État absorbe tout, il n'y a plus rien de privé, plus rien qui appartienne à l'économie domestique, si ce n'est ce qui est trop misérable pour être même considéré par la science, comme le travail de l'esclave. Au fond la seule question à laquelle il s'attache dans les *Lois* comme dans la *République* est celle-ci : étant donné qu'il y a un État, c'est-à-dire un organe de l'intérêt collectif, comment une disposition particulière des biens est-elle possible ? La possibilité et la légitimité de la propriété lui échappent d'abord, il n'arrive que tardivement à les admettre et encore ne les admet-il jamais complètement. Nous avons quelque peine à comprendre cette attitude de la philosophie antique en présence du problème économique par excellence — la propriété — parce que la diffusion des doctrines individualistes nous a placés dans l'attitude contraire et que nous allons de la propriété privée ou individuelle à la propriété collective.

Ce problème que Platon avait posé et résolu en termes de collectivisme absolu en considérant la propriété individuelle comme une exception par rapport à la généralité normale et une déchéance à partir de la perfection primitive, il va le poser et le résoudre maintenant en termes de collectivisme atténué et en s'acheminant à regret en quelque sorte vers la propriété individuelle. Il exigera pour la reconnaître qu'elle justifie sa liaison avec l'intérêt public et lui demandera de se soumettre dans toutes ses manifestations et transformations au contrôle de l'État. Les sacrifices demandés à l'individu et à la

famille au nom de l'intérêt public — ce que nous appelons ascétisme — seront comme la rançon de l'indépendance très relative qu'il leur accordera.

Nous sommes conduits par ces considérations préalables à des conclusions qui ne sont autres qu'un programme de législation et d'administration par lequel l'État, renonçant au communisme, constitue à chaque citoyen des biens individuels et en dispose en même temps en vue d'assurer la conservation de la cité, c'est-à-dire en fixant comme but le bien public.

L'État a pour premier devoir d'assurer l'exercice de la vertu civique, ou de maintenir la fonction gouvernante quotidienne des 5,040 citoyens. Le nombre des citoyens actifs doit rester le même ; c'est en cela que consiste, semble-t-il, l'existence de la cité. Pour cela il faut que les citoyens gardent le loisir nécessaire à la gestion des affaires publiques et que, d'autre part, ils ne soient détournés de leurs obligations ni par la pauvreté qui les mettrait sous la dépendance des riches et les conduirait à l'esclavage (1), ni par le souci sordide de la gestion et de l'extension d'une grande fortune ; dans les deux cas, la vertu ou la capacité civique serait abolie en eux. Ce principe est le postulat de toute l'économie platonicienne dans les *Lois*. La prédominance des passions ou désirs intéressés sur la raison qui doit au contraire faire prévaloir le motif impersonnel de l'intérêt général sur les désirs, engendrerait la désunion et la discorde : il n'y aurait plus d'État.

Une double règle générale s'impose donc au législateur qui veut garder le juste milieu : empêcher que les citoyens deviennent pauvres et qu'ils s'enrichissent. Le médecin doit s'efforcer à la fois d'empêcher que le corps s'exténue et qu'il devienne pléthorique, que chaque humeur y soit en défaut ou en excès : tâche difficile. De même le politique. « C'est une

(1) Rousseau, qui reproduit les arguments de Platon, emploie ce mot en un sens figuratif et littéraire : il faut le prendre au sens propre dans le texte de Platon : pour lui, le pauvre, dès qu'il devenait seulement ouvrier à gages, cessait de pouvoir remplir sa charge de citoyen, aussi occupante que celle d'un député de nos jours, parce que le citoyen était juge.

maxime ancienne et véritable, qu'il est difficile de combattre en même temps les deux contraires, comme il arrive qu'on doit le faire quelquefois dans les maladies et en plusieurs autres circonstances. Nous nous trouvons justement en ce cas, ayant à lutter à la fois contre la pauvreté et contre la richesse dont l'une corrompt l'âme de l'homme par les délices, l'autre la force par l'aiguillon de la douleur à perdre toute retenue (1) ».

1° Contre la Pauvreté

Ainsi ce n'est pas par pitié que Platon veut écarter la pauvreté. Il déclare qu' « un homme quelconque qui souffre, qu'il souffre de la faim ou d'un autre mal, *n'est pas à plaindre pour cela*, et que seuls sont à plaindre les hommes tempérants et vertueux sous quelque rapport et à quelque degré, quand ils sont atteints de quelque malheur ». Du reste, ajoute-t-il, la misère dans ces conditions trouve toujours du secours. « Ce serait quelque chose d'extraordinaire qu'un homme de ce caractère, libre ou esclave, fût abandonné de tout le monde au point d'être réduit à la dernière misère dans un État et sous un gouvernement bien ordonnés. Le législateur doit donc porter avec assurance cette loi : *Qu'il n'y ait pas de mendiant dans notre État !* Si quelqu'un s'avise de mendier et de chercher à ramasser de quoi vivre par d'interminables prières, que les agoranomes le chassent de la place publique, les astynomes de la ville, et les agronomes de tout le territoire afin que le pays soit tout à fait délivré de cette engeance (2) ». La question agitée par Platon n'est pas, on le voit, une question de sentiment ou d'humanité. C'est une question politique. Il ne faut pas qu'il y ait dans la population de la cité une quantité de pauvres telle qu'ils deviennent une menace pour la paix

(1) *Lois*, XI, 949, b. Voir sur les doctrines d'Hippocrate nos *Origines de la Technologie*, p. 112.
(2) *Lois*, XI, 936, b.

publique. La cause de cette multiplication des pauvres doit être cherchée, si on veut en trouver le remède. Or ce qui fait la misère des uns, c'est le désir impatient de s'enrichir des autres. Ceux-ci prêtent à ceux-là qui, par le paiement des intérêts, sont vite mis à bout de ressources. Bientôt ils sont obligés, s'ils possèdent quelque terre, de la vendre ; attachés à un champ comme cultivateurs assujettis à une dîme, faute de payer leur redevance, ils sont réduits en esclavage ou incapables de se livrer à aucun travail demandant des avances, ils sont désormais constitués à l'état d'indigents en quelque sorte professionnels, formant avec leurs pareils une masse prête à tout : filous, coupeurs de bourse, sacrilèges et fripons de toute espèce (1). L'usure crée ainsi partout une multitude de malfaiteurs dont quelques-uns étaient nés pourtant avec des sentiments nobles et élevés, mais, outre l'usure, toutes les possibilités qui sont offertes par la loi aux citoyens d'édifier de grosses fortunes, comme les entreprises comprenant des travaux multiples, le commerce maritime et l'épargne elle-même, qui n'est le plus souvent que de la lésinerie dans les dépenses d'intérêt public, ont pour la paix publique des conséquences funestes. Le pauvre s'aperçoit de la faiblesse des riches amollis dans les plaisirs et, le mépris se joignant à la haine, il est prêt à la guerre civile, qui est, nous le savons, le plus grand danger que puisse courir l'État (2). Le riche est ainsi rendu par Platon responsable des révolutions. « Une grande vertu et de grandes richesses sont deux choses incompatibles. » A dire vrai, une grande richesse suppose une faible moralité ; non que l'on ne puisse s'enrichir sans employer des moyens frauduleux, mais (du moins il semble que tel ait été le postulat de Platon) le commerce suppose un essai de profit maximum qui n'est pas honnête, et la surpossession est par elle-même quelque chose de contraire au devoir civique. Quand Platon dit : « Les grands riches ne

(1) *Rép.*, VIII, 552, a, b, c et pages suivantes.
(2) *Lois*, I, 647, a, b, c.

sont pas d'honnêtes gens » (1), il veut dire qu'ils ont préféré leur intérêt à l'intérêt essentiel de la cité, qui voudrait l'égalité. Il faut donc ou que les riches renoncent volontairement à une partie de leur fortune pour sauver le reste et l'État avec eux, ou que l'Etat prenne des mesures pour ramener les richesses des uns et la pauvreté des autres à un niveau moyen. Cela n'ira pas sans *résistance* (2) ; mais le fondateur d'une colonie qui taille en plein drap peut plus facilement réaliser cette réforme, et c'est précisément l'hypothèse où se place le dialogue des *Lois*. Le conducteur de la colonie n'aura qu'à opérer une épuration sérieuse de façon à ne pas avoir à compter avec des *méchants* (3) incorrigibles, c'est-à-dire avec de gros riches qui s'obstineraient à garder leurs richesses : l'empire des lois et l'habitude feront le reste (4).

Au fond, toute cette recherche des moyens d'écarter la pauvreté masque et prépare une nouvelle attaque contre la richesse.

L'établissement d'un niveau moyen des fortunes suppose la restauration de la propriété. Platon est là-dessus résolument affirmatif. Il renonce à son rêve. Il recommande solennellement aux propriétaires voisins les uns des autres le respect des bornes de leurs champs (5). Il ordonne que celui qui cueillera du raisin dans une vigne ne lui appartenant pas, paye une amende d'une mine (98 francs), si c'est un homme libre, et qu'il reçoive autant de coups de fouet qu'il a mangé *de grains* ou de figues, si c'est un esclave. Il édicte des châtiments terribles contre ceux qui s'approprient des trésors cachés et des objets perdus. « Que personne, dit-il encore, ne touche, autant qu'il

1) *Lois*, V, 742, c : 743, c ; IX, 870, a.

2) *Lois*, III, 684, d : V, 746, a : VI, 752, b.

(3) *Lois*, V, 735, b, c, et 736 b. Pour le sens du mot *méchant*, voir encore XI, 920, a ; sur le sacrifice *volontaire* des riches cf. V, 736, c.

(4) *Lois*, VI, 752, b.

(5) *Lois*, VIII, 843, e : « Quiconque, outrepassant les bornes, aura travaillé comme sien le champ de son voisin, payera le dommage et pour le guérir de son imprudence, il payera en outre le double du dommage à celui qui l'a souffert ».

est en lui, à ce qui m'appartient, qu'il ne tire même rien de sa place, quelque petit que soit l'objet, sans avoir obtenu mon agrément » (1). Nous verrons, chemin faisant, quelles réserves comporte cette proclamation du principe de la propriété, en apparence absolue.

En conséquence, les 5.040 colons gardent en entrant dans la nouvelle cité, sinon tout ce qu'ils possèdent, s'ils sont très riches, au moins tout ce qui n'excède pas certaines limites; nous verrons que ce maximum est quelque chose comme quatre cents francs (2). Puis ils reçoivent un lot de terre dont ils deviennent les gardiens, eux et leur famille, à perpétuité; ils ne peuvent ni l'aliéner ni le morceler. Ils doivent le transmettre, avec les esclaves qui le cultivent, à l'un de leurs enfants mâles choisi par eux. Platon se flatte, en attachant chaque chef de famille à un lot de terre, qui produira en quelque sorte de lui-même le nécessaire (3), de rendre la pauvreté impossible, ce minimum devant suffire, avec les distributions publiques, à la nourriture de ceux même qui n'ont apporté en s'inscrivant aucune propriété personnelle mobilière. En effet, il y aura dans la colonie crétoise que fonde Platon idéalement, des distributions de vivres comme en Crète (4) : les hommes

(1) Début du livre XI. *Lois*, VIII, 842, c, et 843, a; 843, d, et 844, e. Sur les bornes, 843, e. Sur les trésors cachés, les objets perdus, XI, 913, a - 914, b. Sur le vol, VII, 823, d, et IX, 857, a. Enregistrement des objets précieux par les soins de l'État, IX, 914, d, e.

(2) Guiraud, *La propriété foncière en Grèce*, p. 587.

(3) *Lois*, VII, 806, c.

(4) *Lois*, VIII, 847, c; 848, b, c : « Les distributions des vivres et des autres productions du pays se feront à mon avis comme il convient, si on se rapproche à cet égard de la loi établie en Crète. Car il faut que le total des fruits des douze parties du territoire se distribue entre tous et se consomme de la même manière; que de chaque douzième partie de ces productions, on fasse trois parts, une pour les personnes libres, une autre pour leurs esclaves, la troisième pour les artisans et en général pour les étrangers.. Ces trois parts faites, il ne faut pas qu'en ce point la part des maîtres non plus que celle des esclaves et des étrangers, soit plus forte que les autres ». Même procédé pour la nourriture des animaux domestiques. Au fond la différence entre ce régime et celui de la *République* est faible; car sous le régime communiste pur, il fallait bien qu'il y eût des distributions égales, et les esclaves chargés de la culture des terres ressemblent beaucoup aux thètes de la *République*. La seule différence sensible est que les

prendront leur repas tous ensemble, leurs familles ensemble aussi dans des salles voisines, ce qui n'empêchera pas qu'ils aient une maison à eux (1), où ils se retireront après que les libations auront été offertes aux Dieux par le président des repas communs. Il ne faut pas croire qu'ainsi dispensés de tout travail agricole et industriel, ils seront oisifs; non seulement le jour ils auront à accomplir leurs devoirs de citoyens, mais encore le soir ils auront à s'occuper, les hommes des affaires de l'État et de la sûreté publique, les femmes des soins domestiques. Ainsi tous ceux qui n'ont rien en propre au-delà de leur lot de terre pourront vivre honorablement après le partage. Ils ne seront pas pauvres; ils ne seront pas riches non plus. La paix intérieure sera assurée et l'unité de l'État garantie contre toute atteinte.

Eh bien! nous dira-t-on, où est ici l'ascétisme? Une alimentation assurée, une nourriture très frugale, mais suffisante, un genre de vie moyen et mesuré (2) dans la satisfaction des désirs nécessaires, enfin les passions sexuelles soigneusement combattues dans leurs excès par cette alimentation prudente, par la saine fatigue des exercices physiques imposés aux deux sexes et par des lois sévères sur les rapports conjugaux et

5,040 n'habitent pas des casernes et peuvent le soir rentrer sous un toit à eux. Cependant ailleurs Platon reconnaît que le législateur ne viendra pas facilement à bout de la résistance des femmes contre l'établissement du repas en commun; les femmes sont cachottières; elles tiennent à l'indépendance de leur cuisine. Elles feront échouer la réforme. Et Platon se risque à laisser subsister la vie en ménages distincts, mais en la réglementant aussi étroitement que possible et à titre de pis aller. *Lois* VI, 780, e; VII, 806, e; VIII, 839, d, et 842, d. Cette page 806 est un emploi du temps imposé, symétrique à celui tout volontaire de Xénophon dans l'*Economique*. Ischomaque est son maître, il est libre, il fait ce qu'il veut pour son enrichissement et son plaisir; il travaille dans ses champs comme Cyrus lui-même, parce que la culture lui apporte de beaux revenus et mille joies; il ignore la place publique quand il n'a pas à s'y défendre contre des accusations injustes; il vit d'une vie entièrement privée avec le concours affectueux de sa femme, sans faire intervenir un philosophe dans l'éducation de ses enfants : les deux tableaux sont symétriques. Nous ne pouvons montrer cette opposition qu'en ce qui concerne l'Économie : le citoyen de Platon est mené en laisse par une multitude de fonctionnaires qui sont pleins de sollicitude pour son salut.

(1) *Lois*, VII, 807, b.

(2) *Lois*, VII, 806, c, e.

extra-conjugaux (1), n'est-ce pas là un idéal vraiment humain, rationnel et naturel (2) à la fois?

Il nous faut justifier notre thèse sur ce point essentiel. Nous disons que dans cette théorie générale du « régime hygiénique » et social est impliquée une conception virtuellement ascétique de la vie pour les raisons suivantes.

Platon regarde comme très importante la question des repas communs parce que ces repas garantissent l'exclusion du régime domestique libre et la mainmise de la discipline d'État sur le choix et la quantité des aliments liquides et solides et sur toute l'administration des biens. Cette question est l'objet d'une insistance particulière de sa part, elle se rattache pour lui à la théorie du refrènement social des désirs naturels exposée antérieurement. C'est précisément à propos des *sussitia* (repas en commun) à la fin du livre VI des *Lois* que cette théorie a été exposée. C'est un des passages où il définit les inclinations physiques ou seulement naturelles (nutrition, génération, amour de soi) comme autant d'impulsions morbides, parce que l'excès est inséparable de leur seule naissance et qu'elles aspirent par nature à la domination : « il faut, dit-il, nous arracher à leur influence, si nous voulons aller à la vertu ; car c'est une flamme dont il est nécessaire d'éteindre l'ardeur et d'arrêter la marche envahissante (3). » Et il ajoute aussitôt : « Nous parlerons des mariages, puis de la génération des enfants, enfin de la manière de les nourrir et de les élever ; et *ainsi peu à peu, sans peine, au cours de notre entretien, nous arriverons aux repas publics* », mots qui sont répétés au livre VIII quand le sujet annoncé se présente en effet : « *Le cours de notre entretien nous amène à traiter des repas publics.* » Cette institution fait donc partie sans aucun doute du système de refoulement préconisé par Platon pour éteindre la flamme et arrêter

(1) *Lois*, VIII, 835, d, 840, c ; VII, 814, a, et VIII, 833, e.

(2) Les comparaisons avec les animaux jouent un grand rôle dans toute cette morale économique : voir *Lois*, VIII, 836, c, 840, c, d, e, et 842, a.

(3) *Lois*, I, 647, d ; V, 731, e ; VI, 783, a, b.

l'envahissement de la concupiscence. Ce système est l'emploi de la force publique ou de la contrainte gouvernementale dans la surveillance de toutes les manifestations des besoins économiques. Il est signalé, en effet, aussitôt après l'énumération des passions primitives, comme un moyen de refrènement qui comprend tous les autres (raison, influence esthétique, crainte des châtiments), moyen légitime, voulu de Dieu, parce que chefs et parents sont les figures vivantes des Dieux (1), qu'ils sont les organes de l'unité nécessaire, et que le sens propre ou le goût de l'indépendance ou la confiance en la raison individuelle est un péché. D'où l'obligation pour tous de se soumettre à la réglementation en tout et particulièrement dans l'organisation administrative centralisée de l'alimentation et la participation aux repas publics. Si les femmes sont si obstinément réfractaires à cette institution, c'est que leur perversité leur fait fuir le grand jour de la loi, c'est que la vie publique répugne à leurs instincts de ruse et d'indépendance. La publicité des repas, comme l'obéissance respectueuse aux inspectrices des lits conjugaux et à la nuée de réglementations que Platon imagine, est la garantie première de la vertu ou de l'ordre qui assure la conservation des États. « Tout ce qui se fait dans un État selon l'ordre public et en vue de la loi est (pour lui) la source d'une infinité de biens ; au contraire ce qui n'est pas réglé ou ce qui l'est mal fait tort à la plupart des règlements les plus sagement établis. Nous en avons la preuve dans la chose même dont nous parlons. Chez vous, Mégille et Clinias (Crétois), les repas en commun ont été sagement introduits et, comme je l'ai dit, d'une manière extraordinaire, à la suite de quelque nécessité imposée par les dieux (défaite, épidémie ou cataclysme). Mais on n'a point songé à étendre la même loi aux femmes, ni à faire des règlements qui les assujettisse à la vie commune ; en quoi on a eu tort. » Il faut que la distinction entre le privé et le public disparaisse. « Celui qui

(1) *Lois*, 903, c.

médite d'édicter des lois réglant la manière dont les citoyens doivent vivre pour l'accomplissement de leurs actes publics et communs, et croit qu'il n'y a lieu de s'occuper des actes privés que dans la mesure du nécessaire, persuadé que chacun peut vivre tout le long du jour comme il l'entend et que tout n'a pas besoin d'être réglé par la loi, que par suite le domaine privé ne doit pas être réglementé et que seul le domaine public est l'objet de lois auxquelles il faut obéir, celui-là commet une grande erreur (1). »

Platon eût donc voulu qu'en fondant la colonie crétoise dont il esquisse la constitution, on osât vaincre sur ce point la résistance de l'opinion, celle en particulier de l'opinion féminine. Il préférait même pour les repas en commun à l'organisation de Lacédémone, où chacun apportait sa part, l'organisation crétoise, où les convives étaient servis aux frais de l'État : il eût accepté du reste une combinaison des deux pratiques pourvu que les cuisines séparées disparussent et que la maison ne gardât ni table, ni foyer, autour desquels une famille pût se grouper, la dispensation et la préparation des aliments devenant exclusivement une fonction de l'État.

Ce qu'il attendait des repas publics, il nous le dit lui-même. Ils eussent été une école de vertu, et par là une voie de retour à la perfection politique fût restée ouverte. Présidés par un homme très maître de lui-même, ils eussent été transformés en une série d'exercices destinés à aguerrir les jeunes gens contre le plaisir, comme les exercices gymniques étaient destinés à les aguerrir contre la douleur. L'usage du vin leur eût été permis, non comme une concession à la jovialité de leur âge ni même comme une mesure d'hygiène motivée par l'intensité de leurs travaux : les chefs des banquets s'en seraient servis pour lire plus aisément dans leurs consciences et les dresser à la tempérance par l'intempérance même. On voit très nettement, dans le passage suivant sur le régime des agro-

(1) *Lois*, VI, 780, a, d, e : 783, b : VIII, 842, b.

nomes et des douze éphèbes de la gendarmerie rurale pendant les deux années de leur garde, que l'idéal politique et social reste pour lui, quand il écrit les *Lois*, la discipline militaire avec action mécanique du chef sur les subordonnés (artificialisme) et la contrainte en vue de la restriction du bien-être (ascétisme) : « Nous devons tous nous persuader qu'aucun homme, quel qu'il soit, n'est capable de devenir un bon chef s'il n'a pas auparavant servi, et qu'on doit moins se glorifier de bien savoir commander que de bien savoir servir, en étant d'abord l'esclave des lois, puisque l'esclave des lois est l'esclave des Dieux, en étant ensuite l'esclave des vieillards qui ont mené une vie honorable. Il faut que, durant les deux ans qu'elle veille à la garde des campagnes, cette troupe fasse chaque jour l'expérience d'une vie étroite et rude, qu'une fois élus les cinq agronomes et les douze éphèbes se réunissent et décident que comme des serviteurs ils s'interdisent d'avoir d'autres serviteurs et des esclaves, qu'ils feront tout par eux-mêmes et se serviront les uns les autres, etc. » ; car tout cet ensemble de devoirs austères est nécessaire pour leur apprendre à veiller au salut de la cité (VI, 762 e). Cette période suit celle des combats simulés où les grands garçons risquent de recevoir des coups mortels. — Servir et souffrir pour la patrie, n'avoir rien à soi que son corps, renoncer à ses aises, à son quant à soi, à sa volonté propre, être prêt à tous les sacrifices y compris celui de la vie, voilà ce que nous appelons l'ascétisme civique platonicien, symétriquement opposé par le réformateur à l'éducation utilitaire, libre et molle des enfants de la démocratie. Tel était d'ailleurs l'esprit de l'Éphébie attique et de la Kryptie spartiate, rappelée ici par Platon lui-même, tel était l'esprit de la cité antique. Ce n'est pas là l'idée que se sont faite plus tard de l'ascétisme les moralistes et les anti-économistes chrétiens. Ils eussent surtout considéré comme immoral d'exposer les jeunes gens aux séductions du plaisir. Mais pour Platon qui est surtout préoccupé dans les *Lois* de former de futurs citoyens, de leur apprendre « à obéir et à

commander selon la justice », de leur enseigner par la pratique à consolider en eux l'empire de la raison sur les émotions de toutes sortes, en les dressant à l'insensibilité, l'ivresse habilement graduée était un moyen unique de les accoutumer à la fois à surmonter les craintes vaines et à vaincre en eux les entraînements du plaisir qui affaiblissent les hontes salutaires. — Le fait seul que les femmes prendront part par ordre aux repas publics sera une victoire sur leurs tendances à la vie séparée et indépendante, tendances pernicieuses puisque nul acte n'est vertueux que par l'obéissance à la loi commune et à l'autorité publique.

Ainsi, la restauration de la propriété individuelle avait à se concilier, dans la république des *Lois*, avec le maintien d'institutions qui devaient perpétuer, sous les dehors de l'indépendance familiale, l'esprit du communisme primitif. Il ne s'agissait, en apparence, que de préserver les citoyens de la pauvreté ; en réalité, les repas publics les replaçaient, jusque dans leur vie privée, sous le contrôle du conseil suprême et devenaient un moyen, pour les chefs, de poursuivre, en surveillant le plus impérieux des besoins vitaux, la grande bataille contre la concupiscence. C'était, semblait-il, pour sa sauvegarde que l'État platonicien convoquait les citoyens et les citoyennes à ses cantines laconiennes ; au fond le philosophe pensait assurer, par la participation de tous à ces exercices civiques de spiritualité, l'unification et la divinisation des âmes. Par l'ascétisme politique, il ménageait un retour à l'ascétisme et à « l'unitéisme » religieux.

On a douté, non sans raison, que l'attribution à chaque citoyen de deux petits lots de terre (l'un près du bourg, l'autre près de la frontière) qui, ensemble, devaient constituer le *klé-ros*, pût empêcher l'appauvrissement de la famille dont les ressources ne pouvaient augmenter avec le volume, et, quand la famille se serait disséminée sous la pression du besoin, la naissance d'une population d'indigents. Le père mort, un seul de ses fils, désigné préalablement par lui, est investi du rôle de

délégué à la possession du *kléros;* les autres ne vont-ils pas tomber dans ce que nous appelons la misère? « Platon résout la difficulté de deux façons. D'abord, il présume que beaucoup d'individus réussiront à se glisser, par adoption, par mariage ou autrement, dans les familles où les mâles feront défaut; et si, par hasard, ces combinaisons étaient impuissantes à rétablir l'équilibre, la limitation des naissances et l'émigration y suppléeraient » (1). Mais c'est bien le cas de rappeler l'objection qu'il se fait à lui-même : qu'il faut supposer des hommes de cire pour admettre qu'ils se plieront ainsi à toutes les fantaisies du législateur. Il compte, en second lieu, sur les maigres distributions de vivres opérées par les soins de l'État. Il ne fait commencer la pauvreté qu'à la famine : celui qui ne meurt pas de faim jouit, pense-t-il, d'une heureuse médiocrité. Dans sa cité, d'ailleurs, la loi ne tolère pas les mendiants : elle les expulse. Cela ne suffit-il pas? Les souffrances des non-citoyens ne sont-elles pas négligeables? Facilement rassuré sur le danger de la pauvreté, il se tourne du côté opposé avec une tout autre ardeur. Tout ce qui nous reste à dire implique que, pour notre philosophe, la loi doit empêcher les citoyens de devenir trop riches avec beaucoup plus de soin qu'elle n'en apporte à les préserver de l'extrême pauvreté. La richesse, voilà l'ennemi ! Toute sa politique aboutit là.

2° Contre la Richesse

Platon faisait consister la « mesure » ou juste milieu dans la détermination de nombres-limites, également éloignés de l'excès et du défaut, choisis par lui grâce à quelque inspiration secrète et qui devaient donner à toute recherche entreprise d'après cette « méthode », un caractère de précision scientifique (2). Nous allons rencontrer, dans les prescriptions légales formu-

(1) Guiraud, *La propriété foncière en Grèce*, p. 584. Cf. Dareste, *La science du droit en Grèce*, p. 39.

(2) *Philèbe*, 57, d; *Lois*, 758, a.

lées par Platon contre la richesse, des exemples de ces proportions exceptionnelles dont la prétendue exactitude est purement illusoire, puisqu'elles ne sont en aucune façon des résultats obtenus par la combinaison de données positives, mais des mesures arbitraires imposées par lui à la pratique, quelquefois pour des raisons de simplicité et de commodité, le plus souvent pour des raisons d'ordre esthétique ou magique.

Un mot d'abord sur le nombre des citoyens. Il faut qu'il y en ait 5,040, ni plus ni moins, et que ce nombre reste invariable; c'est pour en assurer la permanence que Platon organise son inspection des rapports conjugaux, ses distributions gratuites de vivres, et qu'il conseille tantôt l'envoi de colonies, tantôt (mais il déplore cette nécessité) l'admission de nouveaux citoyens quelconques : le salut de l'État dépend de son maintien. Comment ce nombre est-il obtenu ? Il est seulement justifié par cette raison qu'il comporte un grand nombre de diviseurs qui se suivent. Nous reconnaissons qu'à l'époque où les *Lois* ont été écrites, il n'était pas sans intérêt de faciliter aux autorités diverses des opérations de calcul mental parfois délicates pour l'organisation des unités militaires et les distributions de vivres; mais un autre nombre, comme 10,040 ou 20,040, aurait présenté la même commodité. Des rapports de ce nombre avec l'étendue du territoire cultivable et la grandeur des États voisins, Platon ne nous dit que peu de chose. Quelque vue Pythagoricienne l'a sans doute ici inspiré dans son choix. C'est de l'arithmétique transcendante. Administration, économie, calcul, débutent confusément.

C'est pour des raisons de symétrie et de régularité géométrique à nos yeux tout extérieures, mais pour le philosophe grec probablement religieuses, que la cité est divisée en douze quartiers, dont l'acropole et les autels des trois plus grands dieux occupent le centre, que le territoire de la cité tout entière est partagé en douze divisions consacrées chacune à un dieu et rayonnant autour de ce centre, que chacune de ces divisions, qui est une tribu, reçoit une population égale, autant que pos-

sible, à celle des autres, soit 420 familles (5,040 divisé par 12) et est divisée elle-même en douze phratries, qui contiennent chacune 35 familles (420 : 12 = 35), puis en dèmes et en bourgs soumis à la même loi. Il y a de même douze censeurs (1) : « Ils divisent les charges publiques en douze parts pour examiner la conduite de ceux qui les remplissent par toutes les voies convenables à des personnes libres » (sans recourir à la torture). Les tribunaux sont répartis de la même manière entre les tribus (2). Le postulat de la division duodécimale universelle, une fois posé, peut être de proche en proche étendu à tout : « Maintenant, après cette division générale en douze parties, il nous faut voir comment à ces douze parties se subordonnent un grand nombre de subdivisions qui, à leur tour, en engendrent encore d'autres, jusqu'à ce que nous ayons épuisé le nombre des 5,040. De là, les phratries, les dèmes, les bourgs ; puis la distribution des troupes et leurs mouvements, les monnaies, les poids et mesures de toute sorte que la loi réglera dans une proportion et une harmonie parfaites » (3).

Un procédé semblable de division devra être employé dans la détermination du temps (4) ; il sera surtout nécessaire pour la mesure des périodes favorables aux naissances (nombre nuptial) : nous n'y insistons pas; mais nous voyons dans ce passage ce que Platon attend de l'application des nombres aux fonctions politiques, qu'il s'agisse du renouvellement de la population, des divisions territoriales, des poids et mesures ou du calendrier auquel on demande la date des fêtes religieuses : la cité, conduite par les nombres en ses opérations et solennités diverses, sera, dit Platon, « pleinement vivante et éveillée. » Quel est le sens de cette expression ? Le même que celui d'un passage analogue où, à propos du nombre douze, Platon dit que les douze parties de la cité sont sanctifiées (textuel),

(1) *Lois*, XII, 946, c.
(2) *Lois*, XII, 956, c.
(3) *Lois*, V, 771, a, b, et 746, d. Cf. VIII, 819, c.
(4) *Lois*, VII, 809, d.

divinisées par la vertu du nombre (1) : en sorte que le principe divin conduit tout l'État selon l'ordre que suivent les parties de l'univers dans la succession des mois. Les postes des gendarmes ruraux se déplacent de même d'Occident en Orient, puis d'Orient en Occident. Les fêtes publiques, qui réunissent autour d'un autel commun, douze fois par an, tous les membres d'une même tribu et, douze autres fois, tous les membres d'une même phratrie, ponctuent d'interventions divines la vie de la cité. Le nombre est divin comme l'âme. C'est lui qui fait la vie des astres, puisque — il faut le redire — les astres pensent les calculs impliqués dans leurs mouvements. Pour la même raison, les jeunes gens qui étudient les mathématiques reçoivent de cette étude un accroissement de vigueur et de pénétration. Ils sont inspirés (2).

La division en quatre classes des 5,040 est l'application de ces principes. Elle ne se rattache que par ce nombre quatre, aux combinaisons numérales dont nous venons de rappeler quelques exemples, mais, dans le même esprit d'*exactitude* (855, b), elle fournit à l'État, en même temps, par l'inventaire général et permanent des fortunes auquel elle donne lieu, un moyen très positif de poursuivre la lutte contre la richesse. Il semble que Platon ait emprunté cette idée d'une administration fiscale centralisée à la monarchie perse ; seulement, tandis que Xénophon, qui s'en était fait le propagateur, l'admirait comme un instrument perfectionné d'enrichissement pour le prince, Platon la met au service de ses fins anti-économiques et l'emploie comme une arme nouvelle contre l'empire de l'argent. Il y avait d'ailleurs, déjà, dans certaines villes, des dépôts de titres de propriété, un véritable enregistrement (3) ; on pou-

(1) *Lois*, VI, 771, b. (*l'Epinomis* est le développement du même thème). Nous rencontrons ici un bon exemple de cette déification des concepts dont le début apparaît dans les spéculations de Socrate et qui mérite le nom d'*idéolatrie*. Du reste, l'idéolatrie en fait de nombres est surtout pythagoricienne. Voir nos *Origines de la Technologie*, p. 259.

(2) *Lois*, VI, 809, d, e, et 819, c.

(3) Guiraud, *La propriété foncière en Grèce*, p. 294. Les inscriptions se faisaient au ciseau sur la pierre ou au pinceau sur le bois.

vait passer de là sans peine à la confection de listes de propriétaires, puis à la rédaction d'un cadastre. « Les textes grecs font de fréquentes allusions, sinon à des cadastres proprement dits, du moins à des espèces de livres fonciers. Ces livres étaient établis surtout dans une intention fiscale et servaient à déterminer la part d'impôt que le sol devait supporter. » Mais, de plus, quand l'autorité publique avait noté tout ce qui concernait un terrain : bornes, plantations, bâtiments, ce relevé équivalait à un titre de propriété, d'autant plus qu'on ne manquait pas d'y joindre le nom du propriétaire (1)... Toutes ces constatations, destinées ici et là à authentifier la propriété, pouvaient être utilisées pour en empêcher l'agrandissement, si elles étaient opérées sous le contrôle d'un pouvoir unique sur toute l'étendue du territoire de la cité et rendues obligatoires : c'est l'idée qu'apporte Platon. Le prestige des monarchies orientales commençait à l'accréditer dans le monde grec ; le grand Roi avait l'administration centralisée et l'Égypte s'était vue forcée par les inondations du Nil d'organiser le cadastre.

Chaque citoyen de la république des Magnètes (c'est le nom de la colonie nouvelle) a, nous l'avons dit, deux sortes de propriétés, une propriété immobilière en deux parts, qui lui est attribuée par l'État, et des valeurs mobilières apportées lors de de la fondation ou acquises depuis. Platon veut que ces deux sortes de biens soient inventoriés à l'origine et la seconde suivie dans toutes ses modifications. « On gravera le nom de chaque citoyen, avec la désignation de la part qui lui est échue sur des tables de cyprès qui seront exposées dans des temples pour servir d'instruction à la postérité » — cadastre ou archives — « et la garde de ces monuments sera confiée aux magistrats réputés les plus clairvoyants, afin qu'il ne leur échappe rien de ce qui pourrait se faire en fraude de la loi, et qu'ils punissent le coupable qui contreviendrait aux ordres du législateur et des Dieux (2). » Les gardiens des lois, au nombre de 37, reçoivent

(1) Guiraud, *La propriété foncière en Grèce*, p. 299.
(2) *Lois*, V, 741, c.

et enregistrent les déclarations écrites que les citoyens sont tenus de faire pour le recensement de leurs biens. Ces magistrats sont juges de la sincérité des déclarations. Tout ce que chacun possèdera outre sa portion héréditaire sera, comme les biens fonds, « inscrit dans un lieu public gardé par des magistrats préposés à cet effet, afin que les procès qui s'élèveront au sujet des biens soient clairs et faciles à terminer (1)... *Si on découvre que quelqu'un possède quelque chose au-delà de ce qui est porté dans sa déclaration, ce surplus sera confisqué* (2) » ; et, comme les valeurs possédées par les citoyens ne peuvent rester invariablement les mêmes, ils sont tenus, après chaque changement, à de nouvelles déclarations, « soit qu'ils restent dans la même classe, soit que de pauvres étant devenus très riches ou de riches devenus pauvres, ils passent dans une autre classe, suivant leurs revenus. » Le fisc exigera annuellement de chaque citoyen, pour établir l'impôt sur le revenu, « la déclaration par écrit de l'importance de sa récolte », bien qu'il puisse régler aussi l'impôt sur une estimation en bloc de tous les biens (3). Les registres publics sont donc le fidèle tableau des fortunes privées et de leurs variations, qu'il s'agisse des terres ou des biens meubles (4). Toute propriété est, comme toute pensée, soumise au contrôle de l'État : l'inquisition fiscale complète l'inquisition philosophique et religieuse.

Muni de ces renseignements positifs, l'État nouveau pourra ramener à un niveau moyen les fortunes qui deviendraient excessives. Ici va s'accuser l'opposition entre le but apparent des *Lois*, qui est de substituer au communisme la plus parfaite égalité, et un article essentiel de la constitution esquissée par Platon dans ce dialogue : que les 5,0⁴0 doivent être divisés en quatre classes d'après les ressources personnelles dont ils disposent au moment de leur enrôlement. Les raisons qui sont

(1) *Lois*, V, 745, a.

(2) *Lois*, VI, 754, e. En plus, condamnation infamante, exclusion des distributions publiques, affichage de la sentence pendant toute la vie du coupable.

(3) *Ib.*, XII, 955, d.

(4) *Ib.*, IX, 855, b.

invoquées en faveur de la création des classes ne vont pas directement contre le vœu d'*une certaine égalité*, d'une égalité minimum, exprimé au livre III, vœu que la routine tient en échec, dit l'auteur, dans la plupart des cités et qui n'a chance d'être écouté pleinement que là où le législateur opère sur un terrain neuf. On trouve des traces d'égalité, non seulement chez les Lacédémoniens, mais même chez les Perses (1). Il ne s'agit donc pas d'une égalité absolue, qui exigerait la parfaite communauté, mais d'un esprit de similitude et de justice des citoyens les uns envers les autres (2). Il y a là une question de degré, une recommandation des plus graves du législateur pour le bonheur des hommes (3).

ESPINAS.

(A suivre.)

(1) *Lois*, III, 684, d.
(2) *Lois*, III, 695, d ; IV, 716, d ; V, 736, e ; 737, a.
(3) *Lois*, V, 739, a, b ; 741, a ; 743, c.

NOTES DE SYNONYMIQUE

I

Il est permis, possible.

Ἔστι signifie que *le cas peut se présenter* :

Ne se peut-il pas que l'on aime sans être payé de retour? οὐκ ἔστι φιλοῦντα μὴ ἀντιφιλεῖσθαι ὑπὸ τούτου, ὃν ἂν φιλῇ; (Plat. *Lysis*, 212 B).

Remarque. Γίγνεσθαι peut avoir le même sens et servir à compléter, dans cette acception, la conjugaison de εἶναι :

Le cas s'est souvent *présenté* d'une armée plus forte vaincue par une plus faible, d'assiégeants défaits par les assiégés, πολλάκις γέγονεν, ὥστε καὶ τοὺς μείζω δύναμιν ἔχοντας ὑπὸ τῶν ἀσθενεστέρων κρατηθῆναι καὶ τοὺς πολιορκοῦντας ὑπὸ τῶν κατακεκλειμένων διαφθαρῆναι (Isocr. 6, 40).

Ἔξεστι présente *la possibilité comme une conséquence* : *il est permis, possible, par suite de telles circonstances* :

Maintenant, Xénophon, *il t'est permis* d'être un homme : tu as une cité, tu as des trières, tu as de l'argent, tu as tous ces hommes, νῦν σοι ἔξεστιν, ὦ Ξενοφῶν, ἀνδρὶ γενέσθαι· ἔχεις πόλιν, ἔχεις τριήρεις, ἔχεις χρήματα, ἔχεις ἄνδρας τοσούτους (Xén. *Anab.* 7, 1, 21).

Remarque. De même ἐκγίγνεσθαι implique que *telle chose devient possible par suite de telle autre* :

Si mes esclaves avaient dit sur moi tout ce que voulait mon

adversaire, *il ne m'eût même pas été possible* de me défendre, περὶ ἐμοῦ εἰ ἔλεγον ἃ οὗτος ἐβούλετο, οὐδ' ἂν ἀπολογήσασθαί μοι ἐξεγένετο (Lysias 7, 37).

Ἔνεστι, comme ἐγγίγνεται, indique que *la possibilité est limitée à certaines conditions* :

Ils campaient donc par compagnie. La tente commune avait, croyait-il, cette utilité pour le combat à venir, que les soldats voyaient qu'ils étaient nourris de la même façon, et que personne *ne pouvait plus* prétexter un désavantage pour se relâcher et se moins bien conduire qu'un autre devant l'ennemi, ἐσκήνουν μὲν δὴ οὕτω κατὰ τάξεις · ἐν δὲ τῷ ὁμοῦ σκηνοῦν ἐδόκουν μὲν αὐτῷ ὠφελεῖσθαι πρὸς τὸν μέλλοντα ἀγῶνα τοῦτο, ὅτι ἑώρων ἀλλήλους ὁμοίως τρεφομένους καὶ οὐκ ἐνῆν πρόφασις μειονεξίας, ὥστε ὑφίεσθαί τινας κακίω ἕτερον ἑτέρου εἶναι πρὸς τοὺς πολεμίους (Xén. *Cyrop.* 2, 1, 25).

Je vous demande à tous de me considérer comme vous faisiez mes ancêtres, pour qu'à mon tour *je puisse* imiter leur exemple, δέομαι οὖν ἁπάντων ὑμῶν περὶ ἐμοῦ τὴν γνώμην ἔχειν, ἣν περ καὶ περὶ τῶν ἐμῶν προγόνων, ἵνα κἀμοὶ ἐγγένηται ἐκείνους μιμήσασθαι (Andoc. *Mystères*, 141).

Remarque. Ἐνδέχεται signifie que *tel état de choses comporte telle possibilité* :

Un particulier peut se permettre de restreindre comme il l'entend ses dépenses à ses besoins quotidiens, un tyran ne le *peut* pas, τοῖς μὲν ἰδιώταις ἔξεστι τὰς δαπάνας συντέμνειν εἰς τὰ καθ' ἡμέραν ὅπῃ βούλονται, τοῖς δὲ τυράννοις οὐκ ἐνδέχεται (Xén. *Hiéron* 4, 9). — On voit, par cet exemple, que la différence est peu sensible entre ἔξεστι et ἐνδέχεται. Le premier est d'un usage plus courant ; le second se lit surtout chez les philosophes, en particulier chez Aristote.

Ἐν (datif) ἐστί : *il dépend de.*

Ne me fais donc pas un crime de ce que la bataille tourna à l'avantage de Philippe : la fin *dépendait* de la divinité, non

de moi, μὴ δὴ τοῦθ' ὡς ἀδίκημα ἐμὸν θῇς, εἰ κρατῆσαι συνέβη Φιλίππῳ τῇ μάχῃ· ἐν γὰρ τῷ θεῷ τὸ τούτου τέλος ἦν, οὐκ ἐν ἐμοί (Dém. 18, 193).

Ἐπί (datif) ἐστι : *il est au pouvoir de* (proprement : *il repose sur... de...*). Comparez : τὸ ἐπ' ἐμοί : *autant que je le puis, dans la mesure de mon pouvoir.*

Eussent-ils commis envers moi les fautes les plus graves, il ne m'eût pas été possible de les en punir ; je ne pouvais ignorer qu'*il était en leur pouvoir* de se venger de moi et de se faire affranchir en me dénonçant, εἰ καὶ τὰ μέγιστ' εἰς ἔμ' ἐξημάρτανον, οὐκ ἂν οἷόν τ' ἦν δίκην με παρ' αὐτῶν λαμβάνειν· εὖ γὰρ ἂν ᾔδειν ὅτι ἐπ' ἐκείνοις ἦν καὶ ἐμὲ τιμωρήσασθαι καὶ αὐτοῖς μηνύσασιν ἐλευθέροις γενέσθαι (Lys. 7, 16).

Πάρεστι : *il est à la portée de*, rien ne s'oppose à ce que telle chose soit faite :

Il te sera, je pense, aisé de répondre, Gorgias. — *Tu peux*, Chéréphon, en faire l'expérience, ἦ που ἄρα ῥᾳδίως ἀποκρινεῖ, ὦ Γοργία. — Πάρεστι τούτου πεῖραν, ὦ Χαιρεφῶν, λαμβάνειν (Plat. *Gorg.* 448 A).

Ἐγχωρεῖ : *il y a place pour, il y a moyen de :*

Il n'y avait plus moyen d'attendre, tant la famine causait de morts, οὐκ ἔτι ἐνεχώρει μέλλειν διὰ τὸ πλῆθος τῶν ἀπολλυμένων τῷ λιμῷ (Xén. *Hellén.* 2, 2, 21).

Ὑπάρχει : *il est donné à quelqu'un* de faire quelque chose :

Si la nature t'*a donné* d'être orateur, εἴ σοι ὑπάρχει φύσει ῥητορικῷ εἶναι... (Plat. *Phèdre*, 269 D).

Προσήκει : *il est du ressort, de la compétence, il appartient à* quelqu'un de faire telle chose :

C'est à ceux qui ont le sens des affaires publiques et du courage qu'*il appartient* de commander les cités, τούτους (τοὺς φρονίμους εἰς τὰ τῆς πόλεως πράγματα καὶ ἀνδρείους) προσήκει τῶν πόλεων ἄρχειν (Plat. *Gorg.* 491 C).

Δυνατόν ἐστι : *il est possible en raison de la faculté* d'un homme, *de la propriété* d'une chose (δύναμις) ; la chose est en puissance (δυνάμει) ; elle peut se réaliser en acte (ἔργῳ) :

Nous avons donc raison de dire que, par dessus toute chose, l'utile est beau ? — Oui, nous avons raison, Socrate. — Donc, ce qui *a la faculté* d'accomplir une chose, est, en même temps, utile, par rapport à ce qu'*il a la faculté* d'accomplir, et ce qui *n'a pas cette faculté* est inutile. — Sans doute. — La *puissance* est donc chose belle ; l'*impuissance*, chose laide? — Parfaitement, ὀρθῶς ἄρα νῦν λέγομεν, ὅτι τυγχάνει παντὸς ὂν μᾶλλον καλὸν τὸ χρήσιμον ; — Ὀρθῶς μέντοι, ὦ Σώκρατες. — Οὐκοῦν τὸ δύνατον ἕκαστον ἀπεργάζεσθαι, εἰς ὅ περ δύνατον, εἰς τοῦτο χρήσιμον, τὸ δ' ἀδύνατον ἄχρηστον ; — Πάνυ μὲν οὖν. — Δύναμις μὲν ἄρα καλόν, ἀδυναμία αἰσχρόν ; — Σφόδρα γε (Plat. *Hippias mai.* 295 D).

Οἷός τ' ἐστί signifiant *la capacité de l'agent* (ne pas confondre οἷός τ' ἐστί, *il est capable de* avec οἷος ἐστι : *il est de nature, de caractère à*), οἷόν τ' ἐστί présente *la possibilité comme résultant de cette capacité* :

L'homme dont l'intelligence peut contempler dans sa magnificence la totalité du temps, la totalité de l'essence, *peut-il* encore, à ton sentiment, accorder quelque valeur à la vie humaine? — C'est chose impossible pour un tel homme, dit-il, ᾗ οὖν ὑπάρχει διανοία μεγαλοπρέπεια καὶ θεωρία παντὸς μὲν χρόνου, πάσης δὲ οὐσίας, οἷόν τε οἴει τούτῳ μέγα τι δοκεῖν εἶναι τὸν ἀνθρώπινον βίον ; — Ἀδύνατον, ἦ δ' ὅς (Plat., *Républ.*, 486 A).

Peut-être.

Ἴσως, qui signifie : *également*, présente l'action comme pouvant tout aussi bien être faite et n'être pas faite. C'est ainsi que ἴσως μέν... ἴσως δέ... montre que les deux termes d'une alternative sont également probables. Donc : ἴσως ἂν εἴποι : *peut-*

être dira-t-il (et peut-être ne dira-t-il pas); ἴσως ἂν εἶπεν : *il aurait pu dire* (comme il aurait pu ne pas dire).

Τάχα retient de son sens primitif l'acception de bientôt. Τάχ' ἄν : *bientôt peut-être*. Donc : τάχ' ἂν εἴποι : *il peut arriver bientôt qu'il dise*. Τάχ' ἂν εἶπεν : *il aurait pu arriver* (*bientôt*) *qu'il dit*. On se représente dans le passé la possibilité prochaine exprimée par τάχ' ἂν εἴποι.

II

Accuser.

Κακῶς λέγειν τινά : *médire de quelqu'un dans telle circonstance déterminée*. Contraire : εὖ λέγειν.. On sait qu'au passif de ces expressions suppléent κακῶς ἀκούειν, εὖ ἀκούειν :

Si *je dis du mal de toi*, je ne fais que répondre à tout *le mal que tu dis de moi*, κακῶς δέ σε λέγω κακῶς κλύουσα πρὸς σέθεν θαμά (Soph., *El.*, 523).

Κακολογία est le substantif correspondant à κακῶς λέγειν. Mais ce mot et κακολόγος s'appliquent plutôt à *l'habitude de la médisance, au caractère médisant*.

On aime ceux qui ne sont pas *médisants*, qui ne veulent point savoir ce qu'il y a de mal chez le voisin et chez nous, mais seulement ce qu'il y a de bien : ainsi se conduit l'honnête homme (φιλοῦσι) καὶ τοὺς μὴ κακολόγους μήδε εἰδότας μήτε τὰ τῶν πλησίον κακὰ μήτε τὰ αὐτῶν, ἀλλὰ τἀγαθά · ὁ γὰρ ἀγαθὸς ταῦτα ὁρᾷ (Arist., *Rhét.*, 1381, b, 7).

Κακηγορία s'applique au délit de *diffamation* :

Dans le procès en *diffamation* que je lui fis ensuite, j'obtins un jugement par défaut, car il ne comparut pas, δίκην δὲ τούτῳ λαχὼν ὕστερον τῆς κακηγορίας εἷλον ἐρήμην · οὐ γὰρ ἀπήντα (Dém., 21, 81).

Κακίζειν : *reprocher à quelqu'un une faute commise* :

Périclès, *disait-on*, *commettait une faute*, en ne menant pas à l'ennemi l'armée qu'il commandait ; on le rendait responsable de tous les revers, ἐκάκιζον (τὸν Περικλέα) ὅτι στρατηγὸς ὢν οὐκ ἐπεξάγοι, αἴτιόν τε σφίσιν ἐνόμιζον πάντων, ὧν ἔπασχον (Thuc., 2, 21, 5).

Διαβάλλειν : *décrier quelqu'un, porter contre lui une accusation mensongère*, le *calomnier*. Διαβολή : *calomnie*, et aussi *mauvaise réputation imméritée*.

Le défendeur, quand il veut se montrer sous un certain jour, doit lever toutes les préventions ; il a donc, dans la première partie de son discours, à réfuter les *calomnies* dont il est l'objet ; mais, si l'on veut *décrier* son adversaire, on doit le faire dans l'épilogue, pour que les auditeurs s'en souviennent mieux, τὸν μὲν ἀπολογούμενον, ὅταν μέλλῃ εἰσάξειν αὐτόν, ἀναγκαῖον ἀνελεῖν τὰ κωλύοντα, ὥστε λυτέον πρῶτον τὴν διαβολήν · τῷ δὲ διαβάλλοντι ἐν τῷ ἐπιλόγῳ διαβλητέον, ἵνα μνημονεύσωσι μᾶλλον (Arist., *Rhét.*, 1415, a. 30).

Ἐγκαλεῖν signifie : *réclamer le paiement d'une dette*, puis *réclamer* au sens le plus général, par suite *avoir quelque reproche à faire* à quelqu'un, *avoir à se plaindre de lui*, *avoir contre lui un grief* (ἔγκλημα) :

Quel dessein avais-tu, en prenant sur la maison une nouvelle hypothèque de deux mille drachmes, alors que tu *réclamais* quatre-vingts mines, si vraiment le fonds valait davantage ? τί γὰρ βουλόμενος δισχιλίων προσωρίσω τὴν οἰκίαν, ὅτε τὰς ὀγδοήκοντα μνᾶς ἐνεκάλεις, εἴ γε τὸ χωρίον ἄξιον ἦν πλείονος (Dém., 31, 6). — *Qu'as-tu* donc *à reprocher* à la cité et à nous, pour vouloir notre perte ? τί ἐγκαλῶν ἡμῖν καὶ τῇ πόλει ἐπιχειρεῖς ἡμᾶς ἀπολλύναι ; (Plat., *Criton*, 50 D).

Ἐπικαλεῖν : sens primitif : *appeler sur la tête de quelqu'un*, d'où : *appeler sur lui, diriger contre lui une accusation déterminée* (ἐπίκλημα) :

Sans doute, ce n'est pas d'un homicide volontaire, mais d'un homicide involontaire que *je t'accuse*; mais la conséquence n'en est pas moins malheureuse pour moi, ἑκόντα μὲν οὖν οὐκ ἐπικαλῶ ἀποκτεῖναι, ἄκοντα δέ · ἐμοὶ δὲ οὐκ ἐλάσσω τοῦ ἑκόντος ἄκων τὴν συμφορὰν κατέστησε (Antiph., *Tétr.*, II, 1-2).

Βλασφημεῖν : *tenir sur quelqu'un des propos ignominieux* (βλασφημία);

Λοιδορεῖν : *injurier*;

Αἰτία se dit d'une *imputation sans preuve*. Au contraire, ἔλεγχος s'applique à une *accusation appuyée de preuves*, d'où ἐλέγχειν : *convaincre* et ἀπελέγχειν : *se justifier d'une accusation au moyen de preuves*;

Κατηγορία désigne l'*accusation en forme*, portée devant des magistrats ou un tribunal. Remarquer le sens de κατηγόρημα : *charge relevée contre un accusé*, ἀπηγόρημα : *moyen de justification* :

Entre l'*injure* et l'*accusation* je fais cette différence : l'*accusation* porte sur des délits punis par les lois ; l'*injure* consiste en ces *propos ignominieux* que des ennemis échangent à l'occasion selon leur caractère, ἐγὼ λοιδορίαν κατηγορίας τούτῳ διαφέρειν ἡγοῦμαι τῷ τὴν μὲν κατηγορίαν ἀδικήματ' ἔχειν ὧν ἐν τοῖς νόμοις εἰσὶν αἱ τιμωρίαι · τὴν δὲ λοιδορίαν βλασφημίας, ἃς κατὰ τὴν αὐτῶν φύσιν τοῖς ἐχθροῖς περὶ ἀλλήλων συμβαίνει λέγειν (Dém., 18, 123). — Il y a *imputation*, quand l'on s'en tient à des paroles en l'air, sans donner de preuves ; on *convainc*, quand on prouve la vérité de ce qu'on avance, αἰτία μέν ἐστιν, ὅταν τις ψιλῷ χρησάμενος λόγῳ μὴ παράσχηται πίστιν ὧν λέγει, ἔλεγχος δ' ὅταν ὧν εἴπῃ τις καὶ τἀληθὲς ὁμοῦ δείξῃ (Dém., 22, 21). — N'ayant pu, par ce procédé, établir ma culpabilité, ils prétendent maintenant que j'ai fait disparaître un σηκός, se disant que cette *imputation* me serait très difficile à *réfuter*, qu'ils pourraient plus librement dire de moi tout ce qu'ils voudront, ἐπειδὴ δ' ἐκ τούτου τοῦ τρόπου ἀδικοῦντά μ' οὐδὲν εὑρεῖν ἐδυνήθησαν, νυνί με σηκὸν φασιν ἀφανίζειν, ἡγούμενοι ἐμοὶ μὲν ταύτην

τὴν αἰτίαν ἀπορωτάτην εἶναι ἀπελέγξαι, αὐτοῖς δ' ἐξεῖναι μᾶλλον ὅ τι ἂν βούλωνται λέγειν (Lys., 7, 2). — Dans l'examen, une seule *charge* doit être reçue ; une seule justification admise : l'élu du sort est inexpérimenté en ceci ; il a l'expérience de cela, ἐν τῇ δοκιμασίᾳ κατηγόρημα ἓν τοῦτ' ἔστω καὶ ἀπηγόρημα τῶν μὲν ὡς ἄπειρος ὁ λαχών, τῶν δ' ὡς ἔμπειρος (Plat., *Lois*, 765 B).

Διώκειν : *poursuivre en justice*. D'où : ὁ διώκων : le *demandeur*. Φεύγειν ὑπό τινος supplée au passif ; d'où ὁ φεύγων : le *défendeur*.

Dans ce procès, *es-tu poursuivi* ou *poursuis-tu*? ἔστιν δή σοι τίς ἡ δίκη ; φεύγεις αὐτὴν ἢ διώκεις ; (Plat., *Eutyph.*, 3 E).

Remarque. A ce groupe sémantique, nous pouvons rattacher la distinction suivante : ἀδικεῖν : *commettre* envers quelqu'un une *injustice volontaire* ; ἀτύχημα : *on fait mal sans le vouloir* ; ἁμάρτημα : *on fait mal en voulant faire bien* ; ἀδίκημα : *on fait mal, en voulant faire mal*.

Dans la *malchance*, il n'entre ni calcul ni méchanceté ; dans l'*erreur*, il y a calcul, non méchanceté ; dans l'*injustice*, il y a calcul et méchanceté : ἔστιν ἀτυχήματα μὲν ὅσα παράλογα καὶ μὴ ἀπὸ μοχθηρίας, ἁμαρτήματα δὲ ὅσα μὴ παράλογα καὶ μὴ ἀπὸ πονηρίας, ἀδικήματα δὲ ὅσα μήτε παράλογα ἀπὸ πονηρίας τέ ἐστιν (Arist., *Rhétor.*, 1374 b 6).

Médéric Dufour.

SUITE AUX NOTES SUR LES COMPTES DE DÉLOS [1]

N° 112, l. 3 : ἐγ μετοίκων Δημέας..... — Sur la liste de chorèges du n° 110 on trouve, à la l. 16 : ἐγ μετοίκων — Δημέας — Ἴτωνος. On ne connaît pas d'autre chorège métèque du nom de Dèméas. Celui du n° 112 est donc probablement le même, et on a le droit de penser que la lacune qui suit son nom, et qui semble précisément de 6 lettres, contenait le nom de son père. On pourrait donc écrire ἐγ μετοίκων Δημέας [Ἴτωνος].

N° 139, *bc*, l. 7 : - Ἀκριδίωνος | ..... ον ⟩ ΓΙΙΙΙ. — On peut rapprocher ce texte du n° 203, A, l. 52 : παρὰ Ἀκριδίωνος μόλυβδος ὥστε εἰς τὸ Κύνθιον τάλαντον μναῖ τρεῖς, τιμὴ ΓΗΗΙΙΙΙΙΤ. Certes il y a entre les deux textes un long intervalle de temps, le premier datant sans doute de la fin du IVe siècle et le second de 269, et cela rend toute conclusion douteuse. Mais la date du premier n'est nullement certaine, et, même si le texte est un peu antérieur à 300, il n'est pas impossible de penser qu'il s'agit du même Acridion. Or, si l'on suppose qu'il est question d'une vente de plomb dans le n° 139, la lacune est exactement comblée : la haste droite qui suit Ἀκριδίωνος peut être le début d'un Μ, et les cinq lettres qui manquent peuvent être ολυβδ. On pourrait donc écrire [παρ'] Ἀκριδίωνος [μόλυβδ ?]ον ⟩ ΓΙΙΙΙ.

N° 144, A, l. 110 : --- ἀγαγόντι καὶ ἐργασαμένωι Νίκωνι μισθὸς ΔΓ. — D'après la ligne suivante on peut écrire [συν]αγαγόντι κτλ.

Ib., B, l. 7-8 : τοῦ Ποσειδῶνος τὸμ [β]ωμὸν [ἐξα|λείψαντι ?- -]αι

1 Cf. *REG*, 1913, p. 26 et suiv.

μισθὸς ΔΓΗΗ. — Ἐξαλείψαντι est une hypothèse. D'après les l. 6, 11, 20, 26, il faudrait plutôt κονιάσαντι. Comme la lacune qui subsiste après cette première restitution ne semble plus que de 4 ou 5 lettres, on songe à ce Protéas qui exécute un travail semblable la même année (A, l. 118). On pourrait donc écrire [κο]νιάσαντι Πρωτέ? αι κτλ.

N° 159, A, l. 62-63 : ἀρχιτέκτονι Σίμωι μισθὸς μηνὸς [τοῦ.....] [....ῶ]νος ἡμερῶν δέκα ἑπτὰ · ΔΔΔΗΗΗ. — Le même architecte Simos, qui a reçu cette année (281) un traitement de 34 drachmes pour 17 jours, a touché l'année précédente 506 drachmes pour 8 mois 13 jours (n° 158, A, l. 51-52 : ἀρχιτέκτο|νι Σίμωι μηνῶν ὀκτὼ καὶ ἡμερῶν δέκα τριῶν μισθὸς ΓΓ[Η]. Il a donc été en fonction neuf mois, depuis le 17 Artémision (4e mois) de l'an 282. Les 17 jours qui lui ont été payés par les hiéropes de 281 sont, par conséquent, les 17 premiers jours de l'année, et la restitution qui s'impose est : ἀρχιτέκτονι Σίμωι μισθὸς μηνὸς [ἱσταμένου | Δηναιῶ]νος ἡμερῶν δέκα ἑπτὰ · ΔΔΔΗΗΗ.

N° 162, A, l. 35 : Δημέας ὑπὲρ Τελέσωνος τῆς ἐγγύης ἧς ἠγγυήσατο Ξένωνα τὸν Ἑρμιονέα · ΔΔ----, — D'après le n° 161, D, l. 85-86, on peut écrire ΔΔ[III].

N° 166, l. 9 : -του, Εὐδήμου τοῦ-. — Rapprochons ce passage du n° 148, l. 1 (année 298), où les hiéropes en fonctions sont désignés de la façon suivante : Εὐδήμου τοῦ Ἄμνου, Ξένωνος τοῦ Πίστου, Σκύμνου τοῦ Φανοδίκου et Καλλισθένους τοῦ Θεωρύλου. Rapprochons-le aussi des autres indications contenues dans le n° 166. Les l. 7 et 8, relatives au prix de la stèle, sont la fin du compte des dépenses. L'espace vide qui les suit est celui qui d'ordinaire sépare les comptes des dépenses et les inventaires de temples; le ἐν τῶι Ἀφρο[δισίωι] de la l. 11 et le σὺν ταῖ[ς] de la l. 12 (à rapprocher du σὺν τοῖς qu'on trouve au n° 161, B, l. 9) peuvent convenir à un de ces inventaires. Seul -αρσεικαταψ- (ou -μησεικαταψ-, conformément au texte donné par M. Dürrbach dans le *BCH* de 1904, p. 157, n° 52), à la l. 10, reste inexpliqué. Malgré cette difficulté, on pourrait peut-être penser qu'à la l. 9 débute l'inventaire des sanctuaires et donner à cette

ligne une rédaction telle que [τάδε παρελάβομεν παρὰ τῶν ἱεροποιῶν τῶν ἱεροποιησάντων ἐπ' ἄρχοντος Κλεοκρίτου, Ξένωνος τοῦ Πίσ]του, Εὐδήμου τοῦ [Ἄμνου]. L'inscription que M. Dürrbach, dans le *BCH*, place au commencement du IIIe siècle, devrait effectivement, comme les nos 149 et 150, être datée de 297.

N° 168, A, l. 7 : ----ίου εἰς τὸν χόρον. — On voit plusieurs fois à la même époque Lysias vendre des flambeaux pour des chœurs (λαμπάδες au n° 158, A, l. 73 et 75, δᾶιδες aux nos 159, A, l. 34 et 161, A, l. 93-94). On pourrait donc penser, étant donnée la terminaison -ίου et l'indication εἰς τὸν χόρον, qu'il s'agit ici d'une vente analogue et écrire [παρὰ Λυσ]ίου εἰς τὸν χόρον | [λαμπάδες *vel* δᾶιδες].

N° 199, A, l. 24-25 : --- | παρ' Ἀγαθάρχου ὠνηθέντα ⊢⊢⊢⊢. — Le nom d'Agatharchos est indiqué à la l. 47 et probablement à la l. 57 (voir *REG*, 1913, p. 35) comme celui d'un marchand de bois. D'autre part, quand il s'agit d'un transport de bois, on trouve parfois le mot ὠνηθέντα exprimé après la formule τὰ ξύλα τὰ παρὰ τοῦ δεῖνα (à la l. 53 : [ἀπο]κομίσασιν εἰς τὴν παλαίστρα[ν τ]ὰ παρὰ Φίλτου ὠνηθέντα ξύλα); l'inscription 199 est riche en documents relatifs au bois, et la l. 47 indique précisément un transport de bois vendus par Agatharchos. Dans ces conditions on pourrait penser qu'il s'agit d'une opération analogue et écrire : -[ἀπενέγκασι *vel* ἀποκομίσασι τὰ ξύλα τὰ]|παρ' Ἀγαθάρχου ὠνηθέντα ⊢⊢⊢⊢.

N° 203, A, l. 52 : χοῖρος παρὰ Τιμησιδήμου τὸ ἱερὸν καθάρασθαι ⊢⊢⊢|, et l. 53-54 : χοῖρος παρὰ Ἀριστοδίκου τὸ ἱερὸν [κ]αθάρασθαι ⊢⊢⊢⊢. — La vente faite en Bouphonion 269 par Timèsidèmos est suivie en Apatourion d'une vente faite par Aristodicos. Or on sait que Timèsidèmos, fils d'Anticratès, avait un frère du nom d'Aristodicos et qu'en 269 les deux frères étaient fermiers de la Charôneia (A, l. 20). On a dès lors le droit de dire que c'est d'eux qu'il s'agit ici et que nous les voyons conduire à tour de rôle à la ville un des porcs nourris dans leur ferme. Il faut donc compléter les catalogues de *sponsores publici* du n° 158 et du n° 162 en ajoutant ces textes

à l'énumération des passages où sont nommés Timèsidèmos et Aristodicos, fils d'Anticratès.

N° 204, l. 54 : Σωτᾶι χαλκεῖ μισθὸς τῶν σιδηρίων οἷς [χρῆται?---], et l. 77-78 : --- | ὀξύνοντι τὰ σιδήρια οἷς Βάκχιος χρῆται δραχμ[αὶ---]. — Ces dépenses rentrent dans le chapitre des κατὰ μῆνα. La première est de Métageitnion ou de Bouphonion, la deuxième de Posidéon. L'une et l'autre sont faites pour une réfection d'outils ; il peut fort bien s'agir dans les deux cas des outils du même personnage, Bacchios, qui auraient dû être réparés plusieurs fois dans l'année. Il est probable, étant données les habitudes de travail (voir *Journ. des Sav.*, 1913, p. 255-256) que ces travaux ont été faits dans les deux cas par le même ouvrier, Sôtas : On pourrait donc écrire à la l. 54, Σωτᾶι χαλκεῖ μισθὸς τῶν σιδηρίων οἷς [Βάκχιος? χρῆται δραχμαὶ--], et aux l. 77-78 : [Σωτᾶι] | ὀξύνοντι κτλ.

En outre, on trouve au n° 114, l. 17, un chorège appelé Sôtas, fils de Dexios ; et M. Dürrbach l'identifie avec le forgeron. La profession jointe au patronymique permet de penser que Sôtas est bien le fils de l'ouvrier sur métaux Dexios ; Parménon, auquel il succède, n'avait fait d'ailleurs que prendre pendant un an la suite de Dexios. On pourrait donc : 1° compléter ici, dans le catalogue des *operarii et mercatores*, les indications relatives à Sôtas en renvoyant pour son père Dexios au n° 158 A 63 ; 2° compléter dans le catalogue des *operarii et mercatores* du n° 158 les indications relatives à Dexios en renvoyant pour son fils Sôtas au n° 114, l. 17.

Ib., l. 87-88 : [οἱ Φερεκλείδου κληρονόμοι ὑπὲρ] | Προξένου ΔΔΗΙϹ· κ---. — Rapprochons ce texte du n° 199, C, l. 94-97 : [Φερεκλεί]|δου κληρονόμοι ΗΡΔΔ · | καὶ ὑπὲρ Προξένου ΔΔΗ · καὶ ὑπὲρ Χάρητος ΔΔ ·, et du n° 203, D, l. 72-75 : οἱ Φερεκλεί|[δ]ου κληρονόμοι | [ΡΔ]Π ||||ΙΙΙ · καὶ ὑπὲρ Π[ρο]ξένου ΔΔΗΙϹ · καὶ ὑπὲρ Χάρητος ΔΔ. On peut supposer ici : [οἱ Φερεκλείδου κληρονόμοι ὑπὲρ] | Προξένου ΔΔΗΙϹ · κ[αὶ ὑπὲρ Χάρητος ΔΔ?].

N° 224, A, l. 1 : [Λό]γος ἱεροποιῶν τῶν ἱεροποιησάντων ἐπὶ [ἄ]ρχοντος Τυννάδου, Μνησικλέους τοῦ Μνησικλ[έους, ---τοῦ---]. — On

peut rapprocher ce texte du n° 238, l. 8 : [Μεν]εκράτει Μνησικλεῖ ΧΡΡΗΗ, M. Dürrbach pense que ces deux noms sont ceux des hiéropes de l'année postérieure à celle pendant laquelle l'inscription n° 238 a été gravée. S'il en est ainsi, c'est un Ménécratès qui a été hiérope en 258 avec Mnésiclès (car on ne connaît pas d'autre Mnésiclès hiérope), et on a le droit d'écrire au n° 224 : Μνησικλέους τοῦ Μνησικλ[έους, Μενεκράτους τοῦ ---].

N° 228, l. 14-15 : -- | ...ωνίου ἐπριάμεθ[α---]. — Si l'on rapproche ce texte des l. 4-5, où on lit [παρ' Ἀμ]μωνίου κάπρος δραχμὰ[ς---], et si l'on remarque que la lacune du début de la l. 15 est précisément de 3 lettres, on écrira : [παρ' | Ἀμμ]ωνίου κτλ.

N° 238. Si notre hypothèse sur 224, A, l. 1 et sur le nom du second hiérope de 258 est fondée, cette inscription doit, à cause de la l. 8, être datée de 259 et placée immédiatement avant le n° 224.

N° 287, A, l. 11-12 : un Harpalis, fils de Simos, est indiqué comme débiteur. Or aux n°s 158, A, l. 52 et 159, A, l. 62 (voir plus haut), on trouve un architecte du nom de Simos. D'autre part, un Harpapalis entrepreneur de constructions est nommé pour la première fois au n° 203, A, l. 92, en 269, et on le retrouve jusqu'en 250. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'un architecte de 282 et 281 eût un fils entrepreneur de constructions de 269 à 250 ; et l'exemple de Phanéas, qui a débuté comme entrepreneur de constructions pour devenir ensuite architecte, montre qu'une telle hypothèse n'a rien d'invraisemblable. On pourrait donc : 1° compléter les indications relatives à l'architecte Simos dans le catalogue du n° 158 en renvoyant pour son fils Harpalis aux n°s 203, A, 92 et 287, A, 11-12 ; 2° compléter les indications relatives à Harpalis dans le catalogue d'*operarii et mercatores* du n° 203, en ajoutant à l'énumération des passages où il est cited le n° 287, A, 11-12 et en renvoyant pour son père Simos au n° 158, A, 51-52.

Ib., l. 98-100 : πλίν|θους ποιῆσαι καὶ οἰκοδομῆσαι τὸν περίβολον τοῦ Ἀρχηγέτου (ἠ)ργολάβησε Βλεψίας καὶ Βότρυς, τὰς ἑκατὸν δραχμῶν ΡΗΗ, καὶ ἀπαριθμήσαντες πλίνθους ἐν τῶι ἔργωι χιλίας τετρακοσίας

πεν|τήκοντα ἔλαβον δραχμὰς 𐅄ΔΔΔΔ𐅅III κελεύοντος ἀρχιτέκτονος συντελέσαντες τὰ ἔργα. — Le compte est inexact. 1450 briques, à 6 dr. 2 ob. le cent, valent 91 dr. 5 ob. Il faut donc remplacer 𐅄ΔΔΔΔ𐅅III par 𐅄ΔΔΔΔ⊢IIIII.

Ib., au catalogue des *sponsores*. — M. Dürrbach nomme comme frères Callisthénès et Diactoridès, fils de Théòrylos. Or, dans le catalogue des *sponsores* du n° 203, il rapproche Callisthénès, fils de Théòrylos, hiérope de 298 (n° 148, l. 2) et Callisthénès, fils de Théôrylos, caution en 250, en les considérant comme le grand-père et le petit-fils. Dans le catalogue des *sponsores* du n° 287, il donne comme père à Diactoridès un Théòrylos, fils de Diactoridès, pour lequel il renvoie aux n°s 105, l. 7 et 161, A, l. 13. Si ces hypothèses sont fondées, on a les généalogies suivantes :

Callisthénès (n° 148)	Diactoridès
|	|
Théôrylos	Théôrylos (n° 105 et 161)
|	|
Callisthénès (n° 287)	Diactoridès (n° 287),

et les deux personnages nommés en 250 (n° 287) sont tout au plus cousins issus de germains, si leurs grands-pères Callisthénès et Diactoridès sont frères. Il se peut cependant que M. Dürrbach ait raison de considérer comme frères les deux cautions de 250 ; mais alors il ne doit pas considérer les deux Callisthénès comme le grand-père et le petit-fils, et celui de 250 est petit-fils de Diactoridès (on ne connaît, en effet, à l'hiérope de 298, celui du n° 148, aucun fils). D'où le *stemma* suivant :

Callisthénès (n° 148)	Diactoridès
	|
	Théôrylos (n° 105 et 161)
	|
Callisthénès (n° 287)	Diactoridès (n° 287).

Maurice Lacroix et Gustave Glotz.

REPRÉSENTATION D'ANIMAUX MARINS

SUR LES VASES ITALIOTES

DU MUSÉE DE NAPLES

Les animaux marins qui ornent les plats appelés *plats à poissons* de l'Italie méridionale, sont généralement traités d'une façon schématique. On s'en rend facilement compte en examinant les vitrines de la salle K, au musée du Louvre.

Le musée de Naples permet aux archéologues que ces représentations intéressent de compléter leur documentation (1). Il contient de grands vases appartenant aux formes *amphore* et *loutrophore*, décorés de scènes à personnages et de spécimens de la faune marine de la Méditerranée (2).

Ce qui différencie ces vases de ceux de la même époque conservés au Louvre, c'est que la plupart d'entre eux contiennent une bande, une zone étroite qui partage la panse en deux parties sensiblement égales et permet à deux registres de se superposer sans se confondre (fig. 1).

Cette zone est toujours ornée de cétacés, de poissons, de

(1) Lorsque mon livre sur le dessin des animaux en Grèce parut, en 1911, je n'avais pas encore vu les vases italiotes du musée de Naples. La connaissance de ces produits céramiques me fit apercevoir qu'une lacune existait au chapitre XII et me permit de la combler.

(2) Sur la céramique de l'Italie méridionale, consulter Patroni, *Ceramica antica nell' Italia meridionale*, Naples, 1897.

crustacés et de mollusques qui se juxtaposent et forment une théorie continue sans s'enchevêtrer les uns dans les autres.

Ces cétacés, ces poissons, ces crustacés, ces mollusques sont très semblables à ceux qui ornent les plats italiotes, mais ils sont beaucoup mieux dessinés.

Ce sont de très belles créations d'une excellente école d'animaliers. Le Louvre, à ma connaissance, n'en contient pas d'aussi parfaites.

Toutes proportions gardées, le décor marin des grands vases est à celui des plats à poissons ce que la décoration crétoise est à l'ornementation mycénienne.

L'artiste qui a peint les vases du musée de Naples (fig. 1) s'est en partie libéré du joug des traditions qui lui venaient du continent grec. Son œuvre trahit son admiration pour les formes des animaux que les

Fig. 1. — Vase italiote à zone d'animaux marins. Musée de Naples.

pêcheurs du rivage méditerranéen apportaient chaque jour dans les ports de la Grande Grèce. Elle se montre encore grecque dans la préoccupation de donner aux lignes un rythme déterminé, d'épurer les contours, mais le choix des sujets n'est plus le même que dans les ateliers de l'Attique.

L'artiste italiote ou le Grec venu dans la péninsule pour y peindre des vases, ne se contentent pas de tirer parti des vieux thèmes, de bégayer de vieilles formules : ils renouvellent le répertoire de la décoration céramique, en y introduisant des motifs que les Grecs du ve siècle et du début du ive avaient

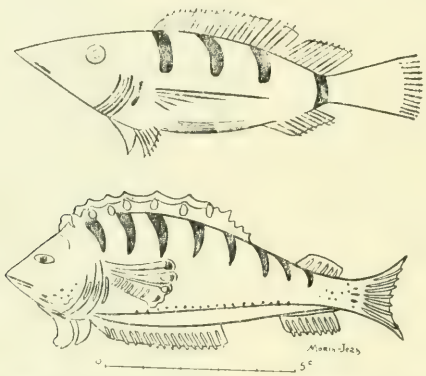

Fig. 2. — Poissons. D'après les vases n°s 81.954 et 82.266 du musée de Naples.

quelque peu dédaignés ; ils comprennent que le domaine de l'observation de la nature a une richesse inépuisable ; ils groupent sur le même vase les bêtes les plus différentes : dauphins, raies bouclées, torpilles, poulpes, seiches, calmars, langoustes, tritons, palourdes et coquilles Saint-Jacques.

Il est intéressant de pénétrer avec eux dans ce monde marin et de l'examiner en détail.

Voici des poissons (fig. 2) (1) qui sont d'un dessin sûr et très

(1) Les dessins au trait que l'on trouvera ici, insérés dans le texte, sont la reproduction de calques faits, avec la plus grande précision, sur les originaux du musée national de Naples. A M. Spinazzola, l'éminent directeur de ce musée, qui a bien voulu mettre à ma disposition les objets dont il a la garde, j'adresse l'expression de ma sincère gratitude.

adroit. La tache blanche de leur ventre n'est pas, comme sur les plats, faite d'un seul coup de pinceau ; elle est obtenue par la juxtaposition de traits d'une extrême finesse.

Les dauphins (fig. 3) sont peints avec autant de soin. Les

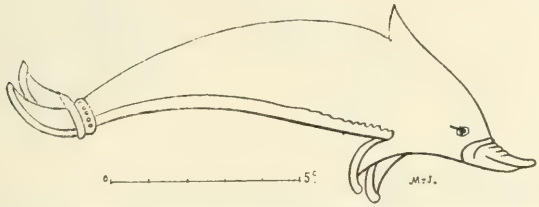

Fig. 3. — Dauphin. D'après la loutrophore n° 82.266 du musée de Naples. Troisième période de Ruvo. (Seconde moitié du IVe s. av. J.-C.).

plis de la peau sur le museau sont minutieusement indiqués ; le dessin de l'œil est exécuté d'une façon très spéciale.

Mais il est des animaux qui présentent un intérêt plus considérable encore. La langouste [*palinurus vulgaris*] est reproduite avec une surprenante précision anatomique (fig. 4). L'œil,

Fig. 4. — Langouste. D'après la loutrophore n° 82.266 du musée de Naples. Troisième période de Ruvo.

porté sur un pédoncule, est bien celui des crustacés podophtalmes. Le céphalothorax épineux contrastant avec le postabdomen lisse, les puissantes antennes, les antennules, les diverses pièces du squelette externe de l'animal, tout est indiqué comme si un océanographe de laboratoire moderne avait présidé à l'exécution de cette œuvre.

Le mollusque céphalopode (fig. 5) n'a pas le nombre voulu de tentacules; mais, malgré ce défaut, il est reconnaissable à pre-

mière vue, grâce au galbe de ses nageoires, qui figurent un rhomboïde placé à la partie postérieure du tronc. C'est le cal-

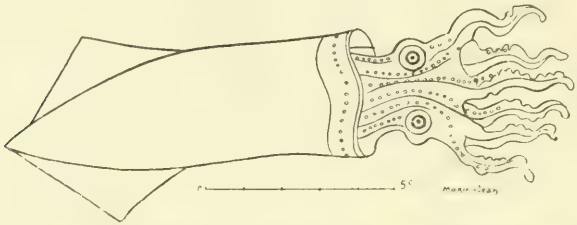

Fig. 5. — Calmar commun. D'après la loutrophore n° 82.266 du musée de Naples. Troisième période de Ruvo.

mar commun [*loligo vulgaris*], le *calamaro* des Italiens. Il se distingue de la seiche [*sepia officinalis*], laquelle a le corps moins allongé et des nageoires festonnées d'une forme spéciale (fig. 6).

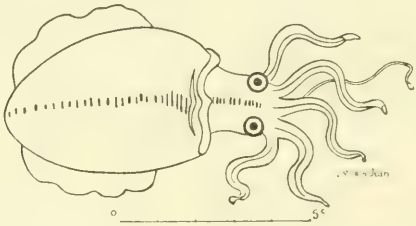

Fig. 6. — Seiche. Peinture d'un vase de la quatrième période de Ruvo. Première moitié du m^e s. av. J.-C. Musée de Naples.

Les coquillages, eux aussi, ont fait l'objet d'intéressantes recherches dues aux dessinateurs italiotes de la bonne époque.

Au type *vénus* se rattache le mollusque bivalve reproduit à gauche de la fig. 7. C'est une coquille ornée d'élégants dessins et dont le bord est finement crénelé. Le dessinateur n'a pas oublié d'indiquer cette dentelure caractéristique. La coquille figurée à droite est toute différente ; c'est un gastéropode de la famille des *tritonidés*. La beauté de ce dessin résulte du contraste des blancs et des noirs que le peintre du vase, artisan d'une compétence éprouvée, a très habilement distribués.

Le *triton* était très connu des anciens : c'est le coquillage que les peintres et les sculpteurs mettaient comme trompette à la bouche des divinités marines.

Fig. 7. — Coquilles. (Vénus et triton).
D'après la loutrophore n° 82.266 du musée de Naples. Troisième période de Ruvo.

Les coquilles reproduites sur les plats sont d'habitude moins bien exécutées que celles que nous venons d'examiner (1). Toutefois, lorsque le travail n'est pas d'une époque trop tardive ni trop négligé, on distingue encore assez commodément les espèces (fig. 8). Le n° 1 est une *cypræa*, coquille lisse et brillante connue aussi sous le nom de *porcelaine*. Dès la plus haute antiquité les porcelaines ont joui d'une grande faveur, en raison

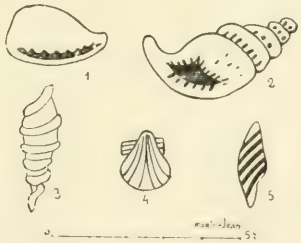

Fig. 8. — Coquilles. D'après des plats à poissons du musée de Naples.

de leur élégance vraiment remarquable. On en a fait des colliers, des amulettes, des garnitures de harnais.

L'espèce la plus abondante en Europe occidentale, la *porcelaine coccinelle* (*Cypræa coccinella*) est ordinairement plus petite que les espèces appartenant à l'Océan Indien.

Le n° 2 est un *triton*, et le n° 4 un *pecten* dont on a repro-

(1) Morin-Jean. *Le dessin des animaux en Grèce d'après les vases peints*. fig. 259 et 260.

duit avec soin les *oreillettes* ou appendices triangulaires établis de chaque côté de la charnière. La coquille Saint-Jacques [*pecten Jacobæus*] revient assez souvent dans l'ornementation des plats de l'Italie méridionale.

Les n°s 3 et 5 sont moins faciles à identifier. Faut-il voir dans le n° 3 une coquille du genre *turritelle* ou du genre *cérithe?* dans le n° 5, un coquillage terrestre du genre *bulime?* Il est difficile d'être affirmatif.

*
* *

Pour déterminer l'époque des grands vases à zone d'animaux marins du musée de Naples et celle des plats à poissons, il faut se reporter à la chronologie générale de la céramique italiote telle qu'elle a été établie par le Dr Vittorio Macchioro (1).

Le Dr Macchioro distingue trois fabriques en Apulie (Ruvo, Bari, Canosa), trois fabriques en Lucanie (Anzi, Armento, Pesto) et également trois fabriques en Campanie (Saticula, Cuma, Abella) (2).

D'après ce savant archéologue, la fabrique de Ruvo aurait été de beaucoup la plus importante et aurait exercé une grande influence sur toutes les autres. On y aurait fabriqué des vases depuis le milieu du ve s. av. J.-C. jusqu'aux premières années du IIe s. (3).

(1) Les conseils autorisés du Dr Macchioro ne m'ont jamais fait défaut durant le cours de mes travaux au musée de Naples. Je suis heureux de lui renouveler ici l'expression de ma sincère reconnaissance.

(2) Les travaux du Dr Macchioro sont publiés dans les *Mitteilungen des K. D. Archæologischen Instituts in Rom*. Bd. XXVII. 1912, sous ce titre : *Per la Storia della ceramografia italiota La cronologia*.

(3) Contrairement à l'opinion généralement admise qui fait cesser la fabrication des vases peints italiotes dès le milieu du IIIe s., le Dr Macchioro fait descendre cette fabrication jusqu'à la fin du IIIe s. et même jusqu'au commencement du second.

Entre ces deux dates extrêmes M. Macchioro place cinq périodes successives :

Ruvo I — de -450 à -400
— II — de -400 à -350
— III — de -350 à -300
— IV — de -300 à -250
— V — de -250 à -200

Les poissons, les crustacés, les mollusques disposés en bandes n'apparaissent sur les grands vases italiotes que vers -350, c'est-à-dire au début de la troisième période de Ruvo. Avant cette époque, les céramistes de l'Italie méridionale copiaient servilement, ou à peu près, les vases attiques. Il est donc certain que le décor zoomorphe marin des Italiotes n'a pas ses origines en Grèce, mais en Italie, où il ne se développa que lorsque les influences de la Grèce propre diminuèrent.

Les grands vases ornés d'une zone centrale d'animaux marins (fig. 1) sont presque tous de la troisième période de Ruvo (1), c'est-à-dire de la seconde moitié du IVe siècle. C'est l'époque où les dessins des poissons et autres bêtes de la faune marine méditerranéenne sont les plus beaux.

Les plats sont plus récents. Ils n'existent guère avant le IIIe siècle.

Les plus anciens d'entre eux, ceux qui appartiennent au Ruvo IV, sont pourvus d'un décor qui, bien qu'inférieur à celui des grands vases, est, quelquefois encore, très soigné (2). Mais les plus nouveaux, ceux de Ruvo V, ceux de la fin du IIIe s., trahissent dans leur ornementation une fâcheuse négligence, qui ne fait que s'accroître avec rapidité jusqu'au jour où l'évolution artistique de l'industrie des vases peints est terminée.

(1) On en connaît quelques-uns de la IVe période de Ruvo. Leur décor est un peu moins soigné.

(2) Morin-Jean, *loc. cit.*, fig. 252 et 259.

L'évolution du décor zoomorphe marin, dans la céramique italiote, peut se résumer de la façon suivante :

	DATES	CHRONOLOGIE du Dr Macchioro.
Apparition des représentants de la faune marine méditerranéenne dans le décor des grands vases de l'Apulie (types de Ruvo).	Vers -350	
Belle époque du décor zoomorphe marin en Italie méridionale.	-350 à -300	Ruvo III
Apparition des plats dits *plats à poissons*.	Vers -300	
Belle époque des plats à poissons. Continuation de l'emploi des bandes d'animaux marins dans le décor des grands vases. — Stylisation. — Symptômes de décadence.	-300 à -250	Ruvo IV
Plats à poissons de style très négligé. Décadence profonde.	-250 à -200	Ruvo V

MORIN-JEAN.

Rome, le 22 mars 1912.

BULLETIN PAPYROLOGIQUE IV

(1905-1912)

Deux voyages en Égypte et d'assez longs travaux n'ayant avec les papyrus que de lointains rapports m'ont empêché depuis huit ans de publier mon *Bulletin papyrologique*. Aussi me vois-je cette année obligé de résumer et de condenser mes analyses et mes extraits. Tel qu'il est, ce quatrième *Bulletin* sera déjà très long et très touffu; je tâcherai à l'avenir de le publier à des intervalles plus rapprochés.

I

Nécrologie; congrès; périodiques; bibliographie; généralités; mélanges; corpus papyrorum; chrestomathies; langue des papyrus; paléographie; religion; géographie; histoire et administration; préfets d'Egypte; armée; droit; lettres; pédagogie; médecine; métrologie et numismatique; calendrier; débuts du christianisme; épigraphie; papyrus littéraires; comptes-rendus.

Les publications que je n'ai pas pu avoir entre les mains et que j'ai dû citer d'après d'autres travailleurs sont indiquées par un astérisque. On trouvera à la fin de ce Bulletin la liste des périodiques dépouillés.

NÉCROLOGIE

Depuis 1905, l'hellénisme a perdu deux très grands savants, Henri Weil et Friedrich Blass; tous deux ont rendu à la papyrologie d'inestimables services; de tels hommes ne se remplacent pas. Déplorons aussi la mort de Krumbacher qui témoigna plus d'une fois à nos études un intérêt des plus vifs, et la disparition prématurée de M. Waszynski, qui promettait beaucoup et qui, sans doute, n'aurait pas trompé notre attente.

CONGRÈS

Le Congrès archéologique du Caire (1909) comportait naturellement une section de papyrologie, réunie d'ailleurs à celle d'épigraphie. Cf. le compte-rendu des travaux de cette section donné par M. Jouguet, *La section de papyrologie au deuxième Congrès international d'archéologie classique* dans *Journ. des sav.*, 1909, pp. 379-380. Cf. aussi le volume des **Comptes-rendus du Congrès international d'archéologie classique*, 2e session (Le Caire, 1909. In-8°), 316 pp.

PÉRIODIQUES

Depuis mon dernier *Bulletin*, M. Wilcken a donné aux lecteurs de l'**Archiv für Papyrusforschung** sept gros fascicules qui, complétant les tomes III et IV nous amènent déjà (avril 1913) à la fin du cinquième volume. La qualité des articles demeure toujours aussi excellente; les chroniques de M. Wilcken continuent à constituer une véritable mine de renseignements; M. Blass, qui s'était chargé de l'étude des textes littéraires, vient d'être remplacé par M. Körte qui tiendra à marcher sur les traces de son glorieux prédécesseur.

CR par X..., BPW., XXVII (1907), col. 633-635.

Studien zur Palaeographie und Papyruskunde, herausgegeben von Dr. Carl **Wessely.** Cette importante série a cessé en quelque sorte d'être une revue pour devenir — et la transformation nous paraît heureuse — un recueil de monographies sur l'Egypte grecque, romaine et chrétienne.

Depuis mon dernier *Bulletin* ont paru les t. IV à XII, qui seront analysés plus loin, à l'exception du t. VII relatif aux *Tablai* de la collection Rainer et des t. IX, XI et XII qui ne contiennent que des textes coptes.

CR par P. Viereck, BPW., XXV (1905), col. 1219-1221 [fasc. 2-3] et XXX (1910), col. 712-715 [fasc. 3 et 8]; A. Stein, WKP., XXIV (1907), col. 57-64 [fasc. 2-5]; G. Maspero, *Rev. crit.*, LXXII (1911), p. 325 [fasc. 11] et LXXIV (1912), p. 164 [fasc. 12]; A. Stein, LZ., LX (1909), col. 649 [fasc. 8]; H. I. Bell, *Classical quarterly* IV (1910), pp. 54-57 [fasc. 8].

L'**Egypt Exploration Fund** continue à publier chaque hiver ses excellents rapports annuels; les papyrologues consulteront avec le même profit que les années antérieures les chapitres que MM. Griffith, Kenyon et Crum consacrent respectivement aux études démotiques, à la période gréco-romaine et à l'Egypte chrétienne. Ont paru, depuis mon dernier *Bulletin*, les *Archaeological Reports* pour 1903-1904 (92 pp.), 1904-1905 (84 pp.), 1905-1906 (85 pp.), 1906-1907 (79 pp.), 1907-1908 (82 pp.), 1908-1909 (72 pp.), 1909-1910 (74 pp.) et 1910-1911 (93 pp.).

Dans les derniers volumes, M. Crum est remplacé par M. Gaselee. Un index général des tomes I à XVIII sera bientôt publié.

BIBLIOGRAPHIE

* C. R. **Gregory**, *Die Schriften von Carl Wessely zu seinem 50ten Geburtstag* (Leipzig, Hinrichs, 1910. In-8°), III-36 pp. (1 mk., 20).

Bibliographie très complète des travaux du plus fécond des papyrologues contemporains.

Le rapport de W. **Weinberger,** *Bericht über Paläographie und Handschriftenkunde* (1901 und 1902) dans *Jahresbericht Bursian*, CXXVII (1905), pp. 214-256, ne traite qu'accidentellement de la papyrologie. Il n'en est pas de même de celui de P. **Viereck,** *Die griechischen Papyrusurkunden*, 1899-1905, paru dans le même recueil, CXXXI (1906), pp. 36-240, excellent travail qui, avec les deux bulletins antérieurs publiés par le même savant, constitue l'un des répertoires bibliographiques les plus précieux sur la papyrologie grecque. (Cf. C. Wessely, DLZ., XXVIII, 1907, col. 2139-2140).

N'oublions pas de signaler aussi les excellents bulletins de M. Viereck qui jusqu'en 1911 ont continué à paraître régulièrement dans la *Byzantinische Zeitschrift*: XIV (1905), pp. 373-375; XV (1906), pp. 432-441; XVI (1907), pp. 399-407 et 752-758; XVII (1908), pp. 299-303 et 661-665; XVIII (1909), pp. 690-698; XIX (1910), pp. 679-685; XX (1911), pp. 360-367; depuis 1912 (XXI, 1912, pp. 573-581), M. Viereck est remplacé par M. F. **Zucker.**

Nicolas **Hohlwein,** *La papyrologie grecque* (Louvain, Peeters, 1905. In-8°), 178 pp. (3 fr.). M. Hohlwein a eu la bonne idée de réunir en un volume ses articles du *Musée Belge* sur la bibliographie papyrologique. (Je les ai tous signalés dans le précédent *Bulletin*, sauf le dernier, *Musée Belge*, IX, 1905, pp. 221-288). Son ouvrage rendra de grands services non seulement aux papyrologues, mais aussi à tous les autres travailleurs.

CR. par Ad. Bauer, BPW., XXVII (1906), col. 529-530; U. Wilcken, *Archiv*, IV (1907), p. 199; R. C(agnat), *Journ. des sav.*, 1905, p. 617; C. Wessely, WKP., XXIII (1906), col. 257-259.

Pierre **Jouguet,** *Chronique des papyrus* II, dans *Revue des études anciennes*, VII (1905), pp. 165-195 et 250-360. Continuation de cet instructif et savant bulletin dont le but est, non pas d'aligner des titres, mais d'énumérer des faits nouveaux et des idées nouvelles.

*Arthur S. **Hunt,** *Papyri* dans *The year's work in classical studies* edited by W. H. D. Rouse (Londres, 1908. In-8°), pp. 108-117. Sur les découvertes et publications de papyrus en 1907.

K. **Schmidt,** *Aus der griechischen Papyrusforschung* dans *Das humanistiche Gymnasium*, I (1906), pp. 33-48.

Conférence de vulgarisation que je n'ai pu consulter.

E. **Breccia,** *Causerie papyrologique*, dans *Bull. soc. arch. Alex.*, X (1908), pp. 203-223.

Charmante conférence faite au musée d'Alexandrie en 1908 et illustrée de nombreuses traductions de documents de toute espèce.

*M. **Zech,** *La papyrologie grecque et ses progrès* dans *Bull. de l'Acad. roy. d'arch. de Belgique*, 1907.

Article de vulgarisation.

*N. **Hohlwein,** *Les papyrus grecs et l'Egypte province romaine* dans *La Revue générale*, XLIV (1908).

MÉLANGES

Conformément aux vœux de l'illustre défunt, M. Hirschfeld a réuni en sept volumes les articles épars de Mommsen. Ce recueil a paru sous le titre *Gesammelte Schriften von Theodor Mommsen* (Berlin, Weidmann. 7 vol. in-8°). En voici le détail :

Juristische Schriften, t. I (1904), VIII-480 pp. (12 mk) ; t. II (1905), VI-459 pp. (12 mk.) ; t. III (1907), XII-632 pp. (15 mk.).

Historische Schriften, t. I (1906), VIII-566 pp. (12 mk.) ; t. II (1908), VI-617 pp. (15 mk.) ; t. III (1910), VIII-695 pp. (17 mk.).

Philologische Schriften (1909), XI-825 pp. (20 mk.).

On y trouve bien entendu reproduits les nombreux articles de Mommsen sur les papyrus, soigneusement revus et annotés par les bons soins de M. Wilcken et de M. Mitteis.

Plusieurs volumes de mélanges en l'honneur de divers savants renferment des articles papyrologiques. Parmi les plus importants, signalons avant tout les *Mélanges Nicole, recueil de mémoires de philologie classique et d'archéologie offerts à Jules Nicole...* (Genève, Kündig, 1905. In-8°), 671 pp., et nombreuses planches (Cf. W. Crönert, WKP., XXIII, 1906, col. 1161-1164), puis les ΧΑΡΙΤΕΣ *Friedrich Leo zum sechzigsten Geburtstag dargebracht* (Berlin, Weidmann, 1911. In-8°), 490 pp. et nombreuses pl. (16 mk.).

CORPUS PAPYRORUM

La collection des diplômes byzantins projetée par feu Krumbacher et à laquelle travaille avec ardeur M. P. Marc contiendra, nous promet-on, un choix de papyrus d'époque byzantine.

On trouvera aussi, croyons-nous, des papyrus dans la nouvelle collection des auteurs grecs et latins avec traduction anglaise, que publie un Mécène américain, M. James Loeb et dont une vingtaine de volumes ont déjà paru.

Dans mon prochain *Bulletin*, j'analyserai deux recueils de M. Preisigke, parus en 1913, et qui constituent une utile pierre d'attente pour le *Corpus papyrorum*.

Peut-être verrons-nous bientôt aussi le recueil des contrats ptolémaïques que nous promet depuis un quart de siècle M. Wilcken et la réédition impatiemment attendue de son *Generalregister*. J'espère aussi pouvoir publier mon *Corpus papyrorum latinarum* dont le manuscrit est achevé depuis dix ans.

CHRESTOMATHIES

L. **Mitteis** et U. **Wilcken**, *Grundzüge und Chrestomathie der Papyruskunde* (Leipzig, Teubner, 1912. 2 tomes en 4 vol. in-8°), t. I : LXXII-437 et IV-579 pp. ; t. II : XVIII-298 et VI-430 pp. (40 mk.).

La grande publication de MM. Wilcken et Mitteis marque une date dans l'histoire de la papyrologie, qui cesse désormais d'être une science accessible aux seuls

spécialistes. Voici à la portée de tous les travailleurs, en des volumes maniables, tous les principes de la doctrine papyrologique. L'étudiant qui lira d'un bout à l'autre ces quatre volumes en saura plus long que beaucoup de ses aînés qui ont pâli il y a quinze ans sur les premiers tomes des *Oxyrhynchus papyri*.

Les deux auteurs se sont partagé le terrain, M. Mitteis s'attachant aux documents intéressants pour l'histoire du droit et M. Wilcken se chargeant du reste qu'il qualifie du terme assez compréhensif de « textes historiques ».

Chacun des deux tomes comprend deux parties : la doctrine et les exemples. La doctrine est aussi claire que copieuse, et les exemples sont nombreux : 382 textes pour M. Mitteis et 500 pour M. Wilcken, la plupart revisés sur les originaux, tous admirablement commentés. C'est une mine pour les historiens et les juristes.

CR par H. Lietzmann, *Ein neues Mittel zum Papyrusstudium*, dans *Zeitschr. für wissenschaftliche Theologie*, LIV (1912), pp. 239-244 ; J.-P. W(altzing), *Bull. bibl. Mus. belge*, XV (1911), pp. 347-348; A. Stein, LZ., LXIII (1912), col. 99-101 ; A. H(eisenberg), *Byz. Zeitschr.*, XXI (1912), pp. 573-575 ; P. A. A. Boeser, *Museum*, XIX (1912), col. 416-418.

Trois autres chrestomathies des papyrus conçues avec moins d'ampleur rendront également des services :

* Hans **Lietzmann**, *Griechische Papyri ausgewählt und erklärt* (Bonn, Marcus et Weber, 1905. In-8°), 16 pp. (0 mk. 40) et 2e édition, 1910. 32 pp. (0 mk. 80).

Forme le fasc. 14 des *Kleine Texte für theologische Vorlesungen und Uebungen*, série charmante et que j'aurai plus d'une fois l'occasion de citer dans ces pages.

Texte de 11 papyrus (Oxy. I, 37-38 ; II, 292 ; III, 531 ; IV, 744 ; Fay. 112 et 123 ; BGU. 27, 38, 261, 595) ; liste des papyrus de Berlin traduits en allemand par Krebs.

Dans la 2e édition, le nombre des textes est porté à 21.

CR par Th. P(reger), *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen*, XLVI (1910), p. 452-453; E. Nestle, BPW., XXVI (1906), col. 1383-1384 et XXX (1910), col. 1066 ; U. Wilcken, *Archiv*, IV (1907), pp. 208-209.

G. **Milligan**, *Selections from the Greek papyri edited with translations and notes* (Cambridge, University Press, 1910. In-8°), XXXII-152 pp. et 1 pl. (5 sh.).

Très joli recueil de 55 textes, extraits des recueils de papyrus d'Éléphantine, Petrie, Herculanum, Londres, Paris, Goodspeed, Heidelberg. Ehnasyeh, Tebtunis, Oxyrhynchus, Berlin, Florence, *Fayum towns* et *Greek papyri* II.

L'éditeur a surtout choisi les documents pouvant servir à illustrer des passages de l'Écriture.

CR par H. Lietzmann, BPW., XXX (1910), col. 1505 ; J.-P. W(altzing), *Bull. bibl. Mus. belge*, XIV (1910), pp. 350-351 ; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXX (1910), pp. 382-383; W. H. D. R(ouse), *Class. rev.* XXV (1911), p. 92 ; C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XVIII (1911), p. 33-34.

Nicolas **Hohlwein**, *Recueil de papyrus choisis* (Bruxelles, Hayez, 1912. In-8°, 155 pp. et dans les *Mém. Acad. Belgique* VIII, 1912, pp. 469-619).

Agréable chrestomathie contenant 95 textes de toute époque et de toute nature tirés des papyrus de Berlin, de Giessen, de Leipzig, de Strasbourg, de Londres, d'Oxyrhynchus, de Tebtunis, de Lord Amherst, de Bruxelles, des *Greek papyri*, t. II et des *Griechische Ostraka*. Chaque texte est commenté et pourvu d'une ample bibliographie.

Cette chrestomathie est extraite d'un ouvrage plus considérable intitulé *L'Egypte romaine. Recueil des termes techniques relatifs aux institutions politiques et administratives de l'Egypte romaine, suivi d'un choix de textes papyrologiques* (Bruxelles, Hayez, 1912. In-8°), XVIII-624 pp. (= *Mém. Acad. Belgique*, VIII, 1912, fasc. 2). Après une partie dogmatique qui rendra des services, bien que remplacée en grande partie par l'ouvrage plus récent de Jouguet et la portion correspondante des *Grundzüge* de Wilcken, vient le recueil des termes techniques groupés dans l'ordre alphabétique : malgré quelques inégalités, ce lexique administratif rendra de grands services aux déchiffreurs de papyrus (Cf. les rapports de Waltzing, Cumont et Goblet d'Alviella, *Bull. Acad. Belgique*, 1907, pp. 172-184).

Pour une autre chrestomathie des papyrus, par Arthur **Laudien**, cf. *infra* aux *Oxyrhynchus papyri*.

LANGUE DES PAPYRUS

Edwin **Mayser**, *Grammatik der griechischen Papyri aus der Ptolemäerzeit mit Einschluss der gleichzeitigen Ostraka und der in Ægypten verfassten Inschriften, Laut und Wortlehre* (Leipzig, Teubner, 1906, in-8°), XIV-538 pp. (17 mk.).

Ce premier volume, consacré à la phonétique et à la morphologie, sera suivi d'un second relatif à la syntaxe. L'auteur semble avoir épuisé son sujet, prenant pour base les éditions les meilleures des papyrus ptolémaïques non littéraires et les contrôlant au besoin sur les fac-similés.

CR. par St. Witkowski, DLZ., XXX (1999), col. 347-353; K. Dieterich, *Byz. Zeitschr.*, XVII (1908), pp. 203-209 (cf. K. Krumbacher, *ibid.*, pp. 577-581); X..., *Journ. Hell. stud.*, XXVII (1907), p. 142; C. D. Buck, *Class. philol.*, III (1908), pp. 361-362; My, *Rev. crit.*, LXV (1908), pp. 41-42; C., LZ., LVIII (1907), col. 863-864; H. Meltzer, *Neue Jahrb. für das klassische Altertum*, X (1907), pp. 675-680; *S. L. Heiberg, *Nordisk Tidskrift for Filologi*, XV (1907); R. Herzog, *Die Grammatik der griechischen Papyri* dans *Korrespondenzblatt für die höheren Schulen Württembergs*, XIV (1907), pp. 81-92; E. Nachmanson, BPW., XXVII (1907), col. 971-979; H. I. Bell, *Class. rev.* XXI, (1907), p. 119.

Signalons ici les importants bulletins de A. **Thumb**, *Die Forschungen über die hellenistische Sprache in den Jahren 1902-1904* dans *Archiv* III (1906), pp. 443-476 et de Stanislas **Witkowski**; *Bericht über die Literatur zur Koine aus den Jahren 1898-1902* dans *Jahresber. Bursian*, CXX (1904), pp. 153-256 (cf. notamment pp. 227-237 un chapitre intéressant sur les papyrus) et *Bericht... 1903-1906*, *ibid.* CLIX (1912), pp. 1-279 (notamment pp. 104-109).

Conrad **Rossberg**, *De praepositionum graecarum in chartis aegyptiis Ptolemaeorum aetatis usu* (Iena, Neuenhahn, 1909. In-8°), 63 pp.

Relevé diligent des prépositions employées dans les papyrus et des cas qu'elles régissent.

CR. par M. Lambertz, BPW., XXXI (1911), col. 1411-1414; P. Marc, *Byz. Zeitschr.*, XVIII (1909), p. 628; St. Witkowski, DLZ., XXXII (1911), col. 2649-2650.

Un mémoire que j'ai rédigé sur l'emploi de la langue grecque en Égypte concurremment avec la langue indigène et la langue arabe est analysé *Rev. él. gr.*, XIX (1906), p. 47. Il sera publié sous peu.

S. G. **Oliphant**, Ἑστώς ou ἑστός dans *Amer. journ. philol.*, XXVIII (1907), pp. 419-423. Les papyrus se prononcent formellement en faveur d' ἑστός.

W. **Spiegelberg**, Χάλασμα = *Ackerrain*, dans *Archiv* IV (1907), p. 169. Ce mot rare désignerait l'espace inculte laissé comme voie de passage entre deux champs.

B. **Kübler**, Ἐπαφή dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXIX (1908), pp. 474-479; Karl Sudhoff, Ἐπαφή, *der Aussatz*, *ibid.*, XXX (1909), pp. 406-409; B. Kübler, *Nochmals* Ἐπαφή, *ibid.*, XXXII (1911), pp. 366-370.

Le mot ἐπαφή, qu'on rencontre dans les contrats de vente d'esclaves, désignerait, selon Kübler, non une maladie (comme le croit Sudhoff), mais un droit de revendication dont pourraient se prévaloir des tiers.

Cf. encore sur le mot K. Sudhoff, *Archiv für Geschichte der Medizin*, IV (1912?), pp. 353 suiv. ; J. Partsch, *Archiv*, V (1913), p. 488.

James Hope **Moulton**, *A grammar of New Testament Greek, based on W. F. Moulton's edition of G. A. Winer's grammar. T. I, Prolegomena* (Edinburgh, T. et T. Clark, 1906, in-8°) XIV-274 pp. (8 sh.).

Plusieurs centaines de renvois aux papyrus les plus récemment publiés montrent l'importance que l'auteur de cet important travail attache à l'étude des formes égyptiennes de la *Koinè* (Index des papyrus cités, pp. 252-255).

Cf., du même auteur, *Characteristics of New Testament Greek*, dans *The Expositor*, 1904, II, pp. 124-134, 168-174, 276-283 et 353-364.

H. van **Herwerden**, *Nova addenda ad lexicon meum graecum suppletorium et dialecticum* (*Leidae, 1900*) *eiusque appendicem* (*ibidem 1902*) dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In-8°), pp. 241-260.

Collection de près de trois cents mots dont beaucoup tirés des papyrus.

Ces additions et d'autres publiées antérieurement sont refondues dans une seconde édition du dictionnaire : *Lexicon graecum suppletorium et dialecticum, editio altera auctior et correctior* (Leyde, Sijthoff, 1910. 2 vol. in-8°), XIX-1678 pp. (60 fr.).

Cf. les CR. de L. Cohn, BPW., XXXI (1911), col. 149-152 ; R. C(agnat), *Journ. des sav.*, 1911, pp. 83-84; J. van Leeuwen, *Museum*, XVIII (1911), col. 244-246.

Passow's *Wörterbuch der griechischen Sprache völlig neu bearbeitet von* Wilhelm **Crönert** (Gœttingue, Vandenhœck et Ruprecht, 1912 suiv. In-8°).

Je n'ai encore vu que les deux premiers fascicules (sur 50 environ) de cet ouvrage monumental, contenant de α à ἄλφιτον, en 320 colonnes, ce qui correspondrait à environ 4.000 pages pour le dictionnaire complet.

Le seul travail que je trouve à signaler sur la langue et l'orthographe des papyrus latins d'Égypte est un article de Cesare **Travaglio**, *La scrittura latina volgare nei papiri dei primi cinque secoli dopo Cristo*, dans *Atti Accad. Torino*, XLIII (1907-1908), pp. 525-544.

PALÉOGRAPHIE

Daniel **Serruys**, *Contribution à l'étude des « canons » de l'onciale grecque* dans *Mélanges Châtelain* (Paris, 1910. In-4°), pp. 492-499 et 2 pl. en phototypie. L'on-

ciale dite *romaine* de l'Iliade d'Hawara serait l'ὀξύρυγχος χαρακτήρ de Palladius et de Jean Philoponos ; l'onciale dite *copte* ne mériterait pas ce nom ; on y distinguerait du reste plusieurs étapes. Cf. sur le même sujet N. Veis, *Was ist die sogenannte ὀξύρυγχος-Schrift* dans *Rh. Mus.*, LXVI 1911), pp. 636-640 ; G. Mercati et Eb. Nestle, *Ὀξύρυγχος-Schrift*, *ibid.*, LXVII 1912), p. 142 et M. Wallies, *même titre*, *ibid.*, pp. 639-640.

Alfred **Jacob**, *Le tracé de la plus ancienne écriture onciale* dans *Annuaire de l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, section des sciences historiques et philologiques*, 1906 (Paris, Imprimerie nationale, 1905. In-8°), pp. 5-26 et 10 pl. de fac-similés. Importante étude sur l'écriture onciale des papyrus grecs de la fin du IVe siècle avant notre ère (Timothée, Pétitions d'Artémisia, fragments Petrie et Hibeh, etc.). Examen du tracé de chaque lettre ; alphabets comparatifs.

Grenfell et **Hunt** (*Hibeh papyri*, I, pp. 21-22) considèrent comme à peu près contemporains (env. 300 av.) les papyrus Hibeh 4, 5, 9, le papyrus de Timothée et le papyrus Petrie II, 49, f (cf. I, p. 65). Ils se refusent à croire que le papyrus de Timothée soit notablement plus ancien que les autres.

V. **Gardthausen**, *National und Provinzialschriften* dans *Byz. Zeitschrift*, XV (1906), pp. 227-242. Examine à nouveau le problème posé en 1900 par Zereteli (*Archiv*, I, p. 336) qui reconnaissait dans l'écriture de certains papyrus grecs l'influence directe de la paléographie latine. Il étudie aussi le problème de l'onciale copte.

J. Gilbart **Smyly**, *The employment of the alphabet in Greek logistic* dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In-8°), pp. 515-530. Montre que la notation alphabétique des chiffres, si gênante pour les novices quand ils la rencontrent dans les papyrus, est en réalité fort pratique ; Archimède trouvait moyen de lui faire exprimer sans trop de complication un nombre que nous écririons en chiffres arabes par 1 suivi de huit cent millions de zéros.

Franz **Steffens**, *Lateinische Paläographie. Hundert Tafeln in Lichtdruck mit gegenüberstehender Transscription nebst Erläuterungen und einer systematischen Darstellung der Entwicklung der lateinischen Schrift* (Fribourg en Suisse, Veith, 1903, in-fol.), XL pp. et 100 pl. avec texte explicatif.

On trouvera des papyrus aux pl. 4, 9, 18, 19, 20, 21, 22.

Il faut y joindre le *Supplement zur ersten Auflage* (Trèves, Schaar et Dathe, 1909. In-fol.), 47 pl. et texte explicatif (Papyrus aux pl. 1, 3, 4, 6, 9).

En même temps paraissait une édition augmentée de tout l'ouvrage, sous le titre *Lateinische Paläographie*, *125 Tafeln in Lichtdruck...* Trèves, Schaar et Dathe, 1909. In-fol.), XL pp. et 125 pl. avec texte explicatif (Papyrus aux pl. 3, 4, 9, 10, 13, 14, 16, 22, 23, 24).

De cette seconde édition, il existe une traduction française :

Franz **Steffens**, *Paléographie latine. Édition française d'après la nouvelle édition allemande par* Remi **Coulon**. O. P. (Trèves, Schaar et Dathe, et Paris, Champion, 1910. In-fol.), 40 pp., 125 pl. (Papyrus aux pl. 3, 4, 9, 10, 13, 14, 16, 22, 23, 24).

CR. de ces diverses éditions par C. Wessely, DLZ., XXVII (1906), col. 1609-1610 ; H. Thommen, *ibid.*, XXXII (1911), col. 1612-1616 ; K. Brandi, *Gött. gel. Anz.*, CLXVII (1905), pp. 954-975, et autres.

*Franz **Steffens**, *Proben aus griechischen Handschriften und Urkunden* (Trèves, Schaar et Dathe, 1912. In-4°, 24 pl. (7 mark 50).

D'un format et d'un prix plus modeste que les albums de paléographie latine du même auteur, ce recueil de fac-similés où les papyrus ont leur place paraît destiné à rendre les mêmes services.

CR. par V. Gardthausen, BPW., XXXII (1912), col. 1477-1478.

Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palaeographie herausgegeben von Wilhelm **Arndt**. *Vierte erweiterte Auflage, besorgt von* Michael **Tangl** (Berlin, Grote, 1904. In-fol.), VI-31 pp. et 107 pl.

Réédition d'un ouvrage classique. On trouvera des papyrus (latins) aux pl. 1, 2, 31, 32 et 80.

CR. par K. Brandi, *Gött. gel. Anz.*, CLXVII (1905), pp. 954-975 (et autres).

The New Paleographical Society. Series I (Londres, Oxford University Press, 1903-1912). In-fol.). 10 fascicules contenant 250 pl. avec texte explicatif.

Le premier volume des fac-similés publiés par la *New Palaeographical Society* est aujourd'hui complet ; la présence de Sir F. G. Kenyon parmi les éditeurs de l'ouvrage nous garantit que les papyrus n'y sont pas oubliés.

Sir Edward Maunde **Thompson**, *Handbook of Greek and Latin palaeography Third edition with additions and corrections* (Londres, Kegan Paul, 1906. In-12°), XIV-361 pp.

Les chapitres relatifs aux papyrus ont été soigneusement tenus au courant.

V. **Gardthausen**, *Geschichte der griechischen Tachygraphie*, dans *Archiv für Stenographie*, LVII (1906), pp. 1-10.

Résumé commode de ce que nous avons appris, dans ces dernières années, sur la tachygraphie grecque. A la fin une liste des mss. et papyrus grecs tachygraphiques connus, classés par musées et bibliothèques avec des notes bibliographiques. Il signale des papyrus à Berlin, Leyde, Leipzig, Londres, Oxford, Paris, Strasbourg et Vienne.

V. **Gardthausen**, *Griechische Palaeographie. Zweite Auflage*, t. I : *das Buchwesen im Altertum und im byzantinischen Mittelalter* (Leipzig, Veit, 1911. In-8°), XII-243 pp. (8 mk).

La première édition date de 1879 ; depuis cette époque notre connaissance du « livre grec » a été complètement renouvelée par l'étude des papyrus. M. Gardthausen a donc récrit en entier son ouvrage et tous les travailleurs lui en sauront gré.

CR. par C. Wessely, WKP., XXIX (1912), col. 570-572 ; C. R. Gregory, LZ., LXIII (1912), col. 326 ; H. Rabe, BPW., XXXI (1911), col. 1509-1510 ; Th. Preger, *Blätter für das Gymnasial Schulwesen*, XLVII (1911), pp. 409-410 ; X..., *Bull. bibl. Musée belge*, XV (1911), p. 374 ; C. W., *Hist. Jahrb.*, XXXIII (1912), pp. 917-918 ; W. Aly, *Hist. Zeitschr.*, CIX (1912), pp. 534-536 ; A. G. Roos, *Museum*, XIX (1912), col. 403-404 ; H. Lebègue, *Rev. ét. gr.*, XXV (1912), pp. 212-215.

Le sigle fameux ΧΜΓ continue à faire verser beaucoup d'encre. M. Eb. Nestle, *Christus, Michael, Gabriel* dans BPW., XXVI (1906), col. 381-384 combat la lecture Χρίστος (ou -ου ou -ε) Μαρία γέννα pour des motifs qui ne nous convainquent nullement (A. Dieterich, *ibid.*, col. 510, montre que γέννα est un substantif non un verbe). Un excellent travail de M. J. J. Smirnoff, *ibid.*, col. 1082-

1088 signale trois isopséphies possibles du chiffre ΧΜΓ = 643 : ἅγειος ὁ Θεός, νέος ἥλιος, Θεὸς βοηθός. Nous n'hésitons pas à préférer la troisième de ces équivalences, d'autant plus que trois inscriptions gréco-juives (*Bull. Soc. arch. Alex.*, XI, p. 326), l'une d'Ascalon et les deux autres d'Alexandrie présentent précisément le sigle ΘΒ. M. Smirnoff semble considérer toutes les explications acrologiques, telles que Χριστὸν Μαρία γεννᾷ, Χριστὸς μέλλει γεννᾶσθαι comme des explications artificielles dont quelques-unes sont fort anciennes. Cela nous paraît très soutenable.

M. Grégoire **Zereteli** a publié une nouvelle édition de ses *Abréviations des mss. grecs* (Saint-Pétersbourg, Skorochodov, 1904, in-8° de LVIII-215 pp. et 11 pl.). Il y a fait continuellement usage des papyrus et des ostraka. Cette nouvelle édition est un tirage à part des *Zapiski klassičeskago otdjelenija Imp. russk. archeolog. obščestva*, III (1904). Comme la première, elle est écrite en russe.

CR. par C. Wessely, WKP., XXI (1904), col. 1394-1396 ; V. Gardthausen, BPW., XXV (1905), col. 902-904 ; K. Krumbacher, *Byz. Zeitschr.*, XIV (1905), p. 317.

U. **Wilcken**, γῆ κατοικική dans *Archiv*, V (1909), pp. 184-185.

Sur une abréviation ou plutôt un sigle que l'on rencontre dans des papyrus d'Hermoupolis.

Wilhelm **Schubart**, *Das Buch bei den Griechen und Römern, eine Studie aus der Berliner Papyrussammlung* (Berlin, G. Reimer, 1907. In-12°), 159 pp. (2 mk. 50). Examine successivement la matière subjective ; le *volumen* et ses différents aspects ; le codex, tant sur papyrus que sur parchemin ; la multiplication des exemplaires et le commerce des livres dans l'antiquité.

Ce joli petit volume, rempli d'observations pénétrantes, fait partie de la série des *Handbücher der Königlichen Museen zu Berlin.*

CR. par C(rönert), LZ., LVIII (1907), col. 1313-1314 ; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXVII (1907), p. 303 ; R. Engelmann, BPW., XXVIII (1908), col. 717-723.

Theodor **Birt**, *Die Buchrolle in der Kunst. Archäologisch-antiquarische Untersuchungen zum antiken Buchwesen* (Leipzig, Teubner, 1907. In-8°), x-352 pp. et 190 gravures (12 mk).

Important ouvrage, dans lequel sont reproduits et discutés tous les monuments figurés représentant des rouleaux de papyrus. Découpons-y (p. 307) un intéressant passage du « Sanctus Hieronymus et Moyses de Graecia » (Pitra, *Analecta sacra*, V, p. 128) : *Graecia vero communiter quaeque priora per picturas digesta vocavit historias. Nobis quoque mos est papyraceas texturas hystorias nominare, praecipue quae picturatae nobis Aegypto vehuntur.*

Ce passage capital n'avait pas encore, croyons-nous, été signalé à l'attention des spécialistes.

Cf. encore une note du même Th. Birt, κεφαλίς *als Buchterminus*, dans *Rh. Mus.*, LXII (1907), p. 488.

RELIGION

Adolfus **Rusch**, *De Serapide et Iside in Graecia cultis* (Berlin. 1906. In-8°), 86 pp. Thèse de doctorat.

Cette thèse, bien que ne portant pas directement sur la papyrologie, sera lue

avec profit par tous ceux qu'intéresse la religion de l'Égypte grecque et romaine.

CR. par L. Deubner, BPW., XXVII (1907), col. 597-599 (notes sur le culte des Dioscures en Égypte).

C. F. **Lehmann-Haupt,** *Sarapis contra Oserapis* dans *Klio*, IV (1904), pp. 396-401. Continue à proposer pour le nom de *Serapis* une invraisemblable étymologie chaldéenne *shar-apsî*. La thèse si ingénieuse de M. Wilcken tendant à distinguer *Osorapis* de *Sarapis* reçoit une confirmation curieuse d'une inscription alexandrine (Strack, n. 75) que m'a signalée A. J. Reinach et où l'on lit Ὀσόρῳ τε καὶ Σαράπιδι. (Cf. Wilcken, *Archiv*, IV, 1907, p. 208). On trouvera un nouvel exposé de cette thèse dans l'article *Sarapis* (par C. F. Lehmann-Haupt et Hans Ph. Weitz) du dictionnaire de Roscher, *Ausführliches Lexicon der griechischen und römischen Mythologie*, fasc. 61 (1910), col. 338-382. Cf. encore S. de Ricci, *Sarapis et Sinope* dans *Rev. archéol.*, XVI (1910), pp. 96-100; Isidore Lévy, *Sarapis* dans *Rev. de l'hist. des religions*, LXVII (1913); Ernst Schmidt, *Kultüberträgungen* (Giessen, 1910. In-8°), pp. 47-81.

O. **Rubensohn,** *Pramarres* dans *Zeitschr. für ägypt. Sprache*, XLII (1905), pp. 111-115 et pl. VI. Le dieu Pramarres, comme l'avait soupçonné M. Wilcken, n'est autre que le pharaon divinisé Amenemhat III (cf. Wilcken, *Archiv*, IV, 1907, pp. 211-212).

*Theodor **Schermann,** *Griechische Zauberpapyri und das Gemeinde-und Dankgebet im I Klemensbriefe* (Leipzig, Hinrichs, 1909. In-8°, VI-64 pp. 2 marks). Forme le fascicule 2 B du t. XXXIV des *Texte und Untersuchungen*.

Curieuse comparaison des prières conservées dans la lettre de Clément de Rome et dans les papyrus magiques de Paris et de Londres, dont nous trouverons bientôt un bon texte dans le *Corpus* des papyrus magiques préparé pour Teubner par K. Preisendanz.

CR. par P. Lejay, *Rev. crit.*, LXVIII (1909), pp. 450-451 ; Eb. Nestle, BPW., XXX (1910), col. 1038-1039 ; H. D(elehaye), *Anal. boll.*, XXIX (1910), p. 195 ; P. Viereck, *Byz. Zeitschr.*, XIX (1910), p. 685 ; Fr. Pfister, LZ., LXI (1910), col. 185-187.

Henri **Gauthier,** *La déesse Triphis* dans *Bull. Inst. franç. d'arch. or.*, III (1903), pp. 165-181.

Cette déesse locale de Panospolis est l'Aprît-Isis des textes hiéroglyphiques.

Walter **Otto,** *Priester und Tempel im hellenistischen Ægypten, ein Beitrag zur Kulturgeschichte des Hellenismus*, T. I (Leipzig, Teubner, 1905. In-8°), XIV-418 pp.

Nous avions annoncé (REG., XVIII, p. 310) la publication d'un fascicule de cet ouvrage important, sous le titre *Die Organisation der griechischen Priesterschaft*. Voici maintenant tout le premier volume avec ses quatre divisions principales : les Dieux; les prêtres; la hiérarchie sacerdotale; les biens et les revenus des temples. L'auteur y étudie aussi bien l'Égypte romaine que l'Égypte ptolémaïque et il a souvent utilisé les sources indigènes. Il a mis en lumière avec beaucoup de méthode les différences qui séparaient les sacerdoces grecs et le clergé égyptien. On consultera avec fruit les listes des ἀρχιερεῖς Ἀλεξανδρείας (pp. 172-175) des Ἱερεῖς τοῦ Μουσείου (pp. 197-199) ainsi que des prêtres éponymes d'Alexandrie et de Ptolémaïs (pp. 175-196).

Un gros fascicule du t. II a paru ensuite sous le titre : *Die wirthschaftliche Lage und die Bildung der Priester im hellenistischen Ægypten* (Leipzig, Teubner,

1907. In-8°, pp. 167-138. Diss.) suivi bientôt du t. II tout entier (Leipzig, Teubner, 1908. In-8°), VI-417 pp. (14 mk) consacrés aux dépenses des temples, à l'administration du culte, à la prêtrise et aux rapports de l'Église et de l'État. A la fin, d'excellents et copieux index de ces deux volumes dont aucun papyrographe ne pourra se passer.

CR. par A. J. Reinach, REG., XVIII (1905), pp. 399-400 ; J. Lesquier, *Rev. de philol.*, XXX (1906), pp. 148-154 (important) ; L. Ziehen, BPW., XXVII (1907), col. 111-115 et XXXI (1911), col. 1030-1032 ; J. H. Breasted, *Class. philol.*, III (1908), p. 119 et IV (1909), pp. 457-458 ; G. Platon, *Nouvelle rev. hist. de droit*, XXXI (1907), pp. 133-156 (important) ; H. I. Bell, *Class. rev.*, XXIII (1909), p. 270 ; F. von Bissing, DLZ., XXVII (1906), col. 599-604 et XXX (1909), col. 1708-1714 ; W. Schuhart, LZ., LVI (1905), col. 1401 et LX (1909), col. 68-70 ; G. Maspero, *Rev. crit.*, LXIV (1907), p. 123 ; P. Viereck, *Byz. Zeitschr.*, XVIII (1909), p. 697 ; M. Rostowzew, *Gött. gel. Anz.*, CLXXI (1909), pp. 603-642 ; X.... *Journ. Hell. stud.*, XXIX (1909), p. 142 ; *Hist. Zeitschr.*, CIV (1910), pp. 427-428.

W. **Otto,** Ἴδιος λόγος *und* ἀρχιερεύς, dans *Archiv*, V (1909), pp. 181-182. Additions à *Priester und Tempel*, I, p. 61 et II, p. 315.

W. **Otto,** *Der Kult des Ptolemaios Soters in Ptolemais*, dans *Hermes*, XLV (1910), pp. 632-636.

A propos du livre de Plaumann sur la ville de Ptolémaïs. Cf. sur le même sujet Gerhard **Plaumann,** *Der Stadtkult von Ptolemais* dans *Hermes*, XLVI (1911), pp. 296-300.

Giuseppe **Corradi,** ΦΩΣΦΟΡΟΣ dans *Boll. di filol. class.*, XIV (1907), pp. 134-138.

Ce titre est donné par les papyrus à une prêtresse de Cléopâtre III.

Albrecht **Dieterich,** *Kleine Schriften* (Leipzig, Teubner, 1911. In-8°), XLII-546 pp.

Ce précieux recueil des dissertations de feu A. Dieterich contient plusieurs travaux relatifs à la papyrologie : pp. 1-47, *Papyrus magica* ; pp. 159-161, = *Ueber den Ursprung des Sarapis* ; pp. 409-410 : ΧΜΓ.

P. **Foucart,** *Rescrit d'Antonin relatif à la circoncision et son application en Égypte*, dans *Journ. des sav.*, 1911, pp. 5-14, étudie les papyrus de Genève, Strasbourg, Berlin et Tebtynis relatifs à la circoncision.

GÉOGRAPHIE

Ulrich **Wilcken,** Ἑπτακωμία, *eine neue Papyrusquelle* dans *Archiv*, IV (1907), pp. 163-165.

Avec sa perspicacité habituelle, M. Wilcken a reconnu que l' Ἀπόλλωνος πόλις Ἑπτακωμίας, citée dans un certain nombre de papyrus, n'a rien à faire avec Edfou et encore moins Kous. C'est une troisième Apollônospolis, située en Moyenne-Égypte, non loin d'Antaioupolis (Gaou-el-Kebir). C'est la ville que les actes coptes du concile d'Éphèse appellent *Sbeht* ; le nom moderne *Kôm-Esfaht* a conservé l'appellation copte.

W. **Schubart,** *Dodekaschoinos*, dans *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, XLVII (1910), pp. 154-157.

Une inscription grecque inédite de Maḥarraka montre qu'à l'époque ptolé-

maïque la *Dodecaschène* s'étendait au sud au moins jusqu'à Hiera Sykaminos. (Cf. aussi K. Sethe, *Schoinos und Dodekaschoinos*, *ibid.*, XLI, 1904, pp. 58-62).

G. **Steindorff**. *Die ägyptische Gaue und ihre politische Entwicklung* dans *Abhandlungen sächs. Gesellsch. der Wiss.*, XXVII (1909), pp. 861-898.

Étudie la formation des nomes égyptiens, surtout à l'époque pharaonique.

B. **Apostolidès**, *Étude sur la topographie du Fayoum* dans *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, IX (1907), pp. 13-34. L'auteur nie la plupart des identifications aujourd'hui admises, même celle de Dimeh avec Soknopaiou Nésos; mais nous ne saurions admettre son système et nous craignons que beaucoup de ses lecteurs ne partagent sur ce point notre sentiment.

L'étude des dèmes d'Alexandrie et d'Antinoou continue à préoccuper les spécialistes. P. **Perdrizet**, *Le fragment de Satyros sur les dèmes d'Alexandrie*, dans *Rev. ét. anc.*, XII (1910), pp. 217-247, montre que ce fragment célèbre peut bien être extrait de la vie de Ptolémée IV Philopator par Satyros; il insiste sur le culte que ce monarque rendait à Dionysos (Cf. aussi *Bull. soc. arch. Alex.*, XII, 1910, pp. 53-82).

CR. par Jane E. Harrison, *Class. rev.*, XXIV (1910), pp. 244-245.

E. **Breccia**, *Tribù e demi in Alessandria*, dans *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, X (1908), pp. 169-186. Important article où l'on trouvera, outre le texte souvent cité de Satyros (avec une explication ingénieuse), une liste nouvelle des dèmes et tribus cités dans les papyrus et les inscriptions : c'est la plus complète qu'on en ait encore dressée.

Cf. encore Th. **Birt**, *Zur Phylenordnung Alexandrias*, dans *Rh. Mus.*, LXV (1910), pp. 317-318 ; U. **Wilcken**, *Kaiser Nero und die alexandrinischen Phylen*, dans *Archiv*, V (1909), pp. 182-184.

HISTOIRE

A. **Bouché-Leclercq**, *Histoire des Lagides*. Tomes III et IV : *Les institutions de l'Égypte ptolémaïque* (Paris, E. Leroux, 1906-1907. 2 vol. in-8°), XII-404 et III-419 pp.

Suite et fin du grand ouvrage consacré par M. Bouché-Leclercq à l'Égypte des Lagides. C'est la première fois que les papyrus sont méthodiquement utilisés par un historien pour un grand ouvrage de synthèse. L'auteur y étudie tour à tour la royauté, l'administration du domaine, les institutions fiscales, les institutions militaires, le droit civil et le droit pénal. Un appendice très intéressant est consacré à la question si obscure des calendriers ptolémaïques.

CR. par G. Radet, *Rev. ét. anc.*, IX (1907), pp. 6-12 et XI (1909), pp. 93-96; T. Reinach, *Journ. des sav.*, 1905, pp. 548-557 et 587-596; T. R(einach), *Rev. ét. gr.*, XX (1907), p. 384 et XXI (1908), pp. 218-219; H. d'Arbois de Jubainville, *Rev. crit.*, LX (1905), pp. 462-464 et LXV (1908), pp. 42-45.

Le 22 juillet 1904, M. Bouché-Leclercq avait lu à l'Académie des Inscriptions un mémoire sur le culte dynastique au temps des Lagides, détaché de son grand ouvrage (*Comptes-rendus Ac. Inscr.*, 1904, pp. 434-435).

Vincenzo **Costanzi**, *Il dominio egiziano nelle Cicladi sotto Tolemeo Filopatore*, dans *Klio*, XI (1911), pp. 277-283.

D. **Cohen**, *De magistratibus Aegyptiis externas Lagidarum regni provincias administrantibus* (La Haye, Levison, 1911. In-8°), XII-115 pp. (10 fr.).

Le seul papyrus qui ait fourni beaucoup de renseignements à l'auteur est un papyrus de Tebtunis.

CR. par A. Wiedemann, WKP., XXIX (1912), col. 1389-1390.

Maurice **Holleaux**, *La première expédition d'Antiochos-le-Grand en Koilè-Syrie,* dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In-8°), pp. 273-279.

Cette expédition eut lieu sous le règne de Philopator et non d'Evergète : la bataille de Sellasia a eu lieu en 222 et non en 221. Niese a raison contre Beloch.

J.-P. **Mahaffy**, *The Jews in Egypt*, dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In-8°), pp. 659-662.

Un papyrus de Grenfell montre sous le règne de Philadelphe des Juifs d'Égypte aux noms purement grecs. En réalité les relations des Juifs et de l'Égypte n'ont jamais été interrompues, depuis une époque fort reculée.

Luigi **Pareti**, *Ricerche sui Tolemei Eupatore e Neo Filopatore*, dans *Atti Acad. Torino*, XLIII (1907-1908), pp. 497-524.

Eupator et Neos Philopator, tous deux fils de Philométor, auraient été associés au trône, le premier en 153-2 et le second en 146-5.

Henri **Maspero**, *Les finances de l'Égypte sous les Lagides. Mémoire présenté à la Faculté des lettres de Paris pour le diplôme d'études supérieures* (Paris, [Champion], 1905. In-8°), 252 pp. (12 fr. 50).

Travail d'une clarté remarquable et qui fera connaître à des profanes la substance des *Ostraka* de M. Wilcken et des *Tebtunis papyri.* Bien des gens préféreront à la lecture de ces gros livres celle de cet agréable résumé.

CR. par E. Breccia, *Bull. soc. arch. Alex.*, VIII (1905), pp. 133-135.

W. **Schubart**, *Spuren politischen Autonomie in Ægypten unter den Ptolemäern* dans *Klio,* X (1910), pp. 41-71.

On peut citer, parmi ces traces d'autonomie politique, l'existence de plusieurs villes organisées à la grecque et de quelques corporations militaires de Perses, Thraces, Crétois, etc. L'auteur examine aussi la question des ψηφίσματα et des πολιτικοὶ νόμοι qu'en trouve parfois cités dans les procès.

CR. par J. Partsch, *Archiv,* V (1913), pp. 454-456; V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), p. 239.

Gerhard **Plaumann**, *Ptolemaïs in Oberägypten, ein Beitrag zur Geschichte des Hellenismus in Ægypten* (Leipzig, Quelle et Meyer, 1910. In-8°), XII-137 pp. (Fasc. XVIII des *Leipziger historische Abhandlungen*), 4 mk. 50.

C'est la première monographie qu'on ait consacrée à une ville grecque d'Égypte. L'auteur, élève de M. Wilcken, a réuni avec beaucoup de soin les inscriptions, papyrus et autres textes relatifs à Ptolémaïs ; il les a commentés avec une très réelle compétence et nous a gratifiés ainsi d'un volume d'une importance durable.

CR. par H. I. Bell, *Class. rev.*, XXVI (1912), pp. 159-160 ; A. Wiedemann, WKP., XXVIII (1911), col. 203-205 ; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXXI (1911), pp. 130-131 ; G. Glotz, *Rev. hist.*, CVIII (1911), pp. 113-114; N. Hohlwein, *Bull. bibl. Mus. belge*, XV (1911), pp. 245-248; F. Zucker, LZ., LXII (1911), col. 1367-1369; G. Maspero, *Rev. crit.*, LXXII (1911), pp. 184-185; P. Viereck, BPW., XXXII (1912), col. 1385-1387; V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.,* XXIV (1912), p. 239-241.

La question souvent discutée de l'attribution de 322 à 323 du 6e consulat de Licinius Auguste et du 2e de Licinius César a été de nouveau débattue par P. **Viereck**, *Das 6. Konsulat des Licinius Augustus und das 2. des Licinius Caesar* dans *Archiv*, IV (1907), pp. 156-162, qui se décide pour l'année 323. M. Jouguet (*En quelle année finit la guerre entre Constantin et Licinius* dans *C. R. Acad. Inscr.* 1906, pp. 231-236) s'était prononcé en dernier lieu pour 322. Cf. encore, Sir E. Pears, *English hist. rev.* XXIV (1909), p. 17 ; O. Seeck, *Neue und alte Daten zur Geschichte Diocletians und Constantins*, dans *Rh. Mus.*, LXII (1907), pp. 489-535.

U. **Wilcken,** *Zum alexandrinischen Antisemitismus*, dans *Abhandlungen der philol. hist. Classe der k. sächsischen Gesellsch. der Wiss.*, XXVIII (1909), pp. 783-839. Petit corpus des textes papyrologiques relatifs aux antisémites alexandrins avec une discussion approfondie du caractère historique et littéraire de ces « actes de martyrs païens ». Les textes connus ont été soigneusement collationnés et des fragments inédits viennent s'y ajouter. — CR. par P. D. Scott Moncrieff, *Class. rev.*, XXIV (1910), pp. 257-258; F. Stähelin, BPW., XXX (1910), col. 1449-1451 ; P. Viereck, *Byz. Zeitschr.*, XIX (1910), pp. 684-685; H. Raeder, *Nordisk Tidsskrift*, XIX (1910), pp. 122 ; D. C. Hesseling, *Museum*, XVIII (1911), col. 144-145; E. J. Goodspeed, *Class. philol.*, VI (1911), p. 248 ; My, *Rev. crit.*, LXXI (1911), pp. 502-597.

Sur l'identification du fameux *mokaukis*, qui ne serait autre que le patriarche alexandrin Cyrus, cf. A. J. **Butler**, *The Athenaeum*, 8 avril 1905, p. 434.

Giacomo **Lumbroso**, *Lettere al signor professore Wilcken*, X-LXVIII, dans *Archiv*, III (1905), pp. 349-355, IV (1907), pp. 60-72, V (1909-1911), pp. 24-34 et pp. 398-409, continue à distiller en notules élégantes les trésors de son érudition. On y trouve plusieurs remarques nouvelles sur l'administration municipale d'Alexandrie, sur la confusion fréquente de νόμος et de νομός, sur les inventaires des trésors d'églises, sur l'expression σύστημα πολιτικόν (Strab., XVII, 813), sur l'ἄφεσις (XVII), sur les ὑπηρέται (XXI), les sobriquets (XXV), les chrématistes (XXVIII), le mot σημασία (XXX) sur des monnaies et dans une inscription de Tehneh, la propriété privée dans l'Égypte ptolémaïque (LIX), etc.

Giacomo **Lumbroso**, *Lettere al signor professore Breccia*, I-IV, dans *Bull. soc. arch. Alex.*, X (1908), pp. 196-201; V-XI, *ibid.*, XI (1909), pp. 255-266; XII-XX, *ibid.*, XII (1910), pp. 15-26. Autre série de notes du même genre, commentant divers passages d'auteurs grecs, romains ou arabes relatifs à l'Égypte. A signaler la note VII, relative à des mss. de Clément d'Alexandrie, Diodore, Polybe, Pausanias et Hérodien vus (?) à Saint-Macaire en 1779 par un aimable plaisant, le comte d'Antraigues.

Friedrich **Preisigke**, *Die ptolemäische Staatspost*, dans *Klio*, VII (1901), pp. 241-277.

Le papyrus 110 d'Hibeh nous apprend l'existence dans l'Égypte des Ptolémées d'une poste parfaitement organisée ; avec la parfaite connaissance des choses administratives que lui donne sa haute situation dans les télégraphes allemands, M. Preisigke a commenté et expliqué ce document et a éclairé d'un jour très vif un coin, demeuré jusqu'ici inconnu, des bureaux ptolémaïques.

Friedrich **Preisigke,** *Zur Buchführung der Banken* dans *Archiv*, IV (1907), pp. 95-114.

L'examen du papyrus Fayûm towns 153, aujourd'hui à Graz, permet de pénétrer dans la vie quotidienne d'une banque égyptienne. Seul peut-être un professionnel comme M. Preisigke pouvait traduire en comptabilité moderne ces comptes antiques en apparence inextricables.

Cf. sur le même sujet Andrea **Tincani,** *Banche e banchieri nei papiri e negli ostraka greco-egizii dell' età romana* dans *Riv. di storia antica*, XI (1906-1907), pp. 272-285 et 516-530.

Friedrich **Preisigke,** *Girowesen im griechischen Aegypten enthaltend Korngiro, Geldgiro, Girobanknotariat, mit Einschluss des Archivwesens. Ein Beitrag zur Geschichte des Verwaltungsdienstes im Altertume.* (Strasbourg, Schlesier et Schweikhardt, 1910. In-8°), XVI-575 pp.

La notion des comptes individuels et du *giro* forme la base même des grandes banques de dépôts du XXe siècle. L'Égypte des Ptolémées connaissait presque toutes les opérations que permettent d'exécuter les chèques et les lettres de change ; sa supériorité sur nous, c'est la facilité avec laquelle elle appliquait ce système de virements non seulement aux transactions en espèces, mais encore à celles en nature, et notamment en blé.

La familiarité remarquable de M. Preisigke avec les méthodes administratives modernes lui a permis de voir clair dans la paperasserie mutilée et obscure des banques hellénistiques. Depuis les *Griechische Ostraka* de M. Wilcken, il n'avait pas été publié une étude aussi approfondie sur les finances privées de l'Égypte grecque. Le livre de M. Preisigke aura sa place sur la table de tous les papyrologues.

CR par J. Partsch, *Gött. gel. Anz.*, LXXII (1910), pp. 725-759 et *Archiv*, V (1913), pp. 467-468; *L. Wenger, *Vierteljahrschrift für Sozial und Wirtschaftsgeschichte*, 1911, pp. 196 suiv.; V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), pp. 244-251; W. Schubart, LZ., LXI (1910), col. 729-732; P. Viereck, BPW, XXXI (1911), col. 966-972 et *Byz. Zeitschr.*, XIX (1910), p. 684 ; N. Hohlwein, *Bull. bibl. Mus. belge*, XV (1911), pp. 16-20 ; E. Pais, *Studi storici*, IV (1911), pp. 466-468 ; G. Glotz, *Rev. hist.*, CVIII (1911), p. 114-115.

Michael **Chvostov**, *Histoire du commerce oriental de l'Égypte gréco-romaine, en russe.* (Kasan, Typolithographie de l'Université impériale, 1907. In-8°), XXVII-479 pp.

Œuvre importante d'un auteur dont je connais la conscience et l'activité; mais, comme beaucoup d'autres travailleurs, je n'entends point le russe. Cf. l'article de M. Rostowzew, *Zur Geschichte des Ost-und Südhandels im ptolemäisch römischen Aegypten*, dans *Archiv* IV (1908), pp. 298-315 et les CR du livre de Chvostov par M. Besnier, *Journ. des sav.*, 1910, pp. 43-44 ; G. Glotz, *Rev. ét. gr.*, XXII (1909), pp. 462-464 ; C. Kappus, BPW., XXIX (1909), col. 1244-1246 ; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXIX (1909), p. 386.

Walter **Otto,** *Aus der Gesellschaftgeschichte des Altertums* dans *Zeitschr. für Sozialwissenschaft*, VIII (1905), pp. 700-712 et 781-794.

Notes sur le pouvoir royal dans l'Égypte ptolémaïque.

Otto **Hirschfeld,** *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian, zweite neubearbeitete Auflage* (Berlin, Weidmann, 1905. In-8°), VIII-515 pp. (12 mk.).

La première édition (1876) de cet ouvrage indispensable était presque unique-

ment fondée sur l'épigraphie : la deuxième est éclairée de toutes les lumières nouvelles qu'ont apportées les papyrus. M. Hirschfeld, d'épigraphiste magistral est devenu papyrologue consommé.

CR. par J.-H. Drake, *Class. philol.*, II (1907), pp. 498-500; C. Peter, WKP., XXII (1905), col. 948-953; V. Chapot, *Rev. de philol.*, XXIX (1905), pp. 274-276; J. Duquesne, *Nouv. rev. hist. de droit*, XXXI (1907), pp. 262-263; R. C(agnat); *Journ. des sav.*, 1905, pp. 617-618; L. Wenger, DLZ., XXVII (1906), col. 423-428, J.-P. Waltzing, *Bull. bibl. Mus. belge*, IX (1905), pp. 278-280; M. Rostowzew, *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum*, VIII (1905), pp. 744-746; Peter, WKP., XXII (1905), col. 4; Dietrich, *Mitteilungen aus der historischen Literatur*, XXXIV (1906), pp. 136-139; W. Liebenam, BPW., XXVII (1907), col. 1265-1273; L. Cantarelli, *Boll. di filol. class.*, XII (1906), pp. 185-186.

Arthur **Stein**, *Die Stellvertretung im Oberkommando von Ægypten* dans *Archiv*, IV (1907), pp. 148-155. Examine les quatre ou cinq occasions dans lesquelles un préfet d'Égypte fut remplacé par un vice-préfet. Le même sujet a été traité par Paul M. **Meyer**, *Papyrusbeiträge zur römischen Kaisergeschichte* dans *Klio*, VII (1907), pp. 122-137et 144. Dans le même travail, il commente deux pétitions adressées directement à l'empereur (BGU. 267; Strasb. 22).

W. **Liebenam,** *Bericht über die Arbeiten auf dem Gebiete der römischen Staatsaltertümer von 1889-1901* (1903), *suite* dans *Jahresbericht Bursian*, CXXVII (1905), pp. 325-331, consacre quelques pages à l'administration de l'Égypte romaine.

Victor **Martin,** *Les épistratèges, contribution à l'étude des institutions de l'Égypte gréco-romaine* (Genève, Georg, 1911. In-8°) xv-201 pp. (10 fr.).

Thèse de doctorat d'une érudition solide, avec de bons index et une liste utile des épistratèges connus. L'auteur a eu raison de distinguer nettement l'époque ptolémaïque et celle des Empereurs.

CR. par P. Jouguet, *Rev. ét. gr.*, XXV (1912), pp. 229-231; A. Wiedemann, WKP., XXVIII (1911) col. 1081-1083; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXXI (1911), p. 325; N. Hohlwein, *Bull. bibl. Mus. belge*, XV (1911), pp. 189-191; R. Cagnat, *Journ. des sav.*, 1911, p. 474; J. Maspero, *Rev. crit.*, LXXII (1911), pp. 341-342; A. Solari, *Boll. di filol. class.*, XVIII (1912), pp. 228-229; F. Stähelin, BPW., XXXII (1912), col. 942-945; W. S. Ferguson, *Class. philol.*, VII (1912), pp. 96-97.

Matthias **Gelzer,** *Studien zur byzantinischen Verwaltung Ægyptens* (Leipzig, Quelle et Meyer, 1909. In-8°), 107 pp. 3 mk., 60 pf. (Fasc. XIII des *Leipziger historische Abhandlungen*).

Étudie successivement les divisions administratives de l'Égypte byzantine en plusieurs provinces, la perception des taxes et le développement tant politique qu'économique du pays sous les derniers empereurs romains.

CR. par Jean Maspero, *Journ. des sav.*, 1911, pp. 180-184; H. I. Bell, *Class. rev.*, XXVI (1912), p. 159; P. Viereck, BPW., XXXII (1912), col. 433-434; F. Hirsch, WKP., XXVII (1910), col. 1094-1097; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXX (1910), p. 379; E. Gerland, *Hist. Zeitschr.*, CVI (1911), pp. 410-419; C. Wessely, DLZ., XXXIII (1912), col. 1390-1391; Fr. Schmitt, *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen*, XLVII (1911), pp. 233-234.

Kurt **Fitzler,** *Steinbrüche und Bergwerke im ptolemäischen und römischen*

Ægypten (Leipzig, Quelle et Meyer, 1910. In-8°), 159 pp. (Fasc. XXI des *Leipziger historische Abhandlungen*).

Étude approfondie sur les mines et carrières de l'Égypte gréco-romaine et les différents régimes d'exploitation, soit en régie directe ou intéressée, soit par concession. Description des principales mines et carrières.

A noter un chapitre sur la construction des digues et le creusement des canaux. A la fin, liste des papyrus utilisés.

CR par H. Blümner, BPW., XXXII (1912), col. 306-311; A. Wiedemann, WKP., XXVIII (1911), col. 838-840; A. Stein, LZ., LXII (1911), col. 610-611; F. Zucker, *ibid.*, col. 1547-1549; F. L. G., *Engl. hist. rev.*, XXVI (1911), p. 829; G. Maspero, *Rev. crit.*, LXXII (1911), pp. 325-327; C. Wessely, DLZ., XXXIII (1912), col. 1074-1075; C. W., *Hist. Jahrb.* XXXIII (1912), pp. 202-703; M. Gelzer, *Hist. Zeitschr.*, CX (1912), p. 178; S. R(einach), *Rev. arch.*, XIX (1912), p. 171; Ch. Dubois, *Rev. de philol.*, XXXVI (1912), p. 223; V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.* XXIV (1912), pp. 241-244.

Corrado **Barbagallo,** *I prezzi del bestiame da macello, dei volatili e delle carni a minuto nell' antichità classica* dans *Riv. di stor. ant.*, XII (1908-1909), pp. 3-19 et 306-325.

Utilise les papyrus dans cet article, qui complète les travaux de Mme Breccia Salluzzi et qui vient s'ajouter à un autre article de C. Barbagallo, *I prezzi dei grani nell' età Tolomaica secondo le nuove scoperte papirologiche* dans *Atene e Roma*, IX (1906), col. 252-268.

Otto **Eger,** *Zum ägyptischen Grundbuchwesen in römischer Zeit, Untersuchungen auf Grund der griechischen Papyri* (Leipzig, Teubner, 1909. In-8°), VIII-212 pp. (7 mk.).

Étude très approfondie sur la βιβλιοθήκη τῶν ἐγκτήσεων, et sur les registres où l'on transcrivait, entre les mutations de la propriété foncière, les hypothèques, gages et créances immobilières. A la fin, liste des papyrus utilisés.

CR. par André Fliniaux, *Nouv. rev. hist. de droit*, XXXIV (1910), pp. 404-409; H. I. Bell, *Class. rev.*, XXIV (1910), p. 258; L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXX (1909), pp. 455-457; W. Schubart, LZ., LX (1909), col. 1019-1021; J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 492-493 et **Heymanns Jurist. Literaturblatt*, 1910); E. J. Goodspeed, *Class. philol.*, VI (1911), p. 256; *P. Viereck, *Byz.Zeitschr*, XIX (1910), p. 683; L. Wenger, *Krit. Vierteljahrsschr.*, XLVIII (1909), pp. 484-500; H. Erman, *Zentralbl. für Rechtswiss.*, XXIX (1910), pp. 41-42; J. Kohler, *Zeitschr. für vergleich. Rechtswiss.*, XXIV (1910), p. 233; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXIX (1909), p. 380; My, *Rev. crit.*, LXXI (1911), pp. 369-371.

*Hans **Lewald,** *Beiträge zur Kenntnis des römisch-ägyptischen Grundbuchrechts* (Leipzig, Veit, 1909. In-8°), 100 pp. (Dissertation inaugurale).

Mémoire sur le même sujet que le travail précédent, moins minutieux et volumineux que celui de M. Eger, mais par certains côtés plus pénétrant et plus lisible.

CR. par André Fliniaux, *Nouv. rev. hist. de droit*, XXXIV (1910), pp. 404-409; L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXX (1909), pp. 455-457; L. Wenger, DLZ., XXX (1909), col. 2545-2547; LZ., LX (1909), col. 1269-1270; J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 491-493.

L'article de **R. de Ruggiero,** *Libri fondiarii e ordinamento catastale nell'*

Egitto greco-romano, recensioni critiche dans *Bull. Ist. dir. rom.*, XXI (1909), pp. 255-308, fondé sur les travaux d'Eger et de Lewald, dépasse de beaucoup les proportions d'un simple compte-rendu et mérite à cet égard une mention spéciale.

Cf. J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp 493-495; E. Rabel, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXII (1911), pp. 423-426.

J'en dirai autant du travail approfondi de L. **Mitteis,** *Uber die privatrechtliche Bedeutung der ägyptischen* βιβλιοθήκη ἐγκτήσεων dans *Berichte sächs. Gesellsch. der Wiss. zu Leipzig*, 1910, pp. 249-263 (Cf. J.-Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 495 496) et du bel article de Fr. Preisigke, *Das Wesen der* βιβλιοθήκη ἐγκτήσεων dans *Klio*, XII (1912), pp. 402-460.

M. **Rostowzew,** *Studien zur Geschichte des römischen Kolonates. Erstes Beiheft zum Archiv für Papyrusforschung* (Leipzig, Teubner, 1910. In-8°) XII-432 p. 10 marks.

C'est l'histoire agricole de l'Egypte sous les Ptolémées et les Empereurs, avec de longs chapitres sur l'Asie-Mineure, la Sicile et la province d'Afrique. Cf. pp. 423-429, la liste des papyrus utilisés.

CR. par G. Beseler, BPW. XXXI (1911), col. 1439-1447; J.-B. Mispoulet, *Le colonat romain*, dans *Journ. des sav.* 1911, pp. 203-211; O. Eger, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXII (1912), pp. 426-440; W. Schubart, LZ. LXII (1911), col. 855-856; M. Gelzer, *Byz. Zeitschr.*, XX (1911), pp. 519-522; W. S. Ferguson, *Class. philol.*, VI (1911), pp. 355-358; G. Glotz, *Rev. hist.*, CVIII (1911), p. 112-113; J. Partsch, DLZ., XXXII (1911), col. 2345-2348; C. W., *Hist. Jahrb.*, XXXII (1911), pp. 678-679; H. Raeder, *Nordisk Tidsskrift*, XX (1911), pp. 77-82; V. Chapot, *Rev. ét. anc.*, XIII (1911), pp. 489-495; C. Lanzani, *Riv. di filol.*, XXXIX (1911), p. 464; P. Ramadier, *Rev. de philol.* XXXV (1911), pp. 101-106; M. Gelzer, *Hist. Zeitschr.*, CIX (1912), pp. 354-357; A. Polak, *Listy filologicke* (1912), pp. 59-62; H. Bolkestein, *Museum*, XIX (1912), col. 174-178; J. Toutain, *Rev. crit.*, LXXIII (1911), pp. 245-246; V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), pp. 251-256.

On complètera l'ouvrage de M. Rostowzew par un article qu'il a publié sur la police des *Saltus* dans *Philologus*, LXIV (1905), pp. 297-307 : *Die Domänenpolizei in dem römischen Kaiserreiche.*

Pierre **Jouguet,** *Remarques sur l'éphébie dans l'Egypte gréco-romaine* dans *Rev. de philol.*, XXXIV (1910), pp. 43-56.

Les papyrus nous parlent assez souvent de l'éphébie, mais laissent dans l'obscurité bien des points que nous voudrions éclaircir (cf. aussi *Comptes-rendus Ac. Inscr.*, 1909, p. 581).

Pierre **Jouguet,** *La vie municipale dans l'Egypte romaine* (Paris, Fontemoing, 1911. In-8°), XLII-494 pp. Forme le t. 104 de la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome.*

Avec le travail de M. Bouché-Leclercq sur l'Egypte ptolémaïque, cet ouvrage de M. Jouguet est la plus importante contribution que la science française ait encore apportée à la papyrologie. Il représente un effort colossal tant pour réunir une foule de documents dispersés que pour les mettre en œuvre, les interpréter et, avec ces pierres éparses, reconstituer un édifice. L'auteur, avec un louable sens de la mesure, a évité de se noyer dans le détail et s'est efforcé, à chaque page, de

dominer son sujet. Après une introduction sur la vie municipale à l'époque des Lagides, tant dans les cités grecques que dans les nomes et les bourgs, M. Jouguet envisage successivement, pour la période romaine, la population et ses subdivisions, les cités avec leurs dèmes et tribus, leurs fonctionnaires, les institutions éphébiques, les bourgs et leur administration, le nome et son gouvernement, pour étudier en terminant les modifications apportées pendant le IIIe siècle aux régimes antérieurs.

CR. par A. Merlin, *Journ. des sav.*, 1911, pp. 553-557; J. Lesquier, *Rev. ét. gr.*, XXV (1912), pp. 223-226; G. Beseler, BPW., XXXII (1912), col. 1714-1717; X..., *Journ. Hell. stud.*, XXXII (1912), p. 103; J. Maspero, *Rev. crit.*, LXXII (1911), pp. 343-345; M. Engers, *Museum*, XX (1911), col. 94-97.

G. **Glotz**, *Les 6475 dans les cités grecques d'Egypte*, dans *Rev. arch.*, XVIII (1911), p. 256-263. Essai d'explication des chiffres 647[5] dans une inscription de Ptolemaïs et 6475 dans un papyrus de Vienne, en les appliquant aux représentants des 720 phratries de la cité grecque.

Nicolas **Hohlwein**, *L'administration des villages égyptiens à l'époque romaine* dans *le Musée belge*, X (1906), pp. 38-58 et 160-171 et XI (1907), pp. 203-208.

Notes sur le conseil du village (οἱ ἀπὸ τῆς κώμης), les liturgies locales et le rôle du κωμογραμματεύς, les πρεσβύτεροι, la police.

Nicolas **Hohlwein**, *Liturgies dans l'Egypte romaine, ibid.*, XII (1908), pp. 89-110.

A la fin, liste des « fonctions liturgiques » citées dans le papyrus.

Nicolas **Hohlwein**, *La police des villages égyptiens à l'époque romaine*, *ibid.*, IX (1905), pp. 189-194 et 374-399.

Notes sur les δημόσιοι τῆς κώμης et les φύλακες.

*M. **Engers**, *De Aegyptiarum* κωμῶν *administratione qualis fuerit aetate Lagidarum* (Groningue, Wolters, 1909. In-8°), VIII-104 pp.

Sur les fonctions du κωμογραμματεύς, du κωμάρχης, des φυλακῖται et de l'ἐπιστάτης τῆς κώμης. — CR. par P. Viereck, BPW., XXXII (1912), col. 502-502; A. Wiedemann, WKP., XXVI (1909), col. 1142-1143; Jean Maspero, *Rev. crit.*, LXVIII (1909), p. 260.

*M. Lambertz, *Zur Doppelnamigkeit in Ægypten* dans *Jahresbericht des K. K Elizabethgymnasiums* (Vienne, 1911). In-8°, 30 pp.

Cf. le CR par A. Wiedemann, WKP., XXVIII (1911), col. 1105-1107.

PRÉFETS D'ÉGYPTE

*Luigi **Cantarelli**, *La serie dei prefetti di Egitto*, I : *da Ottaviano Augusto a Diocleziano*, et II : *da Diocleziano alla morte di Theodosio I* dans *Memorie dell Accademia dei Lincei*, XII (1906) pp. 47-118 et XIV (1913), pp. 385-440 (et tirages à part : Rome, 1906 et 1911. In-4°, 78 et 50 pp.).

Excellente monographie qui prendra place à côté des travaux de Borghesi sur les préfets du prétoire et qui, parfaitement au courant jusqu'en 1906, remplace d'une façon avantageuse tous les travaux antérieurs sur le même sujet.

CR. par G. M. Young, *Roman Egypt* dans *Class. rev.*, XXI (1907), pp. 183-184; P. M. Meyer, BPW., XXVII (1907), col. 461-467, et XXXII (1912), col. 528-531 (corrections utiles); E. Breccia, *Bull. soc. arch. Alex.*, IX (1907), pp. 133-136; J.-P. Walt-

zing, *Bull. bibl. Mus. belge*, XI (1907), pp. 129-131 et XVI (1912) p. 154; H. Thédenat, *Bull. crit.*, XXVIII (1907) pp. 153-154; M. Besnier, *Journ. des sav.*, 1911, pp. 283-284; E. Pais, *Studi storici*, IV (1911), p. 210.

R. **Fruin,** *Die praefecti augustales der J. 384-392* dans *Klio*, VIII (1908), pp. 526-529. S'efforce de mettre d'accord le papyrus Golenischeff et les indications fournies par le *Codex Theodosianus* : ce n'est pas une tâche facile, car l'un et l'autre ne nous sont parvenus que sous une forme très corrompue.

R. **Bloch,** *De pseudo-Luciani Amoribus* dans *Dissertationes philologicae argentoratenses*, t. XII (1907), 262-337. Donne des détails chronologiques sur le séjour en Égypte d'Aelius Aristide et sur la préfecture d'Avidius Heliodorus.

Josef **Mair,** *Zwei Präfekten Aegyptens* dans BPW., XXV (1905), col. 1134-1136. Croit être le premier à avoir relevé dans le Martyrologe les noms de deux préfets d'Égypte *Philippus* et son successeur *Terentius*. Il nous a toujours semblé que ces personnages étaient légendaires. Cf. du reste F. Conybeare, *Monuments of early Christianity* (2e éd., Londres, 1896. In-8°), pp. 152 et 353.

Chr. **Huelsen,** *Il praefectus praetorio Furius Victorinus* dans *Ausonia*, II (1907), pp. 67-76. Ce préfet est connu par une inscription grecque de Tyr, un papyrus de la collection Théodore Reinach et une inscription perdue de Rome, longtemps crue fausse, et connue seulement par Ligorio.

Ludwig **Mitteis,** *Zur Statthalterliste der Thebais* dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In-8°), pp. 267-277. Montre qu'on a souvent pris un ἡγεμών pour un préfet d'Égypte alors qu'il s'agissait d'un simple gouverneur de Thébaïde (ἔπαρχος Θηβαΐδος); liste des gouverneurs de Thébaïde connus jusqu'à ce jour. Cet article est une importante contribution à la prosopographie du IVe siècle.

L. **Cantarelli,** *Flavio Epifanio* dans *Xenia Romana* (Rome, 1907. In-8°), pp. 117-119. Ce n'est pas un préfet d'Égypte, mais, lui aussi, un gouverneur de Thébaïde.

ARMÉE

Jean **Lesquier,** ΛΑΑΡΧΗΣ dans *Rev. de philol.*, XXXI (1907), p. 297. Retrouve ce titre (chef des troupes indigènes) dans une inscription d'Alexandrie où Botti avait lu ἀλάρχαι. (Ma copie porte aussi λαάρχαι).

Jean **Lesquier,** *Les institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides* (Paris, Leroux, 1911. In-8°), XVIII-385 pp.

Un des ouvrages les plus importants qui soient sortis de l'atelier papyrologique fondé par M. Jouguet, et une des meilleures dissertations qu'ait encore écrites un papyrologue français. Avec plus d'ampleur que n'a pu le faire M. Bouché-Leclercq dans son *Histoire des Lagides* et profitant de tous les documents découverts depuis la publication des travaux de P. M. Meyer et Schubart, M. Lesquier a pu examiner tour à tour l'organisation générale de l'armée, la question des clérouques et de l'ἐπιγονή, l'organisation interne des corps de troupes, leur recrutement, la condition juridique des soldats, la hiérarchie et les grades. On regrettera seulement de ne pas trouver un index des papyrus utilisés.

CR. par R. Grosse, DLZ., XXXIII (1912), col. 2983-2985; J. P. Mahaffy, *Hermathena*, XVII (1912), pp. 179-181; S. Reinach, *Rev. arch.*, XX (1912), p. 312; J. Maspero, *Rev. crit.*, LXXIV (1912), p. 385.

Sur les mercenaires galates des Ptolémées il faut consulter les articles d'Adolphe **Reinach,** *Les Gaulois en Égypte* dans *Rev. ét. anc.*, XIII (1911), pp. 33-74 (cf. p. 182) et *Les Galates dans l'art alexandrin*, dans *Monum. Piot*, XVIII (1911), pp. 37-115.

Jean **Maspero,** *Organisation militaire de l'Égypte byzantine* (Paris, Champion, 1912. In-8°), 159 pp. (4 fr.).

Mémoire important qui forme le t. 201 de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*. L'auteur y étudie successivement la situation de l'Égypte dans l'empire byzantin, le système défensif de l'Égypte sur chacune de ses frontières, les éléments constitutifs de l'armée d'Égypte, la répartition et l'organisation des troupes et la hiérarchie militaire. Les papyrus du Caire publiés par l'auteur lui ont fourni de précieuses indications pour ce travail, à la fin duquel on aurait souhaité de trouver un index des papyrus cités.

DROIT

Vincenzo **Arangio-Ruiz,** *Rivista di papirologia giuridica per l'anno 1909* dans *Bull. Ist. dir. rom.*, XXII (1910), pp. 208-266 (et pour l'année 1910, *ibid.*, XXIV, 1912, pp. 204-276).

Travail très étendu et très documenté.

W. **Kalb**, *Jahresber. Bursian*, CXXXIV (1907), pp. 52-55 énumère quelques papyrus importants pour l'histoire du droit.

*Ettore **Pais,** *Rivista d'Italia*, XI (1909), montre les services rendus aux historiens du droit par les inscriptions et les papyrus.

Adolf **Berger**, *Oeffentlich- und Privatrechtliches aus der neuesten Papyrusliteratur*, dans *Zeitschr. für das privat- und öffentliche Recht*, XXXIX (1912), pp. 758-789.

Utile bulletin bibliographique.

Jurisprudentiae anteiustinianae reliquias in usum maxime academicum compositas a Ph. Eduardo **Huschke**, *editione sexta aucta et emendata ediderunt* E. **Seckel** et B. **Kuebler,** t. I (Leipzig, Teubner, 1908. In-12), xxxi-503 pp. (4 mk. 40). — T. II, fasc. 1 (1911), 188 pp.

Réédition absolument nécessaire du volume de Huschke qui renferme, on le sait, un certain nombre de textes papyrologiques ; les nouveaux éditeurs en ont ajouté, de leur côté, plusieurs autres, récemment découverts.

CR. par Kalb, BPW., XXIX (1909), col. 1527-1529.

Fontes iuris romani edidit Carolus Georgius **Bruns**. *Post curas Theodori Mommseni editionibus quintae et sextae adhibitas, septimum edidit* Otto **Gradenwitz** (Tubingen, Mohr, 1909. In-8°), xx-435 pp. et viii-91 pp. (9 mk. 80) et atlas de pl. in-4°.

La sixième édition de ce recueil indispensable était déjà assez ancienne; on s'imagine sans peine tout ce qu'un papyrologue expert comme M. Gradenwitz a pu y ajouter de textes intéressants : c'est le complément indispensable de la *Chrestomathie* de MM. Wilcken et Mitteis. L'atlas de planches est un agréable supplément aux éditions antérieures.

CR. par L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXX (1909). pp. 475-476 ;

W. Kalb, BPW., XXX (1910), col. 401-402; X..., LZ., LX (1909), col. 1462-1463; P. Krüger, DLZ., XXX (1909), col. 2089-2090; E. Grupe, WKP., XXVI (1909), col. 1200-1201; P. Lejay, *Rev. crit.*, LXVII (1909), pp. 308-309 et LXVIII (1909), p. 239.

S. **Riccobono,** J. **Baviera** et C. **Ferrini,** *Fontes iuris romani anteiustiniani* (Florence, Barbera, 1909. In-12). XVII-376 et XVII-684 pp. (17 fr.).

Contient sensiblement les mêmes textes que les deux recueils de Huschke et de Bruns, ainsi que celui de P.-F. Girard cité ci-dessous, à l'exception toutefois des contrats.

CR. par L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung,* XXX (1909), pp. 476-477; L. Wenger, DLZ., XXXI (1910), col. 56-59; B. Brugi, *Arch. giur.,* LXXXII, (1909), pp. 334-338, suiv.; S. Di Marzo, *Riv. ital. per le sc. giur.*, XLVII, (1910), pp. 140-141; R. de Ruggiero, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXI (1909), pp. 308-315.

Paul-Frédéric **Girard,** *Textes de droit romain publiés et annotés. Quatrième édition revue et augmentée.* (Paris, A. Rousseau, 1913. In-12). XXIV-920 pp. (8 fr.).

Le plus récent, le moins coûteux et le plus complet des recueils de *Fontes iuris* : c'est celui qu'utiliseront de préférence les papyrologues français, en raison des notices de M. Girard qui s'adressent aux simples philologues et non pas seulement aux historiens du droit.

CR. par F. Senn, *Nouv. rev. hist. de droit*, XXXVI (1912), pp. 798-812.

Emilio **Costa,** *Storia delle fonti del diritto romano* (Milan, Bocca, 1909. In-8°). XII-239 pp. (7 lire)

Fait un heureux usage des papyrus.

CR. par L. Wenger, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXX (1909), pp. 482-483; E. Perrot, *Nouv. rev. hist. de droit*, XXXIII (1909), pp. 119-123.

Egon **Weisz,** *Endogamie und Exogamie im römischen Kaiserreich* dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXIX (1908), pp. 341-369.

Sur les mariages égyptiens entre frère et sœur. Utilise des papyrus aux pp. 351-353.

CR. par J. Partsch, *Archiv,* V (1913), pp. 475-476.

Jean **Lesquier,** *Les actes de divorce gréco-égyptiens, étude de formulaire* dans *Rev. de philol.*, XXX (1906), pp. 5-30.

Étude comparative des cinq exemples connus (BGU., 975; Oxy., 266; Lips. 27; CPR., 23; Grenf., II, 76; Lond., II, 178) : ils ne nous apprennent rien sur les causes du divorce et se bornent à enregistrer la dissolution de la communauté et l'observation par les intéressés des conventions antérieures par lesquelles ce cas avait été prévu. Deux formes d'actes : ὁμολογίαι et χειρόγραφα.

Stefan **Waszynski,** *Die Bodenpacht, agrargeschichtliche Papyrusstudien, T. I : die Privatpacht.* (Leipzig, Teubner, 1905. In-8°), XII-179 pp.

Monographie importante du bail à ferme dans les papyrus. Cinq catégories de textes : offres de location émanant du fermier; *id.*, du propriétaire; chirographes; contrats authentiques; contrats sous seing privé. Durée et nature du loyer. Les termes. La sous-location. Évolution de ces institutions depuis les Ptolémées jusqu'à Justinien. Importance croissante du rôle et des droits du locataire.

CR. par J. Lesquier, *Rev. de philol.*, XXXI (1907), pp. 77-80; P. M. Meyer, BPW., XXVI (1906), col. 1605-1613 et 1641-1646 (très minutieux); L. Wenger,

Archiv, IV (1907), pp. 190-197 ; E. Rabel, DLZ., XXVII (1906), col. 1006-1009 ; G. Maspero, *Rev. crit.*, LXI (1906), pp. 58-59 ; *E. Peroutka. *Listy filologické*, XXXIII (1906) ; A. Schulten, *Hist. Zeitschr.*, XCIX (1907), pp. 343-345 ; W. Schubart, LZ., LVII (1906), col. 343-344.

Guido **Gentilli,** *Dagli antichi contratti d'affitto* dans *Studi italiani di filologia classica*, XIII (1905), pp. 269-378.

Malgré son titre, ce travail ne concerne guère que l'Égypte grecque et romaine ; il couvre sur plusieurs points le même terrain que le volume de M. Waszynski ; mais les deux ouvrages ne font pas double emploi : M. Gentilli nous donne notamment d'intéressants détails sur le taux des fermages et l'organisation matérielle de la culture. Les deux appendices résument en tableaux commodes une foule de renseignements tirés des contrats de location et de fermage, que nous ont conservés les papyrus.

CR. par P. M. Meyer, BPW., XXVI (1906), col. 1605-1613 et 1641-1646 (comparaison avec Waszynski).

Louis **Boulard,** *Les instructions écrites du magistrat au juge-commissaire dans l'Égypte romaine.* (Paris, Leroux, 1906, in-8°). VIII-127 pp.

Cet intéressant travail, dont l'auteur semble aussi familier avec le *Corpus juris* qu'avec les membres épars du futur *Corpus papyrorum*, a pour but de montrer que les instructions du magistrat au juge-commissaire, telles que nous les font connaître les papyrus gréco-romains, ne sont pas une adaptation pure et simple des formules usuelles du droit romain : l'on y retrouve avec certitude de nombreuses survivances du droit ptolémaïque, peut-être même des vestiges du vieux droit indigène.

CR. par E. Rabel, DLZ., XXX (1909), col. 2353 ; L. Wenger, BPW., XXVII (1907), col. 142-149 (important) ; X..., LZ., LVIII (1907), col. 12-16 ; J. P., *Rev. ét. gr.*, XX (1907), pp. 98-99.

Raphael **Taubenschlag,** *Die Ptolemäisehen Schiedsrichter und ihre Bedeutung für die Rezeption des griechischen Rechts in Ægypten* dans *Archiv*. IV (1907), pp. 1-46

Étude importante sur le rôle judiciaire du stratège, de l'épistratège, de l'épistate, et des chrématistes, sur leur compétence et sur leurs attributions.

CR. par J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 518-521.

Paul M. **Meyer**, *Zum ptolemäischen Gerichtsverfahren* dans *Klio*, VII (1907), pp. 289-291. Ne partage pas souvent les idées de Taubenschlag sur la procédure du tribunal des chrématistes.

CR par J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 521-522.

Stefan **Waszynski**, *Laokryci i* τὸ κοινὸ(ν) δι(καστήριον) *czyli Sedziowie ludu i wspolny sad* dans *Bull. de l'Acad. des Sciences de Cracovie*, 1907, pp. 1-21 (pp. 119-124 du résumé en langue française).

Étude sur le tribunal ptolémaïque découvert par MM. Jouguet et Lefebvre et appelé par eux sans réserves κοινοδί(καιον). On peut hésiter entre plusieurs lectures de ce nom. Cf. sur le même sujet St. Waszynski, *Die Laokriten*, dans *Archiv*, V (1909), pp. 1-22 et J. Partsch *ibid.*, p. 522.

F. **Zucker**, *Beiträge zur Kenntniss der Gerichtsorganisation im ptolemäischen und römischen Aegypten* Tübingen, Laupp, 1911. In-8°, 126 pp. — Dissertation de Munich. (= *Philologus. Supplementband* XII, fasc. 1, pp. 1-132).

Ce travail montre combien nous connaissons encore mal la procédure ptolémaïque. Partsch reproche à l'auteur de méconnaître la compétence très étendue des stratèges.

CR par C. W., *Hist. Jahrb.*, XXXII (1911), p. 913; J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 522-525.

Egon **Weisz**, *Recitatio und Responsum im römischen Provinzialprozess, ein Beitrag zur Gerichtsgebrauch*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXIII (1912), pp. 212-239.

Utilise les papyrus.

Ulrich **Wilcken**, *Der ägyptische Konvent* dans *Archiv*, IV (1908), pp. 366-422.

Chaque année le préfet d'Égypte tenait successivement ses assises (διαλογισμός) à Péluse, à Memphis et à Alexandrie, comme le montre notamment le papyrus Oxy. 709, dont les premiers éditeurs avaient méconnu la grande importance.

*Ludwig **Mitteis**, *Zur Lehre von den Libellen und der Prozesseinleitung nach den Papyri der früheren Kaiserzeit* dans *Berichte Sächs. Gesellsch. Wiss.*, LXII (1910), pp. 62-126.

Les différentes sortes de pétitions, mémoires et placets adressés par des particuliers aux autorités. Distinction de l'ὑπόμνημα et de l'ἐπιστολή. Notes sur les documents relatifs au καταχωρισμός.

CR. par V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), pp. 268-272; J. Partsch, *Archiv.*, V (1913), pp. 525-527.

F. **Zucker**, *Zu den Klagschriften mit Schlussbitte um Registrierung* dans *Philologus*, LXIX (1910), pp. 449-465.

Traite également du καταχωρισμός (cf. Arangio-Ruiz, *l. c.*, p. 270).

Leopold **Wenger**, *Strafprozesse vor dem römischen Statthalter in Ægypten* dans *Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik*, XVI (1905?), pp. 304-323.

Importante étude sur la procédure antique telle que nous la fait connaître un papyrus de Berlin (BGU. 1024).

Paul **Koschaker**, *Der Archidikastes* dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVIII (1907), pp. 254-305 et XXIX (1908), pp. 1-47.

Excellente monographie consacrée à un magistrat dont les fonctions n'avaient pas encore été définies avec une précision suffisante.

CR par J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 463-464.

Ernst **Rabel**, *Nachgeformte Rechtsgeschäfte, mit Beiträgen zu den Lehren von der Injurecession und von Pfandrecht* dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVII (1906), pp. 290-325 et XXVIII (1907), pp. 311-379.

Recherches de philosophie juridique sur la nature des contrats dont les papyrus nous conservent des exemples, et sur les théories d'Ihering relatives aux actes juridiques fictifs.

CR. par J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 462-463.

Ernst **Rabel**, *Elterliche Teilung* dans *Festschrift zur 49 Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner, Basel, 1907*, pp. 521-538,

Les papyrus nous offrent de nombreux cas de partages entre enfants faits par les ascendants, tels que les connaît le droit français (Code civil, 1075-1080).

CR. par B. Kübler, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXIX (1908), pp. 489-491 ; J. Partsch, *Archiv*, V (1913), p. 518.

Leopold **Wenger**, *Die Stellvertretung im Rechte der Papyri* (Leipzig, Teubner, 1906. In-8°), VI-278 pp. (8 mk).

Étude minutieuse sur la procuration tant en matière administrative qu'en matière privée, dans l'Égypte gréco-romaine. Longue discussion de la légalité en Égypte de la « représentation directe ».

CR. par A. S. Hunt, *Classical quarterly*, III (1909), p. 230; My, *Rev. crit.*, LXV (1908), p. 265; L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVIII (1907), pp. 475-483; A. Manigk, BPW., XXVIII (1908), col. 690-694; B. Frese, DLZ., XXVIII (1907) col. 1837-1839; F. Preisigke, LZ LVIII (1907), col. 484; O. Schulthess, DLZ., XXIX (1908), col. 2424-2427 ; G. Bortolucci, *Bull. Ist. dir. rom.*, XIX (1907), pp. 304-306.

Leopold **Wenger**, *Zum Wohn-und Wirtschaftsrecht in den Papyri* dans « Mélanges Bekker » (*Aus römischem und bürgerlichem Recht, Ernst Immanuel Bekker zum 16 August 1907 überreicht*, Weimar, Böhlau, 1907. In-8°), pp. 73-85.

Notes sur des contrats de location anormaux conservés dans des papyrus.

CR. par P. Koschaker, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXIX (1908), pp. 510-511 ; J. Partsch, *Archiv*, V (1913), p. 489.

Benedict **Frese**, *Aus dem gräko-ägyptischen Rechtsleben, eine papyrologische Studie* (Halle, Niemeyer, 1909. In-8°), VIII-78 pp. (2 mk. 40).

Brochure de vulgarisation contenant quelques idées personnelles. L'auteur et professeur de droit romain au lycée Demidoff à Jaroslaw.

A la fin liste de papyrus cités.

CR. par L. Boulard, *Nouv. rev. hist. de droit*, XXXIV (1910), pp. 706-708; L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXIII (1912), p. 517 ; J. Partsch, *Archiv*, V (1913), p. 458; Hellmann, *Kritische Vierteljahrschrift für Gesetzgebung*, XLVIII (1909), pp. 501-505; E. Carusi, *Studi storici*, III (1910), pp. 464-481 ; A. Stein, LZ., LXI (1910), col. 1316.

*Vincenzo **Arangio-Ruiz**, *La successione testamentaria secondo i papiri greco-egizi* (Naples, Pierro, 1906. In-8°), XVI-310 pp.

C'est le premier travail d'ensemble sur les testaments conservés par les papyrus et sur le droit successoral gréco-égyptien.

CR. par R. de Ruggiero, *Bull. Ist. dir. rom.*, XIX (1907), pp. 275-295 ; J. Partsch, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVIII (1907), pp. 446-450.

Egon **Weisz**, *Beiträge zum gräko-ägyptischen Vormundschaftsrecht* dans *Archiv*, IV (1907), pp. 73-94.

Le tuteur est appelé tantôt κύριος, tantôt ἐπίτροπος, tantôt φροντιστής. Distinction de ces trois termes. Nomination et compétence du κύριος.

CR. par J. Partsch, *Archiv*, V (1912), p. 471.

*Ludwig **Mitteis**, *Römisches Privatrecht bis auf die Zeit Diokletians* (Leipzig, 1908. In-8°).

Signalons (pp. 296-314), les chapitres sur le chirographe, les sceaux, la souscription des papyrus etc.

CR. par J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 456 458.

*Ivo **Pfaff**, *Die Bedeutung der Papyrusforschung für das römische Recht* dans *Juristische Vierteljährsschrift*, XXII (1906), pp.

Article de vulgarisation s'adressant aux jurisconsultes. L'auteur réclame pour Prague une collection de papyrus.

F. P. **Garofalo,** *Sul diritto romano in Egitto* dans *Rivista di storia antica*, VII (1903), pp. 99-106.

Note les influences du vieux droit pharaonique.

Aristide **Calderini,** *La manomissione e la condizione dei liberti in Grecia* (Milan, Hoepli, 1908. In-8°) XIX-464 pp. et pl. (12 lire).

Une partie seulement de ce travail touche à l'Égypte grecque et romaine et utilise par suite les papyrus.

CR. par A. E. Zimmern, *Class. rev.*, XXIV (1910), pp. 21-22 ; J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 468-471; Th. Thalheim, BPW., XXIX (1909), col. 911-914.

B. **Kübler,** *Uber das Ius Liberorum der Frauen und die Vormundschaft der Mutter, ein Beitrag zur Geschichte der Rezeption des römischen Rechtes in Aegypten* dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXX (1909). pp. 154-183 et XXXI (1910), pp. 176-195.

Importante étude papyrologique sur la tutelle par les femmes et sur le sens du terme *matrona stolata.*

CR. par J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 471-473 ; V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), p. 268.

Leopold **Wenger,** *Curatrix* dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVIII (1907), pp. 305-311 et XXIX (1908), p. 474.

Note sur la tutelle par les femmes dans P. Tebt., 378 et Oxy., 495.

CR. par J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 473-474.

Giovanni **Bortolucci,** *La fideiussione nell' Egitto greco-romano* dans *Bull. Ist. dir. rom.*, XVII (1905), pp. 265-316.

« Ce solide article, écrit M. Boulard, a surtout pour objet de prouver qu'en droit gréco-égyptien, le créancier peut, à son choix, poursuivre le débiteur principal ou la caution et de réfuter une conjecture de Brassloff qui a vu dans le bénéfice de discussion, introduit dans le système romain par Justinien, un emprunt aux lois pérégrines d'Égypte ».

CR. par L. B(oulard), *Nouv. rev. hist. de droit*, XXXIV (1910), p. 840.

Ernst **Rabel,** *Die Verfügungsbeschrankungen des Verpfänders besonders in den Papyri. Mit einem Anhang : ein unveröffentlichte Baseler Papyrusurkunde* (Leipzig, Veit, 1909. In-8°), 116 pp. (4 mk).

Étude sur la défense d'aliénation du gage d'après les papyrus.

CR. par J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 500-502 ; O. Eger, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXI (1910), pp. 456-469 ; G. Glotz, REG., XXIII (1917), pp. 357-358 ; P. Koschaker, DLZ. XXXII (1911), col. 757-759 ; X..., *Journ. Hell. studies*, XXX (1910), p. 180 ; L. Wenger, BPW., XXX (1910), col. 82-87 ; E. Drerup, LZ., LXI (1910), col. 1549-1550 ; P. Viereck, WKP., XXVIII (1911), col. 258-259 et *Byz. Zeitschr.*, XIX (1910), p. 682.

R. de **Ruggiero,** *Il divieto d'alienazione del pegno nel diritto greco e romano, contributo papirologico* dans *Studi economico-giuridici R. Univ. Cagliari* II (1910), et t. à p. (Cagliari, Dessi, 1910. In-8°, 87 pp.).

Monographie fondée en partie sur la dissertation de Rabel.

CR. par O. Eger, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXI (1910), pp. 456-469; J. Partsch, *Archiv*, V (1913), p. 503.

A. **Manigk**, *Gräko-ägyptisches Pfandrecht*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXX (1909), pp. 272-328.

Première partie, seule parue, d'un travail sur le gage en droit égypto-grec. Ce mémoire a été sévèrement jugé par J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 503-506.

Egon **Weisz**, *Pfandrechtliche Untersuchungen. I Abteil. Beiträge zum römischen und hellenistischen Pfandrecht enthaltend* (Weimar, Böhlau, 1910. In-8°), IX-153 pp. (Le t. II ne concerne pas la papyrologie).

Encore un ouvrage sur le même sujet et je ne suis pas complet, puisque je laisse de côté le grand ouvrage de Démétrios Pappulias, Ἡ ἐμπράγματος ἀσφάλεια κατὰ τὸ ἑλληνικὸν καὶ τὸ ῥωμαϊκὸν δίκαιον, dont le t. I (Leipzig, 1909. In-8°) n'utilise qu'exceptionnellement les papyrus.

CR. par O. Eger, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXI (1910), pp. 492-495; J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 506-510; A. Stein, LZ., LXI (1910), col. 442-443; F. Biermann; *Zentralbl. für Rechtswiss.*, XXIX (1910), pp. 96-97.

Leo **Raape**, *Der Verfall des griechischen Pfandes, besonders des griechisch-ägyptischen. Eine Studie* (Halle, Waisenhaus, 1912. In-8°), 167 pp.

Ce travail a pour point de départ le livre de Pappulias cité ci-dessus. A la fin, liste des papyrus utilisés.

CR. par E. F. Bruck, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung* XXXIII (1912), pp. 551-569.

*A. **Manigk**, *Gläubigerbefriedigung durch Nutzung* (Berlin, 1910. In-8°), 96 pp.

Recherches sur l'antichrèse. L'auteur utilise abondamment les papyrus.

CR. par V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), pp. 260-262; *E. Levy, *Gruchots Beitr. zur Erl. des deutschen Rechts*, LVI, pp. 810 suiv.; J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 511-513.

Cf. aussi du même A. **Manigk**, *Antichretische Grundstückshaftung im gräko-ägyptischen Recht*, dans *Festgabe für Dr. Karl Guterbock* (Berlin, 1910. In-8°), pp. 281-301.

Andreas Bertalan **Schwarz**, *Hypothek und Hypallagma, Beitrag zum Pfand- und Vollstreckungsrecht der griechischen Papyri* (Leipzig, Teubner, 1911. In-8°, VII-152 pp. (6 marks).

L'ὑποθήκη aurait été la mise en gage d'un objet déterminé, tandis que l'ὑπάλλαγμα s'appliquait en général à l'ensemble des biens du débiteur. Liste des papyrus utilisés.

CR. par H. I. Bell, *Class. rev.*, XXVI (1912), pp. 158-159; L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXII (1911), pp. 485-488; V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), pp. 259-260; J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 513-518.

Il a paru sur les *arrhes* trois travaux où sont utilisés les papyrus et que je me borne à signaler en renvoyant aux comptes-rendus qu'en ont publié les spécialistes :

* Demetrios P. **Pappulias**, Ἱστορικὴ ἐξέλιξις τοῦ ἀρραβῶνος ἐν τῷ ἐνοχικῷ δικαίῳ (Leipzig, Deichert, 1911. In-8°).

Compte-rendu par J. Partsch, *Gött. gel. Anz.*, CLXXIII (1911), pp. 713-732.

* Raphael **Taubenschlag**, *Historya feratku w prawie zymskien* (Cracovie, 1910. In-8). En polonais.

* Cf. *Bull. Acad. Cracovie*, 1910, pp. 63 suiv.

Georges **Calogirou**, *Die Arrha im römischen Vermögensrecht der klassischen Zeit in Berücksichtigung der Ostraka und Papyri* (Altenburg, Pierer, 1911. In-8, 85 pp. (Dissertation de Leipzig).

C. R. par P. Koschaker, DLZ., XXXIII (1912), col. 1653-1655; J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 485-486.

M.-J. **Bry**, *Essai sur la vente dans les papyrus gréco-égyptiens* Paris, Larose et Leroux, 1909. In-8), IV-353 pp.

Ce travail important (qui est une thèse de doctorat de la Faculté de droit d'Aix-Marseille) est un des premiers mémoires papyrologiques qu'ait rédigés un jurisconsulte français de la jeune génération. L'auteur a mis en œuvre avec une méritoire diligence toutes les grandes collections de papyrus et s'est efforcé d'expliquer à l'aide du droit romain et même du droit moderne les relations du vendeur et de l'acheteur dans les contrats gréco-égyptiens.

CR. par L. Boulard, *Nouv. rev. hist. de droit*, XXXIV (1910), pp. 840-846; J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 486-487.

Leopold **Wenger**, *Die Zession im Rechte der graeko-aegyptischen Papyri* dans *Studi in onore di Carlo Fadda* (Naples, Pierro, 1906. In-8), t. IV, pp. 79-97.

Excellent commentaire des papyrus 271 et 272 d'Oxyrhynchus.

Josef **Partsch**, *Die* longi temporis praescriptio *im klassischen römischen Rechte* (Leipzig, Veit, 1906. In-8), x-180 pp.

Étude sur la μακρᾶς νομῆς παραγραφή, attestée par une constitution de Septime Sévère (BGU, 267).

CR. par L. Wenger, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXVII (1906), pp. 373-377; B. Frese, *Kritische Vierteljahresschrift für Gesetzgebung*, XLVIII (1909), pp. 14-25.

Egen **Weisz**, *Communio pro diviso et pro indiviso in den Papyri* dans *Archiv*, IV (1908), pp. 330-365.

Comme le fait observer J. Partsch (*Archiv*, V, 1913, pp. 496-497), M. Weisz aurait pu compléter avec les papyrus démotiques cette intéressante étude sur l'indivision dans le droit gréco-égyptien.

Adolf **Berger**, *Die Strafklauseln in den Papyrusurkunden, ein Beitrag zum gräko-aegyptischen Obligationenrecht* (Leipzig, Teubner, 1911. In-8), VI-246 p. (8 mk).

Étude minutieuse sur la clause pénale, dans les contrats (ἐπίτιμον et plus tard πρόστιμον), sur la rédaction de cette clause, sur son caractère juridique et sur les exemples que nous en fournissent les papyrus. A la fin, liste des papyrus utilisés.

CR. par J. Partsch, *Archiv*, V (1913), pp. 477-483; Louis Debray, *Nouv. rev. hist. de droit*, XXXV (1911), pp. 470-474; L. Mitteis, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXIII (1912), pp. 518-519; X..., LZ., LXII (1911), col. 1403-1404; G. Glotz, *Rev. hist.*, CVIII (1911), p. 116.

* H. **Lewald**, *Zur Personalexekution im Recht der Papyri* (Leipzig, Veit, 1910. In-8), 76 p. (2 mk. 50).

Travail très approfondi sur les papyrus relatifs aux clauses de contrainte par corps dans les contrats gréco-égyptiens.

CR. par J. Partsch, BPW., XXXI (1911), col. 678-680 et *Archiv*, V (1913),

pp. 485-486; V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), p. 263-264; G. Glotz, *Rev. hist.*, CVIII (1911), p. 116.

* J. **Partsch**, *Der ediktale Garantievertrag durch receptum* dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXIX (1908), pp. 403-422 (cf. *Archiv*, V, 1913, pp. 489-491).

Cette disposition de l'édit prétorien aurait sa source dans le droit gréco-égyptien, tel que les papyrus nous le font connaître. Cf. sur le même sujet L. **Mitteis**, *Receptum argentarii*, dans *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXIX (1908), pp. 479, et *Das Receptum nautarum in den Papyrusurkunden* dans *Berichte sächs. Ges. Wiss. Leipzig*, LXII (1910), pp. 270-278; V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), p. 267-268.

Giannino **Ferrari**, *I documenti greci medioevali di diritto privato dell' Italia meridionale e loro attinenze con quelli bizantini d'Oriente e coi papiri greco-egizii* (Leipzig, Teubner, 1910. In-8), VIII-148 pp. (= *Byzantinisches Archiv*, fasc. IV).

La partie relative aux papyrus occupe les pp. 112-140. L'auteur signale entre les papyrus byzantins et les documents grecs de l'Itslie méridionale de frappantes analogies.

CR. par L. Wenger, *Byz. Zeitschr.*, XX (1911), pp. 242-253; E. Rabel, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXXI (1910), pp. 472-480; J. Partsch, *Archiv* V (1913), pp. 458-461; V. Arangio-Ruiz, *Bull. Ist. dir. rom.*, XXIV (1912), p. 264-267; E. Gerland, LZ., LXII (1911), col. 565-567; L. Wenger, *Byz. Zeitschr.*, XX (1911), pp. 242-259; P. Koschaker, DLZ., XXXIII (1912), col. 2167-2169; My, *Rev. crit.*, LXXIV (1912), pp. 102-103.

* Ivo **Pfaff**, *Tabellio und Tabellarius, ein Beitrag zur Lehre von den römischen Urkundspersonen* (Vienne, 1905. In-8).

Étude sur le notariat gréco-égyptien d'après les papyrus.

CR. par J. Partsch, *Archiv*, V (1913), p. 467.

Paul M. **Meyer**, *Schrift und Unterschrift in den griechischen Kontrakten Ptolemäerzeit* dans *Beiträge zur alten Geschichte*, IV (1904), pp. 28-31.

Curieux appendice à un travail de Keramopoullos sur les formules des affranchissements de Delphes (Cf. aussi A. D. Keramopoullos, Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1904, pp. 113-140).

Paul M. **Meyer**, *Zum Rechts- und Urkundenwesen im ptolemäisch-römischen Ægypten* I dans *Klio*, VI (1906), pp. 420-465. Étude sur la συγγραφή et le συγγραφοφύλαξ.

H. **Erman**, *La falsification des actes dans l'antiquité* dans *Mélanges Nicole* (Genève, 1905. In-8), pp. 111-134. Précautions prises contre les faux, souci de l'écriture olographe, multiplicité des signalements, etc.

Ferdinand **Ziemann**, *De epistularum graecarum formulis sollemnibus quaestiones selectae* (Halle, Niemeyer, 1911. In-8°). Extrait des *Dissertationes philologicae halenses*, XVIII (1911), pp. 253-369.

Les papyrus nous ayant conservé en originaux un grand nombre de lettres missives, nous pouvons étudier l'épistolographie antique autrement que sur les épitres purement fictives conservées dans les auteurs. M. Ziemann ne s'occupe pas seulement des lettres privées, mais étudie aussi en détail les formules des ἐντεύξεις et des ὑπομνήματα.

CR. par H. Haas, BPW., XXXII (1912), col. 332-341.

G.-A. **Gerhard,** *Untersuchungen zur Geschichte des griechischen Briefes* dans *Philologus,* LXIV (1905), pp. 27-65.

Utilise peu les papyrus.

Stanislaus **Witkowski,** *Epistulae privatae graecae quae in papyris aetatis Lagidarum servantur* (Leipzig, Teubner, 1906. In-12, xxvi-144 pp. 3 mk, 20 pf.) I; 2e édition, ibid., 19.., xxxvii-194 pp. et 1 pl.

Charmant et utile corpus de 59 lettres ptolémaïques (72 dans la 2e éd.) collationnées sur les originaux, éditées et commentées.

C'est un chapitre tout fait du futur *Corpus papyrorum.* CR. par R. C(agnat) *Journ. des sav.,* 1907, pp. 623-624; My, *Rev. crit.,* LXV (1908), pp. 81-82; C(rönert), LZ. LVIII (1907), col. 956-957; A. Delatte, *Bull. bibl. du Musée belge,* XI (1907), pp. 166-167; D. G. H., *English historical review,* XXII (1907), p. 822; O. Schulthess, DLZ., XXIX (1908), col. 991-992; R. Helbing, BPW., XXVII (1907), col. 1382-1384; X..., *Journ. Hell. stud.,* XXXII (1912), p. 421; K. Scherling, *Neue Jahrb. f. d. klass. Altert.,* XXI (1908), pp. 159-160; F. Zucker, *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen* XLVIII (1912), pp. 353-354; C. O. Z(uretti), *Riv. di filol.,* XL (1912), p. 614; J. Mesk, *Zeitschr. österr. Gymn.,* LXIII (1912), p. 397.

PÉDAGOGIE

*Erich **Ziebarth,** *Aus dem griechischen Schulwesen* (Leipzig, Teubner, 1909. In-8°), 150 p. (4 mk.). — 2e éd., 1914, 178 p. (5 mk.).

Les fouilles en Égypte nous ont rendu beaucoup de devoirs et d'exercices d'écoliers, qui nous font pénétrer, ainsi que le montre M. Ziebarth, dans la vie quotidienne des écoles grecques.

CR par G. Glotz, *Rev. hist.,* CIV (1910), p. 350-351; R. J. Bonner, *Class. philol.,* VI (1911), pp. 104-105; A. Körte, *Hist. Zeitschr.,* CVII (1911), pp. 113-114; My, *Rev. crit.,* LXXI (1911), pp. 343-344.

*E. **Ziebarth,** *Aus der antiken Schule, Sammlung griechischer Texte auf Papyrus, Holztafeln, Ostraka* (Bonn, Marcus et Weber, 1910. In-8°), 23 p. (60 pf.).

Recueil de textes (faisant partie de l'utile série *Kleine Texte*) pouvant servir à illustrer le volume du même auteur indiqué plus haut.

CR. par S. R(einach), *Rev. arch.,* XVII (1911), p. 190; Th. Preger, *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen,* XLVII (1911), p. 233; J. Ziehen, BPW., XXXI (1911), col. 41-42; K. Fr. W. Schmidt, WKP., XXVIII (1911), col. 176-177; My, *Rev. crit.,* LXXI (1911), pp. 343-344.

Cf. encore sur le même sujet *Paulus **Beudel,** *Qua ratione Graeci liberos docuerint, papyris, ostracis, tabulis in Aegypto inventis illustratur* (Munster, Aschendorff, 1911. In-8°), 69 p. (Dissertation) et le CR qu'en a fait E. Ziebarth, DLZ., XXXII (1911), col. 2644-2645.

MÉDECINE

K. **Sudhoff,** *Ärztliches aus griechischen Papyrus-Urkunden. Bausteine zu einer medizinischen Kulturgeschichte des Hellenismus.* (Leipzig, Barth, 1909. In-8). xv-

296 pp. VI pl., 16 mk. (Forme les fasc. V-VI des *Studien zur Geschichte der Medizin von der Puschmann-Stiftung an der Universität Leipzig*).

Étude minutieuse de tout ce que les papyrus nous apprennent sur l'hygiène et la médecine en Égypte.

CR. par K. Fr. W. Schmidt, BPW., XXX (1910), col. 1125-1126; J. Ilberg, *Neue Jahrb. f. d. klass. Altert.* XXV (1910), pp. 300-303;... st, LZ., LX (1909), col. 1011-1012; C. Wessely, WKP. XXVI (1909), col. 207-210.

MÉTROLOGIE ET NUMISMATIQUE

Théodore **Reinach,** *Notes de métrologie ptolémaïque* dans *Rev. ét. gr.*, XIX (1906), pp. 389-393. Le *naubion* est un cube dont le côté mesure 2 coudées royales; le mot στατήρ désigne parfois dans les textes ptolémaïques le tétradrachme d'argent.

Friedrich **Hultsch,** *Beiträge zur ägyptischen Metrologie* dans *Archiv*, III (1905), pp. 425-442, termine son intéressante étude sur les mesures gréco-égyptiennes : mesures de grains, mesures de liquides, en tenant compte des indications nouvelles fournies par le papyrus 669 d'Oxyrhynchus. Cf. aussi W. Otto, *Aegyptische Flüssigkeitsmasze*, dans *Zeitschr. für äg. Sprache* XLI (1904), pp. 91-92.

L'article *Drachme* par Hultsch dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa, t. V (1905), col. 1613-1633 présente, sous une forme concise, un très utile résumé de la numismatique grecque et romaine. Les papyrologues y trouveront de précieux renseignements et un bon paragraphe sur les sigles désignant la drachme et ses fractions.

CALENDRIER

Le problème difficile des relations entre le calendrier macédonien et le calendrier égyptien continue à stimuler l'ingéniosité des chercheurs.

J.-G. **Smyly,** *On the relation of the Macedonian to the Egyptian calendar* dans *Hermathena* XIII (1905), pp. 393-398, a reconnu que vers la fin du règne d'Épiphane, il y eut une tentative d'assimilation (*Dystros* égalant *Thoth*); avec l'assistance de M. Smyly, MM. Grenfell et Hunt ont consacré au même sujet une magistrale étude (*Hibeh papyri*, t. I, pp. 332-358) où sont réunies et discutées toutes les pièces du procès (Cf. aussi Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, t. IV pp. 277-296; J. G. Smyly, *The revenue years of Philadelphus, Evergetes I and Philopator* dans *Hermathena* XIV, 1907, pp. 106-116). Il semble que la solution ne soit plus aujourd'hui bien éloignée. Dans le même volume (pp. 358-367) est examiné le curieux système chronologique en vigueur sous les quatre premiers Ptolémées et qui fait compter les années d'un roi, de deux façons différentes : l'année *régnale* et l'année *fiscale* (ὡς αἱ πρόσοδοι). Un troisième appendice (pp. 367-376) complète, pour les années 301-221, la liste des prêtrises éponymes donnée en dernier lieu par W. Otto, *Priester und Tempel*, t. I, pp. 175-196.

Sur le calendrier de l'époque impériale, cf. G. Corradi, Δομιτιανός, Γερμανικός, Ἁδριανός dans *Studi storici per l'antichità classica*, III (1910), pp. 387-422.

Cf. également sur le calendrier la curieuse brochure de Franz **Hohmann,** *Zur*

Chronologie der Papyrusurkunden, Römische Kaiserzeit (Berlin, Siemenroth, 1911. In-8°), 82 pp. et 1 pl. (2 mk. 50), qui contient des listes classifiées de tous les papyrus datés de l'époque romaine, avec des recherches utiles sur les années régnales des empereurs, les indictions, les noms des mois, les jours fériés, etc.

CR. par P. Viereck, BPW., XXXII (1912), col. 1163; F. Z(ucker), *Byz. Zeitschr.*, XXI (1912), pp. 575-576 ; C. Wessely, DLZ., XXXIII (1912), col. 2002-2003; C. W., *Hist. Jahrb.*, XXXIII 1912 , p. 235 ; A. Stein, LZ., LXIII 1912), col. 445-446; W. Schubart, WKP., XXIX 1912 , col. 33.

DÉBUTS DU CHRISTIANISME

Adolf **Deissmann**, *Licht vom Osten. Das Neue Testament und die neuentdeckten Texte der hellenistisch-römischen Welt.* Tübingen, J. C. B. Mohr, 1908. In-4°, x-354 pp., 59 fig. dans le texte (12 mk., 60 pf.). — Deuxième et troisième édition, 1909. In-4°, xv-376 pp. (même prix).

Dans ce beau volume, dont le succès a été très vif en Allemagne, M. Deissmann concentre le suc de ses nombreux travaux papyrologiques et épigraphiques sur le Nouveau Testament. J'ai déjà signalé les nombreux et instructifs rapprochements que M. Deissmann a pu faire entre la langue des textes sacrés et celle des papyrus, inscriptions et ostraka. Entre autres mérites, cet ouvrage a celui de ne pas s'adresser exclusivement au public restreint des papyrologues. Il en existe déjà une bonne traduction anglaise, faite sur la troisième édition allemande : *Light from the ancient East : the New Testament illustrated by recently discovered texts of the Graeco-Roman world. Translated by* Lionel R. M. Strachan (Londres, Hodder, 1910. In-8°), XL-514 pp., 68 fig.

CR. par S. R(einach), *Rev. arch.*, XVII (1911), p. 181 ; A. Thumb, *Byz. Zeitschr.*, XVIII (1909), pp. 560-564 et XIX (1910), pp. 193 194 ; H. D(elehaye), *Anal. boll.*, XXVII (1908), pp. 442-443 ; Eb. Nestle, BPW., XXVIII (1908), col. 1523-1527; P. Monceaux, *Rev. ét. anc.*, XIV (1912), pp. 108-110 ; W. Soltau, WKP., XXV (1908), col. 904-910 ; C. Clemen, LZ., LIX (1908), col. 993-995; Fr. Cumont, *Rev. instr. publ. Belg.*, LI (1908), pp. 380-383 ; O. Stählin, *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen*, XLVI (1910), pp. 44-49 ; Cf. encore sur le même sujet un article de H. Windisch, *Das neue Testament im Lichte der neugefundenen Inschriften, Papyri und Ostraka* dans *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum*, XIII (1910), pp. 201-222.

*Adolf **Deissmann**, *New light on the New Testament from records of the Graeco-Roman period, translated from the author's MS. by* Lionel R. M. Strachan (Edimbourg, T. et T. Clark, 1907, in-8°), XII-128 pp. (3 sh.).

CR. par Ch. Guignebert, *Rev. ét. gr.*, XXI (1908), pp. 383-384 ; A. J. Reinach, *Rev. hist. relig.*, LVII (1908), pp. 250-251.

Cf. sur le même sujet un article de M. Deissmann, *Das neue Testament und die Schriftdenkmäler der romischen Kaiserzeit* dans *Jahrbuch des Freien Deutschen Hochstifts zu Frankfurt-am-Main*, 1905, pp. 80-95 ; du même savant un article bibliographique : *Die Sprache der griechischen Bibel* dans *Theologische Rundschau*, 1905, pp. 210-229.

C. **Wessely**, *Les plus anciens monuments du christianisme écrits sur papyrus*,

textes grecs, édités, traduits et commentés. (Paris, Didot, 1907. In-8°), 116 pp. et 3 pl. 7 fr. 90 : forme le fasc. 2 du t. IV de la *Patrologia orientalis* de Graffin et Nau.

Recueil commode et qui dispensera les théologiens d'acquérir toute une série de publications papyrologiques coûteuses. On y trouve plusieurs textes inédits et beaucoup de fragments peu connus, auxquels il n'aurait d'ailleurs pas été difficile d'en joindre quelques autres.

Comptes-rendus par J. Lebreton, *Rev. de philol.*, XXXI (1907), p. 320 ; Groag, *Zeitschr. österr. Gymnasien*, LVIII (1907) ; Eb. Nestle, BPW., XXIX (1009), col. 230-231 ; C. O. Zuretti, *Boll. di filol. class.*, XV (1908-1909), p. 101 ; J. Bidez, *Rev. instr. publ. Belg.*, LI (1908), pp. 32-34.

Caspar René **Gregory**, *Textkritik des Neuen Testamentes*, t. III Leipzig, Hinrichs, 1907. In-8°), pp. 995-1426 (12 marks).

Le tome III et dernier de ce précieux recueil renferme une foule d'indications intéressantes pour les papyrologues et même le texte d'un certain nombre de fragments bibliques inédits conservés dans diverses collections papyrologiques.

CR. par F. G. Kenyon, *Amer. journ. of theol.*, VIII (1904), pp. 364-372 [à propos des t. I-II] ; E. Preuschen, BPW., XXXII (1912), col. 1183-1184 ; A. Deissmann, DLZ., XXXI (1910), col. 729-730.

Erwin **Preuschen**, *Antilegomena, die Reste der ausserkanonischen Evangelien und urchristlichen Überlieferungen herausgegeben und übersetzt. Zweite umgearbeitete und erweiterte Auflage* (Giessen, A. Töpelmann, 1905. In-8°), VI-216 pp. (4 mk. 40).

Cette nouvelle édition contient toute une série de fragments papyrologiques découverts depuis l'édition précédente.

CR. par T. R(einach), REG., XIX (1906), p. 72 ; A. Hilgenfeld, BPW., XXVII (1907), col. 520-524 ; Soltau, WKP., XXIII (1906), col. 1336-1338 ; R. Bitschofsky, *Zeitschr. österr. Gymn.*, LVII (1906).

On trouvera plusieurs de ces textes dans *Kleine Texte für theologische Vorlesungen und Übungen*. T. VIII *Apocrypha*, fasc. 2 : *Evangelien, herausgegeben von* E. **Klostermann** (Bonn, Marcus et Weber, 1905. In-8°) 18 pp. (40 pf.). (Cf. Eb. Nestle, BPW., XXIV (1904), col. 1606-1607) et dans Edgar **Hennecke**, *Handbuch zu den neutestamentlichen Apocryphen* (Tübingue, 1904. In-8°), XII-604 pp.

ÉPIGRAPHIE

Pour tout ce qui concerne ce chapitre je renverrai les lecteurs au Bulletin épigraphique de la *Revue des études grecques* et de la *Revue épigraphique*. Je me bornerai à signaler la publication du second volume des *Orientis graeci inscriptiones selectae* de feu **Dittenberger**, aussi richement commenté que le tome I et non moins important pour les papyrologues (Leipzig, Hirzel, 1905. In-8°, VII-750 pp.) et un fascicule du recueil par M. Cagnat, *Inscriptiones graecae ad res romanas pertinentes* (Tome I, fasc. 5, Paris, Leroux, 1908. In-4°, pp. 361-468). Les cent pages, exclusivement consacrées à l'Egypte, ont été rédigées avec la collaboration de M. Jouguet et la mienne. Les papyrologues y retrouveront le texte en

minuscule de 340 inscriptions grecques d'Égypte : voilà qui les dispensera de dépouiller toute une bibliothèque de vieux bouquins.

Signalons aussi le gros et substantiel volume de G. Lefebvre, *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes de l'Égypte* (Le Caire, Institut français, 1907. In-4°, XL-175 pp.).

PAPYRUS LITTÉRAIRES

F. G. **Kenyon**, *The evidence of Greek papyri with regard to textual criticism* dans *Proceedings of the British Academy*, 1903-1904, pp. 141-168.

Avec l'autorité que lui confère sa haute compétence, M. Kenyon nous résume ce que les papyrus nous ont appris sur la constitution du texte des auteurs grecs déjà connus. Ses constatations sont fort rassurantes. Les papyrus de l'époque des Antonins nous fournissent exactement les mêmes textes que nos mss. médiévaux, et nous prouvent que dès cette époque la vulgate était établie. La plupart des erreurs que soupçonnent les critiques modernes, remonteraient donc au moins à l'époque hellénistique. M. Kenyon, en nous rappelant combien peu des corrections proposées par des philologues ont été confirmées par les papyrus, nous invite donc à la prudence ; en nous montrant d'autre part le caractère *eclectique* des textes gréco-égyptiens, il nous prouve que les classements modernes des manuscrits en *familles* ont beaucoup moins d'importance qu'on ne le croyait.

CR. par Fr. Blass, *Class. philol.*, II (1907), pp. 101-108; E. Kallos, *Egyetemes philologiai közlöny*, XXX (1906), pp. 374-377.

Joseph **Offord**, *Recent discoveries of classical literature* dans *Transactions of the Royal Society of Literature*, t. XXXI (et t.-à-p. de 117 pp.).

Compléments à un article publié il y a vingt ans ; résumé instructif de l'ensemble des découvertes papyrologiques dans le domaine de la littérature antique.

*S. Eitrem, *Notes on some Greek literary papyri* dans *Christiania Widenskabs-Selskabs Forhandlinger*, 1906, et t. à p.

Notes sur trois papyrus littéraires de Londres, Dublin et Oxyrhynchus.

CR. par O. Schulthess, DLZ., XXVII (1906), col. 3083; W. Crönert, WKP., XXIII (1906), col. 1363-1365.

C. **Wessely**, *Zur Textesgeschichte der griechischen Bukoliker*, dans BPW., XXVI (1906), col. 831, se plaint que M. von Wilamowitz ait imprimé dans un ouvrage récent, à propos du Théocrite d'Oxyrhynchus : « Scio alias exstare Theocriteae papyri licinias, sed haec a possessoribus officii sui neglegentibus abdita tenentur ». Espérons que l'helléniste allemand ne faisait allusion ni aux fragments du Louvre, ni à ceux de la collection Rainer : les uns et les autres ont trouvé dès 1886 en M. Wessely un éditeur aussi consciencieux qu'habile.

F. G. **Kenyon**, *Hyperidis orationes et fragmenta recognovit brevique adnotatione critica instruxit* (Oxford, Clarendon Press, [1907]. In-8°). 3 sh.

Excellente édition, pour laquelle M. Kenyon a collationné tous les papyrus. Elle ne remplacera pas entièrement celle de Blass, dans laquelle l'appareil critique est plus développé; mais elle est infiniment plus lisible et renferme bon nombre de corrections et de lectures nouvelles.

CR. par K. Fuhr, BPW., XXVII (1907), col. 769-771; H. Gillischewski, WKP., XXIV (1907), col. 1088-1089; L. P'armentier, *Rev. instr. publ. Belg.*, L (1907), pp. 237-238; X..., *Hermathena*, XIV (1907), pp. 538-539; P. Cesareo, *Boll. di filol. class.*, XIV (1907-1908), pp. 52-53.

Cf. aussi S.-A. **Naber,** *Adnotationes criticae ad... Hyperidis... orationes*, dans *Mnemosyne*, XXXIII (1905), pp. 173-180.

A. **Kretschmar,** *De Menandri reliquiis nuper repertis* (Leipzig, R. Noske, 1906. In-8°), 128 pp. (Diss.).

En réunissant et en étudiant (avec de bonnes conjectures personnelles) les fragments de Ménandre découverts depuis vingt ans en Égypte, M. Kretschmar ne pensait pas que la grande découverte de M. Lefebvre viendrait si vite donner à son travail tout l'intérêt de l'actualité.

CR. par Ph.-E. Legrand, *Rev. de philol.*, XXXI (1907), pp. 74-75; G. Körte, BPW., XXVII (1907), col. 641-650; W. Crönert, WKP., XXIV (1907), col. 321-322.

T.-W. **Allen,** *The text of the Odyssey* dans *Papers of the British school at Rome*, V (1910), pp. 1-85.

Liste (pp. 65-66) des papyrus de l'Odyssée, dont l'auteur discute les rapports avec les 76 mss. médiévaux qu'il énumère et classifie.

Sur les papyrus homériques, cf. en outre Chr. Harder, *Jahresber. Bursian*, CXXXVIII (1908), pp. 21-25.

*Ernst **Diehl,** *Supplementum lyricum. Neue Bruchstücke von Archilochus, Alcaeus, Sappho, Corinna, Pindar, ausgewählt und erklärt* (Bonn, Marcus et Weber, 1908. In-8). 35 pp. (1 mark).

Cette plaquette, qui fait partie de la série des *Kleine Texte*, réunit sous une forme commode et en des éditions soigneusement revues une foule de fragments lyriques retrouvés au cours de ces dernières années.

Une seconde édition porte la date de 1910 (44 pp.). 1 mk. 20.

CR. par J. Schöne, BPW., XXIX (1909), col. 1235-1236; J. Sitzler, *ibid.*, XXXI (1911), col. 1081-1085); Th. P(reger), *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen*, XLVI (1910), pp. 452-453; P. Kretschmer, *Glotta*, II (1910), p. 329; R.-C. Kukula, DLZ., XXXIII (1912), col. 420.

J.-M. **Edmonds,** *The new fragments of Alcaeus, Sappho and Corinna. The text edited with critical notes* (Cambridge, Bell, 1909. In-12°), 36 pp. (2 sh.)

Réunion en volume, avec additions, d'un certain nombre d'articles de revues.

CR. par J. Sitzler, BPW., XXXI (1911), col. 1081-1085 et WKP., XXVIII (1911), col. 481-485; H. A(lline ?), *Rev. de philol.*, XXXVI (1912), p. 323.

*Aloisius **Rzach,** *Hesiodi carmina* (Leipzig, Teubner, 1908. In-8°), v-263 pp.

Edition modèle où sont mis en valeur tous les papyrus hésiodiques récemment découverts.

CR. par J. Menrad, DLZ., XXXIII (1912), col. 419.

Sur l'édition d'Hésiode donnée en 1902 par le même Rzach, cf. M. Seibel, *Blätter für das Gymnasial-Schulwesen*, XLI (1905), pp. 257-258.

COMPTES-RENDUS

De **Lafoscade,** *De Epistulis*, par H. G., *Rev. ét. gr.*, XVIII (1905), p. 396.

De **Herwerden,** *Appendix lexici graeci suppletorii*, par L. Cohn, BPW., XXV (1905), col. 965-969 (sévère); R. M., LZ., LVI (1905), col. 1098.

De **Preuschen,** *Mönchtum und Sarapiskult*, par A. Dieterich, BPW., XXV (1905), col. 13-19.

De **Wenger,** *Rechtshistorische Papyrusstudien*, par O. Schulthess, *Neue philol. Rundschau*, 1907, pp. 6-8.

De **Wenger,** *Papyrusforschung und Rechtswissenschaft*, par O. Schulthess, WKP., XXIII (1906), col. 286-287.

De **Wenger,** *Römische und antike Rechtsgeschichte*, par E. Kornemann, WKP., XXIII (1906), col. 407-408.

De **Rabel,** *Die Haftung des Verkäufers...*, par H. Erman, *Zeitschr. der Savigny-Stiftung*, XXV (1904), pp. 457-471.

De **Nietzold,** *Die Ehe in Aegypten*, par P. M. Meyer, *Hist. Zeitschr.*, LIX (1905), pp. 83-84; R. Dareste, *Nouv. rev. hist. de droit*, XXVIII (1904), pp. 97-101.

De **Ruggiero,** *Studi papirologici sul matrimonio*, par J. Declareuil, *Nouv. rev. hist. de droit*, XXIX (1905), pp. 679-684.

De **Preisigke,** *Städtische Beamtenwesen*, par H.-F. Hitzig, *Neue philol. Rundschau*, 1905, pp. 43-45.

De **Breccia,** *Il diritto dinastico...*, par Th. Lenschau, BPW., XXIV (1904), col. 1196-1200; Fr. Cauer, WKP., XXV (1908), col. 1055-1059; O. Schulthess, *Neue philol. Rundschau*, 1906, pp. 10-14.

De **Reitzenstein,** *Poimandres*, par U. Wilcken, *Archiv*, IV (1907), pp. 210-211; W. Kroll, BPW., XXVI (1906), col. 481-489; A. Martin, *Rev. de philol.*, XXX (1906), pp. 154-155; Ph. Virey, *Bull. crit.*, XXVI (1905), pp. 72-74; W. Bousset, *Gött. gel. Anz.*, CLXVII (1905), pp. 692-712; Dom Chrys. Baur, *Rev. bénéd.*, XXIII (1906), pp. 147-148; C.-E. R(uelle), *Bull. crit.*, XXIX (1908), pp. 204-205.

De **Dieterich,** *Eine Mithrasliturgie*, par W. Kroll, BPW., XXVI (1906), col. 146-147; O. Crusius, LZ., LXI (1910), col. 656-657; Fr. Granger, *Class. rev.*, XXVI (1912), pp. 190-193; *Otto Seeck, *Deutsche Rundschau*, XXXI (1904), pp. 313-315; *Funk, *Theol. Quartalschrift*, LXXXVI (1904), pp. 468-469; *St. Schneider, *Eos*, X (1904), pp. 93-95; G. Hornyanszky, *Egyetemes*, XXXII (1908), pp. 61-66.

De **Wessely,** *Topographie des Faijûm*, par C. R. Gregory, LZ., LVI (1905), col. 1456-1458; A. Stein, WKP., XXIV (1907), col. 33-35; P. Jouguet, *Journ. des sav.*, 1906, pp. 390-392.

SEYMOUR DE RICCI.

(*A suivre*).

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte, à cette place, de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne, dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les ouvrages dont les auteurs font hommage à l'Association pour l'encouragement des Études grecques ne seront analysés dans cette bibliographie que s'il en est envoyé DEUX *exemplaires, l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre devant être remis à l'auteur du compte rendu.*

17. *Caterina CORBELLINI. Gli eroi argivi della Boiotia e l'intreccio del ciclo trojano col tebano. — Gli eroi del ciclo eracleo nel Catalogo omerico delle navi.* (Estratto dagli *Studi italiani di Filologia classica*, XIX.)

Ces deux articles intéressants, sobres et précis, sont, on le remarquera, l'œuvre d'une femme. Dans le premier, l'examen des vers 559 et suivants du *Catalogue* sert de point de départ pour une recherche des relations entre l'*Iliade* et les légendes du cycle thébain, ainsi que les poèmes où celles-ci avaient été mises en œuvre. — Le second comprend deux parties : il est d'abord question de Tlépolème, et l'on conteste qu'il soit entré dans l'*Iliade* en qualité de héros rhodien, le *Catalogue* seul l'établissant à Rhodes, et rien, dans l'épisode connu du chant V, n'indiquant ni une origine argienne ni une origine rhodienne. C'est attacher peut-être trop peu d'importance au fait, cependant significatif, que Sarpédon, l'adversaire de Tlépolème, est un Lycien. — M. C. s'applique ensuite à montrer que la tradition relative aux chefs des Épéens était double, et que l'auteur du *Catalogue* a fondu ensemble deux versions : celle de l'*Iliade* (IV, 537) qui met à leur tête Diorès ; et une autre, — provenant du cycle des légendes d'Héraclès, — qui nommait Amphimachos, Thalpios et Polyxeinos, dont le premier est cité au ch. XIII, mais sans ethnique, tandis que les deux autres sont tout à fait étrangers au poème, si l'on excepte le *Catalogue*. Mégès enfin, que le *Catalogue* fait venir de Dulichion, est ailleurs (XIII, 693 ; XV, 519) un Eléen. La source probable du *Catalogue* serait ici un chant épique sur la lutte d'Héraclès et d'Augias.

A. P.

18. *The classical Papers of Mortimer Lamson EARLE, with a Memoir.* New-York. The Columbia University Press. 1912. In-8°. 298 p.

Mortimer Lamson Earle, professeur de philologie classique à l'Université Columbia, est mort prématurément, à l'âge de 41 ans, d'une fièvre typhoïde contractée en 1905, en Sicile, au retour d'un voyage en Dalmatie, en Grèce et en Crète. Il n'était pas un inconnu pour le public français, et il a collaboré à la *Revue de Philologie*. Son influence comme professeur a été grande aux États-Unis ; l'auteur de la notice biographique, M. Sidney G. Ashmore — (lui-même est mort récemment, et les éditeurs lui ont dédié, par une pensée touchante, le recueil qu'il avait contribué à préparer) —, nous dit qu'il était un de ces maîtres qui sont doués d'un « personal magnetism ». On croit s'en rendre compte en regardant sa physionomie à la fois grave et attachante, sur le portrait par lequel s'ouvre le volume, et on lit avec un intérêt sympathique, ce « mémoire » où un ami l'a fait revivre, avec ses rares qualités d'esprit et de caractère, son amour désintéressé et sa conception élevée de la science, son horreur de tout charlatanisme, son attachement aux méthodes rigoureuses, précises, qu'il pratiquait et enseignait avec scrupule. Il laisse trois éditions estimées, de l'Alceste et de la Médée d'Euripide, et de l'Œdipe Roi de Sophocle ; avec cela, de nombreux articles publiés dans les revues américaines, anglaises, françaises, hollandaises, que l'on trouvera réimprimés ici par les soins d'une commission formée des professeurs Hirst, Knapp, Lodge, Perry. On les a divisés en 4 catégories : auteurs grecs (principalement les tragiques) ; — auteurs latins (Horace et Cicéron surtout) ; — grammaire, lexicographie et archéologie grecques (Earle avait été membre de l'école américaine d'Athènes ; il a conduit des fouilles à Sicyone, où il a déblayé le théâtre et retrouvé une statue en marbre de Dionysos, aujourd'hui au Musée national d'Athènes, reproduite dans le volume p. 234) ; — enfin quelques poèmes, originaux ou traductions. Earle ne suivait pas de préférence les tendances conservatrices qui ont prédominé, en ces dernières années, chez la plupart des éditeurs de textes grecs, il aimait la critique conjecturale : « Prof. Earle », a dit M. Gildersleeve, « has occupied an almost solitary eminence among American Hellenists as a conjectural critic, and so we find that is this edition of the Medea he has incorporated into the text a considerable number of conjectures of his own ». Il apportait dans l'interprétation des textes poétiques une connaissance approfondie et un sentiment délicat de la langue, un esprit pénétrant, exigeant, une méthode d'analyse minutieuse ; peut-être était-il un peu trop porté parfois à ramener à une logique sévère le libre jeu de l'imagination et l'allure souple de la phrase poétique.

A. Puech.

19. *English Literature and the Classics.* Collected by *G. S. GORDON.* Oxford, Clarendon Press, 1912. In-8°, 252 p.

Ce volume coquettement édité réunit une série de conférences faites à Oxford, en 1911-12, par des spécialistes des lettres anciennes, et destinées aux étudiants de la littérature anglaise. Le professeur Gilbert Murray traite de la tragédie en Grèce et en Angleterre ; Mr. R. J. A. Stewart, du Platonisme dans la poésie britannique ; G.-S. Gordon, de Théophraste et ses imitateurs ; J.-S. Phillimore, des romans grecs ; A. C. Clark, du « Cicéronisme » à travers les âges ; H.-W. Garrod, de Virgile ; S.-G. Owen, d'Ovide et son influence en Angleterre ; R. J. E. Tiddy, de « satura » et « satira », et des sati-

ristes anglais; A.-D. Godley, de la tragédie de Sénèque.

Très diverses d'esprit, ces études ne sont point liées par un plan d'ensemble; plusieurs touchent à peine, ou point du tout, à la littérature anglaise. Certaines valent par leur apport documentaire : telle celle de Mr. Gordon ; la plupart ne s'attachent qu'à esquisser largement les lignes d'un sujet. Présentées avec une élégance toute classique, elles se recommandent au public éclairé plus qu'aux érudits. Si aucune n'est indifférente, leur intérêt est très inégal. Il est permis d'apprécier tout particulièrement l'une des plus courtes — les pages sobres et vigoureuses où le Professeur Murray définit l'atmosphère de la tragédie grecque. Le recueil, dans l'ensemble, est un signe nouveau de cette fidélité aux humanités traditionnelles dont Oxford reste l'un des foyers les plus actifs. Son objet est beaucoup moins d'étudier ce que les écrivains anglais doivent à la Grèce et à Rome que de rafraîchir, chez les disciples de la culture moderne, la connaissance et le respect des anciens maîtres. La fécondité récente et en quelque sorte toujours actuelle de leur exemple n'est ici rappelée que parce que cet élément de leur prestige est de nature à impressionner des générations où s'éveille — on paraît le craindre — l'esprit d'indépendance.

L. Cazamian.

20. *Gustav ENTZ. Pessimismus und Weltflucht bei Platon.* Tübingen, Mohr, 1911. In-8°. VIII-191 p.

L'ouvrage de M. Entz est avant tout un exposé des idées religieuses de Platon, dans leur rapport à sa morale et à sa métaphysique. A cet égard, la doctrine de Platon est essentiellement pessimiste et veut nous détourner du monde d'ici-bas. Ce pessimisme se manifeste dans les jugements portés, d'une part, sur la moralité des hommes politiques et du peuple athéniens, d'autre part, sur la valeur du monde sensible. Ce sont là deux ordres d'idées intimement liés, et qui se trouvent déjà liés dans le premier dialogue où Platon exprime vigoureusement son pessimisme, dans le *Gorgias* : ce dialogue marque une véritable révolution dans la pensée de Platon. Celui-ci renonce, d'après M. Entz, à l'hédonisme et à l'intellectualisme qui inspiraient ses dialogues précédents (et particulièrement le *Protagoras*, cf. p. 11-38). Il dépasse l'intellectualisme naïf de ses premières œuvres; il nous montre, en Calliclès, l'exemple d'un caractère que la démonstration scientifique ne peut convertir au bien : il ne croit donc plus à l'identité parfaite de la science et de la vertu. Il dépasse aussi l'utilitarisme qu'il avait hérité de Socrate : en s'inspirant des pythagoriciens, il montre tout ce que le plaisir a de fuyant et de caduc, tout ce que les désirs corporels ont d'insatiable, et il affirme la différence radicale du bien et du plaisir. En prenant cette nouvelle attitude morale, Platon a conscience de s'isoler de ses compatriotes. Quand Socrate soutient que le plus grand des maux est l'injustice, et critique âprement, au nom de ce principe, les rhéteurs et les hommes d'État du présent et du passé, il avoue qu'il est presque seul de son opinion, et que même les meilleurs de son peuple envient le criminel triomphant. Le mal domine donc ici-bas : Platon est résolûment pessimiste. Comment l'est-il devenu? M. Entz se rattache ici à E. Rohde, qui a fait entrer en ligne de compte les influences orphico-pythagoriciennes. Mais, ajoute-t-il justement, on ne peut affirmer sans réserves que l'orphisme ait *déterminé* chez Platon cette conversion : comme toutes les conversions, celle-ci doit venir avant tout d'une transformation intime de l'âme entière, et nous sommes trop loin de Platon pour en discerner

exactement les causes les plus profondes. La connaissance des doctrines orphico-pythagoriciennes, secondée peut-être par l'influence morale d'hommes comme Archytas, fut pour Platon une *occasion* de se délivrer des pensées qu'il avait conçues et lentement mûries en lui-même, et de les mettre au jour sous une forme définitive. — Ce pessimisme va maintenant se manifester dans tout le cours de sa carrière philosophique, et déterminer, dans une large mesure, sa doctrine des Idées : celle-ci, en effet, n'est pas seulement une vue théorique, mais l'expression d'une philosophie morale et religieuse. Le jugement pessimiste de Platon sur la valeur morale des hommes, sur le rôle des désirs et de tout ce qui s'attache au corps, et plus généralement sur le *monde sensible*, l'amène à chercher ailleurs une réalité immuable et pure. Le désir de ce monde supraterrestre, c'est l'Amour, tel qu'il est analysé dans le *Banquet* et le *Phèdre*, ou encore, suivant les exposés du *Phédon*, de la *République* et du *Théètète*, c'est le désir de la liberté et de la vérité absolues. Mais la connaissance de ce monde des Idées ne peut être obtenue que par un effort moral, en maîtrisant la partie inférieure de l'âme : dès lors, l'intellectualisme du *Protagoras* est entièrement dépassé; pour vaincre, l'intelligence ne peut se contenter d'elle-même ; elle a besoin d'un allié, le θυμός. En outre, la connaissance des Idées a des conséquences morales et détermine la conduite. La théorie des Idées ne s'appuie donc pas uniquement sur des raisons théoriques ; elle a des racines morales et religieuses. — En définitive, Platon est foncièrement pessimiste. Mais ce pessimisme, affirme M. Entz, n'est pas la conséquence naturelle et logique de l'attitude religieuse de Platon, et n'est pas nécessairement impliqué dans ces croyances orphiques qui agirent si fortement sur lui. C'est bien plutôt un héritage de la pensée grecque antérieure, de la pensée homérique. Si la vie de l'homme est courte et suivie d'une nuit éternelle où son ombre s'agitera faiblement et misérablement, les joies d'ici-bas sont gâtées par la brièveté de l'existence, et les espérances de félicité pour l'au-delà ne savent où s'attacher; le désir du bonheur ne peut s'appuyer sur rien d'immuable, il n'y a de joie que dans le moment qui passe; mais peut-on se contenter pleinement d'une joie qu'on ne rêve pas éternelle? La sérénité grecque n'est donc qu'une apparence : c'est le voile jeté par les artistes sur cette réalité fuyante et décevante qui, à toutes les minutes, court vers la mort et la porte en elle. Mais vient un nouvel idéal, une grande espérance ; les hommes, après cette vie, ne se dissoudront pas en ombres vaines; ils vivront avec les Dieux, car ils sont eux-mêmes enfants des Dieux. Et Platon ajoute : Au-dessus du monde sensible, où tout est caduc, se dresse le monde immuable des Idées, où l'intelligence nous élève, et la perfection de ce monde intelligible rayonne sur le monde sensible et le pénètre. Cette croyance aboutit logiquement à un *optimisme cosmique*; et c'est, en effet, la doctrine de Platon dans le *Timée*, où il considère l'Univers comme l'œuvre d'un démiurge bon et sage. Mais, par une étrange contradiction, Platon reste néanmoins pessimiste : dans le *Timée*, il continue à regarder le corps, et, plus généralement, le monde sensible, comme un obstacle à l'activité essentielle de l'âme; dans les *Lois*, ses jugements sur la société politique sont encore plus amers que dans la *République*, où il croyait à l'application possible et prochaine de réformes radicales.

Tel est, brièvement résumé, l'exposé de M. Entz. Il interprète Platon en théologien qui connaît les variétés de l'expérience religieuse et cite à l'occasion Isaïe et saint Paul, et en philologue qui serre de près les textes et ne

néglige pas la détermination de l'ordre chronologique des dialogues. L'étude du *Gorgias* (p. 38-78) est particulièrement intéressante. M. Entz soutient, avec de bonnes raisons, l'unité de composition de la *République* (p. 9). Il discute (p. 6-7) le texte du *Gorgias* allégué par M. H. Gomperz et par Th. Gomperz à propos de la date du *Criton*, et il pense que ce dernier dialogue n'est pas nécessairement postérieur au *Gorgias*. Il cite avec raison la fin de la dernière réponse de Socrate à Pôlos (481 B) pour montrer que le début de cette réponse a été mal interprété par Th. Gomperz. Au début (480 E), Socrate dit, en substance : « Inversement, si nous voulons faire du mal à quelqu'un — un ennemi ou un homme quelconque —, la rhétorique nous permettra de le faire échapper au châtiment dans le cas où il aura commis une faute: car c'est le pire qui puisse lui arriver ». Mais il termine ainsi : « Tu vois, Pôlos, que la rhétorique n'est pas bien utile quand on ne veut pas faire le mal — à supposer, d'ailleurs, qu'elle ait une utilité quelconque; car le raisonnement précédent nous a montré clairement qu'elle n'en avait aucune. » L'homme juste n'emploiera donc pas la rhétorique pour aveugler les juges et satisfaire sa vengeance; le passage ne prouve donc pas que Platon regarde la vengeance comme permise à l'homme juste. M. Entz a raison de replacer cette phrase dans son contexte; il cite ce qui la suit ; on peut aussi se reporter à tout ce qui la précède. Car cette dernière réponse de Socrate n'est que la conclusion d'une discussion où Socrate a soutenu et forcé Pôlos à avouer qu'il vaut mieux souffrir le mal que de le faire. Socrate ne peut donc pas croire qu'il soit légitime de faire du mal à quelqu'un, même à un ennemi. Mais il se place momentanément au point de vue de Pôlos, afin de le mettre définitivement en déroute; son raisonnement du début (480 E) n'a donc qu'une valeur de circonstance.

On peut n'être pas toujours d'accord avec M. Entz et lui faire des critiques plus ou moins importantes. Ses références à Rohde et à Th. Gomperz (*Griech. Denker*) sont vraiment trop sommaires (voir p. 5, 1; 6, 2; 9, 1; 85, 2) : à l'indication du tome il faudrait ajouter celle de la page. — P. 43, note 2 : les raisons sur lesquelles M. Entz se fonde pour placer le *Ménon* avant le *Gorgias* sont bien fragiles : sans doute Socrate y soutient que la vertu peut s'enseigner; mais il le dira encore dans la *République*; sans doute Platon s'y montre encore hédoniste, ou plutôt eudémoniste; mais il le restera toute sa vie, et toujours il a affirmé l'identité de la vertu et du bonheur. D'ailleurs, M. Entz établit une coupure trop nette entre les premiers dialogues (*Protagoras*, etc.) et les suivants, et il ne définit pas assez nettement cet « intellectualisme naïf » auquel Platon aurait renoncé. Ainsi (474 B), Socrate croit à la vertu de sa démonstration pour convaincre Pôlos et les autres hommes, et les amener à son point de vue moral : M. Entz voit là (p. 54) un vestige d'intellectualisme; mais alors Platon est resté intellectualiste toute sa vie ; car il a toujours voulu *démontrer* cette identité de la vertu et du bonheur, dont il était convaincu. P. 41, M. Entz voit dans les paroles du *Lysis* (210 B-D) un « utilitarisme égoïste ». C'est se méprendre sur le sens du passage. Et d'abord on ne doit pas le traduire : « Maintenant ton père ne t'aime pas, mais il t'aimera quand tu seras un habile homme »; il est trop facile alors de croire que Platon nie le caractère immédiat et instinctif de l'amour paternel et maternel, et d'opposer à ces mots ceux d'Isaïe. Mais Platon ne dit rien de tel. Nous lisons dans le *Lysis* : Νῦν ἄρα οὐδὲ σὲ ὁ πατὴρ οὐδὲ ἄλλος ἄλλον οὐδένα φιλεῖ, καθ' ὅσον ἂν ᾖ ἄχρηστος; autrement dit : « aucun homme ne peut en aimer un autre *dans la mesure où* celui-ci sera un inutile; et de même ton père pour toi ».

Il ne s'agit pas ici de l'amour paternel pris en lui-même, mais de certaines nuances ou de certains *degrés* de cet amour, qui peut croître dans la mesure où croîtra la perfection de l'enfant aimé. Et l'utilité dont Socrate parle ici n'a rien à voir avec un *utilitarisme égoïste* : Platon est ici au point de départ de son argumentation, et va montrer un peu plus loin que ce qui est véritablement utile, c'est le Bien ; dès maintenant, pour ne laisser aucun doute sur sa pensée, il joint les expressions χρήσιμος et ἀγαθός : « Donc, si tu deviens un habile homme, mon enfant, tous seront pour toi des amis, et des amis intimes : car tu seras *utile et bon.* » On peut aussi ne pas croire que Socrate ait été peu religieux, et que son attitude conservatrice vienne uniquement de son indifférence (p. 43 et Append. I). Sur ce point, M. Entz se fie un peu trop au témoignage de Xénophon : on sait maintenant combien ce dernier est sujet à caution. Le mysticisme de Socrate est assez difficile à définir, plus difficile encore à éliminer. Enfin, il aurait fallu peut-être analyser avec plus de précision l'*optimisme* de Platon, qui ne se manifeste pas seulement dans l'astronomie, la physique et la physiologie finalistes du *Timée*, et qui se présente sous diverses formes ; il est certain qu'à l'occasion Platon se plaît au spectacle du monde sensible et à la vie terrestre le *Banquet* et surtout le *Phèdre* n'ont pas le même ton que le *Phédon*. Dans la mesure où Platon admettra une *participation* du monde sensible aux Idées, il aura des raisons d'aimer le monde sensible, image d'une réalité souverainement aimable. Mais il y aura toujours dans sa pensée un *dualisme* ineffaçable : si belle que soit la copie, elle ne vaudra jamais le modèle, et elle ne sera jamais exempte de fautes. S'il y a là une contradiction, c'est la contradiction fondamentale de toute philosophie de la religion, celle qui s'exprime dans le problème du mal : si pénétré qu'il soit de l'influence des Idées ou de la Providence divine, ce monde ne peut être qu'imparfait, et doit suggérer un jugement pessimiste aux contemplateurs enivrés de perfection absolue. Il me semble donc que la religion homérique n'est à aucun degré responsable, comme le croit M. Entz, du pessimisme de Platon.

Henri ALLINE.

21. Βασιλείου Ἰ. Φάβη Γλωσσικαὶ ἐπισκέψεις ἀναφερόμεναι εἰς τὸ ἰδίωμα Αὐλωναρίου καὶ Κονιστρῶν. Athènes, Libr. J. Sideris, 1911. In-8°, 94 p. Prix : 1 fr. 40.

Dans ce petit volume M. Favis nous donne les observations linguistiques qu'il a faites sur les parlers d'Avlonari et de Konistres, deux chefs-lieux de dèmes en Eubée. Elève de M. Hatzidakis, il a acquis auprès de ce savant une méthode qui rend la lecture de son travail facile et agréable à tout néo-grécisant. Les faits observés sont nombreux et souvent fort intéressants. Aussi curieux qu'instructifs sont par exemple le changement de ἀϊτός, βοηθάω en ἀχιτός, βοχιτάω (p. 32), celui de πηχτή, νύχτα en πηχτή, νύχτα (p. 34), qui explique l'évolution χτ>στ de l'Italie méridionale, celui de ψιλὸς en ψιλαχός, sous l'influence de μοναχός (p. 41), la conservation du type de superlatif κατὰ καλός, κατὰ ψηλός ascendant direct du grec courant κατάμαυρος, κατάκλειστος (p. 41), etc.

Je donnerais de certains phénomènes une explication différente de celle qu'a adoptée l'auteur. Τοῦνος (p. 19) ne vient pas de αὐτός, mais de τοῦτος: voir mes *Études*, I, p. 446, n. 1. De même τοσδὰ (p. 42) remonte à τοῦ(τ ὀσδὰ et non à οὗτος. Ἀκρωτήρι devenant κρωτήρι sous l'influence de κρότος (p. 19) est bien invraisemblable ; la longueur du mot et la place de l'accent ont dû faire le jeu de l'aphérèse. Les parétymologies sont des explications commodes, mais dont il ne faut pas abuser ; ainsi κρημ-

νός, ἀνυδρία, ἰτέα (p. 23) se sont changés en γκρεμνός, ἀνεδρία, (ν)ετέα parce que leur *i* était dans le voisinage d'une labiale ou d'une palatale; nul besoin n'est de recourir à l'action de κρεμάω, νερό, ἐλαία. P. 51, M. F. explique, avec M. Hatzidakis, ἀγγιῶ, pour ἀγγῶ, par des formes ἀγγεῖς, ἀγγεῖ, où le γ était palatal. Semblable phénomène se rencontre en effet : en certaines régions on dit, par exemple, αἴγια au lieu de αἴγα, à cause de αἴγες. Mais ici le cas est différent. Les verbes en -εύγω qui coïncident géographiquement avec ἀγγιῶ, gardent la prononciation gutturale du γ. Ἀγγιῶ, à mon sens, rentre dans la même catégorie que ζιῶ pour ζῶ, et tous deux sont analogiques de λυῶ (λύω) ἔλυσα, μεθυῶ (μεθύω) ἐμέθυσα, ξυῶ (ξύω) ἔξυσα, κλειῶ (κλείω) ἔκλεισα.

Mais ce ne sont là que questions de détail. Le travail de M. F. mérite la distinction que lui a accordée la Société linguistique d'Athènes. Il sera souvent cité; il le serait plus encore, s'il contenait un index. On souhaite que l'auteur ne s'arrête pas en si bonne voie et qu'il apporte son concours au groupe grossissant, mais trop petit encore, des néo-hellénistes.

Hubert Pernot.

22. Thomas *FITZ HUGH. Indoeuropean Rhythm* (University of Virginia, Bulletin of the School of Latin, n° 7), 202 p. In-8°. 3 dollars.

Ce volume est le septième et dernier d'une série d'études consacrées au rythme italo-celtique dans ses rapports avec l'indo-européen; il contient l'exposé définitif de la doctrine de M. Fitz Hugh. C'est une doctrine très hardie dans l'ensemble et, dans le détail, fort peu claire. On entrevoit seulement que l'auteur part d'un principe d'accentuation tripudique, qui remonterait à l'indo-européen et se serait conservé le mieux en italique et en celtique. En annonçant dans *Glotta* II, 387, les premiers volumes de M. Fitz Hugh, le regretté Skutsch disait : « Vielleicht glückt es mir künftig seinen Gedanken besser nachzugehn, wenn er die versprochene ausführliche Darstellung liefert ». Hélas! l'exposé complet, nous l'avons maintenant, et nous ne sommes guère plus avancés que le pauvre Skutsch.

J. Vendryes.

23. *Greek Literature. A Series of Lectures, delivered at Columbia University*, Columbia, University Press, 1912. In-8°, 316 p.

Ce volume reproduit une série de conférences qui ont été faites, en 1911, sous l'inspiration du *Président* Butler, à l'Université Columbia, par un groupe de professeurs de diverses universités américaines. Le bref avertissement qui nous donne cette indication ne nous dit pas, — et un lecteur français eût aimé à le savoir, — à quelle sorte de public elles étaient destinées; leur objet était de mettre en lumière « la signification universelle et permanente de la littérature grecque ». Une équipe de dix conférenciers s'est distribuée la tâche : M. Paul Shorey, de l'Université de Chicago, a prononcé la leçon d'ouverture, sur *l'étude de la littérature grecque*; M. Herbert Weirt Smyth, de Harvard, a traité de la *poésie épique*; M. Edouard Delavon Perry, de Columbia, de la *poésie lyrique*; M. J. R. Wheeler, également de Columbia, de la *tragédie*; M. Edwards Capps, de Princeton, de la *comédie*; M. Bernadotte Perrin, de Yale, de l'*histoire*; M. Charles Foster Smith, de Wisconsin, de *l'éloquence*; M. Frederick J. E. Woolbridge, de Columbia, de la *philosophie*; M. Henry W. Prescott, de Chicago, de la *littérature hellénistique*; et M. Gonzalez Lodge de Columbia, de *l'influence grecque sur la littérature romaine*. Toutes ces leçons sont intéressantes, et les conférenciers y ont fait preuve, non pas

seulement de savoir, mais d'un remarquable talent de mise en œuvre. J'ai surtout remarqué le brillant essai de M. Shorey et les deux exposés. nourris, clairs, et vivants, de M. Wheeler et de M. Capps. Les préfaciers sont en droit de dire que « si dans une série de leçons écrites par différentes personnes, qui, en plus d'un cas, n'ont pas été en état de se consulter les unes les autres, on peut s'attendre à un certain manque d'unité, on peut espérer d'autre part que le défaut ne sera pas assez marqué dans le présent volume pour l'empêcher d'être profitable et intéressant à la fois pour les étudiants et pour le grand public ». En effet, si chacun des collaborateurs, comme il était inévitable et comme on devait le souhaiter, a gardé sa manière propre, ils se sont bien inspirés du même esprit, et ils ont eu en vue le même objet. Ils ont banni tous les détails, exclu tout ce qui relève de l'érudition et de la controverse, au point que M. Smyth, par exemple, a de parti pris renoncé à dire le moindre mot de ce que nous sommes convenus d'appeler la *question homérique*, ce qui l'a réduit à traiter moins des poèmes homériques en eux-mêmes que de leur influence sur les différentes époques littéraires de l'antiquité et des temps modernes. Ils ont moins essayé de caractériser l'originalité du génie grec que de faire ressortir ce qu'il a conservé, dans toutes ses manifestations, de largement, de profondément humain, ce qui, en tout temps, en tout lieu, est assuré d'être compris et senti. Il est intéressant de constater que les Universités américaines ne veulent pas voir dans l'étude de l'antiquité une pure matière de recherches historiques et critiques, bien que ces recherches soient aujourd'hui chez elles très florissantes ; qu'elles entendent que l'antiquité reste une force toujours vivante ; et que l'esprit qui domine dans ce recueil, est un *classicisme*, sans étroitesse assurément, mais cependant assez sévère, un classicisme qui dans l'antique même fait son choix, et qui le fait d'après un certain idéal de beauté forte, simple et régulière. Notons aussi avec sympathie que les meilleurs travaux des hellénistes français sont connus et appréciés des professeurs américains ; les noms de MM. Alfred Croiset et Maurice Croiset reviennent aussi souvent dans ce volume que ceux de Butcher ou de Jebb.

A. Puech.

24. *Geographisches Jahrbuch*, hgg. von *Hermann WAGNER*, Bd. XXXIV, 1ste Hälfte, 1911; 2te Hälfte, 1912. Gotha, Justus Perthes.

Si vaste est le domaine des sciences géographiques, que le *Geographisches Jahrbuch* est devenu depuis longtemps un instrument de travail précieux pour les hellénistes. Le dernier paru retiendra particulièrement leur attention. Les cinq rapports qui le constituent passent en revue les ouvrages relatifs : 1° à l'étude des noms géographiques (1907-1909, Prof. Nagl, p. 2-50) ; 2° à la géographie historique du monde romain occidental (1897-1909, Prof. Ad. Schulten, p. 51-188) ; 3° à la topographie de la ville de Rome (Prof. Ch. Hülsen, p. 189-218) ; 4° aux études ethnologiques (1906-1908, Prof. Gähtgens, p. 219-328) ; 5° aux pays et aux peuples de l'ancien monde grec et oriental (Prof. Oberhummer, p. 329-448). Le premier et les deux derniers, dans des mesures différentes, touchent directement à l'antiquité grecque.

On sait quel secours prête souvent la toponomastique à l'histoire et surtout à la préhistoire. A vrai dire, parmi les travaux relatifs à cette science que M. Nagl trouve à citer de 1907 à 1909, ceux qui nous intéressent ici sont en assez petit nombre. Le plus important est sans aucun doute le livre de A. Fick, *Hattiden und Da-*

nubier in Griechenland (Göttingen, 1908), suite et conclusion de ses recherches sur les noms de lieux préhelléniques. Les autres ont un objet plus restreint; ce sont : du même auteur, l'examen du mot Ἕβρος [καὶ ποταμὸς Θράκης] (étymologie sanscrite *yabh* = « *futuere* »); de Bertholon, une étude analogue sur le nom des Maures (grec μαῦρος dans son sens premier de « noir »); et un article d'Is. Lévy sur l'origine — ou plus exactement le déplacement — du nom de Phénicie.

La question des origines indo-européennes continue d'occuper les ethnologues, et de les diviser, suivant qu'ils tiennent pour l'hypothèse « balkanique », l'hypothèse « russe (Russie méridionale)», ou l'hypothèse « scandinave ». Une bibliographie du sujet (de 1906 à 1908) est donnée par M. Gähtgens dans son rapport sur les recherches ethnologiques (p. 264-265). Le problème plus spécial des affinités ethniques des peuples de la Grèce n'y est représenté que par l'article de W. Ridgeway « *Who were the Dorians* ? », qui conclut à la communauté d'origine des Doriens et des peuplades illyriennes.

Mais le rapport de beaucoup le plus intéressant pour nous est celui où M. Oberhummer traite des travaux relatifs à l'ancien monde grec et oriental. Dans ses rapports précédents l'auteur s'était occupé du « monde ancien » en général (voir notamm. *Geogr. Jahrb.* Bd. XXII, 1899; Bd. XXVIII, 1905). Cette fois — et il en sera de même dorénavant — M. Schulten s'est chargé de tout ce qui concerne « l'ouest romain », y compris l'Afrique septentrionale de civilisation punique et romaine. Mais si le domaine jadis réservé à M. Oberhummer se trouve restreint d'un côté, il s'est étendu de l'autre, de telle sorte que sa revue continue en partie la dernière qu'il a donnée lui-même, et en partie le rapport publié par Hirschfeld, il y a douze ans, sur la géographie et la topographie de « l'ancien monde grec » (*Geogr. Jahrb.* Bd. XII, 1890-1891). Ainsi, pour l'histoire de la géographie, les ouvrages généraux, l'Afrique, l'Asie (y compris l'Asie mineure et ses îles), la bibliographie remonte à 1905, tandis que pour l'Europe (la Thrace, la Macédoine, la Grèce et ses îles) elle remonte jusqu'à 1891. Seulement il est regrettable qu'il faille, pour en être dûment informé, avoir parcouru 116 pages d'un travail qui en contient 120.

Ce rapport, de dimensions particulièrement considérables, est, comme il fallait s'y attendre, fait avec un soin scrupuleux. En maints endroits l'auteur s'arrête à dégager l'idée essentielle ou à analyser les idées principales des ouvrages passés en revue ; il signale souvent les comptes-rendus critiques qui en ont été faits, des résumés tiennent le lecteur au courant des grandes questions qui ont occupé les savants. Ce n'est pas que toutes les parties du monde ancien y soient traitées d'une manière également développée; on trouvera notamment que, dans la division consacrée à la Syrie, une simple mention des « Hethiter », accompagnée de renvois tout secs à l'*Orientalische Bibliographie* (p. 364), est peut-être un peu sommaire. Par contre, de grandes controverses, comme celles qui se sont élevées sur certains points de la géographie homérique (par exemple sur la détermination de l'ancienne Ithaque et des îles voisines, p. 332-333, 439-443), y sont assez longuement rappelées; de grandes fouilles, comme celles de Crète (p. 433 sqq.), y sont soigneusement et clairement exposées. En somme, la richesse de la documentation et la manière dont elle est mise en œuvre font de ce rapport un des répertoires les plus intéressants et les plus précieux qui aient paru sur le même sujet.

En présence d'une bibliographie aussi considérable (près de 1200 références), ce serait pure chicane, semble-t-il, que de reprocher à l'auteur quelques omis-

sions. Pourtant, dans une publication où les « Baedeker » sont onze fois nommés, où en particulier « la Grèce » de cette collection est citée avec des éloges du reste mérités (p. 405), on s'étonne de ne trouver aucune mention de « la Grèce » de M. Fougères, parue dans la collection Joanne. S'il est un guide où soient exposées avec clarté, avec précision, avec compétence les dernières découvertes topographiques, archéologiques et autres, c'est bien celui-là. La première édition est de 1909, la seconde de 1911 : or les références de M. Oberhummer descendent jusqu'en 1912. Si la place faisait défaut, il suffisait d'exposer avec une ampleur moins disproportionnée l'histoire des deux faux scarabées relatant le périple de l'Afrique sous le règne du pharaon Nécho (p. 330-331). — D'autre part il importe de constater que sur aucune question les bibliographies données par des revues de ce genre ne peuvent *a priori* être considérées comme complètes. Le nombre des ouvrages à mentionner est si énorme, que force est de s'en tenir à ceux-là seuls dont le titre indique plus ou moins nettement qu'ils se rapportent à l'ordre de travaux considéré. Or on pourrait citer tels ouvrages, — par exemple, sur le voyage d'un écrivain grec en Egypte, — où des questions de géographie ancienne sont assez longuement débattues, sans qu'ils se signalent nécessairement par leurs titres à l'attention des géographes. Parfois même de courts passages peuvent avoir de l'importance. Ainsi, à lire l'exposé de M. Oberhummer sur l'ethnologie de la Crète primitive (p. 434-435), on ne connaîtra guère que les vues de M. Ed. Meyer, pour qui les Etéocrétois sont les « Kafti » (Kefâtiou) des textes égyptiens, et la Crète le pays désigné par le biblique Kaftor. Ce sont là sans doute les opinions aujourd'hui communément admises ; mais, en fait, rien n'est moins sûr que ces identifications : avant que n'eussent été entreprises les grandes fouilles de Crète, elles étaient déjà plus ou moins connues et discutées (voir bibliographie dans Maspero, *Hist. anc.* t. II, 1897, p. 121 et n. 1 ; p. 192-193 ; cf. t. I, 1895, p. 43 n. 5), et, depuis, dans une note récente de la *Revue archéologique* (S. IV, t. XVIII, 1911, p. 265-266), M. Cecil Tor s'est étonné, vraisemblablement avec raison, qu'elles aient pu prévaloir. — Enfin M. Oberhummer paraît s'être une fois départi de la sérénité du savant. Dans un travail qui rassemble près de 1200 références en 120 pages, sévir pendant 33 lignes de fin texte contre les « Études de géographie ancienne » de G. Cousin (p. 341), c'est excessif. M. Oberhummer accompagne d'un point d'exclamation — plus exactement d'indignation — cette pensée de Cousin que les géographes allemands feraient servir leur science à leurs visées d'expansion. Sans rechercher si M. Oberhummer ne donne pas ici au mot « géographes » le sens le plus restreint, ou si là-dessus sa bibliographie est bien complète, on peut remarquer que dans la préface du livre incriminé tous les peuples voisins et les Français eux-mêmes sont impartialement maltraités, de telle sorte que les uns n'ont rien à envier aux autres. Sur un point le professeur viennois veut bien accorder au coupable une circonstance atténuante : c'est qu'il serait difficile de se procurer à Nancy la bibliographie nécessaire. Il se trompe : on peut très bien traiter de la géographie ancienne à Nancy ; au reste, rien n'est plus facile, plus usuel dans nos Universités, que d'emprunter aux autres les ouvrages qu'on n'a pas sous la main. Mais hâtons-nous de laissser une discussion de cette sorte, tout en regrettant qu'elle ait pu s'élever, et rentrons dans le domaine purement scientifique en constatant sans rancune que le rapport de M. Oberhummer rend et rendra de très précieux services, qu'il est l'un des modèles du genre, et, pour tout dire en un mot,

qu'il est digne du savant éminent qui l'a signé.

C. Sourdille.

25. *MAX HEYSE. Die handschriftliche Ueberlieferung der Reden des Aeschines.* Erster Teil : *Die Handschriften der ersten Rede.* Progr. des Königl. Gymnas. zu Ohlau. Ohlau, A. Hoffmann, 1912. In-4°, 28 p.

Il y a près de quarante mss. d'Eschine, y compris le Meadianus (= q) aujourd'hui disparu. Ils sont, bien entendu, d'inégale valeur, et déjà l'auteur, dans un programme de 1904, *Ueber die Abhängigkeit einiger Aeschineshandschriften*, a démontré que plusieurs manuscrits ont été copiés sur des manuscrits existants et dès lors n'avaient pas droit à entrer en ligne de compte. Il a revu les manuscrits qui lui étaient accessibles ; il s'est procuré des photographies pour d'autres, notamment pour le Vaticanus 64, dont les leçons dans l'édition de Schultz laissaient à désirer sous le rapport de l'exactitude. Aussi bien l'auteur professe-t-il une défiance que tout le monde trouvera fort légitime, à l'égard des collations d'autrui, surtout quand elles remontent à une époque ancienne. On ne sait, dit-il, d'après quelle édition la collation a été faite et si certaines particularités orthographiques n'ont pas été omises à dessein par le collationneur. La probité scientifique de Heyse a porté ses fruits : au lieu des classifications confuses et arbitraires de ses devanciers il en a adopté une qui comprend trois familles : A (qui ne figure pas pour le 1er discours) B et M. Dans la famille B, il y a des groupes a, g m, x L l, V p dont a, m et x sont les meilleurs représentants. Ce sont respectivement les mss. Angelicus 44 (C. 3, 11), Parisin., 3003 et Paris. Suppl. grec 660. La famille M comprend 3 groupes, f *A*, d *B*, h q t et g de la famille B pour les 20 premiers paragraphes du discours 1). Le mss. f (Coislin 249) du xe siècle est le plus ancien et le meilleur représentant de la famille M. Il a subi au xiiie siècle des corrections (corr. 3) et des grattages que l'auteur a mesurés avec le plus grand soin au millimètre. Ses estimations sont assez justes en général. Les autres représentants de M ne méritent pas l'honneur d'être nommés ; car ils ne contribuent pas à l'établissement du texte du 1er discours. Deux schemas qui symbolisent l'état de dépendance des manuscrits dans les 2 familles rendent plus sensibles les résultats auxquels Heyse est arrivé. L'examen des manuscrits de date récente que l'auteur n'a pas encore abordé, n'apportera pas de sérieuses modifications. Je crois, en effet, que le ms C (Urbinas 116) et le Vaticanus 67 du xive siècle se rangeront aisément dans les deux catégories établies et ne changeront en rien les principes critiques de Heyse qui suit comme guide le ms f, quitte à appeler à son aide le témoignage de la famille B (a surtout) quand f est fautif. La critique conjecturale ne reprend ses droits que quand aucune des deux recensions n'est satisfaisante. En un mot, ce programme très soigné fait augurer favorablement d'une édition future d'Eschine qui ne pâlira pas à côté de celle de Blass et que nous souhaitons de posséder bientôt (1).

H. Lebègue.

(1) Il est indéniable que καὶ a été souvent confondu avec δὲ ; mais c'est là une confusion de sens plutôt qu'une confusion paléographique (page 14). L'explication donnée par Heyse me paraît forcée : « Wenn man ihren (der Abbreviatur des καί) vorderen Teil übersieht ». Il se donne bien du mal pour expliquer comment p. 121,9 (édition Schultz) la leçon de V καὶ (où δὲ est inscrit dans κ διατριβάς est devenue δὲ τὰς διατριβάς dans p. Le copiste de p n'a pu prendre κ pour un τ ni αι pour ας. Rien de plus banal que l'addition ou l'omission de l'article dans les manuscrits.

26. *Hermann HIRT. Handbuch der griechischen Laut- und Formenlehre.* 2me édition. Heidelberg, C. Winter, 1912. In-8°, XVI-652 p. 8 M.

M. Hermann Hirt me paraît justifier le mot de cet humoriste, suivant lequel on ne devrait jamais publier ses ouvrages qu'en deuxième édition. La première édition de son *Handbuch*, qui date de tout juste dix ans, n'était pas sans défauts. Sans doute, on y sentait la marque d'un maître linguiste : un esprit vigoureux et souple habitué à dominer les faits et prompt à en saisir l'enchaînement. Mais cette vigueur n'allait pas sans témérité, et la facilité de son imagination entraînait souvent l'auteur à simplifier les problèmes, à en méconnaître le détail et à bâtir des hypothèses fantaisistes et indémontrables. Il n'y avait pas besoin de pénétrer bien profondément dans le livre pour s'apercevoir que la documentation y était plus variée que précise, la construction plus brillante que solide.

Cette seconde édition est toute transformée et notablement améliorée. L'ouvrage a pris à la fois plus d'ampleur et de profondeur. Il a passé de 464 à 652 pages; les développements y sont nourris d'une érudition philologique abondante; la bibliographie en est riche et bien au courant; bref il fournit maintenant aux apprentis hellénistes un matériel de choix, auquel on peut en général accorder confiance. Et d'autre part, il a conservé ses qualités brillantes, qui étaient dans la précédente édition déparées de quelques taches et qui apparaissent maintenant en pleine lumière. C'est un des meilleurs livres d'initiation que possède la grammaire comparée, un des manuels les mieux faits pour donner de la structure de la langue grecque une idée exacte et en même temps pour développer chez les étudiants le goût et le sentiment de la linguistique.

A travers l'image du grec on retrouve sans peine et en toute clarté les traits de l'indo-européen ; mais la seconde image ne nuit pas à la première, comme dans certains ouvrages d'auteurs maladroits, auxquels manque le sens exact de la mesure et des proportions. Ici, tout est harmonieusement et élégamment présenté. C'est à sa manière une œuvre d'art, l'œuvre d'un linguiste qui domine parfaitement son sujet et sait calculer d'avance d'un œil sûr la place qui revient à chaque partie. Tout au plus pourrait-on reprocher à l'auteur d'avoir encore cédé çà et là à son goût pour les constructions glottogoniques et d'avoir introduit sans nécessité dans plus d'une remarque des hypothèses qui auraient besoin d'être démontrées. Le mal est moins sensible que dans l'édition précédente; mais il faudrait en débarrasser complètement un manuel destiné à des apprentis. Ainsi, quelle preuve justifie p. 131 la quantité longue du redoublement dans **sē-sd-* (*lat. sēdī*, got. *sētum*), ou p. 521 l'idée que le redoublement en *i* est la « schwundstufe » d'une diphtongue *ei* (pourquoi ne serait-ce pas un degré réduit de *e* ?, cf. p. 105) ? Il est bien arbitraire d'enseigner p. 478 que la présence ou l'absence de l'augment dépende de l'accentuation.

On rencontre aussi parfois des inexactitudes, des lacunes et même des erreurs. Il n'est pas juste de dire p. 137 (§ 142) et p. 343 (§ 310) que le type grec κλοπή τροφή manque totalement au latin : *mora*, *rota* et *toga* en sont trois bons exemples, auxquels il faut peut-être joindre aussi *cūra* et *sponda*. Le gotique *sanþs* cité p. 603 comme l'équivalent du latin *sons* est une invention pure ; le germanique ne connaît que v. isl. *sannr* ou *saþr* « vrai », v. angl. *sōð*. — P. 600, l. 18, il fallait dire ἔδω « ich esse » ou ἔδομαι « ich werde essen ». — P. 42, un renvoi à l'article de M. Meillet sur le pamphylien (*R. E. G.*, XXI, 413)

était nécessaire. — P. 184, il eût été bon, en rapprochant ἀλείφω et λίπος, de dire un mot de la différence des consonnes. — P. 480, en ce qui concerne l'origine des formes attiques ἑώρων ἐάγην ἑάλων, l'argument tiré de l'existence de la forme ἑώρη sur des inscriptions d'Épidaure ne vaut rien ; car on sait que le dorien d'Épidaure, surtout dans les inscriptions en question, est influencé par l'attique (v. D. Buck, *Greek Dialects*, p. 160, § 280 et *Glotta*, I, 132).

Un des défauts du livre est de faire trop peu de place aux renvois d'un paragraphe à l'autre. Il faut se reporter à l'index de la fin — qui n'est d'ailleurs pas complet — pour retrouver les différents passages où est étudié un même mot. Et cela ne va pas sans inconvénients ; car fréquemment l'enseignement qui porte sur un mot est réparti entre divers paragraphes, et il faut les connaître tous pour avoir la doctrine cohérente et complète. De plus, en multipliant les renvois, l'auteur se serait épargné des redites fâcheuses, et, ce qui est plus grave, des contradictions. Il est dit, p. 233, § 240, anm. 3, que *-my-* est devenu *-ny-* en grec commun ; et p. 245, § 246, 2, on lit qu'il n'est pas certain que *-my-* soit devenu *-ny-* : et les mêmes exemples sont cités aux deux passages, que l'auteur aurait bien dû s'arranger pour concilier. Autre faute analogue : le même mot ὀφρῦς est cité à la page 378 parmi les thèmes-racines, auxquels il appartient en effet, et à la page 400 parmi les thèmes en *-u-*.

Il y a pas mal de fautes d'impression à ajouter à l'erratum : p. 39, l. 9 du bas, lire *Futurum* ; p. 160, lire ἄδω « singe » ; p. 203, l. 5 du bas, dans le mot sanskrit les deux consonnes sont interverties (mais pourquoi ne pas transcrire le yod par *y* et la palatale par *j* ? : p. 244, l. 3 du bas, lire ἀλλαλλο-; p. 314, lire *an terminum* et non *am terminum* Cat. *Orig.* fgt 124, ap. Macrob. *Sat.* I, 14, 5 ; *Thesaurus Lingu. Latin.* I, 1805, l. 63) ; p. 327, l. 8, lire μετὰ πρώτοισι (N. 270) ; p. 387, l. 2, lire *frigēdo* ; p. 414, l. 18, lire S. 411.

J. Vendryes.

27. *Werner Wilhelm JAEGER. Studien zur Entstehungsgeschichte der Metaphysik des Aristoteles.* Berlin, Weidmann, 1912. In-8°, VI-188 p.

Cet ouvrage d'un débutant (M. Jaeger est né en 1888) est sans doute un des meilleurs qui aient été consacrés à Aristote, depuis Bonitz. Pour la première fois, une question depuis longtemps débattue entre les interprètes de la pensée d'Aristote se trouve ici, sinon résolue de façon définitive, du moins posée en des termes qui rendent possible une solution certaine. Non point que M. J. apporte beaucoup de résultats nouveaux. Mais il a coordonné et interprété avec une précision et une rigueur parfaites ce que l'on peut tenir pour acquis.

Il s'agit de savoir ce qu'est, au juste, la *Métaphysique* d'Aristote. Les uns la tiennent pour un cahier de notes d'élève. Les autres y trouvent les fragments ou l'ébauche d'un livre inachevé. Mais depuis Bonitz la question n'a pas fait un pas. M. J. a entrepris d'aborder directement le problème par une double méthode : d'une part un examen minutieux du texte même de la *Métaphysique* lui permet de déterminer les rapports qui en unissent entre elles les différentes parties ; d'autre part, une étude générale sur les autres œuvres d'Aristote et sur les conditions de la publication des livres antiques, donne à M. J. le moyen d'interpréter les résultats très nets de ses analyses.

Voici d'abord les résultats. Tout notre texte est authentique dans son ensemble et il provient bien d'Aristote, à l'exception de K, 9-12. On peut d'abord y distinguer deux grands développements à

peu près continus. Le premier est constitué par une introduction générale à l'étude de la philosophie première et il se compose des livres : A B Γ E. Le second contient une monographie relative à la substance et il comprend les trois livres : Z H Θ. Autour de ces deux groupes sont venus se disposer d'autres développements. Le livre I et M 1-9, M 9-10, N, peuvent être considérés comme une continuation de A B Γ E et comme un fragment du grand traité de métaphysique qu'une si vaste introduction permettait d'attendre. Outre ces deux masses principales (A B Γ E, Z H Θ et I M N) la collection a été grossie de diverses additions formées par les livres Δ (πο-σαχῶς λεγόμενα), A (Introduction à un ouvrage particulier sur le principe de la métaphysique et la classification des substances), (p. 122, 124), K 1-8 (résumé de B Γ E), α (ὑπομνήματα). Ce dernier chapitre est peut-être l'œuvre de Pasiclès de Rhodes (p. 129). Les chapitres ou fragments A 10, Θ 10, H 6, M 9, 1086 *a* 21-*b* 10, Z 12, sont des additions postérieures à la rédaction primitive, comme le montre leur place actuelle à la fin des livres. Une partie de ces additions provient sans doute d'Aristote lui-même.

M. J. relève aussi quantité d'additions moins étendues. Il y a des morceaux erratiques, des doublets plus ou moins longs, etc.

Pour établir ces résultats, M. J. procède par la méthode interne. Il analyse avec une grande précision le contenu de chacun des développements d'Aristote et il arrive à cette conclusion que d'ordinaire, en dépit des apparences, ces développements sont logiquement construits et que chacun d'eux forme une unité véritable.

Quel est maintenant le rapport de ces différents textes entre eux et comment s'explique l'aspect actuel de la *Métaphysique?* S'agit-il de brouillons d'une œuvre unique, interpolés successivement? (p. 40). Cela est peu croyable, t les différents morceaux ainsi distingués ont les uns par rapport aux autres une indépendance manifeste, incompatible avec l'exécution d'un plan général, tracé d'avance. Il est moins croyable encore que nous ayons affaire, comme on le dit souvent, à des notes de cours relevées par un élève négligent. Car, à des parties effectivement trop brèves, ou rédigées avec peu de soin, succèdent d'autres passages, où le style est soigné et vise à l'éloquence (par exemple A, 1 à 5 et 6 à 10) (p. 125).

La nature des écrits aristotéliques ne peut s'expliquer que par une étude des conditions de l'enseignement dans les écoles philosophiques de l'antiquité. Le maître traite de différents sujets, sous la forme de discours (λόγοι, μέθοδοι, πραγματεῖαι) assez brefs dont chacun est consacré à une question déterminée et fait la matière d'une lecture unique. Il ne dicte pas les πραγματεῖαι; mais il les lit ou les fait lire, et il en distribue des exemplaires à ses élèves, qui en prennent des copies. Chacun de ces écrits est indépendant des autres et forme un tout complet. Mais, suivant l'affinité naturelle des sujets traités, diverses πραγματεῖαι se groupent en séries auxquelles on donne un titre commun. De plus Aristote renvoie d'un discours à un autre et quelquefois il se contente de renvoyer à la collection des discours relatifs à des questions connexes. Les titres mêmes, qui sont très généraux, indiquent bien qu'il ne s'agit nullement d'œuvres d'art, mais de collections scientifiques. Aristote a composé aussi des œuvres d'art, les *Dialogues* qui n'avaient aucun rapport avec les μέθοδοι. Par un singulier hasard, de Platon nous avons perdu toutes les μέθοδοι ; il ne nous reste que les dialogues. Inversement tous les dialogues d'Aristote sont perdus ; il ne nous reste que les μέθοδοι. Ces écrits sont destinés avant tout à l'enseignement. La collection des *Parva naturalia* qui nous est parvenue sensiblement dans son état primitif nous donne une idée de ce qu'étaient ces collections

d'enseignement. La *Métaphysique* n'est donc pas un ouvrage unique, une œuvre d'art, dont nous puissions reconstituer le plan, pour la simple raison qu'il n'a jamais existé de plan. C'est une provision (*Vorrat*, p. 40), une collection plus ou moins accidentelle de papiers scientifiques (p. 90).

Ces dissertations n'étaient pas destinées à la publicité. Mais encore faut-il s'entendre sur le sens de ce terme et ne pas faire intervenir ici la distinction inexacte des écrits exotériques et des écrits ésotériques. Diels a démontré d'une manière décisive qu'il n'y a jamais eu d'écrits exotériques d'Aristote et que la distinction provient d'un simple contresens. Mais, jusqu'au IIe siècle après J.-C., l'antiquité n'a pas eu de commerce organisé de librairie, et au surplus les conditions de la publication ont toujours été, pour des manuscrits, assez différentes de ce qu'elles sont de nos jours, depuis le développement de l'imprimerie. La publicité (ἔκδοσις), c'était la communication du manuscrit ou de copies de ce manuscrit à un certain nombre d'amis ou d'élèves. C'était la lecture publique, devant un public nécessairement limité, de tout ou partie du manuscrit. D'autre part, la contexture matérielle même des livres interdit les ouvrages trop étendus. Chacun d'eux doit comprendre à peu près l'étendue d'un rouleau de papyrus, pas davantage, et souvent lorsqu'un ouvrage s'étend sur plusieurs rouleaux différents, ses diverses parties sont plus ou moins indépendantes les unes des autres.

La *Métaphysique* est donc formée par suite de μέθοδοι, en donnant à ce terme le sens précis qui vient d'être défini. S'il en est ainsi, nous ne devons nous étonner ni de certaines répétitions ni de certaines additions. Les nécessités de l'enseignement ne sont point celles de l'art. Notamment, les morceaux qui paraissent interpolés à la fin des chapitres ont pu fort bien être ajoutés à cette place par Aristote lui-même, puisque la disposition des rouleaux lui interdisait toute addition dans le texte.

Dans quelles conditions ces écrits furent-ils réunis? Comme dans toutes les écoles philosophiques de l'antiquité, on a considéré dans le Lycée les ouvrages du maître comme un bien collectif. Théophraste, Lycon, Straton ne se firent pas faute d'utiliser pour leur enseignement les manuscrits dont ils étaient dépositaires. Mais, ils n'éprouvèrent pas le besoin de leur assurer une publicité plus grande que celle qui résultait de leur emploi dans l'enseignement de l'École. C'est seulement à la fin du Ier siècle qu'Andronikos de Rhodes composa la première *Syntaxis*, dont nous ignorons du reste le contenu. Toutefois, il est probable qu'elle comprenait déjà 13 ou 14 livres et ressemblait beaucoup à notre texte actuel. Sans doute, un passage interpolé de l'*Anonymus Menagianus* (p. 111-115) pourrait faire croire que la *Métaphysique* d'Andronikos ne comprenait que 10 livres et que les livres Δ K Λ et α ne sont entrés dans la collection qu'après l'ère chrétienne. En ce cas ils y seraient entrés avant le IIIe siècle, puisque Ptolémée, au Ier siècle après J.-C. connaît 13 livres et puisqu'Alexandre d'Aphrodise, tout en hésitant sur la distinction de *M* et *N*, cite nos 14 livres actuels. Mais cette hypothèse est exclue par le fait que tous nos textes classiques sans aucune exception sont déjà constitués à l'époque impériale.

C'est seulement après Andronikos qu'on peut parler d'une publication véritable des manuscrits d'Aristote. On sait que le commerce de la librairie s'organise vers le Ier siècle de notre ère et commence à donner aux ouvrages grecs une publicité relativement étendue. Cette publication se fit sans doute en 7 rouleaux, dans chacun dequels on réunissait deux livres. Ainsi s'expliquent, dans nos manuscrits, les *custodes* qui se trouvent à la fin des livres de deux en deux. Le classement des dix premiers livres se fit assez facile-

ment. La disposition de ΚΛΑΜΝ fut arbitraire parce qu'il était à peu près impossible de les classer d'une façon rationnelle. En tout cas, notre division actuelle en 14 livres est probablement ancienne, parce qu'elle concorde à peu près avec la distribution des manuscrits en rouleaux de longueur uniforme.

Chemin faisant, M. J. fait diverses observations notables. Entre autres, il s'inscrit en faux contre l'opinion courante d'après laquelle la *Métaphysique* est une des dernières œuvres d'Aristote. Il y voit, au contraire, un des premiers écrits du maître et pense que l'œuvre date du moment où Aristote commence à s'affranchir de l'influence platonicienne. La *Métaphysique* a dû, selon lui, être lue devant un public platonicien, peut-être à Assos, chez Hermias, qui avait réuni une petite colonie de disciples de Platon (Xénocrate, Koriskos etc.) (p. 32-34). Une partie de la *Métaphysique* pourrait ainsi être datée de 348 ou 345, puisqu'Aristote a séjourné à Mitylène de 345 à 344, et puisqu'il a quitté Assos bien avant la chute d'Hermias (342/341).

Pour établir ces résultats, M. J. emploie d'ordinaire une méthode interne qui implique une connaissance profonde du texte d'Aristote. Il admet en principe que, dans chacune des leçons écrites d'Aristote, la pensée devait se suivre d'une manière continue, et il essaye de retrouver la suite des idées. Ses analyses très brèves et très nettes sont de tout point excellentes. (Cf., par exemple, l'analyse de ΑΒΓΕΖΗΘ). Si on lit son livre, en collationnant comme il convient les textes de la *Métaphysique*, on s'aperçoit que la plupart de ses inductions ont au moins une grande vraisemblance. Les conclusions de la seconde partie semblent également acceptables dans leur ensemble.

On voit aisément, en lisant le livre de M. Jaeger, quelle somme considérables de recherches délicates il suppose. Mais la netteté singulière de l'exposition dissimule ces travaux préparatoires que d'autres eussent étalés avec complaisance. La dissertation inaugurale de M. J. (*Emendationum Aristotelearum specimen*, Berlin, 1911) nous donne une idée précise de sa méthode et nous inspire confiance. Choisissant une dizaine de passages parmi les plus altérés et les plus obscurs de l'œuvre d'Aristote, M. J. essaye d'en rétablir le texte, soit par l'examen des manuscrits, soit en conférant ces passages avec d'autres passages analogues. Ses déductions sont si judicieuses et les résultats en paraissent si satisfaisants, que je n'hésite pas à accepter les corrections qu'il propose. Voici quelques exemples. *Métaph.* A 9 992 b 1 : εἰ μὲν ἔσται ταῦτα κίνησις devient εἰ μὲν ἔσται ἐνθαῦτα κίνησις (p. 23), ce qui rend le raisonnement intelligible. *Métaph.* Z 8 1033 b 16, la correction très simple de ἡ δὲ σύνολος en ἡ σύνολος s'impose. Dans Z 10 1035 *a* 17, un des passages les plus difficiles et les plus obscurs de toute la *Métaphysique*, la suppression de ἐὰν μὴ ἡ τοῦ συνειλημμένου paraît également nécessaire.

Le livre de M. J. sera discuté et il le mérite. L'auteur avoue lui-même qu'il a dû faire effort pour conclure. Sur plusieurs points, le contradicteurs ne manqueront pas. Toutefois, pour l'ensemble, le travail de M. J., et ce n'est pas un mince éloge, rappelle la manière de Bonitz et donne la même impression de sécurité. Tous ceux qui s'occupent d'Aristote seront obligés de le lire et de l'utiliser.

Albert Rivaud.

28. *Homeri Carmina, cum prolegomenis, notis criticis, commentariis exegeticis*, edidit *J. van LEEUWEN. Ilias.* (tome I, I-XII), Leyd., Sijthoff, 1912, LXIV-450 p.

M. V. L. vient à peine de terminer sa grande édition d'Aristophane, et il entreprend une édition des poèmes homériques, dont le premier volume com-

prend la moitié de l'Iliade. Il nous prévient d'abord que, pour le texte et les notes critiques, cette édition ne diffère pas essentiellement de celle qu'il a publiée en 1887-90 avec la collaboration de Mendes da Costa. Ce sont donc les *Prolégomènes* ou le *Commentaire exégétique* qui doivent retenir notre attention.

Le chapitre premier des *Prolégomènes* expose, en renvoyant à l'*Enchiridion dictionis epicæ*, les règles que M. V. L. suit en matière d'orthographe — (une des particularités caractéristiques est l'emploi d'une lettre spéciale pour noter l'η ionien équivalent à un α primitif), — et les principes d'après lesquels il substitue aux formes corrompues par la tradition les formes que la linguistique nous permet de rétablir. M. V. L. ne veut pas qu'on se borne à indiquer celles-ci en note (cf. p. xxxi, sa critique de Leaf), mais demande qu'on les introduise dans le texte, dès qu'on s'est convaincu de leur légitimité. Expliquant ensuite dans quel esprit est conçu son commentaire, il reproduit, en faveur de l'*unité*, les déclarations qu'on a pu lire dans les *Commentationes homericae* : rien ne tient plus debout des arguments sur lesquels Wolf avait fondé sa thèse ; il est impossible de dire, après les découvertes de Schliemann ou d'Evans, que l'état social de la Grèce primitive ne laisse pas croire qu'un poète ait pu même penser à composer de vastes épopées, et il paraît bien plus conforme à la réalité d'imaginer qu'après cette période de prospérité brillante, ces grands poèmes ont risqué d'être démembrés, que de soutenir qu'ils se sont formés d'éléments d'abord indépendants ; il n'est pas exact de prétendre que la mémoire n'eût pas pu les conserver, et du reste l'écriture remonte à une antiquité bien plus haute que ne le croyait Wolf ; enfin les textes relatifs à l'intervention de Pisistrate n'impliquent rien de plus qu'une recension analogue à celle qui fut entreprise plus tard à Alexandrie. Quant à l'analyse des poèmes, telle que les successeurs de Wolf l'ont pratiquée, elle est matière de sentiment et non de démonstration ; elle n'a conduit qu'à des résultats contradictoires qui se réfutent les uns les autres. Revenir à Homère, à l'Homère grand poète et auteur unique, c'est « la seule voie de salut ». La conversion de M. V. L. est si complète qu'il se demande s'il a jamais été Wolfien, quoiqu'il le soit resté plus de 30 ans : « *Sensi Wolfianum me revera nunquam fuisse, ne tum quidem cum esse quam maxime viderer, sed aliorum opiniones me protulisse cum meas ipsius proferre me putarem* », p. xxi. — Le chapitre II, intitulé : *De librorum manuscriptorum fide et utilitate* est consacré à démontrer, par une liste d'exemples généralement bien choisis et instructifs, qu'il ne suffit plus aujourd'hui de dégager la meilleure tradition manuscrite ; par un relevé intéressant d'un certain nombre de conjecjectures de Bentley, de Cobet, de Nauck, etc., qui se sont trouvées confirmées par les papyrus ou par des manuscrits récemment utilisés, V. L. se justifie contre qui l'accuserait de témérité. La liste des manuscrits principaux et des papyrus, pour l'*Iliade* et l'*Odyssée*, est donnée au chapitre III.

L'édition elle-même a d'abord le mérite d'uue disposition typographique très claire, qui, jointe à la netteté et à la sobriété avec laquelle les notes sont rédigées, en rend l'usage agréable et facile. En marge du texte, les renvois aux passages similaires ; au-dessous du texte, un apparat critique, très sommaire quant aux variantes proprement dites, et qui a plutôt pour objet de nous renseigner sur l'histoire de ce texte dans l'antiquité et de légitimer les formes homériques adoptées ; un commentaire explicatif, où la part principale est faite à l'interprétation des légendes, des croyances, des *Realien*, et à la justification des vues de l'éditeur sur l'unité essentielle du poème ; les incohérences relevées par la critique wolfienne sont insignifiantes pour la plupart, ou s'ex-

pliquent par certaines intentions, certaines nécessités poétiques ; celles qui sont jugées plus sérieuses ont leur origine dans l'utilisation de morceaux poétiques plus anciens.

Venue à un moment critique où la *question homérique* évolue de nouveau, où se produit contre les abus de l'analyse une réaction légitime en son principe, excessive sans doute aussi comme la plupart des réactions, l'édition de V. L. qui résume, en les ordonnant selon un principe nouveau, les résultats de trente années d'études sur les poèmes homériques, servira ainsi de complément et de contre-épreuve à l'excellente édition de W. Leaf où tout le travail critique du dernier siècle a été si bien mis au point.

A. Puech.

29-30. *Jean MASPERO. Papyrus grecs d'époque byzantine* (dans *Catalogue des antiquités égyptiennes du musée du Caire*). Le Caire, 1910-1913. 2 vol. in-4°. — *Organisation militaire de l'Égypte byzantine*, Paris, 1912. In-8°.

Depuis plusieurs années, M. Jean Maspero a entrepris l'étude des choses byzantines d'Égypte. Le musée du Caire lui a fourni une admirable série de papyrus byzantins ; avec un zèle infatigable, avec une rare conscience, il en a poursuivi la publication et le commentaire. Il a étudié d'autre part l'un des points les plus intéressants de l'organisation administrative de l'Égypte byzantine, et on ne saurait assez remercier l'auteur de nous avoir ainsi donné une œuvre de haut intérêt historique et de grande valeur artistique.

Les documents publiés par M. Maspero, et qui sont au nombre d'environ 250, proviennent essentiellement de l'endroit appelé Kom-Ichgaou, où s'élevait l'antique cité d'Aphrodito : ils y ont été découverts entre 1905 et 1908. Ces pièces, qui datent toutes du vi^e siècle de l'ère chrétienne, offrent la plus intéressante variété. Ce sont d'abord des textes relatifs à l'administration municipale d'Ἀφροδίτης κώμη et à l'administration générale de la province dont cette ville faisait partie, l'éparchie de Thébaïde inférieure. Il se trouve, en effet, qu'un certain nombre de papyrus retrouvés à Aphrodito proviennent de la capitale de la province, Antinoé, où résidait le duc de Thébaïde. Le papyrus coûtait cher, on le sait ; beaucoup de pièces administratives jetées au rebut ont été achetées comme vieux papiers, pour en utiliser le verso. Un poète local les a employées à inscrire ses compositions, et nous a en même temps conservé de précieux documents administratifs. Ainsi nous sont parvenues, dans cette série, des requêtes adressées au duc de la province, des rescrits impériaux, des règlements relatifs à l'administration de l'annone, aux sportules, etc. Une seconde série de textes se rapporte à l'administration des finances. Ce sont des quittances d'impôts, des rôles financiers montrant les dépenses municipales, des listes de contributions, etc. Mais le plus grand nombre des pièces est constitué par des documents d'ordre privé, lettres, pétitions, cautionnements, actes de donation, contrats de vente ou de location, transferts de taxation, comptes de dépenses (tel celui, très intéressant pour l'administration d'une grande fortune, du comte Ammonios, dressé par son intendant). Des pièces du même ordre, provenant d'Antinoé et d'autres villes, complètent cette intéressante série. Enfin Aphrodito a fourni un certain nombre de fragments littéraires, morceaux du chant II de l'Iliade, pages de grammaire, et surtout l'œuvre poétique d'un écrivain local, Dioscore, fils

(1) Le second volume, qui termine l'Iliade, m'arrive au moment où je corrige les épreuves de ce compte rendu. Il est conçu dans le même esprit.

d'Apollos, avocat et poète, et de quelques-uns de ses émules. Ce sont des compositions de circonstance, éloges des ducs de Thébaïde, épithalames pour de grands personnages, poème en l'honneur de l'empereur Justin II, qui ouvrent un jour fort curieux sur la vie provinciale de l'Égypte byzantine.

On voit par cette énumération quel est l'intérêt extrême de la publication de M. Maspero; lui-même d'ailleur l'a bien fait ressortir dans plusieurs articles publiés dans le *Bulletin de l'Institut du Caire* ou dans notre revue. Toute la vie d'une province byzantine apparaît dans ces documents. On y voit l'organisation administrative, le duc et sa cour, les pagarchies, les privilèges municipaux, l'organisation de l'annone, et la dureté aussi des mœurs administratives byzantines. On y recueille pour l'étude du droit privé des informations précieuses, parfois nouvelles ; on y a retrouvé la trace d'une novelle inconnue de Justinien, et le compte de dépenses du comte Ammonios est tout a fait instructif pour nous montrer ce qu'était la fortune d'un grand propriétaire. J'ai déjà dit la curiosité que présente l'œuvre poétique de Dioscore. Mais en outre, ces documents ont un intérêt plus général : ils éclairent l'histoire administrative de l'empire tout entier.

Tous ces textes ont été publiés par M. Maspero avec un soin, une exactitude, une méthode irréprochables. Si on jette un coup d'œil sur les planches qui accompagnent le livre, on verra à quelles difficultés de lecture l'auteur a eu à faire souvent. Le commentaire précis, sobre, n'est pas de qualité moins excellente : les index nombreux, et dont la variété atteste tout ce que le livre offre à l'attention des savants (noms de personnes, noms géographiques, fonctions civiles, questions religieuses, militaires, impôts, poids et mesures, abréviations, langue) sont tout à fait satisfaisants. Et dans son ensemble la publication de M. Maspero est absolument remarquable.

Sur l'organisation militaire de l'Egypte byzantine, M. Maspero a publié un excellent mémoire, qui lui a valu le diplôme de l'École des Hautes Études.

C'est l'étude d'une armée provinciale, cantonnée et recrutée dans le pays et distincte des armées qui faisaient, en dehors de l'empire, les guerres de conquête. Armée nombreuse, mais peu exercée à la guerre, elle jouait surtout un rôle à l'intérieur du pays, faisant un service de police et assurant la rentrée des impôts. Et le gouvernement impérial lui-même ne voulait pas qu'elle fît autre chose, de peur que des troupes exercées ne donnassent à leur chef la tentation d'une révolte. Et c'est cette mauvaise qualité de l'armée d'Égypte qui explique essentiellement la rapidité de la conquête arabe.

M. Maspero a analysé attentivement toutes les parties de cette organisation militaire, le système défensif, avec son réseau, fort inégalement réparti, de *castra* et de villes fortes : les éléments divers de l'armée, στρατιῶται, *limitanei*, alliés barbares et *bucellaires* attachés à la personne d'un chef particulier ; la répartition de ces forces dans les cadres territoriaux, duchés et cités administrées par des tribuns; l'organisation enfin de l'unité militaire, le *numerus*. Et tout cela montre, sur le papier, une organisation fort satisfaisante, solide, simple et pratique à la fois. Mais, en face de cette apparence, M. Maspero a fort bien montré la valeur pratique du système et sa faiblesse : des chefs sans expérience militaire, sans dévouement, sans solidarité, des soldats d'une fidélité douteuse, tout ce qui explique la ruine foudroyante d'une organisation qui fut celle de l'empire tout entier.

Ch. Diehl.

31. *J. MAURICE. Numismatique constantinienne*, 3e volume. *La persécution de Maximin Daza — Dénomination des espèces monétaires et de bronze — Description historique des ateliers d'Orient.* Paris. Leroux, 1912.

M. M. a fait paraître le 3e volume de sa *Numismatique constantinienne.* Il s'occupe cette fois des quatre ateliers de Nicomédie, de Cyzique, d'Antioche et d'Alexandrie, qui ont été tous pendant plus ou moins de temps sous l'autorité de Maximin Daza. Il en profite pour étudier la politique religieuse de cet empereur et pour faire ressortir l'exactitude des classifications qu'il a établies en se basant notamment sur les alternatives de persécutions religieuses contre les chrétiens et de tolérance simulée de ce monarque.

L'histoire de ces persécutions est faite avec un grand souci d'exactitude. Les sources auxquelles l'auteur a puisé et qu'il a pris soin de rappeler en note sont un sûr garant de la vérité des appréciations données.

Une monnaie citée par M. M. porte la légende suggestive : BONO GENIO PII IMPERATORIS. Bien qu'elle ait été frappée à Alexandrie, c'est-à-dire en pays essentiellement païen et voué aux cultes égyptiens, et qu'elle ait été créée aux noms et effigies des cinq Augustes ou Césars alors régnants, Constantin, Galère, Licinius père, Licinius fils et Maximin Daza (1), on est porté à se demander s'il ne faudrait pas voir dans cette phrase un commencement de pensée chrétienne suggéré par les monnayeurs de Constantin, appartenant à la religion nouvelle. C'est incontestablement une idée néo-platonicienne que celle des bons démons, dont l'origine première pourrait remonter à Platon ou à Socrate. L'auteur, qui s'est abstenu quant à présent de développer la question, aurait pu remarquer que cette idée d'un bon Génie tutélaire du pieux empereur, après avoir été imaginée par les philosophes, fut reprise et complétée avec le sens d'ange gardien, qui a peut-être certains liens d'analogie avec les Keroubim des Hébreux, et qu'elle fut ultérieurement acceptée par les conciles, ou au moins par les théologiens chrétiens. Il y aurait eu là une subtilité curieuse à faire ressortir dans l'évolution du catholicisme. Les chrétiens se sont fait persécuter et ils ont souffert le martyre en grand nombre, parce qu'ils refusaient d'offrir des sacrifices GENIO IMPERATORIS, et d'adorer ce génie en tant que divinité, le culte du Génie de l'empereur étant le développement naturel du culte de l'empereur. Mais ils ont admis, surtout dans une période subséquente, que les fidèles invoquassent le bon Génie (pris dans le sens d'ange gardien) du souverain. Ce bon génie fut, suivant eux, et après avoir été supplié par leurs invocations, parfaitement susceptible de donner à un pieux empereur d'utiles inspirations et des conseils salutaires. Que de meurtres cruels auraient pu être évités avec un peu plus de souplesse de part et d'autre, et comme l'humanité est souvent proche de s'entendre, au moment où les hommes sont les plus hostiles les uns aux autres !

Nous nous plaisons à reconnaître l'absolue loyauté de l'auteur dans ses appréciations. Il s'occupe d'une époque négligée jusqu'à présent et pour laquelle il a réussi à réaliser un classement aussi rationel que possible, d'innombrables émissions monétaires s'étant succédé dans les conditions les plus diverses. Il n'a pas la prétention d'être infaillible ; mais il entend que le lecteur profite de son expérience. Il propose en conséquence un système de classification clair et compréhensible dont les principes sont incontestablement justes. Dans ce troisième

(1) p. 248. — pl. X, nos 1 et 2.

volume, il rectifie franchement quelques-unes de ses précédentes attributions et il reconnait que les modifications qu'il propose sont les conséquences d'investigations plus approfondies. Il n'affirme nullement que le temps n'éclaircira pas encore certains autres détails ou que de nouvelles découvertes ne seront pas susceptibles de lui imposer encore des changements. Amené à expliquer l'initiale N, qui figure sur quelques moyens bronzes réduits, ou sur des petits bronzes (1), M. M. reconnait en toute sincérité s'être trompé, quand, dans les volumes antérieurs, il a cru y reconnaître une lettre numérale. Il examine aussitôt un certain nombre d'interprétations possibles. Puis, comme il a l'esprit précis, et cela est à son éloge, il cherche à ne pas laisser son lecteur, qu'il soit un savant, ou un numismate, dans un doute nuisible. Il conclut en déclarant voir dans cette lettre N, l'initial de Νόμος ou de *Nummus*, parce que le numéraire à cette marque est de type et de poids nouveau, et constitue la nouvelle circulation monétaire. Cette appréciation semble, à première vue, très acceptable. La lettre N pouvait avoir ces deux sens, et le peuple, soit qu'il parlât grec ou latin, profitait de l'amphibologie. M. M. ajoute un peu plus loin (2) que cet N figure aussi sur certaines pièces d'or, et que ce fait, qui est en partie contraire à son interprétation précédente, l'oblige à faire quelques réserves au sujet de la certitude de son interprétation première.

Dans un autre endroit, quand il donne son opinion sur l'époque de fermeture des ateliers, après n'avoir pas craint d'énoncer d'abord les dates qu'il croit les plus vraisemblables et qui ont été le fruit de ses recherches, il prend soin d'ajouter : « Il n'est pas nécessaire toutefois de se prononcer d'une façon absolue sur l'époque de la fermeture des ateliers, car ils ont pu ne pas suspendre tous la frappe en même temps » (1).

Cette façon de procéder, qui a le mérite de la clarté, fait avancer la science numismatique plus sûrement que des hésitations ou des indications de doutes perpétuelles à l'occasion des attributions. Tout auteur doit donner une opinion et faire ainsi profiter le lecteur de ses travaux, sans craindre les controverses ultérieures, ni les contradictions qu'une telle netteté d'opinion peut parfois occasionner.

M. M. nous permettra seulement d'être un peu en désaccord avec lui, quand il décide le plus ou moins d'authenticité de certaines monnaies, sans les avoir toujours vues, et en s'appuyant uniquement sur les termes ou sur les incorrections plus ou moins grandes des légendes (2). Il est incontestable que les expressions gravées et le contexte de la légende constituent un premier et important élément d'appréciation. Mais cette présomption ne doit pas être la seule : en effet, les exemples de légendes plus ou moins incorrectes gravées par les monnayeurs d'ateliers officiels et réguliers sont innombrables. Elle doit toujours être appuyée par l'examen matériel, et par ce que le numismate appelle le maniement de la pièce, c'est-à-dire le fait d'avoir eu la monnaie en mains pour l'examiner et la palper. Après ce maniement, il existe une quantité d'indices à l'aide desquels un connaisseur parvient à trancher sûrement la question capitale de l'authenticité.

M. M. discute, dans le chapitre II de l'introduction, les dénominations des espèces en bronze des systèmes monétaires de Dioclétien et de Constantin, en se servant des recherches faites ces temps derniers tant par lui que par M. Dattari. Une bonne part du mérite

(1) P. XLVIII de l'introduction.
(2) P. 27.

(1) P. 271.
(2) P. 188 in fine. — P. 220, note 2. — P. 234.

lui en revient. Il commença, en effet, par établir dans son premier volume, publié en 1908, l'existence d'une succession d'espèces monétaires de bronze ayant été émises évidemment les unes après les autres de 301 à 337. M. Dattari, ayant pesé de grands lots de ces pièces, a ensuite fait connaître au Congrès international de numismatique tenu à Bruxelles du 26 au 29 juin 1910, qu'il y avait des rapports numériques fixes entre ces espèces. Il a démontré le premier que ces rapports correspondaient à ceux de l'ancienne série romaine : as, dupondius, sextans, quadrans, once, etc. M. M., revenant sur la question dans son second volume, paru en 1911, et surtout dans son troisième volume, admet une échelle de valeurs différente de celle de M. Dattari, mais donnant une nouvelle valeur en bronze pour le *denarius communis*, et le *follis* (pièces argentées). Il estime que la valeur en bronze de la livre d'or a oscillé de 240,000 grammes sous Dioclétien à 288,000 grammes sous Constantin, et que ce fait entraîna la création de nouvelles espèces d'or et d'argent : le *solidus* valant 4,000 grammes de bronze et le *miliarense* 288 grammes, soit la millième partie de la livre d'or. L'auteur semble s'être approché de la vérité dans les limites actuellement possibles sur ces questions. Nous souhaitons qu'un jour quelque numismate, ou quelque érudit ait l'excellente idée de dresser le tableau complet et synoptique des espèces monétaires et de leur poids sous Dioclétien et sous Constantin, d'après les données dont MM. M. et Dattari ont fourni successivement les bases. La lumière se trouvera faite définitivement sur la question.

L'ouvrage contient de bonnes reproductions des médaillons d'or de la trouvaille de Holleville (1) qui ont disparu si malheureusement du Cabinet des Médailles à la suite du vol de 1830. M. M. ne pouvait mieux faire que de tenir compte de toutes les réflexions judicieuses faites par M. Babelon à l'occasion de ces pièces. Marcher d'accord avec un tel maître et s'appuyer toujours sur des bases scientifiques, tel est le meilleur moyen de s'assurer le succès (1).

Paul Bordeaux.

(1) P. 60.

(1) Devons-nous ajouter que M. M. a bien voulu tenir compte des plaintes que nous lui avions adressées dans les comptes rendus des premiers volumes pour les défauts de correction des épreuves. Les erreurs matérielles ou les lapsus sont cette fois en nombre très restreint. Nous trouvons seulement à signaler : P. 153, l. 6, Galère pour Galérie. — P. 163, l. 6, et p. 184, l. 9, PROCONS au lieu de PROCONSVL, si on se reporte à la pièce énoncée dessinée sur les pl. VII, nº 9 et VIII, nº 3. — P. 170, l. 9, tête au soleil, au lieu de : tête du soleil. — P. 239, l. 2, AvG pour AVG. Nous ne parlons de ces vétilles que pour montrer l'intérêt que tout lecteur porte à la perfection complète d'un ouvrage aussi important. M. M. aurait dû d'autre part indiquer, à la l. 4 de la note 1 de la p. 269, ce qu'il entendait par l'expression : « des *diverses nominales*, qui se succèdent pendant la période Dioclétio-Constantinienne ». Il a probablement emprunté cette expression à quelque auteur étranger, mais il a omis de définir le sens exact dans lequel il la comprenait.

32. Musées Impériaux Ottomans. *Catalogue des Sculptures grecques, romaines et byzantines*, par *Gustave MENDEL*. Tome I, avec 285 figures dans le texte. Constantinople, 1912. In-8º, 596 p.

On peut proposer en modèle ce *Catalogue des Sculptures* du Musée de Constantinople à tous ceux qui auront à se charger d'un travail analogue. Mais ce n'est pas un modèle facile à imiter. Je ne crois pas qu'on ait jamais poussé aussi loin la conscience et le scrupule dans l'exactitude minutieuse des descriptions. En lisant ce gros volume de près de 600 pages, on admire le courage et la persévérance que l'auteur a mis dans la recherche du détail infiniment petit. Rien n'est omis, rien

n'est esquivé; c'est un inventaire impeccable de tout ce que l'œil peut saisir à la surface d'un monument, depuis le grain de la pierre et les veines du marbre jusqu'aux plus menus vestiges de polychromie, depuis les traits d'un visage jusqu'à la structure d'une sandale.

Chaque numéro comprend quatre paragraphes distincts : provenance, analyse de la matière et de l'état de conservation, description et examen du style et des sujets, bibliographie. Aucune de ces parties n'est sacrifiée aux autres; toutes représentent des recherches dans les archives et les livres, des études sur les originaux aussi longues que patientes. L'auteur ne publie que le premier tome d'un ouvrage qui en comportera deux; mais nous sommes d'avance assurés que le volume suivant sera exécuté avec la même méthode rigoureuse. Déjà nous devions à M. Mendel le *Catalogue des figurines grecques de terre cuite* du Musée de Constantinople, paru en 1909. Grâce à lui, les Musées ottomans vont conquérir une des premières places pour la publication scientifique de leurs monuments. Il nous est très agréable de penser que l'administration impériale a lieu de s'applaudir aujourd'hui d'avoir confié cette lourde tâche à un savant français. Halil Edhem, dans la Préface, n'a pas manqué d'en exprimer toute sa reconnaissance à son collaborateur, et il déplore que l'organisateur ou, pour mieux dire, le créateur de ce magnifique ensemble, Hamdy bey, ne soit plus là pour voir achevé le travail dont il avait souhaité et préparé la réalisation. Nous nous associons à ces regrets, ayant connu et admiré l'homme de volonté énergique, qui, à travers mille difficultés pour d'autres insurmontables, a su constituer cet incomparable trésor d'art.

Pendant longtemps les voyageurs ne virent à Constantinople qu'un modeste groupe d'antiquités réunies dans la cour de l'ancienne église Sainte-Irène. C'était en même temps un dépôt d'armes ; les soldats turcs y faisaient office de gardiens et de conservateurs peu expérimentés. C'est là que, en 1868, Albert Dumont vit cet embryon de musée, dont il donna une description sommaire dans la *Revue archéologique*. En 1869, un anglais, E. Goold, en fut nommé directeur et fit paraître en 1871 un petit catalogue, publié en français avec quelques illustrations en lithographie. De 1872 à 1881, un Français, le Docteur Dethier, occupa le poste, et c'est sous son administration que les collections furent transférées au Tchinili-Kiosk. Mais le véritable essor de l'établissement ne date que de 1881, lorsque Hamdy bey fut investi des fonctions de directeur général des Musées impériaux. Bâtiments nouveaux, classement, installation, fouilles et achats, on lui doit tout. En trente ans il réussit à faire de cette collection presque insignifiante un des premiers musées du monde. Il avait déjà fait appel à deux savants français, M. Salomon Reinach et M. A. Joubin, pour rédiger des catalogues sommaires, qui parurent en 1882, 1893, 1898.

L'ordre suivi dans l'ouvrage de M. Mendel est celui des salles; mais déjà des remaniements devenus nécessaires ont rendu inexacte cette partie du plan adopté. Tous les conservateurs de musées connaissent les difficultés auxquelles on se heurte, quand il s'agit de choisir un système de classement. Si l'on adopte l'ordre historique et chronologique — le plus rationnel —, il y a mille raisons d'emplacement, d'éclairage, de surveillance, de mise en valeur, qui empêchent d'aligner les monuments les uns à la suite des autres et, en lisant le catalogue, le visiteur perd son temps à courir d'une salle à l'autre. Si l'on suit l'ordre d'installation dans les galeries, le premier déplacement survenu détruit ou compromet les arrangements antérieurs. Il faut se résigner à l'un ou l'autre de ces inconvénients.

Ce qui fait la richesse et l'originalité de ce beau musée, ce sont les grands ensembles. Il peut à cet égard — toutes proportions gardées — se comparer au musée Britannique. Les sarcophages orientaux et grecs de Sidon, les sarcophages romains d'Asie Mineure, les reliefs lyciens, les frises de Magnésie du Méandre, l'Hécatéon de Lagina, les monuments de Didymes forment des groupes qui permettent d'étudier, sous les aspects les plus précis et les plus variés, la sculpture gréco-orientale et hellénistique, puis la liaison de cet art avec l'art romain et même avec la période byzantine.

M. Mendel a fort bien compris l'importance de ces documents précieux pour l'histoire générale, et nous le louons hautement de ne pas s'être contenté de décrire, comme on le fait trop souvent dans les catalogues scientifiques. Il a commenté, il a expliqué, il a fait de l'exégèse archéologique. Qu'on lise, par exemple, l'historique des découvertes de Sidon, et les réflexions qui accompagnent la description de chaque sarcophage, l'étude sur les sarcophages lyciens, sur les sculptures de Lagina; ce sont autant de petits mémoires solidement construits, des chapitres entiers sur l'évolution de l'art, que l'auteur a rédigés avec le plus grand soin et qui décèlent des recherches personnelles fort approfondies. Ce n'est pas un simple résumé des opinions d'autrui ; c'est un travail original, où le savant exprime ses propres opinions.

Ces qualités et ces nouveautés donnent à ce livre une saveur particulière. Ce n'est pas un catalogue bâti sur un modèle connu. Il réagit, au contraire, contre une formule trop uniformément adoptée. Personne ne s'en réjouira plus que nous, qui avons toujours déclaré incomplets les catalogues dits scientifiques et purement descriptifs, où l'on ne trouve rien ni sur le style propre des monuments, ni sur la place qu'ils occupent dans la série étudiée, ni sur les liens qui les unissent aux autres groupes. Souhaitons qu'à l'exemple de M. Mendel on renonce à se contenter d'une paresseuse juxtaposition de fiches, qui omet l'essentiel et ne fait pas pénétrer le lecteur dans l'essence même du sujet, à savoir l'histoire de l'art et des idées.

L'illustration est abondante ; presque chaque numéro est accompagné d'une vignette. C'est encore un principe dont on ne devrait jamais se départir : une description sans figure annexe est à peu près non avenue. C'est l'accompagnement indispensable de tout catalogue scientifique, que l'on fait pour l'archéologue travaillant dans son cabinet et éloigné des originaux, différent du petit guide ou manuel qui met les visiteurs en face des originaux eux-mêmes et qui, par conséquent, peut se dispenser de reproductions. Il faut louer l'administration des Musées Ottomans de l'avoir bien compris et d'avoir consenti aux sacrifices nécessaires pour ce complément. Je préférerai toujours, pour ma part, de bonnes photogravures à des croquis; mais il faut tenir compte des difficultés d'exécution et des dépenses qu'entraînent des planches ou des similis dans le texte. Tel qu'il est, ce répertoire copieux de vignettes souligne et éclaire très heureusement les descriptions.

En résumé, de l'active collaboration d'Hamdy bey, d'Halil Edhem, d'Edhem bey et de M. Mendel sort un excellent ouvrage qui, non seulement nous fournit un précieux recueil de beaux monuments, mais qui fait faire un notable progrès à la science muséographique.

E. Pottier.

33. *Eduard MEYER. Histoire de l'antiquité.* T. I, traduit par *Maxime DAVID.* Paris, Geuthner, 1913. In-8°, VIII-284 p.

Un groupe de spécialistes vient d'en-

treprendre la traduction du grand ouvrage d'Eduard Meyer : *Histoire de l'Antiquité*. Le volume 1er, traduit par M. Maxime David, a paru. L'ensemble sera complété par MM. Dussaud, de Genouillac, A.-J. Reinach, J. Toutain et Weil. Les tomes V à VIII paraîtront immédiatement après la nouvelle édition allemande.

L'œuvre même est suffisamment connue, pour qu'il soit inutile de l'apprécier à nouveau. L'idée de la traduire était heureuse, étant données son importance et la rareté des œuvres françaises, relatives à l'histoire générale de l'antiquité. Le 1er volume est consacré à l'Anthropologie. Mais anthropologie signifie ici « théorie des formes universelles de la vie et de l'évolution humaine ». Le sens du terme est donc bien différent de celui qu'il a d'ordinaire en français : science des races, élaborée surtout d'après des données physiques. Les trois chapitres qui composent le livre, ont trait, les deux premiers à l'étude générale de l'évolution des société primitives — et c'est une contribution à la sociologie — le dernier est une discussion sur l'objet même de l'histoire.

La 3me édition allemande, d'après laquelle est faite la traduction, n'apporte rien de nouveau, sauf quelques retouches de style et des compléments de détail (notes des §§ 10 et 11 : l'état et les groupements sociaux).

Il est malheureusement à craindre que le travail de M. David ne rende pas tous les services qu'on aurait pu en attendre. Le texte allemand d'Eduard Meyer est décalqué avec une fidélité à peu près littérale, qui rend la traduction difficile à lire. Transposé ainsi en français, le style de Meyer apparaît hérissé d'une barbarie de termes, d'un pédantisme d'abstractions, que dissimulait mieux le génie même de la langue allemande. Les phrases sont longues, embarrassées, pénibles, mal construites : la langue, obscure, fait d'ailleurs sans cesse appel aux vocabulaires étrangers.

Les lecteurs qui savent l'allemand préféreront se reporter au texte. Les autres pourraient bien se lasser d'une besogne rebutante. L'excès de conscience du traducteur apparaît ici comme un défaut.

L'édition est correcte, et la présentation extérieure fort agréable.

Pierre Lavedan.

34. *René NIHARD. Le problème des « Bacchantes » d'Euripide* (Publications du *Musée Belge*, n° 38). Louvain, Peeters ; Paris, Champion ; 1912. In-8°, 110 p.

M. Nihard a étudié de près les problèmes — très nombreux, on le sait — que soulève la tragédie des *Bacchantes*, et il lui a paru qu'il était nécessaire d'apporter à leur solution un esprit de sagesse et de prudence dont les critiques s'étaient trop souvent départis. M. N. est donc — et c'est un mérite — le moins aventureux des interprètes d'Euripide : juge sévère des présomptions et des hypothèses, il se plaît à les dépouiller de leurs dehors séduisants et à mettre à nu leur faiblesse. C'est un guide plein de précautions qui ne veut poser le pied que sur un terrain solide, et avec qui l'on ne risque point, pour l'attrait d'une perspective large ou nouvelle, d'aller vers des ravins ou des fondrières, ni même de les côtoyer. Mais peut-être aussi lui en veut-on quelquefois de cela même : quand il nous mène avec tant de sagesse, nous nous faisons un peu traîner à la manière des enfants, en tournant des yeux obstinés du côté où l'on ne va pas. C'est ainsi que M. N. accumule, sans nous persuader pleinement, toutes les objections qu'on peut formuler contre « l'hypothèse macédonienne » : il reconnaît toutefois « qu'elle ne manque pas de vraisemblance » ; mais, appliquant encore une

fois son doute méthodique, il se demande si, en admettant même que les allusions à la Piérie et aux fleuves macédoniens soient des morceaux de circonstance, il n'est pas possible que le poète eût « composé ou du moins ébauché » sa tragédie avant de quitter Athènes. C'est possible en effet. Quel moyen de le nier ? Nous dirons seulement qu'Euripide fut heureux, en ce cas, de trouver dans ses cartons et de pouvoir emporter en Macédoine l'ébauche d'un drame qui se prêtait si aisément à devenir une pièce de circonstance.

Très préoccupé de ne pas céder à de simples présomptions, M. N. conteste, de même, l'interprétation que « la plupart des commentateurs et des critiques » — il le reconnaît — ont donnée du vers 1348 :

ὀργὰς πρέπει θεοὺς οὐχ ὁμοιοῦσθαι βροτοῖς.

« Ce vers », disait H. Weil, « trahit le sentiment du poète ». Nous avons dit nous-même que la protestation du poète se faisait entendre clairement dans ce beau vers qui contient la vraie morale de la pièce. M. N. n'en veut rien croire, et à toutes les sentences de la tragédie il applique ce principe très justement posé par M. Maurice Croiset : « Les situations et les personnages, voilà, à proprement parler, les idées d'un poète qui compose pour le théâtre. Par leur nature même, ces idées sont essentiellement particulières, et il y a toujours un inconvénient ou quelque danger à essayer de les traduire en idées générales ». Principe excellent, mais qui doit laisser cependant à notre intuition une certaine liberté. J'en trouve la preuve dans l'interprétation même que M. Maurice Croiset a donnée du vers qui nous occupe (*J. des Savants*, juin 1909, p. 252). Quand M. N. ne voit « aucune raison d'accorder à cette pensée une puissance de suggestion particulière », c'est le commentaire de M. Croiset qu'il réfute. En réalité, ce vers répond trop bien au sentiment profond du lecteur pour ne pas exprimer aussi celui du poète.

Si M. N. se trouve ici en désaccord avec la plupart des critiques, c'est qu'il applique de la façon la plus rigide sa théorie des « anachronismes », qui est, en somme, l'idée dominante de toute son étude. Jugeant que la personnalité d'Euripide doit rester étrangère à son drame, il veut bien admettre, à la rigueur, que le poète « ait rappelé « par la bouche d'Agavé ce que la jeu- « ne génération du ve siècle pensait « d'une conception de la divinité qui « attribuait à celle-ci les mêmes pas- « sions qu'aux hommes » ; mais il ne veut pas aller au delà. Et c'est ici, peut-être, que sa théorie soulève le plus de difficultés. Il faut néanmoins reconnaître qu'elle ne manque pas d'attrait, ni même de force persuasive, en ce qui regarde les arguments de Tirésias (v. 265 et suiv.) ; qu'Euripide prête au devin des explications conformes au goût du jour, nous l'admettons sans hésiter, et cette partie de l'étude de M. N. nous paraît offrir un réel intérêt : nous nous demandons seulement si c'est avec tout son sérieux que le poète s'applique à rassembler ces explications : le moins que nous puissions dire, c'est qu'il ne les donne pas comme siennes, et s'il est un endroit de la tragédie où nous devions, avec M. N. réserver toute l'objectivité du poète, c'est assurément ce long couplet de Tirésias.

Sur certains points où l'on ne peut manquer de donner, pour l'essentiel, son plein assentiment à M. N., on regrettera quelquefois que la pensée se résume en des formules trop générales qui en effacent les reliefs et les nuances. Après nous avoir dit que Penthée « est bel et bien le type traditionnel du *tyran* », M. N. croit définir son rôle en disant « qu'il est un vrai *héros de tragédie* ». Il serait dangereux de voir circuler dans la critique de ces monnaies sans effigie ; il n'est pas besoin de rap-

peler ce que Weil (*Drame antique*, p. 108) dit avec une brièveté si juste et délicate du personnage de Penthée : M. N. fait à peu près les mêmes observations : nous voyons donc ce qu'on risque, et beaucoup moins ce qu'on gagne, à user de semblables formules.

Ces réserves faites, on aime à louer chez M. N. l'étude scrupuleuse des textes, et le souci constant d'en extraire exactement ce qu'ils contiennent, sans sollicitation indiscrète. Le chapitre VI, sur « Le merveilleux » est, à cet égard, un des plus judicieux de l'ouvrage, et nous avons plaisir, aussi, à nous trouver d'accord avec M. N. sur l'interprétation du personnage de Cadmos, et sur l'explication des vers 50 et suiv., où Euripide a cru sans doute devoir rappeler, comme une éventualité possible, la forme de la légende qui était le plus familière à ses auditeurs. — En résumé, M. N., qui s'est proposé de donner « une interprétation méthodique » de la tragédie d'Euripide, a vraiment tenu sa promesse, et cette étude, si recommandable par sa probité, sera lue avec intérêt par ceux qu'intriguent ou passionnent *les problèmes des Bacchantes*.

Mentionnons, pour finir, certains passages où nous persistons à lire ou à interpréter le texte autrement que M. N. Vers 184 (page 105) : M. N. constate que dans les exemples du *Thesaurus* χορεύω n'a jamais le sens de « se rendre quelque part en dansant », et que seuls les auteurs d'époque récente l'emploient « pour désigner un mouvement de translation » : on répondra que si ce mouvement n'est pas exprimé par le verbe, il lui est très aisément communiqué par l'adverbe ποῖ. — Vers 200 (page 106) : la justification donnée par Elmsley de σοφιζόμεσθα τοῖσι δαίμοσιν reste assez douteuse : la lecture οὐδ' ἐνσοφιζόμεσθα paraît décidément préférable. — Vers 315-7 (page 59) : il nous paraît impossible de lire sans ponctuation : ἐν τῇ φύσει τοῦτο σκοπεῖν χρή, car σκοπεῖν serait d'une impropriété choquante : nous avons d'ailleurs rappelé que σκοπεῖν χρή (cf. *Troy.* 529-30) sert à introduire une preuve décisive. — Vers 327 (pages 60-1, note) : l'interprétation de Hermann est, évidemment, ingénieuse, mais elle fait quelque violence au texte en donnant à ἄνευ φαρμάκων le sens de ἀνίατως. — Signalons à M. N. quelques coquilles : p. 73, lire ἔρρηξεν ; p. 75 (note 3), lire ἐξέπεσεν ; p. 108 (lignes 3 et 5), lire ἐγώ.

La bibliographie donnée en tête de l'ouvrage peut, tout d'abord, paraître sommaire, mais elle se complète chemin faisant : on y peut ajouter l'article de M. Alfred Croiset (publié dans *Athéna* en mai 1912, sans doute après l'impression de l'étude de M. N.) *Euripide et le mysticisme*.

G. Dalmeyda.

35. *Patrologiae cursus completus accurante* J.-P. Migne. *Series graeca. Indices* digessit *Ferdinandus CAVALLERA*. Parisiis, Garnier, 1912. In-4°, 218 col.

On sait les services que rend et que rendra longtemps encore la « Patrologie grecque » de Migne. Mais on sait aussi combien, dans cette masse énorme d'œuvres de toute espèce, les recherches sont difficiles. On ne pouvait jusqu'ici que déplorer la destruction par le feu du tome CXLII, qui, entre autres choses, contenait des index. Car les publications de Scholarios et de Pearson qui prétendaient en tenir lieu sont, à tous égards, insuffisantes. Le fascicule que publie M. Cavallera apporte précisément ce qui faisait défaut. Il est divisé en quatre parties : 1° *Brevis conspectus auctorum ex ordine tomorum*, 2° *Index alphabeticus auctorum*, 3° *Index methodicus*, 4° *Appendix*.

Un pareil travail n'est pas si mécanique qu'il peut sembler. L'*Index methodicus* notamment demandait une lecture attentive et une érudition précise. Dans l'*Appendix*, le relevé des

trop rares *indices graecitatis* contenus dans la Patrologie rendra des services aux philologues et aux grammairiens. H. Schöne aurait eu intérêt à faire lui-même un pareil relevé. Il aurait pu considérablement enrichir son *Repertorium griechischer Wörterzeichnisse*. Et c'est là le moindre des services que peuvent rendre les *Indices* de M. Cavallera.

Pierre Boudreaux.

36. *PHILOSTRATUS The life of Apollonius of Tyana, the epistles of Apollonius and the treatise of Eusebius, with an english translation* by. *F.C. CONYBEARE*. Tome I. Londres, Macmillan, 1912. In-16. XIII-591 p.

Ce premier volume fait partie de la *Lœb classical Library*, dont M. S. Reinach a suggéré le plan et dont il a récemment (dans une séance de l'Acacadémie des Inscriptions) expliqué l'intérêt. Il comprend les cinq premiers livres de la *Vie d'Apollonius*, précédés d'une courte introduction et suivis d'un index. M. Loeb annonce que dans certains cas les textes seront « spécialement préparés pour la collection », tandis qu'en règle générale on reproduira les meilleurs textes usuels ; c'est celui de Kayser, dans la Bibliothèque Teubner, qui est ici reproduit. Le volume, maniable et coquet, est tout à fait agréable à l'œil, et la *Vie d'Apollonius*, quand bien même on renonce à y voir un pamphlet antichrétien, garde un vif intérêt pour l'histoire des idées religieuses dans le monde antique.

A. P.

37. *Erich von PRITTWITZ-GAFRON. Das Sprichwort im griechischen Epigramm.* Giessen, Tœpelmann, 1912. In-8°, 68 p.

L'auteur de cette dissertation relève et étudie l'emploi des proverbes ou locutions proverbiales dans un certain nombre de pièces de l'Anthologie, depuis le temps de Simonide jusqu'à l'époque byzantine ; il ne semble pas qu'il apporte rien de bien nouveau, mais il connaît assez bien la littérature parémiographique. Il aurait dû surveiller de plus près l'impression des citations grecques ; on se heurte vraiment à trop de vers faux, par suite de ces fautes typographiques.

A. P.

38. *Alfred RAMBAUD. Études sur l'histoire byzantine.* Préface et notes de *Ch. Diehl*. Paris, A. Colin, 1912. In-12, XXIII-317 p.

La mémoire d'Alfred Rambaud est restée chère aux byzantinistes, et sa remarquable thèse sur « l'Empire grec au xe siècle », publiée en 1870, a été en France le point de départ de la renaissance des études byzantines, grâce à laquelle se sont renouées chez nous les traditions des érudits du XVIIe siècle. En outre, par une série d'articles publiés à diverses reprises dans la *Revue des Deux Mondes* et dans d'autres recueils, Rambaud a contribué un des premiers à intéresser le grand public à l'histoire de Byzance et à détruire la légende absurde de la décadence prolongée pendant dix siècles qu'avaient accréditée les contes moraux et les dissertations philosophiques des contemporains de Montesquieu et de Voltaire. Ce sont ces études éparses dans les revues et publiées à d'assez longs intervalles, que l'on a eu l'heureuse idée de réunir dans ce volume. M. Ch. Diehl a rappelé dans une préface l'importance de l'œuvre historique de Rambaud, et a ajouté au texte des notes bibliographiques qui montrent l'état actuel de la science sur les questions qui sont traitées. En relisant ces jolies études, on s'aperçoit qu'elles n'ont pas vieilli, et elles doivent cette

persistante jeunesse autant à l'élégance de leur forme qu'à la pénétrante érudition qui en constitue la base. Rambaud ne se contentait pas de rassembler des textes : ils n'étaient pour lui qu'un moyen de reconstituer la vie du passé, et c'est parce qu'il a su montrer tous les côtés vivants et vraiment actuels de la civilisation byzantine que ces quelques aperçus resteront des modèles d'histoire. Bien que sur certains points, par exemple sur le caractère des factions de l'Hippodrome, dont le caractère de garde civique a été mis en lumière par Ouspensk), l'érudition contemporaine ait modifié quelque peu ses conclusions, elles sont restées presques intactes dans leur ensemble. L'étude sur « le sport et l'hippodrome à Constantinople » résumé de la thèse latine de Rambaud, est une des reconstitutions les plus pittoresques qui aient été tentées de la vie du peuple de Constantinople. L'analyse de l'épopée de Digenis Akritas nous transporte au contraire au fond des marches provinciales, au milieu de la lutte quotidienne entre les chefs de guerre et les musulmans. La figure de Michel Psellos, le rhéteur homme d'État, nous montre un nouvel aspect de cette société si complexe. Avec le chapitre intitulé « Empereurs et impératrices d'Orient » nous pénétrons au cœur même du palais mystérieux où se déroulent les pompes de la liturgie impériale. Enfin la dernière étude, « Hellènes et Bulgares » a repris, grâce aux événements récents, un singulier intérêt d'actualité. Par une analyse très ingénieuse Rambaud cherche à dresser le bilan des gains de l'hellénisme au moyen âge, et il le montre presque stationnaire, réduit à l'ancienne Grèce et à une partie de la Thrace, miné de toutes parts à la suite des invasions slaves qui forment des enclaves sur son propre territoire. D'autre part, les conquérants slaves n'arrivent pas à former des groupes plus compactes et plus stables que les Grecs. Aucune étude ne montre mieux le caractère véritable des luttes ethniques qui se poursuivent dans la péninsule des Balkans.

Louis Bréhier.

39. S. *REINACH. Répertoire des reliefs grecs et romains.* Tome III, Italie-Suisse. Paris, Leroux, 1912. In-8°, 1-566 p.

Avec ce volume s'achève, trois ans à peine après l'apparition du premier tome, le répertoire des reliefs grecs et romains, qui s'ajoute aux deux recueils antérieurs de l'auteur, le répertoire de la sculpture et celui des vases peints. Les archéologues auront ainsi sous la main et dans un format maniable une réunion infiniment précieuse de documents, qui les dispensera de recourir à des in-folio coûteux et difficilement accessibles. Les gravures, qui sont forcément sommaires et schématiques, sont presque toujours claires et donnent l'essentiel du monument, lorsque celui-ci n'a pas été défiguré par des restaurations postérieures. Le texte, toujours précis, ne dispense pas de recourir aux travaux de détail, mais dit toujours — et de la façon la plus nette — ce qu'il importe de savoir ou ce qu'il n'est pas permis d'ignorer. On saurait difficilement concevoir un livre qui soit plus utile, à condition qu'on sache le consulter comme il convient et qu'on ne prétende pas étudier les monuments d'après des croquis qui doivent seulement en donner l'idée. Peut-être M. S. R. eût-il pu, là où il la connaissait, indiquer la mesure des monuments qu'il faisait reproduire : l'échelle est parfois très différente entre les gravures, ce qui pourrait exposer à de lourdes méprises des lecteurs non prévenus (je signalerai comme exemple les deux stèles grecques du Capitole, p. 210, 1-2). Rien ne serait plus aisé à l'auteur que de déférer à ce vœu dans une nouvelle édition qui ne

peut manquer d'être prochaine et pour laquelle je lui soumets une liste très brève de menues critiques. — P. 37, 2, il est douteux que le relief représente l'aveuglement d'Œdipe (voir les critiques de Bethe, *Thebanische Heldenlieder*, p. 69, 40). P. 55, 3, le massacre des prétendants (cf. d'ailleurs, p. 492, 4). P. 65, 4, je crois également que j'ai eu tort de faire reproduire le relief de Torre dei Passeri; mais il faudrait revoir ce point. P. 72, 2, pas de bûcher. P. 83, non un Pan, mais Silène ou Satyre barbu. P. 101, 1, 3, tête de taureau et non d'âne, comme j'ai pu m'en assurer récemment à Pérouse. P. 113, 2, le prêtre est le défunt, qui correspond à Éros, comme la femme à Psyché. P. 134-5, lire : les ailes d'Icare. P. 153, 1, rapprocher les terres cuites de Locres. P. 176, 3, plutôt le départ de Patrocle. P. 186, 2, coupe et non louve. P. 218, 1, à droite, dispute de Poseidon et d'Athèna. P. 233, 4, Silvain. P. 282, pugilistes et pancratiastes. P. 310, 2, au milieu le Genius familiaris (une peinture de Pompéi montre le serpent au-dessus de sa tête, au lieu qu'on le voit ici s'enrouler devant lui autour de l'autel). P. 352, 2, Amazone blessée (?). P. 381, 1, l'esclave scythe me paraît douteux. P. 394, 1, non Némésis, mais Spes ou Aphrodite (cf. p. 396, 2). P. 446, 1, mort d'Opheltès. P. 483, 1, non Hylas. P. 514, 2, deux fauves, et non lion et cheval.

A. de Ridder.

40. *Frank Egleston ROBBINS. The hexaemeral Literature. A Study of the Greek and Latin commentaries on Genesis.* Chicago et Cambridge, University Press, 1912. In-8°, 104 p.

Cette thèse de doctorat traite, avec une remarquable sobriété dans la forme, et, pour le fond, une grande variété de connaissances, un sujet très complexe et très étendu. Les commentaires de la *Genèse* (généralement intitulés, à l'époque ancienne, *Hexaemeron*) forment, dans la littérature ecclésiastique, un genre bien déterminé, dont les caractères essentiels se sont fixés de bonne heure, où se sont maintenus, par une tradition tenace, certains thèmes, certaines interprétations, un certain esprit. M. R. a étudié le genre dans sa plus grande extension, depuis les origines jusqu'à la Renaissance, en y comprenant même certaines œuvres poétiques qui peuvent s'y rattacher en quelque mesure : comme la *Semaine* ou le *Paradis perdu*. Il définit d'abord d'une manière générale l'influence de la philosophie grecque, et tout d'abord celle du *Timée* de Platon; il étudie ensuite successivement le *De opificio mundi* de Philon; les premiers essais des écrivains chrétiens; l'*Hexaemeron* de saint Basile; les successeurs de saint Basile; saint Augustin; Scot Erigène, Abélard; Du Bartas enfin et Milton; je ne cite que les noms les plus caractéristiques. Son objet est principalement d'établir la *topique* du genre; de suivre la filière par laquelle les thèmes se sont transmis, après en avoir reconnu l'origine. Mais il a bien marqué aussi les principales étapes de ce développement; il a fait à Philon, à Basile, à Augustin, la part qui leur revient en propre dans l'invention de la mise en œuvre de ces thèmes. Une étude aussi vaste est nécessairement très rapide. Mais, dans sa concision, elle est fort intéressante, souvent nouvelle et suggestive. Il faut en remercier l'auteur, ainsi que le professeur P. Shorey qui en a inspiré l'idée (1).

A. Pugh.

(1) Quelques détails. On peut s'étonner de ne pas voir mentionner p. 1, parmi les grandes collections, *Die griechischen christlichen Schriftsteller der drei ersten Jahrhunderte*, cités assez singulièrement p. 39 sous la formule : *Ap. kirchenväter Comm. Preuss. Ak. d. Wiss.* P. 20, la faute d'accent μόνη pour μονή rend, au premier abord, le texte inintelligible. — P. 22, il y a quelque confusion dans le commentaire de Plotin *Enn.* V, 2, 1.

41. *Carl ROBERT. Zu den Epitrepontes des Menander.* Extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, XXIII, 1912, pp. 404-432.

Parmi les fragments nouveaux que M. Lefebvre a fait connaître dans sa 2e édition, se trouvent les deux morceaux VX, qui lui ont semblé un moment devoir être rapprochés de NMT, et M. M. Croiset s'est montré assez favorable à cette conjecture, que recommandent les caractères extérieurs du papyrus. M. L. l'a cependant abandonnée, parce qu'un mot (τέτοκε) ne lui a pas paru pouvoir se concilier avec le moment de l'intrigue que représentent NMT. M. R. la reprend, avec cette différence qu'il fait remonter le texte de VX une ligne plus haut que ne le plaçait M. L.; il la développe et s'ingénie à la vérifier avec ces dons d'imagination qui lui sont particuliers. De deux pages affreusement mutilées, si on excepte les premiers vers de chacune, il réussit à tirer une suite, un sens général, qui — c'est pour lui la vérification de son hypothèse — se laisse relier sans trop de peine au verso du fragment Y, lequel doit lui-même se réunir, la chose est sûre aujourd'hui, au verso de R.

Onésime vient de se retirer, à la vue de Smicrinès qui s'approche, et le vieillard exhale sa bile. Voilà qui n'est pas douteux; voici comment M. R. se représente ce qui suit : les mots οἶμοι τά<λας>, quoique le papyrus ne porte pas trace de paragraphos, marqueraient l'entrée du cuisinier; ce personnage, avec sa curiosité habituelle, se serait approché de Charisios et d'Habrotonon, pendant que celle-ci exécute la petite comédie convenue avec Onésime; il aurait entendu une partie de leur entretien, mais, bientôt surpris en flagrant délit d'indiscrétion, se serait fait expulser. Onésime le suivrait, sans qu'on sache trop pourquoi; puis, Charisios, à son tour, qui aurait besoin d'Onésime, pour l'interroger au sujet de l'anneau. Smicrinès, — jusque là en *a parte*, — interpellerait Charisios au moment où celui-ci va rentrer avec l'esclave. Scène d'explication entre le gendre et le beau-père (je néglige quelques conjectures un peu singulières de M. R. sur l'attitude de ce dernier). Avec l'exclamation ὦ Ἡράκλεις, après que Charisios est rentré, apparaîtraient deux nouveaux personnages, Simmias, un ami de Charisios, et un autre convive, qui, venus pour banqueter et non pour assister à un petit drame de famille, s'esquiveraient, à bout de patience. C'est ainsi que M. R. rend compte des mots ὑμῶν ἑταῖρος οὗτος, qui sont certainement un des éléments essentiels du problème à résoudre. Par ces deux personnages, Smicrinès apprendrait l'histoire du petit bâtard : τέτοκε ne serait point dit de Pamphile, mais d'Habrotonon (τέτοκ' ἐκ <Χαρισίου>). Nous avons rejoint ainsi YR. Se fondant alors principalement sur la lecture ΧΑΙΡ, en marge du vers 427, M. R. attribue à Chérestrate, père de Charisios, les vers ὑψηλὸς ὤν τις, dont il donne une explication ingénieuse, en les ponctuant à sa manière : il faudrait prendre le futur βιώσεται au sens propre, et entendre que Chérestrate souhaite de voir Charisios, qui a profané la maison familiale en y introduisant Habrotonon (cf. ἐπεισάγει), aller faire la fête ailleurs, dans un mauvais lieu (ματρυλεῖον). Reste à expliquer les vers μισεῖ τὸν ἡδύν... et ce qui suit. Le mot κύριον suggère à M. R. l'idée de faire reparaître Syriscos (cf. 162 et 198). Dans la lacune qui suit le premier quaternion, devait prendre place avant tout l'entrevue de Smicrinès et de Pamphilé, refusée d'abord par Charisios, ménagée enfin par Chérestrate; entrevue qui aurait lieu sur la scène (dans la rue), et que Charisios entendrait par la porte entr'ouverte (explication assurément plus simple que celles auxquelles on a eu généralement recours.) M. R. abandonne alors (est-il bien ins-

piré? sa première opinion, que Pamphilé se refusait à obéir à son père ; il pense maintenant qu'elle le suivait chez lui, et restait sous la garde de Sophroné, jusqu'à ce que Charisios, mis au courant de la vérité, revînt l'enlever (ἅρπασμα, au vers 542). Pour achever de remplir la lacune, M. R. imagine que Chérestrate expulsait de la maison conjugale Habrotonon et l'enfant, non toutefois sans avoir obligé Syriscos à céder à la prétendue mère les γνωρίσματα qui joueront bientôt leur rôle dans la scène entre celle-ci et Pamphilé. (Comme Habrotonon au vers 432 motive sa sortie par les pleurs de l'enfant, quoi que vaille ce motif, il est peu probable qu'elle ait été expulsée.)

L'étude de M. R. est un remarquable essai de reconstitution d'une des parties les plus mutilées du papyrus, et d'un moment obscur de l'action. Tous les amis de Ménandre la liront avec intérêt. Tenons-nous en à l'essentiel. Une fois admis que VX peuvent se relier à NMT (l'explication de τέτοκε est, comme l'a vu M. Lefebvre, le point déicat), cette reconstitution a l'avantage de fournir, dans la première partie, une explication plausible des mots difficiles : ὑμῶν ἑταῖρος οὗτος; et elle répond, dans la deuxième, à une des suggestions les plus naturelles du mot αὔριον ; un grand nombre de remarques de détail sont pénétrantes et profitables, comme on peut s'y attendre. Voici maintenant certaines difficultés : M. R. est bien souvent obligé d'admettre l'omission d'une paragraphos ; il introduit deux personnages nouveaux, et le nom de Simmias (si la lecture de M. de Ricci est sûre) ne nous révèle pas grand chose ; l'interprétation du morceau ὑψηλὸς ὤν τις, et celle surtout du morceau μισεῖ τὸν ἡδύν laissent le lecteur hésitant. Enfin, pour le rôle de Chérestrate, tout dépend d'abord de la lecture de la note marginale au vers 427 ; il est prudent, — l'événement l'a souvent prouvé, — de tenir le plus grand compte des données fournies par M. Lefebvre, qui croit pouvoir lire ici ΧΑΙΡ ; je partage toutefois l'incertitude de M. Kœrte, et il est certain que le fac-similé ne laisse rien entrevoir de distinct, à part le P.

A. Puech.

42. *Rudolf STAEHLIN. Das Motiv der Mantik im antiken Drama* (*Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten*). Giessen, Töpelmann, 1912. In-8°, 230 p.

Le sujet abordé par M. S., et dont A. Dieterich signale l'importance dans son article de la *Realencyclopädie* sur Euripide, n'avait été traité jusqu'ici que dans la thèse d'E. Thomas : *De vaticinatione vaticinantibusque personis in Graecorum tragoedia* (1879). M. S. le reprend avec plus d'ampleur en faisant entrer dans son étude les *songes* et les *oracles* et en consacrant les deux derniers chapitres de son livre à Aristophane, Plaute et Térence, après avoir passé en revue Eschyle, Sophocle, Euripide, Sénèque. Cinquante-neuf pièces sont ainsi examinées successivement dans l'ordre chronologique traditionnel.

Les conclusions de M. S. sont les suivantes :

Le *motif* de la mantique utilisé par le drame a son origine dans l'épopée, comme celui du *deus ex machina* et de la *reconnaissance*, bien que son caractère religieux ait sans doute contribué à l'introduire de très bonne heure dans le drame. S'il s'imposait souvent au poète, comme étroitement lié au fond de la légende, dans nombre de cas au contraire il aurait pu être écarté, en raison de son peu d'importance. Mais il est arrivé fréquemment que les poètes, reconnaissant sa valeur dramatique, l'ont ajouté librement à la légende. Eschyle en a tiré d'admirables effets tragiques et lui a fait dans son théâtre une place capitale, non seulement en artiste de génie, mais en

croyant. Tous les traits que l'on peut relever chez ses successeurs dans l'emploi de ce *motif* se trouvent chez lui, au moins en germe. Il s'en sert parfois pour amener la *reconnaissance*, ailleurs pour la retarder en compliquant l'action. Il se plaît à en renforcer la valeur en rappelant que d'autres prédictions se sont déjà réalisées. Le *Prométhée* présente le premier exemple connu d'un *vaticinium ex eventu ;* dans les *Perses*, pour la première fois on relève l'emploi, devenu si fréquent plus tard, d'un songe allégorique. Un procédé repris avec prédilection par Euripide : l'annonce prophétique de l'établissement d'un culte, apparaît déjà dans les *Sept*. M. S. croit constater que chez Eschyle le *songe* a pour l'action moins d'importance que l'*oracle*, ce qui s'explique. Enfin il signale dans les *Euménides* le premier exemple d'un songe *réalisé* sur la scène, sous les yeux du public. Dans l'utilisation du même motif, Sophocle surpasse parfois son devancier en adresse. Sa véritable originalité consiste peut-être dans l'emploi de la prédiction *tardive*, et dans les effets dramatiques qui en résultent, comme dans *Ajax* et *Antigone*. M. S. montre judicieusement l'étrange situation où se trouvait Euripide, pris entre son dédain de philosophe pour la mantique et son penchant d'artiste pour un motif d'une si incontestable valeur dramatique. En général, Euripide ne voit dans ce *motif* qu'un procédé purement scénique dont il use avec virtuosité. Il accorde une importance particulière aux songes et nous offre dans *Iphigénie en Tauride* le plus beau du théâtre antique. Les prophéties lui servent souvent à étendre la légende au-delà du dénouement.

L. Méridier.

43-44. *TAFRALI. Thessalonique au XIVe siècle.* Paris, Geuthner, 1912. In-8°, 312 p. — *Topographie de Thessalonique.* Paris, Geuthner, 1912. In-8°, 214 p. av. 32 planches et 2 plans.

A tous les siècles de son histoire Thessalonique a tenu une place considérable dans l'empire byzantin : grande ville de commerce, peuplée, riche et prospère, place de guerre importante et boulevard de la Macédoine, la cité de Saint Démétrius apparaît vraiment comme la seconde capitale de la monarchie. Tous les événements qui agitèrent la péninsule balkanique, toutes les manifestations politiques, religieuses ou sociales qui troublèrent le monde byzantin ont trouvé là un écho sonore, et dans l'histoire de l'art, les monuments dont elle était fière méritent d'être rangés à côté de ceux dont Constantinople s'enorgueillit. Mais le XIVe siècle surtout lui a donné des titres particuliers à l'attention de l'historien. A ce moment, Thessalonique a été à la fois le théâtre d'une lutte religieuse ardente et d'un grand mouvement social, dont l'étude ouvre sur l'histoire de la civilisation byzantine des jours tout nouveaux.

La *querelle des Hésychastes*, qui mit aux prises la subtilité mystique des moines de l'Athos et la rigoureuse raison de la scholastique latine, est un dernier épisode des luttes passionnées où s'affrontèrent tant de fois l'Orient et l'Occident. La *révolution des Zélotes*, crise révolutionnaire née de l'âpreté des haines sociales, laisse entrevoir, en un raccourci pittoresque et coloré, ce qu'était la vie communale dans une grande cité byzantine : et c'est là assurément une des choses que jusqu'ici nous connaissions le plus mal dans l'histoire de l'empire grec d'Orient. C'est donc un sujet aussi intéressant que, par bien des côtés, nouveau que M. T. a entrepris de traiter dans son livre : et ce n'est pas un médiocre mérite d'avoir pour la première fois tâché de nous faire connaître l'organisation municipale d'une grande ville byzantine, sa vie religieuse et sociale,

les partis qui la divisaient, et dont les luttes nous apparaissent en un relief presque tragique. Journées révolutionnaires pleines de terreur et de sang, guerres civiles où les adversaires s'affrontent la menace à la bouche ou le glaive au poing, passions anticléricales ardentes, projets de réformes sociales où le salut public inspire et couvre les pires injustices, antagonisme éternel entre les intentions souvent louables des chefs et les excès de la foule sanguinaire et féroce, rien ne manque pour donner l'intérêt et la vie à cette histoire. Et si l'on ajoute que M. T., pour la raconter, a eu la bonne fortune de consulter nombre de sources inédites, en particulier les écrits d'Isidore de Thessalonique, de Grégoire Palamas, de Nicolas Cabasilas surtout, conservées à notre Bibliothèque Nationale, on appréciera à la fois l'effort accompli par l'auteur et la nouveauté du livre qui en est sorti.

Evidemment, tout n'est point parfait dans cet ouvrage. La langue, correcte en général, rappelle cependant trop souvent que l'auteur est étranger ; bien des indications restent incomplètes et vagues, piquant la curiosité sans la satisfaire ; les conclusions du livre enfin, d'une portée trop vaste, appelleraient plus d'une réserve et d'une critique. Mais il y a sur l'état social de la cité et la lutte de classes qui en résultait, sur la querelle hésychaste, sur la révolution des Zélotes surtout, des chapitres excellents. Et si l'auteur, comme il arrive, a eu pour les personnages qui l'occupaient une indulgence peut-être excessive (car ce mouvement né d'un amour sincère du bien public dégénéra vite en la plus atroce des terreurs), il faut lui savoir gré d'avoir entrepris avec un zèle, une conscience, une application infatigables, une étude originale et neuve, où quiconque s'intéresse aux études de Byzance trouvera à apprendre infiniment. Et il ne me déplaît pas de noter que ces deux volumes, fruit de longues et patientes recherches, ont été présentés comme thèses pour obtenir non pas le doctorat d'Université, mais le doctorat d'État à la Faculté des lettres de Paris.

M. T. a eu la bonne chance de faire à Salonique un séjour assez long. Il en a profité pour étudier la topographie de la grande cité, pour relever attentivement le plan et les aspects de sa vieille enceinte byzantine. C'est l'objet de son second ouvrage, qu'illustrent des plans excellents et précis et une abondante suite de photographies, d'autant plus précieuses que, depuis le passage de M. T., une partie de ces remparts a été démolie. On eût souhaité sans doute, dans une étude qui pouvait être si importante pour l'histoire de la fortification byzantine, une méthode parfois plus rigoureuse dans l'étude des inscriptions qui datent ces murailles, un emploi plus ingénieux aussi des comparaisons que pouvaient fournir d'autres enceintes byzantines conservées jusqu'à nous. Mais on trouvera dans ce livre des informations tout à fait intéressantes sur l'aspect qu'offrait jadis l'antique Thessalonique, sur les grandes églises qui en étaient la parure, sur la date probable où elles furent élevées. Ici encore il faut louer M. T. de l'effort personnel, persévérant et attentif avec lequel il a conduit ses recherches et des sérieuses qualités scientifiques dont il y a donné la preuve.

Ch. Diehl.

45. *Textes et documents pour l'étude historique du christianisme*, publiés sous la direction de H. Hemmer et P. Lejay. — Les Pères Apostoliques, IV. *Le Pasteur d'Hermas*, texte grec, traduction française, introduction et index par *Auguste LELONG*, agrégé de l'Université. Paris, A. Picard, 1912.

M. A. Lelong a déjà donné dans la même collection la traduction des

Épîtres d'Ignace. Son édition du *Pasteur* a été faite avec soin ; il reproduit le texte de Funck (1901), en tenant compte des manuscrits (parchemins ou papyrus) récemment retrouvés, qui viennent maintenant à notre aide pour quelques parties (par exemple le manuscrit de Hambourg, pour la fin de la *Similitude* IV et le commencement de la *Similitude* V). La traduction m'a paru, en son ensemble, exacte et claire. « Vu l'importance exceptionnelle du *Pasteur* », dit M. L. « et la rareté des livres français relatifs à ce curieux monument de l'antiquité chrétienne, j'ai cru devoir donner à l'*Introduction* une certaine étendue, afin d'y offrir au lecteur, au moins en abrégé, des éléments suffisants d'information et tous les renseignements essentiels ». On ne peut qu'approuver l'éditeur d'avoir ainsi compris sa tâche, et que le remercier d'avoir dressé une bonne bibliographie, comme d'avoir résumé avec un soin consciencieux les principaux travaux relatifs à la date, à l'origine, à l'interprétation du *Pasteur*. Sur divers points, il a fait choix d'ordinaire des solutions les plus vraisemblables et les plus judicieuses. Une question cependant reste insuffisamment éclaircie : celle du caractère littéraire de l'ouvrage, du *genre* auquel il appartient, de ses modèles et de ses sources possibles. Certainement c'est une question très délicate, et l'attrait assez singulier que cet écrit, en somme médiocre, exerce néanmoins sur les imaginations, provient sans doute en grande partie de notre ignorance. M. L. (p. LXXXVII) rejette le rapprochement établi par Reitzenstein entre le début de la Ve *Vision* et celui du *Poimandres*, parce que, dit-il, si l'imitation paraît certaine ou du moins très probable, nous ignorons quel est le modèle et quelle est la copie. Je suis tout à fait d'avis, moi aussi, que les vues ingénieuses de M. Reitzenstein sur la date des écrits hermétiques sont tout ce qu'il y a de plus incertain ; mais le rapprochement qu'il a établi reste très suggestif, très capable d'intriguer. Il y a là un curieux problème d'histoire littéraire, qu'on souhaiterait voir éclairci, dans la mesure du possible, par de nouvelles recherches. En attendant, je conseille qu'on complète l'*Introduction*, d'une prudence un peu stricte, de M. Lelong, par la lecture du chapitre consacré au *Pasteur* dans la *Geschichte der altchristlichen Literatur*, d'Hermann Jordan (p. 181 84).

A. Puech.

46. *Emil THOMAS. Studien zur lateinischen und griechischen Sprachgeschichte.* Berlin, Weidmann, 1912. 143 p. In-8°, 143 p. 4 M.

Il ne faudrait pas se laisser abuser par le titre de cet ouvrage, ni par les citations de Wilhelm de Humboldt que l'auteur a placées en épigraphe à la première page. Ce n'est pas un livre qui traite de linguistique générale, ni même où quelques lois de l'histoire du grec ou du latin soient mises en lumière. Ce n'est qu'un recueil d'étymologies, ou mieux encore d'explications de mots, et de l'espèce la plus menue et la plus étroite. Y a-t-il dans un manuscrit une forme douteuse et mal attestée, dans un texte en langue vulgaire ou dans un glossaire de basse époque un mot rare et de sens peu sûr, c'est là que M. Thomas va porter son attention et ses soins. Infirmier diligent, il se penche sur les mots malades et estropiés ; il s'empresse à les guérir, à les redresser, à les ramener à une vie normale ; il leur constitue un état civil, il leur fait place dans le vocabulaire, il leur découvre des ascendants honorables, il leur fournit une postérité. Aussi la table des matières de son livre offre-t-elle dans ses trente-six chapitres un joli assemblage de monstres ; c'est la cour des miracles des langues classiques.

Le grec, à vrai dire, y est assez peu représenté : seuls les trois derniers

chapitres lui sont consacrés. Dans l'un est étudié le mot νυμφάσματα qui figure dans un oracle sibyllin, cité au Xe chapitre du περὶ θαυμασίων de Phlégon de Tralles ; M. Diels, suivant une vieille conjecture, corrigeait en καὶ ὑφάσματα, mais M. Thomas maintient le texte du manuscrit, et interprète νυμφάσματα comme un composé *νυμφ(ο)-ὑφάσματα « Gewebe für die νύμφη (Persephone) », simplifié par haplologie. Dans les deux derniers chapitres, il s'agit de deux mots grecs employés par Cicéron dans une lettre à Atticus (X, 12); M. Thomas lit le premier παραποπλευτέον et décompose le second en ἄκιμον ὄν. La tradition manuscrite ne fournit que ΠΑΡΑΟΤΑΕΥΤΕΟΝ et ΑΚΙΜΟΑΟΝ.

On ne peut guère juger par ces deux exemples des qualités du travail de M. Thomas. Il vaut mieux que ce résumé un peu sec ne le ferait croire. En fait d'étymologie, il y a surtout la manière, et celle de M. Thomas est une fort jolie manière. Elle est faite de pénétration subtile et de souple ingéniosité ; elle est soutenue d'une érudition très sûre et d'un sentiment exact des faits du langage. Chacun des chapitres est dans son genre un petit chef-d'œuvre, à la fois de combinaison et d'exposition ; et il y a dans le détail pour le linguiste plus d'une observation à retenir. Quel dommage seulement que M. Thomas emploie sa virtuosité à des exercices aussi puérils, et d'aussi faible portée (1).

J. Vendryes.

47. *J. WACKERNAGEL. Ueber einige antike Anredeformen* (Programm). Göttingen. 1912. In-8°. 32 p.

Il y a beaucoup de choses à apprendre dans les moindres travaux de M. Wackernagel ; et celui-ci, qui n'est qu'un programme d'Université, contient notamment plusieurs observations qui intéressent les études grecques. L'auteur y étudie d'abord l'emploi du nominatif en fonction de vocatif dans le latin *deus* et montre qu'il s'agit là, comme dans l'emploi de ὁ θεός en fonction de vocatif, d'une influence hébraïque (on devra lire et méditer la note de la page 9-10 sur l'emploi de l'article dans les appellations). Mais si les Grecs ont adopté l'usage juif dans l'appellation ὁ θεός, c'est donc que le vocatif de ce mot n'était pas employé. Et, en effet, on n'en rencontre à peu près pas d'exemple. En revanche le féminin θεά s'emploie fréquemment au vocatif. Comment expliquer cette différence ? La réponse se trouve aux pages 24 et suiv., où M. Wackernagel signale une une différence importante d'emploi entre ἄνερ et γύναι ; le second s'appliquait à n'importe quelle femme (mariée ou non) tandis qu'ἄνερ n'était employé que par une femme parlant à son mari. Les rares exemples d'ἄνερ qui ne sont pas conformes à cette règle, s'expliquent par une extension plaisante et familière. Il est naturel dès lors de penser que dans l'emploi des vocatifs θεέ et θεά les Grecs se sont réglés sur l'usage des vocatifs ἄνερ et γύναι.

Il faut enfin signaler le *Nachtrag* des pages 27 et suiv. M. Wackernagel y explique par l'hypothèse d'un dorisme dans la κοινή de Plutarque la construction εἴ τις ἄν au lieu de ἐάν τις (*Tib. Gracch.*, 15, p. 180, 17 Sint.). En effet, contrairement à l'attique, le dorien dans la série des enclitiques donnait toujours le pas à l'indéfini sur la particule conditionnelle (αἴ τίς κα au lieu de ἐάν τις). L'hypothèse est fort jolie ; M. Wackernagel l'appuie de considérations savantes et suggestives.

J. Vendryes.

1. P. 50, il a échappé à M. Thomas que le mot *oclopeta* a été étudié dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, t. XIII, p. 231.

48. *WALTZ (Ad. et Pierre). Grecs et Latins.* Morceaux choisis des littéra-

tures grecque et latine. Paris, Armand Colin, 1913. In-18, XLVIII-532 p.

Le livre que publient MM. Ad. et Pierre Waltz est de ceux dont le compte-rendu doit trouver place dans la *Revue des Études grecques*, puisque la moitié de l'ouvrage est consacrée à la littérature grecque et que la littérature latine dans son ensemble est d'inspiration hellénique.

Les deux auteurs préviennent dans l'*Avertissement* (V-X) qu'ils n'ont eu d'autre but que de publier un *ouvrage de lecture*, destiné à deux catégories de lecteurs, — les uns, garçons et jeunes filles, élèves des Écoles Normales, des Écoles primaires supérieures, des Lycées, Collèges ou Cours secondaires de jeunes filles, qui n'ont aucune connaissance des langues grecque et latine, et que les instructions du 27 juillet 1897 invitent néanmoins à étudier les littératures anciennes « à l'aide de textes choisis et disposés dans l'ordre chronologique »; — les autres, élèves de l'Enseignement secondaire, dont le programme comporte des lectures et interrogations destinées à faire mieux connaître les principaux écrivains latins et grecs, et qui, notamment en première, sont engagés formellement « à faire des lectures complémentaires qui seront contrôlées en classe. »

MM. W. ont tenu plus qu'ils ne promettaient : leur livre est un ouvrage excellent de vulgarisation, qui pourra rendre des services, même en dehors de nos établissements d'instruction, à tous ceux qui voudront s'initier aux littératures anciennes.

Certes, c'était une entreprise hardie que de chercher à donner en si peu de pages une idée d'ensemble à peu près exacte de deux grandes littératures que peut seule faire connaître vraiment, avec le génie de l'antiquité, l'étude approfondie des langues grecque et latine. Nous nous plaisons pourtant à reconnaître que MM. W. ont atteint le but qu'ils se proposaient et qu'ils ont réussi, autant qu'il se pouvait, à faire une œuvre à la fois instructive et intéressante, très capable de former, comme ils le désiraient, le goût de leurs lecteurs et de les munir des connaissances indispensables pour l'intelligence des poètes et des prosateurs français, héritiers directs des classiques de l'antiquité.

L'ouvrage est précédé d'une *Introduction*, très bien faite et très utile, où MM. W. résument à grands traits, d'une façon nette et précise, l'histoire de la littérature gréco-latine (p. XV-XLVIII).

Les *Extraits*, fort judicieusement choisis, sont toujours accompagnés de notices et d'arguments, qui permettent d'en mieux saisir le sens et la valeur ; parfois, quand il s'agit d'œuvres importantes comme l'*Iliade*, l'*Énéide* ou le *De natura rerum*, une analyse plus complète, mais toujours sobre, forme un cadre dans lequel il est facile de replacer toute une série d'extraits.

Enfin, et ceci est un mérite sur lequel nous tenons particulièrement à insister, MM. W. n'ont pas cru devoir reproduire purement et simplement, comme on l'a fait souvent dans des recueils analogues, des traductions antérieures plus ou moins exactes. Leurs traductions sont toutes *originales*, et ils se sont appliqués à donner partout une interprétation aussi fidèle que possible, en évitant tout ce qui, dans l'expression, pouvait étonner ou choquer le lecteur français. Les deux auteurs sont suffisamment connus, l'un comme latiniste, l'autre comme helléniste, pour que leur nom nous soit un sûr garant de la valeur de leurs traductions. Leur livre est un ouvrage de science et de conscience auquel nous ne pouvons que souhaiter tout le succès qu'il mérite.

J. PETITJEAN.

49. *Matthias WELLNHOFER. Johannes Apokaukos, Metropolit von Nau-*

paktos in Aetolien (c. 1155-1233). Freising, Datterer, 1913. In-8°, 69 p.

Il n'y a pas très longtemps que le nom de Jean Apokaukos s'est acquis une place dans l'histoire. Dans ces dernières années, ses lettres et d'assez nombreux documents le concernant sont sortis de l'ombre des bibliothèques ; il ne lui manquait plus que le biographe qu'il a trouvé aujourd'hui et qu'il méritait. Car ce personnage, dont on ne sait ni d'où il vint, ni comment il finit, s'est trouvé mêlé aux principaux événements de son temps : et ce temps, celui de l'empire latin de Constantinople, est de ceux sur lesquels de nouveaux textes historiques sont toujours les bienvenus.

Le métropolite de Naupacte, premier dignitaire ecclésiastique du despotat d'Épire, devait forcément être en relations avec les despotes, Michel Angelos, puis Théodore Comnène. Ces relations furent en général cordiales, malgré quelques nuages passagers. Jean s'intéresse aux guerres du Comnène, à l'extension de son État, à ses visées ambitieuses sur Constantinople, à sa rivalité avec la maison de Nicée. Il est animé d'un véritable patriotisme grec, qui lui fait souhaiter l'expulsion des Latins. Il manifeste aussi un sentiment plus curieux : l'attachement dynastique à la race des Comnènes (p. 63). Tout le long de l'histoire byzantine on retrouve ainsi ce désir latent d'une hérédité monarchique, qui ne fut jamais satisfait que passagèrement. Les lettres écrites par Jean au despote ou à d'autres personnages fournissent des détails qui ont leur valeur sur ces guerres encore mal connues.

Le principal souci de l'écrivain, c'est naturellement la situation religieuse. Elle était aussi troublée que la politique. Le patriarche œcuménique s'était réfugié à Nicée. Le clergé d'Europe ne pouvait plus guère communiquer avec lui sans danger, séparé de lui par les principautés latines. Cette circonstance ne paraît pas l'avoir affligé outre mesure, et il prit goût à l'indépendance. Apokaukos devint ainsi une sorte de patriarche honoraire, investi de la juridiction suprême sur les églises du despotat d'Épire, et choisissant, après chaque vacance, les nouveaux évêques, que le souverain nommait ensuite sans en référer au patriarcat. Dans la querelle qui éclata à ce propos entre le pontife de Nicée et l'église d'Epire, les idées d'Apokaukos sont fort intéressantes. Sans doute il plaide les circonstances atténuantes, la difficulté de communiquer avec l'Asie. Mais il est, au fond, imbu de la vieille théorie byzantine sur l'autorité religieuse du pouvoir laïque. L'empereur, envoyé de Dieu, a le droit de nommer des évêques. L'unité ecclésiastique serait désirable, mais on ne peut guère la concevoir puisque la royauté est partagée. C'est une application retournée, mais logique, de la maxime justinienne : « Un État, une église ».

M. Wellnhofer a fait œuvre utile en réunissant ces textes peu connus, et en dégageant, du fatras un peu encombrant du style byzantin d'alors, les passages intéressants pour l'histoire. Au cours de son étude, il a eu l'occasion d'élucider plus d'un détail obscur, de rectifier plus d'une date erronée, admise jusqu'à lui. Et son petit livre n'est pas seulement un travail scientifiquement conduit : il a aussi l'avantage d'être agréable à lire.

Jean MASPERO.

Bon à tirer donné le 8 juin 1914.

Le rédacteur en chef, Gustave GLOTZ.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon.

NOTE SUR LA *THÉOGONIE*

V. 22 sq.

Aux vers 22-34 de la *Théogonie*, l'auteur de l'hymne aux Muses par où commence le poème, dans son état actuel, raconte comment il reçut des Muses héliconiennes un symbolique rameau de laurier, l'inspiration poétique et prophétique, enfin l'ordre de chanter « la race des dieux immortels » et de célébrer surtout ses inspiratrices elles-mêmes. Le début de ce passage a donné lieu, de l'antiquité aux critiques contemporains, à une singulière erreur d'exégèse, que les commentateurs se sont transmise comme par tradition, et d'où ils ont tiré des conclusions qu'une interprétation plus exacte du texte suffit à ruiner.

Le poète a commencé par invoquer les Muses de son pays, les déesses de la poésie :

Μουσάων Ἑλικωνιάδων ἀρχώμεθ' ἀείδειν....
V. 1.

Puis, après une courte digression, il ajoute :

Αἵ νύ ποθ' Ἡσίοδον καλὴν ἐδίδαξαν ἀοιδήν,
ἄρνας ποιμαίνονθ' Ἑλικῶνος ὑπὸ ζαθέοιο·
τόνδε δέ με πρώτιστα θεαὶ πρὸς μῦθον ἔειπον,
25 Μοῦσαι Ὀλυμπιάδες, κοῦραι Διὸς αἰγιόχοιο·
« Ποίμενες ἄγραυλοι, κάκ' ἐλέγχεα, γαστέρες οἶον,
ἴδμεν ψεύδεα πολλὰ λέγειν ἐτύμοισιν ὁμοῖα,

ἴδμεν δ', εὖτ' ἐθέλωμεν, ἀληθέα γηρύσασθαι. »
Ὣς ἔφασαν κοῦραι μεγάλου Διὸς ἀρτιέπειαι·
καί μοι σκῆπτρον ἔδον δάφνης ἐριθηλέος ὄζον
δρέψασαι θητόν, ἐνέπνευσαν δέ μ' ἀοιδὴν
θέσπιν, ἵνα κλείοιμι τά τ' ἐσσόμενα πρό τ' ἐόντα·
καί μ' ἐκέλονθ' ὑμνεῖν μακάρων γένος αἰὲν ἐόντων,
σφᾶς δ' αὐτὰς πρῶτόν τε καὶ ὕστατον αἰὲν ἀείδειν.

Les anciens, qui considéraient généralement Hésiode comme l'auteur de la *Théogonie* et l'hymne aux Muses comme faisant partie intégrante du poème, ne pouvaient manquer de penser que les termes Ἡσίοδον et τόνδε δέ με désignaient le même personnage : l'auteur aurait parlé de lui d'abord à la troisième personne, pour faire connaître son nom, puis il aurait spécifié, sans doute pour éviter toute équivoque, que c'était lui-même qu'il nommait. Telle est l'opinion du scholiaste, qui écrit : « Αἴ νύ ποθ' Ἡσίοδον· ἤγουν ἔμε.... Περὶ αὐτοῦ.. λέγων, ὡς περὶ ἄλλου λέγει· ἀρχαῖον δὲ τὸ ἦθος. » Et cette explication s'est perpétuée chez les modernes, depuis Heinsius, qui voit dans cette phrase une preuve de la jactance (περιαυτολογία) du poète, jusqu'à Bergk, qui écrit : « Der Kern dieser Einleitung, der Persönliches enthält, *wo der Verfasser seinen Namen nennt,...* ist unzweifelhaft ächt » (1) ; — jusqu'à Sittl, dont l'édition contient (v. 22) la note suivante : Ὁ ποιητὴς αὐτὸς μνημονεύει τὸ αὐτοῦ ὄνομα ἐν τῷ προοιμίῳ καθὼς οἱ παλαιότατοι τῶν Ἑλληνικῶν πεζογράφων » ; — enfin jusqu'à M. Wolf Aly, qui, dans un tout récent article (2), s'est efforcé d'établir que le proème, *où le poète déclare se nommer Hésiode* (3), n'est pas dû à l'auteur de la *Théogonie*.

Cette interprétation me paraît inadmissible pour plusieurs raisons :

(1) *Griech. Litteraturgeschichte,* t. I, p. 970. — Kirchhoff, *Mahnlieder an Perses*, p. 74, exprime une opinion analogue.

(2) *Hesiodos von Askra und der Verfasser der Theogonie* (*Rhein. Mus.*, 1913, p. 22-67).

(3) P. 23 : « Der Dichter, der sich im Proömium der Theogonie Hesiodos nennt... etc. » Cf. p. 31-32, 43, 66.

1° Quelle que soit la naïveté que le scholiaste suppose à un poète primitif, cette manière de se présenter au public serait d'une gaucherie réellement invraisemblable : « Ce sont les Muses, dirait l'auteur, qui ont inspiré Hésiode, lorsqu'il faisait paître ses troupeaux au pied de l'Hélicon ». Puis tout à coup, se ravisant et craignant que cette emphase presque comique (1) n'aboutisse à une obscurité : « Au fait, cet homme dont je parle, c'est moi !! » Quoi qu'en dise Sittl, je ne vois aucun rapport entre cet étalage maladroit, cet artifice pénible de l'auteur pour introduire son nom, et la signature que les logographes plaçaient en tête de leurs ouvrages en annonçant le sujet, comme le titre des livres modernes : « Θουκυδίδης Ἀθηναῖος ξυνέγραφε τὸν πόλεμον τῶν Πελοποννησίων καὶ Ἀθηναίων (2) ».

2° Dans une phrase narrative dont le verbe est à l'aoriste, ποτέ est pris ordinairement dans une acception précise, celle d'*autrefois* ; si le poète compare sa destinée à celle d'Hésiode, ce mot (v. 22) s'oppose naturellement à τόνδε δέ με (v. 24) ; s'il parle de lui-même au v. 22, l'adverbe n'a plus qu'une valeur très indéterminée, et l'on ne voit plus du tout à quoi sert le δέ du v. 24 ; tandis que dans la première hypothèse il marque une symétrie très nette entre la conduite que les Muses ont tenue *jadis* à l'égard d'Hésiode, et ce qu'elles *viennent* de faire envers le poète (τόνδε = *hunc*) qui écrit ces vers.

3° En effet, l'expression ὅδε ἐγώ n'a jamais signifié : « moi, qui suis celui-là, dont j'ai parlé », mais bien : « moi, que voici ». Cette acception est particulièrement fréquente dans les poèmes homériques :

> Ἀλλ' ὅδ' ἐγὼ τοιόσδε, παθὼν κακὰ, πολλὰ δ' ἀληθεὶς,
> ἤλυθον....
>
> (*Od.*, XVI, v. 205).

(1) Heinsius, dans son commentaire, avait déjà remarqué ce défaut ; mais il a le tort de s'en prendre à Hésiode, qu'il accuse de s'être montré φορτικός et περιαυτόλογος, et de s'être attiré ainsi les railleries de Lucien, les reproches d'Ovide, etc. (cf. *infra*).

(2) Thucydide, I, 1.

Ἀλλ' ἄγεθ', ἡμεῖς οἵδε περιφραζώμεθα....
(*Od.*, I, v. 76).

Δῶρα δ' ἐγὼν ὅδε πάντα παρασχεῖν (s. e. : εἰμί).
(*Il.*, XIX, v. 140).

La valeur du démonstratif est si précise qu'il exprime souvent une notion de personne, sans qu'on ait besoin d'énoncer le pronom personnel : « Ὅδ' εἰμί », dit Eschyle (*Choéph.*, v. 219). Dans le texte qui nous occupe, τόνδε.. με oppose la première personne à la troisième, comme ailleurs à la seconde (οὗτος σύ), — de même qu'en latin *hic* s'oppose à *iste* ou à *ille*.

Je traduis donc : « Ce sont les Muses qui *autrefois* ont enseigné à Hésiode de beaux chants, quand il faisait paître ses troupeaux au pied de l'Hélicon divin; *et à moi aussi*, elles ont commencé par me parler, les Muses Olympiennes, filles de Zeus..., etc. » Le poète qui a écrit ces vers se donne comme un émule d'Hésiode, désireux de rivaliser avec le maître (1). Cette version avait déjà été admise par M. M. Croiset : « Ce sont elles, traduit-il, qui autrefois enseignèrent à Hésiode un noble chant.... Quant à moi, voici en quels termes elles me parlèrent d'abord... » ; puis il ajoute : « La mission qu'il a reçue d'elles est analogue dans sa pensée à celles qu'elles confièrent jadis à Hésiode : . Hésiode.. a enseigné le travail et la justice ; son successeur va.. dire les générations des dieux ; morale d'un côté, religion de l'autre, deux aspects de la sagesse éternelle ; voilà en quel sens la *Théogonie* se rattache aux *Travaux* » (2).

Une autre interprétation serait, a priori, possible : bien qu'admise par des critiques très autorisés (3), l'authenticité du proème de la *Théogonie* n'est pas démontrée (4). Il ne serait pas invraisemblable que son auteur eût voulu se mettre en

(1) On arriverait à des conclusions analogues en rapportant τόνδε non à μέ, mais à μῦθον. Il n'y a aucune impossibilité grammaticale à ce que la phrase soit ainsi construite; mais δέ me semble opposer nettement τόνδε à Ἡσίοδον (ποτέ).

(2) A. et M. Croiset, *Hist. litt. Gr.*, t. I, p. 539-540.

(3) Bergk, *loc. cit.* ; Kirchhoff, *loc. cit.* ; M. Croiset, *op. cit.*, p. 544, etc.

(4) Sur cette question extrêmement complexe et tous les travaux auxquels elle a donné lieu, voir Rzach, art. Ἡσίοδος dans la *Real-Encyclopaedie* de Pauly-Wissowa, t. VIII, p. 1188-1189.

parallèle non avec le poète des *Travaux*, mais avec celui du corps de la *Théogonie*, qui passait pour hésiodique ; il ne serait alors nullement responsable de l'insertion de son hymne dans un poème antérieur. A la réflexion, cette théorie paraît moins plausible que celle de M. M. Croiset : il semble bien que l'auteur de l'hymne ait voulu se donner comme celui de tout le poème ; sans quoi il n'eût pas écrit (v. 33-34) : « Elles m'ont ordonné de célébrer la race des dieux immortels, et de les chanter, elles surtout, au début et à la fin. » Ces vers contiennent un exposé très précis du sujet et du plan de la *Théogonie*, dans l'état même où elle nous est parvenue (1).

Le contre-sens du scholiaste est si manifeste qu'on est surpris qu'il n'ait pas été relevé plus tôt et que l'autre version ne soit pas aujourd'hui universellement adoptée (2). Cela tient sans doute à une circonstance particulière, qui a favorisé la diffusion et la persistance de l'erreur. C'était une légende courante dans l'antiquité, et à laquelle les anciens font de fréquentes allusions, que les Muses étaient apparues à Hésiode sur l'Hélicon et lui avaient remis un rameau symbolique ainsi que le don de la poésie (3). Cette légende était confirmée par le

(1) Le premier vers énonce le sujet essentiel du poème (v. 116-962) ; le second fait allusion aux hymnes des v. 1-115, ainsi qu'aux invocations des v. 966 et 1022.

(2) Rzach (*art. cit.*, p. 1170, 1188-1189) déclare bien que cet hymne est la seule partie de la *Théogonie* où il soit fait allusion à la personnalité de l'auteur ; mais il ne spécifie pas s'il parle seulement des v. 24-34 ou s'il englobe le v. 22 dans ce développement autobiographique. — Signalons, pour mémoire, la traduction prudemment amphibologique de Patin (*Poètes moralistes de la Grèce*, p. 50) : « Elles-mêmes elles enseignèrent leurs beaux chants à Hésiode... et voici comme me parlèrent ces déesses... »

(3) Rzach (p. 1170-1171) cite un assez grand nombre de ces textes : Callimaque, *Aitia*, dans *Pap. Ox.*, VII, n° 1011, v. 85, — *Front. et Marc. épl.*, I, 4, — *Anth. Pal.*, IX, 64, 1, — *Quintus de Smyrne*, XII, v. 308 sq., — Virgile, *Buc.*, VI, v. 69, — Ovide, *Ars amat.*, I, v. 27. — Cf. encore Lucien, Διαλ. πρὸς Ἡσίοδον, 1 : « Ἀλλὰ ποιήτην μὲν ἄριστον εἶναί σε, ὦ Ἡσίοδε, καὶ τοῦτο παρὰ Μουσῶν λαβεῖν μετὰ τῆς δάφνης αὐτός τε δεικνύεις ἐν οἷς ποιεῖς — ἔνθεα γὰρ καὶ σεμνὰ πάντα — καὶ ἡμεῖς πιστεύομεν οὕτως ἔχειν. » — Suivant une version légèrement différente, Hésiode aurait vu en songe les Muses cueillir une branche de laurier et l'en nourrir ; il aurait compris, à son réveil, le sens allégorique de ce rêve (cf. Tzetzès, Γένος Ἡσιόδου, 1).

passage des *Travaux* où Hésiode se donne comme inspiré par les Muses, ce qui lui permet de formuler les règles de la navigation sans en avoir l'expérience (1). L'auteur de la *Théogonie* parlant de lui-même en termes à peu près identiques, on en a conclu que c'était encore Hésiode qui parlait, donc qu'il se nommait lui-même à la troisième personne. Mais le vers 30 nous permet de donner de cette analogie une explication différente : l'émule d'Hésiode connaît la légende relative à son modèle, il en a compris le sens symbolique; il ne la répète pas, la sachant non moins connue de tous et supposant que la simple allusion du vers 22 (Ἡσίοδον ...ἐδίδαξαν ἀοιδήν) suffira pour la remettre en mémoire à ses auditeurs; mais, voulant se présenter également comme inspiré des Muses, il s'écrie : « *A moi aussi*, elles m'ont donné un rameau de laurier..... »

Καίμοι σκῆπτρον ἔδον δάφνης ἐριθηλέος ὄζον...

Tout ce que nous pouvons conclure de ce texte, c'est que la légende était extrêmement ancienne ; peut-être est-ce Hésiode lui-même qui l'a créée et accréditée, pour faire comprendre sa mission aux paysans d'Ascra : c'était bien dans ses habitudes d'énoncer des vérités abstraites sous une forme allégorique et narrative (2).

Il semble donc bien établi qu'aux vers 22 sq. l'auteur de la *Théogonie* — ou tout au moins de cette partie de la *Théogonie* — se donne comme un disciple et un continuateur d'Hésiode. C'est là, remarquons-le en passant, un sérieux argument contre les critiques qui contestent qu'Hésiode ait été le maître et l'inspirateur de la poésie didactique et pratique des VIIIe et VIIe siècles : le développement de ce genre serait dû, selon eux, non à l'influence personnelle d'un grand auteur, mais à un mouvement littéraire national; Hésiode en représenterait l'apogée, mais n'aurait été pour rien dans son épanouisse-

(1) *Tr.* v. 659-662 : ce passage est très contesté, mais toute l'antiquité le connaissait.

(2) Cf. mon étude sur *Hésiode et son poème moral*, p. 111 sq.

ment (1); — or voici qu'un écrivain, qui se présente, non sans quelque vraisemblance, comme l'auteur du plus important des poèmes pseudo-hésiodiques, se vante expressément d'être son successeur. Mais surtout, la version qui me paraît la seule plausible réduit à néant toutes les théories fondées sur ce fait qu'Hésiode « se serait nommé » dans la *Théogonie ;* tel est le cas, en particulier, pour l'hypothèse de M. W. Aly : l'hymne aux Muses ne serait pas, d'après lui, de la même main que le corps de la *Théogonie*, mais d'Hésiode, c'est-à-dire du même poète que les parties des *Travaux* contenant des allusions à la personnalité de l'auteur, lequel nous aurait fait connaître sa vie par les *Travaux*, son nom par l'hymne aux Muses (2). M. Aly — qui d'ailleurs paraît fort peu au courant des travaux de la philologie française (3) — n'a même pas soupçonné que le texte se prêtât à une autre interprétation, celle que M. M. Croiset et moi-même (4) avions déjà soutenue, et qui méritait au moins une discussion. Ainsi, il a suffi d'une erreur d'aiguillage commise par les glossateurs antiques pour que pendant des siècles on invoquât, en faveur de l'attribution de ce passage à Hésiode, le vers même où l'auteur parlait d'Hésiode comme d'un étranger.

Pierre WALTZ.

(1) Cf. Pizzagalli, *Mito e Poesia nella Grecia antica* (Catane, 1913), p. 21 et 34.

(2) *Art. cité*, p. 43.

(3) M. Aly connaît pourtant le nom de M. Meillet (p. 52, n. 1). — Mais, s'il eût été mieux informé, il n'eût pas déclaré (p. 22) que les rapports de la langue et du style d'Hésiode avec ceux d'Homère n'avaient pour ainsi dire pas (so gut wie gar nicht) été étudiés. Au risque d'être accusé de περιαυτολογία par un nouvel Heinsius, je me permets de renvoyer le lecteur à mon livre sur *Hésiode et son poème moral*, p. 139-190, et à mon édition des *Travaux*, p. 29-37.

(4) Cf. mon article sur *la Portée morale et l'Authenticité des œuvres attribuées à Hésiode* (*Rev. Ét. Anc.*, 1907), tir. à part, p. 6.

L'ART ÉCONOMIQUE DANS PLATON

Suite (1)

Les diverses cités sont heureuses dans la mesure où elles connaissent la vraie égalité. Quelle est-elle? C'est l'*égalité proportionnelle*, celle qui tient compte de tous les genres de mérite : noblesse héréditaire, force, beauté, richesse même (2)! Le tirage au sort est la suprême égalité en apparence ; en réalité, il est une négation de l'égalité véritable qui est justice (3). La division en classes apparaît donc comme la meilleure manière de proportionner les avantages et le pouvoir aux capacités diverses et au rang véritable occupé par chacun dans la cité. Elle est nécessaire à l'établissement d'une autorité politique, chose indispensable (les classes supérieures gouvernent, et ce sont les philosophes du conseil suprême qui gouvernent les gouvernants) ; elle est nécessaire pour la fixation des amendes et des impôts ; elle est nécessaire enfin pour la rédaction des rôles de distributions gratuites (4) qui semblent, d'après quelques mots jetés en passant, avoir comporté une notable inégalité. On n'aurait pas vu dans la république des Magnètes des gens comme il faut, des hommes distingués, traités comme des gens de rien. Platon parle, dans la *République*, de riches de

(1) Voir p. 105 et suiv.
(2) *Lois*, VI, 757, b ; V, 744, b.
(3) *Lois*, VI, 757, d.
(4) *Lois*, VII, 848, b, c ; V, 744, b.

naissance et de gens qui naissent « gagne petit » (1), les premiers, personnages distingués, les seconds, misérable racaille. Il n'était pas tellement ennemi de la richesse qu'il ne la comptât comme faisant partie de l'ensemble inséparable des supériorités sociales qui assurent très légitimement à ceux qui les possèdent la suprématie politique. C'est pourquoi il a fondé ses classes sur le cens, ne concevant pas une société sans honneurs ni dignités, en un mot sans hiérarchie (2). Il se contente d'exiger que les différences censitaires se meuvent sur une échelle extrêmement réduite. D'abord, le *kléros* est le même pour tous, voilà la part de l'égalité absolue (il vaut une centaine de francs et, d'ailleurs, est incessible); ensuite, les possessions personnelles autorisées les plus considérables sont de bien chétives portions. « Les plus pauvres seront ceux qui ne posséderont rien en dehors de leur *kléros* ; au-dessus d'eux s'échelonneront ceux dont les biens mobiliers auront une valeur respective de 98 francs (une mine), 196 francs (deux mines), 294 francs (trois mines) et 392 francs (quatre mines), et ce dernier chiffre, » égal à quatre fois le prix du *kléros*, « ne pourra, en aucun cas, être dépassé (3) ». Voilà ce que Platon prétendait faire passer aux yeux de ses contemporains comme un maximum de richesse, au moment où le commerce et la spéculation prenaient à Athènes un essor inconnu jusque là et où certains particuliers, négociants en blé, banquiers, entrepreneurs de travaux miniers, professeurs, chefs de mercenaires, déployaient, dans leurs habitations, leur costume, leur service et tout leur genre de vie, un faste royal. Ces capitalistes devaient sourire en présence de tels chiffres. Lui-même dit quelque part que trois mines est une bien petite somme

(1) *Rép.*, 517, b. Le mot paraît ne pas avoir seulement un sens moral et métaphorique (431, c, et 564, e).

(2) *Lois*, V, 744, b, et XII, 964, e : « Voudrais-tu que tous les citoyens se ressemblassent et qu'il n'y en eût pas quelques-uns de plus élevés et de mieux instruits que les autres ? » En fin de compte, ce n'est pas l'argent qui confère le rang suprême, c'est la philosophie.

(3) Guiraud, *Propriété foncière en Grèce*, p. 587, et *Lois*, VI, 754, d, e.

(*Lois*, VIII, 846, b). Mais on comprend que Platon n'ait pas cru s'écarter beaucoup, en acceptant cette division et en fixant ce maximum, du principe de l'égalité en fait de propriétés. Ce serait le mal connaître que de penser que la République des *Lois* ait pu être une véritable ploutocratie pas plus qu'une démocratie égalitaire ou anarchique.

Le législateur qui fonde la ville nouvelle prendra encore la précaution de la placer dans le milieu qui sera le plus propre à la conserver pure de la contagion de la richesse et à faire naître chez elle la vertu. Il la placera dans la montagne, loin de toute autre ville, à 80 stades (15 kilomètres) de la mer. Si la côte est d'un accès facile, tant mieux; mais du moins, à cette distance de la mer, elle ne pourra devenir ni un grand port ni même une puissance maritime, et c'est ce qui importe. L'affluence des étrangers gâterait ses mœurs. Les marchands qu'elle attirerait de toutes parts et le commerce qu'y feraient les colporteurs jetteraient dans les âmes je ne sais quoi de retors et de frauduleux; il n'y aurait plus ni bonne foi ni sûreté dans les rapports que les gens auraient entre eux et avec les habitants des autres cités. Ainsi séparée des sources d'approvisionnement ordinaires, il faut que, par la bonté du sol dans les hautes vallées, la cité puisse se suffire à elle-même pour les besoins essentiels; mais encore est-il souhaitable qu'elle ne récolte pas un grand nombre de denrées diverses, ni en quantités abondantes »; car, « si la ville se mettait à faire une exportation considérable de l'excédent de ses produits, elle se remplirait d'or et d'argent. » Elle ne doit pas devenir non plus une puissance maritime. On prendra garde, quand on choisira son emplacement, que les forêts avoisinantes ne contiennent pas d'essences propres à la confection des parties intérieures des navires, qui sont nécessaires aux grands chantiers de construction (1). L'existence d'une importante marine est, en même

(1) Probablement pour la marine marchande. Les navires destinés au commerce se distinguaient des trirèmes de guerre par leur capacité et leur poids : ceux-là seuls avaient un intérieur compliqué.

temps que la condition du commerce, un obstacle à la vertu. Elle facilite les incursions hardies et les retraites précipitées ; elle accrédite la croyance qu'il n'y a pas de honte à fuir. Et quand il y a des victoires navales, « les honneurs vont à une partie des forces contribuant à la guerre qui n'en est pas la plus digne. Le succès est dû au pilotage, à la chefferie des galères, à la chiourme, gens très mêlés et peu recommandables qu'on ne peut vraiment pas récompenser individuellement. » La grosse affaire n'est pas de sauver sa vie ; encore moins de gagner beaucoup ; la grosse affaire est d'accomplir la vertu politique, c'est-à-dire d'exercer sa fonction de citoyen. Il faudrait, pour garantir la vertu dans une grande ville maritime, un secours exceptionnel des dieux (1).

Donc, pas de marine; pas non plus d'industrie, du moins parmi les citoyens. « Qu'aucun citoyen, ni même le serviteur d'aucun citoyen n'exerce de métier supposant une habileté industrielle. Le citoyen a un art qui exige beaucoup de pratique et de connaissances, c'est de procurer et de maintenir le bon ordre dans les affaires publiques, et ce n'est pas un travail qu'on puisse joindre à d'autres, une tâche supplémentaire. » Elle veut l'homme tout entier.

« Nul ne réunit en soi les aptitudes nécessaires pour exceller en deux occupations ou en deux arts différents... Si les astynomes s'aperçoivent que quelqu'un néglige l'étude de la vertu, » c'est-à-dire la préparation aux fonctions politiques telles que Platon les comprend, « pour se livrer à quelque art que ce puisse être, qu'ils l'accablent de reproches et de traitements ignominieux, jusqu'à ce qu'ils l'aient fait rentrer dans le devoir » (2). Aucune raison autre que l'intérêt de l'État n'est invoquée à l'appui de ces prescriptions qui établissent l'incompatibilité entre la fonction politique et l'activité industrielle. Le citoyen déroge quand il se livre au travail manuel.

Pas de commerce non plus : « Qu'aucun objet ne soit col-

(1) *Lois*, IV, 704-706.
(2) *Ib.*, VIII, 846, d, e

porté ni vendu *en vue d'un gain* ni dans la ville ni sur tout le territoire » (1), entendons : par les citoyens. Loi : « Qu'aucun des Magnètes, que le Dieu veut bien régénérer et reconstituer et qui doivent être les chefs des 5,040 foyers, n'exerce, ni par son choix, ni contre son gré, la profession de revendeur, ni celle de marchand ; qu'il ne se fasse l'agent d'aucun citoyen si ce n'est de son père, de sa mère, de ses autres parents en remontant et de tous les autres plus âgés que lui qui sont libres et vivent en hommes libres. La limite entre ce qui sied ou ne sied pas à une personne libre est difficile à fixer ». On fera les citoyens les plus vertueux juges des cas incertains. Et celui qui sera considéré comme « déshonorant sa famille et souillant la maison paternelle par l'exercice d'une profession sordide » sera condamné à un an de prison. A la première récidive, deux ans, et ainsi de suite, la peine étant doublée à chaque fois (2).

Il faut pourtant que les citoyens puissent vendre ceux des produits de leurs champs qu'ils ne consomment pas, aux étrangers et aux artisans, puisque ceux-ci sont dépourvus de terres. Les citoyens sont également contraints d'acheter aux étrangers et aux artisans les objets — il est vrai en petit nombre — que leurs propres esclaves ne fabriquent pas. Voici les précautions conseillées par Platon pour qu'ils puissent vendre et acheter sans être atteints de la tare mercantile.

Il y aura, sous la surveillance de magistrats appelés agoranomes, des marchés spéciaux (on pourrait les appeler marchés de première main) qui seront consacrés à la vente des produits de leurs terres. Il n'y viendront pas eux-mêmes : leurs commis ou leurs esclaves y apporteront ces produits à leur place. La vente ne s'y fera qu'en gros. Le premier jour du mois aura lieu le marché aux grains : les commerçants au détail et les artisans (qui ne sont pas des citoyens, comme nous le dirons tout à l'heure, mais des étrangers) y achèteront leurs provisions

(1) *Lois*, VIII, 847, d.
(2) *Ib.*, 919, d.

en céréales et en lentilles pour tout le mois. Le douzième jour, marché aux liquides : les étrangers achètent leur provision mensuelle de vin et d'huile. Le 23e jour, marché destiné à la vente, également pour tout le mois, des bestiaux et des produits tirés des animaux domestiques, peaux et étoffes tissées et foulées, etc., que préparent les esclaves agricoles ou, peut-être, des artisans pris à la journée dans la localité. Il sera interdit aux citoyens et à leurs esclaves d'acheter et aux étrangers de leur vendre ces différents objets au détail : ils seront fractionnés pour l'usage domestique par les producteurs eux-mêmes, en sorte que les citoyens n'aient ni comme acheteurs, ni comme vendeurs, aucun rapport avec le commerce. Les lois générales qui régissent les transactions et que nous allons voir édictées pour les marchés de seconde main s'appliquent *a fortiori* à eux, sans qu'il soit besoin pour eux d'une règlementation spéciale, parce qu'ils sont préservés de l'esprit de lucre par leur éducation (1). Ils ne voudront vendre que des quantités limitées et d'après des tarifs immuables. Aucun crédit ne sera fait aux étrangers : commerçants, artisans ou à leurs esclaves ; tout prêt sera interdit et ainsi l'usure, qui, comme nous l'avons montré, est la grande cause de l'enrichissement et du paupérisme extrêmes, sera impossible. Si des prêts sont consentis malgré cette défense et que les emprunteurs ne se libèrent pas de la dette, intérêt et capital, dans les délais stipulés, ou même ne se libèrent pas du tout, il n'y aura pour le prêteur aucun recours légal (2). Le citoyen ne pourra donc se livrer à aucune spéculation. Il ne devra, d'ailleurs, détenir aucune parcelle d'or ni d'argent (3). Le montant de sa fortune est soumis à une

(1) Les lois qui les concernent sont celles qui traitent de la propriété rurale. (*Lois*, VIII, 842, c, et XI, 920, a). Cf. Dareste, *La science du droit en Grèce*, p. 70 à 76, et plus haut, p. 116.

(2) *Lois*, VIII, 849, a. L'interdiction du prêt à intérêt, protestation d'un misonéisme aveugle contre le commerce de l'argent, nécessaire à tout commerce quelque peu actif, et la condamnation du crédit qui vient du même étonnement naïf, se trouvent dans les *Lois*, V, 743, d ; VIII, 842 d, et 849, e ; XI, 915, e.

(3) *Lois*, V, 742, a. La seule monnaie qui ait cours est une monnaie lourde, un billon sans prix. Une monnaie de plus haute valeur et ayant cours dans toute

inquisition constante pour l'empêcher de dépasser la valeur de son lot plus de quatre fois. Comment, dans ces conditions, deviendrait-il riche?

Les 5,040, qui ne pourront accroître leurs biens meubles ni par l'industrie ni par le commerce, ne le pourront donc pas davantage par la culture de leurs champs, puisque la vente des produits de ces champs ne doit laisser aucun bénéfice. La formation de fortunes importantes trouve encore un obstacle dans l'abolition des testaments. Nul ne peut tester, même en faveur de membres de la famille autres que le futur titulaire du *kléros*. D'autre part, le fils auquel est dévolue la possession du *kléros* familial, n'a rien à prétendre sur le surplus des biens. Par la même raison, l'usage des dots, général dans toute la Grèce, est condamné. « On peut seulement donner ou recevoir un trousseau de 50 drachmes ou deux mines, suivant les classes. Tout ce qui sera donné ou reçu en plus sera confisqué au profit de la déesse Héra et une amende d'égale valeur sera perçue au profit du trésor public. Telle était l'ancienne loi de Sparte » (1).

La concentration des propriétés foncières n'est pas plus aisée dans la cité des *Lois*. Nul ne peut, comme on vient de le voir, réunir la somme nécessaire à un achat de terrain. Quelqu'un le pût-il, cela ne lui servirait à rien ; car toutes les terres sont divisées en lots incessibles, et chaque citoyen, avec le double champ qu'il a reçu du sort (c'est-à-dire des dieux), représente l'incorporation de la cité à son sol et l'indéfectibilité surnaturelle qu'elle acquiert par la perpétuité des familles attachées à

la Grèce est à la disposition de l'État. Si quelque particulier obtient la permission de voyager et de se servir pour cela de cette monnaie internationale, il devra, à son retour, porter au trésor public ce qu'il lui en resterait pour recevoir l'équivalent en monnaie du pays. Des visites domiciliaires, guidées par des délations, contrôleront le contenu de la bourse de chacun. « Si l'on découvre que quelqu'un a détourné cet argent, sa confiscation aura lieu; celui qui, l'ayant su, ne l'aura pas déféré aux magistrats, sera sujet aux mêmes imprécations et au même opprobre que le coupable ». Tout cela à titre de *privation* (V, 746, a). — Le moyen-âge n'a pas inventé ces idées et ces pratiques barbares. Platon les empruntait, on le voit, à Sparte. Voir Xénophon, *Rép. de Lacédémone*, et Plutarque, *Vie de Lycurgue*.

(1) Dareste, *La science du droit en Grèce*, p. 61.

ce sol divin (1). « Le *kléros*, dit Guiraud, résumant plusieurs passages des *Lois* (2), ne sera jamais aliéné ni même démembré. Platon déclare expressément que le propre de la famille « n'en sortira sous aucun prétexte et ne souffrira aucune diminution. » L'État lui-même s'abstiendra d'y toucher. Si son possesseur est condamné au paiement d'une indemnité pécuniaire ou d'une amende, il la prélèvera sur ses acquêts. Eût-il commis le plus horrible des crimes, c'est-à-dire un sacrilège, son *kléros* échappera toujours à la confiscation. Cette terre est la propriété collective de la famille tout entière, aussi bien de la famille future que de la famille présente ; elle est même une propriété publique et sacrée autant que privée (3) ; par conséquent, celui qui la détient à un moment donné n'a point qualité pour en disposer. Elle ne peut faire l'objet d'aucun contrat de vente, de gage ou d'hypothèque, d'aucune cession à titre onéreux ou gratuit. Tout pacte de ce genre est d'avance frappé de nullité et tombe à la fois sous le coup des lois divines et des lois humaines. Le *kléros* se transmet intact d'une génération à l'autre; à la mort du père, il n'est point partagé entre ses fils ; un seul, choisi au préalable par le défunt, hérite de ses prérogatives comme de ses obligations » (4).

La terre ne s'offre donc jamais aux prises de ceux qui voudraient en réunir plusieurs parts. « La règle qu'on ne peut cumuler deux lots est absolue et domine toute la législation (5) ».

(1) La terre est sainte naturellement, elle est la mère et la souveraine des hommes qui l'habitent (V, 740, a, et 741, c) et, de plus, elle est sanctifiée par les sacrifices qui ont présidé au partage et à la prise de possession des lots par les tribus et les familles; enfin, elle reçoit un nouveau caractère sacré des nombres duodécimaux qui président à ses divisions égales. Mais tous ces caractères sacrés tendent à une fin politique, l'unité et l'indéfectibilité de l'État ; ils assurent le salut de la cité en assurant le salut des 5,040 citoyens.

(2) IX, 855, a et b; V, 740 et suiv.

(3) *Ib.*, XI, 923, a. « Je vous déclare en qualité de législateur que je ne vous regarde point, ni vous ni vos biens, comme étant à vous-mêmes, mais comme appartenant à toute votre famille, et toute votre famille avec ses biens comme appartenant encore plus à l'État. » Le gain, comme propriété individuelle, n'avait pas de place dans ce droit où toute propriété était familiale.

(4) Guiraud, *Propriété foncière en Grèce*, p. 583.

(5) Dareste, *La science du droit en Grèce*, p. 122 ; Guiraud, *Propr. fonc.*, p. 586.

Une jeune fille, héritière accidentelle du lot de son père, n'épousera pas le détenteur d'un autre lot.

Il n'y a plus de déshérence. C'est pour le citoyen un devoir strict de laisser après lui au moins un fils qui hérite de son fonds de terre. « Que le mari, dit Platon, fasse tout le possible pour avoir des enfants. » Et il multiplie les prescriptions à ce sujet. La stérilité prolongée pendant une période de dix ans est une cause de divorce. Si le chef de famille n'a point de fils, il est obligé d'en adopter un au moins par testament (exceptionnellement, le testament est autorisé dans ce cas). S'il est condamné à mort ou au bannissement et que son patrimoine devienne par là un bien sans maître, ses parents choisiront dans une des familles les plus nombreuses de la cité un enfant qui sera déclaré son fils adoptif et son héritier (1). Dans aucune circonstance un achat de terre n'est donc possible.

Par aucune voie, ni par acquisition, ni par dotation, ni par donation testamentaire, les propriétés foncières ne peuvent s'agglomérer de façon à dépasser les limites de la répartition initiale. Le citoyen est une sorte de fonctionnaire délégué à la possession passagère d'une portion indivisible et inextensible du sol de la patrie. Platon restaure la propriété sous de telles conditions qu'il lui enlève ce que nous regardons comme ses caractères essentiels, à savoir la faculté, pour celui qui la possède, de l'aliéner, de la transformer et de l'étendre. Le citoyen n'est pas même libre de cultiver sa terre comme il l'entend, pas plus que d'en vendre les produits quand et comment il juge qu'il lui sera le plus avantageux de le faire. L'importance en surface des diverses cultures est déterminée par l'État, puisque Platon n'hésite pas, dans un but toujours ascétique, mais politique à la fois, à restreindre la culture de la vigne, pour restreindre la consommation du vin qu'il estime funeste, entre autres dangers, au peuplement de la cité. La réglementation d'État atteindra aussi l'époque où les productions agricoles

(1) Guiraud, *Propriété foncière en Grèce*, p. 585 et 586.

seront enlevées des champs ; le lever de l'Arcture, c'est-à-dire la fin du mois d'août donnera le signal de la récolte pour les fruits de conserve tels que les raisins et les figues.

Par l'ensemble de ces prescriptions, les citoyens sont sûrement préservés du péril de l'enrichissement. En somme, la dérogation qui résulte du travail manuel et de l'échange avec profit ne leur est épargnée que parce que ces deux tares sont imposées aux étrangers et aux esclaves : il semble évident à Platon que la république cessera de souffrir de la corruption engendrée par les activités qui ont le gain pour objet, si les citoyens cessent de les exercer et restent tout entiers à la noblesse de leurs fonctions politiques. Il abandonne les esclaves à leur malheureux sort. Mais il essaie d'atténuer la disgrâce des étrangers domiciliés ou métèques en édictant des règlements qui les défendent contre les funestes effets de l'esprit de lucre. Il n'espère pas les rendre vertueux ; il s'efforce seulement de les rendre aussi peu mauvais que possible ; non pas qu'ils l'intéressent par eux-mêmes, mais parce que, étant en contact permanent avec les citoyens, ils pourraient entraîner ceux-ci dans le mouvement pernicieux des affaires, s'ils n'étaient pas obligés par la loi à une certaine modération dans l'exercice du commerce et de l'industrie et, ainsi, empêchés de devenir impudents et serviles.

Le marché de détail, distinct de celui où se fait la vente en gros, et spécial aux étrangers et aux esclaves, ne sera pas laissé sans surveillance. La grande préoccupation des Athéniens au sujet du marché était que le vendeur n'y trompât point l'acheteur. « Quand on est sur le marché, on ne doit pas mentir ! » Cet aphorisme à la fois populaire et juridique, qui faisait sans doute allusion à la présence sur le marché des dieux protecteurs de la bonne foi dont les temples s'élevaient autour de la place, inspire toutes les prescriptions des *Lois* au sujet des transactions commerciales. Pour lui, tout commerce entraîne de la part du vendeur une surestimation plus ou moins sincère de la marchandise et un surprix consécutif, quand il ne

provoque pas des falsifications et des fraudes : pas plus que quand il parle des penchants primitifs de la nature humaine (amour-propre, instinct d'alimentation et de reproduction), Platon ne croit possible de séparer l'usage de l'abus ; de même, à ses yeux, tout échange intéressé, visant au gain, est un agissement foncièrement vicieux, une discordance sociale. C'est le principe de toute son économie négative en présence duquel nous replacent les prescriptions sur les marchés. D'où la nécessité pour lui de faire intervenir l'État dans les transactions pour ramener l'échange à ce qu'il croit être sa véritable nature, c'est-à-dire à un service gratuit, à une distribution réciproque d'objets utiles équivalents, bref, pour supprimer le commerce en le séparant de son mobile normal, qui est l'intérêt ou l'espoir de recevoir plus qu'on n'a donné, grâce à la diversité des désirs de l'acheteur et du vendeur. En voulant empêcher le commerçant de s'enrichir indéfiniment, en condamnant l'instinct de surpossession, le surprix et le débat sur le prix qui fait l'essence du marché, en voulant réduire les rapports économiques à des rapports de bienveillance mutuelle, c'est-à-dire à des rapports moraux, il méconnaît la nature humaine et la nature du lien social économique qu'il a parfois entrevues ; il pose le thème éternel de la chimère socialiste. Le lien social économique résulte, en effet, d'un conflit entre deux intérêts personnels, ramenés à l'équilibre par les conditions inéluctables du marché. Il n'y aurait pas de société civile, si les individus, hors de la famille, en quête d'échanges, n'étaient pas, par leur attachement à leurs intérêts, en conflit conditionnel permanent les uns avec les autres jusqu'au contrat qu'un besoin irrésistible les presse de conclure.

Le marché de seconde main paraît ouvert, selon la pensée de Platon, à des transactions qui portent sur les mêmes objets que le marché de première main, avec cette différence que les quantités figurant dans chacune de ces transactions sont beaucoup plus faibles, bref, que le commerce de détail y est seul autorisé. Il n'est pas probable que l'un de ces deux marchés

s'oppose à l'autre en ce que le premier servirait à l'échange des produits agricoles, et le second à l'échange des produits manufacturés : nous voyons que les ustensiles et tous les objets utiles à la vie figurent sur la place ici et là, et que les citoyens laboureurs font préparer dans leurs fermes les étoffes, les peaux et les ustensiles de ménage que leurs commis portent au marché de gros, que, par conséquent, il n'y a pas dans la république d'entreprises industrielles que les étrangers et les affranchis (1) seraient autorisés à organiser, pour en vendre les produits en grandes quantités. Les vendeurs et les acheteurs qui se rencontrent sur le marché public se livrent essentiellement au commerce de détail. Bref, Platon ne reconnaît pas encore la distinction entre le commerce et l'industrie qui n'apparaîtra pleinement que beaucoup plus tard. Ce qui lui importe, c'est que les citoyens ne se livrent de leurs mains à la fabrication d'aucun objet, pas plus qu'au travail de la culture, et qu'ils ne concluent aucune transaction par petites quantités.

Le marché de détail est soumis aux mêmes règles générales que le marché de gros. On n'y fait pas de crédit et l'on n'y emploie pas de monnaie d'or et d'argent. Des prescriptions particulières s'ajoutent à ces conditions générales.

D'abord, le nombre des marchands professionnels, colporteurs ou revendeurs, est fixé par la loi. Et il est réduit au minimum indispensable. Un petit nombre d'étrangers sera ainsi

(1) Sauf les constructeurs : maçons, tailleurs de pierre, charpentiers, qui faisaient l'entreprise par petits groupes, les hommes qui pratiquaient les arts manuels étaient, à cette époque, le plus souvent des esclaves et, même quand ils formaient des ateliers nombreux, ces ateliers étaient sous la dépendance des propriétaires d'esclaves quelconques et restaient des annexes domestiques des familles riches. Tout riche propriétaire était accidentellement industriel. Platon semble prendre cet état de choses comme point de départ de son organisation économique idéale. Il semble y ajouter cette idée métaphysique que, dans une société normale, la terre, étant divine, est la seule source de la richesse et que les produits de la terre, récoltés et travaillés dans le domaine des citoyens propriétaires d'un *kléros*, doivent suffire à tous les besoins. Quoi qu'il en soit, dans les *Lois*, il ne parle plus des produits de l'industrie qu'il avait énumérés dans le *Politique* (voir plus haut), ni des entreprises industrielles. Il a pris un nouveau parti. Il est « physiocrate ».

abandonné à la corruption résultant du désir immodéré du gain : ce sera en quelque sorte la part du feu.

En second lieu, le marché sera mis sous la surveillance des agoranomes, des astynomes et des agronomes, qui en fixeront l'emplacement, y attribueront à tous les vendeurs des places où les marchandises seront exposées et livrées après la vente, y feront régner le bon ordre et surtout prendront les mesures nécessaires pour en exclure la perversité commerciale. Ils feront afficher un règlement énumérant les obligations des vendeurs et des acheteurs.

Les quantités que chacun peut acheter et vendre seront comprises dans ce règlement : sans doute afin que l'accaparement et la spéculation soient impossibles.

Les magistrats fixeront le prix licite des choses : ils convoqueront des marchands de diverses catégories et examineront avec eux ce qui, le compte des débours étant fait, constitue pour le détaillant un bénéfice modéré. Saluons la théorie du juste prix qui fait ici son apparition. Nous avons dit de quelle théorie de la vente elle s'inspire : c'est celle qui regarde la vente comme un pur service social et non comme un conflit provisoire de prétentions légitimement intéressées (1).

Le vendeur ne doit pas surfaire sa marchandise ni mettre en usage les serments sans s'exposer à une correction manuelle de la part de tout témoin du fait âgé de plus trente ans. Il demande ce qu'elle vaut ni plus ni moins. Quand il a fait un prix, il doit s'y tenir pour toute la journée et remporter chez lui sa marchandise plutôt que de rabattre quelque chose du prix demandé. Le prix fixe et le juste prix vont ensemble.

Au fond, surfaire ou même seulement préconiser outre mesure l'objet mis en vente, et commettre le délit de tromperie et de fraude sur la quantité ou la qualité de cet objet (2), c'est,

(1) *Lois*, VIII, 850, a, et XI, 920, c.

(2) Préambule de la loi : « Tout homme doit mettre sur la même ligne l'altération des marchandises, le mensonge et la tromperie; et c'est une maxime détestable que celle qui est dans la bouche du vulgaire, savoir : que ces sortes

ou peu s'en faut, la même chose. Cette tromperie « est un délit qui entraîne la confiscation de la marchandise falsifiée. En outre, la condamnation sera publiée dans l'agora par la voix du héraut et le coupable recevra de la main du héraut autant de coups de fouet qu'il y a de drachmes dans le prix par lui demandé. La poursuite peut être intentée par toute personne, même par un esclave ou un métèque. La loi attribue même, dans ce cas, la chose confisquée au poursuivant à titre de récompense. Si le poursuivant est un citoyen, la chose confisquée est consacrée aux divinités de l'agora (1) ».

Le marché conclu, la marchandise livrée sur place et le prix reçu séance tenante (encore qu'il soit souvent plus avantageux au marchand de remettre à plus tard ces opérations), il n'est pas au bout de ses peines. Il faut encore qu'il satisfasse à plusieurs autres exigences de la loi, concernant la revendication de propriété des tiers, la responsabilité du vendeur et les recours en garantie.

« Si quelqu'un met la main sur un animal ou sur quelque autre chose, prétendant que c'est son bien, le détenteur de la chose la rendra à celui qui la lui a vendue, donnée ou livrée de quelque autre manière valable et juridique, sous trente jours, si c'est un citoyen ou un métèque ; si c'est un étranger, sous cinq mois, dont le troisième sera le mois où le soleil passe des signes d'été aux signes d'hiver (2). »

Des contestations sur la vente sont possibles, et la rescission de la vente peut être accordée dans certains cas à l'acheteur, en raison des vices de l'objet vendu (3). « Le vendeur, pour

de tromperies, quand elles sont faites à propos, n'ont rien que de légitime. » Loi : « Que personne ne se rende coupable ni en paroles, ni en actions, de mensonge, de fraude, d'altération, prenant en même temps les dieux à témoin qu'il ne trompe point, s'il ne veut être pour ces mêmes dieux un objet d'exécration », etc. (XI, 916 d, et 917 a).

(1) Dareste, p. 115.

(2) *Lois,* XI, 915, c.

(3) Dareste, p. 112 : Si l'objet vendu est un esclave, par exemple, et que cet esclave soit reconnu atteint de la phtisie, de la pierre, de l'épilepsie, de la strangurie ou de maladies mentales, une action rédhibitoire est ouverte contre le

qu'on puisse le retrouver facilement, est tenu de faire connaître son domicile et, si le prix qu'il a reçu dépasse cinquante drachmes, *il doit rester dans la ville et ne peut s'éloigner avant dix jours.* »

Après chaque opération commerciale, le détaillant doit se demander, et l'inspecteur des marchés doit savoir si, acheteur ou vendeur, il est resté en deçà ou est monté au-delà des quantités et des prix autorisés ; alors, « le surplus est inscrit et le manque effacé » sur le compte de la fortune de chacun aux profits ou aux dépens de la contrepartie : bref, l'opération est rectifiée conformément aux règlements publics. Une casuistique d'État remplace le commerce.

Il n'est guère probable, en tout cas, qu'alourdi par de telles entraves, le commerce enrichisse ceux qui sont autorisés à s'y livrer. Si, cependant, quelque étranger ou affranchi parvenait à réaliser des bénéfices appréciables, de façon à ce que sa fortune atteignît la troisième classe du cens, il devrait, à moins d'une autorisation spéciale, quitter le pays dans un délai de trente jours, *sous peine de mort et de confiscation.* Il est interdit à l'affranchi de devenir plus riche que son ancien maître; en ce cas, le surplus ira au maître.

Ce sont également les étrangers et les affranchis qui, avec les esclaves, exercent les professions manuelles. Ils sont répartis par l'État dans les douze quartiers de la ville et les douze régions du territoire, selon les besoins et dans la limite du besoin. Dans chaque région résideront toutes les espèces d'ouvriers nécessaires aux agriculteurs, ce qui donne à supposer qu'ils sont loués par les citoyens propriétaires pour effectuer, à titre d'employés domestiques, la préparation des matières premières dont ils ont le monopole, et la fabrication des ustensiles de travail et de ménage.

Mais la loi ne permet ni la multiplicité des métiers chez le

vendeur, qui devra, s'il a été de bonne foi, rembourser le prix, s'il a été de mauvaise foi, payer le double. C'est la compétence médicale qui prouve la mauvaise foi (*Lois*, XI, 916).

même homme, ni aucune entreprise comprenant l'emploi d'ouvriers divers. « Qu'aucun ouvrier en fer ne travaille en même temps le bois; pareillement, qu'aucun ouvrier en bois n'ait sous lui des ouvriers en fer, dont il conduit le travail en négligeant le sien, sous prétexte qu'ayant un grand nombre d'esclaves qui travaillent sous ses ordres et pour lui, il est naturel qu'il leur donne sa principale attention, parce que leur métier lui est d'un plus grand rapport que le sien propre. Que chacun n'ait qu'un seul métier d'où il tire sa subsistance... Si quelque étranger exerce deux métiers à la fois, que les astynomes le condamnent à la prison et à des amendes; qu'ils le chassent même de la cité et le forcent, par la crainte de ces châtiments, à être un homme simple et non plusieurs en un (1). » La raison de ces prescriptions est, sinon uniquement, du moins principalement, le danger de l'enrichissement indéfini qui résulte de la grande entreprise, chose nouvelle au temps de Platon. Encore un cas de misonéisme : Platon n'admet qu'une division du travail rudimentaire comme celle qui existe dans les ateliers familiaux rustiques, d'ancien modèle.

Le métèque et l'affranchi sont essentiellement des salariés. « Par rapport au salaire qui lui est dû et à l'acceptation de leur travail, si on leur fait quelque tort ou s'ils en font à d'autres, les astynomes prononceront jusqu'à concurrence de 50 drachmes; si le dommage monte plus haut, on aura recours aux tribunaux publics qui jugeront selon la loi (2). » La loi exclut avant tout des rapports de l'employant avec l'employé le mensonge, la mauvaise foi. Le travail loué est considéré comme une marchandise. D'abord, comme tel, il a, lui aussi, son juste prix, que l'artisan connaît et qu'il ne doit point surfaire. Ensuite, de même que la marchandise vendue ne doit pas être falsifiée, il doit être exécuté loyalement par l'ouvrier, sans que celui-ci abuse de l'incompétence de ceux qui l'emploient. Il

(1) *Lois*. VIII, 847, a.
(2) Même page.

doit être, enfin, livré par l'ouvrier et payé par le patron au temps convenu. « Si l'ouvrier manque à son obligation, il rend le prix qu'il a reçu et n'en reste pas moins tenu de fournir gratuitement son travail. Si c'est le maître qui se trouve en retard de payer, il est tenu au double et, après une année, il devra, en outre, des intérêts moratoires, calculés à une obole par drachme et par mois, c'est-à-dire que le capital dû s'augmentera par mois d'un sixième (1). » (Platon remarque lui-même que pour toute autre dette d'argent il a interdit de recevoir des intérêts.) Toutes ces applications du contrat de louage de travail sont dominées par le principe moral incontestable que tout contrat doit être exécuté fidèlement à moins que la loi, la violence ou la force des choses ne mettent obstacle à sa réalisation. Mais, quant au contrat de louage lui-même, il est fondé sur le postulat du juste prix, aussi chimérique quand il s'agit du prix de la main-d'œuvre que quand il s'agit du prix de la marchandise.

« Il ne faut pas, dit Platon, que l'artisan s'ingénie, en se servant de son art, chose intègre et véridique, à tromper les personnes incompétentes qui l'emploient (2). » C'est le principe établi dans le *Gorgias*, contrairement à ce qui avait été admis par le *premier Hippias*, que l'art ou habileté technique ne doit pas être employé par celui qui l'exerce à son propre profit. Il doit être, selon le *Gorgias*, mis uniquement au service des personnes pour lesquelles il est fait. Ce principe de désintéressement, triomphe de la logique, en vertu duquel l'artisan qui construit ne peut légitimement que construire, l'artisan qui fabrique ne peut légitimement que fabriquer, etc., infidèles qu'ils sont à leur fonction quand ils joignent au souci de bien accomplir leur tâche celui de s'assurer un succès personnel en l'accomplissant, ce principe n'est pas seulement appliqué ici par Platon aux artisans inférieurs, métèques et affranchis,

(1) Dareste, p. 116.
(2) *Lois*, XI, 921, b.

il l'est aussi aux médecins et aux avocats, praticiens d'un ordre plus relevé. La question du désintéressement médical est touchée, en passant, dans la *République* (1) : « Si Esculape était fils d'un dieu, il n'était pas avide de gain, et s'il était avide de gain, il n'était pas fils d'un dieu. » Le désintéressement est exigé des avocats, dans le dialogue des *Lois*, sous peine de châtiments terribles. L'intérêt est un poison qui infecte les plus belles floraisons de la vie humaine. « Est-il rien, par exemple, de plus excellent dans le monde que la Justice, à qui on est redevable d'avoir adouci tous les rapports des hommes entre eux? Et la Justice étant une si belle chose, comment ne serait-ce pas une belle chose aussi de parler en son nom devant des juges? Malgré tout cela, cependant, je ne sais quelle pratique infernale, déguisée sous le beau nom d'art « se fait fort de gagner les procès, justes ou non », pourvu que les plaideurs couvrent d'argent les plaidoyers. Ce qu'il peut y avoir de plus avantageux pour notre État, c'est qu'il ne s'y trouve jamais personne d'habile en cet art ou, si l'on veut, dans ce métier et dans cette routine sans art, ou, s'il y en a, qu'ils se rendent du moins aux prières du législateur et ne parlent jamais contre le bon droit; sinon, qu'ils aillent exercer leurs talents ailleurs. S'ils obéissent, la loi se taira ; s'ils n'obéissent point, la loi parlera en ces termes : « Au cas que quelqu'un paraisse vouloir affaiblir dans l'âme du juge le sentiment de l'équité... et qu'il le fasse à tout propos, en plaidant pour lui-même et pour d'autres, tout homme sera reçu de l'accuser d'être un mauvais plaideur ou un mauvais avocat. L'accusation sera portée au tribunal des juges d'élite. S'il est convaincu, les juges examineront quel motif le fait agir de la sorte, l'amour de l'argent ou l'esprit de chicane. S'il paraît que c'est l'esprit de chicane », le tribunal se contentera de le suspendre la première fois ; la récidive sera punie de mort. « Si l'on juge que c'est amour de l'argent, au cas où le coupable soit étranger, on lui ordonnera, sous peine de la vie, de sortir de

(1) III, 408, b.

l'État et de n'y jamais rentrer. Au cas que ce soit un citoyen, il sera condamné à mort, parce qu'agir ainsi, c'est montrer qu'on met l'argent au-dessus de tout (1). »

Mais, en dehors de ces professions exceptionnelles et qui ne déshonorent le citoyen que quand elles ne sont pas exercées avec désintéressement, « le peu d'industrie et de commerce que Platon veut bien tolérer se trouve entre les mains des métèques. Tout étranger sachant un métier et en état de gagner sa vie peut s'établir dans la cité de Platon en se faisant inscrire auprès des magistrats. Il n'est tenu de payer aucune taxe... comme à Athènes et dans la plupart des États de la Grèce... » Interdisant le commerce et le travail industriel aux citoyens, cette cité ne peut se passer des étrangers. « En revanche, le métèque ne peut demeurer plus de vingt ans. Ce temps passé, il doit quitter le pays en emportant tout ce qui lui appartient. »

L'esclavage est, avec le travail mercenaire des étrangers domiciliés, le pivot de la nouvelle combinaison économique ou anti-économique des *Lois*. Comme les hommes d'à présent ne sont plus nourris par les dieux, il faut, pour que les citoyens disposent des loisirs nécessaires, qu'il y ait sur chaque champ et dans chaque maison des hommes destinés au travail et qui fassent, en quelque sorte, partie de ces immeubles. Les laboureurs de la *République* étaient libres. Pourquoi ceux des *Lois* ne le sont-ils pas? C'est que la communauté étant abolie, les anciens guerriers, qui n'étaient que guerriers et étaient nourris par leurs bons camarades, les hommes de la troisième classe, ont dû devenir propriétaires des champs et se partager le sol de la colonie. Les laboureurs descendent, par ce fait, d'un degré; de demi-serfs, ils deviennent esclaves. Platon est très catégorique sur ce point. « Chacun se munira, dit-il, selon ses moyens — selon la classe à laquelle il appartiendra — d'un nombre suffisant d'esclaves, dressés à tous les services pour

(1) *Lois*, XI, 937, d. Cf. *Gorgias*, 463, b. Le soldat, « ouvrier de l'indépendance nationale », recevra comme récompense, non de l'argent, mais des honneurs. *Rép.*, III, 395, c, et *Lois*, XI, 922 a.

lesquels il a besoin de leur concours (1) ». On se rappelle que c'est le premier résultat de la révolution qui abolit la propriété; les militaires s'emparent des terres et des maisons et font passer les hommes de la troisième classe, qui étaient les libres serviteurs de l'État, préposés aux subsistances, à leur service personnel (2). Les esclaves sont pour Platon, une propriété comme une autre. C'est parmi les questions concernant la propriété que celle de l'esclavage est classée. Le passage des *Lois* où il en est traité commence ainsi : « Voyons présentement quelles sont les possessions qui constituent une fortune modérée. La plupart sont faciles à concevoir et à acquérir, mais l'article des esclaves présente des difficultés multiples (3). » La question des propriétés bâties vient immédiatement après.

Quelles sont donc ces difficultés que présente la question de la propriété en esclaves ?

Il est d'abord difficile de définir pratiquement l'esclave, l'homme libre et le maître, parce que les hommes sont une race de caractère récalcitrant et ne se prêtent pas à comprendre ces distinctions nécessaires. Ils n'admettent pas sans peine, qu'il y ait une différence de nature entre l'esclave et l'homme libre, comme l'institution le supposait (4). Platon professe que l'âme serve est irrémédiablement faible et violentée par ses passions (5) ; il n'ose pas insister sur cette conséquence de sa doctrine parce qu'il y avait dès lors des écrivains (les Cyniques) qui soutenaient que la servitude est le produit d'institutions arbitraires. De là, le malaise qu'il avoue en abordant cette discussion.

Ensuite la possession des esclaves est embarrassante. La raison est qu'ils se révoltent dès qu'ils sont nombreux, dans

(1) *Lois*, VI, 778, a.
(2) *Rép.*, VIII, 547, c.
(3) *Lois*, VI, 776, b.
(4) Les esclaves étaient en grande majorité des Barbares et l'opinion en Grèce déniait au Barbare, naturellement esclave, l'identité de nature avec le Grec, homme libre.
(5) *Rép.*, IX, 577, e.

un État, parlant la même langue. Sans les forces armées dont les États disposent, les propriétaires d'une cinquantaine d'esclaves risqueraient fort d'être égorgés (1), ils passeraient leur vie dans des transes continuelles. La Messénie et la grande Grèce ont été le théâtre de terribles révoltes (2). L'existence des cités dépend de la fidélité des esclaves.

Quel parti prendre à leur égard? Deux opinions sont en présence. « Les uns croient qu'on doit et qu'on peut se procurer des esclaves très doux et très bons (3) et qu'il s'en est trouvé beaucoup qui, plus capables que des frères et des fils de toutes sortes de vertus, ont sauvé la vie, les biens et toute la famille de leurs maîtres ; les autres pensent que l'âme de l'esclave ne contient aucune partie saine sur laquelle on puisse faire fond et qu'aucun homme sensé ne s'y fiera jamais. Ceux-ci les traitent comme des bêtes féroces, et, à coups de fouet et d'étrivières, rendent leur âme non seulement trois fois, mais vingt fois plus esclave encore qu'elle ne l'est ; ceux-là tiennent une conduite tout opposée (4). » Ils tâchent de s'assurer de leur fidélité en faisant appel à leurs bons sentiments. Ainsi Xénophon se vantait de ne plus avoir besoin de surveiller ses esclaves pour les empêcher de fuir.

Platon n'adopte aucune de ces deux opinions ni de ces deux manières d'agir, qu'il estime manifestement excessives l'une et l'autre : ici encore, il cherche un juste milieu.

Il observe que le régime auquel sont soumis les Hilotes, en Laconie, est difficile à justifier; il estime plus défendable la condition des Mariandyniens, esclaves des habitants d'Héraclée, en Asie Mineure, et celle des Pénestes, esclaves des Thessaliotes. Or, le régime des Hilotes était barbare et peu sûr, tandis que les Mariandyniens, les Pénestes, ainsi que les Clérotes crétois,

(1) *Rép.*, IX, 578, d, e, et 579, a.

(2) *Lois*, VI, 777, c.

(3) Xénophon, dans l'*Economique*, disait que, quand il était content de certains esclaves, il les traitait en hommes libres et non seulement les enrichissait, mais leur accordait toute son estime (XIV, 9).

(4) *Lois*, VI, 776, e.

jouissaient de certains droits définis; la loi protégeait leur vie, leur famille et leurs biens : quelques-uns de ces derniers avaient pu devenir exceptionnellement plus riches que leurs maîtres. Ils étaient tranquilles. Platon nous ramène ainsi à la situation des hommes de la troisième classe de la *République*, au servage antique, forme d'esclavage mesurée et rassurante, où la famille serve vivait fraternellement avec celle du maître, qui ne faisait courir à la cité aucun risque de révolte et qu'il regrette d'abandonner pour la forme contemporaine, plus périlleuse, de la servitude (1).

Il y revient encore par la pensée dans un autre passage du même dialogue (2) quand, résumant les traits de la nouvelle constitution, il constate que les citoyens ont des ressources limitées, mais répondant aux besoins nécessaires, et que les esclaves qui pratiquent la culture des champs leur donnent, sur les prémices de leur récolte, de quoi suffire à une alimentation frugale : ainsi, ce sont des esclaves qui, comme les thètes de la *République*, font la part de leurs maîtres! Il y revient enfin quand il demande, là même où il se déclare partisan de l'esclavage, que chacun ait des esclaves proportionnés, comme nombre et variété d'aptitudes, à sa position sur l'échelle du cens. Or, les plus riches eussent possédé quatre cents francs, le prix de quatre esclaves pas chers! Si l'on rapproche ce passage de celui de la *République*, que nous avons cité, sur le danger des grandes agglomérations d'esclaves industriels dans les maisons riches, on voit que Platon regrette le temps où les esclaves, vivant sur le lot de terre qu'ils cultivaient de père en fils au profit du maître, étaient peu nombreux et supportaient sans peine un joug léger.

Il est trop tard; ce temps est passé sans retour, Platon ne saurait offrir, pour remédier à la situation actuelle, que des *expédients*. Il en présente deux. Premièrement, pour conjurer

(1) *Lois*, 776, c, d.
(2) *Lois*, VIII, 806, c.

les révoltes, on évitera de grouper des esclaves de même race et de même langue : isolés, ils se résigneront plus facilement à leur sort. Il faut, en second lieu, les bien traiter, « plus, ajoute-t-il, dans notre intérêt que dans le leur ». « Ce bon traitement consiste à ne jamais les outrager et à nous montrer, s'il est possible, plus équitables envers eux qu'envers nos égaux (1). » C'est la conduite que la raison impose à tous les chefs envers leurs subordonnés ; et plus on peut maltraiter impunément des serviteurs, plus, quand on s'abstient de le faire, on leur prouve d'une façon éclatante qu'on aime naturellement et sincèrement la Justice, plus l'exemple qu'on leur donne ainsi les émeut et jette dans leurs âmes des semences de vertu (2), c'est-à-dire des dispositions à respecter l'ordre public. Mais qu'on ne se fasse pas d'illusion sur ce que peut la raison chez l'esclave. Quand il fait mal, qu'on ne se borne pas à l'avertir, qu'on lui inflige à chaque fois une punition corporelle — le code pénal des *Lois* est ici d'accord avec la législation d'Athènes, sinon avec les mœurs — car si l'on se contentait de le réprimander, il n'en serait que plus insolent. Et qu'on s'abstienne de toute familiarité avec lui, qu'on lui parle toujours sur un ton de commandement, sous peine de voir l'autorité du maître s'affaiblir et l'obéissance devenir plus pénible à l'esclave.

En résumé, pour assurer au citoyen des loisirs nécessaires, Platon admet pleinement l'esclavage comme propriété de l'homme par l'homme ; mais il le rapproche autant que possible des conditions du servage agricole archaïque, dont il restait çà et là quelques vestiges en Grèce, parce que, sous sa forme moderne industrielle, comme agglomération de main-d'œuvre très productive et toujours prête à la révolte, il met en péril doublement l'existence des cités.

A quoi bon s'enrichir là où il n'y a pas de luxe possible?...

(1) *Lois*, VI, 777, c et d.

(2) C'est à Platon, on le voit, que Montesquieu a emprunté le sens politique du mot vertu.

Les règlements somptuaires sont nombreux dans la cité de Platon, surtout dans la cité des *Lois*. Nous savons que la possession de l'or et de l'argent y est interdite (1) ; interdits les vêtements brodés de métaux précieux ; interdites les habitations vastes et confortables (2) ; interdites les unions où l'épouse apporte une dot ou même seulement un trousseau au delà de cinquante drachmes pour la dernière classe, d'une mine pour la troisième, d'une mine et demie pour la seconde, de deux mines pour la première, sous peine d'une amende du double pour le trésor et de la confiscation de la dot au profit des temples de Zeus et d'Hèra (3) ; interdites les fêtes nuptiales réunissant plus de vingt convives des deux côtés et où la dépense totale dépasse de vingt-cinq à cent drachmes selon la classe du cens (4) ; interdite encore la délicatesse en fait de régime, qui fait qu'on se livre aux médecins et qu'on absorbe remèdes sur remèdes pour se faire une santé artificielle contraire au vœu de la nature (5) ; interdits les voyages, à moins de missions expresses de l'État (6) ; interdites les offrandes aux dieux où brillent l'or, l'argent et l'ivoire, et les tissus ayant demandé plus de travail qu'une femme n'en peut faire en un mois, et les étoffes teintes de diverses couleurs (7) ; interdits enfin les enterrements dispendieux allant au delà de cinq mines pour la première classe et les monuments funéraires coûtant plus de cinq jours de travail (8). La richesse cessera d'exciter les convoitises, dès qu'elle ne pourra plus se montrer.

Si l'on applique à la question des rapports économiques de l'État avec les États étrangers, la notion socratique de l'individu spirituel qui, étant divin, n'a pas de besoins et se suffit à

(1) *Lois*, V, 742, a. et 746, a.
(2) *Rép.*, III, 417, a ; IV, 419, a et b.
(3) *Lois*, V, 744, c, et VI, 774, b.
(4) *Ib.*, VI, 775, a.
(5) *Ib.*, 775, c ; *Rép.*, 407, b.
(6) *Ib.*, XII, 951, b.
(7) *Ib.*, XII, 955, c.
(8) *Ib.*, XII, 958 a, et 959, d. L'ascétisme civique est aussi ennemi des arts, que l'ascétisme religieux.

lui-même, notion qui se retrouvera dans l'État autonome d'Aristote, il semble que l'isolement préconisé par Platon pour sa cité idéale, alors qu'il avait sous les yeux la prodigieuse activité des échanges internationaux du Pirée, devienne plus intelligible : chez Platon, la métaphysique n'est-elle pas partout? La cité doit ressembler au monde, qui ressemble à Dieu. Il faut qu'elle reste simple et immuable. « L'effet naturel du commerce fréquent entre les habitants des divers États est d'introduire une grande variété dans les mœurs, par les nouveautés que ces rapports avec les étrangers font naître nécessairement : ce qui est le plus grand mal que puissent éprouver les États policés par de sages lois. Comme la plupart de ceux d'aujourd'hui ne sont pas bien gouvernés, ce mélange d'étrangers qu'ils reçoivent chez eux ne leur importe en rien, non plus que la licence avec laquelle leurs citoyens vont vivre en d'autres villes, lorsqu'il leur prend fantaisie de voyager en quelque pays et en quelque temps que ce soit, soit dans la jeunesse, soit dans un âge plus avancé (1). » Mais cela est funeste à une cité normale. Il faudrait donc interdire à la cité des Magnètes, comme à Sparte, toute relation avec le dehors, s'il n'y avait dans ce parti pris quelque chose de trop absolu, répugnant à une politique de juste milieu et qui risquerait de donner à la nouvelle cité une réputation de rudesse et de sauvagerie. On prendra donc les mesures suivantes :

Notre ville ignore tout autre commerce que celui des productions de la terre (2), c'est-à-dire des denrées qu'elle tire de son sein, se suffisant par là à elle-même ; elle n'a pas de marchands colporteurs qui aillent à l'étranger; faut-il qu'elle reçoive ceux de l'étranger? Chaque année, pendant l'été, des nuées de ces marchands s'abattent sur les côtes des pays grecs et vont pour trafiquer de ville en ville. « Des magistrats, établis à cet effet, les recevront dans les marchés, dans les ports et dans les

(1) *Lois*, XII, 950, a.

(2) *Lois*, XII, 949, e. La terre est divine; le démon de la cité l'habite. Platon suppose que le sol de la cité des Magnètes est fécond.

édifices publics situés hors des murs, mais à portée de la ville. Ils prendront garde que ces étrangers n'importent aucune manière de faire nouvelle : ils jugeront leurs différends avec équité et n'auront de commerce avec eux que pour les choses nécessaires et le moins possible (1). » Il sera facile de mesurer ces rapports avec circonspection, puisque la ville sera éloignée de la côte de 15 kilomètres. En dehors de ce que les colporteurs apportent, « qu'on ne fasse venir du dehors, pour quelque raison de nécessité que ce puisse être, ni encens, ni aucun de ces parfums étrangers qu'on brûle sur les autels des dieux, ni pourpre, ni aucune autre tenture que le pays ne fournirait point, ni enfin aucune autre denrée étrangère à l'usage de quelque autre art ; pareillement, qu'on n'exporte aucune des denrées qui doivent demeurer dans le pays. » Cependant, ce régime prohibitif sera suspendu pour l'entrée des matériaux de toute sorte, des animaux, des armes et des engins divers dont les généraux et les commandants de cavalerie pourront avoir besoin au cas d'une agression toujours possible (2). On se rappelle que l'État parfait consent à garder, pour le cas où il serait attaqué, quelques pièces de monnaie ayant un cours international. Voilà tout ce que Platon admet de relations économiques avec les autres cités : des visiteurs, âgés de plus de quarante ans, choisis parmi les citoyens les plus distingués, anciens militaires, iront, chargés d'une mission de l'État, visiter les autres peuples pour observer leurs institutions, ils assisteront aux sacrifices et aux jeux qui réunissent les délégués d'un grand nombre d'États ; ils converseront avec les personnages inspirés par la sagesse divine qui se rencontrent, quoique rarement, chez tous les peuples ; ils feront, au conseil d'inspection des lois, composé de métaphysiciens, des rapports sévèrement contrôlés. De pareils visiteurs, venant de la part d'autres cités, seront reçus inversement avec la plus grande courtoisie ; mais ces sortes de relations seront en quelque sorte spirituelles,

(1) *Lois*, XII, 952, e.
(2) *Lois*, VII, a, b, et VII, 847, b, c.

comme il convient entre des êtres démoniques (1) ; elles n'auront rien de commun avec le commerce, et même il n'y aura point d'hôtels où les étrangers puissent loger pour de l'argent ; ils trouveront l'hospitalité dans les dépendances des temples ou chez les magistats. Économiquement, la meilleure cité possible est donc, sinon complètement isolée, du moins réduite au minimum de relations indispensables. Elle se suffit ou peu s'en faut.

*
* *

Par l'ensemble de ces moyens, l'art économique qui est, on s'en souvient, une partie essentielle de l'art politique, empêchera, dans la cité des *Lois*, la richesse excessive, après avoir empêché la pauvreté excessive. Les deux extrêmes étant exclus, le juste milieu sera observé et la médiocrité règnera dans la possession des biens, c'est-à-dire que les citoyens, n'étant ni riches ni pauvres, seront égaux et que la ressemblance remplacera dans l'État l'unité ; à défaut de la communauté absolue des biens, privilège de la société parfaite d'autrefois, spontanément obéissante à l'ordre divin, la cité actuelle présentera le type atténué de la propriété possédée et gérée pour le bien public par des citoyens qui, tout en possédant leur part familiale, vivront sous l'empire des lois comme s'ils n'avaient rien à eux, dispensés de travailler et de gagner, puisqu'ils sont nourris par leurs esclaves, dans un esprit d'abnégation et de désintéressement aussi complet qu'il est posible à des hommes d'aujourd'hui. Dès lors, ils seront tout entiers aux affaires de la cité ; rien ne les empêchera d'être unis pour travailler au salut public et faire durer l'État. Ni la misère, ni l'esprit de lucre ne les détourneront d'exercer leurs fonctions civiques ; ils seront vertueux et, étant vertueux, ils seront heureux aussi.

(1) Jusqu'au christianisme, le mot démon a été pris généralement en bonne part ; il désigne les divinités inférieures. Le premier qui a distingué les bons démons des mauvais est Xénocrate, disciple de Platon.

Ils auront la santé, la dignité et la sûreté ; leur nombre restant toujours le même, leur force militaire n'aura pas de défaillance ; ils ne seront pas soumis à une autre cité ; ils ne risqueront pas d'être quelque jour vendus comme esclaves. L'accord se refait entre la vertu et le bonheur que Platon avait si souvent opposés (1).

Pour que le philosophe se déterminât à accepter cette doctrine transactionnelle, il a fallu qu'il y trouvât son compte. En somme, il reçoit plus qu'il ne concède. Il organise la cité des Magnètes de telle sorte que le travail et l'échange, traces de décadence selon lui, qu'il laisse subsister en apparence, soient comme non avenus. Il neutralise le virus de la propriété individuelle par un ensemble d'institutions socialistes d'esprit, quoique économiques dans la forme. La cité des *Lois*, d'après cette interprétation qui est celle de J.-J. Rousseau, aurait été conçue comme un retour prudent en arrière et en haut, comme une restitution, restauration ou régénération insensibles des institutions modernes par leur réassimilation aux types anciens, d'où elles se seraient écartées peu à peu. De la propriété et de la famille, cette cité n'aura que les dehors et le socialisme autoritaire sera au fond de sa constitution ; on y verra des possesseurs non propriétaires, des familles sans foyer, une éducation sans parents, une production sans travail — du moins sans que les citoyens travaillent — des marchés sans bénéfice, une monnaie sans valeur et des ouvriers sans salaire — les esclaves — comme on y verra, au point de vue politique, des élections postiches où le vulgaire s'abstient et qui n'empêchent pas les philosophes cachés dans le conseil suprême d'être les maîtres abso-

(1) *Lois*, IV, 715, d, 716, e, 717, a ; V, 732, d, e, 733, a, 736, e, 742, d ; VI, 738, a ; X, 906, a, b ; XII, 945, c, d, e. Cet accord est l'œuvre de la Providence, dont l'existence a été longuement démontrée au livre X des *Lois*. Et la Providence est gagnée à coup sûr par une exacte répartition des fêtes religieuses au cours de l'année. « Il faut que ceux qui seront parvenus à une parfaite distribution de ces fêtes sachent que par là nous aurons une cité capable, entre toutes les cités actuelles, de jouir d'une tranquillité et d'une abondance des biens nécessaires vraiment exceptionnelles » (VIII, 829, a). L'Économie est remplacée par le culte collectif.

lus de l'État. De vagues éloges de la liberté n'y excluent pas une véritable débauche de réglementation. En fin de compte, après tant de concessions apparentes, Platon n'y abandonne rien de sa pensée originelle et celle-ci triomphe, il en est persuadé, bien que voilée, plus sûrement dans les *Lois* que dans la *République* : l'ascétisme civique n'obtient pas moins complètement de l'individu l'abandon de sa passion de surpossession et même l'immolation de l'intérêt propre au nom du bien public, que l'ascétisme métaphysique ne les obtient au nom de l'unité absolue et de la justice idéale.

Et puis, si la constitution proposée se réalisait, s'il lui était donné d'entrer dans le conseil suprême, s'il pouvait installer son plan d'éducation, l'avenir serait à lui, il n'en doute pas. On sait quels longs développements il a consacrés à ce plan d'éducation dans les *Lois*. Dans une histoire de la pédagogie, les conceptions platoniciennes ont droit à une place plus importante que dans une histoire des doctrines économiques. Mais les rapports de son plan d'éducation avec son plan de réformes économiques sont étroits; le premier est le moyen du second. Il faut se représenter le corps militaire des éphèbes, cette redoutable gendarmerie de près de deux mille adolescents, livrée à la prédication et au régime disciplinaire décrits par le philosophe en plusieurs livres des *Lois*, enlevée de bonne heure à la famille, soumise à un entraînement gymnique, littéraire et théologique intense, fière de son origine aristocratique et de la barrière qui la sépare du monde infime de l'industrie et du commerce, doublée par autant de jeunes filles armées et fanatisées de la même façon : c'eût été une force pour la République nouvelle, force militaire, puisque quelques années auparavant les trente tyrans avaient eu à compter avec elle, mais surtout force d'opinion, qui eût aidé puissamment le philosophe (il pouvait du moins l'espérer) à la suppression de la richesse et à l'établissement des repas publics, puisque le régime futur de la population adulte n'eût été que la continuation du régime de l'éphébie.

Tel paraît en effet avoir été son dessein chimérique. Ses concessions sont autant d'habiletés mises au service de la cause sainte. Mais alors que devons-nous penser de la politique soi-disant tempérée de Platon dans ces mêmes *Lois* et de son économie de juste milieu? La politique du juste milieu est une invite alléchante adressée en une heure propice à la démocratie pacifique, assagie, éprise de piété, passionnée de modération, gagnée par de larges distributions de vivres au gouvernement d'Eubule, qui sera la classe moyenne d'Aristote; mais le milieu est constamment dépassé au cours de la lutte que poursuit Platon contre la richesse, et la fougue de spiritualité qui l'a toujours entraîné, mieux réglée que dans les ouvrages antérieurs, n'est, dans le dernier de tous, que plus intense et plus exigeante. La proscription de tout capital, la suppression de la marine, du commerce et de l'industrie, la réglementation inquisitoriale dont toute activité économique est enserrée ne peuvent aboutir, dans la cité des *Lois*, qu'à un état de langueur, puis d'impuissance et de paralysie pour toute production et tout échange, à la mort économique, en un mot; la détresse générale doit s'ensuivre et, quand nous entendons Platon se vanter que, dans sa république, personne ne manque de rien en raison des distributions de vivres opérées par le gouvernement, nous ne sommes pas loin de penser, au contraire, que tout le monde est bien près d'y manquer de tout.

ESPINAS.

ΥΓΙΑ ΖΩΗ ΧΑΡΑ

Kynnô et son amie sont venues faire leurs dévotions au temple d'Asclèpios. Les deux commères ont chacune amené leur servante pour apporter l'offrande, l'une un tableau votif, l'autre un coq (1). Le Dieu accueille avec bienveillance ces modestes vœux, du moins son néocore le dit. Action de grâce, des deux dames. L'amie, très affairée, donne des ordres : « Découpe un pilon pour Monsieur le Sacristain, nous mangerons le reste du coq chez nous. Et n'oublie pas de rapporter de l'*hygieia*... »

— καὶ ἐπὶ μὴ λάβῃ φέρειν, αὕτη,
τῆς ὑγιείης — (2).

La fin du vers, et le vers suivant, qui finit le mime, forment malheureusement un *locus desperatus*.

Qu'était-ce que l'*hygieia*, dont Stengel ne parle point dans ses *Opferbräuche der Griechen*? Henri Weil (3) et Alphonse Willems (4) l'ont très bien dit, c'était un pain bénit. On pouvait croire, d'après Athénée (5), qu'on mangeait ce pain pendant le sacrifice; si la fin du mime d'Hérondas était mieux con-

(1) Telle la servante que représente une terre cuite de Panticapée reproduite dans Winter, *Die Typen*, t. II, p. 77, n° 2.

(2) Hérondas, éd. Crusius[4], p. 40.

(3) *Journal des Savants*, 1893, p. 21.

(4) *Notes sur les* Thesmophories *et le* Ploutos, dans les *Bull. de l'Acad. royale de Bruxelles*, classe des Lettres, novembre 1908, p. 59 du tirage à part.

(5) III, p. 114 *a* : ὑγίεια καλεῖται ἡ διδομένη ἐν ταῖς θυσίαις ὑᾶξα, ἵνα ἀπογευσώνται.

servée, peut-être verrions-nous que l'ὑγίεια était distribuée pendant le sacrifice et mangée à la maison, avec ce qu'on rapportait de la bête sacrifiée. Weil ajoute : « Le nom de ce pain indique l'idée religieuse qu'on y attachait : l'*hygieia* était un préservatif contre la maladie. » Surtout, j'imagine, quand elle avait été consacrée, comme celle dont parle le mime d'Hérondas, dans un sacrifice offert à Asclèpios et à Hygie. Didyme, rencontrant le mot rare d'ὑγίεια dans ce passage d'Hérondas (1), le glosait en ces termes : ἄλφιτα οἴνῳ καὶ ἐλαίῳ πεφυραμένα · καὶ πᾶν τὸ ἐκ Θεοῦ φερόμενον εἴτε μύρον εἴτε θαλλός (2). On faisait donc l'ὑγίεια avec de la farine pétrie d'huile d'olive et de vin ; le mot se disait par extension d'autres objets rapportés du sacrifice, et auxquels on attachait la même vertu préservative. Nous ne sommes pas renseignés directement sur ces pratiques de la piété antique; mais nous nous les figurons assez bien, si nous pensons aux survivances qui en subsistent dans le Christianisme Oriental et dans l'Église Romaine : le θάλλος dont parle Didyme survit dans le buis des Rameaux; le μύρον provenant du sacrifice devait avoir des vertus non moins puissantes que l'huile des ampoules de saint Ménas ou de saint André (3); le pain bénit qu'on appelait ὑγίεια annonce les εὐλογίαι chrétiennes.

(1) Crusius, *Untersuchungen zu Herondas*, p. 134.

(2) Hésychios, *s. v.* Cf., au même mot, Photios et le Lexique publié par Bekker, *Anecdota*, t. I, p. 313, ainsi que le passage d'Athénée cité ci-dessus. Toutes ces gloses, dont on trouvera le texte dans le *Thesaurus*, s. v. ὑγίεια et dans Crusius, *Untersuchungen*, loc. cit., doivent provenir de Didyme.

(3) Pour celles de saint Ménas, voir le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* de dom Cabrol, t. I, col. 1722 et G. Lefebvre, *Inscriptions grecques chrétiennes d'Égypte*, p. 136. Pour celles de saint André, voir *Fouilles de Delphes*, t. V, p. 196, n° 591. Saint André fut d'abord enterré à Patras, rien d'étonnant à ce qu'on ait trouvé de l'autre côté du golfe de Corinthe, à Delphes, un timbre à eulogies de saint André. Le corps de ce saint fut transporté en 357 à Constantinople, dans l'église des Ἅγιοι Ἀπόστολοι (Philostorge, III, 2; *Chronicon Paschale*, p. 542 et 546 ; Malalas, p. 484 ; Théophane, I, p. 352 ; *Synaxarium ecclesiae Constantinop.*, éd. H. Delehaye, p. 266). Mais le sarcophage de Patras où il avait reposé durant trois siècles garda des vertus miraculeuses (*Legenda aurea*, cap. II, p. 19 Grässe : *aiunt de sepulchro sancto Andreae mannam in modum farinae et oleum cum odore emanare*); en sorte qu'on ne peut pas assurer que le timbre de Delphes soit antérieur à 357, quoique la chose semble assez probable.

*
* *

Ce passage d'Hérondas m'est revenu à l'esprit, un jour que, feuilletant le *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*, je tombai sur les deux notices que voici :

« **2371**. *Timbre en forme de croix grecque, portant en relief cette inscription* : Ζοὴ Ἁγία. »

« **2372**. *Timbre en forme de semelle, long de 121 millimètres, et portant en relief cette inscription* : Ζοὴ Ἁγία. »

Les auteurs du *Catalogue* se sont évidemment trompés, on s'en convaincra si l'on jette un coup d'œil sur notre figure, où les deux monuments sont reproduits en grandeur d'original, d'après une photographie que la Bibliothèque d'art et d'archéologie a bien voulu faire exécuter à mon intention. Laissons en paix sainte Zoé, et lisons : ζ(ω)ή, ὑγ(ε)ία. Les graphies ζοή, ὑγία, et cette forme même, blâmée par les Atticistes (1), ὑγία ou ὑγεία, au lieu de ὑγίεια, indiquent, non moins que l'aspect des lettres, une date fort basse. L'un des timbres, d'après sa forme, est chrétien; un exemplaire identique existe au Musée Britannique (2). L'autre fait songer à ces petites estampilles en forme de semelle, ou de trace de pied, où des potiers romains inscrivaient leur nom (3). Mieux encore, il rappelle tel chaton de bronze, en forme de semelle (4), où est gravé le verbe VIVAS qui équivaut, en somme, au substantif ΖΟΗ de nos deux timbres. Mais surtout, il rappelle les dessins en creux, représentant la trace de deux pieds, et qui sont généralement accompagnés de proscynèmes dus à des pèlerins. Ces souvenirs de pèlerinages sont fréquents dans l'Orient, surtout en Égypte. Peut-être le timbre en forme de semelle avec l'inscription ΖΟΗΥΓΙΑ servait-il, dans quelque

(1) Voir l'article ὑγίεια du *Thesaurus*.

(2) Dalton, *Catalogue of Early Christian Antiquities*, p. 99, n° 491, avec figure.

(3) Cf., par exemple, *Fouilles de Delphes*, t. V, p. 180, n°s 458-464.

(4) Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées*, n° 28, dans le t. XXXVI des *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*.

sanctuaire de l'Orient grec, à marquer des pains bénits qu'on distribuait aux pèlerins.

On imprimait donc une marque sur l'*hygieia ?* Je le crois. Cette marque, évidemment, devait changer selon les sanctuaires. Le décret de Canope, qui règle le culte de Bérénice, fille défunte d'Évergète, décide que les femmes des prêtres de cette Déesse recevront des pains marqués d'un caractère particulier, τὸν διδόμενον ἄρτον ταῖς γυναῖξιν τῶν ἱερέων ἔχειν ἴδιον τύπον καὶ καλεῖσθαι Βερενίκης ἄρτον (1). Le τύπος qui marquait le pain bénit du culte de Bérénice représentait peut-être la tête de cette princesse, vue de profil, à la façon d'un type monétaire ; ou peut-être reproduisait-il simplement le nom de la princesse

(1) Dittenberger, *OGIS*, nº 56, l. 73.

divinisée, Βερενίκης, Θεᾶς Βερενίκης. Il subsiste un grand nombre d'estampilles en creux qui ont dû servir de τύποι à marquer les ὑγίειαι païennes et les εὐλογίαι chrétiennes (1). Elles sont particulièrement fréquentes en Asie-Mineure (2), à Tarente (3) et en Égypte (4).

*
* *

Jouir d'une longue vie, se garder en santé sont les plus grands des biens. Les hommes se les sont toujours mutuellement souhaités. *Vive*, *vale*, disait le Romain au parent, à l'ami dont il prenait congé (5) : entre cette formule de l'urbanité latine et le vœu exprimé par nos timbres grecs ΖΟΗΥΓΙΑ, il n'y a d'autre différence qu'entre verbe et substantif.

Nous étonnerons-nous de trouver un tel vœu sur des timbres chrétiens, comme ceux en forme de croix du Cabinet de France et du Musée Britannique? Dirons-nous que c'est un souhait bien païen, pour être gravé dans le funèbre symbole d'une religion pour qui la vie véritable ne commence qu'après la mort? Il ne faut pas être si rigoureux pour autrui. Beaucoup de chrétiens devaient penser, en toute simplicité, comme les païens dont ils descendaient et dont ils étaient encore si proches, que la santé au sens ordinaire du mot, la santé du corps, et que la vie, la vie présente, la vie d'ici-bas, étaient de grands biens. Ils tenaient à les conserver, ils demandaient à leur Dieu de les leur garder. Pour ceux d'entre eux qui avaient le sens profond de leur religion, qui savaient donner aux mots et aux choses la signification mystique, le vœu ΖΟΗΥΓΙΑ con-

(1) *Olympia*, IV, n° 1366 *a*; *BCH*, 1905, p. 256; *Fouilles de Delphes*, t. V, p. 196.

(2) Fröhner, *Coll. Gréau*, p. 75 et 78, pl. 91, 5 et 93, 7, 9; Schliemann, *Ilios*, p. 689, n° 1458; Wiegand, *Priene*, p. 465-468.

(3) *Gazette archéologique*, 1881/2, p. 95; *Journal of Hellenic Studies*, VII (1887), p. 44; *Archäol. Anzeiger*, 1887, p. 201-202, n°s 4 et 5.

(4) Petrie, *Naukratis*, I, pl. 29; *Tanis*, II, pl. 40; Pagenstecher, *Die griechisch-ägyptische Sammlung Ernst von Sieglin*, pl. XLIX-LII; Perdrizet, *Terres cuites grecques d'Égypte de la collection Fouquet*, pl. LXVII.

(5) Horace, *Épîtres*, I, 6, 67.

cernait la santé de l'âme qui s'est débarrassée de la maladie du péché, et la vie en Dieu par laquelle le chrétien parvient à la vie éternelle. *Vivas in Deo*, ce vœu se trouve sur nombre de bagues chrétiennes (1). Le Blant en a rapproché fort justement ce distique d'un poète chrétien, Paulin de Bordeaux, autrement appelé Paulin de Noles :

Vive, precor, sed vive Deo : nam vivere mundo
mortis opus ; vera est vivere vita Deo (2).

Ainsi, la mystique chrétienne donnait un sens pieux aux souhaits de longue vie que les païens se faisaient et qu'il est si naturel que les hommes se fassent. Les bagues chrétiennes avec l'inscription *Vivas in Deo* forment la suite des bagues païennes avec l'inscription *Vivas* suivie, au vocatif, du nom de la personne à laquelle la bague était destinée (3).

A côté des inscriptions de bagues, qui formulent pour une personne aimée un souhait de longue vie, soit au sens vulgaire, soit au sens pieux, se classent tout naturellement les inscriptions analogues qui formulent un souhait de santé.

Telle la cornaline de la collection Le Blant (4), avec l'inscription ΥΓΙΑ, ou les trois anneaux du Musée Britannique (5) — deux en bronze, un en fer — avec les inscriptions ΥΓΙΙΑΝΝΟΥ, ΥΓΙΑΙΟΑΝΝΥ, + ΑΝΤΙΟΧΥΥΓΙΑ. Celle-ci, que précède le signe de la croix, est chrétienne, de même que cette autre, sur un autre anneau (en fer) du Musée Britannique : ΚΕ ΒΟ ΙΑΚΟΥ ΥΓΙΑ, qui doit se lire Κ(ύρι)ε, Βο(ή)θει · Ἰακ(ώβ)ου ὑγία, le nom du propriétaire de l'anneau étant écrit en abrégé, avec l'abréviation par contraction ou abréviation intérieure (6). Sur un petit camée, qui a dû être monté en chaton, on lit, nous dit-on (7) :

(1) Le Blant, *750 incriptions*, n° 324.
(2) *Epist. VIII. ad Licentium.*
(3) Le Blant, *750 inscriptions*, n°s 27-37.
(4) *Id.*, n° 20 et 256. Cf. encore *CIG*, n° 7038.
(5) Dalton, n°s 150-152.
(6) Sur cette façon d'abréger les mots, cf. Traube, dans les *Strena Helbigiana*, p. 310, et le livre du même, *Nomina sacra* (Munich, 1907).
(7) Babelon, *Cat. des camées de la Bibl. Nationale*, pl. XLI, 353.

ΧΑΡ
ΙϹΖΟΗ
ΥΓΙΑ

Je pense que la lecture ΧΑΡΙϹ est exacte, mais on s'attendrait plutôt à ΧΑΡΑ. En effet, sur un timbre en forme d'ϹΖ, au Musée Britannique (1), se trouve cette inscription en relief : ΧΑϤΑΖΟΗ. L'objet provient de Beyrout, il a été acquis en 1888, c'est selon toute apparence, le timbre en forme d'ϹΖ, vu par MM. Pottier et Beaudouin à Beyrout dans la collection Peretié, et décrit par eux en ces termes : « Sceau de bronze, en forme d'ϹΖ ; 0 m. 08 sur 0 m. 035. ΧΑΡΑΖΟΙ » (2). La formule ΧΑΡΑ, ΖΟΗ paraît particulière à la Syrie du Bas-Empire (IVe-VIIe siècles), on l'y retrouve gravée sur des tombes et sur des maisons :

A Kefr Ambil (Syrie du Nord), sur une tombe rupestre. Copie de Prentice (3) :

ΧΑΡΑΕΤΟΥϹ · ΝΧ · ΑΝΗ · ΜΟΥ · ·
ϹΕΛΕΥΚΟϹΖΟΒΩΝΟϹΠΑΤΗΡ
ΗΜΩΝΕ · · ΛΕϹΕΝΤΟΚΟΙΜΗ
ΤΗΡΙΝΜΝΕΙΑΝ · · · · · · ΤΩΝ
ΠΕΔΩΝ

Χαρά. Ἔτους νϛ΄ [Π]ανή[μ]ου . ., Σέλευκος Ζόβωνος πατὴρ ἡμῶν ἐ[τέ]λεσεν τὸ κοιμητήρι(ο)ν μνεῖαν... τῶν π(αι)δῶν. L'éditeur n'aurait pas dû supposer que « *perhaps* ΧΑΡΑ *is only a mistake for* χαῖρε ». Le même mot se lit, accompagné de deux autres, qui, comme lui, forment souhait, sur un linteau de porte, dans la Syrie du Nord :

A Khatoura. Copie de Waddington (4) et de Littmann (5).

(1) Dalton, nº 486.
(2) *BCH.*, 1879, p. 268, nº 29.
(3) *Part III of the Publications of an American Archaeological Expedition to Syria in 1899-1900 : Greek and Latin Inscriptions*, by William K. Prentice (New York, 1908), p. 151, nº 147.
(4) *Inscriptions de Syrie*, nº 2702.
(5) Prentice, p. 130, nº 114.

ΧΑΡΑ ΖΕΥϹ ΥΓΙΑ
ΟϹΑΛΕ . . . ΦΙΛΕΚΑΙϹΟΙΤΑΔΙΠΛΑ

Les mots ΧΑΡΑ et ΥΓΙΑ sont gravés au-dessus d'une sorte de croissant, le mot que l'on a lu ΖΕΥϹ, dans une couronne entre deux palmes. La deuxième ligne n'offre pas de difficulté : ὅσα λέγ[εις], φίλε, καὶ σοὶ τὰ διπλᾶ. La formule est d'un usage fréquent dans les inscriptions de Syrie (1). C'est l'auteur de l'inscription qui est censé répondre à l'ami, au passant bénévole : « Tout ce que tu viens de me dire, de me souhaiter, tout cela, ô mon ami, je te le souhaite au double ». Qu'a donc souhaité l'ami ? Que le possesseur de la maison possède aussi la joie, χαρά, la santé, ὑγία, et jouisse longtemps de la vie, ζωή. Car on ne fera croire à personne que dans cette inscription tardive de l'Antiochène — tardive, comme toutes les inscriptions de cette région —, dans un texte qui date du ve ou du vi^e^ siècle de notre ère, le nom de ΖΕΥϹ ait figuré entre les acclamations ΧΑΡΑ et ΥΓΙΑ. Nous pouvons sans hésiter corriger dans les copies de l'inscription de Khatoura, ΖΕΥϹ en ΖΩΗ.

De quelle joie s'agissait-il pour l'homme qui a fait graver ces vœux sur la porte de sa maison — de quelle joie, de quelle santé et de quelle vie ? La joie dont parle l'inscription funéraire de Kefr Ambil est évidemment la joie des élus. Mais dans l'inscription de Khatoura, rien n'autorise à ne prendre les vœux ΧΑΡΑ, ΖΩΗ, ΥΓΙΑ qu'au sens mystique. Sans doute faut-il les prendre dans l'un et l'autre sens, au sens pieux que des chrétiens donnaient à ces mots, et au sens ordinaire, naturel et humain.

L'inscription de Khatoura nous offre un premier exemple lapidaire du rapprochement, dans un même souhait, des mots ΖΩΗ et ΥΓΙΑ. Il y en a plusieurs autres, tous fournis par des inscriptions de la Syrie du Nord — les uns où les mots

(1) Waddington, *Inscr. de Syrie*, n°s 2688, 2704 ; Prentice, n°s 235, 262 ; *Princeton University Archaeol. Expedition 1904-1905*, n°s 970 et 996.

ΖΩΗ, ΥΓΙΑ doivent s'entendre au sens pieux, les autres où il est permis de les entendre aussi au sens ordinaire.

A Il-Bârah, sur un voussoir provenant d'une porte de maison. Grandes lettres de 0 m. 085 à 0 m. 13 de hauteur : ΖΟΗΥΓΙΑ (1).

A Kasr Zebed, sur le linteau de la porte d'un château romain (2) :

ΕΤΟΥϹΗΛΧΥΠ
ΖΟ ΥΓ
ΒΕΛΛΙΧΟϹΛΙΒΙ
Η ΙΑ
ΑΝΟΥΑΝΑΝΕΩϹΕΝ

Ἔτους ηλχ' (= 638 de l'ère macédonienne, 326 de la nôtre), Ὑπ(ερβερεταίου), Βέλλιχος Λιβιανοῦ ἀνανέωσεν. Ζοή. Ὑγία.

Au même endroit, sur un linteau analogue à celui qui porte l'inscription précédente (3) :

ΑΓΑΘΗΤΥΧΗΖΟΗΥΓΙ
ΑΒΕΛΛΙΧΟΥΛΙΒΙΑΝΟΥ
ΤΟΥΗΛΧΜΗΝΥΠΕΡΔ'

Ἀγαθῇ Τύχῃ. Ζοή, ὑγία Βελλίχου Λιβιανοῦ. Τοῦ ηλχ', μην(ὸς) Ὑπερ(βερεταίου) δ'. Ici, le nom de Bellichos est au génitif, il dépend de ΖΟΗ et de ΥΓΙΑ, comme le nom au génitif dans les inscriptions de bagues du type ΥΓΙΑΙϹΩΑΝΝΟΥ. Je crois que Prentice se trompe, quand il dit que les deux textes de Kasr Zebed sont *pagan in general character*. Sans doute, Bellichos invoque la Bonne Fortune, Ἀγαθὴ Τύχη, comme les païens avaient accoutumé de le faire. C'est qu'on ne dépouille pas si vite le vieil homme. Les masses populaires, converties au christianisme, ne se sont débarrassées que lentement des habitudes séculaires de la piété antique. Bellichos vivait sous Constantin, c'était un chrétien de fraîche date ; mais c'était un chrétien tout de même, une troisième inscription, provenant

(1) Prentice, p. 184, n° 206.
(2) Id., p. 270, n° 338.
(3) Id., p. 271, n° 339.

du même *castellum*, l'atteste expressément (1) : Εἷς Θεός. Ἀγαθῇ Τύχῃ. Τὸν πάσῃ ἀρετῇ κεκοσμημένον ἐπ(αι)νῶ Αὐρ. Βέλλιχον Λιβιανοῦ κτλ.

Voici encore deux inscriptions syriennes avec le souhait ΖΩΗ, ΥΓΙΑ. L'une (2), trouvée dans la Syrie du Nord, était gravée sur la porte d'une maison : [Ζω]ή. Ὑγία. Ἀνηγέρθη τὸ κτίσ(μα) Μαρκελλίνου ἐν ὀνόματι Θ(εο)ῦ καὶ Ἰ(ησο)ῦ Χ(ριστο)ῦ καὶ Ἁγίου Πν[εύματος]. L'autre a été relevée par Waddington (3), dans l'église de Mar Elias, à Zorava de Trachonite :

ΑΜΒΡΙΛΙΟϹΚΕ[ν-]
ΤΗΝΑΡΙΟϹΘΕ
Υ ΜΕΛΙΩϹΑϹ Ζ
Γ Ι ΠΑΛΛΑΔΙΟϹϹΧΟ Ο
Α ΛΑϹΤΙΚΟϹϹΥΝ Η
ΥΙΟΙϹΟΤΕΛΙΩ
ϹΑϹΚΑΙϹΥΤΑ
ΔΙΠΛΑ

Waddington dit que l'inscription est « encadrée ». Je suppose qu'elle se trouve dans un cartouche à queue d'aronde, et que les mots ΥΓΙΑ, ΖΟΗ sont gravés dans les deux oreilles.

De ces inscriptions pieuses on rapprochera celles-ci, qui ne le sont nullement. L'une est bien postérieure au triomphe du christianisme. Elle a été copiée par Waddington (4) dans les ruines de Déir Semân, l'endroit où vécut Simon le Stylite. Elle est gravée sur le linteau d'une auberge bâtie pour abriter les pèlerins que le renom extraordinaire du fakir chrétien attirait en ce lieu :

ἐκτ(ίσθη) τοῦτο τὸ πανδ(οχεῖον) ἐν μ(ηνὶ) Ὑπερβ(ερεταίῳ) ιε΄, ἰνδ(ικτιῶνος) γ΄, τοῦ ηκφ΄ ἔτ(ους) — 528 de l'ère de César, 479 de la nôtre —

Ὑγία τοῖς κυρίοις αὐτοῦ (καὶ) κέρδος.

(1) Prentice, p. 272, nº 341.
(2) *Princeton University Archaeological Expedition 1904-1905*, nº 996.
(3) *Inscriptions de Syrie*, nº 2485.
(4) *Id.*, nº 2692.

La lecture de la dernière ligne ne fait pas doute, si l'on se reporte à la copie de Waddington ΥΓΙΑΤΟΙCΚΥΡΙΟΙCΑΥΤΟΥC ΚΕΡΔΟC. Waddington, qui s'est trompé si rarement, a bronché ici. Il restitue : Ὑγία τοῖς κυρίοις Αὐ[γ]ούσ(τοις). Κέρδος. Il n'a pas vu que le caractère entre ΑΥΤΟΥ et ΚΕΡΔΟC était l'abréviation cursive de καί. La traduction de Prentice (1), *health to its masters is gain*, n'est pas moins erronée.

Plus ancienne peut-être que la précédente, l'inscription gravée sur une étrille de bronze, qui a été trouvée à Préneste et publiée d'abord par Garrucci : ΥΓΙΓΕΙΑΝΙΚΗ. *Fortasse*, écrit Kaibel (2), *si fides est Garruccio, duae formae* Ὑγιεία *et* Ὑγεία *ab oscitante scriptore conjunctae.* Kaibel se trompe : Garrucci a bien lu, et le graveur a écrit ΥΓΙΓΕΙΑ de propos délibéré, pour se conformer à la prononciation. L'ἀνάπτυξις du γ intervocalique, qui est l'une des caractéristiques du romaïque (3), apparaît déjà sur les vases attiques du ve siècle (4), elle est fréquente aux temps romains dans les textes épigraphiques (5) et papyrographiques (6).

L'inscription de l'étrille de Préneste est à verser au dossier de l'agonistique. Le désir de l'athlète, le vœu que forment pour lui ses partisans, c'est qu'il remporte la victoire : ἔχω ἐλπίδας καλάς, dit le moule alexandrin du Musée Britan-

(1) *Op. cit.*, p. 136, n° 122.

(2) *IG*, XIV, 2408[12].

(3) Blass, *Ueber die Aussprache des Griechischen*[3], p. 107; Brugmann, *Griech. Grammatik*[3], p. 108; G. Meyer, *Griech. Grammatik*[3], p. 221; Hatzidakis, *Einleitung in die neugriech. Grammatik*, p. 122; Dieterich, *Untersuch. zur Gesch. der griech. Sprache von der hellenistischen Zeit bis zum 10. Jahrh. n. Chr.*, p. 91; Kretschmer, dans la *Kühner Zeitschr.*, XXXIII, p. 260.

(4) καὶ τὸν γίγα · ὦ τὸν ἐλετρύγονα, sur l'amphore Barone (Fröhner, *Musées de France*, pl. XIII, 5; S. Reinach, *Répertoire des vases peints*, I, p. 503). Je dois dire du reste que J. Schmidt (*Zeitschr. für vergleich. Sprachf.*, XXXII, p. 365) et Kretschmer (*Vaseninschriften*, p. 225) lisent ὦ τὸν ἐλετρυϝονα, avec un *digamma* au lieu d'un *gamma*.

(5) Dittenberger, *Silloge*[2], n° 843, note 4; *BCH*, 1905, p. 100.

(6) Mayser, *Grammatik der griech. Papyri aus der Ptolemäerzeit*, p. 167. Pour le phénomène inverse (disparition du γ intervocalique), cf. Mayser, *op. cit.*, p. 163 et Perdrizet, *Tragilos*, dans les *C. R. du congrès intern. de numismatique*, Paris, 1900, p. 1 du tirage à part.

nique (1) : εἰσελθὼν λαβὲ τὴν νίκην, dit le verre syrien du Louvre (2). Mais, pour remporter la victoire, il lui faut la santé. A côté de l'étrille de Préneste, on rangera la *tabella ansata* trouvée près de Tyr (3), qui représente un cavalier dont le cheval est conduit par un domestique à pied ; au-dessous du groupe, un serpent ; au-dessus, deux autres serpents et l'inscription ΕΙϹ ΘΕΟϹ. S'il n'y avait rien d'autre sur la plaque, on croirait que c'est un phylactère contre les démons représentés par ces trois serpents. Mais derrière le cavalier est le mot ΥΓΙΑ : c'est donc que la plaque devait préserver la santé du porteur contre la morsure des serpents ? Non, car le mot ΥΓΙΑ est gravé dans une couronne, à côté de laquelle est une palme. La palme et la couronne sont les symboles de l'agonistique, elles ne sont devenues des symboles pieux, que pour continuer la métaphore qui faisait du martyr chrétien un « athlète » du Christ. La couronne entourant le souhait ΥΓΙΑ équivaut exactement à l'inscription de l'étrille de Préneste ΥΓΙΓΕΙΑΝΙΚΗ : la plaque en question est, elle aussi, un monument à classer à l'agonistique.

*
* *

J'ai tâché patiemment de réunir les textes où figurent les souhaits de Santé, de Vie et de Joie, exprimés par les simples mots ΥΓΙΑ, ΖΩΗ, ΧΑΡΑ (4). J'ai été aidé dans cette recherche par mon savant ami M. Jalabert, de la Compagnie de Jésus, qui a bien voulu m'ouvrir les *schedae* de son futur Recueil des inscriptions de Syrie. On ajoutera d'autres grains au collier. Tel que le voici, il permet, je crois, quelques conclusions.

(1) *BCH*, 1914, p. 95.
(2) *Mém. des Antiquaires de France*, 1904-1905, p. 295.
(3) Dalton, n° 543.
(4) On y joindra encore un graffite de Palmyre ΕΙϹΘΕΟϹΖΟΗ (Prentice, p. 280, n° 354), et, si l'on veut, les nombreux exemples de l'inscription mystico-talismanique ΖΩΗ que j'ai étudiée ailleurs (*Revue des Études Anciennes*, 1911, p. 235).

D'abord, tous les textes épigraphiques datés où ces souhaits s'expriment sont d'époque fort basse : aucun n'est antérieur au IVe siècle de notre ère. Ceux qui ne sont pas datés ne doivent pas être plus anciens. Ainsi, le timbre en forme de sandale, que nous reproduisons sur notre figure, est à classer à l'*instrumentum christianum*; et Dalton a très bien fait d'accueillir dans son beau catalogue des antiquités des premiers siècles du christianisme un objet comme le timbre de la collection Peretié.

Deuxièmement, les inscriptions à souhaits ΥΓΙΑ, ΖΩΗ, ΧΑΡΑ, dont la provenance est connue, ont toutes été trouvées en Syrie. Je crois qu'on peut attribuer sans hésitation les inscriptions analogues de provenance incertaine à la Syrie, ou tout au moins à l'Orient — Syrie, Égypte, Anatolie — et non pas à la Grèce. Car ces souhaits sentent l'Orient. L'idée de se faire un talisman du nom même de la Santé, ou de la Vie, ou de la Joie, atteste la croyance à la vertu magique du nom. Or, cette croyance est proprement orientale. Croire qu'on gardera ou qu'on recouvrera la santé parce qu'on porte un anneau sur lequel est écrit le mot ΥΓΙΑ semblait naturel à des gens qui invoquaient contre les maux possibles, non pas précisément leur dieu Sarapis, mais « le grand nom de Sarapis », μέγα τὸ ὄνομα τοῦ Σαράπιδος (1). Les souhaits, ΥΓΙΑ, ΖΩΗ, ΧΑΡΑ, font songer au vœu « Vie ! Santé ! Force ! » qui suit toujours, dans les textes hiéroglyphiques, le nom d'un roi ou d'un titre royal (2), et qui montre que dans l'ancienne Égypte déjà, les souverains étaient salués par des acclamations rituelles, ce que les Grecs devaient appeler εὐφημίαι, et les Latins *laudes* (3). Ce rite des acclamations a passé, comme tant d'autres usages égyptiens, des Pharaons aux Ptolémées, et de ceux-ci aux empereurs de Rome. Néron, nous raconte Suétone, charmé par la manière

(1) Le Blant, *750 inscriptions*, nos 202-206.

(2) Maspero, *Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, 3e éd., p. 13.

(3) Voir l'article *Acclamatio* dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Saglio-Pottier, et dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* de dom Cabrol.

musicale d'acclamer de quelques Alexandrins qui s'étaient trouvés à Naples quand il avait chanté pour la première fois sur la scène, fit venir d'Alexandrie d'autres crieurs passés maîtres dans cet art spécial de l'acclamation en musique (1). Du cérémonial impérial, les acclamations passèrent, comme on sait, dans le cérémonial de l'Église. Elles persistent encore aujourd'hui, paraît-il, dans l'Église russe, où les traditions orientales se sont conservées dans leur pureté. Il ne semble pas que les mots ΥΓΙΑ, ΖΩΗ, ΧΑΡΑ aient fait partie des acclamations impériales ni ecclésiastiques. Ces acclamations, en effet, consistaient surtout en verbes. Mais les verbes employés dans les acclamations signifiaient, somme toute, la même chose que les formules qui nous intéressent. En voici une preuve, empruntée à Lampride (2). Il nous a transcrit, d'après les *Acta Urbis*, le discours par lequel Alexandre Sévère refusa le nom d'Antonin et le surnom de Grand, que les sénateurs voulaient lui décerner; ce discours est haché des acclamations du Sénat; elles se terminent ainsi : *Vincas, valeas, multis annis imperes :* c'est à peu près le souhait ΥΓΙΑ, ΖΩΗ de nos textes.

L'un des empereurs les plus falots que Byzance ait eus, Théodose III l'Adramyttien, qui abdiqua en 717, après moins de deux ans de règne, pour se faire prêtre, ainsi que son fils, mourut à Éphèse en odeur de sainteté. On l'y enterra dans l'église Saint-Philippe. Sur sa tombe était gravé, nous dit Cédrénus (3), le mot ΥΓΕΙΑ. Ce Cédrénus est un bon type de chroniqueur du Moyen Age, aussi sommaire et rudimentaire que ses contemporains d'Occident qui, vers l'an 1100, dans les monastères, rédigeaient en latin de fastidieuses et sommaires annales. Son

(1) Suétone, *Néron*, ch. 20 : *captus modulatis Alexandrinorum laudationibus, qui de novo commeatu Neapolin confluxerant, plures Alexandria evocavit.*

(2) *Alexandre Sévère*, ch. 10.

(3) P. 787 de l'édition de Bonn : Θεοδόσιος βασιλεὺς Ῥωμαίων ἔτη β' παρεχώρησεν δὲ Λέοντι τῆς βασιλείας, κληρικὸς σὺν τῷ υἱῷ γενόμενος · τελευτᾷ δὲ ἐν Ἐφέσῳ, καὶ τίθεται ἐν τῷ ναῷ τοῦ ἁγίου Φιλίππου ὑπὸ γῆν, γράφει δὲ ἐν τῷ τάφῳ αὐτοῦ Ὑγεία. Λέγουσι δέ τινες τῶν ἐντοπίων θαυματουργεῖν αὐτόν.

témoignage sur l'épitaphe de Théodose III est évidemment elliptique. Cédrénus n'a pas rapporté l'inscription en entier. Entendons qu'elle commençait par le mot ΥΓΙΑ, ou par les mots ΥΓΙΑΖΩΗ, ou ΥΓΙΑΖΩΗΧΑΡΑ, ou que, comme l'inscription de Palladios, elle était encadrée entre les mots ΥΓΙΑ et ΖΩΗ.

Paul Perdrizet.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

I. — Architecture. Fouilles.

Pylos. — Les tombes à coupole de Kakovatos (1) étaient, suivant M. Dörpfeld (2), les sépultures des Néléides. La citadelle de Nestor, qui semble assez misérable, serait située un peu au Sud, comme le savaient déjà, dans l'antiquité, quelques commentateurs d'Homère. M. Bérard, on se le rappelle peut-être, avait cherché Pylos non loin de là, dans les ruines de Samikon.

Tirynthe. — L'Institut allemand poursuit avec persévérance et succès ses recherches sur l'Acropole de Tirynthe et sur ses pentes immédiates (3). Deux fascicules de la publication nouvelle ont déjà paru, et M. Curt Müller, dans un rapport précis, résume les résultats qu'a donnés la dernière campagne (4). Il semble que le premier palais — celui qu'a remplacé l'édifice mis au jour par Schliemann — ait été bien moins considérable que le second ; il s'étendait surtout moins loin vers le Sud, et on y entrait par le « Propylon », dont la chaussée médiane est précisément accostée de puissantes assises, restes de murs primitifs. Ailleurs, dans le « Mégaron des femmes », on a trouvé les restes d'une construction ronde ou ovale qui devait être

(1) *R. E. G.*, XXIV (1911), p. 168.
(2) *Athen. Mittheil.*, XXXVIII (1913), p. 97-139, pl. IV-V *a*, fig. 1-2.
(3) *R. E. G.*, XXV (1912), p. 383.
(4) *Athen. Mittheil.*, XXXVIII (1913), p. 78-91, fig. 1-2, pl. I-III.

couverte et dont la destination est mystérieuse. Enfin, parmi les débris de céramique recueillis, beaucoup portent des inscriptions peintes qui paraissent différer des pictographes crétois, mais qui, d'après M. Evans, se rattachent au même système d'écriture.

Trône d'Apollon Amycléen. — Ce monument, l'un des plus célèbres qu'ait connus la Grèce archaïque, a été fort étudié et diversement restitué (1). Tsoundas avait cru en retrouver l'emplacement; mais il n'avait pas fouillé la crête de la colline où des recherches récentes ont permis de retrouver des fondations nouvelles, ainsi que le site probable où s'élevait le chef-d'œuvre de Bathyclès. Il n'en reste guère que des débris, et, comme une église vient d'être édifiée sur ces substructions antiques, nous ne pouvons guère espérer de nouvelles découvertes, ce qui est infiniment regrettable, car les fragments que nous fait connaître M. Versakis sont de nature à piquer la curiosité des archéologues (2). Ce sont des tambours de colonnes dont l'une des faces est plane ou en retour d'équerre : une balustrade pleine devait buter sur ces supports et s'encastrer entre eux; les chapiteaux que portaient ces bases sont diversement entaillés, et la partie centrale en est dorique, mais tout en étant accostée de belles et régulières volutes ioniques. Des fragments de la corniche et des chéneaux ont été mis au jour, et un bandeau décoré de boutons alternant avec des fleurs de lotus annonce déjà le trésor de Siphnos. Enfin un débris infime de relief représente, semble-t-il, une épaule d'animal. Il est malaisé, en n'opérant que sur ces données sommaires, de tenter une restitution du monument : ce qu'on aperçoit du moins clairement, c'est que la plupart des essais antérieurs reçoivent à la lumière des faits le coup de grâce qui les condamne, ce qui laisse le champ libre aux chercheurs qui viendront après nous.

(1) Voir *R. E. G.*, XV (1902), p. 384.
(2) Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1912, p. 183-192, fig. 1-26.

Assos. — Nous connaissons fort mal les fouilles d'Assos qui ne remontent pourtant qu'à une trentaine d'années (1881-3). La raison en est que les deux rapports provisoires de Clarke sont aujourd'hui presque introuvables et que la publication définitive en est restée à son premier fascicule. Il faut d'autant plus le regretter que le temple de l'Acropole est l'un des monuments les plus curieux que l'antiquité nous ait laissés. Non seulement il est, à l'époque archaïque, le seul édifice d'ordre dorique qu'on ait construit sur le sol de l'Asie Mineure, mais la décoration, qui comprend des métopes et une frise extérieure de type ionique, en est, à tout prendre, assez bien conservée et, parmi les trois musées entre lesquels elle se partage, celui qui en contient les restes les plus importants est encore le musée du Louvre, ce qui est une raison de plus de nous intéresser à ce sanctuaire. Aussi devons-nous remercier M. Sartiaux d'avoir réuni, dans une étude exacte et consciencieuse, tout ce qu'on peut savoir aujourd'hui de son histoire (1). Parmi les sculptures presque inédites qu'il y relève est une métope avec Europe sur le taureau, motif fréquent en céramique et qu'on voit en relief à Sélinonte et à Delphes. La date de la décoration pourrait être de 550 à 530 av. J.-C.

Delphica. — M. Dinsmoor consacre une étude d'ensemble aux trésors de Delphes. Si le silence des textes et la destruction de quelques-uns de ces édifices ne lui ont pas permis de les identifier tous les vingt-quatre, il propose pour quelques-uns d'entre eux des appellations nouvelles et qui sont parfois plus vraisemblables que celles qui leur avaient d'abord été données. Il ne peut être question de résumer ici son enquête dans le détail (2). Signalons seulement que les trésors qui bordent la voie sacrée dans sa partie méridionale seraient au nord ceux de Syracuse et de Potidée, au sud ceux de Sycione, de Siphnos et de Thèbes ; le trésor de Cnide prendrait place

(1) *Rev. archéol.*, XXII (1913), II, p. 1-46, 359-389, fig. 1-31.
(2) *Bull. Corr. Hell.* (1912), p. 439-493, pl. VIII.

un peu plus haut et à l'écart de la voie. Les trésors d'Acanthe et de Clazomènes devraient être cherchés le long du mur oriental de l'Helléniko, et au Nord-Est du temple était peut-être le temple de Spina. Celui de Corinthe, le vingt-quatrième de la liste, vient d'être définitivement retrouvé par M. Bourguet (1) près du point où devait plus tard aboutir l'escalier de l'aire. Quant au trésor de Massilia, il serait bien, comme l'a dit M. Poulsen, le petit édifice II de Marmaria. Un second mémoire du même auteur étudie plus spécialement les trésors de Cnide, de Clazomènes, de Massilia et de Siphnos, dont il relève les parties conservées et cherche à définir les formes architecturales (2).

Le temple d'Athéna Alea. — D'après Pausanias, le célèbre temple de Tégée présente le mélange des trois ordres, dorique, corinthien et ionien. Nous savons que la colonnade extérieure était dorique et on peut admettre à l'intérieur de la salle des pilastres corinthiens. Reste l'ordre ionique. Comme le texte du Périégète dit expressément qu'il faut le chercher à l'extérieur du sanctuaire, M. Thiersch (3) suppose qu'il consistait simplement en deux colonnes isolées qui auraient supporté des acrotères, comme la colonne des Naxiens à Delphes. En fait, on a trouvé devant l'un des petits côtés du temple deux bases rectangulaires : rien n'interdit d'y replacer par la pensée des tambours ioniques. Une autre question serait de savoir ce que portaient ces piliers et, si, au-dessus de l'un deux, se dressait l'« Atalante », qu'on attribuait autrefois (4) à l'un des frontons.

L'Asclépieion d'Athènes. — Nous ne pouvons que signaler ici le mémoire de M. Versakis (5) sur le portique oriental de

(1) *Ibid.*, p. 642-660, fig. 1-3. Les *Ruines de Delphes* de cet auteur, le premier livre d'ensemble que nous possédions sur le sanctuaire ont paru chez Fontemoing.

(2) *Ibid.*, XXXVII (1913), p. 5-83, pl. I, fig. 1-13.

(3) *Jahrbuch*, XXVIII (1913), p. 266-272, fig. 1.

(4) *R. E. G.*, XVII (1904), p. 90 ; XX (1907), p. 253-4.

(5) Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1913, p. 52-85, fig. 1-11.

l'Asclépieion, qui serait d'ordre ionique et à deux étages, avec un rang de colonnes doriques du côté Sud. On trouvera dans le même article le plan des constructions diverses qui s'élevèrent jadis sur le versant Sud de l'Acropole et une étude sur le temple de Nikias, qui serait bien compris, comme le veut Plutarque, dans le sanctuaire de Dionysos et qu'il faudrait placer au sud du portique d'Eumène.

Pergame. — Les deux campagnes de 1910 et de 1911 ont achevé le déblaiement du temple de Dèmèter et dégagé, au nord du Gymnase, le sanctuaire d'Hèra Basileia (1). — Sur le premier point les recherches nouvelles ont montré que Philétairos et Eumène n'avaient pas construit sur le sol vierge : antérieurement à l'édifice qu'ils consacrèrent à leur mère Boa (2), il y en avait un autre, diversement orienté et dont l'enceinte a été partiellement reconnue. On s'explique ainsi que les autels principaux du hiéron aient été plusieurs fois reconstruits : les assises les plus basses doivent être antérieures aux Attalides. Plusieurs petits autels ont été découverts en avant du plus grand, dont quatre portent des dédicaces à tous les dieux et déesses, à Sélènè, à Kalligone et Eucteria, à Gè Anesidora. Au Nord de ces bases s'étageaient les neuf rangs du Telesterion, auxquels succédait, dans la région du temple, une galerie basse, dont le plafond ne dépassait pas le sol du long portique qui bordait tout le côté Nord du sanctuaire. A l'Ouest, des chambres s'ouvraient sur une stoa qui ne paraît pas avoir été entièrement achevée et dont les chapiteaux, qui étaient doriques dans la galerie basse, sont de forme éolo-corinthienne. Comme on retrouve les mêmes supports dans le portique supérieur, et qu'ils régnaient également dans la stoa méridionale, avant que celle-ci eût été décorée de marbre à l'époque romaine, on comprend dès lors quelle transformation a fait subir au sanctuaire la reine Apollonis : c'est bien à celle-ci que

(1) *Athen. Mittheil.*, XXXVII (1912), p. 253-276, pl. XVI-XXII, fig. 1-3 (Dörpfeld).
(2) *B. E. G.*, XXV (1912), p. 366.

sont dus le Propylon, les galeries supérieure du Nord, occidentale et méridionale, enfin les chambres diverses, surtout à l'Ouest et à l'Est, qui servaient de dégagement à l'hiéron. — Le temple d'Hèra Basileia est, lui, l'œuvre d'Attale III. De type prostyle et précédé d'un large escalier, il domine le Gymnase supérieur (1) et est accosté, à droite, d'une salle à colonnade, à gauche, d'une exèdre couverte. Pour éviter l'humidité et pour parer à la poussée des terres, les architectes pergaméniens ont, par une précaution qui leur était habituelle, doublé la paroi septentrionale de ces divers édifices. A l'intérieur du sanctuaire, une triple base en banquette portait, outre la statue de culte, un Zeus qu'on a retrouvé, ainsi que peut-être un Dionysos, et un socle rapporté sur la paroi de gauche nous apprend qu'on a plus tard associé à la triade Adobogiana, la femme du tétrarque galate Brogitaros. Une mosaïque couvrait le sol; mais la bordure seule en a été conservée : le tableau principal avait été enlevé dans l'antiquité et sans doute transporté à Rome. On sait que pareille fortune advint à la « bataille d'Arbèles », qui fut très probablement exécutée en Asie Mineure et qu'on dut de même détacher de son cadre primitif pour l'amener dans la région vésuvienne. Le décor du temple était en marbre; mais le travail en est médiocre, ce qui ferait croire à M. Dörpfeld que les Pergaméniens n'ont commencé que sous Attale II à remplacer le trachyte par le marbre dans leurs constructions. S'il en était ainsi, il faudrait en déduire que le grand autel et sa Gigantomachie ne sont pas antérieurs au règne de ce roi, conclusion qui ne laisse pas d'avoir son importance pour l'histoire de l'art hellénistique. — Dans les environs de Pergame, MM. Schazmann et Darier ont fouillé à Kaleh Agili, l'ancienne Atarneus du tyran Hermias (2) et M. Siegfried Lœschcke a découvert d'abondants tessons de terre sigillée à Tschandarli, où l'on place par hypothèse l'antique Pitane (3).

(1) *R. E. G.*, XXIII (1910), p. 187.
(2) *Athen. Mittheil.*, XXXVII (1912), p. 331-343, fig. 16-21.
(3) *Ibid.*, p. 344-407, pl. XXVIII-XXX, fig. 1-11.

II. — Sculpture.

Supports antiques. — Le bronze permettait aux sculpteurs grecs les mouvements les plus libres et les poses les plus hardies; mais, lorsqu'il s'agit de traduire en marbre leurs chefs-d'œuvre, il fallut, de toute nécessité, les étayer par des béquilles, d'où cet air un peu gauche et cette lourdeur qu'ont, aujourd'hui encore, la plupart de nos antiques. Les anciens avaient parfaitement senti ce qu'il y avait de choquant dans ces contreforts rajoutés : pour en dissimuler le caractère factice, ils imaginèrent de les mettre en rapport, du mieux qu'il leur était possible, avec la nature du sujet représenté. C'est ce que montre bien le relevé de ces supports que vient de faire Mme Ada Maviglia (1). Sa tâche était rendue difficile par les restaurations de toutes sortes qu'ont subi les statues depuis le moment de leur découverte et quelquefois dès l'antiquité même. Si incomplète qu'elle soit forcément restée, l'enquête met en lumière l'effort qui fut tenté pour transformer en attributs nécessaires les soutiens qui s'ajoutaient à l'œuvre originale. Il faut se garder, d'ailleurs, de croire que cette transformation soit attribuable à d'autres que les seuls copistes : ce serait une grave erreur et qu'on a quelquefois commise, de conclure, de la seule présence d'un symbole sur le support, à ce que la statue ait eu primitivement le sens que lui a donné pour nous l'interprète qui a pu l'adapter. Le créateur du prototype, qui est l'auteur véritable, a pu l'entendre tout autrement : l'attribut prouve simplement qu'à l'époque de sa transformation le chef-d'œuvre était compris d'une manière déterminée; encore pouvait-il ne l'être ainsi que par le seul auteur de la réplique.

Les inscriptions sur les statues. — Plusieurs statues et

(1) *Rœm. Mitteil.*, XXVIII (1913), p. 1-91.

statuettes antiques, surtout à l'époque archaïque, portent une dédicace sur la jambe ou la cuisse, le plus souvent du côté gauche. On a cherché à ce fait une explication religieuse et magique. M. Deonna montre fort bien (1) qu'on a choisi cet endroit du corps parce qu'il se prêtait le mieux à recevoir une inscription un peu longue. On peut ajouter que, lorsque la statue se dressait sur un socle, la dédicace se trouvait ainsi à la portée des yeux et pouvait être lue sans difficulté.

La statuette d'Auxerre. — Elle a été, on s'en souvient peut-être, reproduite et commentée ici-même (2), d'après un article

que lui avait consacré M. Collignon. Son « inventeur », qui l'avait découverte au Musée d'Auxerre et fait entrer au Musée du Louvre, vient de la publier de nouveau, dans un mémoire

(1) *Rev. archéol.*, 1913, I, p. 311-7.
(2) *R. E. G.*, XXII (1909), p. 281.

plus complet (1) et qu'accompagnent de bonnes héliogravures. Les conclusions de la nouvelle étude restent celles de la première. La statuette serait d'origine crétoise et devrait être rapprochée non seulement du torse d'Eleutherne et de la mitra de Praesos, mais d'une stèle et d'une curieuse statue de Prinia. M. Lœwy n'a pas tort d'y reconnaître la main des Dédalides ; mais, si ceux-ci ont pu influer sur l'école « péloponésienne », M. Collignon ne pense pas que l'art ionien ait été dans leur dépendance et il croit que l'école « insulaire » a eu sa part dans la formation de l'art grec. Dans ce même article, M. Collignon publie un buste funéraire (?), trouvé à Malesina, en Locride, et acquis récemment par le Louvre : ce monument, quoique barbare et presque informe, serait une preuve et un témoin de l'action qu'aurait exercée sur la terre ferme l'art des Dédalides.

« *Apollon* » *de Munich.* — Les *Denkmæler* de Brunn-Arndt (2) donnent une bonne reproduction d'une statue que le musée de Munich avait acquise depuis quelques années déjà, mais qui n'était connue que par une vignette parue dans le petit catalogue illustré de la Glyptothèque. Le « Kouros » en Paros a plus de 2 mètres de haut et, dans l'ensemble, est fort bien conservé. D'un travail déjà libre, il est postérieur à l'Apollon de Ténéa et peut dater de la fin du VIe siècle : M. Wolters reconnaît dans

(1) *Mon. Piot*, XX (1913), p. 5-38, pl. I-III, fig. 1-16.
(2) *Planches* 661-2, fig. 1-3 (Wolters).

le travail du marbre la trace de la scie, outil que les sculpteurs attiques n'employèrent qu'assez tard et dont Anténor ne semble pas avoir fait usage. Pourtant l'image est, à certains égards,

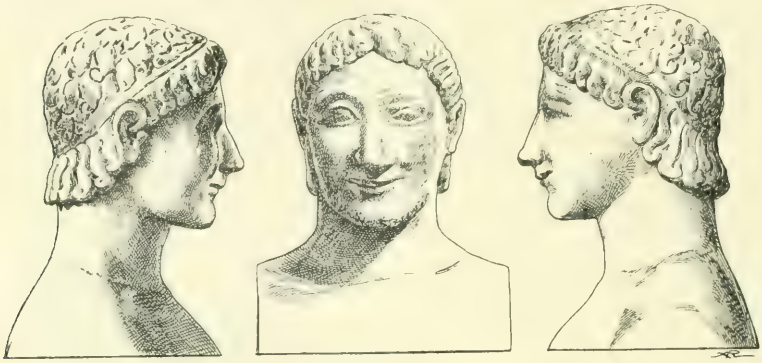

encore très conventionnelle : on remarquera la quadruple incision de l'épigastre et les deux triangles emboîtés qui se succèdent en bas du dos et à la chute des reins. La chevelure est courte, ce qui peut convenir à un athlète : les mèches, à l'intérieur du diadème, comme sur le front et sur la nuque, s'enroulent en grosses volutes recoquillées.

Le costume des Korès. — Les statues féminines trouvées sur l'Acropole portent, pour la plupart, par-dessus le chiton, une pièce d'étoffe qui traverse obliquement la poitrine, passe sous l'aisselle gauche, s'attache en haut du bras droit, du coude à l'épaule et tombe en plis multiples sur le côté droit du corps. On peut y voir la partie retombante d'un fourreau d'étoffe, dont la moitié inférieure serait cousue jusque vers la taille et dont la partie haute, qui était libre, se serait agrafée sur l'épaule. Pour d'autres, au contraire, ce ne serait qu'un simple châle, drapé sur le chiton, seule manière, suivant Mlle V. Netoliczka (1), d'expliquer les deux pans distincts et très longs que certaines statues montrent au-dessous du coude droit. A vrai

1) *Jahreshefte*, XV (1913), 254-264, fig. 164-171.

dire, les traces de couleur qu'on observe sur les korès paraissent s'opposer à cette hypothèse; mais l'auteur rappelle que la polychromie antique fut souvent inconséquente et que les sculpteurs ne cherchaient dans le coloris qu'un simple effet décoratif.

Bas-reliefs de Thasos. — Les dernières fouilles que l'Ecole d'Athènes a faites à Thasos ont mis au jour, près d'une porte de l'Acropole, un bas-relief, qui, malgré ses dimensions réduites et son médiocre état de conservation, ne laisse pas de présenter quelque importance. Deux femmes, dans l'attitude

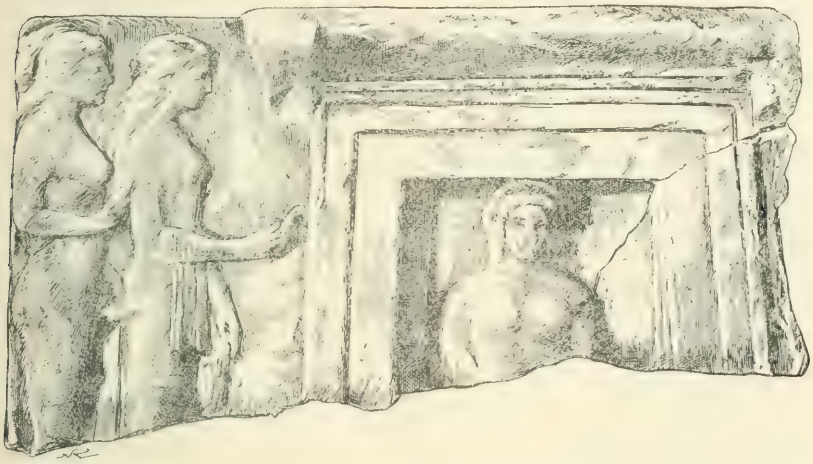

ordinaire des korès, l'une des mains relevant leur tunique et l'autre portant des offrandes, se tournent vers la droite où un cadre rectangulaire enferme une déesse assise, les mains aux genoux et la tête coiffée du voile retombant. On peut y voir une Kybèle; mais, comme le dit justement M. Picard (1), aucune raison probante n'empêche d'y reconnaître Aphrodite. L'intérêt du monument est ailleurs et dans les rapports étroits qui l'unissent à la grande plaque découverte par Miller et rapportée par lui au Musée du Louvre. Là le motif est au complet, et

(1) *Mon. Piot*, XX (1913), p. 39-69, pl. IV, fig. 1-7.

trois « orantes », placées à droite, s'opposent au dieu citharède, que couronne une nymphe. On s'était demandé à plusieurs reprises ce que signifiait le grand trou rectangulaire qui interrompait d'une manière singulière le champ du relief. M. Studniczka, on se le rappelle (1), y avait vu une fausse porte d'autel : l'ouverture correspondante, placée sur l'autre face longue, aurait donné accès à la fosse souterraine qui servait aux sacrifices. Des objections (2) avaient été faites à cette théorie, où rien n'expliquait la bordure inférieure de l'encadrement. Il devient évident, grâce au monument récemment découvert, que le centre du bas-relief Miller est occupé par une niche vide. Il semble que les Thasiens aient aimé à décorer de la sorte l'entrée de leur enceinte et celle de leurs monuments. Miller avait découvert son bas-relief dans le « Théorion » ou le « Prytaneion », dont l'emplacement vient d'être retrouvé par l'Ecole française. La grande plaque à la niche faisait vis-à-vis aux deux autres, plus petites, qui s'encastraient sur l'autre paroi de l'édifice. Toutes ces diverses sculptures peuvent être attribuées aux premières années du ve siècle, et M. Picard les rattache à l'influence que l'école de Chios aurait exercée sur l'île.

Tête chypriote. — Une tête en marbre, qui vient d'entrer au musée de Nicosia et qui provient peut-être de Lapithos (3), appartenait à quelque Apollon ou à quelque « Kouros » funéraire. Le front est bordé de ces boucles en spirales, étagées en deux rangées, qui sont si fréquentes dans les sculptures archaïques; des tresses plates, qui partent de la nuque, se nouent par devant, comme dans l'Apollon « à l'omphalos », et le crâne est divisé en mèches qui rayonnent du sinciput ; afin d'introduire quelque variété dans la coiffure, le sculpteur a eu l'idée singulière de diviser en *cunei* la masse de la chevelure et, de

(1) *R. E. G.*, XV (1902), p. 102-3.
(2) *R. E. G.*, XXII (1909), p. 284.
(3) *Journ. hell. Stud.*, XXXIII (1913), pl. I, p. 48-9.

dix en dix, les stries divergentes sont creusées d'un sillon plus profond. Le visage est allongé et M. Markidès, que nous ne suivrons pas sur ce point, croit y reconnaître une influence péloponnésienne.

Aristogiton. — M. Schrœder rappelle que nous connaissons fort mal l'œuvre de Critios et de Nésiotès. Dans la réplique de Naples, qui est seule à montrer les deux tyrannoctones, la tête d'Aristogiton est rapportée : M. Treu l'a remplacée par la tête de Phérécyde, qui couronne un hermès de Madrid, conjecture que l'on peut appuyer de quelques arguments vraisemblables et qui a généralement prévalu, mais qui n'est guère qu'un pis-aller et une solution de fortune. La facture du terme est en effet rudimentaire, et le sommet du crâne y est bizarrement strié de traits entrecroisés. Un hermès du British Museum, qui ressemble au premier, est de bien meilleur style et rappelle de plus près un original de bronze : un bandeau entoure les cheveux qui descendent du sinciput par stries ondulées, que traversent des vallonnements concentriques. Nous ne pouvons être assuré que ce soit bien le chef d'Aristogiton ; mais, si on le place sur le corps de la statue napolitaine, nul doute que l'impression soit plus satisfaisante et l'ensemble plus harmonieux. Aussi faut-il espérer qu'une découverte ultérieure confirmera l'hypothèse ingénieuse de M. Schrœder (1).

(1) *Jahrbuch*, XXVIII (1913), p. 26-34, pl. 1-2, fig. 1-11.

Aurige de Delphes. — Nous avons signalé brièvement les diverses explications qu'on a données de la double inscription que porte la base de l'aurige (1). Toutes ont pour point de départ la dédicace de l'ex-voto par deux personnages différents. M. Frickenhaus (2) suppose que, dans les deux cas, le vainqueur était Polyzalos, le frère d'Hiéron. S'il s'intitule d'abord maître de Géla et s'il a trouvé bon par la suite de modifier son titre, la raison doit en être cherchée dans les luttes intestines des Dinomides, dont nous connaissons mal le détail. La victoire commémorée aurait pu être remportée en 478 ou en 474 av. J.-C. Dans cette hypothèse, le nom et la patrie du bronzier seraient naturellement inconnus.

Réplique du trône Ludovisi. — Dans le compte-rendu que nous faisions dernièrement des bas-reliefs de Boston, nous exprimions l'avis (3) que l'article de M. Studniczka dissipait tous les doutes qu'on pouvait concevoir au sujet de leur authenticité. Ses arguments n'ont cependant pas réussi à convaincre M. Gardner (4), dont les objections, parfois très fortes, devront retenir l'attention des archéologues. Il est probable que son article ne restera pas sans réponse; mais, quelle que doive être l'issue du débat, il est bon pour la science que la question ait été nettement posée, d'autant que la critique très ferme de l'auteur reste toujours modérée et courtoise. Il ne se refuse pas à croire que la réplique puisse être l'œuvre d'une école régionale encore mal connue, il consent qu'on puisse l'attribuer à un sculpteur archaïstique; mais il est visible qu'il penche vers une imitation moderne et qu'il tient la réplique pour l'œuvre d'un faussaire. La parole est à ceux qui ont pu voir et étudier de près l'original.

Athéna Medicis. — J'ai déjà dit (5) que la statue avait été

(1) *R. E. G.*, XXI (1908), p. 348, et XXIII (1910), p. 187.
(2) *Jarhbuch*, XXVIII (1913), p. 52-8, fig.
(3) *R. E. G.*, XXIV (1911), p. 174, et XXV (1912), p. 369.
(4) *Journ. hell. Stud.*, XXXIII (1913), p. 73-83, pl. III-IV, fig. 1-4.
(5) *R. E. G.*, XXVI (1913), p. 408.

transportée au Musée du Louvre où elle occupe un emplacement de fortune. Une note de M. Michon (1) fait observer qu'on aperçoit sur le côté gauche au-dessous de la ceinture les restes d'un tenon : il devait servir à fixer l'attribut que tenait la main relevée.

La frise du Parthénon. — Sur la face principale du temple, l'assemblée des dieux, qui surmonte l'entrée du sanctuaire et forme la partie centrale de la frise, se divise en deux fractions, que sépare, d'une manière singulière, un groupe de cinq personnages mortels. Deux femmes portent le diphros, aidées par une troisième où l'on peut voir la prêtresse d'Athèna. Un

homme barbu, qui, seul de toute la frise, est chaussé de sandales et qui porte un long chiton, plie une lourde étoffe qu'il remet à un jeune enfant et que l'on regarde généralement (2) comme le péplos nouvellement tissé, qui devait parer le xoanon de la Poliade. Où se passe la scène représentée, qui se place au confluent des deux cortèges, l'un qui se déroule sur la face Nord du temple, l'autre, plus court, qui décore la face méridio-

(1) *Les Musées de France*, 1913, pl. XIX, p. 49-52.
(2) Voir, pour la thèse contraire d'Ussing, *R. E. G.*, XVII (1904), p. 86.

nale ? Les interprètes divers ont pensé d'ordinaire que Phidias, par ce fait seul qu'il l'intercalait au milieu de l'assemblée divine, avait entendu commémorer une scène qui se passait sur l'Acropole. M. de Premerstein (1) est d'un avis contraire. Les douze dieux seraient les divinités de l'agora (2), où un autel célèbre leur était consacré. Là, ou tout auprès, était l'atelier d'Athèna où les deux arréphores travaillaient au voile sacré. Ce sont elles que Phidias aurait représentées portant le diphros qui leur avait servi durant leur tâche et qu'elles vont consacrer à la déesse. La prêtresse de la Poliade les assiste, de même que l'archonte roi remet le péplos à un jeune Eupatride. La procession serait à son début ; elle fait halte sur l'agora pour permettre aux deux cortèges de se réunir et c'est de là qu'elle partira, sous la conduite des dix athlothètes et des hiéropes pour gravir lentement et en bon ordre la pente de l'Acropole.

Stèle de Thespies. — Parmi les sculptures trouvées en Béotie, un certain nombre sont en calcaire à grain très fin, qui se dore à la surface et qui n'est peut-être qu'une variété de marbre. La plupart de ces dernières viennent de Thespies, et M. Rodenwaldt croit avoir retrouvé à Erimo-Kastro (?) la carrière d'où on extrayait cette pierre. Il ne s'en suit pas forcément que tous les bas-reliefs exécutés en cette matière et découverts à Thèbes ou à Larymna aient été travaillés à Thespies, puis exportés dans le reste de la Béotie ; mais la présomption devient presque une certitude, si l'on reconnaît entre ces divers monuments des analogies de facture et de style, et c'est ce que croit avoir constaté M. Rodenwaldt (3). Il constitue ainsi un groupe d'œuvres locales, qu'il est intéressant d'étudier, bien que l'homogénéité n'en soit pas assurée. Les plus

(1) *Jahreshefte*, XV (1912), p. 1-35, fig. 1-2.

(2) M. A. Schober objecte à cette manière de voir que l'Athèna porte l'égide sur ses genoux, ce qui paraît avoir trait à la remise du péplos et à la cérémonie de l'Acropole (*Ath. Mittheil.*, XXXVIII (1913), p. 145-7).

(3) *Jahrbuch*, XXVIII (1913), p. 309-332, pl. 24-30, fig. 1-12.

anciennes de ces sculptures, vers 450, sont de style ionisant et d'un travail agréable, mais mou et superficiel : les draperies sont adhérentes et singulièrement plissées. La part de la peinture reste grande, et les traces d'archaïsme sont encore nombreuses. L'influence attique ne commencerait qu'avec la guerre du Péloponnèse, qui dut chasser d'Athènes une pléiade de sculpteurs, devenus désormais sans travail. Les artisans locaux commenceraient d'abord par copier de leur mieux les modèles venus de la région voisine; puis ils tenteraient de les accommoder à leur goût personnel et à leurs habitudes d'atelier. Parmi les monuments inédits ou mal figurés dont nous est donnée pour la première fois une bonne reproduction, l'un des plus curieux est une stèle de Larymna, où nous voyons un

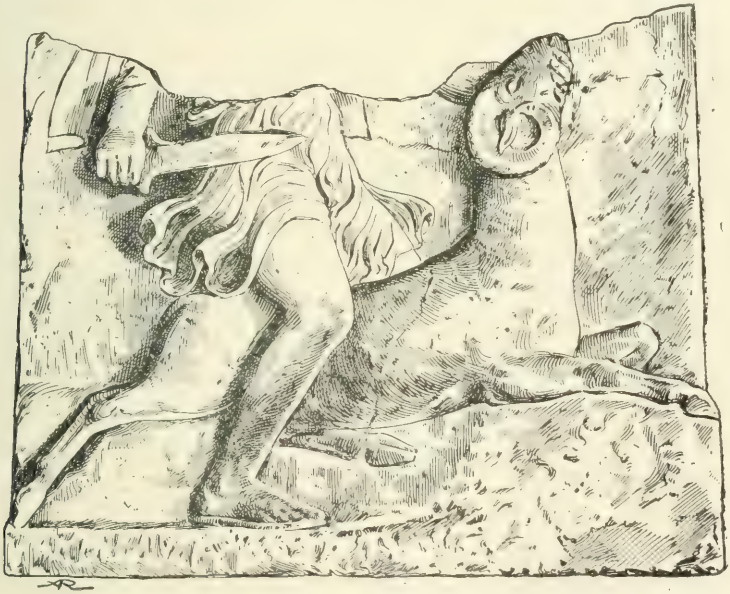

homme, vêtu du chiton court et de la chlamyde, qui est sur le point d'immoler un bélier. Peut-être est-ce un Kabire, comme tendraient à le prouver une monnaie de Kyzique et un texte de Pergame, que rappelle fort à propos M. Rodenwaldt.

La Kybèle d'Agoracritos. — Le Mètroon d'Athènes contenait

une statue de culte célèbre, dont l'auteur était un disciple de Phidias, le Parien Agoracritos. De nombreuses répliques, où l'on aurait tort de chercher des copies fidèles, montrent que la déesse était assise et accostée de deux lions ; la main droite tenait une phiale et la gauche soutenait le tympanon. Le chiton était serré au-dessous de l'ample poitrine, et l'himation, posé sur l'épaule gauche, revenait envelopper les jambes dont la droite était légèrement détendue. Le sculpteur paraît s'être inspiré librement des idoles ioniennes, que nous connaissons par les terres cuites et par les stèles de Kyme et de Marseille. De même sa création a été déformée par des imitations postérieures. La Kybèle romaine avait la main gauche posée sur le tympanon, et le disque soutient le coude dans l'exemplaire Doria-Pamphili où il ne faudrait pas chercher le souvenir d'un original attique : ce serait une production augustéenne, analogue aux caryatides de Cherchell et qu'il faudrait attribuer, comme ces dernières, à l'ingéniosité d'un sculpteur érudit (1).

Eros de Parion. — M. Wolters classe sous une dizaine de rubriques les vingt exemplaires que nous possédons des monnaies de Parion au type d'Eros (2). Il pense que Praxitèle avait bien placé un hermès à la droite de sa statue et que le dieu appuyait sur la hanche le revers de sa main gauche ; une draperie pendait de l'avant-bras, mais aucun pilier ne soutenait le coude. Ni l'Eros Borghèse du Louvre, ni la statue découverte par M. Seure à Nicopolis (3) ne donneraient une idée exacte du chef-d'œuvre disparu.

Temple d'Éphèse. — M. Lethaby (4) pense que le temple d'Artémis fut rebâti vers l'an 350 avant notre ère et montre les rapports que devait présenter cet édifice avec les productions

(1) *Jahrbuch*, XXVIII (1913), p. 1-26, fig. 1-10 (A. von Salis).
(2) *Sitzungsber. d. Bayer. Akad.*, 1913, 4, p. 21-40, pl. 2, fig. 1-4.
(3) *B. E. G.*, XXIII (1910), p. 193-4.
(4) *Journ. hell. stud.*, XXXIII (1913), p. 87-96, fig. 1-3.

contemporaines d'un Timothéos à Épidaure, ainsi qu'avec les décorations, plus voisines, de Priène et du Mausolée d'Halicarnasse.

Agias. — Le problème de l'Agias soulève mainte difficulté dont nous avons déjà entretenu les lecteurs du *Bulletin* (1). M. Wolters, se rencontrant avec M. Keramopoullos, en propose une solution élégante (2), qui, si elle est acceptée, tirera d'embarras les archéologues. L'inscription de Pharsale n'ayant trait qu'à l'Agias, rien ne prouve que celui-ci ne fût pas isolé et que la famille d'Aparos fût représentée tout entière en Thessalie, comme elle l'était à Delphes. Or, si l'on regarde de près l'épigramme qu'a publié M. Preuner, on s'aperçoit que les termes n'en sont pas exactement les mêmes que dans le texte delphique : le nombre des victoires delphiques y est porté de trois à cinq, et le tour maladroit de l'altération semble prouver qu'il y a eu amplification et correction, donc que l'inscription de Delphes est antérieure. Il faudrait donc admettre que le groupe retrouvé dans les fouilles et dont nul ne nous dit l'auteur est un ex-voto indépendant, uniquement fait pour le sanctuaire et qui n'a rien à voir avec Lysippe. L'un des personnages représentés dans l'ex-voto a pu avoir plus tard sa statue dressée à Pharsale, dans sa patrie : rien de plus naturel, dans cette hypothèse, que de reproduire sur la base les termes mêmes de l'inscription delphique, qui étaient les titres d'honneur du pancratiaste ; encore ne le fit-on pas exactement, mais il ne s'en suivrait pas que la commande eût été faite au même statuaire. Et, comme on ne trouve pas dans l'Agias de Delphes ce que nous savons par ailleurs du style de Lysippe, il faut en conclure que le marbre mis au jour par l'Ecole française est probablement fort différent de ce qu'était le bronze de Pharsale, œuvre qui était authentique et signée, mais dont malheureusement rien ne reste aujourd'hui.

(1) XIX (1906), p. 159-160.
(2) *Sitzungsber. d. Bayer. Akademie*, 1913, 4, p. 40-50.

Stephanè. — Sur certaines têtes du IVe siècle, où l'on a cru reconnaître Philippe de Macédoine, le bandeau frontal s'élève en pointe au milieu du front. M. Blum (1) étudie cet ornement et pense avec raison qu'on n'y peut voir un attribut royal. Des enfants, des éphèbes et des athlètes, peut-être des dieux, comme Hermès, le portent indifféremment. Une autre question serait de savoir si l'angle médian du diadème dérive de l'apex, qui se détache nettement de la stéphanè et qu'on aperçoit sur les vases du Ve siècle. Parmi les monuments où on le retrouve, je signalerai à M. Blum un beau bronze du Ve siècle qui fait partie de nos collections du Louvre et qui représente Hèraclès tenant les trois pommes.

Lanceur de javelot. — Un petit bas-relief attique, récemment acquis par le musée de Munich, représente, d'après M. Wolters, un éphèbe qui vient de lancer le javelot et dont les yeux suivent le trait qui s'est échappé de sa main. La sculpture faisait partie du revêtement d'une base et peut dater de la fin du IVe siècle (2).

Stèle de Tégée. — Un bas-relief à peine dégrossi, trouvé à

1) *Rev. archéol.*, 1913, I, p. 270-277, fig. 1-4.

2) *Münchner Jahrb. d. Bild. Kunst*, 1912, II, pl. et p. 105-110; *Jahrbuch*, XXVIII (1913), *Anz.*, fig. 1, p. 15.

Tégée (1), semble difficile à bien interpréter. On y voit, en marche vers la gauche, un personnage nu qui paraît tenir un fruit et un oiseau et qui a toute l'apparence d'une jeune fille, bien que le sexe n'en ait rien de féminin. Un certain Kallinos avait dédié la stèle à Poseidon, qu'on ne s'attendait point à retrouver ici et dont le buste avait peut-être surmonté le monument. Si la représentation n'était pas si fruste on pourrait penser à un hermaphrodite; mais il se peut que l'erreur soit le fait du lapicide. Il reste qu'on comprend mal la consécration d'une κόρη au dieu de la mer, quoique son culte soit connu à Mantinée, cité voisine de Tégée.

Bas-relief d'Egine. — Un bas-relief, récemment découvert,

à Egine, représente Apollon Citharède faisant une libation au-dessus de l'omphalos delphique. A gauche, le mortel qui a con-

1 *Bull. Corr. Hell.*, XXXVI (1912), fig. 9, p. 378-9 (Rômaios).

sacré l'ex-voto lève la main vers le dieu en signe d'adoration. La même scène se rencontre sur une monnaie de Septime Sévère frappée à Mégare, avec cette différence que les traits et la barbe du fidèle y dénoncent l'empereur. Rien à coup sûr n'empêche le bas-relief d'avoir été transporté à l'époque moderne dans l'île d'Egine; mais la chose paraît peu probable; car nous savons que les Eginètes avaient un culte pour Apollon : rien d'étonnant dès lors à ce qu'ils aient connu les symboles delphiques, l'omphalos, couvert du filet et les deux aigles d'or, partis de l'Orient et de l'Occident pour se rencontrer à Chryso (1).

Boèthos. — L'une des découvertes que la science tenait pour assurées était le lieu de naissance exact de Boèthos. C'était, croyait-on, par erreur, que Pausanias le donnait pour Carthaginois; car deux inscriptions, trouvées à Lindos et à Mahdia (2), le donnaient sans contestation possible comme né à Chalcédoine. De fait, rien de plus aisé que la confusion du P et du Λ, les deux ethniques ne différant que par la troisième lettre. Ces combinaisons ingénieuses viennent d'être mises en déroute par un texte nouveau, mis au jour à Ephèse (3). Il y est question d'un Boèthos qui serait Carthaginois et qui aurait eu pour père Apollodore, au lieu d'Athanaion. Pausanias serait donc sans reproche, et il y aurait à distinguer deux sculpteurs de même nom : l'un aurait travaillé à Délos et à Rhodes; à l'autre seraient dus le bronze doré de l'Hèraion et peut-être l'enfant à l'oie.

Les chevaux de Saint-Marc. — Le seul quadrige ancien qui soit parvenu à peu près intact jusqu'à nous décore, comme chacun sait, la façade de Saint-Marc, et on peut en voir une imitation libre, par Bosio, sur le petit arc de triomphe du Car-

(1) Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1912, p. 254-5, pl. 22.
(2) *R. E. G.*, XII (1909), p. 290.
(3) *Jahreshefte, Beiblatt*, XV (1913), p. 209-211 (J. Keil).

rousel. Les chevaux dont se compose le groupe antique sont d'une facture assez médiocre, et on comprend mal l'admiration qu'ils ont provoquée jadis et qu'ils rencontrent parfois de nos jours. Ce n'est pas seulement parce que ce sont de lourds carrossiers, de race « froide » ou « septentrionale » ; mais les membres y sont mal indiqués, et l'anatomie en semble incertaine et conventionnelle. M. de Schlözer qui les étudie en spécialiste (1), observe que les quatre quadrupèdes sont au pas et que, par une fantaisie bizarre, le mouvement de leurs oreilles est contrarié, l'une d'elles pointant en avant et l'autre étant rabattue.

Les quatre reliefs Borghèse. — On voit depuis 1808 dans le casino Borghèse quatre bas-reliefs bacchiques, dont l'un, très célèbre, représente un Satyre et une Nymphe lavant et nettoyant une statue de Dionysos. Les plaques sont de même dimension, mais deux d'entre elles montrent des traces de suture et sont composées de pièces rapportées. M. Huelsen prouve qu'elles étaient connues depuis le xve siècle et pense qu'elles ornaient primitivement les parois d'un grand vase, dont les deux faces auraient eu 2 m. 20 de longueur et les petits côtés 0 m. 80. Le socle ainsi décoré aurait porté un groupe ou une divinité dionysiaque (2).

Tête archaïstique. — Il vient d'être vendu à Vienne en 1911 une tête féminine dont on ne connaît que deux répliques, l'une au British Museum, l'autre dans la villa Albani. On reconnaîtra, en jetant un coup d'œil sur la planche (3), la reproduction d'une œuvre archaïque, qui serait contemporaine des Korès, mais où de curieux détails révèlent le plagiaire antique. Il suffira de relever le diadème fleuronné et orné de rosettes qui relie les deux oreilles, sorte de stéphanè qui est fréquente à

(1) *Rœm. Mitteil.*, XXVIII (1913), p. 129-182, fig. 1-18.
(2) *Jahreshefte*, XV (1913), p. 109-123, fig. 72-81.
(3) *Jahreshefte*, XV (1913), p. 265-278, pl. III-IV, fig. 172-183 (H. Sitte).

Chypre, et surtout les deux pans de chevelure qui descendent en demi-cercle au-dessus des tempes : deux des tresses qui les composent sont évidées et isolées de la masse, ce qu'on ne rencontre, à ma connaissance, dans aucun monument archaïque.

Virgile et la sculpture antique. — Dans le tableau qu'Anchise fait à Enée de sa descendance romaine, certains détails, précis et pittoresques, paraissent empruntés à des œuvres plastiques. Nous savons que les effigies des rois de Rome se dressaient sur le Capitole, que Camille et Marcellus avaient leurs statues : on peut supposer que Virgile s'est inspiré des attributs, parfois caractéristiques, qui avaient été donnés à ces vieilles idoles (1). M. S. Reinach avait pensé de même que le poète avait eu sous les yeux un tableau qui représentait, groupés autour de Marcellus, tous les héros de la Rome antique. Une épithète, celle d'*incana*, qui est donnée au sage Numa, semble prouver que Virgile se souvenait d'une fresque, à moins que l'image royale, étant fort archaïque et probablement en bois, n'eût été violemment peinturlurée, ce qui concilierait l'hypothèse de M. Reinach et celle de M. Delaruelle.

Sarcophage de Melfi. — Trois planches des *Antike Denkmæ-*

1 *Rev. archéol.*, 1913, I, p. 153-170, fig. 1-6.

ler (1) reproduisent, presque pour la première fois, un beau sarcophage découvert en 1856, à Melfi, non loin de Venusia. MM. Strzygowski et Th. Reinach avaient justement signalé les rapports qu'il présente avec le sarcophage de Sidamaria (2) et avec les monuments qui se groupent autour de lui, série qui s'est enrichie récemment des fragments importants que renferme la collection Cook (3). M. Delbrueck (4), dont l'article accompagne les planches, pense que le sarcophage peut être approximativement daté de l'an 170 après J.-C. et que l'inspiration en est plutôt orientale qu'occidentale. Il a pu sortir d'un atelier athénien, dont l'ouvrier aurait voulu représenter, non l'édicule funéraire, mais le baldaquin qui supportait l'effigie du défunt. Si, dans l'interprétation des figures isolées, certaines des attributions proposées par l'auteur ne semblent pas pouvoir être admises sans contestation, la raison en est qu'elles sont particulièrement difficiles à définir et qu'en ayant recours à des motifs rares ou inattendus, le sculpteur ne cherchait au fond qu'un effet décoratif.

Portraits byzantins. — Quatre têtes d'impératrice, conservées au Musée de Milan, au Latran, au Palais des Conservateurs et au Louvre, dans la collection Camondo, se ressemblent de très près, par le style et par la coiffure. Les cheveux, qui bouffent sur le front, sont serrés dans un foulard de soie, sur lequel est posé, dans trois exemplaires, un bonnet aux cornes plus ou moins prononcées. Un diadème, entrecroisé de bandes transversales, entoure la tête et est orné de perles disposées en deux rangs; d'autres perles pendent çà et là sur le bord et sur les côtés; des cabochons sont disposés aux points de croisement, et des rais de métal formaient une sorte de nimbe autour de la stéphanè. D'après M. Delbrueck (5), on

(1) III, pl. 22-4.
(2) *R. E. G.*, XVII (1904), p. 98.
(3) *Ibid.*, XXI (1908), p. 359.
(4) *Jahrbuch.*, XXVIII (1913), p. 277-308, pl. 23, fig. 1-11.
(5) *Rœm. Mitteil.*, XXVIII (1913), pl. IX-XVIII, fig. 1-21, p. 310-352.

peut dater à coup sûr ces curieux monuments. Trois des têtes représenteraient (?) l'impératrice Ariane (491-515), l'épouse d'Anastase; la quatrième serait l'image de Théodora et daterait peut-être de 438.

III. — Fresques. Vases peints.

Vases rhodiens géométriques. — M. Dugas (1) dresse une liste provisoire des vases de ce type qui ont été trouvés à Rhodes, dans quelques îles voisines et sur certains points de la côte asiatique. Le décor en est généralement très simple et limité à l'épaule; l'ornementation est surtout géométrique, et la figure humaine n'y joue aucun rôle, à la différence de ce qui se passe dans la céramique du Dipylon. S'il est vrai qu'il y ait (la Crète et Chypre étant mises à part) deux centres principaux de poteries géométriques, Athènes et Théra, c'est surtout du second que se rapprochent nos vases rhodiens, bien que le fond soit simplement lustré et que l'engobe clair y fasse défaut. La transition est d'ailleurs certaine entre ce groupe de vases et les exemplaires rhodiens de style oriental. Quant à la question de savoir si le centre de fabrication doit en être placé à Rhodes, à Milet ou en quelque autre point de la côte d'Asie, M. Dugas pense très justement, avec M. Pottier, qu'il ne devait pas y avoir un atelier unique, mais plusieurs, où les ouvriers travaillèrent dans le même esprit et usèrent, à peu de différences près, de la même technique et des mêmes procédés de décoration.

Céramique de Locres. — La nécropole primitive de Locres vient d'être en partie fouillée par M. Orsi (2). Le fait le plus saillant qu'on y relève est la présence de nombreuses amphores « villanoviennes ». Comme les tombes sont toutes à inhumation, ce genre de vases, inventé pour recueillir les ossements

(1) *Bull. corr. hell.*, XXXVI (1912), p. 495-522, pl. IX-X, fig. 1-13.
(2) *Not. d. Scavi*, 1912, *Suppl.*, p. 1-56, fig. 1-59.

des morts, se trouve servir ici à une destination toute différente et fait simplement partie du mobilier funéraire. Nous sommes assurés par là qu'il ne faut pas penser à une migration ethnique, mais à un simple emprunt qui serait fait à une civilisation voisine et à une céramique plus développée. Ce n'est pas la première fois que cette forme particulière de cratère se rencontre hors de la région ombrienne ; mais on ne l'avait pas encore découverte dans cette partie de la Calabre.

Sarcophage de Clazomènes. — Le Musée de Leyde possède un de ces sarcophages dont le chevet porte une curieuse scène de sacrifice. Bien que la peinture en soit mal conservée, le sujet

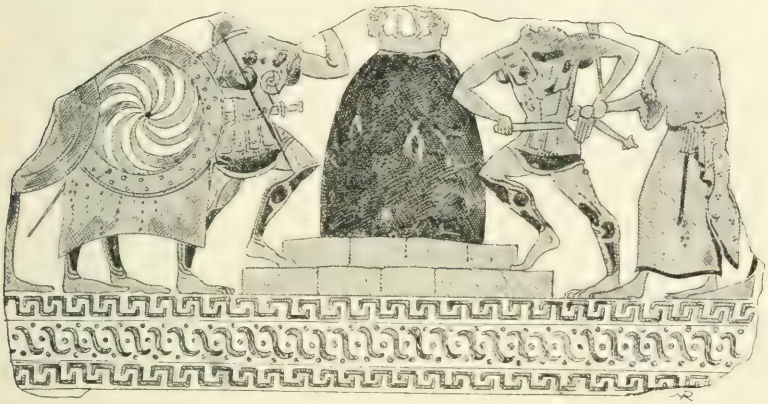

s'en laisse du moins à peu près entrevoir. Au centre est un tumulus conique, porté par deux gradins et au-dessus duquel on aperçoit la flamme du bûcher, plutôt qu'une stèle entourée de bandelettes. Un guerrier, qui tire l'épée du fourreau, traîne vers la tombe, en la saisissant au poignet, une femme vêtue du chiton et de l'himation. Il suffit de ce détail pour qu'il soit interdit de penser à l'ὅπλων κρίσις (1) ; mais ce peut être le sacrifice de Polyxène (2) ou quelque scène analogue. Nous ne savons ce que représentait la partie gauche du tableau.

(1) *Jahrbuch*, XXVIII (1913), pl. 3, p. 58-60, fig. 1 (J. Brants).
(2) *Ibid.*, p. 272-3 (v. Duhn) ; p. 274-6, fig. 1 (Hauser).

Skythès. — Le nom de ce céramiste n'était connu jusqu'en 1911 que par des pinakes attiques, tablettes à figures noires où les traits intérieurs des silhouettes sont gravés à la pointe. D'autre part, un certain Skythès était qualifié de καλός sur un fragment du Louvre, signé d'Epilycos (1). Il semblait n'y avoir aucune raison pour identifier ces deux homonymes, lorsque fut découverte à Céré, au printemps de 1911, une belle coupe à figures rouges que vient de publier M. Rizzo (2). Ce vase avait été brisé dans l'antiquité : le pied avait dû être consolidé au moyen d'une lame de bronze fixée par des clous, ce qui prouve le prix qu'on y attachait. A l'intérieur, un jeune éphèbe, peut-être ivre, chante et joue du barbiton. A l'extérieur sont représentés deux épisodes empruntés à la légende de Thésée, la lutte du héros contre Procruste (?) et son combat contre la laie de Krommyon. Malgré la grandeur exagérée des têtes, qui frappe surtout dans la Théséide, le dessin, encore archaïque, est tracé d'une main sûre, et le jeune lyricine ne manque pas d'élégance. Or, la coupe est signée du peintre Skythès et porte la mention : Epilycos kalos. Il s'en suit une triple conséquence. D'abord le Skythès dont la manière rappelle celle d'Epictète est très probablement le même que l'auteur des pinakes à figures noires ; comme Andocide, il a employé les deux techniques et il fait partie du groupe d'artistes novateurs qui introduisirent dans la céramique l'emploi des silhouettes transparentes et des fonds réservés. Puis la louange qu'il adresse à Epilycos prouve que tous les vases où cette même acclamation se retrouve sans nom d'auteur ne sont pas à coup sûr l'œuvre d'Epilycos et peuvent avoir été faits par Skythès. Enfin, pour qu'Epilycos et Skythès se louent ainsi mutuellement sur les vases qu'ils ont décorés de leurs mains, il faut bien, semble-t-il, que ce terme de καλός s'applique moins à l'homme qu'à l'artiste et on ne peut tirer argument de cette épithète pour incriminer les mœurs du Céramique.

(1) *R. E. G.*, XVII (1904), p. 103.
(2) *Mon. Piot*, XX (1913), p. 101-153, pl. VI-VIII, fig. 1-18.

Hydrie Saint-Ferriol. — M. André Boucher fait de touchants efforts pour attribuer à Euphronios une hydrie conservée au château d'Uriage et appartenant au comte de Saint-Ferriol (1).

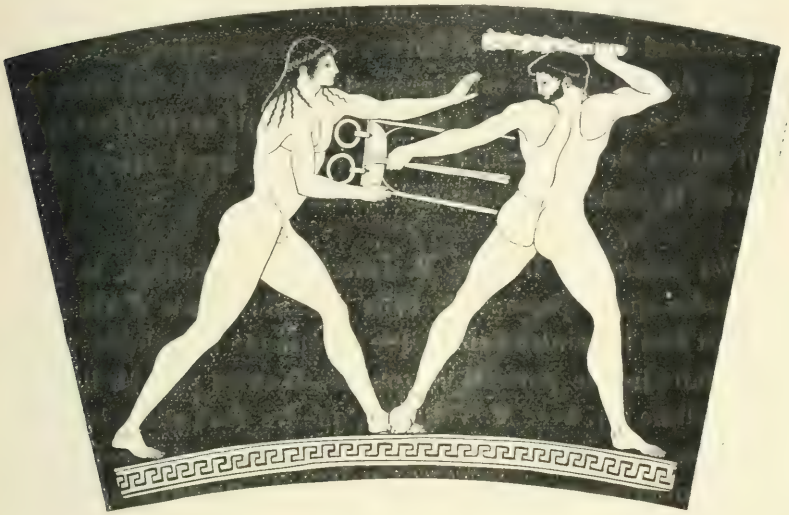

Elle représente la dispute du trépied, et cette peinture, qui est de fort beau style, méritait, semble-t-il, une étude plus précise que celle qui lui est consacrée. Dans ce même article, l'auteur fait connaître d'autres vases « héracléens » faisant partie de la même collection : on y voit un singulier Hèraclès avec l'hydre, une Géryonie, le héros luttant contre le lion et ramassant les pommes des Hespérides.

Tydeus. — On connaît l'affreuse et sanguinaire légende d'après laquelle Tydeus, blessé par Mélanippos, aurait brisé le crâne de son ennemi, décapité par Amphiaraos, et se serait repu de sa cervelle. Athèna, qui avait eu pitié de Tydeus et qui se proposait de le guérir par un remède qui l'eût rendu immortel, aurait eu horreur de sa barbarie et le héros, privé de la protection divine, serait mort des suites de sa blessure. Un

(1) *Mon. Piot,* XX (1913), p. 71-100, fig. 1-8, pl. V.

fragment de cratère à figures rouges, que le Musée de New-York vient d'acquérir, met en scène cette fable dont le réalisme avait frappé les anciens. On y voit, d'après la description de M. Robinson (1), un homme assis, la tête appuyée, sans doute Tydeus, blessé et souffrant. Une jeune femme que conduit Athèna tend les mains vers lui : c'est l'immortalité, Ἀθανασία. La tête de Mélanippos est représentée aux pieds du héros, les yeux clos, comme il sied à un mort. On voit ce que l'art grec avait retenu de la légende et comment il avait essayé d'en atténuer le caractère primitif et barbare.

Stèles peintes. — D'après M. Lœschcke (2), Semon, le père du Lyséas que représente la belle stèle du Musée d'Athènes, pourrait être le peintre Semon que mentionne un scholiaste : il aurait fait ainsi le portrait de son fils. D'autre part M. Rodenwaldt estime (3), avec M. Vollgraff, que les deux stèles incisées de Thèbes (4), auxquelles vient de s'ajouter une troisième, étaient entièrement peintes et non pas seulement gravées au trait. Elles n'auraient rien à voir avec l'art attique et seraient de la fin du ve siècle. Quant au célèbre monochroma d'Alexandros qui figure des joueuses d'osselets, la signature montre clairement qu'on ne saurait y voir une œuvre originale : ce ne peut être qu'une copie ou une réplique néo-attique.

Tombes attiques. — Un fragment de grande loutrophore est décoré, semble-t-il, de hautes stèles se détachant sur le fond blanc d'un tertre et portant des inscriptions (5). On lit, sur l'une d'elles ἐν Βυζαν[τίῳ]. Il s'agit donc de citoyens morts au loin pour la patrie et auxquels Athènes aurait fait des funérailles solennelles. Nous ignorons malheureusement la date de

(1) *Bull. Metropol. Museum*, VIII (1913), 7 (juillet), p. 157-8.
(2) *Jahrbuch, Anzeiger*, XXVIII (1913), p. 62-3.
(3) *Ibid.*, p. 63-8, fig. 1-2.
(4) *R. E. G.*, XXII (1909), p. 298-9.
(5) *C. R. Acad. Bavière*, 1913, 7 juin, p. 3-13, fig. (Wolters, collection Arndt, à Munich).

l'événement commémoré et, par suite, celle du vase lui-même; mais, d'après la forme des lettres, il semble que la loutrophore ne puisse être de beaucoup postérieure au milieu du ve siècle.

Lécythe d'Egine. — Les peintures sur marbre étaient, comme on le sait, fréquentes dans l'antiquité; mais elles sont rarement conservées. C'est ce qui fait le prix d'un grand lécythe récemment trouvé dans un tombeau d'Egine et conservé au musée de cette ville. En dehors d'un fleuron sur le col et d'une bande d'oves et de méandres sur l'épaule, la panse était décorée de trois personnages. Au centre, la morte, vêtue, se dressait devant une stèle portée par deux degrés. A droite et à gauche étaient deux proches ou deux adorants. Les vases peints nous offrent souvent des représentations de ce genre; mais nous n'en connaissions aucune qui fût sur marbre. L'intérêt du monument serait plus grand encore, s'il fallait, comme le pense M. Kourouniotis (1), le placer dans la première moitié du ve siècle.

Vases d'Armento. — Poursuivant ses études de céramique italienne, M. Macchioro passe en revue les vases qui proviennent d'Armento et ceux qu'il attribue à cette fabrique locale. Les reproductions qu'on en connaît ne permettent guère d'en étudier le style, de sorte que nous nous bornerons à enregistrer, sans discussion, les conclusions auxquelles aboutit le mémoire du savant céramographe. Il distingue quatre périodes qui, en chiffres ronds, durèrent chacune environ un demi-siècle et se succédèrent de 400 à 200 avant J.-C. Durant ce temps, la rudesse et la vigueur lucaniennes entrent en lutte, avec des succès divers, contre l'influence de Midias et contre la mollesse apulienne. Les fabriques de Ruvo seraient prédominantes dans la deuxième phase et dans la quatrième, tandis que l'esprit d'indépendance et l'originalité locale seraient plus apparents dans la période de début et dans la troisième. Les fabri-

(1) Ἐφ. Ἀρχαιολ., 1913, p. 88-90, fig. 6-7.

cants d'Armento paraissent à M. Macchioro aimer la vie et le pittoresque et se plaire plus aux scènes mythologiques qu'aux sujets funéraires; il n'auraient ni la grâce banale de Ruvo, ni la pesanteur qui rebute parfois chez les peintres de Pæstum (1).

Vases italiques. — Le beau mémoire que M. Wilhelm a consacré à l'inscription de Naryka (2) montre qu'au IIIe siècle avant notre ère les Locriens continuaient d'expier le crime d'Ajax et d'envoyer chaque année à Troie deux jeunes filles de bonne famille qui devenaient prêtresses ou esclaves d'Athèna. Les habitants d'Ilion avaient toute licence de tuer les exilées, s'ils parvenaient à les atteindre avant qu'elles se fussent réfugiées sur l'autel de la déesse. M. Hauser explique par cette coutume trois peintures de vases italiotes où M. Loewy avait cru voir figurée la mort d'Antigone et d'Ismène. Il y reconnaît (3) les deux Locriennes assises sur l'autel d'Athèna et tantôt poursuivies par le roi de Troie et par son serviteur, tantôt devisant familièrement avec eux.

Vases hellénistiques à fond blanc. — M. Leroux a récemment consacré une monographie à certains de ces vases; mais les flacons à grosse panse auxquels il donne le nom de *lagynoi* ne sont pas les seules poteries hellénistiques qui présentent un décor clair et polychrome sur fond blanc. M. Pottier cite de cette technique d'autres exemples, qu'il emprunte aux séries du Louvre et aux musées tunisiens. Ce sont un canthare entré avec la collection Campana, des œnochoés découvertes à Carthage et des tessons recueillis dans l'Egypte moyenne, à Antinoé. Ces divers témoignages s'ajoutent à ceux que nous avaient donnés les fouilles de la Crimée, de Chypre et d'Alexandrie. Ils prouvent que la peinture sur fond blanc n'est pas morte avec les lécythes attiques du IVe siècle, mais que presque tous les ate-

(1) *Jahrb.*, XXVII (1912), p. 265-316, fig. 1-38.
(2) *Jahreshefte*, XIV (1912), p. 163-256.
(3) *Ibid.*, XV (1913), p. 168-173, fig. 107-109.

liers de l'antiquité l'ont également connue, bien que les vicissitudes de cette technique aient été diverses et que les sujets de décoration aient varié avec le temps. On le comprend, si on estime, avec M. Pottier, que les vases ont souvent reproduit les intérieurs des maisons grecques, et les dernières fouilles de Délos prouvent que cette vue est juste pour l'époque hellénistique. Nous signalerons sur ce même sujet quelques notes intéressantes dues à M. Picard (2).

La domus aurea. — Bien que la dynastie flavienne ait détruit une grande partie du domaine artificiel que Néron s'était fait construire sur l'Esquilin et quoique les thermes de Trajan se soient superposés aux salles de la *domus aurea*, il reste de cette dernière plus qu'on n'aurait pu penser après ces démolitions successives. Seulement une grande partie de l'édifice est encore sous terre et l'on en voit même moins aujourd'hui que n'en connaissaient nos prédécesseurs, de la Renaissance à la fin du XVIIIe siècle. Nous le savons par les artistes, qui, depuis Raphaël, Jean d'Udine, le Pintorrichio et Michel Ange jusqu'à Mérimée et Michallon en ont étudié et copié les « grotesques » : non seulement leurs dessins ou leurs œuvres en témoignent, mais M. Wege a relevé leurs noms sur les parois et sur les plafonds antiques. Il ne s'en est pas tenu à cette découverte ; mais il a étudié de près la décoration de ces salles qui, en bien des points, est conservée d'une manière surprenante. Les dorures en ont disparu, mais les stucs et parfois les tons anciens sont encore apparents, et les planches en couleurs du *Jahrbuch* (3) et des *Denkmæler* (4) en donnent une idée assez nette. Le quatrième style pompéien pourra être ainsi mieux compris et nous connaîtrons les modèles romains de ces répliques provinciales. Deux exemples suffiront pour montrer l'intérêt de ce

(1) *Mon. Piot*, XX (1913), p. 163-179, pl. XI-XII, fig. 1-4.
(2) *Rev. arch.*, 1913, II, p. 161-192, fig. 1-8.
(3) XXVIII (1913), p. 128-244, pl. 4-22, fig. 1-78.
(4) III, pl. 14-17.

mémoire. L'une des salles qu'a examinées M. Wege est ornée d'une niche où passe pour avoir été découvert le groupe du Laocoon ; à vrai dire, des fouilles ultérieures n'ont pas confirmé cette tradition, qui reste cependant vraisemblable. D'autre part, une peinture de la même pièce représente un guerrier près d'une femme qui lui tend les bras : les antiquaires du XVIIe et du XVIIIe siècle y avaient vu Coriolan supplié par sa mère, interprétation que Winckelmann, seul, n'avait pas acceptée. Or la fresque a été nettoyée, ce qui a permis d'apercevoir distinctement un enfant dans les bras de la femme ; celle-ci serait donc Andromaque et le tableau figurerait les adieux d'Hector, solution que Winckelmann, à son honneur, n'avait pas laissé d'entrevoir, mais à l'appui de laquelle il n'avait pu donner d'argument positif.

Peintures de Pompei. — M. Klein, continuant ses études sur les peintures pompéiennes (1), passe en revue plusieurs fresques du IIIe et du IVe style, qui ont trait à la délivrance d'Andromède (2). Il pense qu'ici le modèle fut emprunté à la peinture et n'hésite pas à désigner, parmi les répliques pompéiennes, celle qui fut exécutée la première et qui fut imitée par les autres décorateurs, non sans changements et modifications de détail. Les comparaisons et les recherches de ce genre sont parfois périlleuses ; mais, si elles sont contrôlées de près, elles peuvent beaucoup nous apprendre sur les origines et sur les procédés de la peinture antique.

IV. — Bronzes. Terres cuites.

Bronzes crétois. — A Tylissos, à l'Ouest de Cnossos, une découverte fortuite a mis au jour quatre grands lébès, dont l'un avait 1 m. 40 de diamètre et pesait plus de cinquante

(1) *R. E. G.*, XXV (1912), p. 390.
(2) *Jahreshefte*, XV (1913), p. 143-167, fig. 89-106.

kilos : aussi était-il fait de sept pièces rapportées, réunies par des clous à deux têtes. Des fouilles poursuivies au même lieu ont amené la découverte d'une statuette d'homme haute de 0 m. 21. Le personnage était chaussé et portait un pagne retenu par une ceinture. Un épais collier entoure le cou; le bras gauche est pendant, et la main droite, qui est relevée, est portée vers la tempe, geste qui sera prêté au Soleil, ainsi qu'au Silène ἀποσκοπεύων. La face est malheureusement perdue ; mais on aperçoit encore deux tresses qui pendent sur la nuque. Sous les pieds, un tenon allongé et terminé par un bouton devait s'encastrer dans une base de pierre (1).

Haches italiennes. — Le Musée de Cambridge et le British Museum possèdent deux haches de forme identique et frappées sur les deux faces des mêmes marques en relief. Or l'une a été trouvée en Achaïe, et l'autre près de Pouzzoles (2). Comme le type (à un tranchant et à douille ovale) ne paraît pas hellénique, il semble que l'exemplaire découvert près de Patras ait été importé dans le Péloponnèse, ce qui ne laisse pas d'avoir son importance au point de vue des relations que la Grèce avait avec l'Italie, vers la fin de l'âge du bronze.

Les boucliers crétois. — On a trouvé en Crète, dans la grotte de l'Ida, dans l'antre de Dicté et à Phaestos, de grands disques de bronze, plus ou moins décorés de reliefs, où on a vu, de prime abord, des boucliers. Il est possible qu'on ait eu tort et

(1) Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1912, p. 197-233, fig. 1-41, pl. 14-21.
(2) Bosanquet. Extr. des *Mélanges Ridgeway*, 1913, p. 1-5, pl.

ce serait l'avis de M. Thiersch (1), qui regarde certains d'entre eux comme des tambourins ou des tympanons, qu'on ne

s'étonnera pas de rencontrer en Crète, la terre de Rhéa et la patrie des Courètes. De fait, l'un au moins de ces disques estampés, celui où l'on a cru reconnaître Melkart, est précisément orné de quatre tympanons, que frappent, à droite et à gauche du dieu, deux génies barbus et ailés.

Bronze de Vienne. — M. Praschniker fait connaître (2) une statuette dont le musée de Vienne a fait l'acquisition et qui passe pour avoir été découverte à Némée. Elle appartient à un groupe assez rare, celui des supports de miroirs en forme

(1) *Jahrbuch. Anz.*, XXVIII (1913), p. 47-53, fig. 1.
(2) *Jahreshefte*, XV (1913), p. 219-252, pl. V, fig. 146-163.

de femmes nues et, bien que la conservation en soit défectueuse, elle n'est pas sans présenter quelque intérêt. On remarquera la largeur des épaules, le peu de saillie des seins, l'étroitesse des hanches et le caractère viril ou éphébique de la figurine. Faut-il croire que les sculpteurs grecs se sont inspirés, pour leurs statues féminines, de l'Apollon ou du Kouros? Les premiers modèles qu'ils ont pu avoir sous les yeux étaient-ils de jeunes Lacédémoniennes, encore presque impubères et virilisées par les exercices athlétiques? Ou simplement la mode voulait-elle qu'on ne « portât » pas les hanches dans la dernière partie du VIe siècle? Aucune de ces trois explications — que l'éditeur donne faute de mieux — ne résout le problème, qui reste à discuter. Le mémoire très consciencieux de M. Praschniker réunit les exemplaires de ce type et cherche les écoles auxquelles ils ressortissent. Contrairement à la thèse que j'ai pu soutenir ailleurs, il pense qu'une influence « péloponnésienne » fut ici prépondérante, et, pour lui, la très grande majorité de ces supports représentent non pas Aphrodite, mais, comme en Egypte, une simple mortelle ou, peut-être, une hiérodoule. Signalons dans le même article la lecture que M. Kretschmer donne de l'inscription (1) que porte le curieux bronze rapporté d'Amyclées par de Saulcy et donné par lui au Musée du Louvre (138 de mon catalogue).

Bronzes et terre cuite de Locres. — M. Orsi a continué ses fouilles dans la riche nécropole de Locres. Nous ne relèverons ici que deux monuments parmi ceux qu'a recueillis l'infatigable explorateur. L'un représente une Kora supportant un

(1) L'inscription est incomplète, ce qui infirme la lecture proposée.

miroir à pied ; la main droite relève à la hanche le peplum qui est très simple, la main gauche est fermée et à demi tendue ; deux jets de fonte qui subsistent sous les pieds de la figurine prouvent qu'elle avait une base rapportée ; la tête, de style encore sévère, indique une date voisine de 450, et le style est intermédiaire entre les frontons d'Olympie et les sculptures du Parthénon. L'autre ex-voto est une plaque en terre cuite

qui représente la mort d'Actéon. Artémis, dont la tête fait défaut, porte une biche sur l'avant-bras droit, comme l'Apollon de Kanachos et comme celui qu'on voit sur les monnaies de Caulonia (1). Actéon, que dévorent deux chiens, est à demi métamorphosé : une tête de cerf coiffe son crâne, comme le ferait un casque à visière animale, sous lequel on n'apercevrait que le bas d'un visage humain.

(1) *Not. d. Scav.*, 1913, Suppl., fig. 4 et 8, p. 7 et 10.

Bronze du Louvre. — La belle figurine polyclétéenne (184 de mon catalogue) qui a fait partie des collections Pourtalès et Gréau a fort embarrassé, par son attitude, ceux des archéologues qui ont tenté de l'expliquer. Frœhner y voyait un apoxyomène dont la main droite tenait un flacon d'où l'huile se déversait dans la main gauche, étendue à plat. Furtwængler pensait à un athlète dont les deux mains tiendraient une bandelette. Mahler plaçait des osselets sur la paume gauche et imaginait que l'index de la main droite annonçait le coup du joueur. Toutes ces hypothèses prêtent à objection, et M. André Boulanger (1) n'a pas grand peine à les réfuter. Il suppose ingénieusement que la main gauche supportait une patère et que la droite tenait l'anse d'une œnochoé, d'où le vin se répandait à terre et non dans la phiale; le doigt allongé s'appuyait sur la « tranche de l'embouchure » et assurait l'équilibre du vase incliné. Quant à la date de la statuette, il faut la placer toujours vers la fin du ve siècle et chercher son auteur dans l'entourage et dans la suite de Polyclète.

Bronze de Sutri. — Le hasard a fait récemment découvrir à Sutri une grande statuette haute de 0 m. 78 et dont la conservation est remarquable, malgré les réparations insignifiantes qu'elle paraît avoir subies dans l'antiquité. Elle représente un

(1) *Rev. archéol.*, 1913, I, p. 214-226, fig. 1.

jeune homme nu, la jambe gauche infléchie et la main droite posée sur la tête, dont les cheveux sont noués au-dessus du front. La main gauche, qui se replie à la hauteur de l'épaule, tient une bandelette allongée, pareille à une courroie. Comme les regards de l'éphèbe se portent de ce côté, il semble que ce soit l'attache d'un miroir, bien que nous n'en connaissions pas qui soient sûrement de ce type. Il resterait à donner un nom à la figurine ; mais c'est ce qui paraît, à juste titre, fort malaisé à l'éditeur, M. Paribeni (1). Certains Apollon ou Dionysos praxitèliens ont bien la même pose, mais la main gauche ne tient ici ni l'arc, ni le thyrse. D'autre part, les formes du corps n'ont rien de l'Hermaphrodite. Peut-être est-ce un simple sujet de genre pour lequel le bronzier s'est inspiré d'un modèle divin qu'il a transformé et dans lequel il n'a cherché qu'un simple motif décoratif.

Bronzes de Merville. — M. de Mély, dont on connaît le zèle et les découvertes, a remarqué au Musée de Lille trois grandes statues de bronze qui viennent d'être trouvées à Merville, l'ancienne Broïlum (2). L'une, dont la surface serait argentée, représente Hermès, avec la bourse dans la main gauche : la tête est coupée par une section oblique, et tout l'arrière du crâne est rapporté comme dans un bronze gaulois du Louvre

(1) *Not. d. Scavi*, 1912, p. 373-7, pl. I-II. Cf. *Boll. d'Arte*, VII, 1913 (Juillet), p. 1-14, pl. I-II, fig. 1-9 (Mariani).

(2) *Mon. Piot*, XX (1913), p. 155-162, fig. 1-4, pl. IX-X.

et comme dans beaucoup de grandes sculptures ; on a cherché récemment une explication rituelle de cette particularité, qui tient, le plus souvent, sinon toujours, à un défaut du bronze ou du marbre. L'une des autres figurines, qui a perdu sa tête, était peut-être un Zeus. La troisième, qui paraît d'assez bon style et que j'ai fait reproduire, est un Arès et rappelle d'assez près un bronze du Louvre, qui a été également trouvé en Gaule.

Lampadaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux. — M. S. Reinach donne, dans la *Revue archéologique* (1), une bonne reproduction d'un grand lampadaire de bronze trouvé en 1895 dans la Drôme et donné au Musée de Saint-Germain. Le diamètre en est considérable (0 m. 45) et l'ornementation en est relativement très riche. Un beau masque de Gorgone s'enlève en relief dans le médaillon central : les cinq têtes de Silène qui l'entourent marquent la naissance des cinq becs. La date peut en être fixée au début de l'ère chrétienne : les jours tréflés de la surface rappellent de nombreux exemplaires découverts

1. 1913, I, p. 77-9, pl. I et II, fig. 1.

à Pompei, et le mascaron fait penser aux camées en calcédoine qui décoraient les phalères des cuirasses romaines.

Statue de Barletta. — Aucune bonne reproduction n'avait été donnée jusqu'ici du grand colosse de bronze, haut de plus de 5 mètres, qu'on peut voir encore aujourd'hui à Barletta, devant l'église San-Sepolcro. La statue vient d'être publiée dans les *Antike Denkmæler* (1), avec un commentaire de M. H. Koch, qui veut y reconnaître Valentinien I, mort en 375, à l'âge de 54 ans. Une tradition vraisemblable fait venir le bronze de Constantinople : c'est vers la fin du xve siècle, en 1491, qu'on l'aurait ramassé sur la plage, devant la douane de mer et dressé à l'endroit qu'il occupe encore aujourd'hui : un certain Fabius d'Albe aurait restauré la statue et lui aurait donné les bras et les jambes qui lui manquaient.

Bronze égyptien. — Le musée de Karlsruhe renferme un brûle-parfum ajouré dont le style est singulier (2). Les parois en sont décorées de rinceaux, d'un oiseau de face, d'animaux s'entre-dévorant et d'un masque imberbe. Au-dessus du couvercle, qui est mobile, un lion pose ses pattes de devant sur une tête de sanglier. La plupart des motifs sont antiques, mais l'exécution fait penser à la fois aux aquamaniles du Moyen Age et à l'art de l'Extrême-Orient. En fait, l'objet provient

(1) III, 2e livr., pl. 20-1, p. 20-7, fig. 1-9.
(2) *Rœm. Mitteil.*, XXVIII (1913), p. 183-191, pl. II, fig. 1-4 (Fr. Drexel).

d'Egypte, où on a découvert dans les tombeaux coptes beaucoup de coffrets analogues. Ce sont d'intéressants monuments de transition.

Terres cuites de Lycosoura. — M. Perdrizet avait depuis longtemps signalé les curieuses figurines à tête d'animal qui avaient été mises au jour à Lycosoura. M. Kourouniotis (1) décrit le lieu de la découverte, qui est le Mégaron ou l'autel de la déesse. Les statuettes, qui paraissent toutes féminines, sont de deux sortes, criomorphes ou tauromorphes. Dans les unes, le bras est caché par l'himation ; dans d'autres, il supporte une corbeille qui est posée sur la tête. Au premier abord, on croirait volontiers archaïques certains exemplaires, dont la face est cannelée comme dans les xoana primitifs ; mais ce n'est là qu'une apparence, ainsi que le prouvent les inscriptions gravées sur le revers. L'exécution est d'ailleurs rapide et sommaire, et l'on voit même un trou d'évent percé par négligence sur le devant d'une des figurines.

V. — Orfèvrerie. Objets divers.

Frontal de Melitopol. — Un tumulus de Tauride, récemment ouvert à Ssolocha, dans le district de Melitopol, a permis à M. Wesselowsky de faire une découverte intéressante (2). La sépulture contenait des chambres presque intactes et, à l'entrée occidentale, une tombe divisée par une cloison, qui contenait, comme il arrive fréquemment en Scythie, des cadavres de chevaux. Ceux-ci, dont la tête était tournée vers les corps de leurs maîtres, étaient richement caparaçonnés de bronze et d'or. Les frontaux étaient décorés de poissons appariés d'un style singulier et qui rappellent, avec des différences, la trouvaille fameuse de Vettersfeld. Dans les ornements figurés qui

(1) Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1912, p. 142-161, fig. 1-41.
(2) *Jahrbuch, Anzeiger,* XXVIII (1913), fig. 66, p. 219-220 (Pharmakowsky).

en remplissent le champ, il semble qu'il faille reconnaître de même une influence ionienne et, peut-être, de vieux souvenirs mycéniens. Signalons, parmi les découvertes d'orfèvrerie dans la même région, un vase en argent de Voronège qui est de date plus récente et dont les représentations de barbares évoquent un monument fameux de Koul-Oba (1).

Bracelet espagnol en or. — Les couvre-oreilles que porte la dame d'Elche ne seront sans doute jamais retrouvés ; mais on peut se faire quelque idée de l'ancienne orfèvrerie espagnole par un bracelet à décor géométrique que M. de Bauer a récemment acquis à Madrid. Il est décoré de pointes en relief séparant des jours superposés et qui se succèdent quatre fois sur le bracelet. M. Champion en a exécuté un fac-simile en cuivre pour le Musée de Saint-Germain et donne sur sa fabrication d'intéressants détails que reproduit M. S. Reinach (2).

Vases d'albâtre. — Trois curieux trépieds en albâtre viennent d'être découverts à Olbia. Les pieds sont formés de femmes nues ou à peine vêtues d'un manteau, qui sont assises sur des chevaux ou sur des lions et dont les mains tiennent, le plus souvent, de petites figures humaines. Il faut sans doute y voir des sortes de harpyes. Le couvercle du vase est richement décoré. Au centre trône une déesse assise, et deux sphinx ou deux singes (?) s'opposent dos à dos. Sur le pourtour des lions dévorent divers animaux, des cavaliers courent au galop ou des hommes agenouillés conduisent des chevaux par la bride. Peut-être, comme le conjecture M. Pharmakowsky (3), ces monuments viennent-il de Naucratis. En tout cas il ne semble pas douteux qu'il faille les rattacher à l'art ionien archaïque.

Diptyques païens. — Hans Graeven, dont on connaît les beaux

1) *Ibid.*, fig. 72-3, p. 225-6.
2 *Rev. arch.*, 1912, II, p. 375-380, pl. I-II, fig. 1.
3 *Jahrbuch. Anzeiger*, XXVIII (1913), p. 199-201, fig. 41-4.

travaux sur les ivoires anciens, avait laissé un mémoire inachevé qui vient d'être publié. Il y étudiait les diptyques, tablettes figurées que les consulaires offraient le plus souvent en cadeau, mais qui pouvaient aussi être consacrées à des divinités, comme des ex-voto. C'est ainsi qu'il faudrait interpréter trois de ces monuments, dont le dernier, qui est incomplet, représenterait la « consecratio » de Constance Chlore. L'intérêt de ces reliques est dans leur date, qu'on peut fixer au IVe siècle après notre ère : ils nous montrent ce qu'était l'art à ce moment et la fidélité qu'il gardait encore aux modèles classiques. A ce point de vue le diptyque des Nicomaques et des Symmaques donnent une assez haute idée de l'habileté de main que conservaient les artistes du Bas-Empire, vers l'an 375 après J.-C.

A. de Ridder.

(1) *Rœm. Mitteil.*, XXVIII (1913), p. 198-304, pl. III-VIII, fig. 1-9.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte, à cette place, de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne, dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les ouvrages dont les auteurs font hommage à l'Association pour l'encouragement des Études grecques ne seront analysés dans cette bibliographie que s'il en est envoyé DEUX *exemplaires, l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre devant être remis à l'auteur du compte rendu.*

50. ΑΛΜΑΣ. Αἱ ἱστορικαὶ περιπέτειαι τῆς Μακεδονίας ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι σήμερον (καὶ ἰδία τὰ ἀπὸ τοῦ 1903-1908 γεγονότα). Ἀθήνῃσι, Τζαβέλλα, 1912. In-8°, ε-216 p.

Sous ce nom d'emprunt se cache un brillant officier de l'artillerie hellénique, M. Alexandre Mazarakis-Aenian, qui terminait récemment à l'École de Guerre ses études interrompues par les deux campagnes balkaniques auxquelles il prit une part active.

Le capitaine M. passe rapidement en revue l'histoire de la Macédoine, depuis les temps les plus reculés jusqu'au traité de Berlin; puis, dans un langage sobre et précis où perce à peine une émotion contenue, il examine de plus près les menées bulgares dans cette malheureuse province, depuis 1881 jusqu'en 1904, année où la défense de l'hellénisme prend enfin une allure énergique et décidée.

Masquant un patriotisme ardent sous l'impassibilité de l'historien, le capitaine, très documenté, fait l'historique complet des événements qui ont précédé l'instauration du régime jeune-turc. Il était d'autant mieux qualifié pour le faire, qu'avec son frère, le commandant C. Mazarakis, il fut activement et non sans danger mêlé à ces luttes peu connues. Il continue par un examen clairvoyant de la politique jeune-turque, y trouve le principal motif du rapprochement gréco-bulgare de 1912 et termine par une critique serrée de la situation ethnologique en Macédoine à la veille de la première guerre des Balkans.

Ts.

51. *Wolf ALY. Hesiods Theogonie, mit Einleitung und kurzem Kommentar.* Heidelberg, C. Winter, 1913. In-8°. XXIV-69 p.

Cette petite édition appartient à la collection des *Kommentierte griechische und lateinische Texte*, dirigée par J. Geffcken. C'est avant tout une œuvre de vulgarisation, scientifique plutôt que proprement savante.

Dans une introduction assez développée, M. Aly commence par résumer en quelques lignes ce qu'on sait de certain sur la vie d'Hésiode. Passant ensuite aux questions de chronologie, il rappelle les diverses dates proposées, et s'en tient à l'hypothèse la plus vraisemblable, suivant laquelle l'auteur des *Travaux* n'a guère pu dépasser la première ou les premières Olympiades; quant à la composition de la *Théogonie*, il la place, avec la plupart des commentateurs, au VIIe siècle : il s'ensuit nécessairement que les deux poèmes, dans leurs parties primitives, ne sont pas de la même main (1). — Après avoir énuméré les diverses sources, papyrus antiques, manuscrits byzantins, éditions, scholies, M. Aly analyse enfin la *Théogonie*, dans laquelle il distingue cinq parties : le proème, le centre du poème, deux appendices (les mariages des dieux et l'héroogonie) et quatre vers qui constituent le début du *Catalogue*. Des maladresses flagrantes dans la composition, et d'autre part des formes dialectales hétérogènes ou des allusions à des légendes non-béotiennes prouvent que, dans son état actuel, le poème résulte de nombreux remaniements et de la combinaison de plusieurs rédactions différentes, — toutes antérieures d'ailleurs à l'époque de Pisistrate.

Le texte de la *Théogonie* est précédé d'une bibliographie assez développée — où figurent un peu trop exclusivement les travaux de la philologie allemande — et d'une édition critique du Ἔπος Ἡσιόδου. Le commentaire littéral comprend deux parties, des notes critiques assez sobres et des observations d'ordre philologique, portant soit sur la forme des mots, soit sur la suite des idées et l'agencement des divers développements. Cette dernière préoccupation paraît avoir été capitale pour l'auteur. En dehors de quelques passages très courts (un ou deux vers en général), qu'il rejette avec la plupart des éditeurs, il signale comme des morceaux interpolés les v. 53-67, 139-153, 501-506, 687-712, 869-880; cependant que des tirets placés en marge indiquent au lecteur les répétitions, incohérences ou autres inadvertances qui trahissent la fusion de plusieurs versions successives.

On regrette de constater, en terminant la lecture de cette étude consciencieuse, qu'elle n'ajoute pas grand chose aux notions que nous possédions déjà sur la *Théogonie*. Le merveilleux travail de Rzach, fruit de trente ans de labeur, rendait inutile une nouvelle édition critique; mais il laissait place à une analyse d'un autre ordre, destinée à faciliter l'intelligence d'un texte souvent des plus obscurs. Pour arriver à ce résultat — que l'auteur semblait bien s'être proposé —, il eût fallu développer le commentaire historique et mythologique, réduit ici à quelques rapprochements ou références; il eût fallu surtout d'abondantes notes explicatives, qui manquent presque complètement. C'eût été le seul moyen de donner, même à une édition manuelle, une originalité qui fait défaut à celle de M. Aly. Je me garderai de reprocher à l'auteur de n'avoir pas voulu donner à tous les problèmes hésiodiques une solution définitive ; il a

(1) M. Aly s'est efforcé ailleurs (*Rhein. Mus.* 1913, p. 22 sq.) d'établir que l'auteur du premier poème de la *Théogonie* est le même que celui des parties essentielles des *Travaux*. Cette hypothèse, comme je l'ai montré ici même (voir plus haut, p. 229 ss.) n'est fondée que sur une interprétation erronée du v. 22 de la *Théogonie*.

déclaré lui-même dans son avant-propos qu'il s'était abstenu à dessein de chercher à trancher les questions qui lui paraissaient insolubles; ce n'est pas là, quoi qu'en puissent penser certains critiques, un aveu d'impuissance, mais une preuve de probité en même temps que de modestie. S'il me semble que M. Aly a manqué son but, si son édition de la *Théogonie* ne répond pas à l'idéal auquel tout vulgarisateur doit aspirer, c'est parce qu'elle ne rend nullement plus aisée la lecture de cet ouvrage, le plus abstrus peut-être qu'ait jamais produit la poésie grecque. Le champ reste donc ouvert; mais c'est là une entreprise qui exige, pour être menée à bien, plus de qualités personnelles et de maturité d'esprit que n'en montrent les premiers essais de M. Aly.

Pierre WALTZ.

52. *G. ANRICH. Hagios Nikolaos; der heilige Nikolaos in der griechischen Kirche. Texte und Untersuchungen, Band I. die Texte.* Leipzig, Teubner, 1913. In-8°, xv-464 p.

M. Anrich pense que, dans son état actuel, l'hagiographie a surtout besoin « d'éditions critiques, aussi complètes que possible et de monographies méthodiques ». Il se propose d'entreprendre cette double tâche pour saint Nicolas, et publie dans ce 1er volume la première partie de son travail. Il se borne à étudier le rôle de saint Nicolas dans l'église grecque, considérant que le développement de son culte et de la légende en Occident forment un sujet à part, et que débrouiller la tradition critique des textes latins est très compliqué. On ne peut que l'approuver d'avoir limité ainsi ses recherches, qui ont été inspirées par le livre de son ancien maître Lucius, (*Die Anfænge des Heiligenkults in der christlichen Kirche,* 1904). C'est pour mettre à l'épreuve certaines des théories de ce livre bien connu que M. A. s'est tourné d'abord vers St-Nicolas; mais, dès qu'il a eu commencé à se familiariser avec le recueil de l'archevêque Nicolas Carminius Falconius (*Sancti Nicolai Acta primigenia,* Naples, 1751), il a senti combien ce recueil était insuffisant. Les notices des Bollandistes lui avaient appris du reste l'existence d'un grand nombre de textes inédits.

De là est sorti ce premier volume, pour lequel M. A. a eu le concours du Père Louis Petit (supérieur des Augustins de Constantinople, devenu en 1912 archevêque catholique d'Athènes). Mgr Petit préparait une publication analogue; il a renoncé à la partie qui devait comprendre les textes proprement biographiques, se réservant les textes liturgiques, et a mis libéralement ses fiches à la disposition de M. A. Comme M. A. s'était occupé particulièrement des mss. de Paris, Rome, Milan, Vienne, Naples et Messine et que le Père Petit avait étudié, outre ceux-là, ceux d'Oxford, de Madrid, de Jérusalem, les deux documentations se sont utilement complétées.

Nous annonçons seulement aujourd'hui la publication de cet important recueil qui paraît avoir été préparé avec beaucoup de soin. Il sera temps de l'apprécier quand le second volume nous apportera les conclusions de M. A.

A. PUECH.

53-54. *H. VON ARNIM. Supplementum Euripideum. — E. DIEHL. Supplementum Sophocleum.* (fascicules 112 et 113 de la collection Lietzman : *Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen*). Bonn, Marcus, 1913. In-12, 80 et 33 p.

J'ai souvent entendu nos collègues de province se plaindre de la difficulté qu'ils avaient à se procurer, sans trop attendre, les textes nouvellement découverts sur papyrus. Voici que coup

sur coup se sont multipliés les petits recueils, plus accessibles, qui mettent ces textes à la portée de tous. Ce fut d'abord dans la *Bibliotheca oxoniensis* le volume des *Tragicorum græcorum fragmenta papyracea nuper reperta* de M. Hunt. Ce sont aujourd'hui les deux fascicules de M. d'Arnim et M. Diehl, que je recommanderai tout particulièrement. Ils sont très commodes, très bon marché, et l'annotation en est très complète et très intelligemment conçue. Le recueil de M. d'Arnim contient, avec les fragments de l'*Antiope*, des *Crétois*, des deux *Mélanippes*, d'*Œnée*, de *Pirithoüs*, d'*Hypsipyle*, de *Sthénébée*, de *Phaéthon*, d'*Archélaos*, les extraits de la biographie d'Euripide par Satyros que le IXe volume d'Oxyrhynchos nous a fournis. M. Diehl donne les *Ichneutes*, le frag. de l'*Eurypyle*, celui de l'Ἀχαιῶν σύλλογος et 43 bribes d'origine douteuse. Il faut remercier vivement M. d'Arnim et M. Diehl.

A. Puech.

55-59. *J. BANQUÉ y FALIU. Himnos homéricos*, traduction en prose castillane. Barcelone, 1913. In-8°, 170 p.

J. ALEMANY y BOLUFER. Sóphocles, Electra, texte gr. et version castillane (à la suite du même, traduction en vers castillane, par *Fr. GARCIA de la HUERTA*). Barcelone, s. d., 148 p.

Fr. BARJÁU y PONS, Fr. LUIS DE LÉON y MARAGALL. Pindaro, Las Olimpicas, oda primera. Madrid et Lisbonne, s. d., 27 p.

L. SEGALÁ y ESTALELLA. Hesiodo, La Teogonia. Barcelone, 1910. In-8°, 95 p.

A. GONZÁLEZ GARBIN. Apologia de Sócrates por Jenofonte. Madrid, s. d., 23 p.

Nous avons plaisir à signaler ici ces publications de professeurs espagnols qui témoignent, avec beaucoup d'autres, d'une véritable renaissance des études grecques dans les Universités de Barcelone et de Madrid. On n'y lira point sans quelque surprise que ni les *Hymnes* homériques, ni même l'*Apologie de Socrate* n'avaient encore été traduites en castillan. Je puis citer les lacunes, parce qu'elles sont aujourd'hui comblées. On se félicitera d'autant plus de voir maintenant à l'œuvre un certain nombre de maîtres qui semblent prêts à regagner le temps perdu et qui ont entrepris de vulgariser les chefs-d'œuvre des lettres helléniques. Nous ne les critiquerons pas d'avoir commencé par des traductions. C'est, en effet, le plus sûr moyen d'éveiller la curiosité des lettrés et de la jeunesse studieuse. Mais nous espérons qu'ils nous offriront bientôt de bonnes éditions annotées, avec commentaire littéraire, historique et surtout philologique. Nous ne parlons pas « d'éditions savantes » au sens vulgaire du mot; un simple livre classique à deux pesetas peut et doit toujours témoigner en raccourci des mêmes connaissances et de la même méthode scientifique qu'un gros volume encombré de notes critiques et d'excursus. Si les auteurs des traductions qu'on annonce ici donnaient à leurs étudiants des éditions espagnoles des mêmes textes, analogues à celles de la collection Weidmann ou aux derniers volumes parus de notre petite collection Hachette, ils éveilleraient chez eux, après le goût de la littérature, celui du grec lui-même et de l'étude directe des chefs-d'œuvre.

La traduction de M. J. Banqué y Faliu (*Himnos homéricos*) est un travail consciencieux, fait sur le texte de Baumeister, avec un souci de précision assez rare. Peut-être l'auteur ne craint-il pas assez les longueurs et ajoute-t-il encore à la lenteur de ce grec un peu traînant. Il me semble, par exemple, inutile de traduire le simple verbe εἰ τλαίης (*A Apollon Délien*, v. 79) par la double expression « si tu consintieras y soportaras ». Pour lui prouver que j'ai

parcouru son livre sans ennui, je lui signalerai dans le même texte deux erreurs de sens : v. 85, τὸ κατειβόμενον Στυγὸς ὕδωρ ne peut signifier « l'eau gelée du Styx, qui fond » ; v. 102 et suiv. ce n'est pas à Latone, mais évidemment à Hithye que les déesses offrent un collier.

L'*Électre* de Sophocle est correctement traduite par M. J. Alemany y Bolufer, et je ne vois guère à critiquer dans ce travail que la transcription du texte grec, où abondent les fautes d'accent, où les ι sont dans les mêmes mots tantôt adscrits tantôt souscrits. Au vers 45, l'auteur traduit en castillan le texte de la vulgate Φωκεύς, mais adopte dans le grec la correction de Bentley, Φωκέως. On pourrait noter plus d'une discordance de ce genre entre le texte et la traduction.

Les traducteurs de Pindare nous donnent de la première Olympique plusieurs versions, dont je ne puis juger qu'une seule, celle de M. Barjáu en prose castillane. Elle est du moins pour le style d'une excellente méthode ; mais une traduction de Pindare que n'accompagne aucun commentaire pose bien des points d'interrogation.

Enfin les deux livres de M. Segalá y Estalella (*Théogonie* d'Hésiode) et de A. Gonzalez Garbin (*Apologie de Socrate*) dénotent deux bons hellénistes, doués de sens critique, qui ont montré toute la méfiance désirable à l'égard des traductions d'autrui. Peut-être reprochera-t-on au premier d'avoir agrémenté son texte des vieux dessins de Flaxmann, qui sont loin de me déplaire, mais qui pour beaucoup de lecteurs offrent moins d'intérêt que des monuments authentiques de l'art ancien. C'est une des qualités des *Hymnes homériques* de M. Banqué y Faliu que d'être illustrés à l'aide de documents archéologiques bien choisis.

G. Leroux.

60. *Fritz BAUMGARTEN, Franz POLAND, Richard WAGNER. Die hellenistisch-römische Kultur.* Leipzig-Berlin, Teubner. 1913. In-8°, XIV-674 p., 440 fig. dans le texte, 11 planches, 4 cartes et plans.

Après avoir conquis le monopole des manuels savants destinés à mettre à la disposition des chercheurs un instrument de travail, l'Allemagne est en voie de suivre l'exemple de l'Angleterre et de se donner plusieurs séries de manuels, plus légers et plus lisibles, œuvres de haute vulgarisation à l'usage de quiconque désire être au courant sans demander de références. C'est ainsi que la maison Teubner publie, sous la direction de M. Hinneberg, la collection *Die Kultur der Gegenwart,* et sous la direction de MM. Gercke et Norden, une *Einleitung in die Altertumswissenschaft.* Chez le même éditeur, MM. Baumgarten, Poland et R. Wagner ont entrepris de faire connaître en deux forts volumes toute la civilisation classique. Leur *Hellenische Kultur* en est déjà à la troisième édition; en voici le digne complément, consacré à la civilisation hellénistique et romaine.

On sait quel est le plan suivi par les auteurs et comment ils se sont réparti la tâche. A chacun selon sa compétence. La vie publique, privée et religieuse à M. Poland ; les lettres et les sciences à M. R. Wagner ; les arts à M. Baumgarten. Dans le présent ouvrage, cette division tripartite s'applique successivement à trois périodes, celles de l'hellénisme, de la république romaine et de l'empire romain. On trouvera les conclusions essentielles de la science contemporaine. Pas de discussions ; pas de déclamations non plus : des faits exposés simplement, clairement, avec une limpidité qui ne manque pas d'élégance. L'originalité ne consiste pas ici dans l'affirmation d'idées personnelles sans preuves ; elle tient à l'exclusion des détails insignifiants qui étaient devenus banali-

tés courantes au bénéfice de la priorité et qui sont remplacés par les derniers résultats obtenus dans tous les ordres d'études : ainsi, M. Poland fait largement profiter le lecteur de ses propres recherches sur les associations professionnelles ; M. R. Wagner accorde une bonne place aux découvertes papyrologiques, quand il parle, par exemple, de Ménandre et de Callimaque ; M. Baumgarten résume les enseignements donnés par le trésor de Bosco-Reale ou par les fouilles de Priène et de Milet. Vraiment le lecteur, quel qu'il soit, aura plaisir à lire cet ouvrage ; l'étudiant même le consultera non sans profit.

L'illustration est à la hauteur du texte. D'un bon choix, les figures et les planches sont bien venues. Elles pourront, en cas de besoin, éviter bien des recherches dans des collections qui sont toujours d'un maniement difficile.

Gustave Glotz.

61. *Edwyn BEVAN. Stoics and Sceptics (Four lectures delivered in Oxford during hilary term 1913 for the common University fund).* Oxford, Clarendon Press, 1913. In-8°, 152 p. ; 4 sh.

« Les quatre leçons suivantes n'ont pas la prétention de rendre un compte complet de l'ancien stoïcisme et du scepticisme.. ; c'est plutôt une esquisse impressioniste qu'une photographie (p. 51) ». Brillante esquisse certes, mais qui au plaisir de la couleur sacrifie parfois l'exactitude du dessin. La comparaison entre Zénon de Cittium et Paul de Tarse son compatriote, qui, 350 ans plus tard, devait venir prêcher la bonne nouvelle aux Athéniens, ne s'impose pas : Zénon était-il, comme Paul, un prophète (p. 22-23) ? Son enseignement nous est bien peu connu, et il est, après tout, l'inventeur de la dialectique. Son « prophétisme » vient-il d'Orient? C'est oublier tout un mouvement d'idées proprement grec, le mouvement cynique, d'où est issu le stoïcisme ; et ce sont les cyniques que l'on peut plus justement appeler des prophètes. Mais nous ne voulons pas signaler toutes les erreurs d'interprétation que la méthode de l'auteur rend presque inévitables. Contentons-nous de noter quelques suggestions intéressantes. L'auteur a très bien marqué (p. 30) que ce qui fait l'intérêt du stoïcisme, c'est la liaison indissoluble entre l'attitude morale et leur système sur les choses ; en ce point pourtant, il s'est trompé, semble-t-il, sur le sens qu'il convient d'attribuer à la doctrine de la palingénésie : la physique et la morale stoïciennes, dit-il, sont pénétrées de l'idée de Providence ; or l'idée d'un retour éternel des mêmes choses est opposée à celle d'un dessein rationnel. C'est penser en moderne, et concevoir le retour éternel à la façon de Zarathoustra ; c'est oublier que, pour les anciens, le signe de l'acte rationnel et divin, c'est le mouvement cyclique qui se reproduit et revient perpétuellement sur lui-même.

Citons aussi l'ingénieuse explication de la théorie des προηγμένα (p. 58-59).

A la fin de la IIe leçon, l'idéal de détachement des Stoïciens est rapproché de l'impassibilité du sage, telle que la conçoivent le Bhagavad-gita et les écrits bouddhistes ; il est opposé à l'idéal chrétien de l'amour (p. 59). « L'humanité a, devant elle, deux idéals différents : et je ne vois pas comment l'idéal du détachement est compatible avec l'idéal de l'amour ». Ce sont là des oppositions bien abstraites et dont le bien fondé, à notre avis, ne pourrait être établi que par une étude attentive de l'imprégnation par le stoïcisme des premières générations chrétiennes.

M. Bevan, avec beaucoup de raison, a consacré une leçon entière à Posidonius d'Apamée. Son rôle a été fort grand ; il a imaginé une cosmologie qui règnera, presque sans partage, jusqu'à la fin du paganisme. M. Bevan a pourtant l'impression que Posidonius

n'a pas de philosophie distincte; son importance historique consiste à avoir réuni la masse des croyances qui soutenaient l'esprit humain et à les avoir présentées sous une forme éloquente; Posidonius serait plutôt « un nom pour l'élément commun qui circule à travers Cicéron, Sénèque, Plutarque, Philon d'Alexandrie » (p. 93-94).

La quatrième leçon concerne le scepticisme. Elle contient bien des affirmations sans preuves. Les sentences détachées des physiciens présocratiques, que l'auteur recueille après Cicéron et Sextus, ont une allure sceptique; mais quelle est leur portée ? Pyrrhon a suivi Alexandre le Grand dans l'Inde; mais quel rapport son « impassibilité » a-t-elle avec celle des fakirs (p. 123)? Timon a déclaré qu'il croyait à ce qui apparaissait; cinq siècles plus tard, le sceptique Sextus fait du φαινόμενον le critère du sceptique (125-127); mais est-ce dans le même sens, et n'y a-t-il pas chez Sextus à ce propos une théorie de l'induction que l'ancien scepticisme ignore et dont M. Bevan ne tient pas compte? Il refuse bien vite toute originalité à Carnéade (p. 133); pour lui, en effet, le πίθανον de Carnéade ne fait que reproduire l'εὔλογον d'Arcésilas, ce qui n'est pas prouvé; il n'est pas prouvé davantage que la théorie du πίθανον soit une théorie de la probabilité. D'après certains textes que cite l'auteur, Carnéade admettait que « le sage pouvait opiner »; mais d'autres, qu'il ne cite pas, disent le contraire. On ne peut dire (p. 136) que les tropes d'Énésidème reviennent tous à mettre en évidence l'équation personnelle dans nos connaissances, puisqu'un certain nombre d'entre eux (le trope des mélanges, par exemple) considère, non pas le rapport des choses au sujet connaissant, mais le rapport des choses entre elles. L'auteur (p. 143-4) a essayé une interprétation du texte où Sextus nous renseigne sur ce qu'Arcésilas entendait par εὔλογον; elle n'est pas heureuse : on ne voit trop comment les Stoïciens, en admettant qu'une action pouvait être raisonnable sans pour cela être accomplie par le sage, pouvaient donner prise au scepticisme. A la fin de l'antiquité, le sceptique, dit M. Bevan, est devenu le défenseur des traditions religieuses; ceci est exact, comme le montre l'exemple du dialogue de Minucius Felix, où le contradicteur païen du chrétien est un sceptique (p. 150). Mais peut-être conviendrait-il d'ajouter que le scepticisme a joué aussi son rôle dans la rénovation religieuse qui se préparait.

Émile Bréhier.

62. *Émile BOISACQ. Dictionnaire étymologique de la langue grecque étudiée dans ses rapports avec les autres langues indo-européennes.* Heidelberg et Paris, livraisons 8 à 11, 1912-1913. In-8°, p. 561-880.

La publication du Dictionnaire de M. Boisacq s'accélère à mesure qu'on approche de la fin. Quatre fascicules viennent de paraître coup sur coup; ils donnent lieu aux remarques suivantes :

P. 562, s. u. λάχνη, on pouvait rappeler que cette même racine **wel-* admet aussi comme déterminant *t* et *d*; de là, irl. *folt*, gall. *gwallt* « chevelure », de **wolto-*, v. h. a. *wald* « forêt » de **woltu-*, et v. sl. *vladĭ* « cheveu » de **woldi-*. — P. 563, n. Il y avait d'autres présents (εἴρω, par exemple) pour fournir cet emploi; la vérité est que les verbes qui signifient « dire » ou « parler » s'usent vite et se renouvellent fréquemment (cf. Bréal, *R E G*, XIV [1901], p. 113). — P. 566, s. u. λειμών, il est de fait qu'un bon nombre de mots désignant la prairie ont pour sens premier celui de « dépression, courbure » (cf. plus loin νάπη, νειός et v. Walde, s. uu. *campus*, *prātum*, etc.). — P. 568, s. u. λέκος, l'explication de λακάνη comme une « forme d'allegro » est bien singulière.

— P. 569, λέπρα n'est sans doute que le féminin de λεπρός substantivé. — P. 588, l'explication de gall. *gwlaw* par **wo-lawo-* est à rejeter; le mot est monosyllabique et l'orthographe *gwlaw* est toute moderne, v. J. Loth, *R. Celt.*, XX, 351. — P. 589, il fallait signaler l'adjectif λύγος « souple comme l'osier », par exemple Homère Λ 105. — P. 611, s. u. μάρμαρος et déjà p. 547, s. u. λᾶας, on peut comparer, pour la filière sémantique, le bas latin *artauus* « cultellus », d'origine celtique, et apparenté au gaulois *artua*, irl. *arléne* « pierre ». — P. 612, crét. μαιτυρ- n'est pas le produit direct de la dissimilation de μαρτυρ-; il faut supposer comme intermédiaire soit *μαλτυρ-, comme le suppose M. Brugmann, soit plus vraisemblablement *μαντυρ-. — P. 622 s. u. μέλας et p. 635, s. u. μῆτις, il est probable que got. *mēl* « temps » et *mēla* pl. « signes d'écriture » ne fait qu'un seul et même mot. — P. 624, s. u. μελίη, le rapport de v. h. a. *bircha*, v. sl. *breza* et gr. φορκόν n'est en tout cas pas direct; il y a des difficultés pour le vocalisme et pour le consonantisme; à noter que le nom du « bouleau » est *bhūrjah* en sanskrit. — P. 625, μέμνων désigne aussi une sorte d'oiseau, avec son dérivé μεμνονίς. — P. 627, il fallait citer sous μένω le delphique ἀμμονιον « dépôt laissé en gage », cf. Günther, *Ind. Forsch.*, XX, 63. — P. 647, des trois étymologies enregistrées pour le mot μοῦσα, il est malaisé de dire laquelle est la meilleure, mais celle que M. B. accepte paraît encore la moins bonne des trois. — P. 691, si οἴμη sort bien de **soi-mā*, il fallait joindre aux mots cités gall. *hûd* « charme », de **soi-to-*. — P. 702, s. u. ὄμπνη, l'*u* long de l'irlandais *áne* « richesse » est contesté par M. Kuno Meyer, *Eriu*, VI, 108; la métrique postule *ăne*. — P. 704, manque ὀνόσσομαι, auquel Strachan rattachait le v. irl. *dunessa* gl. dispiciat, cf. aujourd'hui Pedersen, *Vgl. Gr.*, II, 584. — P. 721, sur ὅσιος il fallait renvoyer à Meillet, *Mém. Soc. Lingu.*, XVI, 220. — P. 728, s. u. οὖν, qu'est-ce qu'une hypothèse « palmaire » (sic) ? — P. 729, *uerna* « aune » est attesté en bas-latin, cf. *Corp. Gl. Lat.*, III, 596, 35 et 607, 5. — P. 731, pourquoi οὐσία et ἐσσία sortiraient-ils du *féminin* du participe ? — P. 733, s. u. ὀφρῦς, lire irl. *bruád*. — P. 737, pour le mot πάθνη, la filière des sens paraît différente : il faut sans doute partir de l'idée de lattes ajustées, qui est à la base des autres mots cités. — P. 747, πάρνοψ ne contient-il pas comme second terme le même élément que les mots cités page 723 ? — P. 756, à v. britt. *areanī*, irl. *aire*, joindre irl. *airne* « veillée, garde ». — P. 758, l. 5, ajouter irl. *rith* « gué », *Rev. Celt.*, XVI, 89. — P. 772, irl. *er-* (dans *erchosmil*) ne recouvre pas gr. περί, v. Thurneysen, *Hdb.*, I, 453. — P. 776, s. u. πέτομαι, il fallait mentionner l'idée de M. Meillet, qui distingue deux racines **pet-*, *Mém. Soc. Lingu.*, XIII, 44. — P. 777, on voit mal comment πήγανον « rue (plante) » se rattache à la racine de πήγνυμι. — P. 780, dern. ligne, irl. *inar* ne peut sortir de **penā-*. — P. 782, s. u. πίθηκος, lire v. sl. *bĕsŭ*. — P. 810 et 813, le rapprochement de gr. πρέμνος et irl. *crann*, gall. *prenn* est phonétiquement très douteux. — P. 812, combien de lecteurs comprendront le sens de « voyelle gunée » ? — P. 814, s. u. πρόβατον, un renvoi à κειμήλιον (p. 426) s'imposait. — P. 818, on comprend mal le rapport sémantique de προχῶναι « hanches » et de κοχώνη « périnée » ; il fallait rappeler le terme plus général skr. *jaghána-* « croupe, région fessière ». — P. 827, s. u. πύξ, comment un nom sg. pétrifié pouvait-il prendre cette valeur adverbiale ? — P. 829, s. u. πύργος, les mots germaniques étaient à écarter complètement, surtout si le mot grec est un emprunt asianique. — P. 850, irl. *tuile* est à supprimer, v. maintenant Pedersen, *Vgl. Gr.*, II, 566. — P. 859, supprimer de même irl. *dergnat* « puce »,

cf. K. Meyer, *Sitzber. der kön. preuss. Akademie,* t. XXXVIII (1912), p. 798. — A la page 3 de la couverture de la neuvième livraison, lire *Revue celtique...*, Paris, 1870 sqq.

J. Vendryes.

63. *Franz BOLL. Die Lebensalter. Ein Beitrag zur antiken Ethologie und zur Geschichte der Zahlen.* (Tirage à part des *Neue Jahrbücher für das klass. Altertum,* tome XXXI). Leipzig et Berlin, Teubner, 1913. 57 p.

Usener et Welcker ont ouvert la voie aux recherches sur la « théorie mythologique des nombres », et l'on connaît les beaux travaux de M. W. H. Roscher sur les nombres sept, neuf et quarante. M. B. étudie ici avec une grande richesse de documentation la division des âges de la vie humaine dans ses rapports avec les nombres, notamment chez les anciens. La division primitive, qui est la plus simple, distingue deux âges : la jeunesse et la vieillesse. Elle est suggérée par des oppositions élémentaires comme celle du jour et de la nuit, de l'été et de l'hiver. Mimnerme, par exemple, s'exprime comme si la vieillesse succédait sans transition à l'épanouissement de la jeunesse. Puis, entre ces deux états opposés, on en place un troisième qui répond à l'ἀκμή ; de même, le lever du soleil est séparé du coucher par le temps qu'il met à parcourir le ciel. Le nombre trois a une importance particulière dans l'éthique et la politique d'Aristote. Mais la division en deux âges en engendre une nouvelle : ce sont les quatre périodes successives de l'enfance, la jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse, répondant aux quatre saisons. La répartition de la vie en quatre périodes de vingt années a déjà son principe chez Hésiode et chez Solon, qui fixe à 80 ans la durée normale de l'existence. La division en cinq, fournie par les doigts de la main, la division en six n'apparaissent qu'accidentellement chez les Grecs : de même les nombres neuf et dix. En somme, si l'on met à part le sept, on trouve que les nombres trois et quatre ont pour la division des âges de la vie une importance prépondérante chez les anciens, et un rôle capital dans la mystique pythagoricienne des nombres.

Mais à cet égard le nombre sept laisse loin derrière lui tous les autres. M. B. montre qu'il était naturellement suggéré aux hommes par les spectacles du ciel : les phases de la lune, les Pléiades, les Hyades, la Grande et la Petite Ourse, les sept planètes. Son influence sur la répartition des âges de la vie se manifeste pour la première fois dans une élégie bien connue attribuée à Solon et dont M. B. soutient l'authenticité : la vie humaine y est partagée en dix périodes de sept années, division qui se retrouve chez Aristote et chez le médecin Dioclès de Carystos au IVe siècle. Les années critiques (*anni climaterici*) de cette κλῖμαξ sont celles qui terminent chaque période ; la soixante-troisième (7 × 9) est la plus redoutée. Dans l'astronomie hellénistique, le nombre sept tend à dominer partout, et on arrive à placer les sept âges de la vie humaine sous l'influence des sept planètes. C'est chez Claude Ptolémée que l'on trouve cette relation formulée pour la première fois, bien qu'il n'en soit pas l'inventeur. M. B. étudie avec un soin particulier le *Tetrabiblos* de Ptolémée et montre que la division en sept âges est déterminée par le nombre des planètes et l'ordre suivant lequel elles se disposent en partant de la terre. Il y a un rapport évident entre Ptolémée et les spéculations hermétiques ; mais sur quoi repose-t-il ? on l'ignore. Au Moyen Age, l'influence de ces théories astrologiques s'est prolongée longtemps en Orient ; en Occident, les Arabes l'ont fait régner jusqu'à la Renaissance ; enfin elle s'est fait sentir dans le nord de l'Europe, et M. B. cite un passage célèbre du *Comme*

il vous plaira de Shakespeare, où la vie humaine est comparée par « le mélancolique » Jacques à une pièce en sept actes, dans laquelle chaque homme joue successivement plusieurs rôles. Shakespeare, dit M. B., n'a pas pris cette conception dans les livres; il s'est inspiré d'une tradition familière aux hommes du XVIe siècle. On en trouve l'écho jusque chez Schopenhauer, qui dans le chapitre final de son traité *De la différence des âges de la vie* distingue sept périodes de dix années.

La savante étude de M. B. est suivie d'un *Appendice* sur l'écrit hippocratique Περὶ ἑβδομάδων que Roscher regarde comme le plus ancien fragment conservé des physiciens ioniens. M. B., au contraire, pense que l'auteur de cet écrit ne nous livre point une conception primitive, encore moins une théorie originale, et que, s'il vivait vers 450, il n'était pas au niveau de son temps. — Suivent deux planches photographiques reproduisant la fresque de Kusejr 'Amra, une mosaïque de Schebba, une gravure sur bois du British Museum, et une miniature d'un manuscrit d'Augsbourg de 1461.

L. Méridier.

64. *George Miller CALHOUN. Athenian Clubs in Politics and Litigation* (Bulletin of the University of Texas, n° 262, January 8, 1913). In-8°, 172 p.

Le livre de M. Calhoun comble très heureusement une importante lacune de l'histoire athénienne. Sur les sociétés politiques à Athènes on n'avait jusqu'ici que les études d'Hüllmann (1814), de Vischer (1836), et de Büttner (1840). Or l'ouvrage de Vischer (*Die oligarchische Partei und die Hetairien in Athen*), qui est le plus important des trois, n'est guère qu'une énumération des *clubs*, et l'exposé de leurs relations avec le parti oligarchique. M. C. s'est proposé surtout d'examiner en détail le fonctionnement de ces sociétés, leurs méthodes d'action, et les occasions qu'offrait à leurs intrigues l'organisation judiciaire et politique de l'État athénien, en réunissant toutes les informations que lui fournissaient sur ce sujet les orateurs et les historiens anciens.

Son travail comprend, en dehors de l'Introduction, trois chapitres. Le premier étudie l'origine et la formation des *clubs*; le deuxième, leur activité dans les affaires judiciaires; le troisième, leur rôle dans la politique. Quatre pages de bibliographie, un index, une table des auteurs et passages utilisés, terminent l'ouvrage. Le plan de M. C. lui a été suggéré par le passage célèbre où Thucydide, décrivant le mouvement oligarchique qui prit naissance à Samos en 411 pour s'étendre à Athènes, parle des ξυνωμοσίας αἵπερ ἐτύγχανον πρότερον ἐν τῇ πόλει οὖσαι ἐπὶ δίκαις καὶ ἀρχαῖς (VIII, 54).

Après quelques éclaircissements sur la terminologie usitée par les anciens à propos des *clubs*, M. C. retrace sommairement l'origine de ces sociétés. Contrairement à Vischer, il estime qu'elles existaient à Athènes avant l'expulsion d'Isagoras; il en signale la première apparition dans l'affaire de Cylon et il en aperçoit l'origine à l'époque homérique. Finsler a montré, en effet, qu'à Ithaque, à Troie, en Phthie, il y avait déjà des hétairies de nobles, composées d'individus du même âge, qui se réunissaient pour des repas communs. Primitivement les chefs de l'Attique, chacun dans sa principauté, rassemblaient autour d'eux un certain nombre d'ἑταῖροι, commensaux et compagnons d'armes. Après le synoecisme, ces chefs et les groupes qu'ils dirigeaient constituèrent l'aristocratie, qui eut part au pouvoir royal et finit par l'absorber. Mais quand l'aristocratie fut maîtresse, des rivalités éclatèrent entre les grandes familles, et cette lutte des factions aristocratiques, dont l'affaire de Cylon marque un épisode, est un trait carac-

téristique de l'histoire d'Athènes au vie siècle. C'est la seconde étape dans le développement des hétairies. En 508, Isagoras, appuyé par les débris du parti des Pisistratides, l'emporte un instant sur Clisthènes que soutient la faction des Alcméonides; puis son adversaire reprend l'avantage en épousant la cause de la démocratie : simple lutte d'hétairies, mais dont l'issue a des conséquences décisives pour les *clubs*. Ils ne disparaissent pas; ils s'adaptent seulement aux conditions du nouveau régime. Désormais en face des hétairies de tendance oligarchique, il y en a d'autres qui soutiennent les chefs populaires : Thémistocle, Périclès, Alcibiade; il en existe même dans le parti modéré : ainsi le club de Cimon. Toutefois la plupart sont favorables à l'oligarchie, ce qui s'explique par leur origine et leur recrutement. Les membres d'un *club*, peu nombreux en général, rapprochés par l'âge et la condition sociale, conservent l'habitude de se réunir dans des banquets; ils se lient entre eux par un serment et, dans les cas graves, par des complicités redoutables. Le membre d'un *club* peut, semble-t-il, faire partie d'autres hétairies; le caractère secret de ces sociétés, sans être expressément attesté, est néanmoins très vraisemblable.

Au ve siècle, les hétairies deviennent de puissants instruments d'influence sur le peuple. Le passage cité de Thucydide signale comme trait distinctif leur activité devant les tribunaux. Pour assister un de leurs membres en justice, leurs procédés sont multiples : secours d'argent fournis au plaideur au moyen de cotisations, poursuites engagées par un complice qui s'arrange pour obtenir l'acquittement, contre-accusations intentées à l'adversaire par un camarade ou par un sycophante soudoyé, recours à l'*antidosis*, création d'un courant d'opinion favorable au plaideur, pressions exercées sur l'adversaire par la corruption ou la menace, recours à l'assassinat dans les cas désespérés, manœuvres tentées auprès des ecclésiastes pour empêcher une *probolè*, efforts pour corrompre ou persuader le jury, dépositions favorables à l'accusé, production de faux témoignages ou abstention volontaire des témoins, plaidoyers en faveur de l'accusé, accointances avec les magistrats, enquêtes sur les intentions de l'adversaire.

L'activité politique des hétairies est moins bien connue. M. C. se fonde, pour l'étudier, sur le tableau que trace Thucydide de la révolution oligarchique préparée et exécutée par les *clubs* en 411. Étant donné l'organisation et le fonctionnement des tribunaux athéniens, devant lesquels viennent se vider les différends politiques, cette activité des *clubs* est inséparable de leur activité judiciaire. Mais c'est dans l'Assemblée et le Conseil qu'elle se manifeste le plus fortement. Des réunions préliminaires, des discours et des pamphlets préparent le terrain; des citoyens à la dévotion du *club* se groupent à l'Assemblée pour y pratiquer la brigue et la corruption; par des motions qu'ils introduisent, par leurs interruptions ou leurs applaudissements, ils cherchent à influer sur la marche des débats; la force de leur cohésion et leur attitude résolue emportent le vote; parfois ils réussissent à gagner des magistrats. La préparation des élections est soigneusement organisée par les hétairies; et elles trouvent, à l'occasion, dans l'ostracisme et l'intervention de l'étranger, d'autres façons de montrer leur influence.

Il y a dans ces conclusions une part notable d'hypothèse, bien que l'auteur les tire des témoignages qu'il cite. Souvent l'intervention des hétairies n'est qu'une probabilité. Il faut reconnaître d'ailleurs que les cas où elle se manifeste clairement sont assez nombreux pour donner à l'ensemble de la thèse soutenue par M. C. un caractère de grande vraisemblance, sinon de certitude.

L. Méridier.

65. *Carl CLEMEN. Der Einfluss der Mysterienreligionen auf das älteste Christentum.* Giessen, A. Töpelmann, 1913. In-8°, II-88 p.

M. Clemen présente ce livre comme le complément de sa *religionsgeschichtliche Erklärung des Neuen Testaments,* parue en 1909; il est, en effet, nourri de la même érudition, conduit avec la même conscience et inspiré du même esprit. M. C. n'est pas un « emballé »; en face des nouveautés, il commence par se méfier; il en fait le tour avec une extrême prudence et il les apprécie toutes « en bons sens », ce qui ne va pas sans les rapetisser parfois, ou, du moins, sans les présenter par leur plus petit côté. Une *Introduction* pose le sujet; trois courts chapitres l'épuisent: *L'établissement et le développement primitif du christianisme; La théologie de Paul et la religion des communautés pauliniennes; Le développement post-paulinien.* Pour M. C. une ressemblance signalée entre le christianisme et un « Mystère » est à écarter, si elle peut s'expliquer par l'évolution propre du christianisme, si elle ne dénote pas une influence directe et précise, si elle n'est qu'extérieure, ou si on la peut soupçonner de n'être ici et là que l'effet d'une même cause générale, si enfin on ne voit pas en quelque sorte le contact matériel qui l'a faite. C'est beaucoup de sévérité. Assurément la *religionsgeschichtliche Methode,* appliquée au christianisme primitif, a souvent manqué de circonspection; mais il ne faudrait point exagérer en sens inverse, et, surtout, il y a, en l'espèce, une erreur de méthode très dangereuse à négliger systématiquement ce que je nommerais les rapprochements synthétiques, pour ne considérer que des détails *isolément.* On n'a pas tout dit sur la question en cause quand on a prouvé, par exemple, que Dieterich n'a peut-être pas raison de rapporter les figures évangéliques, empruntées aux fiançailles et au mariage, aux préoccupations des Mystères; ou que Reitzenstein a tort d'interpréter le mot de Jésus « Chargez-vous de mon joug », comme s'il venait du formulaire des Mystères d'Isis; ou que Robertson se trompe en expliquant la résurrection par le mythe de Mithra sortant du rocher. Il reste à rendre compte d'un fait qui n'est pas niable, à savoir que ce n'est ni l'initiative de Jésus, ni même celle des Apôtres juifs qui a enfanté le christianisme, en tant que religion originale, construite autour du dogme de la Rédemption, offerte aux hommes comme le mystère du salut universel, et tel qu'il nous apparait après l'intervention de S. Paul. Les éléments fécondants qui, en s'ajoutant au messianisme juif, ont accompli cette étonnante transformation, venaient probablement de quelque part, et la ressemblance qu'ils accusent avec ceux qui constituent essentiellement les Mystères syncrétistes, grecs et orientaux, crée au moins une présomption en faveur de l'opinion qui les assimile à eux. Il ne s'agit pas d'emprunts volontaires, conscients et serviles, mais d'influences, de suggestions, d'adaptations spontanées, et tout de même réelles; M. C. les croit insignifiantes et les réduit à quelques manières de parler, que l'usage commun impose au christianisme; il leur applique le jugement de Wendland sur le rôle de l'hellénisme, considéré d'ensemble, dans la constitution du christianisme : « Les éléments de la haute culture hellénique ont bien pénétré jusqu'au christianisme, mais ils se sont plutôt arrêtés à sa périphérie; ils y apparaissent avec les caractères du hasard, du sporadique, de l'inconscient et du non-prémédité ». Les Mystères n'ont introduit dans le christianisme aucun usage tout à fait nouveau; nombre de rites qu'ils comportent n'ont pas leur équivalent dans le christianisme; à l'inverse, le christianisme se distingue des Mystères par son caractère historique et

par la signification originale qu'il attache à l'apparition et à la mort du « Sauveur », aussi bien que par son attente — du moins dans les commencements — d'une prompte fin du monde. Sûrement il y a des traits de la foi et du culte des chrétiens qui font penser aux Mystères ; mais un initié de Mithra ou d'Isis ne s'aviserait pas de reconnaître dans le christianisme l'enseignement qu'il a reçu, comme si on n'avait fait que changer un nom. En réalité, la religion nouvelle est bien plutôt une *Antimysterienreligion* qu'une *Mysterienreligion* ; si les Mystères ont exercé une action profonde sur un corps de doctrine et de rites, c'est sur celui de la Gnose et non sur celui de la véritable Église primitive, et, si leur influence a retenti cependant jusqu'à la communauté orthodoxe, c'est seulement à travers le gnosticisme. Il y a dans ces conclusions un mélange d'idées justes et d'applications inexactes qui demanderait un examen minutieux. Ce n'est point le moment de l'entreprendre, et je me contente de faire observer que le christianisme a pu ne se confondre précisément avec aucun des Mystères, ne pas tout leur emprunter, interpréter dans un esprit original ce qu'il leur empruntait, le combiner à d'autres éléments — en l'espèce d'origine juive — et pourtant leur devoir, à côté de pratiques et d'idées accessoires, la conception essentielle de la Rédemption par un être divin, intercesseur et sauveur, mourant et ressuscitant, et uni à ses fidèles par la puissance d'un rite mystérieux, où se renouvelle périodiquement son sacrifice. C'est toute la question, et M. C. ne l'a pas résolue à son avantage.

Ch. Guignebert.

66. *Franz CUMONT. Les Mystères de Mithra*, 3e édition. Bruxelles, H. Lamertin, 1913. In-8°, xx-258 p. et une carte.

M. F. Cumont avait déjà publié à part les « Conclusions » qui terminent le tome I de ses *Textes et monuments figurés relatifs aux Mystères de Mithra* (Bruxelles, H. Lamertin, 2 vol. in-4° ; t. I, 1899 ; t. II, 1896) : elles mettaient en œuvre les documents groupés par son travail et en condensaient les enseignements pour une vue d'ensemble. C'est la troisième édition de cette publication séparée qu'il vient de donner.

Le corps de l'ouvrage s'est grossi d'additions, destinées à le mettre au courant de petits faits nouveaux, établis depuis 1902, date de la seconde édition. Voici quelques points à signaler. P. 2 : l'hypothèse relative à l'origine babylonienne de Mithra semble infirmée par la découverte de certains documents cunéiformes : dès le XIVe siècle avant notre ère, il était adoré par un peuple aryen. — P. 191 : explication du mot ταυροβόλιον. — P. 230 ss. : distinction, d'après M. Drevel, de stades dans le développement des thèmes de la sculpture mithriaque.

A la fin du volume est dressé un catalogue des principaux ouvrages généraux, monuments et textes publiés ou décrits depuis 1900. Cette liste forme un supplément aux *Textes et monuments figurés*. On y trouve indiquée l'importance des documents les plus marquants, soit par une note qui en accompagne la mention, soit par un renvoi à la partie de l'ouvrage où l'auteur les a utilisés.

C'est surtout dans les notes que M. C. en tire parti : elles sont la nouveauté essentielle de cette édition. Brèves, comme celles de la deuxième édition allemande, elles permettent un contrôle suffisant des idées émises ; pouvant facilement se compléter par celles des *Textes et monuments*, elles les complètent plus encore ; car M. C. les a destinées avant tout à marquer l'apport des découvertes et publications faites depuis 1900. Les inscrip-

tions grecques et latines ne sont pas mentionnées au catalogue final : c'est dans les notes que les principales sont signalées et commentées; c'est là aussi que sont discutés les points de vue et les solutions récemment proposés.

De même, les figures reproduisent un certain nombre de monuments nouveaux. La carte a été complétée comme l'exigeait le progrès des connaissances.

Cette troisième édition des *Mystères de Mithra* ne met donc pas seulement au point les éditions antérieures, faites pour communiquer à un public peu curieux des sources les résultats atteints par les chercheurs : grâce au trésor de ses notes, à une appréciation sagace et prudente des nouveautés, celle-ci s'impose au public savant, comme un complément nécessaire des *Textes et monuments*, comme renvoyant aux dernières études érudites sur le sujet. C'est actuellement ce livre qui permet le mieux d'explorer, d'un regard synthétique, la perspective de l'histoire de Mithra, enrichie par les travaux récents; et même, c'est un de ceux qui donnent les aperçus les plus précieux sur l'histoire religieuse du monde hellénistique et du monde romain.

R. Pousse.

67. *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* (Fascicule 47 : *Textrinum-Tibia* ; fasc. 48 : *Tibia-Triumphus*). Hachette, 1913.

Les fascicules du *Dictionnaire* se succèdent rapidement ces temps-ci, et il serait à souhaiter que toutes les publications collectives fussent aussi activement poussées et dirigées avec autant de vigilance.

Parmi les articles les plus étendus que contient le fascicule 47, ou parmi ceux qui se rapportent le plus directement aux études grecques, signalons : divers articles relatifs à des fêtes et cérémonies religieuses (*Thalysia*, *Thargélia*, *Thaulia* etc.), de E. Cahen; l'important article *Theatrum*, avec de nombreux plans et de nombreuses figures, et les articles *Théôrikon*, *Thymélé* de O. Navarre : la fin de l'article *Textrinum*, par V. Chapot; deux articles de G. Glotz : *Thesmothetai* et *Thétes*; *Thiasos* de Ch. Lécrivain; *Thericlea Vasa* de E. Pottier; *Thétis* de A. Legrand; *Théoroi* de Ch. Michel; *Thyiades*, de Perdrizet; *Thyrsus*, de A.-J. Reinach; *Thesaurus* de Sorlin-Dorigny; *Théseus*, de Séchan; *Tibia*, de Th. Reinach.

Dans le fascicule 48, nous relevons la fin de l'article *Tibia* (Th. Reinach); *Tithonus*, *Toryné*, *Triérés* (Pottier), *Triôbolon*, *Trité*, *Tritémorion* (Babelon), *Titanes*, *Tritôn*, *Trittys* (A. Boulanger), *Timouchoi* (Clerc), *Tithénidia*, *Tlapolémeia*, *Tonaia*, *Trachinia* (Cahen), *Triopia* (Hunziker et Cahen), *Trapezitai* (Lécrivain), *Traumatos ek pronoias graphè* (Beauchet), *Tribôn*, *Trierarchia* (Brillant), *Triptolemus* (G. Nicole), *Tragœdia*, *Trispastos* (O. Navarre), *Tripus*, (Ch. Dubois), *Tritopatreis* (J. Hatzfeld). Mais beaucoup d'autres articles qui par leur titre semblent s'adresser surtout aux latinistes ont aussi pour les hellénistes leur profit.

A. P.

68. *E. DRERUP. Der fünfte Buch der Ilias, Grundlage einer homerischen Poetik.* Paderborn, F. Schöningh, 1913. In-8°, VIII-451 p.

Comme l'indique le sous-titre de son ouvrage, M. Drerup s'est proposé en l'écrivant tout autre chose qu'une simple critique du 5e livre de l'*Iliade*. Helléniste d'une autorité reconnue, il a voulu en réalité éclairer la question toujours pendante de l'unité primitive du poème. Cette unité, il la tient pour certaine, et il l'entend au sens le plus rigoureux du mot. Pour lui, l'*Iliade* en son entier est l'œuvre d'un seul poète ; elle n'a subi aucun remaniement profond; elle

nous est parvenue, sauf peut-être quelques détails insignifiants, telle qu'elle a été composée. On sait combien cette manière de voir, presque abandonnée au XIXe siècle, a repris faveur de nos jours. La critique savante n'est pas moins sujette aux mouvements de va et vient que l'opinion commune. Si la thèse de M. D. est vraiment intéressante, ce n'est donc pas tant par sa nouveauté que par la méthode qu'il expose et applique tout à la fois.

L'idée fondamentale de son livre, c'est qu'on peut dégager de l'*Iliade* une « poétique » qui a ses caractères propres. Cette poétique serait celle d'Homère, sa poétique personnelle ; de telle sorte qu'une fois définie, elle pourrait servir à le caractériser et par conséquent à le reconnaître. Tout ce qui serait conforme à cette poétique serait nécessairement son œuvre. Et si on la retrouve toujours identique à elle-même dans toutes les parties de l'*Iliade*, c'est que l'*Iliade* entière est de lui et de lui seul.

Pour la dégager, M. D. estime avec raison qu'il faut étudier le vieux poème sans parti pris, sans vouloir l'assujettir à des idées préconçues. Or c'est là, selon lui, une disposition d'esprit qui est fort rare chez les critiques. Pour le démontrer, il a passé en revue dans une introduction substantielle (*Ueberblick über die letzten Phasen der Homerforschung*) ce qui a été écrit de plus important depuis une trentaine d'années sur le sujet qui l'occupe. Quoi qu'on pense des conclusions, on sera heureux de trouver là un résumé bien fait d'une « littérature » dont l'abondance est quelque peu décourageante.

Le terrain ainsi déblayé, l'auteur en vient à ce qui est proprement son affaire. Ne pouvant appliquer immédiatement sa méthode à l'*Iliade* entière, il a choisi comme matière d'expérience le 5e livre, où sont racontés les exploits de Diomède (Διομήδους ἀριστεία). La raison de ce choix, c'est que ce livre lui paraît avoir constitué une unité de récitation, une « rhapsodie » complète : c'est un tout, bien que ce soit aussi une partie inséparable d'un grand ensemble. Cette rhapsodie, il l'étudie vers par vers, ou plutôt morceau par morceau, de façon à déterminer avec toute la précision possible la manière de composer du poète. Qu'il y ait là bon nombre de notations subtiles et contestables, on ne s'en étonnera pas ; mais il faut reconnaître qu'il y a aussi beaucoup d'observations justes, vraiment profitables. L'auteur a eu le mérite de mettre en lumière, comme personne ne l'avait encore fait, le parallélisme fondamental des parties ; il en a montré également la liaison, et, dans cette liaison, la progression des effets. Sans discuter ici les détails, reconnaissons que l'ensemble paraît consistant, et accordons à M. D. qu'il a rendu extrêmement vraisemblable l'unité de cette belle rhapsodie.

Mais que faut-il en conclure relativement à la composition générale du poème ? C'est ici naturellement que commencent les difficultés et que la méthode laisse voir à découvert ses défauts.

Procédant par élargissements successifs et cherchant à gagner du terrain pas à pas, M. D., une fois qu'il a dégagé la poétique du 5e livre, entreprend de montrer qu'elle domine également les parties avoisinantes. Selon lui, la *Diomédie* était complète dans les limites de ce 5e livre, malgré le témoignage contraire d'Hérodote (II, 116), mais elle était encadrée symétriquement par d'autres rhapsodies composées suivant les mêmes formules : c'étaient, d'une part, un récit des exploits d'Ajax comprenant les chants VI et VII ; d'autre part, notre chant IV actuel, où l'on voit Agamemnon passer en revue son armée. Toutes ces rhapsodies se liaient entre elles, et, ainsi liées, constituaient une continuité de chants, assemblés d'après les mêmes principes de parallélisme et de progression ; considérées isolément, elles offrent, selon M. D., les

mêmes caractères que la Diomédie. Ce qui est vrai du groupe ainsi constitué l'est également, pour le savant critique, du poème tout entier. De proche en proche, on en démontrerait ainsi l'unité absolue.

Toute cette partie de la démonstration, qui en est pourtant la partie capitale, est malheureusement traitée fort rapidement et par suite très difficile à discuter. Il me semble cependant qu'elle prête, dès à présent, à quelques objections décisives.

Tout d'abord, il faut vraiment beaucoup de bonne volonté pour attribuer au groupe formé par les chants VI et VII l'unité que M. D. croit y découvrir. Quant au chant IV et à la Revue d'Agamemnon, on peut admettre sans doute que c'est là une introduction assez bien adaptée à la Diomédie, puisque le personnage de Diomède y est mis fortement en relief. Encore faut-il reconnaître que cette Revue semble mieux convenir, comme préparation, à une série de combats qu'à une « Aristie » individuelle. Mais, quand même l'adaptation serait reconnue parfaite, qu'en pourrait-on conclure quant à l'unité le plan primitif? Dire que l'*Iliade* a subi des additions et des remaniements, ce n'est pas nier que ces additions et ces remaniements aient été adaptés aux parties préexistantes du récit ; c'est même plutôt le contraire.

D'ailleurs, l'objection fondamentale à faire aux idées de M. D. me paraît être d'une autre nature. Elle porte sur le fond même des choses. Admettons qu'il y ait, en effet, une poétique homérique assez nettement caractérisée. Quel moyen avons-nous d'affirmer que cette poétique a été celle d'un homme et non pas celle d'un groupe et d'une école? Les caractères que l'on signale, symétrie, parallélisme, progressions, contrastes, sont précisément de ceux qu'on peut qualifier de procédés techniques facilement imitables et assimilables. Nous retrouvons des procédés analogues dans les œuvres plastiques de l'art grec, par exemple dans la série des vases peints du Dipylon. Irons-nous prétendre pour cela que tous ces vases soient l'œuvre d'un même artiste? Ceci revient à dire que, pour caractériser une personnalité poétique, il faut recourir à un signalement moins extérieur, à des traits plus intimes, à des comparaisons plus précises et plus pénétrantes. Nous ne pourrions le faire d'une manière décisive en ce qui concerne l'*Iliade* que si nous possédions un assez grand nombre d'œuvres contemporaines pour instituer des rapprochements vraiment instructifs. Dans l'état actuel de nos sources, toutes les appréciations, si étudiées qu'elles soient, ont nécessairement quelque chose de subjectif et en somme d'assez arbitraire. Quel que soit le mérite du travail de M. D., il ne semble pas qu'il apporte à la critique les principes sûrs dont elle aurait besoin.

Maurice Croiset.

69. *Franz HEINEVETTER. Würfel-und Buchstabenorakel in Griechenland und Kleinasien.* Breslau, Koebner, 1912. In-8°, 58 p.

Les sept inscriptions oraculaires trouvées en Asie-Mineure, dit M. H., sont loin d'être aussi insignifiantes que le pensait Kaibel. Elles offrent, au contraire, un grand intérêt, tant au point de vue de la langue que de l'histoire des religions. Aucune d'elles ne donne la liste complète des réponses ; ce sont les copies plus ou moins altérées d'un original inconnu ; on peut en établir la filiation comme pour une famille de mss. M. H. s'efforce, en les rapprochant et en les replaçant dans leur exacte succession, de reconstituer l'ensemble de l'oracle, ce qui n'avait pas été fait encore. Il donne d'abord le texte en majuscule : puis, au-dessous, une transcription en minuscule qui est en même temps un essai de restitution; au bas de la page

un apparat critique contient des restitutions différentes. A ces inscriptions s'ajoute un fragment d'oracle trouvé à Colosses, qui, pour le fond et en grande partie pour la forme, s'accorde avec elles et qui appartient sans doute à une huitième copie du même oracle. Toutes ces inscriptions ont été découvertes dans une même région assez étroitement délimitée : Lycie, Pamphylie, Pisidie et Phrygie méridionale.

Pour consulter ces oracles, on se servait d'osselets. Ceux dont s'occupe M. H. en exigeaient cinq; pour d'autres (p. ex. l'oracle dont on a trouvé un fragment à Termessos) il en fallait sept. Cinq osselets donnaient cinquante-six coups différents, pour chacun desquels il y avait une réponse. Les osselets une fois jetés, on cherchait sur la liste des réponses l'indication du résultat obtenu et l'oracle correspondant. Dans les inscriptions étudiées par M. H., chaque réponse consiste en trois hexamètres, précédés d'un hexamètre qui décrit le coup. Ces oracles se tiennent ordinairement dans les généralités, pour être applicables à tous les cas ; mais ils se prononcent sans équivoque sur l'opportunité d'agir ou de ne pas agir.

Le procédé employé se discerne moins facilement quand il s'agit d'oracles semblables à celui qui a été découvert à Syghyrlik en Pisidie. Les réponses, au nombre de vingt-quatre, y sont rangées par ordre alphabétique, d'après la lettre initiale du premier mot. Cinq osselets permettaient de tirer vingt-quatre nombres et chaque coup correspondait à une lettre. Dans les temples on pouvait, comme l'a conjecturé Kaibel, interroger l'oracle en tirant d'une urne une des vingt-quatre lettres. M. H. croit reconnaître une de ces lettres dans un *digamma* de bronze massif qui figure aujourd'hui au musée archéologique de Breslau, dans la collection Schaubert, et dont on n'avait pu jusqu'ici déterminer le caractère. Dans le sanctuaire, sans doute devant la statue du dieu, était disposé l'attirail nécessaire à la consultation : une table pour les dés, un cornet, cinq κύβοι et une urne contenant vingt-six lettres (y compris le ϝ et le ϙ ; car, avec les κύβοι, vingt-six coups sont possibles) ; tout auprès, une liste des oracles gravée sur pierre. Le consultant pouvait, à son choix, tirer aux dés la réponse ou recourir au procédé alphabétique, peut-être même employer les deux méthodes.

L. Méridier.

70. *George Francis HILL. A catalogue of the greek coins in the British Museum. Catalogue of the greek coins of Phoenicia.* In-8°, CXLVI-361 p., 45 planches.

Je suis tellement en retard avec ce nouveau volume — le 25e du catalogue britannique, que mon compte rendu n'a plus que la valeur d'une carte de remerciement. Ce long délai m'a toutefois donné l'occasion et le temps de consulter maintes fois l'excellent travail de M. Hill et d'en apprécier la science et l'exactitude. Même dans la disposition matérielle, chaque volume du catalogue marque un progrès sur le précédent : ici l'on notera les renseignements précis sur la provenance de chaque pièce, l'indication de poids en grammes et centigrammes à côté des *grains* anglais, celle de la position relative des coins dans la frappe, la large utilisation, dans la Préface, des pièces des collections continentales, dont un grand nombre sont reproduites sur des planches spéciales (nos 38-45). Je note en passant que le bronze d'Aradus contremarqué par la XVe légion est de l'an 112 (BOT Arad.), et non 115. Je ne puis que m'associer aux doutes exprimés par Studniczka quant à l'interprétation des types, des légendes et des dates sur les prétendus sicles de Sidon. Il n'y a jamais eu de roi à Sidon entre 348 et 332. Je per-

siste à croire que ces frappes ont un caractère purement naval et qu'elles étaient faites, au nom du grand Roi, par le commandant en chef — sidonien ou non — de sa flotte.

T. R.

71. *Konradus JANDER. Oratorum et rhetorum græcorum fragmenta nuper reperta* (fascicule 118 de la collection H. Lietzmann : *Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen*). Bonn, A. Marcus et Et. Weber, 1913. 42 p. Prix : 1 mark.

La collection Lietzmann vient de s'enrichir encore d'un de ces fascicules très utiles qui mettront à la portée de tous les textes récemment découverts sur papyrus et jusqu'ici dispersés dans des publications diverses, parfois difficilement accessibles aux travailleurs de province et fort coûteuses. On trouvera réunis ici les fragments d'orateurs et de rhéteurs. J'indique les numéros les plus importants : 1° Antiphon. Περὶ μεταστάσεως. 10. Lysias. Κατὰ Θεοζοτίδου. 16. Isée. Κατ' Ἐλπαγόρου καὶ Δημοφάνους. 19, les fragments de l'Ἐπιστολή Φιλίππου d'après Didyme. 23. Hypéride. Κατὰ Δημάδου παρανόμων. 32. Aristogiton. Κατὰ Ἐπιρείδου. 37, le papyrus musical d'Hibeh, les fragments anonymes 40, 59. M. Jauder a classé l'ensemble en 4 catégories : I. *Decem oratorum fragmenta* : II. *Oratorum in canonem non receptorum fragmenta*; III. *Rhetorum incertorum fragmenta*; IV. *Fragmenta dubia*. L'annotation, dans sa sobriété, est très précise et donne tout l'essentiel. On pourra la compléter au besoin, en se reportant à la dissertation que M. Jauder publie en même temps que ce fascicule : *Oratorum et rhetorum græcorum nova fragmenta collecta, adnotationibusque instructa* (Bonnæ, 1913). On trouvera aussi dans cette thèse les menues bribes par trop insignifiantes que M. J. a eu raison de ne pas reproduire ici, ainsi que les fragments d'orateurs déjà connus, mais utiles pour l'histoire de la tradition manuscrite.

A. Puech.

72. *K. KUIPER. Ad Satyri fragmentum de vita Euripidis adnotationes duæ* (extrait de la *Mnemosyne*, t. 41).

Article intéressant, où M. Kuiper étudie, avec sa grande connaissance de tout ce qui touche à Euripide, quelques textes du fragment de Satyros publié par M. Hunt. Je note en particulier, pour la phrase mutilée p. 131, colonne 2, où Wilamowitz a suppléé le nom d'Ion, la conjecture Ἀγάθωνος. Il faut lire aussi ce que M. K. écrit à propos des secondes *Thesmophoriazouses* et du *Gérytadés*, et se féliciter que M. K. promette d'examiner, dans un article subséquent, ce qui est relatif au séjour d'Euripide en Macédoine.

A. P.

73. *L. LAURAND. A propos d'Homère. Progrès et recul de la critique*. Paris, Klincksieck, 1913. In-16 carré, 76 p.

Ces pages ne sont pas, comme il pourrait sembler au premier abord, d'un philologue désabusé : elles sont simplement d'un philologue assez averti et assez sage pour ne rien renier des vraies conquêtes de la critique, mais pour ne lui faire crédit qu'à bon escient. A la fortune étonnante des théories de Frédéric-Auguste Wolf, pendant tout le XIXe siècle, a succédé le désenchantement, et nous assistons aujourd'hui à une réaction presque universelle. On s'est avisé, en effet, d'appliquer à des œuvres très homogènes les procédés de dissection littéraire inaugurés par le philologue de Berlin, et l'on s'est aperçu que les

personnalités les plus incontestables, depuis Euripide, Platon ou Virgile jusqu'à Gœthe et Victor Hugo, ne résistaient pas à ce traitement dissolvant. Car il n'est, pour ainsi dire, pas d'auteur qui n'ait plus d'une manière, souvent dans une même œuvre. Dès lors on ne pouvait plus maintenir avec la même assurance que l'Iliade et l'Odyssée ont grandi par le travail collectif de générations d'aèdes, et le vieil Homère est remonté sur son piédestal. C'est l'expérience instructive que M. L. résume en traitant quelques aspects de la question homérique avec autant d'érudition que de bon sens, et non sans une pointe d'humour qui ne gâte rien.

A. D'ALÈS.

74. *Gabriel LEROUX. Lagynos. Recherches sur la céramique et l'art ornemental hellénistique.* Paris, Leroux, 1913. In-8°, 137 pp.

Après avoir longtemps concentré leurs recherches sur la céramique grecque de l'époque archaïque ou du beau style classique, les archéologues en viennent maintenant à examiner des séries qui restaient peu étudiées, en particulier les vases dits « de décadence », du IVe et du IIIe siècles. Les solides notices écrites par Furtwaengler et Hauser dans le grand ouvrage de la *Griechische Vasenmalerei* sur les œuvres capitales de cette catégorie, divers articles de M. Zahn ont tourné l'attention vers ces documents trop négligés et ont heureusement réagi contre l'indifférence et le dédain qui les condamnaient à l'obscurité. Dans notre jeune École d'Athènes, des travaux comme ceux de M. Picard et de M. Courby ont ouvert aussi la voie de ce côté, et voici que M. G. Leroux nous apporte à son tour une excellente et importante contribution à ce genre d'études.

Sa monographie sur le *Lagynos* est très clairement définie et circonscrite par le titre qu'il a choisi. Le lagynos est une bouteille à une anse, de forme particulière, à haut col et à panse aplatie, sorte de cruche à vin, qui paraît avoir joui d'une grande vogue pendant le cours du IIIe siècle avant notre ère. Il est revêtu d'un enduit blanc sur lequel on a peint en couleur noire, souvent brunie et jaunie à la cuisson, un décor en guirlandes, couronnes, vases, lyres et instruments de musique, qui ne sont pas sans analogie avec la pimpante ornementation de notre mobilier français du XVIIIe siècle. Plus rarement le décor est fait de reliefs à personnages. Accessoirement on peut citer quelques autres formes, oenochoés, pyxis, qui présentent les mêmes particularités; mais, en fait, c'est uniquement le lagynos peint qui est en cause ici. Un catalogue, méthodiquement dressé et accompagné de nombreuses figures, décrit près d'une centaine d'exemplaires. Le reste du livre est consacré à une étude générale sur les formes, la technique, les motifs, la date et lieu de fabrication, l'analyse du style décoratif. Ce sont ces idées d'ensemble qui méritent surtout l'examen.

Le lagynos, en latin *lagena*, était l'accessoire indispensable des banquets nocturnes ou champêtres. Un de ces vases porte le nom pittoresque de σύμπλανος, compagnon, camarade, qu'un buveur reconnaissant a tenu à faire inscrire sur la panse. Il y avait à Alexandrie, sous les Ptolémées, une fête populaire, où chacun apportait son broc de vin et qu'on appelait la « lagynophorie ». Plusieurs épigrammes de l'Anthologie célèbrent ces pots en termes attendris que ne désavouerait pas le Sganarelle de Molière. M. Leroux remarque ingénieusement que la guirlande si souvent peinte sur la panse n'est qu'une traduction et un simulacre de la couronne en vraies fleurs que le buveur passait d'habitude autour du col de sa bouteille. Mais il n'est pas disposé à admettre avec M. Zahn que l'on ait réservé l'usage

de ces vases aux cérémonies du culte. En effet, on ne trouverait pas des exemplaires dispersés dans tous les coins du monde ancien, s'ils avaient pris place dans une fête alexandrine particulière.

L'auteur explique comment, dans le four, le décor a pris les tons nuancés, allant du noir au brun, au jaune et au rouge orangé, qui ajoutent à la belle structure de la forme l'attrait d'une polychromie capricieuse. Mais il est peu exact de dire que cette transformation s'opère « sous l'action du feu ». Le degré plus ou moins élevé de la température n'y est pour rien ; ce sont des coups de flamme oxydante, et c'est l'effet de l'introduction — accidentelle ou voulue — de l'air dans le four chauffé.

En étudiant les motifs, l'auteur a très justement tenu compte des tentatives anciennes qui remontent jusqu'au début du ve siècle : mais on eût aimé que la transition fût plus fermement marquée avec la catégorie apulienne du IVe siècle, où déjà la recherche des accessoires, tambourins, guirlandes, bandelettes, conduit insensiblement au style « naturaliste », au goût des « natures mortes » qui est typique ici. On aurait pu montrer comment, en abandonnant le système de la peinture « à personnages », le décorateur a cependant retenu du répertoire antérieur ce qui en constituait le mobilier et les accessoires. L'art grec est toujours remarquable par la continuité solide des traditions et par l'enchaînement logique du style nouveau au style précédent.

Pour le centre de fabrication M. L. a raison d'être réservé ; car on n'a pas pu arriver à une solution précise, et il est possible qu'il y ait eu des centres divers de production. Toutefois il indique comme direction générale les Iles et la Grèce orientale, et je crois aussi que l'on doit chercher la création du type du côté d'Alexandrie et de la Cyrénaïque, région où l'on a pratiqué avec persistance le décor à fond blanc.

L'étude du style dit naturaliste prête à des réflexions assez neuves. La façon de reproduire la fleur ou la feuille prouve que le peintre n'avait pas observé de près la nature. Il imite le grand art ou des industries supérieures qui lui fournissent des modèles ; mais lui-même ignore « la route des bois et des champs ». Pareille conclusion est aussi sortie des recherches de M. Morin Jean sur le *Dessin des animaux en Grèce*. Il faut nous faire à cette idée que l'industriel grec n'a pas serré de près la réalité ; il s'est forgé un monde à lui, un monde d'images idéales et conventionnelles. La stylisation est pour lui l'opération nécessaire et indispensable. « On devine à l'origine, dit l'auteur (p. 113), des études très poussées, faites d'après nature. Mais les copistes qui reproduisent et se transmettent entre eux ces images, sans jamais se reporter au modèle vivant, le déforment chaque jour davantage au gré de leur propre goût. »

Quant aux objets peints sur les lagynoi, M. L. a raison de dire que ces couronnes, ces lyres, ces amphores ne sont pas uniquement les emblèmes d'un plaisir facile et vulgaire, attestant de basses préoccupations de la bonne chère et du vin, mais qu'ils contiennent aussi une part de vie religieuse, qu'ils ont la valeur de symboles dionysiaques qui leur conserve une sorte de vertu protectrice et agissante.

Je crois qu'il aurait fallu pousser plus à fond la comparaison avec le décor des habitations ; il me semble que c'est la plus grave lacune du livre. Il ne suffisait pas de renvoyer à la bonne étude de M. Bulard dans les *Monuments Piot* sur les maisons de Délos. Bien d'autres documents, en particulier les fresques des tombes de la Macédoine et de la Russie méridionale auraient dû être signalées et étudiées pour cette période. On y trouverait aussi la preuve que le fond blanc des vases est destiné lui-même à rappeler la technique du décor mural.

L'auteur y a cependant touché en passant, quand il traite de l'art « illusionniste » qui cherche le trompe-l'œil, l'effet du relief et du volume par la couleur et le jeu des ombres. Ce sujet amenait naturellement à la peinture pompéienne et romaine, dont l'auteur s'est abstenu de parler avec quelque détail, sans doute parce qu'il aurait considéré ce développement comme en dehors de son programme. Mais du moins il aurait pu, sans sortir de la céramographie, montrer que les vases à reliefs, bols de Mégare, amphores de Cumes, coupes et plats de Calès, poteries d'Arezzo, qui sont contemporains des lagynoi, subissaient les mêmes influences et obéissaient aux mêmes principes décoratifs.

E. Pottier.

75. *Victor MAGNIEN. Le futur Grec.* T. I : *les Formes.* T. II : *Emplois et origines.* Paris, Champion, 1912. 2 vol. in-8°, XII-448 p., IX-337 p.

On sait que le futur grec ne correspond pas toujours au futur latin ni au futur français. D'instinct, les traducteurs le rendent, le cas échéant, à l'aide de l'auxiliaire *vouloir*. Ce sentiment concorde avec les enseignements de la grammaire comparée, qui a rapproché le grec δώσω, l'ancien indien dāsyāmi, le lithuanien dúsiu.

Il est vrai que cette parenté a été contestée, et qu'on s'est demandé si le futur grec ne serait pas plutôt un lambeau détaché du subjonctif de l'aoriste. Cette théorie, à son tour, soulevait des difficultés, si bien qu'actuellement l'explication la plus acceptable et la plus autorisée paraît être celle qui rattache le futur grec en partie à une formation spéciale, caractérisée par le suffixe σ, en partie au subjonctif de l'aoriste sigmatique.

M. M. n'a pas la prétention d'apporter des idées nouvelles. Il s'est proposé simplement de « coordonner et de généraliser » ce qu'il appelle des résultats acquis. On sait ce que *généraliser* veut dire. Voilà l'auteur engagé à démontrer que « le futur grec est un présent, qu'il est donc duratif, mais seulement en tant qu'il est présent désidératif; que πεύσομαι ἐρέω φανήσομαι δεδέξομαι n'expriment en aucune façon que l'action de s'informer, de dire, de paraître, d'accueillir soit durative, momentanée ou achevée; qu'ils notent une volonté de s'informer, de dire etc. qui dure : Je suis et reste dans la volonté de m'informer, de dire, etc. ». Sans doute, cette formule est présentée en manière de conclusion, de même que l'unité des sens et des formes du futur grec. Mais il est clair que l'examen des textes a été abordé avec l'idée préconçue de ramener tous les emplois du futur au soi-disant sens fondamental, de démontrer que, appartenant au grand groupe des présents à valeur désidérative, il indique non pas l'action à venir en elle-même, mais l'état actuel qui prépare cette action, et, essentiellement, l'intention de l'accomplir. Qu'importe que la seule traduction possible soit celle qu'offre le futur latin ou le futur français, qu'il n'y ait aucune nuance discernable d'une langue à l'autre ? il est toujours permis de croire que le futur grec garde, quand même, sa valeur spéciale, et M. M. va jusqu'à affirmer qu'on sent aisément que si, chez Platon, le participe γενησόμενα arrive à exprimer un sens temporel, c'est seulement grâce à un effort d'abstraction.

« Pour les abstractions, j'aime le Platonisme ».

Les théories valent ce qu'elles valent, et celle qui forme le pivot de la thèse de M. M. est assurément très défendable. Récemment encore, à propos des parlers de l'Albanie, on signalait que la formation du futur à l'aide du verbe *vouloir* est commune à toutes les langues balkaniques. Qu'est-ce à dire sinon que ce qui est sentiment, émotion, volonté a joué de tout temps, surtout

dans les commencements, un rôle prépondérant, que l'élément modal coexiste, dans le futur grec, avec l'élément temporel, en raison de ce fait bien connu, qu'il n'y avait pas primitivement de distinction entre les modes et les temps? Tout compte fait, et sans méconnaître la valeur de quelques-unes des objections qu'elle a soulevées, la théorie qui rattache le futur grec au subjonctif, en même temps qu'aux présents de valeur désidérative, a par elle-même une grande vraisemblance, et elle est confirmée non seulement par le témoignage des anciens, mais aussi par les enseignements de la grammaire comparée. La voix moyenne, qui est un trait caractéristique du futur grec, semble bien tenir à une particularité remarquable, à savoir que, dans l'ancien indien, à côté de certains aoristes forts, ne se rencontrent des aoristes sigmatiques qu'au moyen, ce qui revient à dire que les futurs à voix moyenne ne sont probablement pas autre chose que les subjonctifs de ces aoristes en ς. En présence de formes telles que ἁμαίψεται, on ne sait parfois, et M. M. est bien forcé de se demander si on a affaire à un subjonctif ou à un futur. C'est avec cette théorie qu'on s'explique le mieux que le futur ait exprimé tantôt une action voulue par le sujet, tantôt une action qu'il doit accomplir d'après la volonté d'un autre, ici une idée de concession, là une nuance d'indifférence, qu'il ait indiqué ce qui est prévu, espéré, craint, ainsi que ce qui est simplement considéré comme devant arriver dans un avenir prochain ou éloigné.

Je dis : avenir. Car il est bien évidant que, si peu futuristes qu'ils aient été par atavisme, les Grecs n'ont pas attendu jusqu'à Platon pour associer l'idée métaphysique du temps à venir à des expressions qui n'avaient pas primitivement ni exclusivement rapport au temps. Le facteur intellectuel a dû tendre à conférer le sens temporel à des formes en soi indifférentes à toute relation temporelle, et cela, grâce à des adverbes indiquant l'avenir, grâce surtout au contexte. C'est justement le contexte dont M. M. a le moins souci. Il fait une douce violence aux passages cités pour en éliminer l'élément temporel.

Explications par des sens évolués, par des renforcements de sens (βουλήσομαι ἰδεῖν), contestation de certains emplois embarrassants (δύναμαι construit avec l'infinitif futur), raisonnements sophistiques, interprétations arbitraires des conjonctions qui introduisent certaines propositions secondaires, ὡς, ὅφρα, ἵνα, ὅπως, recours au soi-disant sens primitif de mots dont nous ignorons encore l'étymologie, tels que μέλλω, analyses dont la langue n'est nullement responsable, tout est mis en œuvre pour dégager le sens « volontatif », ou ceux que M. M. en déduit, exception faite de quelques rares cas où il admet que le futur a un sens indiscernable du sens temporel, notamment quand il y a opposition avec d'autres temps; ou bien quand, par suite d'une atténuation du sens « volontatif », il exprime des choses qui ne sont pas absolument voulues par le sujet. A ce compte, je ne sais si on ne pourrait pas aussi bien soutenir que le futur grec a exprimé d'abord une idée de « potentialité ». Et, de fait, il a une grande affinité avec l'optatif potentiel; les scholiastes d'Homère, les lexicographes attestent que ἐθέλειν équivaut souvent à δύνασθαι, tout comme nous disons : cela ne *veut* plus marcher, dans le sens de : ne *peut* plus. C'est en raison de l'équivalence du futur et du subjonctif de sens potentiel que Racine a pu écrire (*Androm.* v. 403 :

Vous croyez qu'un amant vienne vous insulter ?

Au surplus, M. M., après tant d'autres traducteurs, a souvent recours à l'auxiliaire *pouvoir* pour traduire soit le futur de l'indicatif soit la périphrase équivalente de μέλλω avec l'infinitif.

Ceci indiquerait, qu'il y a eu, non pas,

unité, mais variété d'emplois et de sens, le sujet parlant n'ayant, du reste, conscience que du futur comme faisant partie d'un système verbal, de même que, quoique le génitif grec eût aussi la valeur d'un ablatif, le sujet parlant n'avait conscience que d'un cas unique. Bien entendu, le sens modal primitif du futur, volitif, potentiel ou concessif, maintenait toujours ses droits, et c'est affaire à l'helléniste de discerner les cas où il prend le pas sur le sens temporel. L'erreur de M. M. est d'avoir pris à tâche de couper, pour ainsi dire, tous les ponts qui reliaient le sens temporel au sens modal, de croire possible de retrouver dans tous les exemples le prétendu sens fondamental; d'avoir oublié, en somme, que, s'il est déjà très risqué de prétendre établir la signification essentielle d'une forme pour en déduire toutes les acceptions diverses qu'elle peut présenter, cette tentative est à plus forte raison contraire à une bonne méthode, quand il s'agit d'un produit complexe, qui provient très probablement de deux formations étymologiquement distinctes. En tout cas, il y a, dans le développement historique de la langue grecque, une tendance manifeste à exprimer de plus en plus, par la forme même du verbe, les rapports de temps.

Une tendance non moins certaine, qui remonte aux temps les plus reculés, qui n'a jamais disparu, est celle qui a trait à la distinction d'un futur du présent, d'un futur de l'aoriste, et d'un futur du parfait, tant au point de vue de la forme qu'au point de vue du sens. M. M. la nie. Elle est pourtant attestée par la double formation en néo-grec, d'un futur de présent et d'un futur d'aoriste θὰ δίδω — θὰ δώσω ; νὰ γράφω — νὰ γράψω). Quoi qu'en dise M. M., il y a bien une différence de sens entre les diverses espèces de futurs qu'on trouve réunies dans Platon *Resp.* 361 e, où δεδήσεται, par exemple, signifie proprement : *sera gardé en prison.* L'analogie explique très bien que δεδήσομαι ait été calqué sur δήσω, non sur δέδεμαι. Quant au futur II passif, il forme avec l'aoriste correspondant un groupe indissoluble. On n'a pas encore fait, d'une façon complète, l'historique, à partir d'Homère, des différenciations de sens qui se sont produites entre des formes telles que φανοῦμαι et φανήσομαι, ni montré méthodiquement l'influence exercée par les autres temps, le présent par exemple, sur le futur, au point de vue du mode d'accomplissement de l'action. Il y aurait aussi à tenir compte des transpositions de sens qui ont dû résulter de la fusion des formes de présent désidératif et des formes de subjonctif aoriste. Des recherches de ce genre et d'autres encore tiendraient avantageusement la place des « quisquilie byzantine » qui encombrent les pages 250 à 256. Elles ont un air de grimoire qui ne peut que nuire à un travail d'ailleurs digne d'éloges, tant pour l'étendue de l'enquête que pour le profit qu'on en retirera.

Le premier volume, qui contient un vaste répertoire de formes recueillies chez les principaux écrivains, depuis Homère jusqu'à Polybe, y compris les Septante, le Nouveau Testament, les recueils déjà existants, les dialectes, nous renseigne sur la fréquence des formes citées, sur le vocalisme radical, sur la voix, sur le ton, sur le suffixe. Il traite des futurs en σω et en σῶ, des futurs à redoublement, des futurs passifs, et enfin du futur dorien.

Le volume II est destiné à déterminer le sens des formes réunies dans le volume I. Il se termine par un chapitre, bien confus et témoignant d'une certaine inexpérience, sur les origines du futur grec. Il est certain qu'on ne peut pas espérer de résoudre le problème du futur grec, sans sortir du domaine propre de cette langue. Mais il ne faudrait s'engager sur ce terrain glissant qu'avec de solides connais-

sances en grammaire comparée. En tout cas, il y a des réserves à faire sur le genre de preuves que M. M. prétend tirer du chapitre final, comme nous en avons fait sur la prétendue démonstration fournie par les textes eux-mêmes. Peut-être aurait-il convenu de préluder à une étude d'ensemble comme celle de M. M. par des recherches isolées, par exemple sur la question de ἄν avec l'indicatif, l'infinitif, le participe futur, sur celle de la construction de certains verbes avec l'infinitif futur, aoriste ou présent, sur celle des divers emplois de μέλλω, sans parler des questions multiples qui concernent les formes mêmes. Quoi qu'il en soit, s'il y a encore de quoi s'occuper avec le futur grec, les deux volumes de M. M. resteront une contribution des plus importantes à l'étude d'un vaste sujet, qui n'avait pas encore été traité chez nous avec cette ampleur. Tels qu'ils sont, leur mérite a été consacré par des récompenses de la Commission du prix Volney et de l'Association des Études grecques. Ils font espérer que ce vaillant travailleur, cet ancien élève du regretté Albert Martin et de M. Perdrizet, ne s'arrêtera pas à ce premier essai, que recommande le haut patronage de M. Meillet et de M. Vendryes.

On trouvera ci-dessous des corrections ou rectifications qui pourront servir à une nouvelle édition.

T. I, p. 40. C'est ἥσουσιν qu'il faut lire, au lieu de ᾄσουσιν, dans Plat. *Leg.* 666 d.

P. 60. Le futur de λάπτω est λάψομαι en attique. Il faut donc lire à 2e p. sg. : ἀπολάψει dans Aristoph. *Nub.* 811. En général, beaucoup de ces formes moyennes, à la 2e pers. du sing., ont été remplacées dans les manuscrits, par des formes actives; cp. p. 67 σκώψει *Nub.* 293; p. 70 φυλάξει, *Pax* 176, etc., etc.

P. 67. Il est possible que διώξομαι révèle le vocalisme soit d'un parf. δεδίωκα, soit d'un aor. ἐδίωκα correspondant à δίημι δίεμαι.

P. 74 λεύσσω est rangé, par erreur, parmi les radicaux à caractère dental.

P. 82. C'est ἀπεικάσομαι qui se trouve dans Xén. *Mém.* 3, 11, 1.

P. 84 (Strat) n'est pas une abréviation claire pour désigner un fragment de Straton cité par Athénée 9, 383 A.

P. 102. L'interprétation que donne M. M. de διοίσομαι ne s'applique pas à l'exemple cité de Soph. *Aj.* 511.

P. 103-105. οἶσε et ὄψεσθε peuvent, avec plus de vraisemblance, être considérés comme des impératifs de l'aoriste en ς à voyelle thématique. C'était l'opinion d'Hérodien. Quant à δύσετο, βήσετο, que M. M. considère comme des impf. du futur, il convient de mentionner l'opinion de M. Wackernagel qui pense qu'on doit les écrire avec ς̓ς.

P. 206. Συμβλήσεαι dans Y 335 est dû sans doute à la variante συμβήσεαι. Dindorf a corrigé : συμβλήεαι.

P. 248. C'est, sans doute, par suite d'une confusion que λίπον est cité, à côté de λείψομαι, dans le sens de *rester seul, être abandonné.*

P. 284. Il n'est pas prouvé qu'il faille admettre un futur ἰδέω dans Ξ 235. Il est bien plutôt probable que ἰδέω, qu'il ait, ou non, pris la place de εἰδέω ou même de εἴδω est, en tout cas, un subjonctif. — D'autre part, une simple mention de μαθεῦμαι (Thcr. XI, 60) ne suffit pas. Cette forme devrait figurer à la p. 382.

P. 312 sqq. Le fait que les formes πίομαι χέω νέομαι, etc., sont mentionnées comme futurs sans suffixe dans un appendice aux chapitres I et II atteste le vice du plan adopté par M. M. Il y a, dans cet appendice, des éléments très disparates. V. t. II, p. 288.

P. 326. πεφήσεαι signifie non : *tu seras tué*, mais : *tu seras un cadavre gisant.*

P. 361. ἐπιλησθήσομεθα a le sens passif dans Sept. Ps. 9. 19.

P. 367. περαιωθήσομαι est employé intentionnellement dans Ran. 138 pour

donner un sens différent de celui de περαιώσομαι.

P. 379. C'est πλευσόμεθα qu'il faut lire dans Xén. *An.* 5, 1, 10. Dans ce chapitre sur le fut. dor., M. M. ne tient pas compte de l'influence de la versification sur le choix ou le rejet des formes en οῦμαι chez les poètes attiques.

P. 381. Tout ce qui est dit du futur dorien dans Archimède devrait être mis entre guillemets, puisque c'est une reproduction textuelle de l'article de Heiberg, lequel est cité seulement dans la bibliographie. Au surplus, M. M. ne paraît pas s'être rendu compte que la règle d'intonation de la pénultième ne s'applique pas au dorien.

P. 382. Qu'est-ce que θασοῦμες, cité parmi les futurs de Théocrite? λασεύμεσθα Id. IV, 39 n'est pas une correction.

T. II, p. 3. Dans H. X, 416, lire ἐάσατε, au lieu de ἐάσετε.

P. 5. Dans le passage cité de Plat. *Leg.* 947 c, il s'agit d'un subj. aor. : ἐπιόψωνται.

P. 11, lire η 342.

P. 29. Ecrire παρὲξ dans ψ 15-16, et ὀτρύνουσα, ibid., 264.

P. 31. On ne voit pas bien comment M. M. explique λησόμενον dans Soph. *El.* v. 1246. Au tome I, p. 15, il écrit à ce propos : « il est inutile de le considérer comme passif ».

P. 32, l. 20, lire : αἰσχρὸν.

P. 41, l. 15, lire ἑώρα et καὶ ὥς.

P. 55. L'explication de Thuc. I, 138,3 est bien subtile. Τοῦ γενησομένου a paru suspect, sans doute à juste titre, à van Herwerden.

P. 63. Dans Υ 83, l'infin. prés., malgré la présence de ὑπίσχεο, a sa raison d'être comme apposition explicative du substantif ἀπειλαί, et comme dépendant, à ce titre, moins directement du verbe.

P. 69. La constr. de ἀναβάλλομαι avec l'infin. fut. est due simplement à l'analogie des v. signifiant promettre.

P. 73. Dans le passage cité : 494, lire πόντονδε et δὴ φάμεν.

P. 75. Dans υ 120, τίσεσθαι est adopté par Nauck. C'est aussi la leçon défendue par Cobet (*Miscell. crit.*, p. 329). De même, dans Γ 28.

P. 90. Le sens de *Nub.* 1246 est : que crois-tu qu'il va faire?

P. 95. Thuc. IV, 43, 1, ἐλπίζοντες a d'abord, construit avec ἔχειν, le sens de : *croyant*, puis, avec ἑλεῖν, celui de : *espérant*. Peut-être faut-il lire μάλιστ' ἄν, au lieu de : μάλιστα. On voudrait voir ici cités aussi du même Thucydide : I, 11. IV, 24. 80. V, 28. VII, 21.

P. 114. Le texte d'H. χ 347 signifie : *il convient que je chante auprès de toi comme auprès d'un Dieu*, et non : *il me semble que je puis chanter*, etc.

P. 122. Ce qui est dit sous C) n'est guère d'accord avec ce qu'on lit p. 61, l. 3 et suiv.

P. 134. Soph. *O. T.* 72. Lire ῥυσαίμην au lieu de ἐρυσάμην. Cet opt. aor. représente un subj. de la forme directe : τί δρῶν ῥύσωμαι.

P. 137. C'est à la suite du paragraphe VIII que devrait être placé l'ex. d'Isocr. 17, 22 (ὅπως μή + opt. fut.), rangé à tort dans le paragraphe VII. — Dans les vers de Soph. O. *T.* 772 sqq., la leçon à adopter est λέξαιμ' ἄν.

P. 156. Ce n'est pas une autorité que la traduction du Panthéon littéraire, citée à propos de Pind. *Ol.* VII. 20. — M. M. fait dire à Athéna tout juste le contraire de ce qu'elle déclare au v. 186 de la *Batrachomyomachie*.

P. 157-58. L'opposition établie entre le futur et le subj. dans les propos. princip. est toute subjective. δύσομαι dans μ 382 et πειρήσομαι dans ζ 126 peuvent être considérés autrement que comme des futurs.

P. 162 sqq. Le contexte ne comporte pas l'explication donnée de μεταφρασόμεσθα dans Α 140. Même à la 1re pers. du sing. le sens ne serait pas : *je veux considérer*. Ce fut. équivaut à un potentiel comme dans Ζ 70. Ω 717. Η 290. ἐάσομεν dans κ 443 peut être un subjonctif, de même que dans ξ 393, d'autant plus qu'il ne semble pas qu'on trouve le fu-

tur dans les propositions commençant par ἀλλ' ἄγε. Il est donc contestable qu'il y ait un futur de volonté dans κ 286, γ 331, κ 176 où M. M. établit une distinction inutile entre μνησόμεθα et τρυχώμεθα. Il reconnaît d'ailleurs, dans un cas semblable, ne pas voir de différence entre les formes en -σομεν et le subjonctif : π 348.

P. 166. Que M. M. se reporte au texte de Soph. *Antig.* 93, et il verra que sa traduction est erronée.

P. 167. Il est inexact que les exemples cités ne puissent être traduits par un futur français. Ils s'expliquent non pas par le sens final mais par le sens concessif ou le sens de prévision.

P. 168. III. Il s'agit ici de ce qu'on peut appeler l'emploi *philosophique* du futur pour exprimer ce qui, dans la suite, sera reconnu être vrai. Il est analogue à celui de l'imparf., fréquent aussi chez Platon.

P. 170. Soph. *Ant.* 349. Comment ἵππον ἕξεται peut-il être traduit par : *et il peut bien soumettre le cheval?*

P. 172. Il est bien plus simple de voir dans les futurs analysés ici de façon arbitraire des formes adoucies de l'impératif. On aura de la peine à admettre que le futur n'ait pris le sens d'un impératif qu'à l'époque de la κοινή.

P. 177. O 201, μεταστρέψεις est employé absolument, et non comme verbe transitif.

181. III. οὐ μή et le futur n'ont pas le même sens, suivant qu'ils sont ou ne sont pas suivis du signe de l'interrogation.

P. 184. Dans Soph. *El.* 42 οὐ μή est construit avec le subjonctif; de plus, la phrase n'est pas interrogative, double raison pour que cet exemple ne figure pas à cette place. Il n'y a pas davantage d'interrogation dans les exemples de Soph. *El.* 1052, Ar. *Ran.* 508-509 cités p. 186.

P. 192. Dans H. I, 646; A 80, Δ 130, il s'agit très probablement, de subj. aor., non de futurs. Au t. I, M. M. lui-même émet l'hypothèse d'un subj. à propos de λέξεται dans Δ 130.

P. 193. Il faut substituer θῇσιν à θήσει dans π 282, ἀποδῶσιν à ἀποδώσει dans θ 317. Quoi qu'en dise M. M., c'est ὀλέσῃ qu'il faut lire dans Hdt, VI, 86. Il y a une confusion évidente dans ce § III.

P. 235. Les deux vers de l'*Alceste* d'Eur. (208-209) où se trouve ὡς avec le fut. de l'indicatif sont considérés comme interpolés.

P. 194 sqq. Pour les cas où εἰ avec l'indic. fut. alterne avec ἐάν et le subj., voir l'article important de Gildersleeve dans <*Trans. of Americ. Phil.* 1876, p. 13 sqq.>

P. 202-203. Dans *O. T.* 54 le sens est plutôt : Si tu *dois* commander à cette terre, de même que dans Eur. *Alc.* 386 : Si tu *dois* m abandonner; cp. p. 204 : Eur. *Alc.* 699.

P. 210. On peut se demander, et M. M. lui-même l'admet dans 2 ex., si, dans les passages d'Homère cités ici, il ne faut pas voir le subjonctif plutôt que le futur avec εἴ κε.

P. 224. Le subj. λέγῃ dans Ar. *Vesp.* 945 s'explique par la question indirecte.

P. 236. Eur. *Or.* 1193, le sens est : *dis que tu dois tuer Hermione.*

P. 239. A propos des propos. Commençant par ὅπως, il aurait fallu tenir compte du travail important de Weber.

P. 242. ὅπως a le sens final par suite de son emploi avec le subj. de volonté; de même ἵνα (p. 254-5).

P. 249. Les ex. cités sous le § IV devraient être rangés dans le § I, 1 et 2 p. 240, 241).

P. 253. ο 80 ὁποζεύξω δέ τοι ἵππους, ἄστεα δ' ἀνθρώπων ἡγήσομαι est fort inexactement rendu par : (qu'il me soit permis) de *diriger tes* chevaux, et je veux te *montrer les villes* des hommes; ἄστεα est un accus. de but.

Ibid., χ 377 πονήσομαι construit avec ὄφρα peut être un subj. aor., comme ὄψεται dans ρ 6.

P. 255. A : Ar. 667, ajouter *Nub.*

P. 256. A côté de μή + ind. fut dans

K 329, où le sens de volonté est marqué par μή, il aurait fallu citer P, 448 où le même verbe au futur est accompagné de οὐ. De même, l'ex. de Lycurg. 67, cité p. 172, devait trouver place ici à côté de celui de Dém. 23, 117.

P. 260. On peut aussi bien voir des subj. aor. là où M. M. voit un futur construit avec ἐπεί κε temporel; de sorte que ces ex. rentrent dans le § XI.

P. 261. Lire : B 229, au lieu de : 219.

263. Il n'est pas exact que « Pindare offre un exemple certain de ἄν avec le fut. dans *N*. VII, 68 » on lit aujourd'hui ἀνερεῖ, en un seul mot, au lieu de : ἂν ἐρεῖ. — Dans Eur. *El*. 482, Nauck a corrigé θανάτοισι κἂν en θανάτοις ἤ, μάν, correction adoptée par H. Weil. De plus, ὄψομαι peut être ici un subj. aor. — Le texte est altéré dans I. T. 895-898. Plat. *Resp*. 615, il faut mentionner aussi la leçon ἥξοι. — Ailleurs, ἄν a été remplacé par αὖ, ce qui diminue considérablement les exemples de ἄν avec le fut. de l'indic.

P. 279. Dans la forme εἰδήσω à côté de εἴσομαι, il s'agit d'un thème distinct, à rapprocher de celui de vide-re.

P. 282. Il conviendrait de mentionner aussi la périphrase qu'on trouve chez Hdt. III, 134 ἔσται τελεόμενα, dans le sens de : seront en voie d'exécution.

P. 285. Ce n'est pas parce qu'il est <le mode de la réalité> que l'indicatif était susceptible d'exprimer une action à venir, en tant qu'elle était certaine. Il y a plutôt lieu d'invoquer le sens futural de la racine et, peut-être aussi, l'hypothèse de l'existence, à l'époque primitive, d'un indicatif omnimodal et omnitemporel.

P. 289. Il est inexact que l'indépendance du futur grec par rapport aux autres formes verbales et en particulier par rapport à l'aor. sigmatique ressorte de l'étude de l'auteur sur les formes du futur grec. — Rien n'autorise à dire que ἐδύσετο était un imparf., et δύσεο un impératif.

P. 290, l. 8, après <être précédé> écrire : de -ς-, au lieu de : de -σ-.

P. 291. Des formations telles que *uiso*, *faxo*, rapprocher le mot duntaxat, qui renvoie à un *taxo. — M. M. trouvera dans Sommer, <*latein. Laut. u. Formenlehre*> p. 624-625, une autre explication que la sienne du passif jussitur, et de l'indépendance de faxo par rapport à fēci.

P. 292. L'osque *fusid* est l'imparf. du subj., et non du futur. — Parmi les formes à redoublement, citer νίσομαι.

P. 294. Je supprimerais cette page remplie par une statistique portant sur le <Ṛgveda>, <l'Atharvaveda>, une partie du <Mahābhārata>, le <Vetālapañcaviṃçatikā>, l' Aitareya-Brāhmana>, etc.

P. 296. Je ne crois pas admissible l'explication que propose M. M. de l'absence de formes telles que *ἐλαίω, *φθερείω.

P. 299. Sont peu orthodoxes les explications données à propos des formations en -éio et du futur en -σέω. M. M. ne me semble pas avoir apprécié comme il convient l'hypothèse de M. Solmsen relative au point de départ du futur dorien.

J. Brenous.

76. *Ioannis OLYMPIOS*. Ἡ φιλοσοφία τοῦ Πλάτωνος εἰς σύστημα ἑρμηνευομένη. Tome I : ἡ διαλεκτικὴ τῶν ἰδεῶν ἢ ἡ καθαρὰ ἰδεολογία. Mytilène, M. Nikolaïdis, 1910. In-8°, xxx-626 p.

Le volume dont on vient de lire le titre est seulement, nous dit l'auteur, le quart, ou même le cinquième, de l'étude qu'il se propose de consacrer à la philosophie de Platon. En prétendant reconstruire le *système* du fondateur de l'Académie, M. Olympios sait fort bien à quels périls est exposée son entreprise, et quelles objections ont été élevées par certains interprètes contemporains contre la réalité historique de cette systématisation de la pensée platonicienne qu'on appelle la théorie des Idées (XIII sq., XV). Mais, chez lui,

la conviction contraire (cf. 143-166) est si ardente et si forte qu'il passe outre à ces difficultés. Au surplus, le système philosophique de Platon n'est pas, à ses yeux, une construction abstraite; c'est une dialectique animée et vivante, l'acte, à la fois divers et un, d'une pensée qui s'élève du sensible à l'intelligible (168). Aussi ne faut-il pas lui demander de discuter pied à pied les raisons de ceux qui ne pensent pas comme lui. C'est avec l'âme tout entière qu'il s'efforce de pénétrer la pensée du Maître. Il y a même, dans son livre, une petite phrase qui est à cet égard significative : πλατωνικῶς αἰσθανόμενοι καὶ φοιβάζοντες καὶ ἐνθουσιῶντες, dit-il (115). Voilà bien en effet la caractéristique de sa méthode. Il faut noter en outre que le modèle auquel va toute son admiration, c'est l'ouvrage de Fouillée sur la *Philosophie de Platon*.

Cette admiration est sans nul doute, à beaucoup d'égards, tout à fait justifiée. Il est permis pourtant de regretter que M. O. n'ait pas compris d'une manière autre la tâche de l'historien de la philosophie. A coup sûr une sympathie intelligente et chaleureuse est un facteur souverain de succès, et rien ne peut mieux disposer l'historien à bien comprendre les doctrines qu'il étudie. Mais si, d'autre part, il néglige de parti pris l'élément proprement historique, il s'expose à bien des mécomptes. Or on a vu qu'il y a en M. O. un platonisant passionné; on sent bien qu'entre son héros et lui s'est établie une intime et constante familiarité. Il semble, en outre, que le travail de l'érudition historique dans la période contemporaine ne lui est pas étranger. Dès lors, pourquoi donc ne s'est-il pas décidé à faire, sous les yeux de son lecteur, un examen critique de ce travail considérable, avant de s'engager délibérément dans une exposition systématique de la doctrine? La tâche n'était pas faite pour décourager son zèle, et l'œuvre y eût gagné en solidité et en force. Ainsi, par exemple, il appuie en partie son exposition de l'Idée du Beau sur l'*Hippias major*, et, bien qu'il sache que ce dialogue est contesté, il en admet l'authenticité presque sans discussion (p. 220). Celui-là même qui partage son opinion ne pourra se défendre de regretter qu'il n'en ait pas donné les motifs. Mais voici qui est plus grave. Il estime qu'il est impossible de déterminer avec précision la date des dialogues. Il n'ignore pas, d'autre part, les efforts qui ont été faits dans ce sens, notamment à l'aide de la statistique verbale, et, dans une note, il mentionne les hypothèses chronologiques de Th. Gomperz et de Natorp. Il renvoie pourtant au second volume l'étude approfondie de cette question (148; 150, 1; 145, 1). N'y a-t-il pas là un évident défaut de méthode? Si les savants qui croient à la possibilité d'établir au moins l'ordre de succession des dialogues se sont trompés, qu'on en donne dès à présent les raisons. Qu'on n'attende pas, au contraire, pour traiter cette question vraiment préjudicielle, d'avoir exposé une bonne moitié de ce qu'il y a de plus essentiel dans le système. Autrement le lecteur, auquel on a fait entrevoir ce problème chronologique, s'inquiète; il se dit que ce système platonicien dont on l'entretient pourrait bien n'être qu'une construction arbitraire et toute subjective; que la relation des parties s'y fonde uniquement sur une interprétation philosophique au sujet de laquelle on dispute depuis Platon sans parvenir à se mettre d'accord.

On le voit, M. O. n'a pas mis en question le droit pour l'historien de Platon de repenser Platon en philosophe, et rien qu'en philosophe. Il rappelle cette opinion de Kant, à propos de la théorie même des Idées, qu'on peut, par le rapprochement des pensées d'un auteur, arriver à le mieux comprendre qu'il ne s'est compris lui-même. Ce sera, dit-il (p. 42), l'idée directrice de son œuvre. Comme Fouil-

lée, qui invoque aussi ce jugement de Kant préface de la 2me édition, p. IX ; il y trouve sans doute l'expression de cette vérité, que la systématisation serait une condition nécessaire de la fidélité même de l'exposition. Certes il est utile, pour la clarté, de systématiser les résultats obtenus par l'analyse des données historiques et des textes ou des témoignages. Mais pour un moderne il est périlleux de prétendre systématiser les doctrines d'un ancien, s'il ne s'est pas astreint auparavant à ce travail d'analyse, et s'il apporte tout au contraire à la réalisation de son entreprise un esprit tout imprégné des doctrines modernes. Or c'est ce qui est manifeste en ce qui concerne M. O. Il est constamment préoccupé de distinguer Platon de Kant, dont il cite à plusieurs reprises des pages entières. C'est par rapport à Hegel, à Fichte, à Schelling, à Schopenhauer, ou encore par rapport à Spinoza ou à Leibniz, qu'il caractérise Platon. Il n'est pas contestable que ce soit le droit de l'auteur de se placer, s'il lui plaît, au point de vue d'une comparaison de l'idéalisme platonicien et de l'idéalisme moderne. Mais n'est-il pas permis de penser que, privée des garanties préparatoires indispensables, cette méthode est dangereuse, dangereuse pour la fidélité même de l'exposition systématique? Plus est grand l'enthousiasme inspiré par une philosophie, plus il est difficile de résister à la tentation de la retrouver partout, au risque d'en dénaturer le sens et la portée véritables.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait d'excellentes choses dans le livre de M. O. ; car les réserves mêmes que j'ai cru devoir formuler sont propres à faire ressortir la variété et l'étendue de sa culture philosophique. Faute de pouvoir entrer, ce qui mènerait trop loin, dans l'examen de tel ou tel point particulier, on devra au moins donner un bref aperçu du contenu du présent volume. Outre l'introduction générale (1-139), il comprend trois livres. Le premier se divise en deux parties : 1° l'Idée dans les dialogues : elle est dans tous, mais à des points de vue différents, dans *Timée* et *Parménide*, surtout dans *la République*, *Phédon* et *Philèbe*, et même dans *les Lois* (143-166) ; 2° le plan de la philosophie platonicienne. Dans la conception générale de ce *diagramme* (167-184), il y a assurément beaucoup d'ingéniosité ; mais le fait de placer à la base même de la systématisation ces divisions abstraites et passablement artificielles s'accorde-t-il bien avec la vivante souplesse, tant de fois affirmée, de la dialectique de Platon ? Quoi qu'il en soit, il y a trois dialectiques : la dialectique des Idées, la dialectique de la vie humaine, la théologie dialectique, et celle-ci se subdivise à son tour en théologie pure et en cosmologie dialectique. La dialectique des Idées devrait (p. 175) comprendre trois sections, ayant respectivement pour objet l'Idée du Vrai, l'Idée du Beau, l'Idée du Bien. En réalité, seule l'Idée du Beau, avec la dialectique de l'Amour, donne lieu à un chapitre distinct (185-238) : la dialectique du Bien trouve sa place dans la dialectique de la vie humaine aussi bien que dans les deux subdivisions de la théologie dialectique, et la dialectique du Vrai embrasse tous les aspects de la dialectique (c'est du moins ce que je conjecture ; car je ne vois pas que M. O. s'explique là-dessus). La dialectique du Bien (239-251) est divisée en deux parties : le Bien dans la vie humaine, le Bien dans le monde idéal ; le Bien est au-dessus de l'οὐσία, c'est le παντελῶς ὄν qui donne l'οὐσία aux Idées. Ce même dualisme dans les principes, qui se concilie avec le monisme idéaliste, se retrouve dans la théologie pure (252-275) ; car l'Idée du Bien, c'est Dieu, comme cause première et active par rapport aux Idées, qui sont le modèle éternel, et ce Dieu est une personne, il a l'âme, la vie, le mouvement, la pensée. L'objet de la

Cosmologie dialectique (276-291), c'est le monde sensible, qui ne se distingue des Idées que comme la copie de l'original. Le livre II est relatif à l'Idée dans l'intelligence (295-403) : il définit la philosophie et la fonction du philosophe, étudie les procédés dialectiques de la συναγωγή et de la διαίρεσις, et enfin les démonstrations. Dans le livre III est traitée la dialectique de la connaissance (à laquelle correspond la dialectique de l'Être, ou Ontologie dialectique, qui doit être l'objet du 2e volume) : sensations, opinion, pensée discursive, pensée intuitive (407-624).

Faut-il avouer que ce plan paraît bien compliqué et, à la vérité, peu systématique? Que le lecteur se débrouille difficilement dans l'enchevêtrement de ces divisions? Qu'il est surpris de ne pas trouver une exacte conformité entre le développement du schème général et ce schème lui-même? — Ajoutons seulement qu'un grand nombre d'*excursus* (on en trouve le sommaire dans la table des matières placée en tête du volume), analyses totales ou partielles de dialogues, études sur des points spéciaux, permettent à l'auteur de préciser ou de compléter son exposition. — La langue est claire et facile, non exempte pourtant de quelque prolixité. — Pour ce qui est de la typographie, il est regrettable que l'abus des capitales rende la lecture parfois bien fatigante et que l'auteur n'ait pas donné plus de soins à la correction des textes allemands ou français.

L. Robin.

77. *Kostis PALAMAS*, Ἡ Πολιτεία καὶ ἡ Μοναξιά. Athènes, Imprimerie Hestia, E. Meissner et N. Kargadouri, 1912. In-8°, 220 p.

L'œuvre poétique de K. Palamas se présente aujourd'hui avec une imposante grandeur. Sans parler de ses premiers recueils, où s'affirme déjà un talent d'une singulière puissance, on peut dire que les quatre ou cinq volumes de vers qu'il a fait paraître au cours des dix dernières années l'élèvent hors de pair au-dessus, non seulement des autres poètes de la Grèce moderne, mais de tous ceux de l'Europe contemporaine. S'il n'est pas le plus réputé (sa modestie ombrageuse et la langue qu'il écrit, peu connue au-delà des frontières de l'Hellénisme, en sont la cause), il est incontestablement le plus grand. L'ampleur de ses vues sur le monde, sur l'humanité, sur l'histoire et l'âme de sa race, sur tous les problèmes qui agitent la pensée moderne, le mettent au premier rang parmi ceux qui ont su revêtir l'idée philosophique du somptueux manteau de la poésie. Et d'autre part, la vigueur et la richesse de l'imagination, la chaleur pénétrante du sentiment, l'exquise perfection de l'art et le don du verbe manifestent chez lui un tempérament poétique d'une exceptionnelle plénitude, destiné à l'enfantement des chefs-d'œuvre.

K. Palamas a publié *La Cité et la Solitude* un peu avant la seconde phase de la guerre balkanique. Les six livres de ce recueil, contenant des pièces composées à toutes les époques de la vie du poète, offrent cette particularité qu'on y trouve Palamas tout entier qu'on y peut reconnaître tous les thèmes de son inspiration, suivre toutes les étapes de son art, depuis *les Yeux de mon Ame* jusqu'aux *Regrets de la Lagune* et aux *Essais satiriques*, en passant par *la Vie Immobile* et le *Tombeau*. On peut même surprendre, dans une ou deux pièces, le large souffle épico-lyrique, qui anime le *Dodécalogue du Bohémien* et le grandiose poème de la *Flûte du Roi*.

Ce n'est pas tout. On entend une note nouvelle dans cette symphonie déjà si pleine; je veux parler des poèmes civiques, directement et exclusivement inspirés par le sentiment patriotique et les événements qui l'ont exalté, selon les tristesses ou les joies de l'heure

présente. Ils reflètent ici l'abattement d'une situation humiliée, là l'allégresse du réveil national et l'ivresse de la victoire.

Le titre de l'ouvrage en indique sommairement la matière. Ces quelques lignes de la Préface en précisent encore les intentions : « Il arrive que le poète s'inspire à la fois, successivement et selon ses heures, de la vie *sociale* autour de lui et de la vie *solitaire* en lui. L'ambiance impressionne son cœur, comme si elle en était la propre intimité, et il alimente et amplifie son intimité par l'ambiance. Le poète est, selon les circonstances de sa vie, une voix et un écho. La parole du poète, c'est la trompette de l'archange sonnant sur les vertus ou sur les hideurs de la cité. La parole du poète, sous un autre aspect, c'est le monologue murmuré dans la solitude, issu des entrailles de la solitude, quelque chose souvent de réfractaire, d'antisocial, qui se dresse en adversaire en face de la cité. Mais le poète, pour que son chant serve l'idée de la cité, sa mère, a besoin de la solitude. Et pour jouir des enfants de rêve que lui donne la solitude, son épouse, il a besoin de la cité. »

Des six livres dont se compose le recueil les deux premiers et le sixième sont plus spécialement consacrés à la cité. Le premier livre, dans des poèmes d'un superbe lyrisme, chante les grandeurs et les beautés de la patrie grecque, excite les énergies défaillantes, tente de réveiller les héroïsmes qui sommeillent. Parmi les pièces qui se signalent à une particulière attention, on mentionnera : *La Cité*, où le poète en appelle devant la conscience et devant l'histoire de l'ironique bannissement prononcé contre lui par Platon; *le Chant des Raïas*, *le Clairon*, *l'Hymne à Solomos*, *le Chant des Sept Iles*.

Les pièces du deuxième livre ont presque toutes un caractère de combat (je me garde bien de prononcer le mot de polémique, qui serait ici un contresens). C'est de la satire lyrique, dirigée contre l'abaissement des caractères, le fétichisme des préjugés et surtout contre le pédantisme officiel, ulcère qui ronge la Grèce depuis près d'un siècle et qu'assainiront peu à peu les souffles du progrès. A citer entre les plus caractéristiques de ces poèmes : Le *Retour du Roi*, *Avec notre Langue mère*, *Bâtissez les Écoles*.

Quant au sixième livre, adressé *Au pays qui s'est levé en armes*, il contient une série de petits poèmes tour à tour graves et véhéments, reflétant les impressions belliqueuses et patriotiques du jour, et dont quelques-uns sont d'admirables péans.

Les livres troisième, quatrième et cinquième appartiennent plus proprement au lyrisme personnel. Ils révèlent l'intimité du poète, tantôt ses aperçus sur l'âme humaine et sur la vie (3e livre), tantôt, sous le couvert symbolique de quelque légende (4e livre), les aspirations de sa nature complexe, à la fois passionnée et réfléchie, les tragiques conflits en lui de l'esprit et de la chair, sa soif de beauté, d'harmonie et d'idéal, perpétuellement déçue par les bornes de sa complexion et les influences ataviques qui l'obsèdent, tantôt enfin (5e livre) des souvenirs, quelques rapides joies, un deuil toujours saignant, des rêves, les multiples impressions de sa vie courante, d'où la hauteur de la méditation et la profondeur du sentiment excluent toute banalité. Si l'on prétendait faire un choix parmi ces pièces qui se recommandent presque toutes par un même charme dans l'accord des séductions les plus diverses, on se sentirait peut-être plus singulièrement captivé par : l'*Hymne à l'âme double*, *Gloire à l'Esprit*, *Aphrodite à Pygmalion*, *le Mendiant*, *l'Ancêtre*, *l'Enfant mort*, *Au pays qui m'a fait naître*, *les Livres*.

En résumé, la variété du ton et des sujets, la force de la pensée, l'éclat du coloris, la puissance émotive, la splen-

deur de la forme toujours égale à elle-même, l'enchantement musical des rythmes, toutes ces précieuses qualités s'unissent pour faire du recueil *La Cité et la Solitude* un des plus attachants dans l'œuvre hautement belle de Kostis Palamas.

Eugène CLÉMENT.

78. Νικόλαος ὁ ΠΟΡΙΩΤΗΣ. Ῥοδόπη, τραγωδία μὲ δ' ἐπεισόδια (*Nicolas PORIOTIS. Rhodope*, tragédie en 4 épisodes). Athènes, Imprimerie de la Hestia, 1913. In-8°, 101 p.

Plusieurs fois déjà des écrivains grecs se sont emparés d'une chanson populaire pour en tirer une œuvre dramatique. L'exemple le plus connu est celui de Vasiliadis qui, dans sa *Galatée*, s'est inspiré de la chanson dite de la *Femme infidèle*, en a tant bien que mal entremêlé le sujet au mythe de Pygmalion, et sur ce double thème a écrit un drame souvent représenté et même traduit en français. Plus récemment, au début d'une nouvelle étape de la littérature grecque moderne, Eftaliotis a mis en une pièce, qui est restée purement livresque, la chanson du *Frère mort*, appelée aussi du nom de *Ballade de Lénore*. C'est d'une inspiration du même genre que procède la tragédie de M. Poriotis.

Des seigneurs sont à table, dit la chanson, que nous ne faisons que résumer et dont on trouvera le texte complet dans notre *Anthologie*, ils boivent et se récréent ; et, sur le manger et le boire, ils devisent de jolies femmes. Mavrianos vante la beauté et la pureté de sa sœur. Un pari s'ensuit : si le roi ne la séduit pas, il perdra son royaume ; s'il la séduit, Mavrianos donnera sa propre tête. Des mules chargées d'or et d'argent sont envoyées à la belle, et le roi demande comme récompense la faveur de passer une nuit auprès d'elle ; après, il l'épousera et la fera reine. « Il connaît nos fenêtres, répond celle-ci, il sait où sont nos portes ; qu'il vienne quand il lui plaira ». Elle va vers ses servantes et les prie de changer avec elle de vêtements. Seule, la plus jeune y consent. Elle la déguise, lui passe au doigt un bel anneau et lui met comme oreiller la lune et les étoiles. « Servante, si tu es vraiment ma servante et si je suis ta maîtresse, endure tout ce que te fera le roi ». A la douce aurore, le roi coupe une natte, prend l'anneau et part pour Éleusis, où il produit ses preuves. On amène Mavrianos, on fait venir sa sœur. Elle s'habille et elle se pare, elle vient avec une nombreuse suite. « Elle se balance, elle se dandine, son voile tombe : « Voyez, à ma tête « manque-t-il une tresse ? » Elle fait un autre mouvement, son gant tombe : « Voyez, à mon doigt manque-t-il un « anneau ? Va prendre ma mule et va « chercher du bois ; tu as dormi avec « ma servante, et tu deviendras mon « domestique ». La chanson est poétique et le mouvement en est aussi rapide que joli.

Comme Vasiliadis dans sa *Galatée*, M. P. a dû constater que la trame populaire était trop tenue pour tendre sur elle toute une tragédie. Il l'a donc modifiée et renforcée de différentes façons. La scène se passe, nous dit l'auteur, à l'époque où l'homme a commencé à ébranler le trône des Olympiens et à se déifier lui-même. Mavrianos s'appelle Hémos et sa sœur Rhodope. L'un et l'autre, mais surtout Rhodope, ont en haine le roi Démocharès, dont l'élection les a privés du pouvoir sur lequel ils comptaient. Ce sera là, avec l'amour subit du roi et de la suivante, qui s'est substituée à sa maîtresse et se suicide à la fin, le ressort principal de la tragédie. Quelques personnages épisodiques aident plus ou moins à l'intrigue, notamment une courtisane et Laerte, amoureux de Rhodope.

Cependant, malgré ces louables efforts, il ne semble pas que M. P. ait

atteint le but qu'il se proposait, et ceci tient avant tout, croyons-nous, à la nature même du sujet. Qu'il y ait, dans telle ou telle chanson populaire grecque, des idées susceptibles de séduire un auteur dramatique, nous n'en disconvenons pas. Que certaines de ces chansons, telle par exemple celle de la *Mère oubliée*, soit d'un effet très dramatique, nous en doutons encore moins. Mais il y a loin de là au drame fortement charpenté et suivant néanmoins d'assez près la chanson populaire. Ou il s'en écartera, au point de n'avoir presque plus rien de commun avec elle ; ou il la complètera, et ses additions risqueront fort de n'être que du remplissage ; ou il la suivra de près, et il sera des plus rudimentaires. La raison, d'ailleurs, en est simple. Ce qui domine dans ces chansons populaires, c'est le lyrisme ; c'est tenter l'impossible que de vouloir changer en drame une ballade.

Un grand poète trouverait sans doute dans l'ensemble du cycle de Digénis, auquel appartient la *Sœur de Mavrianos*, matière à une belle œuvre épico-lyrique. Mais pour celui-là encore la tâche serait aussi ardue que délicate, et ce que peut-être nous devons souhaiter, c'est qu'on ne touche pas à ces chansons. Fleurs des champs, semées au hasard des vents parmi les pierres grecques, elles ont pour qui sait les voir un charme pénétrant. Laissons-les dans leur entourage et surtout gardons-nous de les cultiver.

Hubert Pernot.

79. *Friedrich PREISIGKE. Sammelbuch griechischer Urkunden aus Ægypten* herausgegeben im Auftrage der wissentschaftlichen Gesellschaft in Strassburg, 1es u. 2es Heft. Strasbourg, Trübner, 1913. In-8o, 256 p.

M. P. ne se contente pas de publier des travaux originaux, appréciés de tous les érudits, sur l'Égypte romaine et les documents gréco-égyptiens ; il contribue aussi de la manière la plus utile à l'organisation du travail papyrologique. Nous lui devions déjà une *Berichtigunsliste*, où il a méthodiquement réuni les corrections et les suppléments apportés ou proposés un peu partout aux documents sur papyrus déjà édités ; et tous ceux qui se servent habituellement de ces textes lui en ont la plus vive gratitude. Aujourd'hui, il nous donne, à quelques mois d'intervalle, les deux premiers fascicules d'un *Sammelbuch* de documents gréco-égyptiens, qui comprendra, lorsqu'il sera achevé, les textes de toute nature, inscriptions, graffiti, ostraca, étiquettes de momies, *instrumentum domesticum*, papyrus enfin, qui sont dispersés dans les revues, bulletins, publications académiques, etc., et même les petites séries ou collections de documents, qui ont été publiées sans index ; il n'a fait d'exception, à juste titre, que pour les textes donnés pour la première fois dans l'*Archiv für Papyrusforschung*, organe central des papyrologues, ou dans la *Chrestomathie* de Wilcken-Mitteis, qui est leur livre de chevet. C'est là une œuvre où sont nécessaires les qualités de méthode, la persévérance et la conscience que l'on est unanime à reconnaître chez M. P. On serait même tenté de se demander s'il n'a pas aggravé sa lourde tâche : parmi les inscriptions qu'il réunit dans son *Sammelbuch*, on en voit qui ont déjà été reproduites dans les bulletins de l'*Archiv*, dans Dittenberger, dans les *I. G. R. R.* de Cagnat et Jouguet, dans les *Greek Inscriptions* de Milne et les *Iscrizioni* de Breccia. Passe encore pour Dittenberger, qui n'a fait qu'un choix ; mais les *I. G. R. R.*, les catalogues du musée du Caire et d'Alexandrie, sont des collections de textes épigraphiques, les premières que pensera à dépouiller quiconque s'intéresse à l'Égypte gréco-romaine. Le *Sammelbuch* ne prend toute son utilité que pour les inscriptions publiées après la

composition de ces ouvrages. Il était impossible, comme le dit M. P. lui-même dans son avant-propos, de classer les documents du *Sammelbuch* d'après leur contenu, leur date, leur lieu de découverte ou de conservation : mais était-ce une raison pour renoncer, comme l'a fait l'auteur, à tout classement ? Nous n'en sommes pas absolument convaincu. Si l'on pratique le *Sammelbuch*, on voit que M. P. a fort soigneusement indiqué en tête de chaque article à quelle catégorie appartient le texte qui suit : 1-8 *Papyrus* ; 9-12 *Inschriften* ; 13-14 *Einkratzungen* ; 15-17 *Papyrus* ; 18-23 *Inschriften* ; 24 *Grabstein* ; 25 *Mumienschild* etc., etc. : il y a là les éléments d'un classement qu'il eût été facile de rendre systématique et qui est d'ailleurs classique. Il n'aurait pas tenu lieu des listes chronologiques, géographiques, etc., qui, jointes aux index, termineront et couronneront l'ouvrage ; mais l'aspect du *Sammelbuch* y aurait certainement gagné, et l'usage en aurait été plus agréable. Cette réserve indiquée, il ne reste qu'à louer M. P. d'avoir conçu son recueil, de l'avoir entrepris et de le mener à bien avec tant de rapidité.

Jean Lesquier.

80. *Léon ROBIN. Platon et la science sociale* (Extrait de la *Revue de Métaphysique et de Morale*, 45 p.).

La politique de Platon est « idéaliste », ce qui veut dire pour beaucoup géométrique et mystique à la fois, et détachée de l'observation des faits. M. Robin pense, au contraire, que « Platon est un réformateur qui a appuyé son plan de réorganisation sur un examen réfléchi, philosophique et scientifique à la fois des formes sociales passées et... contemporaines. »

Sur la question des rapports de l'individu au groupe social, Platon admet que les caractères de la société dérivent des caractères des individus qui la composent ; il y a homogénéité, d'une part, entre tous les individus d'une même société, d'autre part, entre les individus et la société. Mais d'où vient que des individus homogènes se sont rassemblés ? Platon, dans le mythe de la *République*, attribue l'origine de la nature morale de chaque individu à un choix qu'il a fait avant sa vie ; mais ceci n'explique pas que les individus de nature pareille se soient rassemblés. C'est jusqu'aux *Lois* qu'il faut aller pour trouver cette explication, qui fait appel à un déterminisme d'ordre scientifique ; les hommes habitant une même région se ressemblent parce qu'ils sont soumis aux mêmes conditions climatériques et géographiques (747 c-e).

Sur la question de l'origine des sociétés, Platon reprend, dans la *Politique*, la question du règne de Cronos ; dans le *Timée* et le *Critias*, il s'efforce, sous les voiles du mythe, de retracer les bouleversements physiques qui ont produit la destruction d'anciennes sociétés plus parfaites que les nôtres. Mais le début du IIIe Livre des *Lois* précise ses idées sur cette question dans le sens d'un déterminisme contrôlable par les faits ; il explique, en s'inspirant d'Homère, comment le régime social le plus simple dépend de l'absence d'une technique industrielle, de la faible densité d'une société et de l'isolement des groupes sociaux l'un par rapport à l'autre, et quels changements politiques a produits l'apparition de conditions nouvelles. D'ailleurs, Aristote, dont on oppose l'esprit positif à celui de Platon, a pu trouver chez lui (*Lois*, 709 b-d) l'idée d'une théorie naturaliste de la société, qu'il opposait aux thèses « artificialistes » des Sophistes et des Cyniques ; et, pour avoir mieux distingué qu'Aristote les conditions matérielles de la société, qui dérivent de la nature, de ce que la raison humaine y ajoute, il est conduit, en certains problèmes, à des solutions plus

exemptes des préjugés de son temps : par exemple, sur l'opposition des Grecs et des Barbares, sur le rôle social de la femme.

Un théoricien chimérique n'aurait pas donné une telle place dans la société aux faits économiques. Sans doute cette question préoccupait tous les hommes de son temps ; sans doute lui-même a condamné souvent l'activité économique, et dans les *Lois* l'a réduite et réglementée à l'extrême ; mais ce dernier fait ne montre que mieux l'importance qu'il lui attribuait et la connaissance qu'il en avait. Cette connaissance se manifeste par des divisions, des définitions, la classification des techniques dans le *Sophiste* et le *Politique*, la définition du commerçant dans les *Lois* (918 b-c), enfin surtout par le fameux passage de la *République* sur la division du travail, d'où il déduit la nécessité d'une culture spéciale pour les hommes d'État.

M. R. montre encore l'importance que Platon attache aux faits de cette nature dans le tableau qu'il fait de la corruption progressive des sociétés dans la République : la mauvaise répartition des richesses est la grande cause de cette corruption (fait qu'il pouvait constater sous ses yeux et que d'autres ont constaté), et la révolution qui établit la démocratie est avant tout une révolution économique ; si bien que Platon apparaît presque comme un précurseur du matérialisme historique. Mais, quelque part qu'il ait donnée au facteur économique, au point par exemple de déduire de l'influence des richesses les caractères de l'homme « timarchique » ou oligarchique, il n'a jamais méconnu l'action des idées et de la volonté morale.

Platon pratique donc une méthode scientifique ; et cette méthode, il veut la faire servir, non pas à la construction d'une utopie, mais à une réforme sociale positive. Sans doute peu d'utopistes le sont d'intention ; il n'en est pas moins vrai que toute la peine que s'est donnée Platon pour réaliser ces idées prouve la confiance profonde qu'il avait dans leur caractère pratique.

Tels sont les arguments que M. R. a rassemblés contre ceux qui, comme Guiraud, nient le caractère scientifique de la politique platonicienne. Ce procès, jugé de si longue date, méritait d'être réservé, et le plaidoyer de M. R. paraîtra convaincant à beaucoup.

Émile Bréhier.

81. *O. TAFRALI. Mélanges d'Archéologie et d'Épigraphie byzantines.* Paris, Geuthner, 1913. In-8°, 95 p.

Sur les cinq mémoires qui composent ce recueil, trois sont des articles publiés en 1909 et en 1910 dans la *Revue Archéologique*. Dans les deux premiers, M. T. étudie la question de la date de l'église et des mosaïques de l'église Saint Démétrius à Salonique. Ces mosaïques ont été mises récemment à découvert avec une inscription mentionnant une réparation faite à l'église après un incendie « aux temps de Léon ». En utilisant le manuscrit 1517 de la Bibliothèque Nationale, M. T. identifie ce personnage avec Léon éparque d'Illyricum. L'incendie aurait eu lieu au VIIe siècle sous Héraclius, et le feu n'aurait atteint que partiellement l'église, qui date du Ve siècle.

A propos de la même église, M. T. étudie ensuite la signification du mot τρίβηλον, signalé dans les Actes de Saint Démétrius. On désignait par là l'entrée de l'église à cause des trois *vela* ou tentures qui décoraient les trois baies occidentales. Aux textes signalés par l'auteur il y a lieu d'ajouter les passages du Livre des Cérémonies qui donnent des renseignements précieux sur les différentes espèces de *vela* et sur leur usage à la cour.

M. T. donne ensuite un aperçu général de l'art roumain d'après les publi-

cations récentes. L'étude de cet art a pris dernièrement en Roumanie un essor digne de tout éloge, et ces travaux se recommandent à l'attention de ceux qui s'intéressent à l'art chrétien d'Orient. L'auteur distingue dans les églises deux styles, le valaque et le moldave, qui se sont formés sous des influences différentes. Ces monuments, exécutés avec un réel sentiment de l'art, se distinguent surtout par le goût d'une riche décoration.

Dans un dernier article, M. T. étudie les inscriptions grecques chrétiennes du Sinaï, d'après les estampages rapportés par M. Couyat-Barthoux. Ces vingt-deux inscriptions étaient en partie connues ; mais elles avaient été publiées avec certaines erreurs. M. T., en reprenant la question, a rendu service à l'épigraphie byzantine. Et l'archéologue trouvera aussi dans ces *Mélanges* une glane d'aperçus nouveaux et de rapprochements ingénieux.

J. Ebersolt.

82. *J.-W. WHITE. The verse of greek Comedy*. London, Macmillan, 1912. In-8°, XXIX-479 p.

L'auteur explique dans sa Préface qu'après avoir cru, comme tout le monde, au *dactyle cyclique* d'Apel et à la *base* de J. Hermann, il les rejette définitivement, pour revenir à la simple doctrine des anciens, celle d'Aristoxène. Cette erreur fondamentale des métriciens modernes a eu la vie particulièrement dure. H. Weil protestait déjà contre la fausse mesure des prétendus logaèdes dans un article des *Jahrbücher* qui est de 1862, et il continuait encore sa réfutation quarante ans plus tard, en 1902, dans ses *Études de Rythmique*. Mais la doctrine a eu pour elle des théoriciens éminents : il suffit de citer Westphal et Christ. Elle a été développée dans les ouvrages d'une ingéniosité supérieure : quel est le métricien qui n'a pas passé de longues heures sur les *Kunstformen* de J.-H.-H. Schmidt? Aujourd'hui, si elle est à peu près abandonnée sur le continent, elle a encore de nombreux partisans en Angleterre et en Amérique, au dire de M. White; son livre contribuera sans doute à la leur faire abandonner.

Il est aussi solide que complet; car tous les vers d'Aristophane y sont étudiés, les vers récités comme les vers chantés. Pour les premiers, de minutieuses statistiques donnent les précisions nécessaires sur leur facture, autant du moins que peut y arriver une statistique, qui néglige forcément les idées et la tonalité générale des vers. Pour les seconds, chacune de leur multiples formes est placée à côté de leurs voisines, d'où elles sont nées, et quand un échelon manque, il est remplacé par un vers emprunté à d'autres poètes. Ces chapitres sont les plus intéressants et les plus instructifs du livre, notamment le XIIe, signalé par l'auteur lui-même, sur la métrique éolienne. C'est je crois, dans l'esprit de M. White, un des plus importants de l'ouvrage.

Dans toutes ces parties, sauf dans le chapitre XV, qui traite de l'origine des formes de la poésie grecque, M. White revient à la doctrine métrique des anciens. C'est pourquoi il réédite dans un chapitre spécial les *Scholies métriques* d'Héliodore, prédécesseur d'Héphestion, qui avaient été publiées en 1868-9 par Thiemann et étudiées l'année suivante par G. Hense.

Ce livre est considérable. Aucun métricien, aucun éditeur d'Aristophane ne pourra se dispenser de l'étudier. Les index qui le terminent en rendent le maniement commode. On regrette toutefois qu'une nomenclature des vingt chapitres dont il est composé fasse défaut : cela permettrait d'avoir plus aisément une vue d'ensemble de l'œuvre totale.

P. Masqueray.

83. *Aloysius ZEHETMAIR. De appellationibus honorificis in papyris graecis obviis.* Dissertatio inauguralis. Marburg, Noske, s. d. In-8°, 64 p.

M. Z. a recherché dans les papyrus de l'époque romaine et byzantine les épithètes honorifiques données aux empereurs, consuls, magistrats de la province d'Égypte, soldats, avocats, etc.; il s'est borné à copier ses fiches dans sa dissertation, en les classant par fonctions; ces rapprochements lui suggèrent quelques corrections ou suppléments aux textes suivants: *C.P.R.* 205, fr. 2, 6 : Ἡρακλέους πόλεως ἀρχαίας καὶ θ[εοφιλοῦς]; — 233, col. II, l. 8 : ἀπ'ὸ τοῦ διασημοτάτου ἡγεμόνος, au lieu de λαμπροτάτου. *BGU.* II, 370 : ...τῷ λαμπροτάτῳ] Τιμοθέῳ ἐπιστάτῃ : — III, 737, l. 4 : τῷ ἐνδοξοτάτῳ στρατηλάτῃ καὶ παγάρχῳ ταύτης] τῆς Ἀστυοιτῶν πόλεως, mais la ville ne porterait-elle pas elle-même une épithète honorifique? — 836, l. 8 : τοῦ ἐνδόξου οἴκου τοῦ πατρι[κίου στρατ]ηγίου, au lieu de ...]ιου.?; — 871, l. 1 : [Οὐεττίῳ Τ]ούρβῳ ἐπιστρατηγῷ au lieu de[.... Τ]ούρβῳ et réciproquement dans *P. Teb.* II, 327, l. 1 : Οὐεττίῳ Τ[ούρβῳ τῷ κρατίστῳ ἐπιστρατηγῷ]; — 936 : τοῦ μεγαλοπρεπεστάτου κόμητος ἐπαρχίας Ἀρκαδίας; — *P. Lond.* II, 198, l. 1 : Σαλ[ι]α[νῷ τῷ κρατιστῷ διαι]ρεθέντ[ι, d'après *BGU.* I, 327, l. 1; les dates respectives sont 169-177 p. et 166 p.; — III, 1083, l. 1 : τῷ θαυμ[α]σιωτάτῳ Πέτρ[ω] [ρρον]τίστ[ι] ou διοικητ[ῇ οὐσιακῇς Ἑρμου]πόλεως; — *P. Flor.* I, 33, l. 9 : Σατρίῳ Ἀρριανῷ, et non Ἀδριανῷ. — *P. Oxy.* IX, 1190, l. 4 : τοῦ διασημοτάτου δούκος Φλαουίο[υ Φηλικισ]σίμου, et non ...]τίμου, d'après *P. Lond.* II, 234. Enfin *P. Amh.* II, 83 : Κουλ[ι]ανῷ τῷ διασημοτάτῳ ἐπάρχῳ Αἰγύπτου, d'après *P. Oxy.* I 71, VI 895 et VIII 1104, la plus intéressante de ces corrections, que Wilcken apportait de son côté *Chrest.* 230. Dans la liste des textes d'époque romaine et byzantine qu'il a étudiés, l'auteur place *P. Hib.* I, *P. Teb.* I, et même certaines publications françaises qui ne semblent pas lui être autrement familières.

J. L.

OUVRAGES DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE LA REVUE

ALEXANDER (Leigh). *The Kings of Lydia and a rearrangement of some fragments from Nicolaus of Damascus* (A dissertation presented to the Faculty of Princeton University), 1913. In-8°, 61 p.

BABELON (E.). *La politique monétaire d'Athènes au ve siècle avant notre ère* (Extr. de la *Revue numismatique*, 1913, pp. 457-485).

BALDWIN (Agnès). *Les monnaies de bronze dites incertaines du Pont ou du royaume de Mithridate Eupator* (Extr. de la *Revue numismatique*, 1913, pp. 285-313, pl. VII-X).

BANQUÉ Y FALIU. *Himnos Homéricos, vertidos directa y literalmente del griego.* Barcelona, 1913, 170 p.

San BASILIO. *Homilia a los jóvenes sobre el modo de sacar provecho de la literatura pagana*, con la traducción del *P. Arturo Mª Cayuela, S. J.* Colección de autores clásicos, griegos y latinos publicada bajo la dirección de *L. Segalá* y *F. Crusat*). Madrid, Libreria de Victoriano Suárez; Barcelona, Libreria pontificia de Subirana; s. d. Petit in-8°, 40 p.

BEÏS (N.). Ὁ κῶδιξ τῆς Ὀρθοδόξου Ἐκκλησίας Ἀνδρου καὶ Σύρου (Extr. de *Vizantijskij Vremennik*.

— Οἱ κτίσται ἐν Σέδραις πύργου τῆς αὐγούστης Ἑλένης (Extr. de *Vizantijskij Vremennik*.

— Zur Frage : *Ueber die gegenseitigen Beziehungen der griechischen und der fremden Sprachen* (Extr. de *Vizantijskij Vremennik*, XVIII, 1911), 14 p.

— *Literaturbericht I : über griechische Veröffentlichungen, welche sich auf Byzantinisches beziehen* (Extr. de *Vizantijskij Vremennik*, XVIII, 1911), 60 p.

BETHE (Erich). *Homer, Dichtung und Sage.* Erster Band : *Ilias*. Leipzig-Berlin, Teubner, 1914. In-8°, IX-374 p.

BIELSKI (Joannes). *De aetatis Demosthenicae studiis Libanianis* (*Breslauer philologische Abhandlungen* hrsg. von *Rich. Förster*, 48. Heft). Breslau, Marcus, 1914. In-8°, 90 p.

BONNER (Robert J.). *The minimum vote in ostracism* (Extr. de la *Classical philology*, vol. VIII, avril 1913, pp. 223-225).

BOPPE (A.). *L'Albanie et Napoléon (1797-1814)*. Paris, Hachette, 1914. In-16, 276 p.

BRÉHIER (L.). *Nouvelles recherches sur l'histoire de la sculpture byzantine* (*Nou-*

velles archives des Missions scientifiques et littéraires, nouvelle série, fasc. 9). Paris, Imprimerie nationale, 1913. In-8°, 66 p., XIII pl.

Bury (J. B.). *A history of Greece to the death of Alexander the Great*, with maps and plans. London, Macmillan, 1913. Petit in-8°, xxv-909 p.

Calhoun (George Miller). *Documentary frauds in litigation at Athens* (Extr. de la *Classical philology*, vol. IX, 2, avril 1914, pp. 134-144).

Cavaignac (Eugène). *Histoire de l'Antiquité*. T. III : *La Macédoine, Carthage et Rome (330-107)*. Paris, Fontemoing, 1914. In-8°, xxiv-486 p., 1 carte.

Chapot (Victor). *Les méthodes archéologiques* (Extr. de la *Revue de synthèse historique*, t. XXVIII, 1, févr. 1914), 20 p.

Clark (Albert C.). *The primitive text of the Gospels and Acts*. Oxford, Clarendon Press, 1914. In-8°, 112 p.

Clark (Clifford Pease). *Numerical phraseology in Vergil*. A dissertation submitted to the faculty of Princeton University. Princeton, 1915. In-8°, 89 p.

Collignon (M.). *Le consul Jean Giraud et sa relation de l'Attique au* XVII*e siècle* (Extr. des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXIX, pp. 373-425).

Cornelii Nepotis. *Liber de excellentibus ducibus exterarum gentium*. Vol. I : Praefatio et Miltiadis Themistoclisque Vitae, versionum auctoribus *Dr Ferdinando Crusat* et *P. Antonio Ma Alves, S. J.* (Bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum cum ibericis versionibus, curante *A. Segalà*). Barcinonae, Institut de la llengua catalana, s. d. Petit in-8°, 107 p.

Déchelette (Joseph). *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*. T. II : *Archéologie celtique ou protohistorique*. Troisième partie : *Second âge du fer ou époque de la Tène*. Paris, Aug. Picard, 1914. In-8°, pp. 911-1693.

Defourny (M.). *Aristote. Théorie économique et Politique sociale* (Extr. du t. III des *Annales de l'Institut supérieur de philosophie*). Louvain, Institut supérieur de Philosophie, 1914. In-8°, 134 p.

Δελτίον τοῦ ἐκπαιδευτικοῦ ὁμίλου. Ἀθηνᾶ, γραφεῖα ἐκπαιδευτικοῦ ὁμίλου, 1913. In-8°, η'-344 p.

Deonna (W.). *A propos de quelques articles récents* (Extr. de la *Revue archéologique*, 1913, II, pp. 335-352).

— *Questions d'archéologie religieuse et symbolique* (Extr. de la *Revue de l'Histoire des Religions*, 1913 et 1914, 13 et 24 p.)

— *Études d'Archéologie et d'Art*. Genève, Kündig, 1914. In-8°, 65 p.

— *Études d'art comparé*. III : *Comment vivent et meurent les types artistiques*. — IV : *Le défaut de coordination et l'illogisme dans l'art grec* (Extr. de la *Revue d'ethnographie et de sociologie*, 1914, pp. 34-41, 97-108).

— *Unité et diversité* (Extr. de la *Revue archéologique*, 1914, I, pp. 39-58).

— *Le dévoilement prophylactique du corps* (Extrait de l'*Indicateur d'antiquités suisses*, 1914, pp. 62-66).

— *Questions de méthode archéologique* [*à propos d'un livre récent*] (Extrait de *l'Homme préhistorique*, 1914, pp. 140-155, 167-183).

— *Les Lois et les Rythmes dans l'Art* (*Bibliothèque de culture générale*, dirigée par L. Matruchot et A. Van Gennep). Paris, Flammarion, 1914. In-16, 187 p.

Dussaud (René). *Introduction à l'histoire des religions.* Paris, Leroux, 1914. In-12, 292 p.

— *Les civilisations préhelléniques dans le bassin de la Mer Égée.* Deuxième édition revue et augmentée, avec 325 gravures et 18 planches hors texte, dont 5 en couleurs. Paris, Geuthner, 1914. Gr. in-8°, x-482 p.

Ἔκθεσις τῶν ἐν τοῖς ὀρθοδόξοις δημοσίοις σχολείοις Χίου πεταγμένων κατὰ τὰ σχολικὰ ἔτη 1907-8, 1908-9, 1909-10 καὶ 1910-11, συμπληρωματικῶς δὲ καὶ τὰ κατὰ τὸ σχολικὸν ἔτος 1911-1912. Ἐν Χίῳ, τυπογραφεῖον Παγχιάκης, 1912. In-8°, 88 p.

Elliott (Richard Thomas). *The Acharnians of Aristophanes*, edited from the mss. and other original sources. Oxford, Clarendon press, 1914. In-8°, xliii-241 p.

Elter (Anton). *Ein athenisches Gesetz über die eleusinische Aparche.* Bonn, A. Marcus et E. Weber, 1914. In-4°, 55 col.

Fischer (Herbert). *Quaestiones Aeneanae, Pars I.* Diss. inaug. Dresden, Teubner, 1914. In-8°, 67 p.

Fitzhugh (Thomas). *A Plea for Greek in the American High School* (Extr. de *The Virginia Journal of Education*, janvier 1914), 6 p.

Foucart (P.). *Les mystères d'Éleusis.* Paris, Picard, 1914. In-8°, 508 p.

Franke (Georgius). *Quaestiones Agathianae* (*Breslauer philologische Abhandlungen* hrsg. von *Rich. Förster*, 47. Heft). Breslau, Marcus, 1914. In-8°, 86 p.

Galante (Luigi). *Caratteri della lingua di Menandro.* Prolusione a un corso libero di grammatica greca e latina letta nella R. Università di Torino il dì 10 dicembre 1913. Pinerolo, tipogr. già Chiantore-Mascarelli, 1914. In-8°, 20 p.

Güntert (Hermann). *Ueber Reimwortbildungen im arischen und altgriechischen* (*Indogermanische Bibliothek* hrsg. von *H. Hirt* u. *W. Streitberg*, III. Abteilung, *Untersuchungen*, 1. Heidelberg, Winter, 1914. Petit in-8°, x-258 p.

Helck (Johann). *De Cratetis Mallotae studiis criticis quae ad Odysseam spectant.* Dresden, 1914. In-4°, 52 p.

Hésiode. *Les Travaux et les Jours.* Ed. nouvelle par *Paul Mazon.* Paris, Hachette, 1914. In-8°, xi-160 p.

Hoffmann (Martin). *Die ethische Terminologie bei Homer, Hesiod und den alten Elegikern und Jambographen.* Tübingen, Kloere, 1914. In-8°, v-156 p.

Hubbell (Harry Mortimer). *The influence of Isocrates on Cicero, Dionysius and Aristides.* New-Haven, Yale University Press; London, Henry Frowde; Oxford, University Press, 1913. In-8°, 72 p.

Jaeger (Werner Wilhelm). *Nemesios von Emesa.* Berlin, Weidmann, 1914. In-8°, 148 p.

Jardé (A.). *La Grèce antique et la vie grecque. Littérature, histoire, beaux-arts, vie publique et vie privée.* Paris, Delagrave, 1914. In-16, 294 p., 84 fig.

Klaffenbach (Günther). *Symbolae ad historiam collegiorum artificum Bacchiorum.* Diss. inaug. Berolini, Mayer et Müller, 1914. In-8°, 74 p.

Köchling (Joseph). *De coronarum apud antiquos vi atque usu.* (*Religionsgeschichtliche Versuche* u. *Vorarbeiten* hrsg. von *Richard Wünsch* u. *Ludwig Deubner*, XIV. Band. 2. Heft). Giessen, Töpelmann, 1914. In-8°, 98 p.

ΚΟΝΤΟΥΡΑΣ (Θεοδῶρος Κ.). Αἱ πρῶται ἐπιγραφαὶ τῶν Εὐαγγελίων. Μελέτη ἐπιστημονική. Ἐν Ἀθήναις, Φραντζεσκάκη, 1914. In-8°, η'-79 p.

LEDL (Artur). *Studien zur älteren athenischen Verfassungsgeschichte.* Heidelberg, Carl Winter, 1914. Petit in-8°, 422 p.

LEFEBVRE (G.). *Le dernier décret des Lagides* (Mélanges Holleaux, 1913), 11 p. et 1 pl.

LEJEUNE-DIRICHLET (Gustav). *De veterum macarismis* (*Religionsgeschichtliche Versuche* u. *Vorarbeiten* hrsg. von *Richard Wünsch* u. *Ludwig Deubner*, XIV. Band. 4. Heft). Giessen, Töpelmann, 1914. In-8°, 71 p.

MAAS (Paul). *Die neuen Responsionsfreiheiten bei Bakchylides und Pindar.* Berlin, Weidmann, 1914. In-8°, 32 p.

MARESTAING (Pierre). *Les écritures égyptiennes et l'antiquité classique.* Paris, Geuthner, 1913. In-8°, 146 p.

MASPERO (Jean). *Horapollon et la fin du paganisme égyptien* (Extr. du *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale,* t. XI, pp. 163-195).

Mélanges Holleaux. Recueil de mémoires concernant l'antiquité grecque, offert à Maurice Holleaux en souvenir de ses années de direction à l'École française d'Athènes (1904-1912). Paris, Picard, 1913. In-4°, 315 p.

MENDEL (Gustave). *Musées impériaux ottomans. Catatogue des sculptures grecques et byzantines.* Tome II. Constantinople, Musée impérial, 1914. In-8°, 593 p.

MEUNIER (Mario). *Platon, Le Banquet ou De l'Amour.* Traduction intégrale et nouvelle suivie des Commentaires de Plotin sur l'Amour. Paris, Payot, s. d. In-16, XX-185 p.

MIXAHA (B.). Κριτικαὶ παρατηρήσεις εἰς τὰ Ἠθικὰ τοῦ Πλουτάρχου. Περὶ Ἴσιδος καὶ Ὀσίριδος (Extr. de Γ' Ἀθηνᾶ, 1913, pp. 321-403).

MISSON (J., S. J.). *Recherches sur le paganisme de Libanios.* (Université de Louvain. *Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie.* 43e fascicule). Louvain, Bureau du Recueil ; Bruxelles, A. Dewit ; Paris, Picard et fils, 1914. In-8°, XVI-160 p.

MOONEY (W. W.). *The House-Door on the ancient stage.* Baltimore, William and Wilkin, 1914. In-8°, 105 p.

Nomisma, hrsg. von *Hans von Fritze* und *Hugo Gaebler.* Heft IX. Berlin, Mayer et Müller, 1914. In-4°, 56 p., 6 pl. en photogravure.

PARETI (L.). *Studi siciliani e italioti.* Vol. I des *Contributi alla scienza dell' antichità* pubblicati da *G. de Sanctis* e *L. Pareti.* Firenze, Libreria internazionale B. Seeber, 1914. In-8°, VI-356 p., 3 fasc.

PERDRIZET (Paul). *Un type inédit de la plastique grecque, Alexandre à l'égide* (Extr. des *Monuments et Mémoires* publiés par l'Acad. des Inscr., Fondation Piot, t. XXI, fasc. 1). In-f°, 16 p., 2 pl.

PERROT (G.). *Histoire de l'art dans l'antiquité,* t. X (La Grèce archaïque, la céramique d'Athènes). Paris, Hachette, 1914. In-4°, 818 p., 25 pl. hors texte et 421 gravures.

PÖHLMANN (Robert von). *Griechische Geschichte* (*Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft,* III. Band, 4. Abt.), fünfte, umgearbeitete Auflage. München, Beck, 1914. In-8°, 377 p.

Πολεμικὰ διηγήματα, βραβευθέντα εἰς τὸν διαγωνισμὸν τοῦ Συλλόγου (Σύλλογος

πρὸς διάδοσιν ὠφελίμων βιβλίων). Ἐν Ἀθήναις, βιβλ. Ἰωάννου Ν. Σιδέρη, s. d. In-16, 87 p.

ΠΟΛΙΤΗΣ (Ν. Γ.). Ἐκλογαὶ ἀπὸ τὰ τραγούδια τοῦ ἑλληνικοῦ λαοῦ, Ἐν Ἀθήναις, τυπογρ. « Ἑστία », 1914. In-8°, ῃ'-309 p.

ΠΟΡΙΩΤΗΣ (Νικόλαος ὁ). Ῥοδόπη, τραγῳδία. Ἀθηνᾶ, Κ. Μαΐσνερ καὶ Ν. Καργαδούρη, 1913. In-8°, 101 p.

Revue suisse d'ethnographie et d'art comparé. (Directeur : M. Waldemar Deonna). T. I, n° 1. Neuchâtel, Attinger frères, 1914.

Robinson (Henry B.). *Syntax of the Participle in the Apostolic Fathers* (Extr. des *Historical and linguistic Studies in literature related to the New Testament*, 2d series, vol. II, part 5, pp. 477-517).

Sachs (Eva). *De Theaeteto Atheniensi mathematico.* Diss. inaug. Berolini, Gustavus Schade, die 29. m. aprilis 1914. In-8°, 70 p.

Samter (E.). *Die Religion der Griechen.* T. 457 de la collection *Aus Natur und Geisteswelt.* Leipzig-Berlin, Teubner. In-16°, 86 p. et 37 fig.

De Sanctis (Gaetano). *Note di epigrafia ellenistica.* (Extr. des *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, vol. 49, 1913-14, pp. 680-688).

Schwab (Moïse). *Rapport sur une mission de philologie en Grèce. Epigraphie et Chirographie* (*Nouvelles archives des Missions scientifiques et littéraires*, nouvelle série, fasc. 10). Paris, Imprimerie nationale, 1913. In-8°, 167 p., xi pl.

Sófocles. *Électra.* Texto griego y traducciones de *Alemany, Garcia de la Huerta* y *Franquesa y Gomis* (Biblioteca de autores griegos y latinos dirigida por *L. Segalá* y *C. Parpal*). Barcelona, Libreria pontificia de E. Subirana, 1912. Petit in-8°, 249 p.

Srebrny (S.). *Le « Rassemblement des Achéens » de Sophocle* (Extr. du *Journal du Ministère de l'Instr. publique*, déc. 1913, pp. 523-532). Pétersbourg (en russe).

Tchernoousow (E. A.). *Sur un coin perdu du monde byzantin au* xiiie *siècle* (en russe). (Extr. des *Mémoires de la Société historique et philologique de Kharkow*). Kharkow, imprimerie Petchatnoie Delo, 1914. In-8°, 21 p.

Thomson (J. A. K.). *Studies in the Odyssey.* Oxford, Clarendon press, 1914. In-8°, xi-250 p.

Toutain (J.). *Les cavernes sacrées dans l'antiquité grecque.* Châlon-sur-Saône, Bertrand, 1913. In-12, 51 p.

Trendelenburg (Adolf). *Pausanias in Olympia.* Berlin, Weidmann, 1914. In-8°, 104 p. avec un plan d'Olympie.

Usener (Hermann). *Kleine Schriften,* III. Band. Leipzig-Berlin, Teubner, 1914. In-8°, 546 p.

Vernes (Maurice). *Les emprunts de la Bible hébraïque au grec et au latin* (*Bibl. de l'École des Hautes-Études*, Sciences religieuses, t. XXIX). Paris, Leroux, 1914. In-8°, 256 p.

Wagner (Hermann). *Galeni qui fertur libellus* εἰ ζῷον τὸ κατὰ γαστρός. Diss. inaug. Marburg, R. Noske, 1914. In-8°, xxiv-52 p.

Witkowski (Stanislas). *Quaestiones papyrologae, maximam partem ad epistulas pertinentes* (Extr. de l'*Eos*, vol. XIX, 1913, pp. 19-38). Cracovie, 1913.

Wohleb (Leo). *Die lateinische Uebersetzung der* Didache *kritisch und sprachlich untersucht, mit einer Wiederherstellung der griechischen Vorlage und einem*

Anhang über das Verbum « altare » und seine Komposita. (*Studien zur Geschichte und Kultur der Altertums*, VII. Band, 1. Heft). Paderborn, Schöningh, 1913. In-8°, 139 p.

ZANTA (Léontine). *La traduction française du Manuel d'Épictète d'André de Rivaudeau au* XVIe *siècle*, publiée avec une Introduction. Paris, Champion, 1914. In-8°, 174 p.

ZIEBARTH (Erich). *Aus dem griechischen Schulwesen.* 2te Auflage. Berlin-Leipzig, Teubner, 1914. In-8°, 178 p.

Bon à tirer donné le 3 février 1915.

Le rédacteur en chef, Gustave GLOTZ.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon.

ΕΙΣ ET ΕΠΙ

TERMES TACTIQUES

La tactique lacédémonienne, qui a servi de base, non seulement à la tactique d'Athènes, mais encore à celle de toute l'antiquité a été décrite par Xénophon au chapitre XI de la *République de Sparte* (1).

Ce soldat écrivain nous a appris que le principe fondamental de cette tactique résidait dans la file, στίχος, qui devait comprendre tout ce qui lui était nécessaire (ἔχων ὅσα δεῖ παρέχεσθαι), c'est-à-dire un chef placé en tête et ayant tous ses hommes disposés les uns derrière les autres. La profondeur d'un ordre de bataille se définit, dès lors, par le nombre d'hommes composant chacune des files qui le constitue. Si ce nombre, par exemple, de huit hommes, on dira que la formation est ἐπὶ ὀκτώ, *sur* huit.

Cette profondeur peut encore être déterminée indirectement par la préposition εἰς, correspondant à notre préposition *par*. Xénophon nous dit : « Les éléments des *morai* (2) se forment

(1) Voir la *Tactique grecque à l'origine de l'histoire militaire*, dans la *Rev. des Ét. gr.*, t. XXV, 1912, p. 300 et suiv.

(2) Xénophon, dans ses explications, envisage la compagnie lacédémonienne normale, c'est-à-dire le λόχος de 100 hommes se divisant en deux pentécostyes et quatre énomoties. Le terme de pentecostys met bien en évidence ce caractère normal. Nous retrouverons, d'ailleurs, cette composition de la compagnie dans l'organisation des mercenaires lacédémoniens, comme ceux qui faisaient partie des Dix-Mille.

Cette même compagnie normale avait servi de base à la division politique du

en bataille, tantôt *par* énomotie, tantôt *par* trois, tantôt *par* six » (καθίστανται τότε μὲν εἰς ἐνωμοτίας, τότε δὲ εἰς τρεῖς, τότε δὲ εἰς ἕξ), ce qui veut dire que chaque file de la section se compose tantôt d'une énomotie ou section entière, tantôt d'une énomotie divisée, soit par trois, soit par six.

Εἰς suivi d'un nombre indique donc, en ce qui concerne l'ordre de bataille, le nombre de files par lequel la section est divisée. Si l'on connaît l'effectif de la section, on déduit naturellement du nombre de ses files la profondeur de chacune d'elles et, par conséquent, de la formation. La formation εἰς ἐνωμοτίας, dans la compagnie normale, a une profondeur de vingt-cinq hommes et correspond à la formation ἐπὶ πέντε καὶ εἴκοσι; la formation εἰς τρεῖς correspond à la formation ἐπὶ ὀκτώ; la formation εἰς ἕξ, à la formation ἐπὶ τεττάρων. De même, la formation εἰς ὀκτώ correspond à la formation ἐπὶ τριῶν.

En résumé εἰς s'applique au front, ἐπί à la profondeur; le nombre qui suit εἰς, multiplié par celui qui suit ἐπί, doit donner l'effectif de la section. Pour une troupe d'effectif déterminé, plus εἰς est grand, plus le front est étendu, moins la formation est solide, et plus on méprise l'adversaire. Plus ἐπί est grand, plus le front est limité, plus la formation est solide et plus on redoute l'adversaire, ou plus grand est l'effort qu'on veut diriger contre lui.

Il est évident, d'ailleurs, que toute différence entre εἰς et ἐπί disparaît, si le nombre qui le suit est lui-même accompagné de l'expression βάθος, *profondeur*, ou celle de μέτωπον, *front*. On dira, par exemple, εἰς ou ἐπὶ δώδεκα βάθος, comme nous disons *par* ou *sur* douze de profondeur, τὸ μέτωπον ἐπὶ ou εἰς ἕξ, comme

pays. Quatre *lochoi* composaient une *mora*, et chaque *lochos* formait deux pentécostyes et quatre énomoties. C'est du *lochos*, division politique et circonscription de recrutement, que provenait le *lochos*, unité tactique mobilisée. Celui-ci avait, dès lors, un effectif qui variait naturellement d'après l'importance de la levée, et cette variation pouvait aller de 100 à plus de 500 hommes. Il pouvait comprendre, par conséquent, plus de deux pentécostyes et comporter des énomoties supérieures à 25 hommes. Nous en verrons un exemple plus loin (première bataille de Mantinée).

nous disons *par* ou *sur* six de front; car, dans ce cas, toute confusion est impossible.

Dans l'ordre de marche, la préposition εἰς est seule employée. Car cet ordre ne se définit que par le nombre de files comportant la colonne. La troupe marche εἰς ἕνα, par un, ou εἰς δύο, par deux, εἰς τέτταρας, par quatre, suivant qu'elle forme une, deux ou quatre files ou qu'elle a en tête un, deux ou quatre hommes de front. Toutefois, à la place de εἰς ἕνα, on pourra dire ἐφ' ἑνός. Nous disons nous-mêmes par un ou sur une file.

Y a-t-il d'autres cas ou εἰς et ἐπί peuvent se confondre? Peut-on dire indifféremment, par exemple, εἰς ὀκτώ ou ἐπὶ ὀκτώ, pour indiquer qu'une troupe est formée sur huit de profondeur? Pour répondre à cette question, nous allons examiner les écrits des deux grands tacticiens de l'époque classique et peser la valeur de ces deux prépositions dans les passages où elles sont employées pour définir un ordre de bataille ou une formation de marche.

THUCYDIDE

Guerre du Péloponnèse.

Combat naval de Naupacte (II, 90). — La flotte athénienne, commandée par Phormion et forte de vingt vaisseaux, est à l'ancre à Molycrie, à l'ouest du promontoire nord de l'entrée du golfe de Corinthe. La flotte péloponnésienne commandée par Cnémos, forte de soixante-dix-sept vaisseaux, est à l'ancre près de Panorme, à l'ouest du promontoire sud de ladite entrée.

« Les Péloponnésiens, voyant que les Athéniens ne se dirigeaient pas vers le golfe et son étroite entrée, voulurent les y attirer malgré eux; ils mirent à la voile au lever de l'aurore, leurs navires disposés sur quatre, et cinglèrent le long de leur territoire vers l'intérieur du golfe, l'aile droite en tête, dans leur ordre de mouillage (ἐπὶ τεσσάρων ταξάμενοι τὰς ναῦς, παρὰ

τὴν ἑαυτῶν γῆν ἔσω [ἐπὶ] τοῦ κόλπου, δεξιῷ κέρᾳ ἡγουμένῳ ὥσπερ καὶ ὥρμουν). »

On doit interpréter ce passage de la manière suivante. Au mouillage, la flotte du Péloponnèse était formée *sur* quatre de profondeur. On remarquera alors que son front, avec ses soixante-dix-sept vaisseaux, était le même que celui de la flotte athénienne avec ses vingt vaisseaux sur une seule ligne.

Pour se diriger sur l'entrée du golfe, Cnémos fait faire un à droite individuel à tous ses bâtiments et c'est, dès lors, l'aile

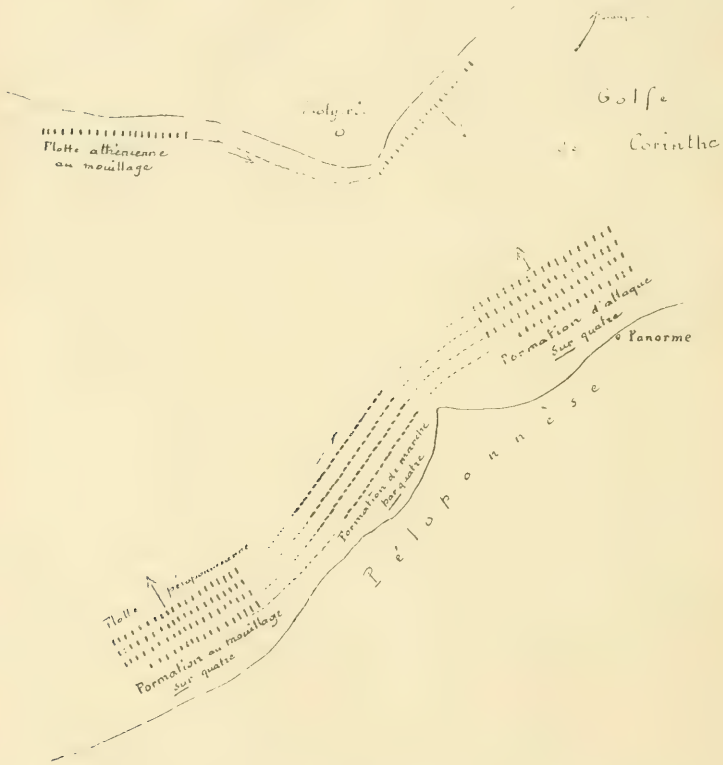

droite qui se dirige vers la dite entrée. A ce moment, la flotte se trouve *par* quatre dans son ordre de marche. C'est la formation de mouillage qui se déplace, pour ainsi dire, parallèlement à elle-même le long de la côte.

On ne peut admettre, d'ailleurs, que cette formation était tout d'abord *par* quatre; car alors la flotte, à l'ancre, aurait constitué une longue colonne perpendiculaire à la côte et prêtant le flanc à la flotte athénienne.

Ici ἐπὶ τεσσάρων, en raison de ὥσπερ καὶ ὥρμουν, a donc rigoureusement le sens de *sur* quatre, et non de *par* quatre, bien que la formation *sur* quatre se transforme naturellement, au moment de la mise en marche, en une formation *par* quatre. Celle-ci n'avait, du reste, qu'un caractère tout temporaire. Phormion s'étant décidé, de son côté, à longer le côté nord avec sa flotte disposée sur une seule file (κατὰ μίαν ἐπὶ κέρως παραπλέοντας), pour se diriger sur Naupacte qu'il croyait être l'objectif de l'adversaire, Cnémos en profite pour l'attaquer. Il fait alors faire un à gauche (ἐπίστρέψαντες) individuel à ses bâtiments, et sa flotte se retrouve en formation *sur* quatre pour aborder à toute vitesse celle des Athéniens.

Bataille de Délion (IV, 93-94). — D'un côté les Thébains étaient rangés sur vingt-cinq boucliers (ἐπ' ἀσπίδας πέντε καὶ εἴκοσι); leurs alliés, un peu au hasard (ὡς ἕκαστοι ἔτυχον). De l'autre côté, les hoplites athéniens étaient rangés sur huit, ordonnance de toute l'armée (Ἀθηναῖοι δὲ οἱ μὲν ὁπλῖται ἐπὶ ὀκτὼ πᾶν τὸ στρατόπεδον ἐτάξαντο).

Ἐπὶ a bien ici dans les deux cas sa valeur normale. On voit que les Thébains opposés aux Athéniens prennent la formation la plus profonde, pour être mieux en mesure de leur résister.

Bataille de Mantinée (V, 68). — Sept loches furent engagés. Dans chaque loche étaient quatre pentécostyes, et dans la pentécostys quatre énomoties. Au premier rang de l'énomotie combattaient quatre hommes (τῆς τε ἐνωμοτίας ἐμάχοντο ἐν τῷ πρώτῳ ζυγῷ τέσσαρες). En profondeur (ἐπὶ δὲ βάθος) ils n'étaient pas tous disposés de la même manière, au gré de chaque lochage. En général, ils étaient sur huit (ἐπὶ πὰν δὲ κατέστησαν ἐπὶ

ὀκτώ). En tout, la première ligne (ἡ πρώτη τάξις) était de quatre cent quarante-huit hommes. »

Thucydide nous montre ainsi qu'on peut définir l'ordre de bataille par le nombre de files subdivisant l'énomotie. Au lieu de spécifier qu'au premier rang de chaque énomotie il y avait quatre hommes, il aurait pu nous dire que la formation était εἰς τέτταρας.

Pour les unités formées ἐπὶ ὀκτώ et εἰς τέτταρας, l'énomotie se composait de 8 × 4 hommes, c'est-à-dire de trente-deux hommes.

Ici encore ἐπί a sa valeur normale.

Bataille de Syracuse (VI, 67). — Les Athéniens et leurs alliés se formèrent ainsi qu'il suit. A l'aile droite se trouvaient les Argiens et les Mantinéens; au centre, les Athéniens; à l'autre aile, le reste des alliés. La moitié de l'armée, placée en avant, était rangée sur huit (τὸ μὲν ἥμισυ αὐτοῖς τοῦ στρατεύματος ἐν τῷ πρόσθεν ἦν τεταγμένον ἐπὶ ὀκτώ); l'autre moitié, placée près des tentes, était rangée en carré et également sur huit (τὸ δὲ ἥμισυ ἐπὶ ταῖς εὐναῖς ἐν πλαισίῳ, ἐπὶ ὀκτὼ καὶ τοῦτο τεταγμένον), avec ordre d'observer sur quel point l'armée souffrirait pour y porter du renfort. Les hommes du convoi étaient formés à l'intérieur de cette troupe de réserve (καὶ τοὺς σκευοφόρους ἐντὸς τούτων τῶν ἐπιτάκτων ἐποιήσαντο). Les Syracusains rangèrent tous leurs hoplites sur seize (ἐφ' ἑκκαίδεκα). »

Là également ἐπί a sa valeur normale.

La première moitié de l'armée était naturellement rangée en ligne. Quand Thucydide nous dit que la deuxième moitié était en carré et sur huit, cela signifie que chaque compagnie était formée sur huit, mais qu'au lieu d'être sur le même front, les compagnies étaient disposées de manière à former un carré. Pour être en mesure de renforcer aussi bien l'aile droite que l'aile gauche, il était, en effet, nécessaire qu'elle fût placée en arrière du centre de la précédente, en étant aussi groupée que possible. Elle avait donc le caractère d'une troupe de réserve,

et c'est à elle que s'applique le terme de τούτων τῶν ἐπιτάκτων (1) à l'intérieur desquels étaient disposés les hommes du convoi.

XÉNOPHON

Helléniques.

Thrasybule et l'armée des Trente (II, iv, 11-12). — Thrasybule avec mille hommes qu'il a rassemblés à Phylè, entre de nuit au Pirée. Les Trente, avisés de cette invasion, accourent d'Athènes avec la garnison lacédémonienne, la cavalerie et les hoplites. Thrasybule se réfugie sur la colline Munychie. « Ceux de la ville, s'étant avancés jusque sur la place d'Hippodamos, se rangèrent en bataille de telle sorte qu'ils remplissaient la largeur du chemin qui va du temple d'Artémis Munychia à celui d'Artémis Bendis. Leur profondeur n'était pas moindre de cinquante boucliers (καὶ ἐγένοντο βάθος οὐκ ἔλαττον ἢ ἐπὶ πεντήκοντα ἀσπίδων)... La troupe de Thrasybule remplissait aussi le chemin, sa profondeur n'étant pas supérieure à dix hoplites (βάθος δὲ οὐ πλέον ἢ εἰς δέκα ὁπλίτας ἐγένοντο). »

Ce passage justifie l'observation que nous avons faite en disant que εἰς et ἐπὶ peuvent être indifféremment employés pour indiquer la profondeur, quand ils sont accompagnés de βάθος.

Attaque du Pirée (II, iv, 32-34). — Pausanias, ayant avec lui deux mores lacédémoniennes et trois escadrons de cavalerie athéniens, s'approche du Port Muet pour examiner de quel côté il attaquera le Pirée. Les psiles de Thrasybule ayant infligé des pertes sérieuses aux Lacédémoniens, « ses hoplites, encouragés par ce succès, se forment rapidement sur huit (καὶ

(1) Ἐπί avec le datif, au point de vue tactique, s'emploie pour indiquer qu'une troupe se trouve *derrière* une autre. La valeur de ce cas est nettement précisée dans les *Helléniques*, I, i, 34 et dans la *Cyropédie*, VI, iii, 24-6, où la réserve est appelée οἱ ἐπὶ πᾶσι, ceux qui sont placés derrière tous. C'est pour cette raison que nous avons ici traduit τῶν ἐπιτάκτων également par réserve, ce que n'ont pas fait les traducteurs de Thucydide.

ταχὺ παρετάξαντο ἐπ' ὀκτώ)... Pausanias, vivement pressé, recule de quatre ou cinq stades jusqu'à une hauteur où il fait venir les Lacédémoniens et ses autres alliés et donne une grande profondeur à sa phalange (ἐκεῖ δὲ συνταξάμενος παντελῶς βαθεῖαν τὴν φάλαγγα), pour marcher contre les Athéniens. »

Ἐπί a toujours sa valeur normale.

Anabase.

Les Grecs dans l'armée de Cyrus. — Les corps grecs, dans l'armée de Cyrus, provenaient de régions différentes et pour la plupart ennemies les unes des autres. Très jaloux de leur indépendance, ils tenaient naturellement à conserver leur organisation et leur tactique particulières. Il fallut cependant, à ce double point de vue, puisqu'ils étaient groupés sous le commandement de Cyrus, leur imposer l'uniformité que rendait indispensable le but commun à atteindre.

Au point de vue organique, on peut déduire du texte de l'*Anabase* qu'il fut décidé que, comme à Lacédémone, la compagnie serait de 100 hommes (1) et s'appellerait λόχος. Mais, au début, chaque corps paraît avoir été laissé libre de subdiviser la compagnie comme il l'entendrait, et ce n'est que pendant la marche en carré que la nécessité se fit sentir d'adopter pour tous les éléments les subdivisions de la compagnie lacédémonienne en deux pentécostyes et quatre énomoties (2).

Au point de vue de l'ordre de bataille, voici ce que Xénophon nous dit (I, II, 15) :

« Cyrus ordonna aux Grecs (à la grande revue de Tyriæon) de se former et de se placer conformément à leur règlement pour le combat, chaque chef disposant ses propres troupes (ἐκέλευσε δὲ τοὺς Ἕλληνας ὡς νόμος αὐτοῖς εἰς μάχην, οὕτω ταχθῆναι καὶ στῆναι, συντάξαι δὲ ἕκαστον τοὺς ἑαυτοῦ). Ils se formèrent donc sur quatre (ἐτάχθησαν οὖν ἐπὶ τεττάρων). »

1) *Anabase*, I, II, 25 ; III, IV, 21 ; IV, VIII, 15.
2) Voir l'*Anabase de Xénophon* commentée par l'auteur, p. 164.

Ici ὡς νόμος ne peut pas se traduire, comme on le fait généralement, « selon leur usage », puisque tous les corps avaient des usages différents. Νόμος représente le règlement commun, le règlement imposé à tous.

Si les Grecs avaient adopté la formation *sur* quatre qui, pour les éléments lacédémoniens représentait la formation *par* six, c'est parce qu'ils savaient qu'ils n'auraient affaire qu'à des barbares manquant de courage et qui fuiraient quand ils les aborderaient. Dans ces conditions, ils avaient intérêt à prendre la formation qui leur donnait une faible profondeur; car elle leur permettait de combattre sur un plus grand front et, par conséquent, d'attaquer un plus grand nombre d'ennemis.

Xénophon ne pouvait, d'ailleurs, définir ici la formation commune autrement que par sa profondeur, puisque les subdivisions de la compagnie pouvaient n'être pas les mêmes partout.

Marche de retour (II, IV, 26). — Au cours de la marche de retour opérée par les Grecs, après la bataille de Counaxa, en compagnie des troupes de Tissapherne, Cléarque, qui a pris le commandement en chef, rencontre la colonne perse venant de Suse et d'Ecbatane et qui n'avait pu arriver à temps au rendez-vous de Babylone. Il veut faire impression sur le chef de cette colonne, le frère bâtard du roi, en cherchant à grossir l'importance numérique de sa troupe. En général, les Grecs marchaient vraisemblablement par quatre; car c'est le seul ordre de marche pratique sur les routes, quelque larges qu'elles soient, en raison de leur rétrécissement au passage des ponts. Mais, vu la circonstance, « Cléarque la conduisit par deux (Κλέαρχος ἡγεῖτο μὲν εἰς δύο) ».

Εἰς a donc ici sa valeur normale. La colonne, au lieu de marcher par quatre, marche *par* deux, ce qui a pour effet de doubler le temps pendant lequel elle défile.

Les Grecs à Byzance (VII, I, 21-24). — Les Grecs sont entrés

de force à Byzance et ont commencé à piller la ville. Voyant arriver Xénophon, ils lui disent : « Suis-nous et nous te ferons grand ». Xénophon répond : « Je le ferai, puisque tel est votre désir ; mais commencez par poser les armes en rang ». Il donne pareil ordre à ses troupes et invite les autres chefs à en faire autant.

« Les soldats s'étant rangés d'eux-mêmes, les hoplites furent en peu de temps par huit (εἰς ὀκτώ), les peltastes coururent vers les deux ailes. Or la place de Thrace, comme on l'appelle, vide de maisons et unie, est très commode pour recevoir une troupe en formation. Les armes ayant été posées, Xénophon rassemble l'armée. »

Nous avons vu que, dans la compagnie normale, la formation εἰς ὀκτώ correspond à celle ἐπὶ τριῶν. Εἰς ὀκτώ doit donc être considéré comme l'expression technique la plus simple pour dire en deux mots que les compagnies devront se ranger en prenant le plus grand front et, par conséquent, en ayant la plus petite profondeur. Cette interprétation est-elle admissible en la circonstance?

En supposant même que les hommes se fussent rangés ἐπὶ ὀκτώ, sur huit de profondeur, comme ils étaient au moins huit mille avec les peltastes, ils se seraient développés sur un front d'au moins un kilomètre. Est-il possible que dans une petite ville fortifiée comme l'était alors Byzance, il y eût une place longue comme notre Champ de Mars? Il est évident que les hommes durent se former sur plusieurs lignes, par exemple, les compagnies d'un même corps les unes derrière les autres.

Dès lors, la disposition qui donne à chaque compagnie la profondeur minima est d'autant plus indiquée que les corps durent ensuite former le cercle (1) pour entendre Xénophon. Pareille disposition permettait, en effet, au plus grand nombre de compagnies de saisir les paroles du chef.

La valeur normale de εἰς se justifie donc ici pleinement,

1 Xénophon se plaça au milieu d'eux.

alors qu'il n'en serait pas de même si on donnait à εἰς la valeur de ἐπί.

Helléniques (suite).

Dercyllidas contre Tissapherne et Pharnabaze (III, III, 16). — Le Lacédémonien Dercyllidas, succédant à Thymbron, commande les troupes opérant en Asie Mineure, parmi lesquelles figure ce qui reste des Dix Mille. Ces troupes, entrant en Carie, marchaient en désordre, lorsque tout à coup on signale des sentinelles et, en arrière, une armée rangée en bataille. « Elle était composée de Cariens munis de boucliers blancs, de tout ce que Tissapherne et Pharnabaze avaient d'infanterie perse, de troupes grecques soudoyées par eux et d'une nombreuse cavalerie. Le premier était à l'aile droite, l'autre à l'aile gauche. Dercyllidas, aussitôt qu'il en fut avisé, ordonna aux taxiarques et aux lochages de se former au plus vite *par* huit (εἰς ὀκτώ) et de mettre sur chaque flanc tout ce qui se trouvait de peltastes et de cavaliers. »

Dercyllidas a devant lui des forces numériquement très supérieures. Il va naturellement chercher à avoir le plus grand front, de manière à assurer le plus possible la protection de ses flancs qu'il confie à ses peltastes et à sa cavalerie. Il est d'autant plus fondé à donner à sa formation la profondeur minima, que les troupes qu'il a devant lui, à l'exception des mercenaires grecs, n'ont aucune valeur. On peut s'en rendre compte quand Xénophon nous dit plus loin qu'un grand nombre de soldats, avant même de combattre, abandonnèrent leurs armes dans les superbes blés de la plaine du Méandre et que les autres laissaient apercevoir qu'ils ne tiendraient pas longtemps.

La valeur normale de εἰς se justifie donc ici sans aucune contestation possible, alors qu'avec la valeur de ἐπί, εἰς donnerait lieu à un énorme contre-sens tactique. Peut-on, en effet, supposer un seul instant que devant un pareil adversaire Dercyllidas ait pris la formation que les Lacédémoniens adoptaient quand ils avaient devant eux un ennemi de valeur égale?

Agésilas contre Pharnabaze (III, iv, 13). — Agésilas, opérant en Asie, entre en Phrygie. Il marche quelque temps sans rencontrer d'ennemis. « Mais non loin de Dascylie, ses cavaliers montèrent sur une colline pour découvrir de plus loin. Le hasard voulut que la cavalerie de Pharnabaze, égale en nombre à celle des Grecs..., montât sur la même colline. On se reconnut; on n'était qu'à une distance de 400 pas. D'abord on fit halte des deux côtés. Les cavaliers grecs se formèrent en phalange sur quatre (ἐπὶ τεττάρων); les barbares, avec leur premier rang formé *par* douze seulement οἱ δὲ βάρβαροι τοὺς πρώτους οὐ πλέον ἢ εἰς δώδεκα ποιήσαντες), la profondeur sur un grand nombre (τὸ βάθος δ' ἐπὶ πολλῶν). »

Cet exemple caractérise de la manière la plus nette la valeur différente de εἰς et de ἐπί, en montrant que εἰς s'adresse au front et ἐπί à la profondeur.

Bataille de Leuctres (VI, iv, 10-12). — « La bataille devait se donner dans une plaine. Les Lacédémoniens rangèrent leur cavalerie en avant du front de la phalange. Les Thébains firent de même... Il fut ordonné aux Lacédémoniens de conduire *par* trois l'énomotie de la phalange (τῆς δὲ φάλαγγος τοὺς μὲν Λακεδαιμονίους ἔφασαν εἰς τρεῖς τὴν ἐνωμοτίαν ἄγειν), ce qui ne donnait pas plus de douze de profondeur (τοῦτο δὲ συμβαίνειν αὐτοῖς οὐ πλέον ἢ εἰς δώδεκα τὸ βάθος). Les Thébains étaient rangés sur non moins de cinquante boucliers (οἱ δὲ Θηβαῖοι οὐκ ἔλαττον ἢ ἐπὶ πεντήκοντα ἀσπίδων συνεστραμμένοι ἦσαν). Ils estimaient que, s'ils enfonçaient la troupe du roi (τὸ περὶ τὸν βασιλέα), le reste serait à leur discrétion. »

Cet exemple met encore en pleine évidence la différence entre εἰς et ἐπί, en montrant que εἰς multiplié par ἐπί donne l'effectif de la section. Du côté lacédémonien, chaque section, étant par trois sur douze, devait avoir trente-six hommes. Dans la formation des Thébains, qui avaient vraisemblablement une organisation pareille à celle des Lacédémoniens, chaque compagnie de cent hommes, pour être ἐπὶ πεντήκοντα,

devait en même temps être εἰς δύο, c'est-à-dire par deux files, chaque file comprenant un peloton de cinquante hommes, une pentécostys. Ici, c'est la compagnie, et non la section, qui forcément est unité de formation : εἰς multiplié par ἐπί donne 50 × 2 ou l'effectif de la compagnie.

Les Thébains ont devant eux la troupe la plus solide qui existe : ils n'hésitent pas à prendre une formation des plus profondes formant masse de choc assez puissante pour renverser tout ce qu'elle rencontrera.

Cyropédie.

Rassemblement, marche et déploiement d'une armée (II, IV, 2-4). — Dans cette circonstance, Xénophon emploie les expressions ἐφ' ἑνός pour indiquer que la compagnie se met sur une file ou par un, τὸ μέτωπον ἐπὶ τριακοσίων pour indiquer que le front de rassemblement de l'armée est par trois cents, τὸ βάθος ἐφ' ἑκατόν pour montrer que sa profondeur est sur cent, εἰς δώδεκα βάθος pour montrer que les compagnies se déploient en prenant une formation par douze de profondeur.

On constate ainsi de nouveau que εἰς et ἐπί peuvent être indifféremment employés quand ils sont accompagnés de μέτωπον ou de βάθος.

Bataille de Thymbrée (VI, III, 18-23). — La veille de la bataille, Cyrus interroge Araspe qui a pu séjourner dans le camp des ennemis. « — Dis-nous quel est, en somme, l'effectif de leurs troupes? — Elles sont rangées, tant la cavalerie que l'infanterie, sur trente de profondeur (ἐπὶ τριάκοντα τὸ βάθος), à l'exception des Égyptiens... — Quelle est donc l'ordonnance de ces derniers? — Leurs myriarques forment chaque groupe de Dix-Mille par cent de tous côtés (τούτους δὲ οἱ μυριάρχοι ἔταττον εἰς ἑκατὸν παντα χῇ τὴν μυριοστὺν ἑκάστην)..... Je voudrais qu'au lieu d'être par cent, leurs hoplites fussent par dix mille (ἐγὼ μὲν γὰρ τοὺς

εἰς ἑκατὸν τούτους ὁπλίτας εἰς μυρίους ἂν μᾶλλον βουλοίμην τετάχθαι); nous aurions affaire à beaucoup moins d'hommes. »

Εἰς ἑκατὸν πανταχῇ, par cent de tous côtés, signifie cent de front sur cent de profondeur. Il s'agit, en effet, de la formation en carré d'une division de dix mille hommes. Dans ce cas, ἐπί aurait parfaitement pu être employé à la place de εἰς, puisque la profondeur est égale au front.

« Ordonnez, dit Cyrus, aux taxiarques et aux lochages de se former en bataille avec chaque section *par* deux (ἐπὶ φάλαγγος καθίστασθαι εἰς δύο ἔχοντας ἕκαστον τὸν λόχον) (1). Chaque section était de vingt-quatre hommes (ὁ δὲ λόχος ἦν ἕκαστος εἴκοσι τέτταρες).

La valeur normale de εἰς est encore indiquée ici de la manière la plus précise. Xénophon nous montre une fois de plus qu'un ordre de bataille peut se définir par le nombre de files dont se compose la section, et il a soin de nous indiquer l'effectif de celle-ci. La section étant εἰς δύο et son effectif se composant de vingt-quatre hommes, elle est ἐπὶ δώδεκα.

Conclusion

Il résulte de cette enquête que εἰς et ἐπί, lorsqu'ils ne sont suivis que d'un nombre, sans indication des mots *front* ou *profondeur*, ont une valeur toute différente, εἰς s'adressant au front et ἐπί à la profondeur; dans aucun cas, sauf évidemment dans la formation en carré, εἰς ne peut être confondu avec ἐπί. Par exemple, εἰς ὀκτώ voudra toujours dire « par huit de front » (en parlant de la section) et jamais « sur huit de profondeur »; ἐπὶ ὀκτώ voudra toujours dire « sur huit de profondeur » et jamais « par huit de front ».

Cette conclusion, qui nous paraît indiscutable, est cependant loin d'être généralement adoptée. Nous lisons, en effet, dans

(1) Rappelons que Xénophon donne à l'armée de Cyrus l'organisation athénienne, où la compagnie de cent hommes s'appelle τάξις et comprend quatre sections dénommées chacune λόχος.

Vollbrecht (*Lexique de l'Anabase*), à l'article εἰς, p. 73 : « Εἰς est aussi employé comme terme tactique et signifie, en se plaçant au point de vue de celui qui se tient en avant du front, la profondeur de la formation : s'il compte jusqu'à ce nombre, εἰς ὀκτώ signifie huit hommes de *profondeur*, c'est-à-dire les uns derrière les autres. Nous disons sur huit de hauteur (*acht Mann hoch*) ». Puis à l'article ἐπί, p. 88 : « Comme terme tactique, ἐπί s'applique à la profondeur et au front de la formation (*Dann in taktischen Ausdrücken von der Tiefe oder Breite der Aufstellung*) : ἐπὶ τεττάρων, quatre hommes de hauteur (*vier Mann hoch*) ». De son côté, Pascal, dans son petit opuscule sur l'armée grecque, dit également, p. 32 : « La profondeur est désignée en grec soit par εἰς (par exemple εἰς ὀκτώ), soit par ἐπί avec le génitif (par exemple ἐπὶ τεττάρων, ἐπ' ὀκτώ) ». Ces affirmations ne sont pas seulement différentes des nôtres ; on peut dire qu'elles leur sont même tout à fait contraires.

Or, pour étayer les siennes, Vollbrecht, sans se préoccuper de rechercher dans les autres écrits de Xénophon la valeur particulière des deux prépositions, n'a examiné dans l'*Anabase* que l'ἐπὶ τεττάρων de la revue de Tyriæon et l'εἰς ὀκτώ de Byzance. Il n'a pas hésité à admettre que, dans les deux cas, εἰς et ἐπί avaient la même valeur ; en outre, il a décidé de lui-même que εἰς ὀκτώ était la formation normale des Dix-Mille et, malgré le ὡς νόμος αὐτοῖς εἰς μάχην, que l'ἐπὶ τεττάρων était une formation ne s'appliquant qu'aux revues. Mais rien, absolument rien, n'autorisait cette interprétation. Et, si l'on observe que Vollbrecht est, avec Rüstow et Köchly, un des rares écrivains qui aient abordé la question de la tactique des Grecs, qu'il fait assez autorité pour que Pascal l'ait rigoureusement copié, on se rendra compte de la gravité des erreurs que s'exposent à commettre ceux qui, dans l'examen de cette question, prendraient comme base, sans autre contrôle, les conclusions de l'auteur allemand.

16 mars 1914.

Colonel Arthur Boucher.

THÉOPHRASTE ET LA BRUYÈRE

Peut-on comparer Théophraste et La Bruyère ? Certes, les affirmations mêmes du moraliste français nous y invitent. A maintes reprises, et avec une évidente complaisance, il s'est déclaré le disciple du moraliste grec (1). Que de différences, pourtant ! Les *Caractères* de La Bruyère demeurent son œuvre unique, où il a condensé tout son effort laborieux d'observateur et de styliste ; ils furent l'occupation de toute sa vie. Au contraire, Théophraste fut un polygraphe incroyablement fécond et dispersé : ne dit-on pas qu'il avait accumulé 240 volumes ? Si du moins ce livre des *Caractères* eût compté parmi ses œuvres maîtresses, la comparaison serait moins inique ; mais ce n'est qu'un très mince opuscule, égal à peine en étendue à la dixième partie du livre de La Bruyère. Joignez à cela que le talent de l'écrivain grec, si fort vanté par les anciens (*nitor divinus*, dit Quintilien (2)), n'avait trouvé que bien peu d'occasion de s'y déployer. Dès la première ligne, en effet, la nudité austère de l'exposition y dénonce une œuvre de science plutôt que d'art. Autre infériorité encore : nous ignorons la forme originelle du livre de Théophraste, et, par suite, sa vraie nature et sa fin. A-t-il toujours constitué, comme à l'heure

(1) Dans son *Discours sur Théophraste*, qui sert d'introduction commune aux *Caractères de Théophraste traduits du grec* et aux *Caractères et mœurs de ce siècle*.

(2) *Inst. orat.*, X, 1, 83. Se rappeler aussi que le nom même de Théophraste est un surnom, exprimant la « divine » beauté de sa parole.

actuelle, un écrit indépendant? N'était-ce pas plutôt une collection de matériaux, amassés en vue d'un ouvrage ultérieur? Ou enfin n'aurions-nous là qu'une sorte d'anthologie, extraite des œuvres morales de Théophraste ou peut-être de son traité *Sur la Comédie?* Autant d'opinions qui ont trouvé leurs défenseurs (1). Et ce n'est pas tout. Rien de plus lamentable que l'état dans lequel nous sont parvenus les *Caractères* grecs. Les altérations de toute nature y fourmillent : interpolations, lacunes, transpositions, abréviations, etc. ; en sorte que, malgré le labeur très méritoire de la critique moderne (2), il n'est pas, actuellement encore, un seul des trente caractères que ne gâtent plusieurs *loci desperati*. Voilà bien des avantages matériels de La Bruyère sur Théophraste. Nous conclurons donc que tout rapprochement entre ces deux écrivains comporte *a priori*, à l'égard du second, une large part d'injustice. Cette réserve faite, entrons cependant dans l'examen comparé des deux œuvres.

I

Pour juger sainement des *Caractères* de Théophraste, une

1 Consulter sur cette question très controversée Th. Gomperz, *Ueber die Charaktere Theophrast's* dans les *Sitzungsberichte der philos. histor. Classe der Akad. der Wissensch. Wien*, Bd 117, X. Abhandlung, 1889, et *Les penseurs de la Grèce*, t. III, chap. XLI, p. 526 (trad. A. Reymond), 1910. Selon Gomperz, d'accord avec H. Diels, les *Caractères* sont un écrit *hypomnématique*, c'est-à-dire un recueil de matériaux qui avait, avec les œuvres éthiques de Théophraste, la même relation que le recueil des Πολιτεῖαι d'Aristote avec sa *Politique* ou les *Problèmes homériques* du même auteur avec sa *Poëtique*. Les anciens, qui ne connaissaient pas l'usage des notes, excursus, appendices, publiaient souvent tout ou partie des travaux préliminaires à un grand ouvrage, sous la forme et le titre modestes d'Ὑπομνήματα. Je me rallie, pour ma part, très résolument à cette explication séduisante. En revanche, je ne saurais me persuader que les définitions aristotéliques qu'on lit en tête de chaque caractère soient, comme le veut Gomperz, d'une autre main que celle de Théophraste et aient été ajoutées après coup. Je crois seulement que la plupart nous sont parvenues misérablement tronquées et défigurées.

(2) Depuis l'édition capitale de Casaubon (1593, 1599, 1612) jusqu'à celle qu'a publiée en 1897 la *Société philologique* de Leipzig. C'est à cette dernière édition que je renverrai toujours implicitement, au cours de cette étude : en particulier, la division des chapitres en paragraphes lui est empruntée.

opération préalable s'impose : c'est de ramener, autant que faire se peut, le texte grec à son intégrité primitive. Je ne parle pas ici seulement des mille altérations accidentelles qui le défigurent : celles-là, après tout, ne portent que sur des détails. Beaucoup plus graves sont un petit nombre d'interpolations, manifestement préméditées et qui tendent sciemment à dénaturer, tout au moins à présenter sous un faux jour, l'esprit général du livre. Aussi bien ces additions ne sont-elles pas moins intéressantes, par contre-coup, pour l'étude des origines du livre de La Bruyère : c'est d'elles, en effet, principalement que La Bruyère (qui, comme de raison, les tenait pour authentiques) s'est autorisé dans la comparaison répétée qu'il a faite de son ouvrage avec celui de Théophraste.

Les interpolations dont il s'agit consistent : 1° en la préface ; 2° en une série de réflexions morales qui terminent les caractères I, II, III, VI, VIII, XXVII, XXIX (1).

Préface. — Cette préface est indubitablement apocryphe (2). Rien n'y est digne du savant et de l'écrivain distingués que fut Théophraste. Pensée et style, tout y sent, non pas même le rhéteur, mais l'écolier. Le morceau commence ainsi : « J'ai admiré souvent et j'avoue que je ne puis encore comprendre, quelque sérieuse réflexion que je fasse, pourquoi, toute la Grèce étant placée sous un même ciel, et les Grecs nourris et élevés de la même manière, il se trouve néanmoins si peu de ressemblance dans leurs mœurs » (trad. de La Bruyère). Vraiment, ne serait-ce pas faire injure à Théophraste que de le charger de la paternité d'une telle phrase? Elle affirme deux hérésies énormes. « *Toute la Grèce étant placée sous un même ciel* » : l'auteur ne savait donc pas qu'en Grèce le voyageur, par suite de la juxtaposition constante de la montagne, de la mer et de la plaine, parcourt souvent, en un espace de quel-

(1) Ces interpolations sont exclues du texte et rejetées au bas des pages dans l'édition de Leipzig.

(2) Le premier savant qui ait démontré l'inauthenticité de ce prologue est C. G. Sonntag, *Dissert. in proœm. Charact. Theophr.*, Leipzig, 1787.

ques kilomètres, toute la gamme des climats européens? « *Et les Grecs (étant) nourris et élevés de la même manière* » : l'auteur ignorait donc l'antithèse, pourtant passée en lieu commun, entre l'éducation spartiate et l'éducation athénienne? Au reste, la forme est ici à l'avenant de la pensée. La version de La Bruyère que je viens de citer en dilue quelque peu le pathos. Je traduis donc littéralement : « Maintes fois déjà antérieurement, ayant fixé sur ce point ma pensée, je me suis étonné, et sans doute je ne cesserai jamais de m'étonner que.... ». Ne croirait-on pas entendre le Petit-Jean des *Plaideurs*, ou M. Prudhomme? Et ce ton ampoulé ne se dément pas dans la suite. S'adressant à un certain Polyclès (1), l'auteur expose qu'il s'est, de longue date, proposé comme objet particulier d'étude la nature humaine; qu'ayant, pendant les quatre-vingt-dix-neuf années qu'il a vécu (2), fréquenté des caractères aussi variés que nombreux, et, s'étant appliqué assidûment à discerner ce qui constitue l'honnête homme de ce qui fait l'homme malhonnête, il croit devoir aujourd'hui retracer les mœurs opposées de ces deux classes. Remarquons en passant qu'à ce programme ne répond qu'à demi le contenu des *Caractères*; car, dans ceux-ci, il n'est question que des vices de l'humanité, nulle part de ses vertus. Serait-ce que le livre des *Caractères* nous est parvenu tronqué? Je crois bien plutôt à une bévue du préfacier. Mais où éclate dans tout son jour la sottise ingénue de ce faussaire, c'est lorsqu'il exprime intrépidement l'espoir que la publication des *Caractères* va produire immédiatement une réforme morale de la Grèce. J'exagère à peine. Lisez plutôt : « Je pense, Polyclès, que, grâce à ce recueil que je leur laisserai, nos enfants vaudront mieux que nous; ils y trouveront des modèles, et, afin de les égaler, ils ne voudront vivre

1) Ce Polyclès est-il un personnage réel? La chose est douteuse. Nous connaissons toutefois deux Polyclès, contemporains de Théophraste. Voir à ce sujet la note de M. Servois dans son édition de La Bruyère, t. I, p. 33, n. 2.

2) D'après Diog. Laerce, V, 2, 10, Théophraste a vécu 85 ans. Les 99 ans qui lui sont ici attribués sont donc, probablement, un enjolivement de rhéteur.

et fréquenter qu'avec les personnes les plus vertueuses ». Illusion puérile où ne tomba jamais, on peut *a priori* l'affirmer, le disciple d'Aristote. De même qu'il avait étudié les animaux et les plantes, Théophraste, dans les *Caractères*, a observé objectivement l'homme, sans aucun dessein d'application morale et pratique, bien convaincu que la science porte en elle-même sa légitimité. Tout le reste de la préface est plat et sans intérêt. L'auteur y déclare qu'il va maintenant, « sans exorde ni autres préliminaires », aborder son sujet et qu'il commencera par la description des mœurs de l'εἴρων. Pourquoi ce début plutôt que tout autre? Ne cherchons pas à ce choix de motif profond. La raison, c'est tout uniment que, dans son état actuel, le recueil s'ouvre en effet par ce caractère. Au total, l'inauthenticité de cette préface, pour peu qu'on y regarde de près, apparaît flagrante. Et si, aux XVIe et XVIIe siècles, aucun doute ne s'est élevé, c'est que la dévotion de l'antiquité mettait aux lettrés et aux philologues de ce temps un bandeau sur les yeux. Qu'on relise cependant la traduction de La Bruyère. Plus d'un signe y décèle le malaise vague d'un interprète qui, si résolu qu'il soit à l'admiration intégrale, n'arrive pas cependant à abdiquer tout esprit critique. C'est ainsi qu'à propos de la prétendue uniformité de l'éducation grecque, La Bruyère amorce la note suivante : « Par rapport aux Barbares, dont les mœurs étaient très différentes de celles des Grecs ». Donc La Bruyère a senti la bévue du préfacier et, vaille que vaille, il en a essayé une excuse. Plus bas, La Bruyère écrit encore en note : « Théophraste avait dessein de traiter de toutes les vertus et de tous les vices ». Assertion toute gratuite, mais qui prouve que, comme nous, il avait été choqué de l'évidente contradiction entre les promesses de la préface et le contenu réel du livre. Ailleurs c'est par une paraphrase molle, par un faux sens à demi-conscient que La Bruyère émousse les défauts de son original : « J'espère, mon cher Polyclès, que cet ouvrage sera utile à ceux qui viendront après nous ». Le texte grec porte : « Je pense, Polyclès, que

nos fils deviendront meilleurs, grâce à cet ouvrage ». On saisit la nuance : il y a là comme une tricherie complaisante.

*
* *

C'est avant tout de cette préface apocryphe que faisait état La Bruyère pour attribuer à l'ouvrage de son prédécesseur grec des intentions moralisatrices. Mais il songeait aussi à ces « moralités » ou préceptes de conduite, qui, dans notre recueil actuel, terminent plusieurs des caractères. Or il est de toute évidence que ces morceaux, de même que la préface, sont des interpolations tendancieuses (1).

Caractère I (L'ἐ῞ρων ou le *dissimulé*). — « Voilà les formules, les trames, les reprises qu'on doit attendre du dissimulé. Ces caractères ne sont pas simples, mais pleins de malignité : il faut s'en garder plus que des vipères ».

II (Le κόλαξ ou le *flatteur*). — « Au total, vous verrez le flatteur dire et faire toutes les choses par lesquelles il espère se rendre agréable ».

III (L'ἀδολέσχης ou le *bavard*). — « Les bavards de cette espèce, il faut, pour leur échapper, prendre ses jambes à son cou, si l'on veut éviter la fièvre. Ce n'est pas une tâche aisée que de tenir bon contre des gens qui ne savent discerner ni le temps de votre loisir ni celui de vos affaires ».

VI (L'ἀπονενοημένος ou l'*éhonté*). — « Bien incommodes sont ces gens dont la bouche est toujours prête à l'invective, et qui ont le verbe haut au point de faire retentir de leurs cris la place et les boutiques ».

VIII (Le λογοποιός ou le *nouvelliste*). — « Ces gens-là m'étonnent ; je me demande quel but ils poursuivent en forgeant ces nouvelles. Car non seulement ils mentent, mais il ne leur revient aucun profit de leurs inventions. Il est arrivé à plusieurs, pendant qu'ils provo-

1. Au sujet de ces *clausules* cf. Gomperz, *Ueber die Charaktere Theophrast's*, p. 4. Tandis que les uns, comme Ussing, Petersen, Diels, les attribuent à l'auteur du *proœmium*, Gomperz estime que c'est faire à ce sot trop d'honneur.

quaient autour d'eux un rassemblement dans les bains, de se laisser voler leurs habits. D'autres, au moment où sous le Portique ils remportaient des victoires de terre et de mer, ont été condamnés par défaut. D'autres encore, qui en paroles prenaient d'assaut les villes, ont manqué leur dîner. Bien misérable en vérité est l'occupation de ces gens-là. Quel est le portique, la boutique, le quartier de l'agora où ils ne passent tout le jour, forçant leurs auditeurs à lâcher pied, tant ils les assomment par leurs impostures? » (1).

XXVII (L'ὀψιμαθής ou le *tard instruit*). — « A tel point la démangeaison du savoir rend les gens insensés et les met hors d'eux-mêmes! »

XXIX (Le φιλοπόνηρος ou l'*ami des méchants*). — « En un mot, le goût du vice est frère du vice lui-même. Et le proverbe dit vrai : qui se ressemble s'assemble ».

Dans toutes ces additions ce qui frappe à première vue, c'est une préoccupation morale, naïvement édifiante, dont par contre il n'y a pas trace dans le reste des *Caractères*. Première et sérieuse raison de suspecter l'authenticité de ces morceaux. Toutefois le style même fournit des indices plus probants encore. Tournures louches, locutions impropres ou forcées, métaphores ambitieuses ou saugrenues y abondent; la platitude y côtoie l'emphase. Rien de plus contraire à la manière si unie et aisée de Théophraste (2). Enfin, outre ces critères

(1) Voir note suiv.

(2) Dans la clausule du *Car.* I je relève, par exemple, une accumulation de termes vagues et impropres (τοιαύτας φωνὰς καὶ πλοκὰς καὶ παλιλλογίας), une naïveté (τὰ δὴ τῶν ἠθῶν μὴ ἁπλᾶ), une métaphore saugrenue (μᾶλλον ἢ τοὺς ἔχεις). — *Car.* II. Rien de plus plat que la réflexion finale, digne de La Palisse plus que de Théophraste. — *Car.* III. Redondance d'expressions forcées pour exprimer l'idée de hâte (παρασείσαντα, en agitant les bras; διαράμενον, en écartant les jambes). La construction du verbe ἀπαλλάττεσθαι « s'éloigner, se délivrer de » avec l'accusatif est un solécisme. La métaphore ἀπύρετος est inattendue. Le verbe composé συναρκεῖσθαι est non seulement un *apax* où la préposition σύν n'ajoute rien, mais, de plus, un terme impropre : le sens exigé ici est, en effet, « supporter, endurer », tandis qu'ἀρκεῖσθαι signifie seulement « se contenter de, se résigner à ». — *Car.* VI. Réflexion prudhommesque, et traces de rhétorique (τὸ στόμα εὔλυτον ἔχοντες, συνηχεῖν). — *Car.* VIII. Très supérieure par le style et la pensée aux précédentes, spirituelle même, cette clausule a été estimée authentique par de bons juges (H. Weil, *Rev. Critiq.*, 1889, p. 366). Ce n'en est pas

internes, nous possédons une preuve matérielle décisive. C'est un développement, tout semblable de ton et de style aux précédents (1), mais qui — l'auteur anonyme y interpellant Théophraste — se dénonce lui-même comme une interpolation. Bien que ce morceau se lise actuellement à la suite du *Caractère* XV, son contenu, aussi bien que son titre (τέλος τῶν τοῦ Θεοφράστου χαρακτήρων), démontrent qu'il a été déplacé et qu'originairement il servait d'épilogue à tout le recueil. Dans la traduction qui suit je n'ai point essayé de pallier la gaucherie niaise de l'original :

« Mais, Théophraste, on rencontre difficilement dans la vie des hommes exempts de tels vices et totalement étrangers à la méchanceté qui s'y montre. Même une personne qui n'est pas à tous égards mauvaise reste exclue cependant, en la plupart des points, du chœur des gens vertueux. Ainsi donc, pour t'obéir, il nous faut fuir la vue de tous les humains ; ou bien, si nous prenons part à leurs paroles et à leurs actes, imiter l'esprit de chacun d'eux. Mais, dans le second cas, il s'ensuit un essaim de vices et l'aversion contre la vertu ; dans le premier, la misanthropie et la réputation d'un Timon. Dans ces conditions il est bien difficile de prendre le meilleur parti, et des deux côtés la pente est dangereuse » (2).

D'où proviennent ces interpolations ? Le plus probable est qu'à l'époque byzantine les *Caractères* de Théophraste furent introduits, comme livre de morale, dans les écoles. Pour les mieux adapter à cette destination nouvelle, il convenait de dégager nettement de chaque caractère une leçon pratique de

moins une amplification de rhétorique, tout à fait étrangère à la manière de Théophraste. — *Car.* XXVII. Le mot διδασκαλία, au sens de « savoir, science », paraît impropre ; μανικούς et ἐξεστηκότας sont des expressions forcées. — *Car.* XXIX. Moralité plate.

(1) Ton prudhommesque, métaphores non préparées et incohérentes (τοῦ χοροῦ, ἑσμός, ὄλισθος), impropriétés et tours incorrects (τοῖς πλείοσι, ἀρετῆς ἀλλοτρίωσις, τὸ τοῦ Τίμωνος ἔγκλημα, ἐκείνους).

(2) Ce morceau ne se trouve que dans un ms., le *Parisinus* 1639. « Verba cujusdam semidocti Graeculi », dit Casaubon.

conduite. Ainsi s'expliqueraient les plates et puériles *moralités*, dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous.

II

La Bruyère, dans le *Discours sur Théophraste*, s'est complu à proclamer toute l'étendue de sa dette envers son modèle. Enregistrons ses déclarations. Il y a, dit-il en substance, trois sortes d'ouvrages de morale. Dans les uns (qu'on appellerait de nos jours *psychologiques*) on trouve surtout « des définitions, des divisions, des tables et de la méthode » : le type auquel pense La Bruyère, c'est évidemment la *Morale à Nicomaque* d'Aristote et, sans doute aussi, le livre II de la *Rhétorique* (1). D'autres traités (qui pourraient être dits *physiologiques*) expliquent les mœurs et les passions « par le mouvement du sang, par celui des fibres et des artères ». Allusion transparente au traité des *Passions de l'âme* de Descartes (2). Enfin il reste un troisième groupe de traités (qu'on pourrait nommer *pratiques*) : en peignant les mœurs du temps, ils visent surtout à « corriger les hommes les uns par les autres, par ces images de choses qui leur sont si familières, et dont néanmoins ils ne s'avisaient pas de tirer leur instruction ». Tel est le traité de Théophraste. Et c'est à ce genre également que La Bruyère prétend rattacher son œuvre. N'a-t-elle pas, elle aussi, pour fin principale de « corriger » l'homme, de le « rendre raisonnable » ? Ici cependant La Bruyère prévoit une objection. Quelle nécessité de refaire un livre qui, bien qu'il date de deux mille ans, n'a rien perdu de sa vérité et de son efficace ? Pour peu, en effet, que

1) Il est vraisemblable toutefois que La Bruyère a en vue également des traités contemporains, « le *Tableau des passions humaines* de Coëffeteau (1615), l'*Usage des passions* du P. Senault (1641) et la *Morale* de René Barry (1663), ouvrages dans lesquels est suivie la méthode qu'il indique » (G. Servois, éd. de La Bruyère, I, p. 11, n. 1).

2) Et aux *Characteres des Passions* de Martin Cureau de la Chambre, « qui, publiés de 1640 à 1662, avaient obtenu le plus grand succès » (G. Servois, *ouvr. cité*, p. 12, n. 1).

nous le pratiquions, « nous admirerons de nous y reconnaître nous-mêmes, nos amis, nos ennemis, ceux avec qui nous vivons, et que cette ressemblance avec des hommes séparés par tant de siècles soit si entière ». Mais La Bruyère répond avec beaucoup d'à-propos à cette objection. Il était à craindre, dit-il, que nombre de lecteurs, « les femmes, les gens de la cour, et tous ceux qui n'ont que beaucoup d'esprit sans érudition » ne fussent rebutés à l'épreuve par des mœurs qui ne sont plus les leurs. C'est pour ces délicats et « dans l'esprit de les contenter » que La Bruyère a écrit ses *Caractères*. Ceux-ci donc ne veulent être qu'une continuation, ou plus exactement une adaptation aux mœurs modernes, une transposition du livre de Théophraste; et leur seule fin, qui est en même temps leur excuse, c'est d'atteindre, par cette concession opportune aux goûts du jour, toute une classe du public, à laquelle peut-être répugnerait l'austérité de l'antique. Voilà, en bref, le biais ingénieux par où La Bruyère insinue et justifie son livre. Vers la fin de son *Discours* préliminaire, à propos des *Pensées* de Pascal et des *Maximes* de La Rochefoucauld, l'auteur revient avec force sur les mêmes idées. Autant il montrait de bonne grâce à reconnaître, à outrer peut-être, ce qu'il a reçu de son devancier grec, autant, par contre, il met ici d'énergie et presque d'âpreté à se défendre de toute obligation envers ses deux grands contemporains. Ce n'est, affirme-t-il, que « faute d'attention ou par un esprit de critique » qu'on pourrait trouver dans ses *Caractères* une influence des *Pensées* et des *Maximes*. Quoi de plus différent que ces trois ouvrages ? Chez Pascal comme chez La Rochefoucauld il y a un dessein préconçu. L'un tente une apologétique chrétienne; l'autre propose une explication des vices de l'humanité, puissante à la vérité, mais systématique. Rien de tel chez La Bruyère. De même que celui de Théophraste, son traité sera une enquête libre et un peu vagabonde, au hasard des chapitres, sur la nature morale de l'homme, et, de même encore, il n'aura d'autre fin que de « rendre l'homme raisonnable ». Qu'il y ait dans ces déclara-

tions une grande part d'ingratitude envers Pascal et La Rochefoucauld, je n'en disconviens pas. Retenons-en toutefois ce point essentiel : c'est que, de son propre témoignage, La Bruyère a emprunté à Théophraste, outre le titre de son livre, le double caractère, à la fois *descriptif* et *moral*, qu'il lui assigne.

III

Chose curieuse, ce témoignage si formel n'a pas rencontré une créance unanime. Parmi les sceptiques, je citerai MM. Servois (1) et Morillot (2), qui tous les deux revendiquent pour le moraliste français une entière originalité. A leur avis, La Bruyère n'aurait guère emprunté à Théophraste qu'un titre. Mais alors, se demandera-t-on, pour quelle raison a-t-il pris ainsi plaisir à se déprécier lui-même ? Habileté et prudence, répond M. Morillot. Habileté d'abord, parce qu'au XVIIe siècle c'était le plus précieux des patronages pour un écrivain qui proposait aux suffrages des doctes un ouvrage nouveau que de se découvrir un répondant grec ou latin. Donc, « de même que Racine était l'homme d'Euripide, La Fontaine celui d'Ésope, Molière celui de Térence, Boileau celui de Juvénal et d'Horace, La Bruyère fut l'homme de Théophraste » (3). Mais c'était, par surcroît, prudence et précaution. En livrant au public un livre de satire qui devait prêter à mille applications malignes, La Bruyère affrontait bien des animosités. Et, le sachant, il ne fut pas fâché de s'abriter derrière l'exemple d'un ancien. L'explication est, sans contredit, ingénieuse. Qui ne voit cependant qu'elle se ramène, au fond, à un sophisme ? C'est dire, en effet, que toute déclaration profitable à celui qui la fait ne saurait être qu'un mensonge. Aussi bien les deux critiques

(1) *Notice biographique sur La Bruyère*, p. XC sq.
(2) Morillot, *La Bruyère*, 1904.
(3) Id., p. 92.

précités ne s'en tiennent-ils pas à ce seul argument. Ils soupçonnent encore que La Bruyère, à l'inverse de ses affirmations, n'a réellement songé à traduire les *Caractères* grecs que longtemps après avoir composé les siens. En sorte que toutes les belles ressemblances que l'auteur signale complaisamment entre son ouvrage et celui de Théophraste, il les aurait imaginées laborieusement, après coup. Mais ici encore j'objecterai que, fût-il même démontré, l'ordre de composition qu'on suppose ainsi gratuitement ne justifierait en aucune façon les conséquences rigoureuses qu'on en tire. Racine et Boileau, qui ont tant de fois imité Euripide et Horace, ne les ont pas pour cela, que je sache, traduits. Ne peut-on pas croire qu'à leur exemple La Bruyère, pendant de longues années, s'est inspiré, pénétré de son modèle ancien? L'idée de donner comme préface à son propre essai une version de Théophraste ne lui serait venue qu'au dernier moment, à titre de précaution, de « pavillon » contre les attaques qu'il prévoyait.

Enfin et surtout on invoque généralement contre les affirmations mêmes de La Bruyère deux *faits*, qu'il nous faut examiner avec soin :

1° « Si La Bruyère avait commencé par la traduction de Théophraste, le restant de l'œuvre s'en fut assurément ressenti; or on n'y peut relever aucune trace d'imitation : c'est seulement dans les éditions postérieures à 1688 que l'on découvre quelques analogies de manière et de tour avec le moraliste grec » (1).

2° « Ni l'objet, ni la méthode, ni le style ne sont les mêmes » (2).

IV

De ces deux prétendus faits considérons d'abord le premier. Il est exact que les imitations certaines de Théophraste se

(1) Id., p. 32.
(2) Id., p. 95.

rencontrent, non dans la première édition de La Bruyère (1688), mais dans les suivantes (1). Toutefois cette constatation a-t-elle toute la portée qu'on lui prête? Non assurément, puisque, de l'avis même de M. Morillot, La Bruyère n'a guère fait, dans les neuf éditions successives de ses *Caractères*, que de livrer par fragments au public les parties d'un livre presque entièrement rédigé dès avant 1688 (2). Cela posé, il nous reste seulement à démontrer, abstraction faite de la date des éditions, que les souvenirs de Théophraste sont plus nombreux et plus significatifs chez La Bruyère qu'on ne le pense communément.

Voici d'abord trois caractères de Théophraste qui ont leur pendant chez La Bruyère. C'est, à coup sûr, le *bavard* grec (ἀδολέσχης, *Car.* III) qui a suggéré le § 14 du chapitre *De la société et de la conversation* (3). Comparez en effet : « Le bavard est celui qui, se trouvant assis auprès d'une personne qu'il ne connaît pas, fait tout d'abord l'éloge de sa femme.... » (Théophraste). « Il faut laisser parler cet inconnu que le hasard a placé auprès de vous dans une voiture publique, à une fête, à un spectacle; et il ne vous en coûtera bientôt pour le connaître que de l'avoir écouté... » (La Bruyère). Le développement qui suit est, du reste, assez différent dans les deux morceaux. Chez La Bruyère, c'est un hobereau qui vous détaille « son nom, sa demeure, son pays, l'état de son bien, son emploi, celui de son père, la famille dont est sa mère, sa parenté, ses alliances, les armes de sa maison ». Ici donc le bavard est doublé d'un vaniteux. Le personnage de Théophraste est de plus humble condi-

(1) J'entends ici par « première édition » les trois tirages parus au cours de l'année 1688 et qui ne diffèrent entre eux que par quelques retouches; c'est ce qu'on appelle généralement les trois premières éditions. Au début de 1689 parut une édition, remaniée et augmentée, qui était presque une œuvre nouvelle. Le livre reçut encore de considérables augmentations dans les quatre qui suivirent, publiées en 1690, 1691, 1692, 1694 (G. Servois, *ouvr. cité*, I, p. 93). Il y eut encore en 1696 une neuvième édition, mais qui n'ajoutait rien de nouveau à la précédente.

(2) P. 41. « En 1688 il avait classé et il avait choisi; en 1689 il ouvre largement ses dossiers, sans les vider encore à fond ».

(3) Ce morceau figure pour la première fois dans l'édition de 1689 (4e édition).

tion, et ses propos s'en ressentent. En même temps qu'un bavard, c'est un sot. Il vous confiera ses affaires intimes : que sa femme est le modèle des épouses, le rêve qu'il a fait la nuit dernière, le menu de son dîner, et qu'il a eu hier une indigestion. Il abonde en lieux communs et platitudes : la température, la cherté croissante de la vie, la supériorité morale du passé sur le présent sont ses sujets favoris. Ajoutez à cela la chronique locale d'Athènes, les racontars du jour, etc. Rien de plus terre à terre, mais aussi de plus vivant et, après deux mille ans, de plus actuel que ce portrait. Ce bavard est croqué sur le vif; et ses exemplaires courent le monde, de nos jours encore, par milliers. En reprenant ce personnage, La Bruyère a haussé d'un degré sa condition ; en outre, il l'a décrit plutôt que mis en scène; enfin, cette description même reste très sommaire. Et par tous ces traits, il faut bien le dire, le bavard français est moins réel, moins piquant que le bavard grec. Il n'en reste pas moins que l'idée première et le dessin général du caractère dérivent de Théophraste.

Il est sûr également que La Bruyère, dans son portrait d'Arrias (*De la société et de la conversation*, § 9) (1) s'est souvenu du *grand parleur* λάλος. *Car.* VII de Théophraste. Un trait lui appartient bien en propre, c'est le piquant épisode — souvenir, peut-être, d'un fait réel — où l'on voit le hableur si plaisamment confondu. Mais relisez tout le début du morceau : « Arrias a tout lu, a tout vu, il veut le persuader ainsi ; c'est un homme universel et il se donne pour tel ; il aime mieux mentir que de se taire ou de paraître ignorer quelque chose ». Sur tout sujet « il prend la parole et l'ôte à ceux qui allaient dire ce qu'ils en savent ». Cette description s'adapte de tout point au λάλος grec et, de fait, la plupart de ces traits se retrouvent déjà, sous forme dialoguée, ou plutôt semi-dialoguée, chez Théophraste. « Le grand parleur est un homme qui, sur quelque matière que ce soit, dit à la personne qui veut la

(1) Ce portrait ne fut inséré que dans la huitième édition (1694).

lui expliquer : « Ce n'est pas cela ; je sais, moi, la chose exactement ; et, pour peu que vous vouliez m'écouter, vous l'apprendrez ». Et qui interrompt, au milieu de sa réponse, son interlocuteur pour lui dire : « Prenez bien garde d'oublier telle circonstance... ». L'imitation, ou, pour parler plus exactement, la transposition me paraît incontestable.

Entre le portrait du κακολόγος (*Car.* XXVIII) et le § 27 du chapitre *De la société et de la conversation* (1), la parenté est également certaine. D'abord le sujet est le même : c'est la peinture du médisant, de l'homme pour qui, selon le mot de La Bruyère, « parler et offenser est précisément la même chose », ou, selon les termes de Théophraste, « pour qui dire du mal du prochain s'appelle franchise, mœurs démocratiques, indépendance, et qui ne connaît pas de plaisir au monde supérieur à celui-là ». De plus, voici au moins un trait que La Bruyère a directement imité. Chez le moraliste grec on lit : « La personne à côté de qui il est assis vient-elle à se lever, il ne l'épargne pas : et, une fois qu'il est en train, ses amis mêmes n'échappent pas à ses méchants propos ; ses familiers, ses parents, les morts mêmes, c'est à ceux-là qu'il s'attaque le plus volontiers ». De son côté, le moraliste français écrit : « Ils (les médisants) frappent sur tout ce qui se trouve sous leur langue, sur les présents, sur les absents : ils heurtent de front et de côté comme les béliers ». Mais ce qui, à mes yeux, apparente surtout ces deux morceaux, c'en est la couleur générale. Nulle part ailleurs l'écrivain grec n'a montré autant de hardiesse, une hardiesse qui va par endroits au cynisme (2). Et La Bruyère lui-même semble avoir voulu rivaliser avec son modèle en expressions fortes, en tours véhéments, en comparaisons tirées de la réalité vulgaire. Enfin, si, malgré tout, il subsistait quelque doute sur la relation de ces deux morceaux, nous avons du moins la preuve indéniable que La

(1) Cinquième édition (1690).
(2) Voy. p. 429, n. 2 et p. 437 ou 438.

Bruyère, en écrivant le sien, avait présent à l'esprit le livre de Théophraste. On se rappelle le trait si vif, qui clôt sa description : « Ce que l'on peut faire de mieux, d'aussi loin qu'on les découvre, est de les fuir de toute sa force et sans regarder derrière soi ». Or ce trait a sa source en grec, non pas, il est vrai dans le portrait du κακολόγος, mais dans celui de l'ἀδολέσχης (*Car.*, III) : « Ces gens là, il faut les fuir à toutes jambes, si on veut éviter la fièvre » (1).

Nul doute encore que le λογοποιός (*Car.* VIII) de Théophraste ne hantât le souvenir de La Bruyère, alors qu'il écrivait le double portrait contrasté de Démophile et de Basilide (*Du souverain*, § 11, (2). Sous des traits divers, ces trois personnages en effet n'en font qu'un. C'est le nouvelliste, l'homme qui fait profession de recueillir (et, à l'occasion, d'inventer) et de colporter les nouvelles, surtout les événements politiques, les secrets d'État qu'il se flatte, grâce à sa pénétration singulière ou par des voies mystérieuses, d'avoir découverts. Seulement La Bruyère a renouvelé l'intérêt du personnage en le dédoublant, et en opposant, en une sorte de diptyque, au nouvelliste Tant-Pis le nouvelliste Tant-Mieux.

Le portrait du distrait, Ménalque (*De l'homme*, § 7, (3), est une réplique, à la vérité, considérablement augmentée et mise au goût du jour, de l'ἀναίσθητος grec (*Car.* XIV). Ce qui le prouve, c'est d'abord l'incontestable analogie de plusieurs traits. Comparez en effet : « Ayant reçu un objet et l'ayant lui-même mis de côté, il le cherche ensuite et n'arrive pas à le retrouver ». (Théophraste, § 6). « Il cherche, il brouille, il crie, il s'échauffe, il appelle ses valets l'un après l'autre : on lui perd tout, on lui égare tout ; il demande ses gants, qu'il a dans ses mains » La Bruyère . Ou encore : « Doit-il compa-

(1) Par conséquent, c'est une interpolation byzantine qui a suggéré à La Bruyère cette saillie heureuse. La supériorité de son imitation réside en ce que d'une banale leçon de morale il a fait l'expression vive de l'impatience.

(2) Sixième édition (1691).

(3) Sixième édition (1691).

raître en justice pour un procès qu'on lui fait, il l'oublie et part pour la campagne » (Théophr. § 3). « Il s'avise un matin de faire tout hâter dans sa cuisine, il se lève avant le fruit, et prend congé de la compagnie : on le voit ce jour-là en tous les endroits de la ville, hormis en celui où il a donné un rendez-vous précis pour cette affaire qui l'a empêché de dîner... » (La Bruyère). Et enfin : « Vient-on lui annoncer qu'un de ses amis est mort, pour qu'il assiste aux obsèques, il prend un air chagrin, verse des larmes et dit : « Allons, tant mieux ! » (Théophr. § 7). « Il vous demande en courant comment se porte votre père, et, comme vous lui dites qu'il est fort mal, il vous crie qu'il en est bien aise » (La Bruyère). Un autre indice encore est l'épithète de « stupide », par laquelle La Bruyère avait traduit le terme grec ἀναίσθητος et dont il qualifie également son Ménalque.

Dans le portrait que Théophraste a tracé du superstitieux (δεισιδαίμων, *Car.* XVI) il y a un joli détail : « Une souris lui a-t-elle rongé un sac à farine, il va trouver l'exégète pour savoir que faire. Et, si celui-ci répond qu'il faut porter le sac chez le cordonnier pour y mettre une pièce, il n'écoute pas ce conseil, mais tourne le dos et s'en va faire un sacrifice expiatoire ». Ce trait spirituellement ironique (chose rare chez Théophraste, et qui était comme du La Bruyère anticipé) ne pouvait manquer de plaire à La Bruyère. Aussi l'a-t-il recueilli ; et son portrait d'Irène, la malade superstitieuse, qui va consulter le dieu d'Épidaure, n'en est que le développement systématique (*De l'homme,* § 35) (1) : « D'abord elle se plaint qu'elle est lasse et recrue de fatigue ; et le dieu prononce que cela lui arrive par la longueur du chemin qu'elle vient de faire. Elle dit qu'elle est le soir sans appétit ; l'oracle lui ordonne de dîner peu. Elle ajoute qu'elle est sujette à des insomnies ; et il lui prescrit de n'être au lit que pendant la nuit... ». Et le procédé, un peu prolongé peut-être, se poursuit

1. Huitième édition (1691).

jusqu'à la fin du chapitre qui se termine ainsi : « Fils d'Apollon, s'écrie Irène, quel conseil me donnez-vous ? Est-ce la toute cette science que les hommes publient... ? ».

Signalons enfin une réminiscence de Théophraste dans le portrait de l'orgueilleux, Pamphile (*Des grands*, § 50) (1). « Vous l'abordez une autre fois, et il ne s'arrête pas, il se fait suivre... ». La Bruyère ici s'est visiblement rappelé une phrase du portrait de l'ὑπερήφανος (*Car.* XXIV), qu'il avait ainsi traduite : « Un homme fier et superbe n'écoute pas celui qui l'aborde... ; mais *sans s'arrêter et se faisant suivre* quelque temps, il lui dit enfin... ». Cette traduction, du reste, était un faux sens.

D'autres rapprochements encore pourraient être tentés, mais où il n'y a peut-être au fond que des coïncidences fortuites. En résumé, les imitations que nous venons de signaler ne sont ni assez nombreuses ni assez importantes pour que l'originalité de La Bruyère en soit le moins du monde diminuée. Peut-être cependant estimera-t-on avec nous que c'est rester en deçà de la vérité que de les réduire à « quelques analogies de manière et de tour ». Elles suffisent, en tout cas, ce me semble, à prouver que La Bruyère, en écrivant ses *Caractères*, avait devant les yeux, sur sa table, le livre de Théophraste.

V

Arrivons maintenant à la seconde objection de M. Morillot. Elle porte, on l'a vu, à la fois sur l'objet, la méthode et le style des deux écrivains. Et d'abord est-il vrai que La Bruyère et Théophraste n'ont point le même objet ? Puisque le moraliste français paraît suspect en sa propre cause, nous n'invoquerons pas ici ses déclarations, pourtant si expresses. Allons au fond des choses.

(1) Sixième édition (1691).

Il est indéniable que, chez Théophraste, le champ d'observation a une bien moindre étendue que chez La Bruyère. Le livre de La Bruyère (les seuls titres de ses seize chapitres suffiraient à en faire foi) est une galerie infinie, où toutes les classes, toutes les conditions de la société française ont leur effigie (1). Combien étriquée, par contraste, apparaît la matière de Théophraste ! Aucun caractère de *femmes;* et donc voilà toute une moitié de l'humanité, exclue de son étude. Rien sur le *cœur*, ni en particulier sur la plus universelle, la plus violente, la plus dramatique de toutes les passions, l'amour. La raison de cette abstention, c'est sans doute que, dans le livre II de sa *Rhétorique*, Aristote, le maître de Théophraste, avait donné des principales passions une analyse merveilleusement aigüe et profonde. Mais, à cette exclusion, le livre de Théophraste a nécessairement beaucoup perdu de sa portée morale ; car, du coup, il ne lui restait plus qu'une matière inférieure et de bien moindre intérêt, l'étude des vices, des travers, des ridicules de l'humanité. Bien peu de chose aussi sur les *biens de fortune :* quatre types d'*avaricieux*, dessinés en traits tout à fait généraux. Presque rien enfin qui réponde aux chapitres de La Bruyère sur la *Ville*, la *Cour*, les *Grands*, le *Souverain* : c'est que ces distinctions sociales étaient à peu près inconnues d'Athènes. En ce genre, je ne trouve guère à citer que les portraits de l'*oligarque*, du *rustre*, de l'*ami du vice*, de l'*éhonté*, de l'*insolent* qui sont, en quelque mesure, des types de classes. Au total, on peut dire, je crois, que tout l'essentiel de Théophraste tiendrait au large dans les deux chapitres de La Bruyère, *De la société et de la conversation* et *De l'homme*, ou, plus exactement, dans quelques paragraphes de ces deux chapitres.

*
* *

Il faut reconnaître également que, là même où la matière

(1) M. Lange, *La Bruyère critique des conditions et des institutions sociales*, 1909.

est commune aux deux moralistes, leur point de vue diffère assez sensiblement. En 1693, l'académicien Charpentier, chargé de recevoir à l'Académie française La Bruyère, esquissait entre l'œuvre du récipiendaire et celle de Théophraste un parallèle désobligeant : « Vous avez fait vos portraits d'après nature, il (Théophraste) n'a fait les siens que sur une idée générale. Vos portraits ressemblent à de certaines personnes..., les siens ne ressemblent qu'à l'homme. Cela est cause que ses portraits ressembleront toujours; mais il est à craindre que les vôtres... ». Ce jugement malveillant est exact, dans son fond. Il est bien vrai que La Bruyère a représenté dans son livre, moins l'humanité générale que la société française du XVIIe siècle. Et il est indéniable, par contre, que l'homme, tel que l'a décrit Théophraste, est l'homme universel et abstrait bien plus que l'Athénien du IVe siècle avant J.-C. S'ensuit-il de là, comme l'insinuait Charpentier, une supériorité du moraliste antique sur le moderne? Nous inclinerions plutôt aujourd'hui à penser tout le contraire. Mais laissons là cette question oiseuse. De tout temps il y eut et il y aura des *bavards*, des *avaricieux*, des *flatteurs*, des *fâcheux*, des *orgueilleux*, des *défiants*, des *coquins*, etc. Or voilà presque au complet la galerie des types qu'a peints Théophraste : ils ne sont situés, peut-on dire, ni dans l'espace ni dans le temps. Lisons, par exemple, le caractère du *défiant* (ἄπιστος) : il contient si peu de traits proprement athéniens qu'avec deux ou trois retouches insignifiantes on en ferait un portrait contemporain :

« La défiance est un soupçon de malhonnêteté à l'égard de tout le monde. Et le défiant est un homme de cette sorte. Ayant envoyé un esclave aux provisions, il le fera suivre d'un second pour savoir le prix qu'elles ont coûté. Si, en voyage, il porte sur lui de l'argent, il s'assied à chaque stade pour vérifier son compte. Étant déjà au lit, il demande à sa femme si elle a fermé le coffre-fort, si le meuble de l'argenterie est scellé, si on a tiré le verrou de la porte de la cour; et, malgré la réponse affirmative, il n'en saute pas moins hors de son lit, tout nu, allume sa lampe, et, sans prendre le temps de se

chausser, fait sa ronde pour contrôler tous ces détails ; et c'est à grand peine encore qu'après cela il s'endort. Lui doit-on de l'argent, il se fait accompagner de témoins pour en réclamer les intérêts, afin que ses débiteurs ne puissent nier plus tard le capital. Il est homme, quand son manteau a besoin d'être blanchi, à le confier, non au meilleur foulon, mais à celui qui lui fournira caution. Vient-on lui emprunter de l'argenterie, il refuse le plus souvent, à moins que l'emprunteur ne soit un parent ou un intime ; et alors c'est tout au plus si, avant de prêter, il n'éprouve chaque objet au feu, s'il ne le pèse, s'il n'exige une caution. Quand son esclave l'accompagne, il le force à marcher, non derrière lui, mais devant, de manière à le surveiller et à empêcher qu'il ne s'échappe en route. A un acheteur qui lui dit : « Fais la somme, porte-la sur ton registre; je n'ai pas le loisir pour l'instant d'envoyer chercher l'argent », il répond : « Ne te mets pas en peine : quand tu auras le loisir, je t'accompagnerai chez toi (avec la marchandise) ».

*
* *

Ne concluons pas de là cependant que Théophraste n'a tracé que des types très communs, très tranchés, faciles par conséquent à observer et à peindre. Il a su aussi, à l'occasion, démêler dans l'immuabilité de l'âme humaine des nuances ou des combinaisons de sentiments délicates et rares. En ce genre, je citerai, entre autres, le caractère très divers et complexe de l'εἴρων.

« L'εἰρωνεία, prise en son sens général, est une affectation d'humilité dans les actes et dans les paroles (1). Et l'εἴρων est un homme

(1) C'est sur le prétendu désaccord entre cette définition (d'ailleurs, aristotélique : cf. *Ethiq. à Nicomaq.* B. 7, 1108 a 22 ; Δ, 12, 1127 a 30 ; Δ, 13, 1127 b 23 ; *Ethiq. à Eudém.*, I, 7, 1233 b 39) et le caractère décrit par Théophraste que se fonde principalement Gomperz pour soutenir que toutes les définitions qu'on lit en tête des *Caractères* ont été ajoutées après coup (*Ueb. die Char. Theophr.*, p. 2; *Les pens. de la Grèce*, III, p. 528). A mon avis, au contraire, il y a ici un lien logique entre la définition initiale et les traits de mœurs cités. Dans tous ceux-ci, en effet, l'εἴρων « se déprécie lui-même, se rabaisse » en un certain sens, que nous indique Aristote. « L'homme qui a le cœur grand (μεγαλόψυχος), dit

de cette sorte. Il aborde ses ennemis et leur adresse la parole, comme s'il n'avait point de haine contre eux. Il vante, quand elles sont là, les personnes qu'il vient d'attaquer en secret; et, si elles ont perdu un procès, il leur exprime ses condoléances. Il affecte de ne pas en vouloir de leur propos malveillants à ceux qui ont dit du mal de lui. Avec les gens qui ont subi quelque injustice et s'en indignent, il garde un ton impassible. Si l'on insiste pour le voir sur l'heure, il fait dire de repasser plus tard. Il n'avoue rien de ses actes et prétend toujours qu'il n'a pas encore pris parti. « Il ne fait, dit-il, qu'arriver; il est rentré tard; il a été malade »..... Quand il vend quelque chose, il dit qu'il ne vend pas; et, au contraire, quand il ne vend pas, qu'il vend. Ce qu'il a entendu, il prétend ne l'avoir pas entendu; ce qu'il a vu, ne l'avoir pas vu; ou, s'il en convient, il feint du moins de ne pas s'en souvenir. Tantôt il répond qu' « il réfléchira », tantôt qu' « il ne sait pas », tantôt que « cela l'étonne », tantôt qu' « il avait eu déjà, lui aussi, cette pensée ». Bref, c'est un homme qui excelle dans des formules de ce genre : « Je ne suis pas convaincu. — Je ne crois pas. — Vous me voyez stupéfait. — D'après ce que vous dites, il aurait bien changé. — A vrai dire, ce n'est pas de cette façon qu'il m'exposait la chose. — Voilà qui me paraît bien invraisemblable. — Dites cela à un autre. — J'ai peine à ne pas vous croire, comme à le mal juger : vous m'embarrassez fort. — Prenez garde d'être trop vite crédule ».

Il y a, comme on voit, une infinité de nuances dans l'εἰρωνεία (1). A la racine de cette disposition morale, je discernerais d'abord une pudeur intime (c'est ce sentiment qui retient l'εἴρων de livrer au public sa vie privée), en même temps qu'une discrétion délicate (de là sa répugnance à s'immiscer dans les affaires d'autrui). Mais que cette réserve louable dégénère

un passage où il est précisément question de l'εἴρων (*Ethiq. à Nicomaq.* Δ, 8, 1124 b 27), est nécessairement ennemi et ami déclaré; car *dissimuler ses sentiments est d'un homme qui a peur*. Il a souci de la vérité plus que de l'opinion, il parle et il agit ouvertement ». On voit dès lors en quoi consiste chez l'εἴρων la dépréciation de soi-même : il n'a pas le courage de manifester par sa parole ou par sa conduite les sentiments vrais qu'il éprouve.

(1) C'est pourquoi j'ai gardé le mot grec dans ma traduction. Les mots français « dissimulation » et « dissimulé » ne rendent qu'une partie du sens.

en manie et se tourne à des objets futiles : l'εἴρων sera alors ce que nous appelons un mystérieux, un cachottier. A moins qu'il ne se nomme (nuance nouvelle qui nous rapproche de l'*ironie* socratique) un ironiste, un mystificateur, un pince-sans-rire. Plus ordinairement toutefois l'intérêt est le mobile d'une telle attitude : dans les formules prudemment évasives par où se termine le morceau on reconnaît, en effet, un circonspect, un timoré, avant tout soucieux de ne pas se compromettre. Mais, d'autre part, l'habitude de cacher ses sentiments mène presque fatalement à les travestir : et, par là, l'εἴρων prend figure d'hypocrite, de fourbe, et parfois de flatteur. Donnez enfin à ce vice plus d'envergure, habillez-le d'un nom honorable : vous aurez le diplomate, le politique. Tous ces aspects, et d'autres encore, sont impliqués dans la description de Théophraste. Le seul reproche qu'on lui pourrait faire, c'est d'être une ingénieuse analyse *sémantique* plutôt qu'un caractère proprement dit.

Non moins riche et varié est le caractère du περίεργος, qui, à maints égards, fait antithèse au précédent. Ce personnage se révèle tour à tour un brouillon, un indiscret, un touche-à-tout; c'est un homme qui sans cesse se mêle des choses qui ne le regardent pas, qui fait partout l'important, l'affairé, la mouche du coche, etc. Tous ces traits se ramènent, du reste, à une seule source : le περίεργος pourrait être défini, selon l'étymologie même du mot, l'homme qui « fait du zèle ». D'autres caractères, très délicatement tracés, sont ceux encore du μεμψίμοιρος, c'est-à-dire de l'homme chagrin, toujours amer et mécontent de son lot en ce monde, incapable de goûter les petits bonheurs qui lui échoient, par comparaison et par envie des avantages plus grands qui adviennent à autrui, — de l'ὀψιμαθής, ou « tard instruit », en d'autres termes, du parvenu, ancêtre et prototype de M. Jourdain, qui s'évertue à imiter le beau monde et, par des recherches d'élégance aussi ridicules que maladroites, cherche à réparer les lacunes de son éducation première. Etc.

*
* *

Enfin il est juste de remarquer, même en ce qui concerne des travers ou des vices plus généraux et plus apparents, tels que la flatterie, le bavardage, l'avarice, que Théophraste ne s'est pas borné à les décrire en gros, de façon générale et sommaire. En chacun de ces genres il a distingué des variétés, témoignant ainsi que son observation n'était pas seulement exacte, mais pénétrante et fine. C'est ainsi que dans le genre *flatterie* Théophraste discerne deux sous-genres : le κόλαξ, ou *flatteur*, qui est guidé par le profit, et l'ἄρεσκος, ou *complaisant*, qui agit sans vue intéressée, par désir inné de plaire. Dans le genre *bavardage* Théophraste isole finement jusqu'à quatre variétés : l'ἀδολέσχης, ou le *diseur de riens*, de pauvretés, qui est un sot ; le λάλος, ou le *grand parleur* (ce peut être un homme intelligent : son travers consiste à vouloir sur tout sujet paraître mieux informé que quiconque) ; le λογοποιός, ou le *nouvelliste*, c'est-à-dire l'homme qui recueille et colporte les nouvelles du jour ; le κακολόγος, ou le *médisant*, la méchante langue. Dans le type *fâcheux* Théophraste démêle deux espèces : l'ἄκαιρος et l'ἀηδής. Le premier est importun par simple étourderie, inadvertance, manque de tact ; le second l'est par égoïsme réfléchi, par souci exclusif de ses aises et indifférence à celles d'autrui. Notons trois sortes d'*orgueilleux*, très distinctes : le *vantard* (ἀλαζών), le *vaniteux* (μικροφιλότιμος), l'*arrogant* (ὑπερήφανος). Il y a quatre espèces d'*avares* qui se répondent deux à deux. Le μικρόλογος et l'ἀνελεύθερος ont ceci de commun qu'ils visent à l'épargne plutôt qu'au gain ; ce sont des *ladres*. Mais ils diffèrent par leur condition sociale : le premier est un homme de situation modeste qui s'effraie de tout déboursé et que la plus minime perte affole ; le second est un riche personnage (il est parlé de ses liturgies, de la dot de sa femme, etc.) qui ne sait se résoudre aux dépenses nécessaires qu'exige son état. L'ἀναίσχυντος et l'αἰσχροκερδής forment, au contraire, un

couple de *cupides*, de rapaces. Mais entre eux on observe la même inégalité sociale que dans le couple précédent; tandis que le premier se contente de petits gains sordides, il y a dans les malhonnêtetés du second plus d'envergure.

Ainsi donc, ce ne serait pas assez de dire, avec Charpentier, que Théophraste a fait dans ses *Caractères* une peinture générale de l'humanité, si l'on n'ajoutait qu'il a su aussi fixer sur sa toile plus d'une nuance rare, fine, quelquefois même subtile.

*
* *

Toutefois ce jugement même reste trop absolu et exclusif. A côté des caractères généraux où Théophraste a traduit le fond immuable de notre nature, il y en a d'autres — en plus petit nombre, il est vrai — où se réflète quelque aspect transitoire, *historique* de l'âme humaine. Et c'est par là surtout qu'il peut être comparé avec La Bruyère.

Voici d'abord le portrait de l'ὀλιγαρχικός, en d'autres termes, du réactionnaire athénien :

« L'état d'esprit oligarchique est, à ce qu'il semble, un appétit de domination..... Et l'oligarque est un homme de cette sorte. Si l'ordre du jour de l'assemblée porte l'élection de commissaires qui seront adjoints à l'archonte pour organiser la procession, il prend la parole et dit qu'il faut à cette commission de pleins pouvoirs ; et, si on propose dix noms, il déclare : « Un seul suffit, pourvu que ce soit un homme. ». De toute l'œuvre d'Homère il n'a retenu qu'un vers : « Ce n'est pas une bonne chose que le gouvernement de plusieurs : qu'un seul gouverne »; quant aux autres vers, il les ignore absolument. Les formules qu'il affectionne sont de ce genre : « Il faut nous réunir, seuls, entre nous, pour délibérer sur la question. — Tenons-nous à l'écart de la foule et de l'agora. — Cessons de briguer les magistratures et d'accepter du peuple injures ou honneurs. — C'est à eux, ou à nous, de quitter la ville ». L'oligarque ne sort qu'au milieu du jour ; il porte son manteau élégamment drapé, la barbe taillée de moyenne longueur, les ongles coupés avec

soin. « Les sycophantes, déclare-t-il, nous rendent la ville inhabitable. — Dans les tribunaux nous sommes indignement traités par les juges. — Je ne conçois pas ceux qui prennent part aux affaires publiques : quel est leur but? Le peuple n'est qu'ingratitude; il appartient à qui donne ou distribue. — Quelle humiliation dans l'assemblée de siéger à côté de quelque gueux malpropre! — Quand cesserons-nous d'être accablés sous le poids des liturgies et des triérarchies? — Est-il engeance plus haïssable que celle des démagogues? C'est Thésée qui fut le premier auteur de nos maux, le jour où, ayant concentré la plèbe de douze villes en une seule, il abolit les royautés. Aussi bien n'a-t-il eu que ce qu'il méritait : il a été la première victime du peuple ». Et autres propos semblables, qu'il tient aux étrangers et à ceux de ses compatriotes qui sont du même sentiment que lui et du même parti ».

Ce texte offre un double intérêt, à la fois *moral* et *historique*.

Moral, d'abord, parce que le portrait, dans ses lignes générales, est d'une éternelle vérité. De notre temps, comme au temps de Théophraste, le *réactionnaire* reste, par définition, un homme féru de discipline et d'autorité. Voilà pourquoi il ne veut pas de *commissions* administratives : entre les mains de tant de personnes, l'autorité et la responsabilité se perdent. A la tête de chaque service il faut un seul homme, mais à condition que ce soit vraiment un homme, entendez un homme à poigne. Le plaisant de la chose, c'est que ce principe, juste en son fond, le réactionnaire de Théophraste le transporte en des choses qui n'en valent pas la peine, telles que l'organisation d'une procession. De tout temps aussi, le réactionnaire a prêché volontiers l'abstention politique, la bouderie à l'égard du régime démocratique : « Ne votons pas, ne soyons pas candidats; à être élu comme à être repoussé par le peuple, l'humiliation est pareille ». Attitude orgueilleuse, ou plutôt qui n'a d'orgueilleux que l'apparence; au fond, c'est un aveu d'impuissance et de renoncement. On arrive ainsi à se duper, à se convaincre que, si l'on daignait intervenir, la face des choses changerait. Un autre trait universel du réactionnaire, alors

même qu'il n'est pas noble, c'est l'esprit de caste. Moralement et physiquement il se juge supérieur au populaire. N'a-t-il pas le privilège de la bonne éducation, de la moralité? La foule est stupide, ingrate, vénale. N'a-t-il pas aussi le privilège des bonnes manières, de la propreté, de l'élégance? La foule est mal vêtue, sale, malodorante. Peut-on se commettre avec ces gens-là! Enfin le réactionnaire est un homme qui, dans sa haine aveugle de la démocratie, condamne en bloc tous ses adversaires, sans daigner faire entre eux aucune distinction. « Ce sont tous des démagogues, des énergumènes », aussi bien les bourgeois du centre que les hommes du parti révolutionnaire. Voilà, en résumé, le fond ordinaire des propos du réactionnaire avec ses amis politiques, et même (ceci encore est un trait bien observé) avec les étrangers, devant lesquels il ne se fait pas faute de médire de son pays. Tout cela est humain, et peint d'après nature, vrai aujourd'hui comme au IVe siècle avant J.-C.

Mais ce portrait est plus intéressant encore *historiquement*, j'entends par ce qu'il a de spécialement grec et athénien. « *Les sycophantes nous rendent la ville inhabitable* », dit l'oligarque de Théophraste. Rien de plus fondé que ce grief. Il suffit de rappeler, entre beaucoup d'autres, le cas typique du célèbre Nicias. Sa pusillanimité était un revenu pour les sycophantes, qui le pillaient; il se défiait d'eux au point de n'accepter aucune invitation au dehors, de ne prendre part à aucune réunion d'amis, de se renfermer le plus qu'il pouvait dans sa maison (1). — « *Dans les tribunaux nous sommes indignement traités* ». Plainte non moins justifiée, et à laquelle Isocrate, dans l'*Antidose*, fait écho. Lui aussi accuse l'hostilité préconçue du jury populaire à l'égard des riches. « Ce n'est pas le crime qu'on poursuit dans les tribunaux, c'est la fortune. Devant des juges, aigris et irrités par leur propre misère, il faut se défendre d'avoir du bien comme d'un méfait; la réputation d'être

1 Plutarq., *Vie de Nicias*, 4; cf. Xénophon, *Mémor.*, II, 9.

riche est plus périlleuse qu'une culpabilité démontrée » (1). — « *Quand cessera-t-on de nous ruiner par les liturgies et les triérarchies?* » C'était en effet sur les riches que retombait, à Athènes, presque tout le poids des impôts. Un siècle avant Théophraste, le réactionnaire anonyme qui a composé la *République des Athéniens* (2), attribuée à Xénophon, écrivait déjà : χορηγοῦσι μὲν οἱ πλούσιοι, χορηγεῖται δὲ ὁ δῆμος, καὶ τριηραρχοῦσι μὲν καὶ γυμνασιαρχοῦσιν οἱ πλούσιοι, ὁ δὲ δῆμος τριηραρχεῖται καὶ γυμνασιαρχεῖται. Je n'ai point traduit ces lignes, faute d'en pouvoir transporter en français l'ironie et l'humour : le sens général est que, dans les chorégies, triérarchies, gymnasiarchies, toutes les dépenses sont pour la classe riche, tout le profit et l'agrément pour le peuple. — « *Il faut nous réunir entre nous, délibérer sur tel sujet, et nous tenir à l'écart de la multitude* ». Allusion à ces sociétés secrètes ou *hétéries*, dans lesquelles le parti oligarchique athénien, légalement réduit à l'impuissance, continua à conspirer et à machiner de longue main la révolution. C'est de ces hétéries qu'étaient sorties, en 411 et 403, les deux restaurations éphémères des Quatre-Cents et des Trente. Et elles redevinrent plus actives que jamais vers la fin du IVe siècle, lorsque le régime politique d'Athènes ne dépendit plus d'elle-même, mais changea au gré d'un Antipater, d'un Polyperchon, d'un Cassandre, d'un Démétrios (3). — « *De*

(1) § 42.

(2) § 13.

(3) En 322, après la défaite de Cranon, le vainqueur Antipater contraignit Athènes à modifier sa constitution dans un sens aristocratique. Pour être citoyen, il fallut posséder une fortune supérieure à 2,000 drachmes. Plus de la moitié des anciens citoyens, n'atteignant pas ce chiffre, perdirent leurs droits actifs. Des milliers émigrèrent en Thrace. Désormais le corps social se composa de 9,000 membres environ. Outre Démosthène et quatre autres orateurs, une foule de personnes du parti anti-macédonien, tant à Athènes que dans les autres États grecs, furent exécutées ou exilées. — En 319, Polyperchon, luttant contre Cassandre, rendit par décret aux villes grecques leur liberté et leur autonomie. Son fils Alexandre arriva avec une armée, escorté d'un grand nombre d'Athéniens, bannis ou émigrés de l'an 322. Des étrangers, des esclaves, des vagabonds entrent à sa suite dans la ville et, avec le titre de citoyens athéniens, remplissent désormais l'assemblée populaire. Les soutiens de l'oligarchie détruite furent condamnés à l'exil avec confiscation des biens ou à la mort : de ces vic-

deux choses l'une : c'est à eux ou à nous de sortir de la cité ». Cette brutale formule résume à merveille la politique intérieure de la plupart des cités grecques. Presque partout, le parti aristocratique et le parti démocratique se disputaient le pouvoir, souvent les armes à la main. En sorte que l'histoire de beaucoup de petits États grecs n'est qu'une série de coups de force qui transportent le gouvernement, tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces deux factions. Chaque fois le triomphe de l'une a pour conséquence l'extermination de l'autre : confiscations, assassinats, bannissements en masse sont, en ces circonstances, des mesures courantes. C'est l'application violente du principe : « La cité est à nous, c'est à vous d'en sortir ». En l'espace de quinze ans à peine (322-307) Théophraste avait pu voir à Athènes quatre bouleversements de ce genre (1). — Voilà une peinture précise, colorée, riche de substance historique, qui met à nu devant nous le fond de l'âme du réactionnaire athénien, ses griefs, ses rancunes, ses espoirs secrets. Ennemi irréconciliable de la démocratie qui l'humilie et l'opprime, il déteste ses compatriotes du parti populaire, et se sent par contre le frère des aristocrates de tout pays : c'est un émigré à l'intérieur.

Un autre caractère, tout politique également, et qui, à l'autre extrémité de l'échelle sociale, s'oppose au précédent, c'est celui du φιλοπόνηρος ou « l'ami des vicieux » (2). Le φιλοπόνηρος de Théophraste personnifie un état d'esprit, fort répandu parmi la démocratie athénienne dans la seconde moitié du

times la plus illustre fut Phocion. — En 318, Cassandre s'empare d'Athènes et restreint de nouveau la démocratie. Ceux-là seuls seront citoyens dont la fortune imposable s'élève au moins à 1,000 drachmes. De plus les citoyens choisiront pour administrateur de la ville un Athénien qui sera confirmé dans sa charge par Cassandre. Démétrios de Phalère devint ainsi, pendant dix ans, le tyran d'Athènes. — En 307, Démétrios Poliorcète entre à Athènes. La démocratie est rétablie, et aussitôt s'engagent des procès contre les oligarques, Démétrios de Phalère et ses amis (Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, trad. Bouché-Leclercq, t. II, p. 73-77, 204-205, 218, 415, 469).

(1) Voy. la note précédente.

(2) *Car.* XXIX. Il importe toutefois de dire que La Bruyère n'a pas connu ce caractère, retrouvé ainsi que le suivant en 1786.

IVe siècle. A cette époque le personnel politique d'Athènes paraît s'être, en majorité, composé d'hommes tarés. Orateurs vendus à la Macédoine, démagogues sans conviction dont toute la politique était de flagorner le peuple, sycophantes s'engraissant de délation et de chantage : voilà les gens qui occupaient le premier plan de la vie publique. Ils vivaient largement et souvent étalaient des fortunes scandaleuses. Quel était, à l'égard de ces parvenus, le jugement de la foule ? Le portrait du φιλοπόνηρος nous l'apprend ; car le φιλοπόνηρος, c'est, ainsi qu'il apparaîtra plus bas, le représentant (*unus e multis*) de la foule athénienne, prise en sa généralité. De longue date (dès le temps même d'Aristophane, ainsi qu'en témoigne la comédie des *Chevaliers*) on s'était habitué, à Athènes, à considérer la politique comme un champ clos, exclusivement réservé à l'impudence, à l'intrigue, à la faconde. De là ces axiomes sceptiques du φιλοπόνηρος. En politique, déclare-t-il, il ne faut pas regarder à l'instrument : « c'est le résultat, non l'agent, qui importe ». Et plus loin, il affirme que les sycophantes, malgré leur indignité, sont utiles : « ils montent la garde contre les ennemis de l'État ; ce sont les chiens du peuple ». Pittoresque formule, qui paraît avoir été d'usage courant ; car on la rencontre, non seulement chez Théophraste, mais aussi chez Démosthène (1). Et voici enfin la conclusion, qui jette sur les politiciens du temps un jour si cru : « Qui aurons-nous pour gérer les affaires publiques, si nous sacrifions ces gens-là ? » Ce qui revient à dire que, selon l'opinion commune, il n'y avait point place en politique pour l'honnêteté et que les vices étaient la condition première et indispensable de ce métier.

(1) Démosth., *C. Aristogiton*, I, 40. Il y a, comme on sait, dans le recueil des plaidoyers de Démosthène deux discours contre Aristogiton. L'authenticité du premier ne me paraît pas contestable ; quant au second, il a été prononcé sans doute dans le même procès, mais par un autre orateur que Démosthène. Les rapprochements qu'on trouvera plus bas prouvent bien, ce me semble, que ce n'est pas un simple exercice d'école, mais un écrit contemporain du *Discours sur l'ambassade* et des *Caractères* de Théophraste (H. Weil, éd. des *Plaidoyers politiques* de Démosthène, II, notices p. 285 et 353).

Ces vices, d'ailleurs, l'indifférence et la veulerie publiques les couvraient de noms honorables : « Tel qu'on appelle un méchant n'est en réalité qu'un homme affranchi de préjugés (ἐλεύθερος) ; et, avec tous ses défauts, c'est un garçon plein de talent (εὐφυής), débrouillard (ἐπιδέξιος) et bon camarade (φιλέταιρος) ». D'autres, qui avaient des lettres, affectaient de donner à leur scepticisme une apparence de doctrine : « L'honnêteté n'est pas dans l'ordre de la nature (1) ; au fond, tous les hommes moralement se valent, et ceux qui se piquent de vertu ne sont que des hypocrites ou des niais ». De sorte qu'en dernière analyse, le secret désir de beaucoup eût été d'être à la place de ces politiciens : plus d'un les fréquentait, avec l'espoir d'acquérir à son tour en leur compagnie « l'expérience et les moyens de se faire redouter ». Résumons les traits qui constituent l'état d'esprit du φιλοπόνηρος à l'égard des puissants du jour : c'est, sinon la sympathie, du moins beaucoup d'indulgence sceptique, quelque peu d'admiration et un fond de jalousie. Or la réalité historique de cet état d'esprit est mise hors de doute par maintes allusions de Démosthène. Dans l'*Ambassade* (§ 259), l'orateur l'étend même à la Grèce entière de son temps. Après avoir montré, dans toutes les cités, les premiers magistrats se vendant à Philippe, il décrit ainsi l'effet de ces trahisons sur l'opinion publique : « Et la multitude, qui eût eu le devoir de punir et de mettre à mort sur le champ les coupables, est si éloignée de cette conduite qu'on les admire, on les jalouse et chacun voudrait être l'un d'eux ». Et, plus bas, à propos des Olynthiens, trahis et livrés par leurs chefs : « La multitude contre qui étaient dirigées toutes ces pratiques, bien loin de s'indigner et de songer à en punir les auteurs, les considérait, les jalousait, les honorait, estimait que c'étaient là vraiment des hommes » (§ 265) (2). Dans un autre plaidoyer

(1) Au lieu du texte inintelligible des mss. καὶ ἐπὶ τοῖς χρηστοῖς εἰπεῖν ὡς γίνεται καὶ φησιν ὡς οὐδείς ἐστι χρηστός, je lis avec Immisch ὡς γίνεται κατὰ φύσιν οὐδεὶς χρηστός.

(2) Cf. § 231.

attribué à Démosthène (*Contre Aristogiton*), il s'agit, non plus de la Grèce en général, mais cette fois d'Athènes même. L'orateur s'y efforce d'emporter la condamnation d'un redouté sycophante, Aristogiton, qui, bien que légalement exclu de la tribune, avait l'audace d'y reparaître. Tout l'effort de l'argumentation est dirigé contre la φιλοπονηρία des juges (1). Ce que l'accusateur appelle de ce nom, c'est l'indulgence systématique à l'égard de ces malfaiteurs publics; c'est l'idée, généralement répandue, qu'ils sont indispensables à l'État et qu'on ne saurait s'en passer; c'est enfin ce sophisme, réédité de nos jours, qu'il y a pour la vie publique une morale particulière, distincte de la morale privée (2).

*
* *

A côté de ces caractères *politiques*, voici maintenant plusieurs types *sociaux*. Deux d'entre eux sont représentatifs de la classe populaire urbaine : l'ἀπονενοημένος (VI), ou l'*éhonté*, et le βδελυρός (XI), ou le *mal élevé*. Ce sont deux portraits très hauts en couleur, du genre picaresque. J'en donne la traduction aussi littérale que possible.

« L'ἀπόνοια est l'assurance avec laquelle on fait ou on dit des choses honteuses. Et l'ἀπονενοημένος est un homme de cette sorte. Prompt à jurer, perdu de réputation, toujours prêt aux querelles; pour les mœurs, c'est un pilier des halles, débraillé en sa tenue, capable de tout. Il est homme à danser la *cordace* dans les chœurs comiques, même à jeun et sans masque. Dans les spectacles forains on le voit recueillir le prix des places, allant d'un spectateur à l'autre, et faire le coup de poing avec ceux qui, n'ayant point de billet (3), prétendent voir *gratis*. Tour à tour cabaretier, tenancier de mauvais lieu, collecteur d'impôts, aucun métier, si infâme qu'il soit, ne lui répu-

(1) I, 2, 7, 31, 40, 64, 68, 81 ; II, 16, 19, 22, 23.
(2) II, 22.
(3) Contrairement aux éditeurs de Leipzig, je crois nécessaire d'insérer ici la négation μή.

gne ; il sera, à l'occasion, crieur public, cuisinier, joueur de dés. Il laisse mourir de faim sa vieille mère ; il se fait arrêter pour vol ; il passe plus de temps en prison que chez lui. C'est un de ces individus qui rassemblent autour d'eux la foule, qui, d'une voix forte et enrouée, apostrophent les passants, les insultent ou font la conversation avec eux ; pendant ce temps, les uns s'approchent du cercle, les autres passent sans écouter ; celui-ci n'attrape que le commencement de l'histoire ; tel autre, quelque syllabe ; un troisième, la fin. Et afin de mieux étaler tout son cynisme, notre homme choisit pour cette scène un jour de fête publique. Il est homme à soutenir à la fois plusieurs procès : accusé dans l'un, accusateur dans le second, il se débarrasse du troisième par une excuse jurée, et comparaît dans le quatrième, portant dans le pli de sa tunique une boîte pleine de dossiers et en ses mains tout un chapelet de paperasses enfilées. Il ne rougit pas de se faire le meneur de la populace du marché : il est leur prêteur et exige 25 0/0 d'intérêt par jour ; on le voit faire sa ronde chez les taverniers, chez les marchands de poisson frais ou de salaisons pour toucher ses intérêts ; et la monnaie qu'il recueille de ce trafic, il la fourre dans sa bouche ».

En résumé, l'ἀπονενοημένος pourrait être défini une canaille, une fripouille. Quant au βδελυρός, c'est proprement le voyou athénien.

« La βδελυρία n'est pas difficile à définir ; c'est une façon de plaisanter qui s'étale et malséante. Et le βδελυρός est un homme de cette sorte. Rencontre-t-il des femmes libres, il se retrousse de façon à exhiber sa virilité. Au théâtre, il bat des mains quand les autres cessent ; il siffle, quand le reste du public admire ; au milieu du silence général, se renversant en arrière, il lâche un hoquet pour obliger toute l'assistance à se retourner. Sur le marché, à l'heure de la plus grande affluence, il s'approche des boutiques où l'on vend des noix, des baies de myrte, des fruits ; et là, debout, il grignotte quelque chose, tout en faisant la causette avec le marchand. Une personne passe, qu'il connaît à peine ; notre homme l'interpelle par son nom. Une autre arrive d'un air pressé ; il l'invite à s'arrêter. Un plaideur sort du tribunal, où il a perdu un gros procès : il l'aborde et lui présente ses félicitations. Il fait son marché lui-même, loue des

joueuses de flûte, et à tous ceux qu'il rencontre montre ses provisions et les invite (ironiquement) à la fête. Il s'arrête devant la boutique du barbier ou du parfumeur, et déclare aux clients qu'il a dessein aujourd'hui de faire bombance ».

A ces deux représentants, peu flattés, de la populace urbaine fait pendant le *rustre* ἀγροικος, IV), type de la classe rurale. Moralement supérieur aux deux précédents, il n'a guère plus de souci des bienséances et des élégances : chez Aristophane, il s'appelait Dikéopolis, Strepsiade, Trygée. Théophraste en a tracé un croquis amusant. Voici d'abord quelques traits de son aspect physique : souliers trop larges, où son pied se noie, et que, par économie, il a eu soin de ferrer lui-même; grosse voix rude; pour s'asseoir, relève sa tunique jusqu'au-dessus du genou, sans souci de ce qu'il laisse voir; exhale dès la première heure une odeur de *cycéon* (on appelait ainsi le déjeûner national des paysans attiques, un mélange de vin, farine, miel, oignons, etc.). Théophraste nous montre ensuite le personnage dans le détail pittoresque de ses occupations journalières, de ses attitudes, gestes, propos. De bon matin, ayant absorbé son *cycéon*, il part pour l'assemblée du peuple. A son retour, nous l'accompagnons aux champs, où il dirige et partage le travail de ses mercenaires : tout glorieux, il raconte à ces pauvres hères qui, eux, ne sont pas citoyens, ce qui s'est passé le matin à l'assemblée. Puis nous revenons avec lui au logis. Ce n'est pas encore l'heure du repas de midi. N'importe : quand l'appétit le prend, notre homme ne saurait attendre ; il va au cellier et là mange ce qu'il trouve et tire au tonneau. Mais sa propre faim le fait songer à celle de ses bêtes; tout en continuant son repas, il va donc à l'étable leur donner le fourrage. Frappe-t-on à la porte de la cour, il y va lui-même, flanqué de son chien qu'il tient par la gueule : « Voici, dit-il au visiteur quelque peu effarouché, le gardien du clos et de la maison ». Parfois il touche quelque argent d'un débiteur : avec quelle défiance minutieuse il examine alors la monnaie, refusant toute pièce suspecte ! La défiance

est, du reste, le fond de sa nature; s'il a prêté, comme c'est l'usage entre voisins, une charrue, une corbeille, une faulx, un sac, cette pensée, la nuit, le tient éveillé : il n'a de repos qu'après être allé voir si on lui a rendu l'objet. A la campagne, les mœurs sont libres et les distractions rares : notre rustre fait la cour à la servante, chargée de la boulangerie; assis près d'elle, il l'aide dans sa besogne et moud le blé. Mais le principal divertissement du rustre, ce sont les voyages à la ville. Il y descend aux jours d'assemblée et de marché. En route, il s'enquiert auprès du premier venu qu'il rencontre du cours des peaux et du poisson salé (c'est que ces deux articles sont la base de son vestiaire et de son alimentation); puis, en veine de confidences, il lui raconte qu'étant en ville il profitera de l'occasion pour se faire raser et, puisque la boutique d'Archias est sur son chemin, qu'il en rapportera du poisson salé. Entre-t-il dans un établissement de bains, il chante et, sans s'en douter, fait scandale. Dans les rues de la ville, où il vague, son attitude est bien curieuse. Rien ne l'étonne, rien ne le frappe. Les seules choses qui, là même, l'intéressent, sont celles qui se rapportent à sa vie de campagnard : un bœuf, par exemple, un âne, un veau qu'il rencontre; alors il se plante longuement devant l'animal et l'examine en connaisseur.

Enfin, c'est apparemment à la bourgeoisie que se rattache le type du μικροφιλότιμος (XXI et fin de V), autrement dit du vaniteux, ou, pour employer un mot actuel, du *snob*. Ce travers, bien qu'il dérive toujours du même fond de sottise, revêt, selon les temps, des formes diverses et locales. Vers la fin du IVe siècle avant J.-C., le dernier mot de l'élégance, pour un jeune Athénien, était d'élever un singe, d'avoir un geai savant dressé à la voltige, de porter un bâton recourbé à la mode de Sparte, de se faire suivre dans ses sorties d'un esclave nègre, etc. Les *snobs* de nos jours ont aussi de ces vanités qui, si elles sont autres, ne sont pas moins niaises.

En cherchant bien, on trouverait sans doute encore d'autres caractères, athéniens autant qu'humains, locaux autant qu'uni-

versels : le *superstitieux* (δεισιδαίμων, XVI), le *nouvelliste* (λογοποιός, VIII), etc.

Concluons donc que, même comme portraitiste de cette forme particulière et changeante d'humanité qu'est l'humanité contemporaine, Théophraste a été le précurseur et, par suite peut-être, en quelque mesure, le modèle ou l'inspirateur de La Bruyère.

VI

Mais peut-on porter le même jugement sur la *méthode* des deux écrivains ? Le livre de Théophraste se compose de trente morceaux ou *caractères*, tous coulés dans un moule identique. Infinie au contraire et sans cesse renouvelée est chez La Bruyère la variété des formes d'exposition : « Quelques-unes de ces remarques sont courtes et concises, quelques autres sont plus étendues ; on pense les choses d'une manière différente, et on les explique par un tour aussi tout différent, par une sentence, par un raisonnement, par une métaphore ou quelque autre figure, par un parallèle, par une simple comparaison, par un fait tout entier, par un seul trait, par une description, par une peinture ». Ainsi s'exprime La Bruyère lui-même à la fin de sa *Préface*. Encore cet inventaire est-il fort incomplet. Donc, à première vue, rien de plus dissemblable que le plan, la méthode des deux œuvres.

Voici toutefois deux remarques nécessaires, qui mitigent ce contraste. Observons d'abord que, tout en s'émancipant ici de son modèle grec, La Bruyère en reste néanmoins obsédé. Dans sa *Préface* il s'excuse longuement de son indépendance. Et ces excuses sont vraiment touchantes de modestie. Il n'avoue pas que la monotonie du plan de Théophraste l'ait choqué ; ce serait médire d'un ancien. « L'on a cru, dit-il, pouvoir se dispenser de suivre le projet de ce philosophe, soit parce qu'il est toujours pernicieux de poursuivre le travail d'autrui, surtout si c'est d'un ancien ou d'un auteur d'une grande réputa-

tion ; soit encore parce que cette unique figure qu'on appelle description ou énumération, employée avec succès dans ces vingt-huit chapitres des *Caractères*, pourrait en avoir un beaucoup moindre, si elle était traitée par un génie fort inférieur à celui de Théophraste ». De prime abord on inclinerait à penser que cela est dit *cum grano salis*. Mais il n'en est rien, ainsi que le prouve surabondamment la suite. Au fond du cœur, et malgré les excuses précédentes, La Bruyère garde un secret scrupule de la liberté qu'il a prise en s'écartant du plan de Théophraste. C'était là comme un délit de lèse-antiquité. Quel moyen de le pallier ? En parcourant la liste des ouvrages perdus de Théophraste, que Diogène Laerce nous a transmise (1), La Bruyère y a fait la découverte d'un traité, intitulé *Proverbes* (Περὶ παροιμιῶν). Il est vrai que de ce traité nous ne savons rien absolument, et qu'il ne nous en est pas parvenu une ligne. Mais du titre seul La Bruyère déduit intrépidement que c'était un ouvrage de morale et, secondement, qu'il était formé d'une suite « de pièces détachées, comme des réflexions ou des remarques ». Et dès lors il a de quoi tranquilliser sa conscience. La preuve lui paraît faite que « cette manière coupée » d'écrire sur les mœurs, qui est la sienne, avait déjà été pratiquée par le moraliste grec. Au reste, pour le dire en passant, La Bruyère ne s'en tient pas là. Au patronage classique de Théophraste il ajoute, par surcroît, le patronage biblique de Salomon, dont les *Proverbes* sont « le premier et le plus grand livre de morale qui ait été fait ». Fort de cette double autorité, et profane et sacrée, comment ne s'estimerait-il pas désormais inattaquable ? Dans tout cela, répétons-le, il n'y a pas ombre d'ironie : la sincérité et la gravité de l'auteur sont entières. Non pas, bien entendu, qu'il faille accepter ses dires au pied de la lettre. Je ne crois pas que les *Proverbes* de Théophraste ni ceux de Salomon lui aient suggéré l'ordre dispersé de son recueil. Quelle apparence qu'il doive à autrui une manière qui s'adapte

(1) Diog. Laerce, V, 2. 45.

si étroitement aux qualités comme aux limites de son esprit, ingénieux et souple, en même temps qu'un peu court? Cette concordance préétablie lui a été révélée bien plutôt par un heureux instinct. Nul doute, malgré tout, que ces deux rapprochements, pour saugrenus qu'ils nous paraissent aujourd'hui, n'aient contribué à rassurer après coup sur la légitimité de sa méthode le fervent des anciens qu'était La Bruyère.

*
* *

Seconde remarque, plus importante. S'il est vrai que La Bruyère dispose de cent manières diverses, il n'en reste pas moins que l'une d'elles, et la plus brillante, la principale (puisque c'est d'elle que le livre emprunte son titre), le « caractère », en un mot, est précisément la manière de Théophraste. Donc, sur ce terrain limité, la comparaison des deux écrivains est licite.

Mais sans doute objectera-t-on qu'ici même les divergences sont graves. Premièrement, Théophraste ne se pique point d'esprit. On ne le voit pas, comme son successeur, faire obstinément la chasse au plaisant, au pittoresque, au dramatique. Tout trait de mœurs lui paraît de bonne prise, pourvu seulement qu'il soit juste et probant. Et par là Théophraste se montre avant tout homme de science, très peu littérateur. La Bruyère, par contre, est littérateur et bel esprit jusqu'aux ongles. Aucun trait de ses peintures qui n'ait été choisi après réflexion entre vingt autres. Presque toutes les touches en sont fines, jolies, plaisantes; et chacune renchérit sur la précédente. L'esprit de mots abonde, et le morceau généralement se termine par une fusée, un trait brillant, ce qu'on appelle aujourd'hui « le mot de la fin ».

Telle est l'opposition courante, et elle n'est pas fausse. En réalité, il y a cependant, chez Théophraste, beaucoup d'esprit et du meilleur, si l'on entend par là, comme il est juste, une

observation non seulement sagace, mais encore malicieuse, et, à l'occasion, ironique de la nature humaine. Théophraste a eu, à un degré rare, le don de la vision concrète. Toutes les singularités morales qu'il a enregistrées ont une saveur de réalité si directe et si franche qu'on ne peut douter qu'il ne les ait vues, entendues personnellement. J'imagine notre moraliste vagabondant, l'œil et l'oreille en chasse, par les rues d'Athènes et, le soir venu, consignant sur ses tablettes sa cueillette quotidienne. Mais Théophraste n'a pas été seulement « un homme pour qui le monde extérieur existe ». Il a su encore classer ces manifestations sensibles, et relier chacune d'elles à son mobile, souvent insoupçonné des acteurs mêmes. Et dans cette découverte avisée du mobile secret, autant et plus peut-être que dans l'observation même, il y a aussi beaucoup d'esprit. Mais le meilleur moyen ici de faire la preuve, c'est de citer. Les exemples abondent.

I. L'εἴρων, ou le *dissimulé*. Voyez p. 404-405.

II. Le κόλαξ, ou le *flatteur*.

§ 3. Le vent a-t-il fait voler quelque brin de paille dans la barbe de son patron, il le cueille et, avec un sourire : « Voyez, dit-il, depuis deux jours que je ne vous avais rencontré, voilà votre barbe toute semée de fils blancs. N'empêche que, pour votre âge, vous avez encore le poil aussi noir qu'un autre ».

§ 4. Aux plus froides plaisanteries du maître, le voilà qui s'esclaffe et s'enfonce dans la bouche un pan de son manteau, comme s'il ne pouvait se contenir.

III. L'ἀδολέσχης, ou le *diseur de riens*. Voyez p. 396.

IV. L'ἄγροικος, ou le *rustre*. Voyez p. 417.

V. L'ἄρεσκος, ou le *complaisant*.

§ 2. Voyez p. 429.

§ 5. Invité à un repas, il prie son hôte de faire venir ses enfants : dès qu'ils entrent, il déclare que deux figues ne se ressemblent pas plus que ces enfants à leur père ; il les attire à lui, les embrasse, les installe à ses côtés, prend part à leurs jeux. « A qui la petite outre, demande-t-il ; à qui la petite hache? ». Et il les laisse s'endormir sur son estomac qu'ils écrasent.

VI. L'ἀπονενοημένος, ou l'*homme dénué de sens moral*. Voyez la traduction, p. 415.

VII. Le λάλος, ou le *bavard*. Voyez p. 397.

§ 7. Au tribunal il empêche ses voisins de juger, au théâtre de regarder, à table de manger. Il avoue que, pour un bavard comme lui, c'est un supplice que de garder le silence, que sa langue s'agite comme un poisson dans l'eau, et que, dût-il passer pour plus bavard qu'une hirondelle, il ne saurait se taire.

VIII. Le λογοποιός, ou le *nouvelliste*. Voyez la traduction, p. 430.

IX. L'ἀναίσχυντος, ou l'*avare éhonté*.

§ 2. Le jour même où il a sacrifié aux dieux, il va dîner chez autrui et fait saler et mettre en conserve les viandes du sacrifice.

§ 4. Voyez p. 429.

X. Le μικρολόγος, ou le *ladre*, le *grippe-sou*.

§ 14. Il se fait tailler les cheveux ras et ne met de chaussures qu'à partir de midi.

XI. Le βδελυρός, ou le *grossier personnage*. Voyez la traduction, p. 416.

XII. L'ἄκαιρος ou l'*intempestif*.

§ 4. Il donne une aubade à sa belle, le jour où elle a la fièvre.

§ 6. Convié à un mariage, il y dit du mal du sexe féminin.

§ 12. Présent à la fustigation d'un esclave, il raconte qu'un jour l'un de ses serviteurs, après avoir été ainsi châtié, s'est pendu.

XIII. Le περίεργος, ou l'*homme qui fait du zèle*.

§ 10. Une femme vient-elle à mourir, il se charge de rédiger lui-même l'épitaphe et y fait graver, outre le nom de la défunte, ceux de son mari, de son père et de sa mère, et son lieu de naissance, et il y ajoute cette mention que tous ont été des gens de bien.

XIV. L'ἀναίσθητος, ou le *distrait*.

§ 7. Voir p. 400.

§ 13. Quelqu'un lui demande : « Combien de morts, à ton avis, ont été portés en terre par la Porte des tombeaux ? — Autant que je t'en souhaite, à toi et à moi », répond-il.

XV. L'αὐθάδης, ou le *brutal*, le *bourru*.

§ 2. On lui demande : « Savez-vous où est un tel? — Laissez-moi la paix », réplique-t-il.

§ 7. Un ami le prie de contribuer à un prêt d'amitié : « Je ne donnerai pas un sou », déclare-t-il. Un peu plus tard, il vient apporter

sa cotisation, tout en murmurant : « Voilà encore de l'argent perdu ».

XVI. Le δεισιδαίμων, ou le *superstitieux*. Voyez p. 400.

XVII. Le μεμψίμοιρος, ou l'*homme chagrin*, le *mécontent*.

§ 2. Un ami lui a-t-il envoyé une part de son repas : « Votre maître, dit-il, au porteur, ne m'a sans doute pas jugé digne de sa soupe et de son clairet, puisqu'il ne m'a pas invité ».

§ 9. Ses amis s'étant cotisés pour un prêt d'amitié en sa faveur : « Allons, sois content ! », lui dit l'un d'eux. — Et de quoi ? répond-il. De ce qu'il me faudra rendre cet argent à chacun des prêteurs et, outre cela, leur devoir encore de la reconnaissance, à titre d'obligé ? »

XVIII. L'ἄπιστος, ou le *méfiant*. Voir traduction, p. 403.

XIX. Le δυσχερής, ou le *répugnant*, le *malpropre*.

§ 2. Sa lèpre, ses dartres et ses ongles tout noirs ne l'empêchent pas de circuler en public. C'est, dit-il, une infirmité de famille. Il l'a, de même que l'avaient son père et son grand-père. « Il ne serait pas facile, ajoute-t-il, de s'introduire par fraude dans notre famille ».

XX. L'ἀηδής, ou le *fâcheux*, l'*importun*.

§ 5. Il prend l'enfant des bras de sa nourrice, lui mâche lui-même ses aliments et le fait manger, lui donne de petits noms, le couvre de baisers bruyants, en l'appelant « fredaine de papa ».

§ 6. A table, il raconte qu'ayant pris de l'ellébore, il a évacué par en haut et par en bas, et que la sauce qui est là sur la table est moins noire que la bile contenue dans ses déjections.

XXI. Le μικροφιλότιμος, ou le *vaniteux*.

§ 7. A-t-il sacrifié un bœuf, il cloue la peau du front avec les cornes à l'entrée de la cour, après l'avoir entourée d'immenses bandelettes, de façon que les visiteurs, en entrant, voient bien qu'il a sacrifié un bœuf.

§ 8. Lorsqu'il a pris part comme cavalier à une procession, il confie au retour à son esclave tout le reste de son équipement pour le rapporter à la maison, mais il va se montrer sur l'agora, le manteau relevé et en éperons.

§ 11. Étant prytane, il obtient de ses collègues la charge d'annoncer au peuple le résultat des sacrifices. Paré d'un manteau luxueux et la tête couronnée, il s'avance et proclame : « Citoyens d'Athènes,

nous, prytanes, avons offert le sacrifice à la Mère des dieux ; le sacrifice a été favorable ; à vous d'en recueillir les fruits ! » (1) Et, la proclamation faite, il s'en va à la maison raconter à sa femme le succès prodigieux qu'il a remporté.

XXII. L'ἀνελεύθερος, ou le *parcimonieux*.

§ 3. Au moment où ont lieu dans l'assemblée les contributions volontaires, il garde le silence, ou bien, se levant de sa place, il s'esquive.

§ 6. Il se garde bien d'envoyer ses enfants à l'école le jour de la fête des Muses et fait dire qu'ils sont malades, afin de n'avoir pas à fournir leur contribution pour la fête.

XXIII. L'ἀλαζών, ou le *vantard*. Voyez p. 429.

XXIV. L'ὑπερήφανος, ou l'*orgueilleux*, l'*arrogant*.

§ 8. Dans les rues il n'adresse la parole à personne ; il marche la tête baissée, ou au contraire, selon son humeur, relevée en arrière.

§ 12. Quand il règle un compte avec autrui, il charge son esclave de faire le calcul avec les jetons, d'établir le total et de le porter sur le registre.

§ 13. Quand il écrit une lettre, il ne dit pas : « Vous seriez bien aimable de... », mais : « Je veux que telle chose soit. — J'envoie vers vous un homme chargé de me rapporter tel objet. — Qu'il en soit ainsi et non autrement ! — Pas de retards ! »

XXV. Le δειλός, ou le *poltron*. Voyez p. 430.

XXVI. L'ὀλιγαρχικός, ou l'*aristocrate*, le *réactionnaire*. Voyez p. 408.

XXVII. L'ὀψιμαθής, ou le *tard instruit*, le *parvenu*. Voyez p. 426.

XXVIII. Le κακολόγος, ou le *médisant*. Voyez p. 398 et 429 n. 2.

XXIX. Le φιλοπόνηρος, ou l'*ami des méchants*. Voyez p. 412.

XXX. L'αἰσχροκερδής, le *cupide*, le *rapace*.

§ 10. A-t-il donné son manteau à laver, il emprunte celui d'un de ses amis et ne le rend qu'après plusieurs jours de retard, lorsqu'on le lui réclame.

§ 11. Pour mesurer les vivres à ses esclaves, il se sert par économie d'une mesure dont le fond se renfle à l'intérieur, et il a grand soin de racler les bords avec une règle.

§ 19. Si un ami se marie ou établit sa fille, il ne manque pas de

(1) Texte peu sûr. La vraie leçon semble être τὰ Γαλάξια, proposé par Wilamowitz, d'après Bekker, *Anecd.*, p. 229, 25.

s'absenter quelques jours avant la noce, pour n'avoir pas à faire le cadeau d'usage.

En résumé donc, Théophraste « est un merveilleux observateur des signes extérieurs auxquels les passions (il serait plus exact de dire ici les vices) sont attachées. Voilà son domaine, voilà son génie ; là il est incomparable. Il a recueilli avec une sagacité minutieuse et patiente tout ce qui dans l'homme qu'on voit trahit et découvre l'homme qu'on ne voit pas, port de tête, regard, démarche, accent, geste, mot, *tics* et *plis*, habitudes physiques, actions mécaniques ou familières ». Ces lignes que j'emprunte à M. G. Lanson, ont été écrites à propos de La Bruyère (1). Mais elles ne caractérisent pas moins exactement le talent de Théophraste.

Ajoutons qu'il n'est pas jusqu'au « mot de la fin » qui ne soit un procédé connu déjà de Théophraste. En voici une demi-douzaine d'exemples frappants.

VII (Le *bavard*). Ses enfants mêmes se moquent de sa manie. Quand ils ont sommeil : « Papa, lui disent-ils, raconte-nous donc quelque histoire qui nous fasse dormir ».

VIII (Le *nouvelliste*). « Garde bien ce secret pour toi seul », recommande-t-il à son confident. Et déjà il court par toute la ville le raconter.

XIV, 13 (Le *distrait*). Voyez p. 423.

XVII, 9 (L'*homme chagrin*). Voyez p. 424.

XIX (Le *malpropre*). Et, voulant cracher par dessus la table, il crache sur l'échanson.

XXVII (Le *tard instruit*). Et, s'il y a là des femmes pour le voir, il exécute des pas de danse, en se fredonnant à lui-même la mesure.

Je ne doute pas que nombre d'autres caractères, aujourd'hui tronqués, ne se soient primitivement terminés de façon analogue, par une *chute* imprévue, piquante, pittoresque (2).

(1) G. Lanson, *Hist. de la littér. franc.*, p. 606-7, 12e éd. 1912.

(2) Gomperz, *Les penseurs de la Grèce*, III, p. 532 : « Ce n'est généralement pas du sévère burin du moraliste qu'il Théophraste se saisit, mais du léger crayon

*
* *

Une autre évidente infériorité des *Caractères* grecs, c'est le défaut de composition. A vrai dire, ils ne sont pas construits. Qu'est-ce en effet qu'un caractère, à la façon de Théophraste? C'est une énumération, plus ou moins prolongée, d'actes, de gestes, de propos, tous révélateurs d'un vice ou d'un travers déterminé. Tel est, d'ailleurs, leur unique lien; car, étant empruntés à vingt, à trente originaux différents, ces propos, ces gestes et ces actes sont anonymes, séparés dans l'espace et dans le temps, erratiques. En sorte que le livre de Théophraste pourrait être défini une ample *collection* (au sens scientifique du mot) de faits moraux, dans laquelle chaque caractère constitue une *série* particulière : il y a la série orgueil, la série flatterie, la série bavardage, etc. Mais dans chaque série les pièces se présentent sans ordre, ou plutôt dans l'ordre où le hasard les a fournies, l'auteur s'étant interdit, par un scrupule de savant, tout classement artificiel et arbitraire. Il en va tout autrement chez La Bruyère. Dans cet esprit, avant tout épris du spectacle de la vie, chaque série de phénomènes se recompose et se lie presque spontanément en un portrait : portrait qui, tout en restant *typique*, c'est-à-dire représentatif d'un groupe, vit de sa vie propre et individuelle. L'être ainsi créé a, en effet, toujours son état civil et son nom : il s'appelle Arrias, Onuphre, Giton, Phédon (1). Maintes fois même, sous son pseudonyme transpa-

de l'humoriste. Mieux que cela; l'humour est très réellement la couleur fondamentale qui donne à tous ces tableaux de mœurs leur unité de ton ».

(1) Notons cependant que ce procédé est déjà en germe, chez Théophraste. Lui aussi, pour prêter plus de vie à ses descriptions, donne parfois un nom aux personnages fictifs qui y figurent. Le *rustre* achète son poisson salé chez Archias (IV, 15). Le *grand parleur* raconte que c'est Damippos qui, aux Grands Mystères, a offert la plus haute torche (III, 3). Le *nouvelliste* cite, comme garants de ses inventions, le fils du joueur de flûte Asteios et l'entrepreneur Lycon (VIII, 4). L'*impudent* interpelle son esclave Tibios (IX, 3). Le coquin parvenu, dont le *médisant* fait la généalogie, a pour mère une Thrace, nommée Krinocoraca, et s'est fait appeler lui-même successivement, à mesure qu'il

rent, perce quelque original connu du temps : Émile, c'est par plus d'un trait Condé ; Cydias, c'est partiellement Fontenelle ; Théobalde, c'est quelque peu Benserade, etc. Souvent enfin, pour y situer son héros imaginaire, La Bruyère invente un petit drame comique et dresse un décor : exemples, les portraits d'Arrias, de Théodecte, de Nicandre.

N'exagérons pas à plaisir cependant ces contrastes. La composition des caractères de Théophraste n'est pas partout à ce point rudimentaire et morcelée. J'en sais, d'abord, plus d'un d'où se détache, grâce au groupement plus ou moins concerté de plusieurs traits, quelque ensemble, offrant déjà une unité et un intérêt dramatiques : ici une ébauche de dialogue, là un bout de scènes, ailleurs un bref croquis de mœurs. Lisez par exemple, dans le caractère du *bavard* (VII), tout le début :

« Rencontre-t-il une personne de sa connaissance, quel que soit le sujet de l'entretien, il déclare que « ce n'est pas cela qu'il connaît, lui, par le menu toute l'affaire, et que son interlocuteur, pour peu qu'il veuille écouter, en sera instruit ». Et, pendant que l'autre poursuit, il l'interrompt : « Il y a là quelque chose à dire ; gardez-vous de l'oublier. — Très bien ; merci de m'avoir rappelé ce fait. — Comme il est utile de causer, n'est-ce pas ? — Voilà un point qui m'avait échappé. — Vous avez eu vite fait de saisir la chose. — Depuis un moment je vous attendais là, pour voir si vous aboutiriez à la même conclusion que moi. » Et autres interventions de même sorte, qui ne laissent point au malheureux qui le rencontre le temps de respirer ».

Ce n'est plus ici un assemblage fortuit de traits disparates, mais une véritable scène à deux acteurs. Des caractères de l'ἄρεσκος (V, 2), de l'ἀναίσχυντος (IX, 4), de l'ἀλαζών (XXIII, 2) je détache encore les fragments suivants, où nous voyons

montait en dignité, Sosias, Sosistratos, Sosidémos (XXVIII, 2). A côté de ces personnages imaginaires, Théophraste nomme aussi des contemporains ; l'archonte Aristophon (VII, 6), Alexandre de Macédoine (XXIII, 3), Antipater (XXIII, 4), Polyperchon et Cassandre (VIII, 5, 8).

parler et agir d'après nature un *complaisant*, un *effronté*, un *vantard* bien individuels.

« Du plus loin qu'il aperçoit une personne, le *complaisant* la salue par son nom, il la qualifie d' « éminente », lui adresse force compliments, la retient par les deux mains sans la lâcher, lui fait un bout de conduite, et ce n'est qu'après lui avoir demandé quel jour il aura le plaisir de la revoir qu'il s'éloigne enfin en la louant encore ».

« Quand il va aux provisions, l'*effronté* ne manque pas de rappeler au boucher quelque service, qu'il lui a rendu jadis. Et, posté près de la balance, il y jette, de préférence, un morceau de viande, sinon du moins un os pour sa soupe. Le coup réussit-il, tout est pour le mieux. Dans le cas contraire, il dérobe sur l'étal quelque morceau de boudin et s'esquive avec de grands éclats de rire ».

« Debout à la Bourse du commerce, le *vantard* expose aux étrangers qu'il a placé de gros capitaux sur mer ; il disserte sur le prêt maritime et ses avantages et détaille les gains et les pertes qu'il y a faits lui-même. Et, tout en pérorant, il envoie son petit esclave à la banque, où il n'a pas, du reste, un sou en compte » (1).

Voilà de petits tableaux, pittoresques à souhait, et où il y a, comme chez La Bruyère, unité de personnage et d'action (2). Leur seul tort peut-être, et qui fait qu'on ne les goûte pas autant qu'ils le méritent, c'est d'être noyés dans un morceau

(1) J'ajoute dans cette phrase οὐδέ. Le texte adopté par les éditeurs de Leipzig : ὀραχμῆς αὐτῷ κειμένης ne me paraît pas donner un sens acceptable.

(2) Ajoutez encore, outre plusieurs des passages cités plus haut p. 421 et suiv., le début du κακολόγος XXVIII. « Le médisant est un homme de cette sorte. On lui demande : « Que pensez-vous d'un tel ? ». Alors, procédant méthodiquement, à la façon des gens qui dressent un tableau généalogique : « Premièrement, dit-il, commençons par sa famille. Son père s'appelait à l'origine Sosias ; étant entré ensuite dans l'armée, il prit le nom de Sosistratos ; après quoi il s'est fait inscrire sur le registre civique [sous le nom de Sosidémos]. Quant à sa mère, c'est une noble Thrace ; ce qu'il y a de sûr, c'est que la belle s'appelle Krinocoraca ; il paraît, du reste, que dans leur pays, toutes les créatures de ce genre sont nobles. J'arrive enfin à lui-même : c'est le digne fils de tels parents, un coquin, un gibier de potence ». Les mots mis entre crochets ne sont qu'une conjecture, d'ailleurs très séduisante, de Meier, adoptée par les éditeurs de Leipzig et par H. Diels. Plusieurs autres endroits de ce texte sont douteux.

composé, par ailleurs, presque exclusivement de traits généraux et anonymes.

A côté de ces scènes très fragmentaires, voici maintenant un caractère entier, celui du δειλός (XXV), où se révèle un progrès très marqué de composition. L'écrivain y atteint, sinon encore l'unité, du moins la dualité d'action. C'est une sorte de diptyque, où sont dépeints les faits et gestes du *poltron*, sur mer d'abord, puis sur terre.

Enfin et surtout reste une couple de caractères, ceux du *diseur de riens* (ἀδολέσχης, III) et du *nouvelliste* (λογοποιός, VIII), où règne cette fois, d'un bout à l'autre, unité de situation et de personnages et qui, par conséquent, sont tout à fait comparables aux caractères de La Bruyère. J'ai précédemment analysé le premier en détail. Je donne un essai de traduction du second.

« La λογοποιία est une invention de propos et de faits contraires à la réalité ..... Et le λογοποιός est un homme de cette sorte. Abordant un ami, il prend un air important et un sourire entendu : « Eh bien, d'où venez-vous? Comment allez-vous? Rien de nouveau aujourd'hui? ». Et, insistant : « On ne raconte aucune nouvelle? Il y en a pourtant, et d'excellentes ». Puis, sans laisser à l'autre le temps de répondre : « Quoi? Vous n'avez rien appris? Eh bien, je crois que je vais vous régaler de grandes nouveautés ». Et alors, ou bien c'est d'un soldat qu'il tient la chose, ou bien de l'esclave d'Astéios, le joueur de flûte, ou bien de Lycon, l'entrepreneur : tous gens qui ne font qu'arriver de la bataille. Dans ses histoires il a toujours ainsi des garants qu'on ne saurait atteindre. Il raconte donc, d'après leur témoignage, que Polyperchon et le roi ont été vainqueurs et que Cassandre est prisonnier. Et, si on lui dit : « Mais vous croyez à ces nouvelles? », il vous répondra que ce n'est qu'un cri par toute la ville, que le bruit prend de plus en plus de consistance, que tout le monde est d'accord sur ce point que la bataille a été une véritable boucherie. « Les figures de nos gouvernants en disent du reste assez long; je les vois tout bouleversés ». Il a pu savoir secrètement, ajoute-t-il, que, dans la maison d'un de ces magistrats se cache un homme, qui est revenu, il y a

cinq jours déjà, de la Macédoine, et qui possède tout le détail des faits. Et à tout son récit il mêle, de la façon la plus naturelle, des exclamations pathétiques : « Infortuné Cassandre ! Malheureux prince ! Reconnaissez-vous là les coups de la fortune ? Et pourtant il était bien puissant ! — Ce que je vous dis là, conclut-il, gardez-le pour vous seul ! » Et il court déjà l'annoncer par toute la ville ».

Dans un tel morceau je ne crains pas de dire que La Bruyère trouvait, par avance, le modèle presque achevé du « caractère », tel qu'il devait le réaliser lui-même, alerte, spirituel, dramatique (1).

VII

Que manque-t-il donc, en dernière analyse, aux descriptions grecques du « diseur de riens » ou du « nouvelliste » pour égaler, par exemple, le portrait d'Arrias ? Il leur manque ce qui est une bonne moitié de l'art de La Bruyère : le prestige du style. « Le style de La Bruyère est très travaillé, très curieux, très varié. L'auteur a cherché à prévenir la fatigue ... par la surprise de la forme incessamment renouvelée... Il s'applique aussi à varier les tours, il multiplie les figures ; il use surtout de l'antithèse... Avec l'antithèse, il prodigue l'ironie où il est maître... Son vocabulaire est extrêmement riche : il a sous la main toute sorte d'archaïsmes, de néologismes, de mots délicats ou populaires, techniques, scientifiques... Le défaut de La Bruyère, c'est d'avoir trop d'art » (Lanson) (2). Le défaut de Théophraste, au contraire, c'est peut-être d'avoir trop dédaigné l'art. Tous ses caractères se ressemblent extérieurement. La composition adoptée pour le premier se répète, sans variation aucune, dans les vingt-neuf autres. En tête de

(1) Ceci dit sans méconnaître une influence contemporaine, plus directe : en effet, les « portraits » ont été, au XVIIe siècle, avant La Bruyère même, un genre très à la mode, cultivé non seulement par les romanciers, épistoliers, auteurs comiques, mais même par les sermonnaires (Morillot, *ouvr. cité*, p. 100).

(2) *Ouv. cité*, p. 609-610.

chaque morceau, une très brève définition préalable (en deux lignes, au plus). Exemple : « La flatterie peut être regardée comme un commerce honteux, mais profitable au flatteur ». Puis, à l'appui de cette définition, une série de faits concrets, amenée partout de la même façon : au moyen du relatif οἷος, auquel sont suspendues autant de propositions infinitives qu'il y a de faits cités (1). « Et le flatteur est un homme capable de dire..., et d'enlever...., et de dire...., et d'engager...., et de louer.... (τοιοῦτός τις οἷος εἰπεῖν... καὶ ἀφελεῖν ...καὶ εἰπεῖν... καὶ κελεῦσαι... καὶ ἐπαινέσαι δέ....) etc. ». En sorte que, la définition initiale mise à part, tout le morceau se ramène ordinairement à une phrase unique. Rien, semble-t-il, de plus rudimentaire et monotone et traînant. Toutefois, pour être juste, ce n'est pas d'après ce *schéma* abstrait qu'il faut juger Théophraste ; c'est directement, dans l'original même. Telle est, en effet, la prodigieuse souplesse de la syntaxe grecque que cette phrase unique, indéfiniment prolongée, — elle se compose de quinze, parfois de vingt ou même de vingt-cinq propositions infinitives parallèles, dans chacune desquelles vient s'insérer toute une variété d'incidentes : appositions attributives au sujet et aux compléments, génitifs absolus, propositions hypothétiques, temporelles, finales, etc. — que cette phrase si longue, dis-je, se développe alertement d'un bout à l'autre, sans trahir nulle part ni embarras, ni enchevêtrement, ni obscurité. Essayez de décalquer exactement en notre langue une telle construction ; le résultat sera une monstruosité, un grimoire. Mais les caractères grecs, au contraire, sont parfaits de lucidité, de distribution aisée et sûre. Au total donc, cette façon austère d'écrire peut être défendue et même goûtée. C'est un style d'exposition scientifique ; il en a toutes les qualités nécessaires. S'il est monotone, c'est d'une monotonie intentionnelle, qui traduit

(1) Parfois cependant, au cours du morceau, le lien des propositions infinitives avec le sujet est rappelé à l'esprit au moyen d'un synonyme d'οἷος. Le synonyme le plus employé est δεινός (voy. p. 434). On trouve beaucoup plus rarement δυνατός (II, 9 ; VI, 3), ἱκανός (VI, 8).

extérieurement la continuité et l'unité du développement. Il l'est à la façon des démonstrations géométriques, où des formules invariables se répètent également, autant de fois que besoin est. Et, comme ces démonstrations, il n'est même pas dépourvu de cette sorte d'élégance qui consiste dans la netteté, l'aisance, l'adaptation stricte du style à son objet. La Bruyère, en son discours préliminaire à la traduction de Théophraste, écrivait : « Cet ouvrage a toujours été lu comme un chef-d'œuvre dans son genre ; il ne se voit rien où le goût attique se fasse mieux remarquer et où l'élégance grecque éclate davantage ; on l'a appelé un livre d'or » (1). Cette admiration est, sans doute, outrée. N'empêche que La Bruyère a trouvé le mot propre. Oui, il y a dans cette forme volontairement unie et dépouillée une grâce, une pureté d'atticisme.

*
* *

Voilà l'impression d'ensemble que produit, après une lecture courante, le style de Théophraste. A y regarder de près, bien des nuances cependant apparaissent. La syntaxe, il est vrai, n'offre à peu près aucune particularité à relever ; c'est, d'une façon générale, celle du temps. Je signalerai toutefois l'emploi pléonastique de la conjonction ὅτι avec un verbe *dicendi* devant une citation au style direct. Bien que ce tour ne soit pas inconnu des auteurs de l'époque classique, il restait cependant chez eux exceptionnel (2). Chez Théophraste, au contraire, il est presque constant (3). Et, comme il se multipliera de plus en plus à l'époque postérieure (4), on a le droit.

(1) L'expression est de Casaubon (dédicace de son édition) : « liber aurum contra non carus ».

(2) Le plus ancien exemple connu est dans Hérodote, II, 115.

(3) II, 8 (2 fois) ; V, 10 (?) ; IX, 8 (?) ; XIII, 11 ; XVII, 7 (2 exemples) ; XXVI, 2 (2 exemples), 3, 4.

(4) On en compte 120 exemples dans le Nouveau Testament (Jannaris, *An historical greek gramm.* § 2032).

je crois, de voir là une importation du langage populaire. La même conclusion s'impose, et avec plus de force, lorsque, dans cet idiotisme Théophraste substitue ὡς à ὅτι (1) ; car c'est là un emploi exclusivement postclassique (2). Mais c'est dans le vocabulaire que se marque surtout l'empreinte du langage quotidien. Nombre de mots qu'affectionne Théophraste ne sont pas *littéraires* (3). Tels sont :

— l'adjectif δεινός, employé non pas au sens classique de « habile à » (δεινὸς λέγειν), mais comme simple équivalent de τοιοῦτος οἷος, ou de δυνατός. Exemples : καὶ τοὺς ἀπιέναι φάσκοντας δεινὸς προπέμψαι = ceux qui voudraient le lâcher, le bavard est *homme à* les accompagner (VII, 5) ; δεινὸς δὲ καὶ τοῖς θεοῖς μὴ ἐπεύχεσθαι = l'arrogant est *bien capable de* ne pas prier les dieux (XV, 11) ; δεινὸς καὶ ἕλκη ἔχειν... καὶ μὴ θεραπεῦσαι = le malpropre est *homme à* avoir des ulcères et à ne pas les soigner (XIX, 3) (4).

— l'adverbe ἀμέλει, qui se rencontre à la vérité chez Aristophane, Xénophon, Platon, Ménandre, mais nulle part aussi fréquemment que dans les *Caractères* (15 exemples) (5). C'est proprement un impératif devenu adverbial : « sois sans crainte, ne t'inquiète pas », d'où « naturellement, comme de juste ». Ἀμέλει δὲ καὶ πίθηκον θρέψαι δεινός = et *naturellement* le vaniteux est bien capable aussi d'élever un singe (V, 9). Cf. notre emploi populaire : « Et, *sois tranquille*, il est bien capable... ».

(1) XXI, 11 (si on lit εὐημέρει, avec Diels) ; XXVI, 5 (2 exemples) ; XXIX, 4.

(2) E. H. Spieker, *On direct speech introduced by a conjunction* (*Amer. Journ. of Philol.*, V, 1884, p. 221 sq.), cite deux exemples chez Dinarque, I, 12 et 102, un douteux chez Démosthène, XXI, 151, et un chez Plutarque, *Vie de Thémistocle*, 2.

(3) Quelques-uns de ces termes peuvent, à la vérité, provenir d'additions ou de remaniements, datant de l'époque byzantine. Voyez à ce sujet H. Diels, *Theophrastea*, Progr. Berlin 1883 (p. 8, 9, 11, 16) et la préface de son édition des *Caractères*, p. v-vi.

(4) I, 6 ; IV, 9 ; V, 9 ; VI, 5 ; VII, 3, 5 ; IX, 8 ; X, 10 ; XII, 8 ; XIV, 8 ; XV, 8, 11 ; XVI, 7 ; XVIII, 6 ; XIX, 3 ; XX, 7 ; XXI, 6 ; XXII, 6 ; XXIII, 3 ; XXIV, 7 ; XXVI, 3 ; XXVIII, 5 ; XXIX, 4, 5 ; XXX, 9.

(5) II, 9 ; V, 1, 9 ; VI, 3 ; XIII, 1 ; XVI, 1 ; XVIII, 1 ; XIX, 3 ; XXI, 11 ; XXIV, 12 ; XXV, 1 ; XXVI, 3 ; XXVII, 5 ; XXVIII, 4 ; XXX, 18.

— le verbe λαλεῖν (ou προσλαλεῖν), au sens pur et simple de « parler, causer », sans aucune idée de bavardage (1). Même emploi constant dans les fragments nouveaux de Ménandre (2).

— ἱκανῶς, « abondamment », et non « suffisamment ». Καὶ θαυμάσας ἱκανῶς = lui ayant témoigné force admiration (V, 2).

— ἦθος, « l'air, la mine, l'expression du visage » (VIII, 2). Sens fort rare ; en dehors de ce passage, il ne se rencontre guère que chez Xénophon, dans les *Physiognomonica* (3) et dans un passage narratif, très familier, d'Hypéride *Contre Athénogénès*, 1 (éd. Blass).

— des termes du langage enfantin, πάππας (XX, 5), μάμμη (XX, 7).

— αὐτός, appellation usuelle par laquelle les serviteurs désignaient le maître = « Monsieur » (II, 5) (4).

— ἡ ψυχή, « la chère âme » (XXVIII, 2) : synonyme ironique de ἡ γυνή (5).

— ὁ δεῖνα, « tel ou tel » (XV, 1 ; XXVIII, 2).

— μαλακίζεσθαι, « être malade, indisposé ». Ce sens, qui deviendra plus tard fréquent, ne se trouve guère à l'époque classique qu'ici (I, 5 ; XIII, 9) et chez Aristote, *Hist. anim.*, VIII, 26.

— ἀπολαύειν « abuser de la crédulité de quelqu'un, mystifier » (XXIII, 3) (6).

— συνάγειν, « traiter, régaler, offrir un repas ». (XXVII, 11 ; XXX, 18). Terme désignant les banquets ou pique-niques de jeunes gens, et très usité chez les comiques (7).

(1) I, 2 ; II, 10 ; IV, 5 ; VII, 2, 4 ; XI, 4 ; XIX, 4 ; XX, 2 ; XXIV, 8.

(2) Ph. E. Legrand, *Daos*, p. 333.

(3) *Banquet*, VIII, 3 : (Aristote), *Physiognom.* 805 b 1, 2, 5, 8 ; 806 a 30 (éd. Prantl, 1881, Teubner).

(4) Aristophane, cité par Pollux III, 74 : ἀνοιγέτω τις δώματ' · αὐτὸς ἔρχεται. Cf. *Nuées*, 219.

(5) Terme de tendresse : Héliodore I, 8 ; 14 ; VIII, 6 ; Juven., VI, 194 ; Machon, cité par Athénée, XIII, 578 F.

(6) Ce sens particulier se rencontre aussi chez le pseudo-Lysias (*C. Andocide*, 38), pour ne plus reparaître que chez Plutarque, *Gén. de Socrate*, 18 ; *Vie de Pompée*, 24.

(7) Ph. E. Legrand, *ibid.* ; voyez la note de l'édition de Ménandre par von Leeuwen, *Arbitrage*, v. 195.

— παιδάριον, diminutif familier (XXIII, 2 ; XXX, 8).

— μαστιγίας, injure populaire (XXVIII, 2), fréquente dans la comédie (1).

— ὠνητιᾶν, « avoir envie d'acheter ». Seul emploi connu à l'époque classique de ce désidératif (XXIII, 7), qui ne reparaîtra que beaucoup plus tard (2).

— ποσοῦν, « indiquer le prix d'une chose, faire la somme, le total ». Même remarque que pour le mot précédent (XXIII, 6 ; XVIII, 9) (3).

— εὑρίσκειν, employé en parlant du prix que *trouve*, c'est-à-dire qu'obtient, que vaut une marchandise. Terme de marché (XV, 4).

— τὰ κάρυα, τὰ μύρτα, τὰ ἀκρόδρυα (XI, 4), οἱ ἵπποι (XXIII, 7) : abréviations usuelles pour désigner, d'après la denrée spéciale qui s'y vendait, les diverses sections du marché, les marchés aux noix, aux baies de myrte, aux fruits, etc.

— πληρώματα (XXVII, 6), signifiant les « séances », les « représentations » successives d'un spectacle (littéralement : les salles pleines).

— le verbe δύναμαι, construit avec un accusatif complément direct. Ὁ δὲ περίεργος τοιοῦτός τις οἷος ἐπαγγέλλεσθαι ἃ μὴ δυνήσεται = l'*empressé* est un homme capable de promettre ce qu'il ne peut pas (XIII, 2). Même emploi dans un proverbe, cité par Platon (4).

— τὸ κεφάλαιον, qui chez les écrivains classiques paraît avoir signifié uniquement « le capital », par opposition aux intérêts, mais qui, chez Théophraste (XIV, 2 ; XXIV, 12) et à l'époque postérieure, désigne de façon plus générale « la somme, le total ».

— τὸ ἐπὶ δόρυ καὶ ἐπ' ἀσπίδα καὶ ἐπ' οὐράν : commandements

(1) Ph. E. Legrand, *ibid.*

(2) Dion Cass., 47, 14 ; 73, 11.

(3) N'est employé que par des écrivains postérieurs à l'époque chrétienne.

(4) *Hipp. maj.* 301 C : τοιαῦτα, ὦ Ἱππία, τὰ ἡμέτερά ἐστιν, οὐχ οἷα βούλεταί τις, ἀλλ' οἷα δύναται.

militaires dont les équivalents, chez nous, sont : « par le flanc droit, par le flanc gauche, demi tour » (XXVIII, 3) (1).

Ainsi la langue de Théophraste n'est pas strictement celle des *littérateurs* de son temps. Elle demeure toute proche du langage parlé, où elle puise volontiers et dont elle reproduit en maint passage le ton libre et un peu négligé. Mais, ce qui est plus original, cette langue est aussi, à l'occasion, pittoresque et colorée. Le vocabulaire de Théophraste est, en effet, très riche et très hardi. Les mots les plus réalistes ne lui font pas peur. On relève chez lui des noms d'animaux : bœuf, chèvre, âne, rat, chouette, geai, belette (2) ; — de fruits, de légumes, d'aliments de toute sorte : poires, pommes, figues, olives, dattes, noix, baies de myrte, cumin, origan, concombres, lentilles, raves, cycéon, vinaigre, piquette, soupe, os, boudin, viandes en conserve, poisson salé (3) ; — d'instruments de cuisine : fioles, bassines, plats, marmites (4) ; — des termes relatifs à la digestion et à ses suites : vomissements, purge, chaise-percée, évacuations (5) ; — ou désignant les organes du corps humain, ses maladies : Théophraste parle de parties sexuelles, d'aisselles velues et bestiales, de lèpre, de dartres, d'ongles sales, de dents noires et carriées, d'ulcères aux jambes, etc. (6). Dans le portrait du malpropre il nous montre plusieurs convives peu ragoûtants : celui qui se mouche à table (ne pas oublier que les anciens ignoraient l'usage du mouchoir) ; celui qui, en parlant, asperge de sa salive son interlocuteur ; celui

(1) Je pourrais citer encore ἀπογυιοῦν (VII, 3), employé en parlant d'un bavard qui assomme les gens (littéralement : qui leur casse les membres) ; mais ce n'est qu'une conjecture vraisemblable — τὸ διάφορον (X, 1), au sens postclassique d' « argent » ; mais je crois qu'on peut dans ce passage conserver à ce mot la signification plus générale d « intérêts, avantages » — χρηνύειν (X, 13) = κιχράναι ; mais c'est peut-être une interpolation byzantine, etc.

(2) IV, 8 ; XXI, 6, 7 ; XXVII, 5 ; XVI, 3, 6.

(3) II, 6 ; V, 5 ; X, 8 ; XI, 4 ; X, 13 ; XIV, 9, 11 ; XXX, 16 ; IV, 2 ; XXX, 18 ; XVII, 2 ; IX, 4 ; XVII, 2 ; XX, 6 ; VIII, 7 ; IX, 2 ; IV, 15.

(4) XVI, 5 ; V, 9 ; IX, 8 ; X, 5 ; XIV, 11.

(5) III, 3 ; XX, 6 ; XIV, 5.

(6) XI, 2 ; XIX, 2, 3.

qui, après boire, souffle au nez du voisin ; celui qui, voulant cracher par dessus la table, crache sur l'échanson (1). Ce goût très vif du réalisme se traduit encore par nombre de proverbes et locutions populaires, prises sur le vif. « Tel père, telle couvée (2). — Se ressembler comme deux figues (3). — Bavard comme une hirondelle (4). — Sa langue est dans l'eau (c'est-à-dire se meut à l'aise dans sa bouche, comme un poisson dans l'eau) (5). — Part à l'aubaine ! (6) — Que le diable t'emporte ! (littéralement : va aux corbeaux !) (7). — Va conter cela à un autre (8). — Je vais vous régaler d'une bonne nouvelle (9). — La bataille a été une véritable bouillie (10). — Voilà une des fredaines de papa (façon grivoise de désigner l'enfant) (11). — C'est une maison où on lève facilement les jambes (périphrase cynique pour faire entendre un mauvais lieu) (12). — Ces créatures là s'accouplent comme des chiens dans la rue (13) ». Cette verdeur de langage, Théophraste la met surtout comme de juste, dans la bouche de ses personnages ; elle y est dramatique, c'est-à-dire caractéristique du personnage mis en scène. Toutefois, même quand il s'exprime pour son propre compte, Théophraste sait trouver l'expression vive et drue. C'est ainsi qu'il nous représente le vantard « débitant des arpents de paroles » (πλεθρίζων) (14) ; l'éhonté entrant au tribunal, « avec des chapelets de paperasses » suspendus à chaque main (ὁρμαθοὺς γραμματιδίων) (15) ; le fâcheux « gavant lui-même

(1) XIX, 4, 11.
(2) II, 6 : χρηστοῦ πατρὸς νεόττια.
(3) V, 5.
(4) VII, 7.
(5) *Ibid.*
(6) XXX, 9 : κοινὸς ὁ Ἑρμῆς. Cf. Ménandre, *Arbitr.*, 67, 100.
(7) XXV, 5.
(8) I, 6.
(9) VIII, 3.
(10) VIII, 6 : ζωμός.
(11) XX, 5.
(12) XXVIII, 3.
(13) *Ibid.*
(14) XXIII, 2 : ce terme, étant un *apax*, est toutefois douteux.
(15) VI, 8.

l'enfant de son hôte avec des aliments qu'il a préalablement mâchés, lui prodiguant les petits noms et l'accablant de gros baisers qui claquent » (μασώμενος σιτίζειν αὐτὸς καὶ ὑποκορίζεσθαι ποππύζων) (1) ; le tard-instruit, dans l'établissement de bains, « tortillant son séant » (ἕδραν στρέφειν) pour se donner des airs distingués (2).

Ainsi, les *Caractères* mêmes nous laissent entrevoir par échappées chez Théophraste un écrivain original et capable, quand il ne réprime pas volontairement sa verve, de relief et de couleur.

VIII

Rassemblons, pour conclure, les résultats essentiels qui ressortent de l'étude précédente.

La Bruyère a proclamé lui-même, et en termes formels, sa dette envers Théophraste.

Cette dette ne se borne pas, comme on le dit communément, au titre et au sujet général de son livre ; elle comprend aussi (l'auteur insiste expressément sur ces deux points) la forme descriptive et le dessein moral des *Caractères*.

Aussi bien peut-on citer chez La Bruyère une demi-douzaine de morceaux, dans lesquels apparaît flagrante l'imitation directe de Théophraste (III, VII, VIII, XIV, XVI, XXVIII) : preuve que le moraliste français avait sous les yeux, en écrivant ses *Caractères*, ceux de son devancier.

Il est bien vrai, d'une façon générale, que, malgré la communauté de matière, le point de vue des deux moralistes diffère sensiblement, Théophraste ayant été surtout le peintre de l'homme universel, La Bruyère celui du Français de son temps. Mais, outre que Théophraste a su, dans l'immuabilité de l'âme humaine, discerner des états subtils et rares, j'ai montré aussi que dans plusieurs caractères proprement athé-

(1) XX, 5.
(2) XXVII, 14.

niens (IV, VI, XI, XXVI, XXIX) il a été, sinon le modèle, du moins le précurseur de La Bruyère, comme portraitiste de l'humanité contemporaine.

En ce qui concerne la forme des deux livres, il n'est pas contestable que La Bruyère connaît cent modes variés et piquants d'exposition, ignorés de Théophraste. Je crois avoir établi cependant que dans quelques-uns des morceaux grecs (III, VIII, XXV) le moraliste français trouvait déjà le modèle presque accompli du *caractère* psychologique et dramatique, qui est la partie la plus brillante de son œuvre.

Il faut avouer également que Théophraste, à la différence de La Bruyère, ne vise presque nulle part à l'esprit. Nous avons vu néanmoins qu'il en a beaucoup, de celui que Molière, avec son bon sens aiguisé, définit ainsi : « L'auteur n'a pas mis cela pour être de soi un bon mot, mais seulement pour une chose qui caractérise l'homme » (1).

Enfin, le style même de Théophraste, en dépit d'un parti pris presque constant d'austérité et de renoncement scientifique, ne laisse pas de trahir par instants des dons refoulés de réalisme et de pittoresque.

Au total, bien que fort éloigné de prétendre que La Bruyère doive à autrui les qualités maîtresses de son œuvre, je pense cependant que presque toutes les formes de son talent préexistaient déjà, les unes en leur plénitude, d'autres à l'état de linéaments, chez son lointain devancier. Est-il dès lors excessif de supposer que c'est dans le commerce assidu de Théophraste, au contact d'un talent qui, à tant d'égards, était comme une ébauche du sien, que La Bruyère a pris la claire conscience de son originalité latente ? Même ainsi délimitée, l'action de Théophraste sur l'éveil et la formation du génie de La Bruyère n'est point, certes, négligeable et méritait, croyons-nous, d'être mise en lumière.

Octave Navarre.

(1) *Critiq. de l'École des Femmes*, scène VII.

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

Les périodiques suivants ont fourni la matière de ce *Bulletin* :

Allemagne. — *Athenische Mitteilungen* (*AM*), XXXVIII (1913).
Jahrbuch d. deutsch. arch. Instituts et *Arch. Anzeiger*, XXVIII (1913).
Klio, XIII (1913).
Hermes, XLVIII (1913).
Philologus, LXXII (1913).
Rheinisches Museum, LXVIII (1913).
Archiv f. Papyrus Forsch., VI, 1-2 (1913).
Sitzungsberichte d. kön. preuss. Akademie d. Wissenschaft, 1913.
Sitzungsberichte d. bayrischen Akademie, 1913, *Abh.* 5.
Göttingische Gelehrte Anzeigen, 1914, n. 2.
Glotta, IV (1913).
Berliner philologische Wochenschrift, XXXIII (1913).
Wochenschrift für klassische Philologie, XXX (1913).

Autriche. — *Jahreshefte d. øst. arch. Instituts*, XV (1912, n. 2 (paru en 1913) ; XVI (1913), n. 1 (paru en 1914).
Sitzungsberichte d. kais. Akad. in Wien, philos.-hist. Klasse, 175, *Abh.* 1.
Zeitschrift f. die øst. Gymnasien, 1913.

Belgique. — *Musée Belge*, XVII (1913).

Égypte. — *Annales du Service des Antiquités*, 1913.
Bulletin de l'Institut égyptien, VI, n. 2 (1912; paru en 1913).

États-Unis. — *American Journal of Archaeology* (*AJA*), XVII (1913).
American Journal of Philology (*AJP*), XXXIV (1913).

France. — *Bulletin de Correspondance Hellénique* (*BCH*), XXXVII (1913).
Revue des Études Grecques (*REG*), XXVI (1913).
Revue des Études Anciennes (*REA*), XV (1913).
Revue Épigraphique (*R. Ép.*), I (1913).
Revue archéologique (*RA*), XXI et XXII (1913).
Revue de Philologie, XXXVII (1913).
Revue biblique, X (1913).

Mélanges de la Faculté Orientale de Beyrouth, VI (1913).
Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions (*CRAI*), 1913.
Grande-Bretagne. — *Journal of hellenic Studies* (*JHS*), XXXIII (1913).
Annual of the British School at Athens (*BSA*), XVIII (1911-2).
Annual of Archaeology and Anthropology (Liverpool), III (1910); IV (1911).
Grèce. — Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, 1913, n. 1-2.
Πρακτικά, 1912.
Italie. — *Notizie degli Scavi*, X (1913).
Atti della r. Accademia delle Scienze di Torino, XLVII (1911-1912); XLVIII (1912-1913); XLIX (1913-1914).
Studi romani (*Rivista di archaeologia e storia*), I (1913).
Russie. — *Journal du Ministère de l'Instruction publique*, 1913.
Suède. — *Eranos* (*Acta philologica Suecana*), XIII (1913).

Recueils épigraphiques. — Au début de 1914 a paru un nouveau fascicule des *Inscriptiones Deli*, *IG*, XI 4, dont la rédaction m'avait été confiée. Il comprend les décrets, dédicaces et inscriptions diverses de l'époque de l'indépendance (314-166). — L'impression de *IG*, XI 3, comprenant les actes des hiéropes de 250 à 166 avait été déjà mise en train par F. Dürrbach. A la date du 2 août 1914, cinq feuilles de ce fascicule étaient tirées, six autres prêtes à être tirées. U. v. Wilamowitz-Mœllendorff dans un discours solennel, prononcé le 29 janvier 1914, a rappelé les origines de l'entreprise des *Inscriptiones Graecae* et indiqué l'état de l'œuvre. Il se félicitait des heureux résultats dus à la collaboration de l'Académie des Inscriptions avec l'Académie de Berlin (*Sitz. Berl. Akad.*, 1914, 106 et suiv.).

La préparation et la publication des inscriptions de Delphes sont poursuivies par les savants français qui en sont chargés avec une méthode dont ils ne se départiront point en dépit des « entreprises indiscrètes » de M. Pomtow (cf. É. Bourguet, *RA*, 1914, I, 413-424 : *Les inscriptions de Delphes et M. Pomtow*). Au début de 1914, G. Colin a donné l'index fort méthodique du fasc. consacré aux inscriptions du Trésor des Athéniens (*Fouilles de Delphes*, III, 2).

Dans le troisième fascicule de l'ouvrage consacré aux fouilles allemandes de Milet (Th. Wiegand, *Milet* : III, *Das Delphinion in Milet*), A. Rehm a publié les nombreuses et importantes inscriptions découvertes dans le sanctuaire d'Apollon Delphinios; elles étaient, presque toutes, inédites. C'est une très précieuse contribution à l'épigraphie de l'Asie Mineure, particulièrement pour l'époque hellénistique; on en trouvera ci-dessous un compte rendu détaillé. On consultera avec fruit l'étude qui a été consacrée à cette publication par Wilamowitz, *G. G. Anz.*, 1914, 65-109.

Deux nouveaux fascicules, consacrés aux inscr. grecques de Syrie ont été publiés par la *Princeton University* : *Archaeological Expeditions to Syria in 1904-1905 and 1909*, Division III, section A, parties 3 et 4 (1913). Le premier rassemble les textes trouvés à Umm-idj-Djimāl, le second ceux de *Bostra* (*Bosrā*).

Pour l'Égypte hellénistique et romaine, F. Preisigke a entrepris de réunir les documents divers en langue grecque, inscriptions comprises, parus dans des

revues, des dissertations ou de petits recueils dépourvus d'*indices*. Il laisse de côté ceux qui ont été imprimés dans l'*Arch. Pap. Forsch.* ou dans la *Chrestomathie* de Mitteis et Wilcken ; mais ses propres *indices* s'étendront à ces documents. Le 1er fasc. de ce *Sammelbuch griechischer Urkunden aus Aegypten* a paru en 1913. Les textes seuls sont donnés avec les corrections déjà faites ; aucun ordre n'est, à dessein, observé. Les tables y doivent plus tard remédier.

F. Cumont publie une nouvelle édition, très augmentée, du *Catalogue des sculptures et inscriptions antiques* (*monuments lapidaires*), conservées au Musée du Cinquantenaire de Bruxelles. On y trouvera 47 inscr. grecques, dont beaucoup proviennent de l'Orient grec (entre autres *OGIS*, 611 ; voir aussi ci-dessous *Bubastis*).

Ad. Wilhelm continue à compléter et à enrichir ses *Beiträge z. griech. Inschriftenkunde* en publiant le troisième fasc. de ses *Neue Beitr.* (*Sitz. Wien. Akad.*, 175 *Band*, 1 *Abh.*).

Les recueils signalés ci-dessous doivent servir principalement à la vulgarisation des documents épigraphiques :

E. Nachmanson, *Historische attische Inschriften* (fasc. 110 des *Kleine Texte f. Vorlesungen u. Uebungen*, édités par H. Lietzmann, 1913) : 87 textes choisis et expliqués.

E. Nachmanson, *Historische griechische Inschriften bis auf Alexander den Grossen* (fasc. 121 de la même collection, 1913) : 56 textes avec des commentaires assez développés.

F. Bleckmann, *Griechische Inschriften zur griechischen Staatenkunde* (fasc. 115, 1913) : 59 textes.

A. Laudien, *Griechische Inschriften als Illustrationen zu den Schulschriftstellern* (Berlin, Weidmann, 1912) ; cf. Viereck, *Berl. phil. Woch.*, 1913, 1603.

Les auteurs n'ont pas puisé uniquement dans les recueils connus (*Sylloge*, *OGIS*, *Recueil* de Michel) ; néanmoins leurs publications serviront surtout aux *tirones*. L'ouvrage suivant leur sera plus utile encore car ils y prendront quelque connaissance des particularités graphiques permettant — en gros — de dater un document :

O. Kern, *Inscriptiones graecae* (fasc. VII des *Tabulae in usum Scholarum*, éditées par J. Lietzmann, 1913). Reproductions photographiques de 123 inscr. ; introduction avec de courtes notices bibliographiques.

Questions linguistiques. — P. Kretschmer, *Glotta*, 1913, 310 et suiv. Donne un *Litteraturbericht für das Jahr 1910* dans lequel il signale les inscr. présentant des particularités linguistiques.

Ad. Wilhelm, *Zschr. Oest. Gymn.*, 1913, 597-603. C.-r. des *Inscr. graec. ad inlustrandas dialectos selectae* de Solmsen (3e éd., Leipzig, 1910).

Questions diverses. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 673-693. C.-r. de la deuxième édition des *Kulturbildern aus griech. Städten*, de E. Ziebarth. C'est une addition au mémoire qui forme la seconde partie des *Beiträge* (*Ueber die öffentliche Aufzeichnung von Urkunden*). W. montre que les inscr. ne sont point, comme on le croit souvent, des pièces d'archives.

M. N. Tod, *BSA*, XVIII, 98-132 : *Greek numeral notation*. Étudie, dans 62 cités de la Grèce ou de l'Orient grec, le système dit acrophonique, initial ou décimal

(W. Larfeld), dans lequel la plupart des chiffres sont désignés par la première lettre du nom qui les désigne. Ce système peut remonter jusqu'au VIIe s. en Attique (l'exemple le plus ancien est du Ve, en Argolide); il paraît cesser vers le 1er s. av. J.-C., hormis une reviviscence archaïsante à l'époque d'Hadrien (?). — Tod, *JHS*, 1913, 27-34 : *Three Greek numeral systems*. Étudie la valeur numérique de certains signes dans des inscr. de Chalcédoine (*Sylloge*, 596), de Nésos (*IG*, XII, 2, 646), de Thespies *BCH*, XXI, 553, n. 2 ; *BEG*, X, 26 ; *IG*, VII, 1737).

Inscriptions gravées ou peintes sur des vases. — P. Wolters, *Sitz. Bayr. Akad.*, 1913, *Abh.* 5. Sur un frg. de loutrophore attique, on distingue les restes d'une peinture représentant plusieurs stèles qui devaient faire partie d'une sépulture collective de guerriers ; l'une d'elles porte ἐν Βυζαν[τίωι] (Expédition contre Byzance en 422).

P. Wolters, *AM*, 1913, 193-202. Catalogue des inscr. qui donnent les noms des vases sur lesquels elles sont gravées. Une kylix du musée d'Athènes où G. Nicole a voulu lire Ῥυλοχιᾶ ἐμι φειάλα καλά (*Cat. vases peints*, suppl., n. 904) doit porter en fait deux inscr. distinctes : Κυλ(λ)οατία ἐμί et Φετ(τ)άλα καλά.

E. v. Stern, *Philol.*, 1913, 546-548, ajoute trois inscr. gravées sur une kylix une lampe et un vase commun (Russie Méridionale).

E. E. Briess, *Berl. phil. Woch.*, 1913, n. 18 : *Drei Vasen mit Kalosinschr.* Un seul porte un nom propre, Ἵππ[αρχ]ος καλὸς ναι[χί].

P. Kretschmer, *Glotta*, 1913, 200-206 : *Eingeritzte griech. Inscr. eines apulischen Gefässes* (communiquée par H. v. Gaertringen). Il lit Ἀρχεσίλαϝος ἀλόϝη Τυχαῖος (ou τυχαίως) βόϝεον Βλαμίνι(ν) τὰς πλ(ε)υρὰς ξαιθοινάυις. *Arkésilaos de Tyché* (ou *avec bonheur*) *a battu comme un bœuf les côtes de Flamini*(*us*) (ou *Blaminis*) ; le dernier mot reste inexpliqué. Τύχη est un quartier de Syracuse (alphabet des colonies achéennes, VIe s.).

Inscription de provenance inconnue. — Parmi les acquisitions de l'*Ashmolean Museum* en 1912 on signale une plaque de bronze qui était fixée sur la base d'une statue du IVe s. ; l'inscr. en dialecte dorien commémore la dédicace d'une scène et d'une statue, sculptée par un Héraklèodoros, à Dionysos ; les dédicants sont des περίπολοι avec leur chef (*Arch. Anz.*, 1913, 471).

ATTIQUE

Athènes. — Le premier fascicule des *Inscriptiones atticae*, *editio minor* dont j'ai signalé la publication dans le dernier *Bulletin*, contient quelques textes entièrement inédits. J'indique ci-dessous les plus importants en y joignant d'autres documents qui ont déjà été étudiés à nouveau depuis l'apparition du recueil, désigné couramment sous le nom de *IG*, II².

47. Catalogue d'objets et d'instruments médicaux conservés dans l'Asklépieion du Pirée ; à la suite début d'un décret relatif aux προθύματα dont le prêtre Euthydémos (d'Éleusis) a reconnu l'oblation nécessaire (début IVe s.).

98. Frg. d'un traité entre Athènes et les Κεφαλλῆνες, relatif sans doute à l'admission de ces derniers dans la seconde confédération maritime (375/4).

140. Kirchner a eu le double tort de ranger ce document parmi les *decreta*

senatus et populi, alors qu'il s'agissait d'un acte des nomothètes, et d'accepter sans contrôle les restitutions de G. P. Oikonomos. J'avais noté l'an dernier que celle de la l. 19, tout au moins, était fort douteuse. A. Elter a repris l'examen de ce texte important (*Ein athenisches Gesetz über die eleusinische Aparche, Programm z. Feier des Geburtstages S. M. d. K. u. K. am 27 Jan. 1914, hgg. v. Rektor u. Senat der Rheinischen Friedrich-Wilhelms Universität*). Son étude, encore qu'un peu lente et d'une excessive minutie, est un modèle de logique. Le règlement nouveau, amendement à la loi de Chairémonidès, laisse au peuple le prélèvement des prémices (ἐκλόγη τῆς ἀπαρχῆς), mais charge la βουλή du sacrifice offert avec l'ἀπαρχή (ἀπαρχὴ τοῦ θεοῦ). En conséquence, selon la restitution de E., on crée dix ἱεροποιοὶ ἐγ βουλῆς, distincts des anciens ἱεροποιοὶ Ἐλευσινόθεν et institués peut-être sur le modèle de ceux des Héphaistia ; ils n'ont point à s'occuper de l'ἐκλόγη, mais seulement des sacrifices. L'ἀπαρχή est tout à fait distincte des mystères. E. a rassemblé les données que nous possédons sur cette fête. Au début de son travail, il a étudié avec soin la nomothésie. Par ses déductions bien conduites, il a su faire sortir d'un texte mutilé tous les renseignements précieux qu'il contenait.

218. Décret en l'honneur de Διοσκουρίδης Διονυσοδώρου d'Abdère et de ses frères Χαρμῆς et Ἀναξίπολις (346/5). — 273. Frg. très mutilé en l'honneur du δῆμος ὁ Βυζαντίων (avant 336/5). — 276. Décret conférant l'isotélie à un Ἀσκληπιόδωρος qui a combattu sur la trière de Χάρης Αἰξωνεύς (vers 342/1). — 277. Frg. en l'honneur d'Εὐάγορος Θάλλου Κορκυραῖος. — 356. Décret rendu [ἐπὶ Ἡγή]μονος ἄρχοντος (327/6) pour Memnon de Rhodes ; il paraît avoir appartenu à une famille de mercenaires qui servaient le roi de Perse (Mentor, Thymondas qui consacra des offrandes à Délos ; cf. *IG*, XI 2, 161, *B*, l. 99). — 416. En l'honneur de Πραξιάδας de Kos, qui a rendu service à des marchands athéniens et à des clérouques de Samos (vers 330). — 486. Droit de cité accordé sur la demande du roi Démétrios Poliorkétès à un certain Eupolis ; le *rogator* est Στρατοκλῆς Διομεεύς, bien connu (304/3).

493. Ce décret est édité et commenté par Allan C. Johnson, *AJA*, 1913, 506-519. Il est rendu sous l'archonte Léostratos (303/2) en l'honneur de Νίκων [Νικο?]στράτου Ἀθυδηνός, qui, entre autres services : ἐπὶ τοῦ πολέμου τοῦ προτέρου τῶν ἐκ τῆς ναυμαχίας πολλοὺς τῶν πολιτῶν συνδιέσωσεν καὶ ἐφόδια δοὺς ἀπέστειλεν εἰς τὴν πόλιν. La « première guerre » s'oppose à une seconde guerre qui serait la guerre « de quatre ans », soutenue par Athènes contre Kassandros après la réception de Démétrios Poliorkétès (307-304). Le combat naval est celui qui est mentionné dans *IG*, II², 398 (τῆς δὲ ναυμαχίας τῆς ἐν Ἑλλη[σπόντωι γενομένης]) et qui fut livré durant la guerre Lamiaque ; l'amiral athénien Euétion y fut battu par Kleitos (323/2) ; une deuxième défaite, celle d'Amorgos, acheva de ruiner la marine d'Athènes.

498. Ce décret qui rappelle la délivrance d'Athènes par Démétrios Poliorkétès est quelque peu complété par un frg. nouveau ; il date de 303/2, non de 308/7 ou 307/6 comme on l'avait admis (cf. Dittenberger, *Sylloge*, 173). — 573. Un nouveau frg. montre que ce décret est rendu en l'honneur de Parion, non de Paros. — 662 et 663. Ces deux décrets sont étudiés par Johnson, *AJA*, 1914, 165-184 ; il en sera rendu compte ultérieurement. — 686. Frg. relatif à l'envoi de

deux *synèdres* au roi de Sparte Areus; ils délibèreront μετά τε Ἀρέω[ς καὶ τῶν ἀπὸ τῶν συμμάχων ἀπ]οστελλομένων συνέδρων sur les intérêts communs. Ce texte ne peut être séparé du n. 687, alliance des Athéniens et des Lacédémoniens au début de la guerre de Chrémonidès (266/5). — 695. Frg. en l'honneur du δῆμος ὁ Ἐλαιτῶν (début du IIIe s.). — 793. Frg. d'un décret ordonnant l'érection d'une statue au roi Antigonos (Gonatas), le décret sera inscrit sur le piédestal (βῆμα) de la statue.

A. C. Johnson, *AJP*, 1913, 381-417 : *The creation of the tribe Ptolemais at Athens*. Très importante étude dont je ne puis ici exposer le détail. J. conteste que le catalogue d'archontes *IG*, II, 859, nous donne un témoignage péremptoire sur l'époque où le nombre des tribus fut élevé à treize. En fait la tribu Ptolémaïs ne fut point créée en 224/3, comme on l'admet d'ordinaire, mais déjà en 232/1, après l'archontat de Thersilochos. J. modifie l'histoire d'Athènes en conséquence. Il aboutit aussi à un nouveau classement des archontes de 273/2 à 191/0; mais il abuse, à mon gré, d'un procédé commode : le dédoublement d'archontes prétendus homonymes. C'est ainsi qu'après avoir distingué Héliodoros I (242/1) et Héliodoros II (218/7), il se résout encore à admettre l'existence d'un Archélaos I (217/6) et d'un Archélaos II (194/3), lorsqu'il reconnaît la nécessité de la correction indiquée par moi pour *IG*, II, 431; cf. *AJP*, 1914, p. 79.

E. Michon, *Un décret du dème de Cholargos relatif aux Thesmophories* (*Mém. présentés à l'Acad. des Inscr.*, 1913). Inscription mutilée à la partie supérieure, acquise par le Musée du Louvre. La partie conservée règle les diverses redevances (orge, froment, farine, figues, vin, huile, miel, sésame, pavot, fromage, ail), qui seront fournies à la prêtresse, lors de la célébration des Thesmophories, par les deux ἄρχουσαι, c'est à dire les deux femmes du dème qui président à cette fête. Elles devaient donner, en outre, une torche d'au moins deux oboles (ceci explique sans doute pourquoi les inventaires du Thesmophorion à Délos mentionnent parmi les offrandes un si grand nombre de δᾷδες, toujours consacrées par des femmes). La stèle portant le décret devait être exposée dans le Pythion de Cholargos; le texte date de 334/3.

J. Sundwall, *Jahresh.*, 1913, *Beibl.*, 37-56 : *Bruchstücke attischer Verwaltungskunden*. — 1. Fragment d'un acte de transmission des trésoriers d'Athéna (vers 310). — 2. (déjà publié dans *Journ. minist. instr. publ.*, juin 1910, p. 277 et suiv.). Catalogue de statues en airain, datant des dernières années du IVe s. Il aurait été dressé lors d'un recolement fait par la commission extraordinaire que présidait Lycurgue. — 3-5. Actes des épistates du sanctuaire d'Artémis Brauronia; les n. 4 et 5 doivent appartenir à un même document, qui serait le plus récent de tous ceux que nous avons conservés (vers 300, les autres datant de 350-323).

W. B. Dinsmoor, *AJA*, 1913 : *Attic building accounts* (I. *The Parthenon*, 53-80; II. *The Erechtheum*, 242-265; III. *The Propylaea*, 371-398). De ces comptes de construction, il ne nous reste que des fragments. E. Cavaignac avait essayé de les classer et de déterminer les dimensions des stèles auxquelles ils appartenaient dans la préface de ses *Études sur l'histoire financière d'Athènes au* Ve *siècle*; mais ses conclusions sont en grande partie fautives, parce qu'il n'a point examiné les originaux, mais seulement des estampages. D. a repris le travail à pied

d'œuvre : je doute qu'on modifie beaucoup les résultats qu'il expose. Parmi les conclusions qu'il tire de sa minutieuse étude, en voici une qui a son prix (p. 64-65). Le trésor de la Confédération n'a point été exploité pour la construction du Parthénon, contrairement à l'accusation portée contre Périclès par Thucydide et reprise par tant de savants modernes. Les Hellénotames n'ont versé des fonds pour cette construction que durant les dix premières années, de 447/6 à 437/6 ; puis ces mêmes fonds furent consacrés aux Propylées. Or on constate qu'ils n'ont jamais représenté que le soixantième du tribut annuel, c'est-à-dire l'ἀπαρχή revenant de droit à la déesse. Ainsi en 444/3, d'après *IG*, I, 310, l. 8 (= Dinsmoor, planche II, col. I, l. 80), ce soixantième a dû être [MMMM] XX ꟼ H ꟼ Δ Δ Γ IIIII, 42,675 drachmes, 5 oboles; le tribut total aurait été de 426 talents 4550 dr.

Notons encore que, selon D., Phidias put surveiller le travail des frontons qui aurait été exécuté de 439 à 438 ; la statue d'Athéna était terminée en 439 ; mais la consécration aurait été reportée aux Panathénées de 438. Le Zeus d'Olympie est antérieur à l'Athéna (p. 70-71).

Pour l'Érechtheion, nous n'avons point de documents relatifs au début de l'œuvre. En 409-8, on enregistre l'état des travaux; ils sont terminés cette année et l'année suivante. En 407/6, l'incendie du παλαιὸς νεώς endommagea l'Érechtheion et nécessita des réparations (frg. *IG*, II, 829 et 845).

Les Propylées furent commencés en 437/6 ; on y travailla pendant cinq ans ; sous les comptes de la cinquième année, un tenon qui n'a point été ravalé est comme l'indice matériel de l'interruption des travaux. Les ressources qui y étaient employées étaient le soixantième versé par les Hellénotames, le produit de la vente des matériaux non employés, les revenus des domaines sacrés, les dons des particuliers. Contrairement à l'opinion de Cavaignac (*op. laud.*, p. 101) ce n'est point « la postérité qui a fait au monument d'entrée les honneurs du pluriel »; on trouve déjà Προπύλαια dans le frg. *IG*, I, *suppl.*, p. 38, n. 315 *c*, lequel date de 434/3 ; cf. Dinsmoor, p. 383 et 397.

W. Bannier, *AM*, 1913, 225-230. Examine lui aussi le frg. du compte des Propylées publié par Woodward, *BSA*, XVI, 199. — Dans *Berl. phil. Wochenschr.*, 1913, 317-320, il a donné encore quelques remarques sur ce texte en même temps que sur d'autres documents. *IG*, I, *suppl.*, p. 143, l. 43 : ligue des Athéniens et des Βοττιαῖοι; I, n. 117 et suiv. : transmission des objets consacrés à Athéna Polias; I, *suppl.*, n. 288 *a*, p. 145 : comptes de construction d'Eleusis; *JHS*, XXVIII, 296, n. 2 : inventaire d'objets en argent; *Hermes*, XXXI, 153 : table de nombres de l'Acropole; dans colonne de droite figureraient non des nombres, mais des lettres, ν(ουμηνία), ἱ(σταμένου), μ(εσοῦντος), λ(ήγοντος).

D. Fimmen, *AM*, 1913, 231-238. Étudie l'état matériel des frg. qui portent les listes des tributs pour les années 439/8-432/1. Elles étaient gravées sur les quatre faces d'une stèle unique; la disposition n'en est point celle qu'a donnée Cavaignac, *op. laud.*, p. xxxv.

Th. Sauciuc, *ibid.*, 286-288. Publie la dédicace d'un συνέφηβος (ép. impériale).

F. Eichler, *Jahresh.*, 1913, 86-102. Examine l'inscription gravée sur la base dite de Phaidimos : au début de la l. 2 on ne peut supposer la fin d'un nom propre (.εφιλης), car le graveur a pris garde de ne point couper les mots. Il

faut lire με ; le monument est personnifié, comme il arrive souvent, et la brièveté du mot explique l'absence de la ponctuation.

A. Delatte, *BCH*, 1913, 247-278. Interprète les mots barbares gravés en caractères grecs sur une sphère magique du musée d'Athènes.

W. Sherwood Fox, *AJP*, 1913, 74-80. Publie deux *tabellae defixionum* conservées dans le *Royal Ontario Museum of Toronto*.

P. Fournier, *REA*, 1913, 264-266. Publie une stèle funéraire conservée à Talence (Gironde) : Ζωσίμη Καλλινίκου Μιλησία. Φωκίωνος Ὀτρυνέως γυνή (IIe ou Ier s.). Provenance attique (ou délienne ?).

F. Poulsen, *Arch. Anzeig.*, 1913, 54-62. La Glyptothèque de Ny-Karlsberg a acquis deux stèles attiques dont l'une porte les noms de Τιμαρίστη Ποσειδώρου. Σωκράτης Ἄβρωνος Ἀλαιεύς, — — Ναυσιστράτου Ἀλαιεύς, l'autre ceux de Ἵππων Ἀγωνίππο Πειραιεύς et de Φιλοστράτη (IVe s.).

P. Kastriotis, Πρακτικά, 1912. Dans des fouilles pratiquées près du « Portique des Géants », il a retrouvé l'inscription métrique funéraire *IG*, II, 2081, qu'il n'a point identifiée d'ailleurs. On pourra sans doute lire le nom du père de Κυδίμαχος Θοραιεύς.

PÉLOPONNÈSE

Égine. — K. Kourouniotis, Ἀρχ. Ἐφ., 1913, 86-98. Publie quelques monuments conservés au musée d'Égine. — 3. Autel circulaire en poros, portant une inscription peinte : Διὶ καὶ Ἀθηνᾶι | ὑπὲρ βασιλέως | Ἀττάλου | Σατυρῖνος. Καλλίμαχος || καὶ οἱ ὑπ' αὐτοὺς ἡγεμόνες | καὶ στρατιῶται. Il s'agirait d'Attalos I, « parce que, seul des Attalides, il n'ajoute pas le nom de son père ». — Les stèles funéraires signalées dans ce même article, sont pour la plupart déjà connues (cf. Fränkel, *Epigraphisches aus Aegina* et peuvent être attribuées à Rhénée (noter le n. 10 en l'honneur d'isiaques).

Argolide. — *Argos.* — W. Vollgraff, *BCH*, 1913, 279-309. Un frg. découvert en 1912 et se raccordant à la partie supérieure du frg. déjà connu donne quelques articles nouveaux du traité conclu, par la médiation d'Argos, entre Knossos et Tylissos (milieu Ve s. ; cf. *BCH*, 1910, 331-354). Ces articles sont relatifs au partage du butin entre les cités alliées, à la part réservée aux dieux (Apollon de Delphes et peut-être Arès de Knossos), à l'exportation des marchandises, à certains sacrifices dont l'un est offert τῶι Ποσειδᾶνι τῶι ἐν Ἰυτῶι. Le commentaire est très complet et indique bien le caractère conjectural de plusieurs restitutions (par ex., [ἐκ δυσμενέ]ον, l. 5 ; δα[σ]μοῖ, l. 5-6 ; la construction τ[ὰ μέρη τὰ Κνοσίον συντ]έλλοντα ἐνς πόλιν, l. 4, me paraît aussi douteuse : l. 14, καλοίη pour κα λοίη n'est qu'une faute typographique ; cf. p. 295). V. revient aussi sur quelques passages du texte publié auparavant, en tenant compte de corrections faites par Th. Homolle, lesquelles concordent avec celles qu'a proposées Ad. Wilhelm (voir le dernier *Bulletin*). Il met en lumière le rôle d'Argos qui intervint comme métropole des deux cités crétoises. Remarques sur la langue et les formes dialectales. — A la suite, quelques *Notes d'épigraphie argienne*.

Ad. Wilhelm, *N. Beitr.* III, 22-27, n. 17, examine une inscription d'Argos publiée par Vollgraff, *BCH*, XXXIII, 175-200 (oracle rendu à la ville des Messéniens sur la demande du hiérophante Mnasistratos). A la l. 25, καλλιεροῦντι est un datif se rapportant à Mnasistratos : la première partie de la réponse s'adresse à l'hiérophante. Exemples de cette construction syntaxique dans d'autres réponses oraculaires. — W. réunit les exemples de vœux de bénédiction que l'on trouve dans les décrets; la bénédiction n'y est point d'ordinaire associée à une malédiction lancée contre ceux qui n'accomplissent point les actes prescrits.

G. Pasquali, *Atti Accad. Torino*, XLVIII, 94-104 : *Per la storia del culto di Andania*. Montre que cette même inscription d'Argos, doit être étroitement rapprochée du règlement des mystères d'Andania (Dittenberger, *Sylloge*, 653). L'un et l'autre texte ont trait à une transformation et à une extension du culte, qui advint au début du Ier s.

A. Delatte, *Musée Belge*, 1913, 321-337. Étudie un bas-relief trouvé à Argos et conservé au British Museum. Ce monument gnostique représente la grande déesse céleste, révérée par toutes les sectes gnostiques, avec les sept planètes et les signes du zodiaque. L'inscription, gravée sur la tranche inférieure, donnerait les noms secrets des sept archontes ou génies planétaires.

Laconie. — *Sparte.* — Ad. Wilhelm, *Sitzber. Berl. Akad.*, 1913, 858-863 : *Inschrift zu Ehren des Paulinus aus Sparta*. Dans l'inscription récemment rééditée par W. Kolbe d'après la copie de Fourmont (*IG*, V 1, 538), il faut corriger, l. 12 et suiv. : ἡ[γ]ε[μό]να καὶ διορθωτὴν τῆς | Ἑλλάδος. Le personnage, Paulinus, inconu par ailleurs, était *corrector* de l'Achaïe ; il a réparé un pont sur l'Eurotas. Le texte date des années qui suivirent 217 ap. J.-C.

Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, III, 28-31, n. 18. L'inscription *IG*, V 1, 452, indique la filiation de Sparte et de Synnada (l. 5 : [Συν]ναδέων ἀποίκων). A la l. 6, mention du héros Θύνναρος, vénéré à Synnada. A la l. 2, il peut être question de Néron assimilé à Zeus Éleuthérios, comme dans l'inscription d'Akraiphiae (*Sylloge*, 376).

Messénie. — *Messène.* — Dans le fascicule *IG*, V 1, les n. 1432 et 1433, qui ont déjà été signalés par Ad. Wilhelm, *Congrès d'Athènes*, 1905, p. 278, attirent particulièrement l'attention. N. 1432 comprend deux décrets, l'un des σύνεδροι, l'autre des σύνεδροι et du δῆμος en l'honneur d'Aristoklès, fils de Kallikratès, γραμματεὺς τῶν συνέδρων, qui a veillé à la juste répartition d'une contribution imposée par les Romains (ὀκτώδολος εἰσφορά). N. 1433 indique la répartition même de cet impôt entre les différentes tribus de la cité, les étrangers, les Romains et d'autres catégories de personnes. Le commentaire ne touche qu'à la question de date et à la quotité des sommes versées ; bien des points demeurent obscurs. Sur la date même, nous avons les opinions divergentes de Kolbe et de Wilamowitz; le premier, d'après le nom du proconsul Memmius (n. 1432, l. 36) place les inscriptions à l'époque de Claude; le second, avec plus de raison, les fait remonter jusqu'à l'époque troublée qui précéda la bataille d'Actium.

Arcadie. — A. v. Premerstein, *Jahresh.*, 1912, 197-218 : *Griechisch-Römisches aus Arkadien*. Étudie diverses inscriptions maintenant recueillies dans *IG*, V 2. — 1 (= 77). Dédicace de L. Mummius; elle est gravée sur une base qui, d'après des inscriptions archaïques, devait porter diverses statues (Athéna, Héraklès). —

2 = 316). Décret de Lykosoura dont la date est donnée selon une ère dite κατὰ τὸν Σεβαστόν, qui part de l'année 10/11 ; elle aurait été instituée à l'occasion d'un voyage du prince Claude en Grèce, avant son avènement. — 4 (= 151). Dédicace de Tégée en l'honneur de M. Pompeius Macrinus, connu déjà par une inscription de Mytilène (XII 2, 235 ; cf. 236 et 237). La carrière du personnage a dû commencer à la fin du règne de Domitien ; l'inscription de Tégée se place entre le début de 116 et l'été de 117. Remarques sur quelques titres portés par M. Pompeius. — 5. L'ère d'Actium et l'ère d'Hadrien à Tégée ; on a la concordance : 181 Actium = 27 Hadrien. L'empereur a dû arriver en Grèce peu avant l'équinoxe d'automne de 124 ; on plaça en 123/4 la première année de son ère. — 6 (=346). La cité d'Orchomène à Septime Sévère (vers 193-195). — 7 (= 153). Inscription qui rappellerait l'invasion des Wisigoths avec Alaric en 395. P. indique que, dès le milieu du IVe s., l'autorisation impériale fut nécessaire pour élever à des fonctionnaires ou à des personnages notables des statues *de bronze ;* plus tard la même règle fut appliquée, quelle qu'ait été la matière de la statue.

GRÈCE DU NORD

Béotie. — *Chéronée.* — S. Lourié, *Journ. minist. instr. publ.*, déc. 1913, 514-522. Étudie l'inscription *IG*, VII, 3376 (acte d'affranchissement par consécration à Sarapis).

Phocide. — *Delphes.* — Sous le titre *Corollarium delphicum*, le fascicule *IG* V 2, contient (p. XXXVI-XXXVII) : 1° Une inscription capitale, découverte à Delphes en 1895 ; elle est relative au rappel des exilés à Tégée conformément à l'ordre d'Alexandre en 324 (Diod., XVIII, 8). Ce texte qui a été communiqué par A. Plassart, sera commenté par lui dans *BCH*, 1914. — 2° Quelques passages nouveaux du catalogue des théarodoques des Delphiens, rangés selon l'ordre géographique (*SGDI*, 2580). Ils font connaître la cité arcadienne de Τορούνειον inconnue jusqu'à présent (cf. *Fouilles Delphes*, III, 2, 193 : Εὔρυ[δίκω] : Δαμονίκου Ἀρκάδι ἐκ Τορ[ουνείου].

Le fascicule *IG*, V 1, contient deux textes inédits de Delphes : p. XXI, n. 1565 a. Dédicace du Lacédémonien Ἀνδρίδας (IVe s. ; cf. Diod., 54, 1?). — 1566. Décret des Spartiates pour le Delphien Διό[δωρος] Δωροθέου (arch. Polémarchos, 29 av. J.-C.).

G. Colin, *CRAI*, 1913, 522-532. La première ligne des deux hymnes découverts à Delphes (cf. *Fouilles*, III 2, n. 137 et 138) en est le titre. Th. Reinach complète ainsi le n. 137 : [Αἷμα μετὰ κιθάρας εἰ]ς τὸν θεὸν ὃ ἐ[πόησε... Ἀ]θηναῖος. Le nom était très bref, peut-être Thoas, connu par un document de Delphes. Au début du n. 138, G. Colin lit et restitue : [Πα]ιὰν δὲ καὶ π[ροσό]διον εἰς τ[ὸν θεὸν ὃ ἐπό]ησε[ν καὶ προσεκιθάρισε]ν Ἀιμήνι[ος Θ]οίνο[υ Ἀθηναῖος]. Le nom du personnage est donné par un texte de la pythaïde de Timarchos, 138/7 (n. 47, l. 22). C. modifie aussi le 1er vers du n. 138 : [Ἴ]τ' ἐπὶ τηλέσκοπον τάν[δε] γα[ᾶς μ]αν[τικᾶς] δικόρυφον κλειτύν.

T. Walek, *R. Phil.*, 1913, 262-270. Publie un document qui a été découvert en 1894 et qui lui est communiqué par É. Bourguet. C'est la fin d'un traité d'alliance entre les Aitoliens et les Béotiens : prescriptions relatives à la publication

du traité; chaque peuple devait faire graver sans doute trois stèles et les exposer, les Aitoliens à Thermos, à X. et ἐλ Λοφρίωι (probablement le sanctuaire d'Apollon Laphrios à Kalydon), les Béotiens dans le sanctuaire de Poseidon à Onchestos, à Alalkoménè, et dans le sanctuaire d'Athéna Itonia à Koroneia. Exposition en commun à Delphes. Le texte du serment indique qu'une partie seulement des Phocidiens faisait cause commune avec les Aitoliens (l. 8 et suiv. : συμμα|[χήσ]ω κατὰ τοὺς ὅρκους καὶ τὰς συνθήκας τὰς γεγενημένας | [Βοιωτ]οῖς καὶ Αἰτωλοῖς καὶ Φωκεῦσιν τοῖς μετ' Αἰτωλῶν). W., procédant par élimination, place le traité en 292, époque où les Béotiens se soulevèrent pour la seconde fois contre Démétrios Poliorkétès. — G. de Sanctis, *Atti Accad. Torino,* XLIX, 684-688, écarte cette date pour des raisons qui ne semblent point décisives. Il distingue trois révoltes des Béotiens contre Démétrios : dans la première, ils restèrent seuls; dans les deux autres, « les Aitoliens et les Phocidiens ne furent point leurs seuls alliés ni les plus actifs »; par conséquent, le traité ne se rapporte point à ces révoltes. S. le place en 281/0, à une époque où la Béotie, restée fidèle à la Macédoine, avait recouvré une certaine indépendance et où les Aitoliens, de leur côté, avaient fait la paix avec Antigonos Gonatas.

G. de Sanctis, *ibid.*, XLVII, 267-277 : *Areo II re di Sparta.* Dans le décret des Delphiens qu'a publié É. Bourguet, *BCH*, 1912, 488, il ne peut s'agir d'Areus I dont le père n'était point roi. Sans doute Areus II mourut à 8 ans; mais, si le décret confère les mêmes honneurs à ses descendants, c'est une formule vide de sens, dont on trouve l'analogue dans le décret en l'honneur des fils du roi Kersobleptès (*BCH.*, 1896, 497). Areus II vécut et régna de 260-252; l'archontat d'Emménidas se place en 255/4. Cette conclusion sera sans doute très vivement combattue.

G. de Sanctis, *ibid.*, XLIX, 680-684. Étudie l'inscription relative à l'ἀτελεία qui fut conférée aux Amphictyons par les rois Ptolémée et Antigonos (*G. G. Anz.*, 1913, 143, n. 3; voir le précédent *Bulletin*, p. 459). Ce Ptolémée est P. Kéraunos; le texte se place dans la brève période où les Grecs cherchèrent à tenir la balance entre lui et son rival Gonatas (mars ou avril 281-août ou septembre 280); il est antérieur à la domination aitolienne. La mention du γραμματεύς de l'Amphictyonie incitait Pomtow à le rejeter jusque dans la deuxième moitié du IIIe s. (237-231) où ce fonctionnaire apparaît avec le groupe d'archontes Athambos, Damosthénès, Pleiston, Damaios, etc. S. en conclut que cette partie de l'édifice chronologique dressé par Pomtow est chancelante.

A Brassac, *Rev. Biblique*, X, 36-55; 207-217 : *Une inscription de Delphes et la chronologie de Saint-Paul.* Publie, avec une photogr., sept fragments d'une lettre de Claude à Delphes où est mentionné le proconsul Gallion (communiqués par É. Bourguet, lequel en avait déjà publié quatre dans sa thèse, *De rebus delphicis,* p. 63). Le séjour de Gallion en Achaïe se doit placer entre la fin d'avril 51 et la fin d'avril 52.

A. Frickenhaus, *Arch. Jahrb.*, 1913, 52-58. Prend parti dans le débat toujours ouvert sur les deux rédactions de la dédicace de l'aurige. Il n'y eut qu'un dédicant, Polyzalos, et la première rédaction était : [Μνᾶμα Πολύζαλός με Γ]έλας ἀνέθηκεν ἀνάσσ[ον], etc. Hiéron, peut-être jaloux d'une victoire qui était une défaite pour lui et offensé par la prétention incluse dans les mots Γέλας ἀνάσσων, la fit

modifier .[— *16 lettres* — Π]ολύζαλος μ᾽ἀνέθηκ[εν!]). Polyzalos peut avoir été maître de Géla en 474, date la plus vraisemblable de la victoire delphique, bien qu'on puisse accepter aussi 478. — R. de Launay, *RA.*, XXI, 383-388, appuie en partie les hypothèses de F. C'est Polyzalos qui a dédié l'aurige ; il possédait Géla en 474 à la suite d'un traité conclu entre Hiéron et Théron ; mais il meurt sans doute vers 472/1. Hiéron n'avait peut-être pas attendu cet événement pour reprendre Géla. En 470, vainqueur à Delphes, il fait retoucher la dédicace. L'aurige date donc de 474/3. L., p. 386, note 2, indique qu'on identifie à tort les bases des trépieds découvertes non loin du temple, avec l'ex-voto d'Himère. La dédicace de l'une rappellerait une victoire de Gélon à Delphes en 486 ; les trois autres trépieds commémoraient les trois victoires de Hiéron et furent offerts en 470.

É. Bourguet, *REG.*, 1913, 106-107, a indiqué trois corrections au texte du règlement des Labyades (A, 16 : αἰ δ᾽ ἐφιορκέοιμι [Fε]κών : D, 9 : Τελχινία ; D, 35 ; τὴμπροναίαν δάρματα = τὰ ἐμ Προναίαν). Ces corrections ont été approuvées et reproduites par Ad. Wilhelm, *Zschr. oest. Gymn.*, 1913, 602.

Hyampolis. — Ch. Avezou et G. Blum, *BCH.*, 1913, 443-446. Publient quelques inscriptions de Phocide dont la principale est un double décret des Ὑαμπόλιοι en l'honneur de deux Orchoméniens (IIe s.).

Locride. — L'inscription relative aux jeunes Locriennes (voir le précédent *Bulletin*, p. 460) a été étudiée par Nikitzky, *Journ. minist. Instr. publ.*, Janvier et Février 1913, section classique-philologique, 1-48 et 49-100, avec une pénétration à laquelle Ad. Wilhelm lui-même a rendu hommage ; mais la plupart des épigraphistes, ignorants du russe, ne pourront que conférer le texte donné par W. et le texte de N. sans connaître de l'argumentation par quoi N. justifie les suppléments nouveaux qu'il propose. Voici quelques-uns des résultats que donne la confrontation. N. admet que la largeur de la stèle permet des restitutions plus étendues que celles de W. Ainsi, à la l. 1, l'objet même du document peut être défini avec plus de netteté : Ἐπὶ τοῖσδε Αἰάντειοι καὶ ἁ πόλις Ναρυκαίων Λοκροῖς ἀνεδέξαντο τὰς κόρα[ς πέμψειν ἐν Ἴλιον]. Le remaniement qui s'ensuit ne modifie pas toujours le sens des articles, mais quelques divergences sont importantes. L. 3-5 : Ξενίων μὴ ἀπελαθέμεν κατὰ ξενίας ἐλθόντα ἀπὸ δαμοσίο[υ Ναρυκαίων · αἰ δέ κα ἀπελαθέῃ, δεκαπέν]|τε δραχμὰς τὸν ἄρχοντα ἀποτεῖσαι · ..[... τῶν ἰδιωτᾶν τὸν συλλα]|θόντα κατὰ ξενίαν ἀζάμιον εἶμεν. — 9-10 : la pension alimentaire des parents serait de six drachmes, les jeunes filles recevraient 15 mines jusqu'à leur retour (ἔντε κα [ἐπανέλθωντι]). — 12-13 : [αἴ τίς θύοι ἐν Ναρύκαι,] | θοίναν εἶμεν τοῖς Αἰαντείοις. — 14-15 : [ἐμ πολέμωι Αἰαντεί]|ους παῖδας ὁμήρους μὴ δόμεν ἀέκοντας ἐν τὰς κόρας. (Je comprends mal cette clause ; sans doute, à la l. 16, le texte juxtapose τρέφειν ἵππους et ὁμήρους παῖδας διδόμεν ; si à la l. 15 le complément de N. est exact, comme il semble : ἀτέλειαν εἶμεν τᾶς ἐμ [πόλεμον ἱπποτροφίας], l'un et l'autre acte paraissent présupposer l'état de guerre ; mais que signifie alors ἐν τὰς κόρας?). — 17-18 : Δικὰν τὸν ἄρχοντα δόμεν ἁμερᾶν τριῶ[ν τῶν Αἰαντείων τῶι ἐγκαλέσαντι] | καὶ ἐκκπρᾶξαι δέχ᾽ ἁμερᾶν τὸ κατάξενον (Je ne sais le sens que N. donne à ce mot) · μὴ ἀπογνῶμεν μάρτυρα παρεχόμεν[ον ἀ]ξιόχρ[εον · αἴ τίς κα ἀμφιλλέγῃ τὰς δίκας τὰς] | πρότερον, τὰν δίκαν εἶμεν ἐν τοῖς αὐτοῖς δικαστᾶς · ἁ κα ἁλῶι τὸ μαρτυρ[ηθέν, ἀτελὴς] ἔ[στω ἁ δίκα καὶ ὁ μαρτυρήσας ἐν τᾶι ἐφι]|ορκίαι ἐχέστω. Ces exemples montrent combien il serait

utile de pouvoir recourir au commentaire. Je néglige les dernières lignes, plus mutilées, où les restitutions sont nécessairement plus arbitraires.

Thessalie. — *Gonnos*. — A. Arvanitopoullos, Ἀρχ. Ἐφ., 1913, 25-52, n. 165-181 (suite; cf. Ἀρχ. Ἐφ., 1912, 60). Pourquoi l'éphore de Thessalie, dont l'ardeur infatigable a été récompensée par la découverte de nombreuses inscriptions, ne se décide-t-il point à faire le tri de ses trouvailles? — 165. Document curieux, relatant, semble-t-il, des témoignages destinés à fixer la limite d'un territoire; mais le texte a été surchargé par A. de compléments fantaisistes; les lectures mêmes n'inspirent nulle confiance et la photographie de l'estampage ne permet qu'un contrôle insuffisant. En dépit du rapprochement avec un terme du grec moderne, δραγάτης (gardien de vignobles), je fait toutes réserves sur le mot δραγατεύοντα, l. 16 (la photo. indique plutôt un composé commençant par δια; le Γ qui suit pourrait être un Π). Que dire, à la même ligne de la restitution ἐπ[ὶ] χ[όρτον ἰόντα], « aller à l'herbe » ! — Sur les autres fragments réunis dans l'article, A. a dépensé fort inutilement toute son ingéniosité. Signalons du moins n. 173, dont la mutilation est déplorable : le marbre portait sans doute des rescrits royaux et des lettres d'officiers de Philippe V réglant des différends entre cités de Thessalie (l. 9 : .. Πετραῖος Γοννέων τοῖς ταγο[ῖς]).

Démétrias. — Arvanitopoullos, Πρακτικά, 1912, 186-189. Dans une troisième tour de l'enceinte de *Démétrias* (A. reconnaît maintenant l'exactitude de ce nom qu'il faut substituer à celui de *Pagasai*, *ibid.*, 217-218), il a découvert de nouvelles stèles funéraires remployées; il en fait connaître environ 80 qui sont inscrites. Les personnages ont des nationalités très diverses (Grèce du Nord, Attique, Iles, Asie Mineure, Phénicie) et des noms souvent étranges. Je note Μεττοὺν Μικὶμ (deux noms? Ἀβδελὴβ Ἀσκαλωνίτης et Νοὴμ Ἀὸς Ἀργές *sic*, selon A., qui est un rébus (Νόη Μάοσα...? ou Νόημα employé comme nom de femme; cf. Διάνοια, Σύνετον).

A. M. Woodward, *Annals of Archaeology and Anthropology*, III 1910, 145-160, avait publié quatorze inscriptions découvertes par Wace et Thomson durant un voyage en Thessalie en 1910. — Rachès (près de Stylidha) : 1. Déd. à Dioclétien et Maximien Augustes et à Constance et Galère Césars. — 2. A un athlète vainqueur διαυλοδρόμον παῖδας Δελφοῖς (milieu IIe s. av. J.-C.). — Région de *Pharsale* : 4. Liste d'affranchissements (48/7); stratèges : Καλλίστρατος, Ἀνδροσθένης [Ἀν]δρογένου(ς ?), Γοργίας Φιλίσ[κου] Γυρτώνιος. — 5. Déd. à Zeus Thaulios (cf. *Hermes*, 1911, 154). — Région de Tyrnavo : 7. Déd. à Zeus Perphérétas (= Arvanitopoullos, *R. Phil.*, 1911, 128, n. 31. W. lit [Ἀ]ντιμ[ή]δης au lieu de Ἀντιμα[χ]ίδης). — 8. [Ἀ]σκλαπιοῦ Φιλάμβροτος | [Ἰφ]ικρατίδαιος λειτορεύσας. — *Meliboea* : 11. Μόνιμος | Ἑρμῆι. — *Melitaea* : Ἀνεί|ου ἱερούον|τος faisant la déd., selon W.), ἁ πό|λις τὸν σακ|ὸν τᾶι θ|εῶι.

Woodward, *JHS.*, 1913, 313-346. Publie 16 inscriptions découvertes par les mêmes voyageurs en 1910 et 1912. — *Meliboea* : Ἀνφιόνει|α ἁ στάλα | τοῦ Φρόν|ετος Stèle d'Amphion fils de Phronès, vers 450. — 3. Εὐ[ρύ]λοχ[ος] | Ἀγελάεος | Τενέδιος | ἀνέθη[κε] (IVe ou IIIe s.). — *Oloosson* : 11 *b*. Partie supérieure d'une liste d'affranchissements (IIe s. ap. J.-C., stratège Graeceius Proclus, déjà connu); mention surprenante de personnages ταμιευόντων τῶν Περραίβων, bien que le κοινὸν des Perrhaebes ait cessé d'exister comme corps politique depuis Auguste (lecture douteuse). — 12-15. Additions et corrections à *IG*, IX 2, 1295, 1295 *b*, *c*, 1296, 1296 *b*, 1300,

1304 ; note sur les noms des stratèges et des trésoriers qui y figurent. — *Phalanna* : Décret de cette cité en l'honneur de trois juges et d'un secrétaire, envoyés à sa requête par Métropolis (deuxième moitié IIe s.); le prêtre d'Asklépios est éponyme.

Macédoine. — *Thessalonique.* — Ch. Avezou et Ch. Picard, *BCH*, 1913, p. 84-117. Ils ont dressé en 1912 un catalogue des cent cinquante pièces conservées à l'École Sultanieh ou Lycée de Salonique ; ils en ont extrait 37 inscriptions (numérotées de 1-34 ; 32, latine) inédites, dont la plupart proviennent de l'ancienne Thessalonique. On trouvera au début de l'article une bibliographie utile des publications postérieures à l'ouvrage de Dimitsas, Ἡ Μακεδονία (1896).

1. Dédicace du IIe s. (?) avec mention de quatre agoranomes. — 2. Fragment d'une lettre des empereurs Marc Aurèle et Lucius Verus (165 ap. J.-C.). Les éd. estiment que la lettre ne s'adresse point à la cité de Thessalonique parce qu'il n'est pas fait mention des πολιτάρχαι ; mais ces magistrats peuvent être désignés par la formule très générale [τοῖς] ἄρχουσι. — 4. Fragment d'une lettre-édit, adressée peut-être aux habitants de Berrhoia ; le sens est obscur (à la l. 6, corriger plutôt ἔ(κ)κτησιν que ἔκτη(ξ)ιν ; aux l. 16 et suiv., je n'aperçois point qu'il s'agisse d'un gardien de jardin coupable d'avoir détourné l'eau d'un établissement public). — 6. Dédicace importante en l'honneur d'un personnage qui est προστάτης θρησκευτῶν καὶ τῶν σηκοβατῶν θεοῦ Ἑρμανούβιδος. Remarques sur les cultes égyptiens en Macédoine. — 7. Dédicace d'un autel par un personnage dit ὁ ἀρχιμαγ[εί?]ρεὺς καὶ ἀρχινεωκόρος καὶ πάτηρ σπηλλέου et une femme dite ἡ γαλακτηφόρος, κισταφορήσασα ἔτη λ' : sur une face latérale est gravée un caducée ; ne s'agirait-il pas ici encore d'un culte d'Hermanoubis ? — 8. Dédicace Θεῶι Ὑψίστωι. — 9-34. Funéraires : 20-21 avec représentation du Héros Cavalier, 22-23 avec représentation de deux mains levées.

Berrhoia. — A. M. Woodward, *BSA*, XVIII, 133-165. Publie 32 inscriptions inédites les n. 4 et 34 = Hatzfeld, *BCH*, 1911, 238, n. 6 et 7 et 10 inscriptions éditées auparavant avec moins d'exactitude.

1. Plaque de marbre qui portait trois lettres adressées par Démétrios, sans doute le futur Démétrios II, à Harpalos. Voici le texte de la première, la seule qui soit presque intégralement conservée :

Βασιλεύοντος Ἀντιγόνου, ἔτους ζ' καὶ λ', ἐντυχόντων | Δημητρίωι τῶν κυνηγῶν Χάρτ[α] τοῦ Νικάνορος, Ἀττύλου τοῦ | Νικάνορος ἐδόθησαν αἱ ἐπισ[το]λαί · |

Δημήτριος Ἁρπάλωι χαίρειν · οἱ ἱερεῖς οἱ τοῦ || Ἡρακλέως .. φασιν τῶν προσόδων τινὰς τῶν | τοῦ [θ]εοῦ εἰς τὰς πολιτικὰς κατατετάχθαι · ἐπ'ιμελήθηθι οὖν ὅπως ἀποκατασταθῶσιν | πάλιν τῶι θεῶι · ἔρρωσο.

La 36e année du règne de Gonatas varie selon qu'on prend comme point de départ 284/3 (mort du Poliorkétès) ou 277/6 (avènement au trône de Macédoine). Cette dernière date est acceptée par Tarn, *Antigonos Gonatas*, 434, note 6 ; le document serait de 241. Démétrios serait régent à la place de son père absent ; on peut former bien des conjectures sur la raison de cette absence.

W. ne donne à peu près aucun renseignement sur les κυνηγοί qui présentent la requête. C'étaient sans doute les deux principaux membres d'un κοινὸν κυνηγῶν (on trouve plusieurs exemples de ces associations en Grèce ; cf. Poland, *Griech. Vereinswesen*). Le κοινόν était sous le patronage d'Héraklès. Arvanitopoullos,

Πρακτικά, 1912, 240 et suiv., signale précisément une dédicace trouvée, semble-t-il, dans les ruines d'un temple aux environs de Kozani : Ἡρακλεῖ Κυναγίδαι εὐχήν (300 av. J.-C.). Cette même épithète se retrouve évidemment dans une dédicace publiée par Heuzey, *Le Mont Olympe*, n. 44 (= Dimitsas, Ἡ Μακεδονία, 174, n. 207) où on lisait [Ἡ]ρακλεῖ Κυνά|δᾳ ; la correction Κυνα|[γί]δᾳ est autorisée par la copie épigraphique.

2. Une femme, Ἀριάγνη Βάττου, affranchit son esclave Ἐλπίς en la consacrant à Artémis Agrotéra ; une curieuse lettre de ses frères approuve cet affranchissement (182 ap. J.-C.). — Le culte d'Artémis Agrotéra est encore attesté par le n. 6 où figure une prêtresse de la déesse (251 ap. J.-C.).

3. Dédicace à Apollon, Asklépios et Hygie d'un local destiné à l'incubation (τὸ ἐγκοιμητήριον λίθινον καὶ τὴν πρὸ τούτου ἐξέδραν ; an 18 de l'ère macédonienne = 128 av. J.-C.) — 9. Empreinte de deux pieds avec l'inscr... [ἐπὶ σω]τηρίαι κα[τ' ἐπ]ιταγήν (on sait qu'il en existe de multiples exemples).

12-34. Funéraires. — 22. Αἰλίῳ | Ὀρέστῃ | ἡ συνήθεια | τῶν ὄνων (confrérie des âniers ? — 30. Un gladiateur : πρῶτος πάλος ῥητιαρίων.

A. J. B. Wace et A. M. Woodward, *BSA*, XVIII, 166-188 ; *Inscriptions from Upper Macedonia*. Ils ont parcouru en 1911 et 1912 cette partie de la Macédoine qui comprend, selon T. Live, les régions de *Eordaia*, *Lynkestis*, *Pelagonia*, *Stymphalis*, *Elimiotis*, *Atintania*. Publient ou corrigent 36 inscriptions dont deux latines. — *Herakleia Lynkestis* (Monastir) : 1. Ἑστίαι Βουλαίαι | [Ἀ]κυλία Νικόπολις | θυγάτηρ πόλεως. — *Lychnidos* (Ochrida) : 18. Stèle funéraire où il faut corriger Καλλίστῳ en Καλλιστώ (Βαυκιδιών est célébré à la fois par sa mère et par sa femme). — *Argos Orestikon* (?) : 23. Dédicace à Claude ou Néron par le κοινὸν Ὀρέστων. Ce même frg. est donné moins correctement par Arvanitopoullos Πρακτικά, 1912, 243.

Woodward, *JHS*, 1913, 337-346. Donne une copie meilleure d'une grande inscr. publiée en dernier lieu par Dimitsas, *op. laud.*, 236, n. 217. Décret rendu le 30 Artémisios 340 (194 ap. J.-C.) par l'ἐκκλησία d'une cité, réunie sous la présidence d'un politarque; selon W., la cité serait peut-être Érattyna ([Ἐρ]αττυναίων), que le texte de Strabon, p. 327, donne sous la forme Ératyra. On prend soin que *l'ager publicus* ne soit pas accaparé par les ἐπαρχικοί, habitants du plat pays, au détriment des habitants de la ville. Dans la phrase : προσεμπονοῦσιν (οἱ ἐπαρχικοί) τὴν ἄλλην γῆν χαρακισμοῦ τε καὶ νομῆς ἀποκλείουσιν καὶ ἀφαιροῦνται τοὺς πολείτας καὶ διόδων (l. 13-15), le sens de χαρακισμός m'échappe. M. Glotz suppose que le χαρακισμός, mentionné à côté de la νομή, serait le droit de parcage complétant le droit de pacage.

THRACE ET ARCHIPEL THRACE

Abdère. — Ch. Avezou et Ch. Picard, *BCH*, 1913, 117-141, n. 35-44. Publient plusieurs inscriptions recueillies à Bouloustra, près de l'emplacement de l'ancienne Abdère. Le monument le plus important est un frg. de parastade (n. 39) dont la face antérieure et la tranche gauche portaient plusieurs décrets gravés à différentes époques : 1° Un décret de proxénie en l'honneur de Φίλων Πύθωνος

Ἀκάνθιος (début du IIe s. . — 2° Un décret en l'honneur de Μάρκος Οὐάλλιος Μάρκου υἱὸς Ῥωμαῖος qui a fait plusieurs séjours dans la ville (vers 180). — 3° Un décret, dont il ne reste que la partie gauche, en l'honneur de deux Romains, Γάϊος Ἀπούστιος Μάρκου υἱός et son fils auquel les éd. attribuent sans raison le *praenomen* de Μάρκος. La restauration de ce texte présente quelques difficultés: M. Holleaux doit rectifier en plusieurs parties celle qu'ont proposée les éd. (cf. *BCH*, 1914); il montrera aussi que le quatrième décret, dont il ne reste presque rien, a été précisément rendu en l'honneur du fils de G. Apustius, lequel se nommait Poplius Apustius. — Dans les quatre textes, il est fait mention des νομοφύλακες qui devaient assurer la conservation des actes officiels. Remarques sur cette magistrature connue dans diverses cités, en particulier à Athènes. Le temple de Dionysos servait d'Archives à Abdère. A la l. 27 du deuxième décret, Dionysos lui-même exerçait peut-être son propre sacerdoce; cf. *ibid.*, p. 447 (*addenda*).

Maronée. — Avezou et Picard, *ibid.*, 141-147, n. 45-50. Le n. 45 est un décret de proxénie mutilé pour Λυσίμαχος Διείου Χ.... — Quelques corrections à des textes publiés par S. Reinach, *BCH*, 1881, 87 et suiv.; 1884, 80 et suiv.

Trajanopolis ad Hebrum. — *Ibid.*, 147-154, n. 51. Frg. que l'on peut compléter en partie d'après un autre exemplaire du même texte trouvé jadis à Dédéagatch; il donne le « détail des travaux exécutés par divers villages de Thrace pour la réfection de la voie romaine et sans doute le remplacement des milliaires hors d'usage, sous le règne de Septime Sévère. » Noms curieux.

G. Seure, *RA*, XXI, 67-76; XXII, 225-252, continue à rassembler des documents archéologiques appartenant à la Thrace (ex-voto au type du cavalier, ex-voto à des divinités diverses, monuments funéraires). Je ne relève nulle inscr. notable.

G. Kazarow, *RA*, XXI, 340-346, recueille les textes déjà connus relatifs au dieu thrace Zbelsourdos (cf. Perdrizet, *REA*, 1899, 23-26) et ajoute deux inscr. nouvelles; dans l'une, le dieu est dit προγονικός. — Voir aussi Seure *REG*, 1913, 225-261 : *Les images thraces de Zeus Kéraunios* : Ζβελσούρδος, Γεβελεΐζις, Ζαλμόξις.

Turres (Pirot). — N. Vulic, *Jahresh.*, *Beibl.*, 1912, 228. Publie un milliaire daté du gouvernement en Thrace de Sex. Furnius Publianus et élevé par ἡ Παυταλίων πόλις (sous Philippe l'Arabe).

Paulalia. — B. Filow, *Arch. Anz.*, 1913, 358. Signale que, dans l'exploration d'un petit sanctuaire situé non loin de l'ancienne *Paulalia*, on a découvert des reliefs dédiés le plus souvent Διὶ καὶ Ἥρᾳ Καρποτοφόροις.

Thasos. — Ch. Picard et Ch. Avezou, *CRAI*, 1913, 370-371. Un frg. d'épistyle, appartenant aux propylées d'un grand édifice, porte ΘΕΡΣΙΛΟ; c'est le début du nom du dédicant (Θερσίλος ou Θερσίλοχος).

ILLYRIE

Korkyra Melaina. — Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, III, 3-18, n. 15. Étudie l'inscr. relative à un établissement de personnes dans cette île (*Sylloge*, 933). Il corrige, l. 1-2 : συνθήκα οἰκισ|τῶν Ἰσσαίων; l. 2-3 : τάδε συνέγραψαν οἱ οἰκισταὶ | καὶ ἔδοξε τῶι δήμωι. D'après les clauses qu'il rectifie, chacun des premiers arrivants

reçoit une maison avec un jardin : dans le territoire situé immédiatement autour de la ville et dans la χώρα, trois plèthres de vignobles et des lots de terrain équivalents (μέρη). Des trois plèthres de vignobles, la moitié est inaliénable. Les habitants qui viendront ensuite recevront une maison et quatre plèthres du terrain ἀδιαίρετος, de moindre valeur que le terrain ἐξαίρετος.

Issa. — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 18-22, n. 16. Deux frg. publiés par Brunšmid, *Die Inschr. u. Münzen Dalmatiens* (1898), font partie de l'importante inscr. publiée par W. Kubitschek, *Jahrb. f. Altertumskunde*, I, 78. Requête présentée par des ambassadeurs d'Issa à César, qui se trouvait à Aquileia (en 56) ; la réponse, favorable au moins dans la forme, est gravée sur marbre (φιλία καὶ συμμαχία avec le peuple romain).

CYCLADES

Délos. — Dans le 4e fascicule de *IG*, XI, que j'ai signalé ci-dessus, la part de l'inédit est assez large ; mais les textes nouveaux sont presque tous des décrets de proxénie dont l'intérêt est nécessairement limité. Les dédicaces retiennent davantage l'attention, particulièrement celles qui s'adressent aux divinités égyptiennes (n. 1215-1272). Je signale enfin le n. 1299 qui est un document unique : c'est le récit, fait par le prêtre, de la fondation d'un *Sarapieion* à Délos et du miracle qui mit fin aux attaques dirigées contre ce sanctuaire nouveau. Une chronique versifiée reprend et, sur certains points, développe le récit en prose. Je commenterai ce texte dans une étude sur *les Cultes égyptiens à Délos*, laquelle est actuellement sous presse.

M. Holleaux, *Arch. Pap. Forsch.*, VI, 1-2, 9-23. Publie un décret trouvé à Délos en 1907. Il a été rendu par les soldats auxiliaires fournis par la Confédération crétoise à Ptolémée Philopator (οἱ ἐξαπεσταλμένοι εἰς Ἀλεξάνδρειαν ὑπὸ τοῦ κοινοῦ τῶν Κρητιέων σύμμαχοι) en l'honneur d'Aglaos, fils de Théoclès, de Kos, qui occupait à la cour une grande situation et était proxène de la Confédération. On en doit rapprocher un décret mutilé, rendu par les mêmes personnages en l'honneur du roi lui-même. H. publie un texte un peu plus complet de ce décret, connu depuis longtemps (*BCH*, 1889, p. 230, n. 1 = *OGIS*, n. 116). Dans l'un et l'autre document, il est question de l'expédition de Cypre, dirigée par Philométor contre son frère Évergétès II en 158 ou en 154. — Commentaire historique et, dans l'*appendice II*, étude minutieuse du formulaire. — Je signale qu'Aglaos de Kos, ou bien l'un de ses ancêtres ou de ses descendants, apparaît dans une inscr. partiellement publiée par Herzog, *Sitzb. Berl. Ak.*, 1901, p. 479, note 3.

É. Cuq, *Mémoires Acad. Inscr.*, 1912 : *Le sénatus-consulte de Délos de l'an 166 avant notre ère;* cf. P. Roussel, *BCH*, 1913, 310-322 et P. Wahrman, *Berl. phil. Wochenschr.*, 1914, 403-407. Le document, étudié en premier lieu par C., comprend deux parties : une lettre d'envoi (χρηματισμός) des stratèges au gouverneur de Délos et une copie d'un sénatus-consulte ; les actes autorisent un certain Démétrios de Rhénée à desservir comme par le passé un Sarapieion, fermé par l'autorité athénienne. J'ai montré que, contrairement à ce qu'avait estimé C., le sénatus-consulte ne pouvait dater de 166, mais au plus tôt de 164 ; d'autre part

que les Athéniens n'avaient point fermé le Sarapieion par hostilité contre le culte de Sarapis, mais parce que le sanctuaire privé de Démétrios, ancien Délien, faisait concurrence au temple officiel. — C. avait essayé d'expliquer la clause finale du sénatus consulte : τοῦ μή τι ὑπεναντίον τῶι τῆς συγκλήτου δόγματι γίνηται en la traduisant par la formule latine : *ejus* (= *in ea re*) *ne quid adversus senatus sensentiam fiat*. Une simple remarque de W. (faite aussi par M. Holleaux), ébranle cette interprétation : τοῦ μή aver le subjonctif se trouve déjà dans le sénatus-consulte de Priène (*Inschr. Priene*, 41, l. 10), où le sens de l'expression est obscur, mais ne répond point à celui que C. lui veut assigner.

Dans les *Mélanges* offerts à M. Holleaux en souvenir de ses années de direction à l'École d'Athènes (Paris, 1913), plusieurs articles sont consacrés à Délos et contiennent des textes inédits :

Ch. Avezou et Ch. Picard, p. 14-15. Publient une dédicace en l'honneur du légat G. Triarius, faite par οἱ συνστρατευσάμενοι Μιλησίων ἐν νηὶ οἰκοδότωι ἐπιγραφὴ Ἀθη[ν]ᾶ. Une dédicace, rédigée en termes identiques, était due à l'équipage de la birème Παρθένος (*BCH*, 1887, p. 265, n. 27). L'intérêt du texte nouveau est dans la mention du rempart (τὸ τεῖχος) qui fut élevé en 69 par les soins de Triarius pour protéger les restes de la ville pillée par les pirates.

A. Plassart, *ibid.*, p. 205-210. Publie six inscriptions découvertes dans les ruines d'un bâtiment où l'on peut reconnaître une synagogue juive (n. 1 a été trouvé à quelque distance). Ce sont des dédicaces adressées Θεῶι Ὑψίστωι, apparemment Iaveh. Remarquer n. 1, il est question de la προσευχή qui désigne ordinairement la synagogue (toutefois je comprends mal l'expression ἐπὶ προσευχῆι, que P. n'explique point). Remarquer n. 3, où le dieu joue le rôle de guérisseur : Ἀκοδίκη Θεῶι | Ὑψίστωι σωθεῖσα ταῖς ὑφ' αὐτοῦ θεραπείαις | εὐχήν.

Ad. Reinach, *ibid.*, p. 235-237. Dans une étude sur Nikératos d'Athènes, il examine les deux inscriptions déliennes où ce sculpteur est mentionné (*IG*, XI 4, 1105 et 1212).

P. Roussel, *ibid.*, p. 265-279. Publie un règlement rituel relatif au culte syrien : l'article le plus notable est celui qui prescrit une purification de deux jours aux fidèles qui auront mangé du poisson. A la suite sont rappelés d'autres règlements analogues trouvés à Délos; édition meilleure de celui qui a été découvert dans le sanctuaire de Zeus Kynthios (Ziehen, *Leg. sacr.*, II, 1, n. 90); aux l. 8-9, au lieu de [ἀν]τὶ τῆς καταγεί[ου] (j'ai imprimé par inadvertance καταγεί[ας] [στή]λης; il faut peut-être compléter, comme m'en avertit R. Vallois, [ἀν]τὶ τῆς καταγεί[σης στή]λης.

E. Schulhof, *ibid.*, p. 281-287. Expose les raisons pour lesquelles on peut assigner aux archontes déliens antérieurs à 224 les dates mêmes que M. Homolle avait établies, si l'on fait descendre d'une année ceux qui sont postérieurs à 208.

R. Vallois, *ibid.*, p. 289-299. Étudie dans les inventaires déliens les objets dits πίνακες ἀναθεματικοί et εἰκονικοί, c'est-à-dire les tableaux votifs d'inspiration religieuse et les portraits. Mention probable d'un tableau de Parrhasios.

Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, III, 31-35, n. 19. Dans le décret délien du ve siècle, *BCH*, 1909, 473, la restitution (proposée par A. v. Premerstein), par laquelle l'*atéleia* serait accordée καὶ [γαμε]τῆισι, est erronée. De tels avantages ne sont conférés qu'exceptionnellement à des femmes; mais il arrive que le privilège de fran-

chise est étendu aux esclaves qui soignent les affaires de leurs maîtres (cf. *IG*, IX 2, 257 ; d'où la restitution déjà indiquée dans *Zschr. oest. Gymn.*, 1911, 1030 : καὶ [οἰκέ]τηισι. — W. indique aussi que le nom du personnage pourrait être Ἀριστοφάνης ou Ἀριστοφῶν.

P. Roussel, *R. Ép.*, 1913, 31-34. La déd. délienne *OGIS*, 346, n'était connue que par une copie de Tournefort qui présentait une obscurité. Le comte de Sandwich en a donné, dès 1738, un texte meilleur qu'on a négligé : Βασιλέως Νικομήδ[ου] | τοῦ ἐγ βασιλέως | Νικομήδου Ἐπιφάνου | Διοσκουρίδης Διοσκουρίδ[ου] | Ῥαμν[ο]ύ[σ]ιος γυμνασιαρχῶν. Il s'agit de Nikomédès III, dit plus tard Évergètes, qui commença son règne en 128 7 ou 127 6.

Andros. — Th. Sauciuc, *Andros Sonderschr. d. oest. arch. Inst. in Wien*, VIII, 1914). A cette étude sur la topographie et l'histoire de l'île est joint un appendice épigraphique (p. 127-161) qui donne 21 textes nouveaux (une inscr. latine). — 1. Frg. d'un décret de proxénie, exposé dans le Pythion (1re moitié IVe s.). — 3. Frg. où il est question du peuple de Thymbra, des Lyciens et d'un souverain, apparemment un Attalide (IIIe ou IIe s.). — 4. Frg. d'un décret en l'honneur d'un gymnasiarque : mention d'un gymnasiarque τῶν νέων et d'une pompe solennelle célébrée à l'anniversaire d'un Attalide (illumination de la statue ?; cf. l. 8 : [ἄγα]λμα [κατελ]ύχνε[υ]σεν). — 5-9. Frg. de décrets. — 10-21. Frg. divers. — A la suite, corrections à des inscr. déjà publiées ; les plus importantes (p. 147-153) portent sur les décrets des Adramyténiens en l'honneur d'un juge d'Andros, *IG*, XII 5, 722. — *Ibid.*, 723, col. II, l. 3, S. lit Λαύτιοι (au lieu de Λύττιοι) οἱ ἄνω, soit faute du lapicide soit nom d'une ville de Crète inconnue. — Transcription des inscr. dont Boyatzidis a donné les photographies. Ἀρχ. Ἐφ., 1911, 70 et suiv.

Amorgos. — Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, III, 38-40, n. 20, III. Une inscription dont la copie a été trouvée dans les papiers d'A. Rhousopoullos ne provient point de Mélos, mais d'Aigialè d'Amorgos ; cf. *IG*, XII 7, 416.

ILES D'ASIE ET PÉRÉE RHODIENNE

Lesbos. — Je ne connais que par le c.-r. de H. v. Gaertringen, *Berl. Phil. Wochens.*, 1913, 678-9, la publication du gymnasiarque de Mytilène, Emmanuel David, Ἀνέκδοτοι ἐπιγραφαὶ Λέσβου (1913, 12 p.). Le texte principal paraît être la fin d'un traité entre Rhodes et Lesbos qui avait été déjà communiqué au Congrès des Orientalistes en 1912. P. N. Papageorgiou (Ῥόδος καὶ Λέσβος κατὰ ψήφισμα τοῦ γ' αἰῶνος νεοφανὲς ἐν Ἐρέσσῳ, Athènes, 1913) a tenté de compléter ce document fort mutilé d'après le traité entre Rhodes et Hiéraptyna, *SGDI*, 3749. Sa tentative ne me semble pas tout à fait réussie. Ainsi, à la l. 7, il complète : [τοὶ δὲ θυσάντ]ω τοὺς [οἴ]ας ἐν Ἁλ[ίου θεοῦ τῶι τεμένει κτλ.] ; je proposerai avec plus de vraisemblance, d'après le modèle même qu'a suivi P. : [τοὶ δὲ ? ὁρκιξάντ]ω τοὺς [ὄντ]ας ἐν ἁλ[ικίαι ἐμμένειν τᾶι συμμαχίαι καὶ τᾶι συντάξει τᾶι γεγενημέναι τῶι] δάμωι ποτὶ Λεσβίους ἀ[δόλως καὶ ἀπροφασίστως]. A la l. 14, [ἀναγράφ]εσθαι στάλλας δύ[ο] νεωτέρ[ας], je soupçonne quelque vice de la copie, car la succession logique ne peut-être rétablie (peut-être [ἕλ]εσθαι ἄνδρας δύ[ο μὴ] νεω-

τέρ[ους κτλ.]. Le document n'est sans doute pas antérieur au début du IIe s. où les villes de Lesbos contractèrent une alliance entre elles (cf. *IG*, XI 4, 1064), et où, par suite, un traité peut être conclu entre Ῥόδιοι et Λέσβιοι. — Dans la publication de David, H. v. Gærtringen signale encore une dédicace à Zeus, Plouton, Poseidon Panasphaleios, et la stèle funéraire d'un ναυπηγός.

Nésos. — Ad. Wilhelm, *Zschr. œst. Gymn.*, 1913, 600. Dans l'inscr. *OGIS*, 4 (= *IG*, XII 2, 645), il faut restituer, face *b* l. 21 : [Δαμ]ατρίο[ισι], nom de fête.

Chios. — A. Plassart et Ch. Picard, *BCH*, 1913 (*Inscriptions d'Éolide et d'Ionie*), 193-235, n. 20-39; *addenda*, p. 448-449. Publient 5 textes inédits, n. 20-24. Le n. 20 est un règlement mutilé, relatif à l'attribution des parts de victimes (IVe s.). Commentaire important où les textes analogues sont réunis et examinés. Note sur l'expression σπλάγχνα ἐς χεῖρας (cf. Aristoph., *Aves*, 518-519) : c'est un fragment des entrailles que l'on place dans les mains des idoles divines. — A la l. 10, il doit s'agir, non d'un δεῖπνον offert au prêtre, mais du δεῖπνον offert par le prêtre au nom des dévots ; les lettres εν..νιηι font partie d'un verbe au subjonctif, que je n'ai su trouver ; la lecture est-elle certaine ?

25. Corrections notables à la grande inscription dite des Klytides, maintenant conservée au musée de Chios. Elle a été publiée jadis par B. Haussoullier (*BCH*, 1879, 242-255) ; la face *B*, mieux exposée, a pu être en grande partie déchiffrée (l. 1-16 et 29-61). Elle contient les baux de deux domaines donnés en location par le γένος des Klytides ; certaines clauses permettent de compléter quelques passages de la face *A* ; mais des obscurités subsistent encore. (Je ne comprends pas *B*, l. 8-11 = l. 54-59 = *A*, l. 53-58).

Sous les n. 26-39, sont données des corrections aux textes publiés par les soins de Mlle E. Zolòtas, d'après les papiers de son père, dans l'Ἀθηνᾶ, XX (1908), 113-381. Comme ce périodique est peu répandu, il aurait mieux valu sans doute reproduire *in-extenso* les documents amendés. Je signale : 26, donation du roi Attalos ; 28, liste des Τοττε[ῖδαι?], phratrie de Chios ; 29, vente d'un sacerdoce (IVe s.; je ne crois pas que ce soit une copie archaïsante).

E. Nachmanson, *Eranos*, 1913, 91-99. Donne quelques remarques sur la *kyrbis* découverte à Chios en 1908 (cf. Wilamowitz-Mœllendorf, *Nord-ionische Steine*, 64, n. 25). L. 6, au lieu de ἐξπρῆξαι, il faudrait couper ἓξ πρῆξαι et entendre : [*v* στατῆρας τῶι ἱερεῖ τῆ]ς Ἱστίης ἀποδότω δημαρχέων, ἓξ πρῆξαι τὸν ε[ἰσαγγείλαντα] ou ἐ[νδείξαντα]. N. montre aussi que, dans tout essai d'interprétation de ce texte, il faut tenir grand compte du changement de temps (présent dans un cas, aoriste dans l'autre).

Samos. — B. Laum, *AM*, 1913, 51-59. Dans la dédicace publiée par Schede, *AM*, 1912, 216, n. 17, les εἰσαγωγεῖς seraient un collège public d'importateurs, composé de 5 membres nommés pour un an ; le πραγματεύσαμενος est l'acheteur en gros, citoyen privé ou fonctionnaire. Ce collège s'occupait de l'importation du blé que la ville aurait prise en main. Le dernier personnage, dit ὁ ἐπὶ τοῦ ἀρχήου [ἀ]ποτεταγμένος et nommé Φαρνάκης, serait un représentant des marchands du Pont. Ainsi s'explique que la dédicace soit faite Ἑρμεῖ τῶι εἰσαγωγῷ καὶ Ἀφροδίτῃ συναρχίδι (c.-à-d., selon une interprétation de L. que je ne prends point à mon compte : celle qui entretient les bonnes relations entre les différents membres d'un collège).

A. Rehm, *Das Delphinion in Milet*, 394, complète, d'après une conjecture de Laum, *AM*, 1913, 59, la dédicace des Samiens à Pompée (*AM*, 1912, 217, n. 5) : τῆς πόλεως παραι[τήσει ἐπιστοφὴν πεποιημένον | περὶ τῶν προσηκόντων τῆι πόλει | δικαίων]. — P. 393-4. Complète une inscr. de Samos publiée dans le *Bull. École Franc. d'Athènes*, XI (sept. 1871), 229, n. 5 : déd. en l'honneur de Μᾶρκος Πίσων [Φρούγι], πρεσβευτὴς [Ῥωμαίων], connu aussi à Milet.

Rhodes. — H. Jacobsohn, *Hermes*, 1913, 308-310. L'ethnique Ἀττάριος qui se rencontre sur une stèle funéraire trouvée à Rhodes (*BCH*, 1910, 242, n. 4) doit se rattacher à la ville de Chalcidique Assera, dont l'ethnique ordinaire est Ἀσσηρίτης (?).

Lindos. — La « Chronique de Lindos », comme on le pouvait prévoir, a attiré l'attention de tous les antiquaires. Une traduction française annotée en a été donnée par Ad. Reinach, *R. Ép.*, 1913, 96-109. Des corrections nouvelles, plus ou moins plausibles, ont été proposées; cf. *ibid.*, 397; H. Grégoire, *Woch. klass. Phil.*, 1913, 1298-1300. Il faut attendre la nouvelle édition *in usu scholarum* que prépare Blinkenberg; cf. *Berl. phil. Woch.*, 1913, 1416.

Nisyros. — M. Chaviaras, Ἀρχ. Ἐφ., 1913, 6-16. Publie 51 inscr. — 1. Base de statue portant un décret en l'honneur d'un agoranome (?), Διδύμαρχος Βώλιος, qui a pris soin du ravitaillement en blé. La couronne doit être annoncée aux Dionysia, τᾶι πράται ἡμέραι τῶν Κυκλίων (IIIe s.). — 2. Frg. d'un décret pour [Κα]λλίθεμις Σατ... — 6. Déd. à Apollon Delphinios. — 9. Εὐθραπτίδαν Σειμία τοῦ | Σειμία στρατευσάμενον | ἐν τοῖς ἀφράκτοις καὶ στε|φανωθέντα χρυσέοις στε|φάνοις δυσὶ ὑπὸ Παναθηναι|σταῖν στρατευομένων τῶν | πλεόντων ἐν τριημιολίᾳ ἃ ὄνο|μα Εὐανδρία καὶ ὑπὸ Παναθηναισ|ταῖν στρατευομένων τῶν πλέον|των ἐν τριημιολίαι ἃ ὄνομα Πολιὰς | Ὀνασιφῶν... τὸν ἀδελφόν (Ier s. ap. J.-C.?; cf. *IG*, XII 1, 58 et XII 3, 104). — 10-48. Funéraires (n. 20, compléter [Αυ]σ[ι]μβρότη]). — 49. Τελέσων Φιλοξένου | τριηραρχήσας.

Pérée rhodienne et Chersonèse. — N. et M. Chaviaras, Ἀρχ. Ἐφ., 1913, 1-6, n. 78-110 (cf. *ibid.*, 1912, 52-69). Publie des inscr. de *Loryma*, *Kasara*, *Pirnarion*, *Phoinix*, *Bosporos*, *Tymnos*, la plupart funéraires de bonne époque. Quelques-uns de ces textes sont donnés aussi par Th. Leslie Shear, *AJP*, 1913, 451-459 : ainsi n. 78, Τιμασίθεος Ἀριατύλλου | Ἀπόλλωνι, et n. 82, où S. a écrit à tort Δαμαλυκάονος et Δαμακώου (au lieu de Δαμᾶ Λυκάονος et Δαμᾶ Κώου : la famille est connue à Kos). — 87. Mention du κοινὸν Ἀσκλαπιαστᾶν. — 101. Διὸς Καταιβάτα. — 104-105. Déd. impériales.

Phoinix. — Th. Leslie Shear, *loc. laud.*, a revu et amendé l'inscr. *SGDI*, 4262. L'intitulé de cette liste de souscriptions est : Τοῖδε, τοῦ δάμου ψαφιξαμένου κατασκευάσαι τὸν ναὸν τοῦ Διονύσου, | ἐπαγγείλαντο δώσειν χρήματα δωρεάν. — Col. *a*, l. 3-5 : Νικασαγόρας Βουλακρίνευς | τὸν τόπον ἐν ᾧ ὁ ναὸς | καὶ τὸ τέμενος κατεσκεύασται.

Thyssanunte. — Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, III, 50-53, n. 24. Il faut joindre les trois blocs inscrits publiés par M. et N. Chaviaras, Ἀρχ. Ἐφ., 1911, 59 et suiv., n. 46, 52, 54. Le monument devait porter : 1° Une dédicace à Géta (disparue). — 2° <Une déd. à Domitien et à Dometia; on y rappelle le rétablissement de la πάτριος πολιτεία, lequel aurait eu lieu, selon W., sous Titus.> La pierre en son dernier état porte une déd. à Julia Domna et à Septime Sévère (ap. 210). — 3° Une

déd. à Caracalla (210 4). — Au dessous, inscr. qui court sur les trois blocs, commémorant l'érection du monument par Ἡλιόδωρος Ἱεροκλοῦς Νετ[τίδας, ὑπὲρ τοῦ πατρὸς στρατηγήσαντος Χερρονήσου καὶ Σύρας.

ASIE MINEURE

Troade. — *Alexandreia Troas*. — Seymour de Ricci, *R. Ép.*, 1913, 143, publie le début d'un décret de cette cité rendu en l'honneur d'un Athénaios, acteur tragique. La provenance exacte du marbre, maintenant conservé à Braunsberg, et quelques corrections indispensables sont indiquées, *ibid.*, p. 427.

Ad. Reinach, *R. Ép.*, 1913, 165-187, publie quelques frg. inscrits, de médiocre valeur, relevés au cours d'un voyage en Troade (inscr. de la collection Calvet aux Dardanelles et à Thymbra, de Ténédos et de la Pérée de Ténédos).

Mysie. — *Pitané* ou *Élaia* (Kopatzedes). — E. Fabricius, *AM*, 1913, 37-42. Publie une stèle mutilée qui portait deux documents : le premier ne peut être identifié (3 l. mutilées) ; le second est un décret d'une βουλή et d'un δῆμος, rendu sur la proposition de cinq στρατηγοί. Les considérants rappellent que le peuple, après avoir rendu divers services aux Romains, particulièrement dans la guerre contre Aristonikos [ὑπέ]στη κινδύ[νους] καὶ κατὰ γῆν καὶ κ[ατὰ θ]άλασσαν], a été reçu dans leur alliance et leur amitié ; le sénatus-consulte et le traité ont été gravés sur bronze et placés dans le temple de Jupiter Capitolin à Rome. De même, il convient de les placer ἔ[ν τε τῶι ἱερῶι τ]ῆς Δήμητρος καὶ ἐ[ν τῶι β]ουλευτηρίωι [παρ]ὰ τὸ ἄγαλμα τῆς Δημοκρατίας. Les ἐξεταστάι feront préparer deux plaques de bronze que l'on adaptera à des stèles de marbre. L'ἀνάθεσις sera célébrée solennellement par le stéphanéphore, les archontes, les prêtres et les prêtresses (cf. *OGIS*, 332, l. 28 et suiv.) : invocation pour le salut du peuple, des Romains et des artistes de Dionysos Kathégémon ; sacrifice à Déméter et à Koré (ταῖς π]ροκαθημέναις θε]αῖς τῆς πόλεως ἡ[μῶν], à Rome et aux autres divinités. Le jour sera sacré et férié (ἀνεθῆναι [τοῦ ; τε παῖδας τῶν μ[αθημάτ]ων καὶ τὴν οἰκε-[τε]ίαν τῶν ἔργων) ; une διαδρόμη ἀπὸ τῆς [θυ]σίας sera faite par les enfants et les νέοι sous la direction du paidonome et du gymnasiarque. Les deux τάμιαι fournissent les ressources nécessaires. Le texte montre qu'une cité de la côte a reçu l'autonomie vers 129 et que sa constitution a été réformée dans un sens démocratique ; mais les raisons alléguées par F. pour démontrer qu'il s'agit d'Élaia plutôt que de Pitané ne sont point décisives.

Bithynie. — *Prusa ad Olympum*. — Erwin E. Briess, *Berl. Phil. Woch.*, 1913, 190-191. L'inscr. *IG Rom.*, III, 1, 35, a été donnée d'après une copie mauvaise, alors que Waddington, *Voyage arch. en Grèce et Asie-Mineure*, III 1, n° 1053 et III 2, p. 269, l'a publiée plus exactement d'après Le Bas. Elle ne se rapporte point à Antonin le Pieux, mais à L. Aelius Caesar, fils adoptif d'Hadrien.

Pont. — *Kabeira* (?). — Schavarsch Vardapet Sahakian, prélat des Arméniens de Tokat, *RA*, XXI, 41-43, publie avec une photog. une petite déd. à Apollon. A la suite du nom du dieu est gravé un mot bizarre que Th. Reinach tente d'interpréter en épithète locale : Ευσηγρειτε[ι] (*ibid.*, p. 44). Je croirais plus volontiers à des abréviations : εὐσ(εβῶς) ἤγειρε (?).

Cappadoce. — *Anisa.* — Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, III, 48-50, n. 23. Dans le décret en l'honneur du fonctionnaire Apollonios (Michel, *Recueil,* 546), on lit : ἐπεὶ Ἀπολλώνιος... ἄρξας τε ἐν τῶι δ' ἔτει μετὰ καὶ Ἑτέρωνος καὶ ἀντιποιησάμενος κτλ. Mais Ἑτέρων est un nom étrange : d'après de nombreux exemples, il faut entendre : entre autres offices, et admettre qu'une ligne entière a disparu. On peut suppléer ainsi : ἄρξας τε ἐν τῶι δ' ἔτει μετὰ καὶ ἑτέρων ὧν παρέσχετο τῶι δήμωι φιλοτιμούμενος καὶ ἀντιποιησάμενος κτλ.

Le P. G. de Jerphanion, *Mel. Fac. Or. Beyrouth*, VI, 305-400, publie 145 inscr. byzantines dont plusieurs sont déjà connues par Rott, *Kleinasiat. Denkm.* (1908) ou par Grégoire, *BCH*, 1909, 3-170. Elles ont été copiées dans les églises souterraines de la région d'Urgub (déd., épitaphes, invocations, textes scripturaires ou liturgiques). Douze textes datés fixent en partie la chronologie : du règne de Constantin Porphyrogénète (912 959) à l'année 1293. En appendice, une table des principaux phénomènes phonétiques et grammaticaux.

Galatie. — Rev. M. Linton Smith et M. N. Tod, *Annual of Archaeology and Anthropology*, IV, 1911, 85 et suiv. Publient 30 inscr. copiées en 1907 au cours d'un voyage dans la Galatie, la Cappadoce, la Cilicie et la Commagène. — *Ancyre.* 1. Déd. du κοινὸν Σεβαστηνῶν Γαλατῶν (*concilium* provincial de Galatie. — 2. Fun. d'un ταβουλάριος chrét. .

Phrygie. — W. M. Calder, *JHS*, 1913, 97-104 : *Corpus inscriptionum neo-phrygiarum, II.* Complément à *JHS*, 1911, 161-215.

Lydie. — *Sardes.* — Dans le dernier *Bulletin,* p. 477, j'avais indiqué combien la paléographie de la grande inscr. *AJA*, 1912, 11 et suiv. était insolite si l'on plaçait ce document, avec les éd., à la fin du IVe s. La même remarque a été faite avec plus de décision par W.-Mœllendorff qui n'hésite point à abaisser la date jusqu'au IIe s.; cf. *G. G. Anz.*, 1914, 89, note 1. Ἀντίγονος n'est point Antigonos Monophthalmos, mais un fonctionnaire quelconque qui a confirmé Mnésimachos en la possession de son οἶκος à l'encontre de diverses revendications. Les chiliarchies ne seraient point des circonscriptions fiscales, mais le terme garde un sens militaire : certains impôts sont dus par Mnésimachos, sur son fonds, à des chefs militaires du voisinage, c'est-à-dire de la forteresse de Sardes, établis peut-être par Euménès II.

La suite des inscr. trouvées à Sardes est publiée par W. H. Buckler et D. M. Robinson, *AJA*, 1913, 29-52, n. 2 et 3; 353-370, n. 4-7. — 2. Déd. du peuple à Ἰόλλας Ἰόλλου qui fut souvent ambassadeur, cinq fois stratège, gymnasiarque, agonothète des Panathénaia et des Euméneia, prêtre de Rome (deuxième moitié Ier s.); on lui décerne des couronnes et des effigies variées (dorées, de bronze, de marbre, peintes, à pied, à cheval). Commentaire surabondant. — 3. Déd. métrique, déjà connue, en l'honneur du gouverneur Acholius, qui répara les remparts de Sardes (IIIe s. ap. J.-C.). — 4-7. Déd. en l'honneur de prêtresses d'Artémis, qui portent le titre de καυειν (ὁ δῆμος ou ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτείμησεν τὴν δεῖνα καυειν, ἱερατεύσασαν ἀξίως τῆς θεοῦ ou, une fois, καυειν, τὴν ἱέρειαν τῆς Ἀρτέμιδος, addition pour expliquer le titre). Ces textes datent de la fin du Ier s. ap. J.-C., l'un de 126/7 (Stertinius Quartus, procos. d'Asie). — Étude sur le mot nouveau (p. 362-368) ; le masculin καύης est donné par un vers d'Hipponax : Κίκων δ' ὁ παυδάλητος ἄμμορος καύης. C'est peut-être le terme lydien

kawes. Autres rapprochements avec des mots de racine grecque ou sémitique. — Étude sur le culte d'Artémis à Sardes (p. 368-370) qui serait purement lydien, sans mélange avec le culte perse d'Anaïtis.

H. C. Butler, *AJA*, 1913, 474, signale la découverte à Sardes d'une courte inscr. gréco-lydienne (la première connue), gravée sur la base d'une statue.

Éolide. — A. Plassart et Ch. Picard, *BCH*, 1913, p. 155-183, n. 1-16. Ils ont visité en 1912, les stations de *Kymé*, de *Myrina*, de *Gryneion*, etc.; ils publient des inscriptions nouvelles et des corrections à des inscriptions connues.

Kymé : n. 1-12. — 1. Fragment d'une loi, dont une sanction brutale (κτεινέτω δὲ αὐτὸν ὁ θέλων) paraît concorder avec ce que nous apprend Aristote, *Politique*, II, 1269 *a*, 1, du caractère primitif et barbare de la législation de Kymé. D'après la paléographie, le document n'est point antérieur au IIIe s.; mais on peut croire qu'il faisait revivre des dispositions antérieures. Il est très mutilé et, bien que les éd. l'aient scruté avec une attention extrême, le sens en échappe le plus souvent. Signalons la mention des δικάσκοποι, l. 7 et 14.

2-3. Fragments de décrets honorifiques. — 5. Corrections faites d'après un ancien estampage à l'importante inscription *BCH*, 1888, p. 362, n. 6 = Hoffmann, *Griech. Dialekte*, II, n. 157 (Une de ces corrections me surprend en ce qu'elle substitue au texte ancien un texte qui semble moins intelligible; il faudrait lire, l. 2 et suiv. : παρακαλέσαι τὸν ταμίαν Εὔιππον προσειστενέγκαι ἐπὶ πόρωι τοῖς πρώτοις πορισθησομένοισι (au lieu de προσσθεσομένοισι) εἰς τὰν φυλακὰν τᾶς πόλιος μετὰ πρύτανιν Ἡρακλείδαν. Les correcteurs entendent que l'avance de fonds est destinée « aux premières dépenses qui seront faites l'année suivante en vue de la défense de la cité »; ce qu'on admettra difficilement. Il me semble incontestable qu'il s'agit d'une avance faite à des personnages qui doivent veiller à la défense de la cité; dès lors le verbe πορίζειν, qu'on nous impose, déconcerte). Commentaire intéressant sur l'objet même du décret, qui prescrit des mesures de défense extraordinaires peut-être pour résister à Antiochos III en 196, et sur les moyens employés pour subvenir à ces dépenses extraordinaires. — 6 et 7. Fragment nouveau et corrections à un décret de Baryglia trouvé à Kymé (*RA.*, 1883, II, p. 224), d'où l'on apprend l'existence de Dionysia dans cette dernière cité.

Myrina, *Gryneion*, etc.; n. 13-16. — 15. Dédicace de ἱερονῖκαι.

Smyrne. — E. Ed. Briess, *REG*, 1913, 47-52. D'après une inscr. de Smyrne, connue seulement par une copie (*CIG*, 3348), on a cru à l'existence d'un stratège préposé aux processions, le πομπαῖος στρατηγός; en fait il s'agit d'un personnage Πομπήιος Στράτηγος (c'est probable; mais il faut admettre, je crois, que ce personnage se nomme Π. Σ. Εὐτύχης, et non point faire d'Εὐτυχοῦς son patronymique).

Thyateira. — W. H. Buckler, *R. Phil.*, 1913, 289-331. Publie 21 inscr. dont 19 inédites. Il donne aussi une bibliographie fort complète des textes déjà connus.

A. Dix-sept inscr. honorifiques rangées chronologiquement : 1. Ὁ δῆμος καὶ οἱ πραγματευόμενοι Ῥωμαίων à Κόϊντος Βαίβιος Φοῦσκος, ἐπιεικῶς καὶ φιλανθρώπως παρεπιδημήσας (dernière moitié 1er s. av. J.-C.). — 2. Les ἀλειφόμενοι ἐν τῶι τρίτωι γυμνασίωι à Ἰούλιος Μάρκου υἱὸς Λέπεδος, ἀρχιερεὺς Ἀσίας (25 ap. J.-C.: son père est connu par une inscr. de Sardes du début de notre ère). — 3. Οἱ βαφεῖς à une prêtresse des Augustes, grande-prêtresse de la cité. — 4. Les mêmes à un grand-

prêtre de l'Asie. — 7. La ville et le sénat à Μενέλαος Ἀπολλωνίου ἥρως : mention de la première panégyrie en l'honneur du dieu Τύριμνος, déjà connu à Thyateira (vers 140 ap. J.-C.). — 8. La ville et le sénat à un ποιητής, στρατηγός, ἀγορανόμος κτλ. — 9. A un athlète qui a le droit de cité à Athènes aussi : mention des jeux Βαλβίλλια (en l'honneur de l'astrologue éphésien Balbillus). — 12. Déd. faite par οἱ ἀπὸ τῆς οἰκουμένης ἱερονεῖκαι καὶ ὁ σύνπας ξυστός. — 13. A Julia Domna par une femme qui a exercé l'agonothésie (215). — 14. A un Olympionique par οἱ ἀκμαστὰί (cf. *Denkschr. Wien. Akad.*, LIV, p. 50). — 15-16. Déd. du sénat et du peuple à des personnages chargés de titres : γραμματεύσαντες, δεκαπροτεύσαντες κτλ. — 17. Frg. d'un milliaire aux noms de Gratien, Valentinien II, Théodose I (383).

B. Funéraires : 18. Honneurs officiels rendus par le peuple. — 20. Réflexions épicuriennes : οὐδ' ἤμην τις οὐδ' ἔμελέ μοι οὐδ' εἰμί τις οὐδὲ μέλει μοι. — 21. Monument du gladiateur Ἀνταῖος Δαλδιανός, acquis par le Louvre en 1904 (bas-relief représentant le Thrace).

Ionie. — A. Plassart et Ch. Picard, *BCH.*, 1913, 183-193, n. 17-19 ; 236-246, n. 40-53. Publient des inscr. copiées au cours d'un voyage à Clazomènes, Téos, Kolophon, Nea-Kolophon, Notion, Smyrne. Je signale :

Clazomènes. — 17. Fin d'un contrat de location (IIe s.). La restitution de la l. 8 [ἐὰν ἐς αἰ]τίαν ἐκ κρίσεως γένηται ne donne point un sens satisfaisant ; il faut entendre sans doute : le locataire paiera ὅ]τι ἂν ἐκ κρίσεως γένηται, et détacher par un δὲ le membre de phrase suivant, la constitution du garant devant se faire pour tout contrat, et non dans un cas de chicane particulière. A la l. 7, la lecture ἀμφιτιμ<τ>ῆται est-elle incontestablement « sûre » ? Aux l. 10-12, évidemment : ἐὰν δὲ θέ[λωμεν, ἐ]ς στήλην ἐγκόψαντες, ἀναθησό[μεθα ἐς τ]ὸ ἱερὸν τῆς Ἀθηνᾶς, ce qui écarte la mention problématique des ταμίαι. Noter à la l. 16, le magistrat nommé προῦρος (ou ἐπίπρουρος ?).

Kolophon. — 40. Décret très mutilé rendu sans doute en l'honneur d'une cité étrangère et de trois juges envoyés par cette cité à Kolophon. Mention d'une ἱερὰ στοά et d'un οἰκόνομος.

Érythrées. — J. Keil, *BCH.*, 1913, 449, signale que le frg. copié par Plassart et Picard à Smyrne, *ibid.*, 246, n. 53 appartient à la stèle qui donne la liste des sacrifices annuels d'Érythrées.

P. Corssen, *AM.*, 1913, 1 et suiv. Reprend l'étude des monuments de la Sibylle découverts à Érythrées.

Téos. — M. Holleaux, *Klio*, 1913, 137-159. Remarques sur les décrets des villes de Crète relatifs à l'ἀσυλία de Téos (*SGDI*, 5165-5180 ; Waddington, III, 68). La présence d'un député de Philippe V à côté des ambassadeurs de Téos donne à croire que les décrets doivent se placer dans l'été de 201, où Philippe fit sentir son autorité à plusieurs cités d'Ionie. — Raisons pour lesquelles les Romains ne reconnurent l'ἀσυλία qu'en 193 (*Sylloge*, 279).

Éphèse. — Dans le IXe rapport de R. Heberdey sur les fouilles d'Éphèse (1907-1911), *Jahresh.*, XV, *Beibl.*, 157-182 sont signalés quelques inscr. — Col. 164. Déd. en l'honneur de T. Φλαούιος Δαμιανὸς γραμματεύσας ; c'est le sophiste connu par Philostrate, *Vit. Soph.*, II, 23. Entre autres mérites, il a hébergé στρατόπεδα τὰ ἀπὸ τ[ῆς] κατὰ Πάρθων νείκης ὑποσ[τρέ]φοντα (expédition de Marc-Aurèle et de Verus). — 173-174. Un frg. d'épistyle paraît indiquer que l'Odéon d'Éphèse date du

milieu du IIe s. ap. J.-C. — 175-176. Déd. mutilées d'un château d'eau, construit peut-être sous Auguste, agrandi vers le milieu du IIe s., réparé sous Constantin et Constance. — 181-182. Inscr. indiquant qu'on travaillait encore au stade sous Néron.

J. Keil, *ibid.*, 183-212, donne le Xe rapport sur les fouilles (1912). Il signale, col. 207-210, quelques bases remployées dans des murs modernes, lesquelles avaient déjà servi à un double usage. Elles donnent des noms d'artistes, Σειλανίων, déjà connu, Ἀγάθαρχος, inconnu, le fils d'un Θράσων d'Éphèse; l'une — fait capital — nous fait connaître Βόηθος Ἀπολλοδώρου Καρχηδόνιος, qu'il faudra bien distinguer maintenant de Βόηθος Ἀθαναίωνος Καλχηδόνιος (*OGIS*, 250) et auquel on devra peut-être attribuer la statue d'Olympie mentionnée par Pausanias (V, 17, 4).

Dans la *R. Phil.*, 1913, 332-334, j'ai développé la brève indication donnée dans le précédent *Bulletin*, p. 480, sur l'interprétation de l'inscr. publiée par R. Heberdey, *Forschungen in Ephesos*, II, n. 1 (vente du droit de cité).

Ad. Reinach, *R. Ép.*, 1913, 227-238, a exposé la teneur des inscr. relatives à la fondation de Vibius Salutaris (*Forsch.*, II, n. 27-29 et appendice I) et en a tiré quelques conclusions.

Priène. — I. Lévy, *R. Ép.*, 1913, 251-252. Dans le règlement relatif aux cultes égyptiens (*Inschr. Priene*, 195), on acceptera aux l. 28-29 les suppléments de Rusch : ἀπὸ δὲ τῶν τραπεζῶν ὧν ἂν δῆμ[ος κοσμῇ δεδόσθω | τ]οῖς κατεχόμενοις ὑπὸ τοῦ θεοῦ. L. en conclut qu'on fournissait charitablement des aliments aux κατεχόμενοι, selon une pratique égyptienne, attestée par les papyrus démotiques. Mais en fait, s'agit-il d'une charité ou d'un prélèvement effectué de droit par ces personnages mystérieux qui seraient en quelque mesure des fonctionnaires religieux (cf. Wilcken, *Arch. Pap. Forsch.*, VI, 184 et suiv.)? J'ajoute encore que le complément ὧν ἂν δῆμ[ος κοσμῇ] me paraît inadmissible.

Milet. — A. Rehm, *Das Delphinion in Milet* (cf. ci-dessus, p. 442), 162-406. Publie les inscriptions qui proviennent de ce sanctuaire. Les plus importantes sont maintenant conservées à Berlin. On n'apprendra point sans quelque étonnement ni quelque inquiétude que certains marbres, recouverts d'un enduit calcaire, y ont subi un nettoyage qui les rend sans doute « *recht lesbar* », mais à la suite de quoi une stèle porte maintenant Αἰγυπτίων au lieu de ἐναντίων, ἐλισι au lieu de ἔχει (n. 139, l. 33 et 42 ; voir le *lemma*, très sincère).

Les textes sont numérotés de 31 à 186 (la numérotation fait suite à celle du fasc. II) ; quelques-uns seulement étaient antérieurement connus : n. 32. Décret relatif à l'exposition des ex-voto εἰς τὴν στοιὴν τὴν καινήν; cf. *Sitzb. Akad. Berl.*, 1905, 542. — 133. Loi religieuse des *Molpoi*; cf. Ziehen, *Leges sacrae*, II, n. 158. — 145. Fondation d'Eudémos de Milet; cf. Ziebarth, *Aus dem griech. Schulwesen* (1909). — 158. Dédicace à Séleukos I; cf. *OGIS*, 744. — 165. Dédicace bilingue de Syllaios, vizir du roi nabatéen Obodas; voir particulièrement Clermont-Ganneau, *Rec. archéol. orient.*, VII, 305-329.

L'éditeur a groupé en premier lieu les textes gravés sur les portiques (portique du Ve s. : n. 31 ; portiques de l'époque hellénistique, remaniés à l'époque romaine : n. 32-121) ; en second lieu les bases ou les stèles qui ont été trouvées dans le *Delphinion* ou y avaient été autrefois exposées : n. 121-177. Les n. 178-186, 31 *c*, 36 *aa*, forment un supplément. En conséquence de l'ordre suivi, les listes des sté-

phanéphores, qui sont la base de toute la chronologie, sont reléguées aux n. 122-128. On regrette que R., qui a établi avec soin les dates des stéphanéphores mentionnés dans ces listes, n'ait pas étendu son travail à tous ceux qui nous sont connus. Il lui est arrivé ainsi d'assigner des dates manifestement erronées à des documents qu'il édite. Ainsi celle qu'il propose avec réserve pour le n. 149 (convention entre Milet et Pidasa), février 182, ne peut même pas être prise en considération, puisque le stéphanéphore Πασικλῆς (Φιλίδου) est mentionné dans *CIG*, 2856, et qu'en combinant les données fournies d'un côté par R., n. 124, l. 49, de l'autre par Haussoullier, *Études sur Milet et le Didymeion*, p. 201 et suiv., on a la succession suivante :

184/3 :	Ἀπόλλων Διός.
après 184/3 :	Ἐπίγονος.. λεω Μηνόδωρος Ἀπόλλων Διός (trois stéphanéphories successives).
au plus tôt 178/7 :	Πασικλῆς Φιλίδου.

En conséquence aussi, le traité avec Hérakleia (n. 150) ne peut dater « au plus tôt de 180/79 », mais, d'après la succession même des stéphanéphores donnée par R., p. 248, de 175/4 au plus tôt.

Venons à l'analyse du recueil, tel qu'il se présente.

31. Calendrier liturgique de la fin du vi^e s. ou du début du ve ; cf. Wilamowitz, *G. G. Anz.*, 1914, 99-100. Fête des Dioskures ? , d'Héra Ἀνθέη, de Zeus Νόστιος (cf. n. 186, où on lit : Νόστιε), de Λευκός et d' Ἀργή, d'Apollon Delphinios.

33-35 ; 36-38 avec 36 *aa* (p. 404). Deux groupes de documents fragmentaires — décrets, oracles, listes — relatifs à l'admission de Crétois dans la cité ; sur les incertitudes de la restitution, cf. Wilamowitz, *loc. laud.*, 101-102. Les Crétois, qui viennent de villes différentes, étaient probablement des mercenaires à la solde des Milésiens (cf. n. 39, décret en l'honneur de Κρύτων Σηράμβου Ἀπτεραῖος, qui a veillé à la sécurité de la cité). Le droit de cité fut donné à un certain nombre d'entre eux en 228/7, à d'autres en 223/2, sans doute sur leur requête. Ils amenèrent leur famille. Un Milésien, Lichas, fils d'Hermophantos, dont un monument a été retrouvé (*Milet*, II, n. 12) doit avoir joué un rôle important dans ces circonstances. On assigna, semble-t-il, aux nouveaux citoyens des domaines dans le territoire de Myonte, qui dépendait alors de Milet. Lorsque ce territoire fut donné à Magnésie par Philippe V, les difficultés que souleva la présence des Crétois expliqueraient les décrets de Gortyne et de Knossos qui supposent une intercession de Magnésie pour faciliter le retour d'émigrés crétois dans leur patrie (*Inschr. Magnesia*, n. 65, *a*, *b* ; 75 ; 76 ; cf. Deiters, *Rhein. Mus.*, 1904, p. 565 et suiv.).

40-93. Extraits de décrets accordant le droit de cité : date donnée par le nom du stéphanéphore et à la suite ἐδόθη πολιτεία κατ' εὐεργεσίαν ou οἵδε ἐγένοντο πολῖται κατὰ τὸ ψήφισμα τοῦ δήμου. — 94-119. Extraits analogues d'actes de proxénie. Il faut joindre à ces deux groupes les n. 179-183. — Commentaire de Ziebarth, p. 227-229. La plupart des personnages qui reçoivent la πολιτεία ou la proxénie sont originaires d'Asie-Mineure ; on compte aussi quelques Macédoniens, des habitants de la Grèce propre et des îles (Thèbes, Corinthe, Karystos, Ténos, Andros, etc.) 2 Syracusains, 2 Cyréniens, 3 Sidoniens, etc. Les νόθοι ou νόθαι, dont

on a 28 exemples, sont les enfants illégitimes de bourgeois milésiens (cf. la remarque de Rehm, p. 228, note 2). Aucune cité grecque ne nous a offert jusqu'à présent l'exemple d'une telle admission en masse de nouveaux citoyens.

122-128. *Liste des stéphanéphores.* La publication en est précédée par deux études : 1° Le calendrier milésien. L'année milésienne commençait d'abord au solstice d'automne; puis, entre 313 et 288, le début en a été reporté au solstice du printemps, pour une raison qui nous demeure inconnue. La succession des mois fut alors la suivante : Tauréon, Thargélion, Kalamaion, Panémos, Métageitnion, Boédromion, Pyanepsion, Apatourion, Posidéon, Lénaion, Anthestérion, Artémision. A l'époque romaine, il n'y eut à Milet même, semble-t-il, aucune modification dans le calendrier. — 2° La chronologie des listes. Discussions qui aboutissent à déterminer les dates des éponymes.

122. Stéphanéphores de 325/4 — 314/3. En tête : οἵδε μολπῶν ἡιρέθησαν (le stéphanéphore est l'αἰσυμνήτης du collège des μολποί ; sur ce collège qui aurait constitué d'abord une aristocratie dirigeante, cf. le commentaire de n. 132 et Wilamowitz, *loc. laud.*, p. 76 et suiv.). En 334/3, le stéphanéphorat est exercé par Alexandre, Ἀλέξανδρος Φιλίππου, qui venait d'enlever la ville aux Perses; en 332/1, pour la première fois, par le dieu lui-même, Ἀπόλλων Διός.

123. Stéphanéphores de 313/2—260/59. En 313/2, Ἱππόμαχος Θήρωνος · ἐπὶ τούτου ἡ πόλις | ἐλευθέρα καὶ αὐτόνομος ἐγένετο ὑπὸ | Ἀντιγόνου καὶ ἡ δημοκρατία ἀπεδόθη. Le roi avait délivré la ville de la tyrannie du Macédonien Asandros, fils d'Agathon, nommé comme stéphanéphore en 314/3. En 280/79, Ἀντίοχος Σελεύκου (Antiochos I Sôter); l'année suivante Ἀντίνοος Ξενάρους · ἐπὶ τούτου ἐδό|θη ἡ χώρα τῶι δήμωι ὑπὸ τοῦ βασιλέως | Πτολεμαίου, ce qui paraît indiquer que la suzeraineté des Séleucides ne fut point effective. En 262/1, Τάχως Γογγύλου, stéphanéphore, paraît être un Égyptien.

124. Stéphanéphores de 232/1—184/3.

125. Stéphanéphores de 89/8—54/3. En 86/5, Βασιλεὺς Μιθραδάτης.

126. Stéphanéphores de 53/2—18/7. En 39/8, Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου · ἐπὶ τούτου ἡ πόλις ἐλευθέρα καὶ αὐτόνομος ἐγένετο. Ce bienfait est dû à Antoine.

127, 128. Stéphanéphores de 17/6 av. J.-C. à 31/2 ap. J.-C. Le n. 128 débute par l'indication : στεφανηφόροι οἱ καὶ αἰσυμνῆται. Noter : Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ θεοῦ υἱός (16/5), τὸ δεύτερον (7/6), Γάιος Καῖσαρ (1/2; le fils adoptif d'Auguste), Τιβέριος Καῖσαρ (8/9).

129. Dédicace du ve s., à Hékate. — 132. Fragments d'une loi de la fin du ve s. relative au culte d'Héraklès. — 133. Loi des *Molpoi*. Le texte est maintenant daté de 450/49 : c'est l'année même où la constitution de Milet fut modifiée par l'intervention d'Athènes. — 134. Loi religieuse de la fin du Ier s. ap. J.-C., prescrivant aux prophètes et aux stéphanéphores de célébrer comme par le passé les festins des κοσμοί et des μολποί. Le culte des empereurs est alors associé à celui d'Apollon Didyméen et d'Apollon Delphinios.

135. Traité entre Milet et Sardes. Le document serait antérieur à 323 selon R., à la conquête d'Alexandre selon Wilamowitz, p. 89. Sardes paraît avoir eu une constitution encore rudimentaire; néanmoins le spécimen d'écriture qui nous est donné n'autorise point, à mon avis, une date aussi ancienne. Rappelons qu'au IIIe siècle encore, Sardes entretenait avec le monde grec des relations si incer-

taines qu'elle n'avait à Delphes aucun proxène (cf. Dittenberger, *Sylloge*, 484). — P. 136. Renouvellement du statut ancien, existant entre Milet et Olbia : τάδε πάτρια Ὀλβιοπολίταις καὶ Μιλησίοις. Un passage demeure énigmatique, l. 12 et suiv. : ἐπα|ρᾶσθαι τοὺς Μιλησίους ἐν Ὀλβίαι ταῖς τριακάσιν, καθάσσα καὶ | ἐμ Μιλήτωι ἐπαρῶνται (avant 323? . — 137. Début d'un traité d'*isopolitein* entre Milet et Kyzikos (avant 323, selon R.; plutôt début IIIe s.).

138. Décret honorifique pour les Knidiens qui ont consenti un prêt à Milet ; la cité devait effectuer le deuxième versement de la contribution exigée par le roi Lysimachos (282). Des notables knidiens sont autorisés par leur ville, sur la requête de Milet, à faire l'avance; 75 Milésiens leur garantissent le remboursement ὑπὲρ τοῦ δήμου. Les noms des uns et des autres sont inscrits. La somme avancée est au total de douze talents et dix mines d'argent rhodien. La plus grande partie, 55,000 dr., en est prêtée pour 3 ans avec intérêt à 6 0/0 ; le reste, 18.000 dr., pour un an sans intérêt. On notera, parmi les Knidiens, la présence de cet Ἀντίγονος Ἐπιγόνου qu'on avait voulu identifier avec Antigonos Gonatas (cf. *BCH*, 1904, p. 413 et note 2).

139. Trois documents gravés sur une même stèle : 1° Lettre du roi Ptolémée Philadelphe) aux Milésiens : il rappelle ses anciens bienfaits, en particulier le don de la χώρα (cf. n. 123), la bienveillance de son père qui a libéré Milet de lourds impôts, établis par certains souverains (l. 5 et suiv. : φόρων τε | σκληρῶν καὶ χαλεπῶν ἀπολύσαντα καὶ παραγωγίων παρ' ὑμῖν, ἅ τινες τῶν βασιλέων κατέστησαν . Il a été avisé par *son fils*, par Kallikratès et par ses autres φίλοι que la cité persévérait dans son loyalisme ; il l'en félicite et promet de faire tous ses efforts pour la protéger (je suis le texte donné, bien que la leçon des l. 11-12 : πειρασόμεθα ἀ[μ]ύνεσθαι τὸν δῆ|μον εὐεργετοῦντες et celle des l. 36-37 : ἐπαγγέλλεται.. ἀ[μυ]|νεῖσθαι ταῖς εὐεργεσίαις ἐπὶ πλεῖον m'inspirent quelque doute). Il envoie un ambassadeur, Hégestratos, pour régler les autres questions. — 2° Décision de la βουλή, qui décide d'introduire l'ambassadeur devant l'assemblée du peuple (sur la rédaction fautive de l'intitulé, cf. Wilamowitz, p. 86, note 1). — 3° Décret du peuple ; les considérants rappellent les avantages dus à l'amitié et à l'alliance contractées avec Ptolémée I, renouvelées avec Ptolémée II : la bienveillance du souverain se manifeste maintenant encore, dans une situation critique ; l. 32 et suiv. : καὶ νῦν πολέμων καταλαβόντων πολλῶν | καὶ μεγάλων ἡμᾶς καὶ κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλασσαν καὶ τῶν ἐναντίων ἐπι|πλευσάντων ἐπὶ τὴν πόλιν ἡμῶν. On décide de remercier Ptolémée, d'inviter tous les citoyens à garder le serment d'alliance, de faire prêter ce même serment à tous les éphèbes au sortir du gymnase, de graver la lettre et le décret sur une stèle qui sera placée dans le sanctuaire d'Apollon, παρὰ τὴν εἰκόνα τὴν Πτολεμαίου τοῦ θεοῦ καὶ σωτῆρος.

Ces documents soulèvent plus de questions qu'ils n'en résolvent. R. identifie le fils de Ptolémée qui se trouvait alors à Milet, en compagnie du navarque bien connu Kallikratès, avec celui qui était gouverneur d'Éphèse vers 259 et qui fit défection à son père. Mais la personnalité de ce dernier n'a pas été reconnue d'une manière certaine. Wilamowitz, p. 88, voit en lui le co-régent de Ptolémée II, qui disparaît en 259. — Milet a été assiégée par terre et par mer, ce qui suppose une défaite de la flotte égyptienne : ce serait la défaite de Kos (R., p. 304 ; Wilamowitz, p. 87). L'inscription se placerait entre 262 et 260. — Milet paraît avoir

entretenu des relations d'alliance avec les Ptolémées dans le temps même où elle dépendait successivement d'Antigonos Monophthalmos, de Lysimachos, de Démétrios Poliorkétès; on ne sait à quelle date Ptolémée I intervint pour alléger les charges financières de la cité.

140. Conventions avec les villes crétoises divisées en trois groupes, le premier sous la direction de Knossos : Τυλίσιοι, Ῥαύκιοι, Χερσονήσιοι, Μιλάτιοι, Ἐλ<ευ>τυνιεῖς (R. renvoie à *AJA*, 1897, 187; voir aussi *Inschr. Magnesia,* n. 21, et la stèle du musée d'Alexandrie signalée dans le précédent *Bulletin,* p. 485 : Εὐρυδώτας Φρίξου Κρὴς Ἐλτύνιος; j'avais supposé à tort Ἐλύριος), (Ἡ)ρακλεῶται, Πριάνσιοι, Ἀπολλωνιᾶται, Πετραῖοι, Ἰτάνιο[ι], Πραίσιοι, Ἰστρώνιοι, Ὀλ(ο)ύντιοι, Δρήριοι, Λάτιοι, Ἐλευθερναῖοι, Ἄξιοι, Κυδωνιᾶται, Φαλασάρνιοι; — le second sous la direction de Gortyne : Λύκτιοι, Ἀρκάδες, ΑΡΙΑΙΟΙ, ΥΡΤΑΙΟΙ (les deux derniers noms sont sans doute mal gravés : Ταρραῖοι ou Ἐρταῖοι et Ὑρτάκιοι); — le troisième sous la direction de Phaistos : Ματάλιοι, Πολυρήνιοι. On renouvelle des conventions relatives à la libération ou au rachat de gens de condition libre tombés en esclavage et à la restitution des esclaves. Clauses importantes au point de vue juridique, mais parfois obscures (ainsi l. 40 et suiv.; cf. p. 311. Je ne comprends pas l'interprétation de Partsch; la correction de R. est la plus vraisemblable; elle est approuvée par Wilamowitz, p. 93, note 3).

141. Décret faisant droit à une requête de Kios, colonie de Milet qui demandait, en raison de sa situation obérée, la remise des phiales dues par elle au dieu (228?). — 142. Traité d'*isopoliteia* avec la petite ville de *Phygela,* qui maintint parfois son autonomie vis-à-vis de Samos ou d'Éphèse (avant 323?). — 143. Décret de Milet et décret de Séleukeia (Tralles) : octroi réciproque du droit de cité (212/1); clauses restrictives pour les nouveaux citoyens. Noter l. 31 et suiv. : ἐὰν δέ τις πολιτεύηται | παρὰ τόδε τὸ ψήφισμα, εἶναι αὐτὸν ὑπεύθυνον τῆι τε ἐν μολποῖς ἐνστάσει καὶ | τῆι δίκηι τῆς ξενίας κατὰ τοὺς νόμους. — 144. Traité avec une ville inconnue dont le dieu principal semble avoir été Zeus Ὁμοβούλιος. — 145. Fondation d'Eudémos (200/199). — 146. Décret de Milet et de Mylasa : octroi réciproque du droit de cité comme dans n. 143 (209/8).

147. Emprunt contracté pour remédier à la pénurie financière (205/4). Considérant, l. 3 et suiv. : ὅπως τὰ ἐνλείποντα ἐν τῶι ἐνεστῶ|τι ἐνιαυτῶι πορισθῆι δυνατῶς.. μήτε εἰσ|φορᾶς διὰ ταῦτα γενομένης ὑπὸ μηθενὸς μήτε τῶν μισθοφόρων ἀφαι|ρέσεως διὰ τὸ πεπονηκέναι τάς τε κοινὰς καὶ τὰς ἰδίας ἑκάστου προσ|όδους, γεγενημένης ἐπὶ πλείονα ἔτη κατὰ τὴν χώραν ἀφορίας. Les citoyens ou les citoyennes sont invités à verser en leur nom ou au nom d'autres personnes 3,600 drachmes chacun; ils reçoivent en échange une rente de 30 drachmes par mois, soit un intérêt de 10 0/0. La rente est viagère; aussi la plupart des prêts sont-ils faits au nom de mineurs. Un amendement prescrit que celui qui aura fait le versement touchera la rente jusqu'à sa mort, et qu'ensuite la jouissance en reviendra à celui au nom duquel le versement aura été opéré. Des dispositions minutieuses assurent l'intangibilité de la rente. La somme de 3,600 drachmes doit être consignée en deux fois, à cinq mois d'intervalle, aux mains des banquiers publics (οἱ ἐπὶ τῆς δημοσίας τραπέζης, l. 12, ou οἱ τραπεζῖται, l. 15) : 2,000 drachmes la première fois, 1,600 la seconde. Si le versement n'est pas effectué intégralement, l'intéressé perd non seulement son droit à la rente (σιτηρέσιον), mais encore

la portion du capital déjà versée (l. 25 et suiv.). L'opération a produit plus de 23 talents.

148. Traité de paix entre Milet et Magnésie du Méandre (automne 196). Ce texte important a été étudié spécialement par Fr. Mezger, *Inscriptio milesiaca de pace inter Miletos et Magnetes facta* (dissertation de Munich, 1913). La querelle avait éclaté à l'occasion du territoire, toujours contesté, de Myonte. A Milet s'était alliée Hérakleia; à Magnésie, Priène. Les deux dernières cités paraissent avoir eu l'avantage. La paix est conclue par l'intermédiaire des États qui ont participé à la guerre contre Philippe, principalement de Rhodes qui joue dans l'affaire un rôle prépondérant. On procède au partage du domaine disputé; le cours d'eau Hybandos (dont la situation a été déterminée après coup; cf. Wiegand, *Milet*, IV, *Der Latmos*, 3), forme la limite. Nul Milésien ne pourra rien posséder à un titre quelconque dans la partie donnée aux Magnètes (μήτε δι' αὐτῶν, μήτε δι' ἑτέρων, μήτ(ε) ἐν κτ[ήσει], μήτε ἐν δόσει, μήτε ἐν ἀναθέσει, μήτε (ἐν καθιερώσει, μήτε κατ' ἄλλον τρόπ[ο]ν μηθέ[ν]α μηδὲ κατὰ παρεύρεσιν μηδεμίαν); il en est de même pour les Magnètes dans la partie qui échoit aux Milésiens. Aucune des deux villes ne doit fournir un point d'appui (ὁρμητήριον) ni un asile à ceux qui exercent le droit de prise contre l'autre à titre privé. On règlemente le transport en franchise des objets enlevés au cours de la guerre. Reddition des prisonniers; l. 67 et suiv. : τοὺς δὲ ὑπεράγον|τας αἰχμαλώτους τοὺς Μιλησίων χαριζόμενος ὁ δῆμος ὁ Μαγνήτων ἔδωκεν [ἄ]|νευ λύτρου Ῥοδίοις. C'est à Rhodes encore qu'un exemplaire du traité de paix sera conservé jusqu'à ce que les stèles commémoratives auront été gravées.

149. Convention entre Milet et Pidasa, à la suite de quoi la petite cité disparaît dans la grande. Les habitants de Pidasa deviennent citoyens de Milet, eux et leurs femmes, si elles étaient citoyennes de Pisada ou d'une ville grecque. Les Milésiens envoient à Pidasa un phrourarque et une garnison pour entretenir les murs et monter la garde. Les produits du pays seront taxés, après cinq années d'exemption, comme ceux des Milésiens, à l'exception de l'huile qui paie tout de suite les mêmes droits. La plupart des habitants de Pidasa se transportent à Milet où on leur assure des demeures. On construit une route à l'usage de ceux qui possèdent des biens dans la plaine d'Euromos.

150. Convention entre Milet et Hérakleia du Latmos (au plus tôt 175/4; cf. ci-dessus, p. 470). Traité d'alliance défensive qui contient une clause restrictive concernant l'alliance avec les Rhodiens; l. 34 et suiv. : ὑπάρχειν αὐτοῖς εἰς ἅ|παντα τὸν χρόνον τὸν αὐτὸν ἐχθρὸν καὶ φίλον, μηθὲν ὑπεναντίον πρασσόντων τῶν δή|μων τῆι πρὸς Ῥοδίους συμμαχίαι. Certains territoires sont encore contestés; on décide de s'en remettre à des juges pris dans une cité libre, gouvernée démocratiquement. Les esclaves fugitifs seront rendus à leurs maîtres par les soins des magistrats et des ὁροφύλακες, qui sont en quelque sorte des douaniers (cf. l. 90 : τοὺς ἐμ Μιλήτωι τὴν ὠνὴν ἔχοντας τοῦ τέλους, et l. 93-94 : τοὺς ἐν Ἡρακλείαι τὸ ὁροφυλακι|κὸν τέλος ἔχοντας).

152. Deux décrets de Méthymna et un d'Érésos en l'honneur de deux juges milésiens envoyés avec des juges de Samos et d'Aigai pour régler quelque différend entre les deux cités. (Sur ces documents, voir Wilamowitz, 104-106). La date doit être cherchée dans le premier quart du IIe s. Le formulaire donne

quelques indications sur les magistratures et la constitution de Méthymna et d'Érésos. — 152 *a*. Fragment d'un décret rendu par une ville éolienne en l'honneur d'un Milésien, sans doute juge. — 153. Décret de Byzance en l'honneur d'un juge milésien et de son secrétaire (IIe s.). Remarquer l'intitulé : ἐπὶ ἱερομνάμονος Ἑστιαίου (τοῦ) Λατοίου ἐγ | κυρίαι ὑπὲρ στεφάνου δικαστᾶι. — 154. Fragment d'un décret analogue d'Érétrie (IIe s.?). — 155. Début d'un décret d'Apollonia du Rhyndakos en l'honneur de Milet (milieu du IIe s.). Les habitants d'Apollonia ont envoyé une ambassade pour rappeler qu'ils descendent de colons milésiens ; ce qui est reconnu exact. L. 9 et suiv. : Μιλήσιοι... ἐπισκεψάμενοι | τὰς περὶ τούτων ἱστορίας καὶ τἆλλα ἔγγραφα ἀπεκρίθησαν | τὴν πόλιν ἡμῶν ἐπὶ τῆς ἀληθείας γεγενῆσθαι ἄποικον | τῆς ἑαυτῶν πόλεως διαπραξαμένων τῶν προγόνων, | καθ' οὓς καιροὺς ἐκπέμψαντες στράτευμα καὶ εἰς τοὺς | [κ]ατὰ τὸν Ἑλλήσποντον καὶ τὴν Προποντίδα τόπους | κρατήσαντες δόρατ[ι] τῶν ἐνοικούντων βαρβάρων κατώ : κισαν τάς τε ἄλλας Ἑλληνίδας πόλεις καὶ τὴν ἡμετέραν καθηγησαμένου τῆς στρατείας Ἀπόλλωνος Διδυμέως.

156. Lettre de l'empereur Claude aux artistes dionysiaques pour leur confirmer les droits et privilèges accordés par ses prédécesseurs (48 ap. J.-C.).

Parmi les dédicaces inédites, beaucoup émanent de stéphanéphores ou s'adressent à des stéphanores. — 162 et 163. Signatures du sculpteur Διονυσιαλῆς Ἀττίνου (Paus., VI, 17, 1). — 164. Le texte très défectueux de cette inscription métrique a été corrigé par Wilamowitz, p. 108 et par R. lui-même, *Hermes*, 1914, 314-315. — 168 et 171. Dédicaces de deux personnages en l'honneur de leur mère, qui est dite βουλαχήσασα ; R. corrige, les deux fois, βουλα(ρ)γήσασα ; mais W., p. 106, établit un rapport entre ce mot et la βοηγία de Didymes. — 172. Παυσανίας Μητροδώρου (stéphanéphore en 78/7 | προνοήσας τῆς οἰκοδο[μίας τῶν τειχῶν | Φωσφόρωι (Hékate, selon Hiller?). — 173. Les Milésiens à Μᾶρκος Πούπιος Μάρκου υἱὸς Πείσων Φρούγι, πρεσβευτὴς Ῥωμαίων, patron de la cité. Ce personnage est légat de Pompée pendant la troisième guerre contre Mithridate ; l'inscription daterait de la fin de 63, époque où la panégyrie de Didymes fut rétablie sans doute par Pompée et son lieutenant.

P. 409-410. Wiegand publie une inscription de Didymes rappelant (l. 14-15 qu'un stéphanéphore Δημήτριος Γλαύκου a élevé deux statues : τὸν Ἀπόλλωνα τὸν | Δελφείνιον καὶ τὸν Αἰθίοπα τὸν χαλκῆν. La statue d'Apollon aurait été placée dans un bâtiment circulaire (exèdre remaniée), occupant le milieu de la cour du Delphinion ; elle aurait été dédiée entre 184 et 89.

Didymes. — Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, III, 40-43, n. 21. Dans l'inscr. *OGIS*, 225 (achat d'un domaine par Laodiké) il est prescrit que certaines sommes doivent être versées εἰς τὸ κατὰ στρατείαν γαζοφυλάκιον, selon la traduction ordinaire, au trésor de l'armée. Mais γαζοφυλάκιον désigne un bâtiment dans un lieu fortifié ; κατὰ doit avoir ici un sens local et dans ΣΤΡΑΤΕΙΑΝ il faut chercher un nom de lieu, soit Στρατ(ονίκ)ειαν, soit plutôt κατ' Ἀδράστειαν. L'Ἀδραστείας ὄρος était une montagne avec un sanctuaire d'Adrasteia, au sud de Kyzique. W. rapproche l'inscr. *Sylloge*, 477 (*IG*, IX 1, 693), laquelle provient de Crète, comme l'a reconnu Th. Reinach : don de vignobles ἐν τῶι πεδίωι κατὰ βαθεῖαν ; c'est un nom propre, Βάθειαν.

Didymes. — H. Grégoire, *Mélanges Holleaux*, p. 81-91 : *Les chrétiens et l'oracle*

de Didymes. Une inscription, dédaignée jusqu'à présent *CIG*, II, *add.*, n. 2883[d], serait « un document de premier ordre sur l'histoire des persécutions ». Elle rappellerait que l'oracle de Didymes prescrivit, sous le règne de Dioclétien et de Galère, d'arrêter par des mesures violentes l'expansion de la religion chrétienne. G. avoue que sa restauration est un peu « romancée ». Il faut convenir que la méthode dont il nous donne un ingénieux spécimen aboutirait à ériger en documents d'inestimable valeur la plupart des innombrables *quisquiliae* qui encombrent les recueils épigraphiques. Dans le fragment dont il s'occupe et qui n'est connu que par une mauvaise copie du Grec Cocconis, on peut douter qu'il soit même question des chrétiens : on y louait un prophète d'Apollon Didyméen et selon toute vraisemblance, il faut compléter à la l. 4 : [εὐ]χρηστίαν.

Carie. — *Nysa ad Maeandrum*. — H. v. Gaertringen, *Ergänzungsheft Arch. Jahrb.*, X (1913), appendice, p. 62-69, publie trois frg. inscrits appartenant à un pilastre du Ploutonion d'Acharaka (*a* = *BCH*, 1887, 347, n. 3; *b* = *ibid.*, 1890, 224, n. 1; *c* inédit). Il en rapproche *CIG*, 2943. En 1 av. J.-C. un bourgeois de Nysa reconstitua les ἱερὰ γράμματα περὶ τῶν θεῶν καὶ τῆς ἀσυλίας αὐτῶν καὶ τῆ|ς| ἱκεσίας καὶ τῆς περὶ τὸ ἱερὸν ἀτ[ε]λείας. Nous en avons conservé, selon H. : 1° les débris d'une lettre du roi Séleukos I et d'Antiochos à Sopatros (?), sans doute gouverneur de Carie (281). Nysa s'appelait encore Athymbra. 2° les débris d'une lettre d'Antiochos III à la βουλή et au peuple de Nysa. Discussion sur l'époque où ce nom fut adopté (sous Antiochos Soter, selon H.).

Alinda. — Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, III, 43-48, n. 22. Restitue le frg. de décret honorifique publié par Cousin et Deschamps, *BCH*, 1894, 39.

Pisidie. — *Andeda*. — J. Sundwall, *Jahresh.*, 1913, *Beibl.* 273-276. Découvre dans une inscr. publiée par Woodward, *BSA*, XVI, 123 et suiv., le nom d'un proconsul de la province de Lycie-Pamphylie, Vindicianus (milieu IIIe s.).

Cilicie. — *Mopsuestia*. — Linton Smith et Tod, *Ann. Arch. a. Anthr.*, IV (cf. ci-dessus *Galatie*), n. 27 : Τὴν ὁμόνοιαν | Μοψεατῶν καὶ Ἀνα|ζαρβέων Κλαυδιανὸς | Κύρου, θέσει δὲ Θαυμάστου (ou Θαυμασίου?) | τὴν ἐξ ὑποσχέσεως.

SYRIE ET PALESTINE

Thautia (ou *Thainata?* Umm-Idj-Djimâl). — E. Littmann, D. Magie Jr. et Duane Reed Stuart, *Exp. Syria* (ci-dessus, p. 442), publient 291 inscr. de cette cité dont l'identification est incertaine; elles sont numérotées de 232-522 (n. 232-236 sont des inscr. latines). — 238[1] (= Littmann, *Florilegium Vogué*, 1909) : Ἡ στήλη αὕτη Φέρου Σολλεου | τροφεὺς Γαδι|μάθου, βασιλεὺς | Θανουτηνῶν. Ce roi Gadimath fut l'ennemi de Zénobie. Le texte nabatéen de cette inscr. est donné par E. Littmann dans le même ouvrage (*Division IV, Section A*, n. 41). — 239. Θεῷ Σόλμ|ῳ Σαρειδος | Λουειδου εὐ|[σεβ]ῶν ἀνέθηκεν. Ce texte tend à justifier une hypothèse de C.-Ganneau, selon laquelle il existait un dieu Ṣelem ou Ṣalm. — 241. Διὶ ἁγί|ῳ ἐπη|κόῳ... — 256. En faveur de la faction des Bleus; cf. n. 266. — 271. Frg. d'une déd. en l'honneur de Gordien III. — 274 et suiv. Funéraires; beaucoup de noms curieux. N. 284, discussion de l'énigmatique ββ que l'on rencontre sur une dizaine d'inscr. de Syrie; il faudrait interpréter βουλευτὴς Βοστρηνῶν; cf. n. 343 et 344 où on lit ββ τῶν πρώτων.

Bostra. — Les mêmes savants ont rassemblé 78 inscr. de cette ville, numérotées de 523-600 (n. 523-545, latines). Je signale seulement n. 558, déd. où C.-Ganneau a découvert le nom de Zeus Σαφαθηνός (le dieu de Ṣafa).

Abila. — E. Schwyzer, *Rh. Mus.*, 1913, 634, publie avec une photogr. l'inscr. nouvelle, où est mentionné Lysanias, tétrarque d'Abilène (cf. *Rev. Bibl.*, 1912, 533-541). S., qui ne connaît point la publication de Savignac, donne à tort ce document non point comme un double de *OGIS*, 606, mais comme l'exemplaire même, lu jadis incomplètement.

Palestine. — F. Bleckmann, *Zschr. f. deutsch. Palästina-Vereins*, 1913, 219-240, donne un *Bericht über griech. u. lat. Epigraphik für 1910-1912* (Il sera désormais annuel). Ce Bulletin est ainsi divisé : 1° Inscr. historiques au sens restreint du mot; 2° inscr. se rapportant à des villes hellénistiques; 3° inscr. byzantines; 4° funéraires et diverses.

G. Dalman, *ibid.*, 249-265, publie 32 inscr. provenant de la région transjordanienne. — 1. Borne séparant ἄγρους κωμ(ῶν) Σαρισῶν καὶ Βερνίκης, élevée φροντίδι Ἐλίου Στάτου διασημοτάτου (ἡγεμόνος), sous Dioclétien et Maximien (293-305). — 15. Déd. en l'honneur de l'empereur Domitius Aurelianus Pius Felix (270-275). — 24. Déd. à Hadrien par un citoyen d'Antioche du Chrysoroas (130). — Voir quelques corrections de Brünnow, *ibid.*, 1914, 151-152.

CYPRE

Kition. — L. Meister, *Rh. Mus.*, 1913, 309-310 : *Zu den Kyprischen Alphabetinschr.* Le thiase dit Σοαντείων ὁ θίασος τῆς Ἀρτέμιδος (Le Bas-W., 2725) comprendrait les habitants de la ville cappadocienne de Σόανδα (ethn. Σοανδεύς, d'où le gen. Σοανδείων pour Σοανδέων ?), attachés au culte orgiastique de Mâ, identifiée avec Artémis.

Salamis. — *Ibid.*, 310-312. Dans *Inscr. Brit. Mus.*, II, n. 382, compléter : Νικόδημος ὁ Α[ἴ]θο βοὸς ἱερὸν | τὸ Κρ̄ετ̄ενεος. Ce serait le Zeus d'Atabyris de Rhodes, vénéré sous la forme d'un taureau (?).

ÉGYPTE ET CYRÉNAIQUE

Alexandrie. — P. M. Meyer, *Berl. Phil. Voch.*, 1913, 737-742, donne un important c.-r. du recueil de Breccia (*Cat. Mus. Alex., Iscrizioni greche e latine*), signalé dans le dernier *Bulletin*.

Un frg. publié dans ce recueil (n. 164) a suscité la curiosité. C'est le début d'un décret. Ad. Wilhelm, l'avait naguère revendiqué pour Rhodes (*Beitr.*, 323-324). G. Plaumann, *Berl. Phil. Woch.*, 1913, 639-640 et *Klio*, 1913, 485-490, essaie de démontrer qu'il appartient à Alexandrie et tire de cette hypothèse d'importantes conclusions. La ville aurait eu son autonomie sous les premiers Ptolémées avec une constitution analogue à celle de Ptolémaïs et des cités rhodiennes. Le prêtre éponyme serait préposé au culte municipal d'Alexandre, tandis que le culte national du roi-fondateur était assuré par un prêtre, fonctionnaire royal. — W. complète ainsi les l. 1-3 : ἐφ' ἱερέως Διοτέλους, Τε[λ... τοῦ |

Ἀπο]λλοδώρου γραμματε[ύοντος τῆς βουλῆς] | πρυτανέων τῶν σὺν Σωσ.... P. écrit : ἐφ' ἱερέως Διοτέλους Τε.....,| Ἀπο]λλοδώρου γραμματέ ως τῆς βουλῆς] κτλ. Mais, si l'on admettait le génitif Διοτέλου (à Athènes, dès le IVe s. on trouve Εὐτέλου, au IIIe Δημοτέλου; cf. Kirchner, *Pros. att.*, 6003, 9157), on pourrait compléter : ἐφ' ἱερέως Διοτέλου, στε φανηφόρου δὲ | Ἀπο]λλοδώρου, γραμματέ[ως δὲ τοῦ δεῖνα] κτλ. Cette indication aidera peut-être de plus habiles à déterminer la provenance exacte de ce texte.

Seymour de Ricci, *R. Ép.*, 1913, 141-152. Publie 20 inscr. grecques d'Égypte, la plupart funéraires, rassemblées par W. Weissbrodt à Braunsberg (je déduis le n. 1 qui provient d'Alexandreia Troas ; voir ci-dessus ; sur le n. 4, cf. *addenda*, p. 427 et P. Roussel, *REA*, 1914, 349). — P. 153-164 : 24 inscr. de même origine, conservées à Saint-Pétersbourg. — 1. Double de *OGIS*, 82, hormis que la déd. est faite au couple royal et à Dionysos. — 2. Copie inintelligible et certainement défectueuse. — 21. Ἀρσινόη: | Φιλαδέλφω: | Τιμὼ ἡ ἱέρεια.

Pelouse. — J. Clédat, *Ann. Serv. Ant.*, 1913, 79-85. Fait connaître deux épistyles appartenant à un sanctuaire dédié, comme il semble, à Zeus Kasios (je ne comprends pas la lecture de la l. 2 ; ne s'agit-il point d'un personnage qui porte le *nomen* Κάσιος?). L'édifice, distinct du sanctuaire exploré par Clédat à 15 km. de Pelouse, daterait de l'époque d'Antonin.

Bubastis. — F. Cumont, *Musée du Cinquantenaire*, n. 146. Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου | καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας | θεῶν φιλομητόρων | Ἀστερία καὶ Τιμάριον οἱ | Σωτίωνος τοῦ ἀρχισωματο|φύλακος καὶ στρατηγοῦ | θυγατέρες Βουβάστε[ι] (ép. de Ptol. VI, entre 163 et 146). Cette dédicace a été achetée au Caire, mais doit être rapprochée d'autres qui proviennent de *Bubastis*; cf. Preisigke, *Sammelbuch*, n. 438, 1107, 1162.

Evhemeria (Kasr el Banat du Fayoum). — G. Arvanitakis, *Bull. Inst. égypt.*, VI, 170 et suiv. Publie la requête présentée par Ἀπολλοφάνης Βίωνος Ἀντιοχεὺς τῶν α' φίλων καὶ χιλιάρχων λογχοφόρων; il demande le droit d'asile pour un vieux sanctuaire, situé ἐν Εὐημερίᾳ κώμῃ τοῦ Ἀρσινοήτου τῆς Θεμίστου μερίδος et consacré aux dieux Crocodiles ἱερὸν Ψόσνυαυτος καὶ Πνεφέροτος καὶ Σόξιτος θεῶν Κροκοδείλων. La requête est adressée βασιλεῖ Πτολεμαίῳ (Ptolémée XIII Aulète) καὶ βασιλίσσῃ Κλεοπάτρᾳ τῇ καὶ Τρυφαίνῃ θεοῖς φιλοπάτοις καὶ φιλαδέλφοις. L'apostille gravée sous la requête indique la 12e année du règne (70/69) ; je ne devine point ce qui se cache sous la lecture : ἐπὶ Λεσώνου Ἁρμωδίου τοῦ Ἀσκλη]πιάδου Μακεδόνος τῶν κατοίκων ἱππέων (l. 29-30). — Il faut rapprocher de ce document *OGIS*, 736, comme l'a vu A. même κοινὸς γραμματεύς, Πτολεμαῖος Διδύμου : requête, émanant peut-être du même personnage, où sont demandés des privilèges pour un nouveau sanctuaire, μενούσης καὶ τῆς παρὰ τῶν πλησίων ἱερῶν συκκεχ]ωρ]ημένης (année 13 de Ptolémée XIII = 69/8; A. donne une autre date pour des raisons qui ne soutiennent point l'examen).

G. Lefebvre, *Ann. Serv. Ant.*, 1913, 87-108. Publie une série d'inscr. de l'Égypte gréco-romaine, la plupart du Fayoum (la numérotation fait suite à la série parue, *ibid.*, 1908 et 1910). — *Theadelphia* : 15. Déd. de rédaction obscure; selon L., sous Domitien (année 93), un sanctuaire de la déesse Sachypsis appartenant à la confrérie fondée par le très regretté Harthotès (τόπος πολιτεύ]ματος Ἁρθώτου | μεγάλου μακαρί]του θεᾶς μεγίσ]της Σαχύψεως] a été réédifié par les soins

d'Abdon, président de l'association. Σαχύψις (= Σασύψις) est une épithète d'Isis, de sens douteux. — 16. Linteau en bois d'un naos dédié Ἴσιδι Σασύψ[ε]ι. — 17. Déd. aux Dioskures Sauveurs et Epiphanes. — *Philadelphia* : 18. Stèle gréco-égyptienne représentant Anoubis avec la déd. : ὑπὲρ Ἀπολλωνίου | καὶ Ζήνωνος | Πασῶς κυνοβοσκὸς | Ἀνούβι εὐχήν. L. veut sans raison corriger κυνοβοσκός en χηνοβοσκός : cf. Wilcken, *Arch. Pap. Forsch.*, VI, 222, qui a rapproché le texte essentiel de Strabon, XVII, 812, sur Κυνῶν πόλις. — 19. Déd. d'un autel avec τὰ συνκύροντα πάντα à Némésis (59 ap. J.-C.). — 21. Déd. à Déméter et Koré θεαῖς μεγίσταις. — *Evhemeria* : 22. Déd. (ὑπ)ὲρ βασιλέως Πτολεμαί[ου | κα]ὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρα[ς] | θεῶν ἐπιφανῶν (Ptol. V et Cléopâtre I, 193-180). — *Tebtunis* : 23. Déd. d'un Isieion par un ilarque (règne de Ptol. XIII, 78-57). — *Crocodilopolis* (?) : 25. Πατροπάτορι Σαράπ[ιδι] (sous Tibère ou Claude).

Karnak : 25. Graffite de la Salle hypostyle : proskynème des péanistes du grand Sarapis et du dieu Auguste à tous les dieux de Diospolis. Les péanistes dépendraient du Sarapieion de Memphis et d'Alexandrie.

Denderah : 26. Mention du stratège Tryphon : cf. *OGIS*, 659. — 27. Mention d'un épistratège dont le patronymique est Nikanôr. — Photog. de *OGIS*, 663. Lire au début ὑπὲρ τῆς [Τιβερίου...]...εἰρή[ν]ης.

— G. C. Edgar, *Arch. Anz.*, 1913, 238. Signale la découverte à Denderah d'une table à offrandes égyptienne avec inscr. grecque : Ἁρβάκτ[ει κ]αὶ τοῖς ἄλλοις το[ῖς] ἐν... | ..[θ]εοῖς Ἡρώιδης τῶν διαδόχω[ν κα]ὶ ἡγεμὼν ἐπ' ἀνδρῶν καὶ ἐπ[ίτροπος] | τῶν μετάλλων..... Ce personnage (*one Herodes*, dit E.) est évidemment Ἡ. Δημοφῶντος Περγαμηνός, bien connu (*OGIS*, 111 et 130); l. 1, p. être ἐν[τεμενίοις].

— G. Lefebvre, *Ann. Serv. Ant.*, 1913, 5-18 : *A travers la Moyenne Égypte. Documents et notes*, § IX et X (suite de *Ann.*, 1912, 81-94). Le § 9, qui seul nous intéresse, donne une éd. plus correcte de *OGIS*, 702 (peu de changement) : déd. du temple d'Aminébis de la grande Oasis. Un graffite, dans une des chapelles de la nécropole chrétienne d'El-Bagaouât, donne le nom grec de la ville, Ἥβις. On sait qu'Aménébis = Amon de Hib.

Hérakléopolis (Hénassiyé-el-Médiné). — G. Lefebvre, *Mél. Holleaux*, 103-113 : *Le dernier décret des Lagides*. Publie une stèle contenant : 1° Une lettre d'envoi (χρηματισμός) au stratège de l'Hérakléopolite (l. 1-10). — 2° Une ordonnance (πρόσταγμα) émanant de la reine Cléopâtre et de son fils Ptolémée XVI Césarion et adressée à un certain Théon, peut-être le diœcète d'Égypte. Elle prescrit que les gens d'Alexandrie qui ont des cultures dans la χώρα ne sont astreints qu'aux redevances proprement royales (τὰ γνήσια βασιλικά), mais dispensés des taxes supplémentaires dites ἐπιγραφή et στέφανος ainsi que de l'impôt rural (μερισμοί).

Abydos. — G. Lefebvre, *CRAI*, 1913, 466-468. Fait connaître quelques graffites découverts dans les parties récemment déblayées du sanctuaire. Le plus curieux est celui d'un Démétrios, fils de Théon, qui, venu le 25 octobre 147 pour demander d'une manière générale des ἀγαθά, revint le lendemain pour demander la santé (ὁ αὐτὸς πάρειμι τοὺς θεοὺς αἰτούμενος | ἄνοσον παρασχεῖν σῶμα μέχρις οὗ ζώσω).

F. H. Marshall, *JHS*, 1913, 83-86. Publie un moule en calcaire à deux faces du Musée Britannique (provenance égyptienne ?). Sur un côté la déesse Elpis avec l'inscr. : ἔχω ἐλπίδας καλάς ; sur l'autre la gryps Némésis : Νέμεσις (Ν)ικέα = Νικαία, selon la conjecture de P. Perdrizet.

Cyrénaïque. — D. M. Robinson, *AJA*, 1913, 157-200; 504-505. Publie 115 inscr. dont les copies ont été faites par Herbert Fletches de Cou (assassiné au cours de sa mission), par R. Norton et O. Bates. Funéraires et frg. très incomplets. — 11. Stèle d'une femme morte en couches, avec inscr. métrique dont les vers sont assez agréables. R. lit ainsi les deux premiers :

Τὴν διτόκον μονόπαιδα θε ί ῃ Σικέλην ὅδε Πλαύταν
νούσῳ καὶ τοκέτῳ τύμβος ἔχει φθιμένην

L'hypothèse d'un affaiblissement de ει en ε dans θε ί ῃ (p. 504) n'est point satisfaisante ; il faut lire :

Τὴν διτόκον μονόπαιδα θεῇσ' ἴκελην κτλ.

43. Ταχακλεῦς. — 47. Εὐαγόρας Ἀμωμήτω. — 48. Κυρβασιὰς Πράτιος. — 104. Malédiction d'ép. chrétienne contre ceux qui lèseront un sanctuaire. — A la suite p. 193-200, quelques corrections aux inscr. *CIG*, 5129 et suiv.

ITALIE

Naples. — A. Maiuri, *Studi Romani*, 1913, 21-36. Publie, après D. Mallardo (*Mem. acad. arch. Napoli*, 1913, 150-175), une inscr. relative à une phratrie napolitaine célébrant le culte d'Artémis (194 ap. J.-C.). 1° Décret des confrères Ἀρτεμεισίων φρητόρες) en l'honneur de Μουνάτιος Ἰλαριανός qui a orné magnifiquement leur οἶκος, a construit un temple à Artemis ἧς ἐστιν ἐπώνυμος ἡ φρατρία. On décerne des statues à lui-même et à son fils décédé, Μάριος Οὔηρος ἥρως et on lui concède encore d'autres privilèges. — 2° Réponse de Μουνάτιος en grec et en latin. Il n'accepte, avec modestie, qu'une partie des honneurs qu'on lui confère. Notons dans l'intitulé, l. 4, la construction γραφομένων παρῆσαν que Maiuri croit locale, mais qu'on rencontre en fait dans plusieurs sénatus-consultes. — Ad. Reinach, *R. Ép.*, 1913, 239-242, a donné la traduction de ce texte. — A. de Marchi, *Studi Rom.*, 1913, 326-328, tente l'explication d'un passage difficile : parmi les privilèges accordés à Μουνάτιος est le suivant, l. 23-24 : προσφέρειν δὲ αὐτῶι καὶ πεντήκοντα | χώρας ὁλοκλήρους καὶ κεχαλκολογηκότων ἐν τῆι φρατρίᾳ προῖκα. Il ne s'agirait point comme on l'a cru, de terrain, mesuré en χώρας (que le texte latin rend par *choras*), mais de places que Munatius pourrait concéder gratuitement de manière à accroître le nombre des adhérents (l. 26-27 : ὡς ...τῷ πλήθει τῶν νεμόντων εὐξῆσθαι τὴν φρατρίαν ; ces places dites ὁλόκληροι correspondraient à une division particulière de la phratrie; ce serait des places d'ex-trésoriers (κεχαλκολογηκότων) avec privilèges spéciaux. Il reste à expliquer pourquoi dans le texte latin on a adopté le mot grec au lieu de traduire par *loca*.

Cumes. — *Not. Scavi*, 1913, 185. Manche de strigile en bronze avec l'inscr. Σωγένης, écrite à rebours (IIIe s.). Trois autres strigiles, une de Rhodes, deux de Préneste, portent ce nom.

Sardaigne. — Taramulli, *Not. Scavi*, 1913, 89-92 et Comparetti, *ibid.*, 423. Inscr. fun. qui serait partie en vers, partie en prose, trouvée près d'Iglesias. Elle est dédiée à une femme par un Dionysios qui était à la fois son affranchi et son mari.

P. Roussel.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE ADMINISTRATIVE ET ACTES DE L'ASSOCIATION

Pages.

Statuts de l'Association I
Souscription permanente pour l'illustration de la *Revue* IV
La médaille de l'Association V
Membres fondateurs de l'Association VI
Souscriptions exceptionnelles pour les *Monuments grecs* et l'illustration de la *Revue* VII
Membres fondateurs pour les *Monuments grecs* et pour l'illustration de la *Revue* VIII
Anciens présidents de l'Association IX
Membres du Bureau pour 1914-1915 X
Membres du Comité pour 1914-1915 X
Commission administrative X
Commission de publication X
Membres donateurs XI
Liste générale des membres au 1er octobre 1914 XX
Sociétés et écoles correspondantes XXXVIII
Périodiques échangés avec la *Revue* XXXIX
Prix décernés dans les concours de l'Association XL
Actes de l'Association XLVI
Assemblée générale du 7 mai 1914 LVIII
Allocution de M. Etienne Michon, président LVIII
Rapport de M. Paul Mazon, secrétaire LXVI
Rapport du trésorier LXXXI

PARTIE LITTÉRAIRE

Boucher (Arthur) ..... Εἰς et ἐπί, termes tactiques 369
Bréhier (Émile) ..... Posidonius d'Apamée, théoricien de la géométrie 44

DEONNA (W.)..... Une erreur de dessin sur une coupe du musée de Genève..... 59
DUFOUR (Médéric)..... Notes de synonymique..... 130
ESPINAS..... L'art économique dans Platon..... 105, 236
GREIF (Francisque)..... Études sur la musique antique, III..... 1
LACROIX (M.) et GLOTZ (G.). Suite aux notes sur les comptes de Délos.... 138
MORIN-JEAN..... Représentation d'animaux marins sur les vases italiotes du musée de Naples..... 144
NAVARRE (O.)..... Théophraste et La Bruyère..... 384
PATON (W. R.)..... Quatre passages des *Troyennes* d'Euripide.... 35
PERDRIZET Paul ..... ΥΓΙΑ, ΖΩΗ, ΧΑΡΑ..... 266
WALTZ (Pierre)..... Note sur Thucydide, II, 49..... 39
— ..... Note sur la *Théogonie*..... 230

VARIÉTÉS

ΒΕΗΣ (Νίκος Α.)..... Note supplémentaire sur les manuscrits grecs datés du IXe siècle..... 70

CHRONIQUE

DE RIDDER (A.)..... Bulletin archéologique..... 281
RICCI (Seymour de)..... Bulletin papyrologique..... 153
ROUSSEL (Pierre)..... Bulletin épigraphique..... 441
Correspondance..... 103

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages déposés au Bureau de la *Revue*..... 97, 363

TABLE DES COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

ALBRECHT (Fr.)..... *Galeni libellus an in arteriis natura sanguis contineatur* (P. Boudreaux)..... 71
ALEMANY Y BOLUFER..... *Sophocles*, *Electra* (G. Leroux)..... 330
ALMAS..... Αἱ ἱστορικαὶ περιπέτειαι τῆς Μακεδονίας (M. T.). 326
ALY (W.)..... *Hesiods Theogonie* (P. Waltz)..... 327
ANRICH (G.)..... *Hagios Nikolaos*, t. I (A. Puech)..... 328
ARNIM (H. von)..... *Supplementum Euripideum* (A. Puech).. 328
BANQUÉ Y FALIU (J.)..... *Himnos homéricos* (G. Leroux)..... 329

Barjau y Pons (Fr.) et Luis de Léon y Maragall. *Pindaro, Las Olimpicas, oda primera* (G. Leroux) 330
Baumgarten (Fr.), Poland (Fr.) et Wagner (R.), *Die hellenistich-römische Kultur* (G. Glotz) 330
Bevan (E.) ..... *Stoics and Sceptics* (E. Bréhier) 331
Boisacq (E.) ..... *Dictionnaire étymologique de la langue grecque* (J. Vendryes) 332
Boll (Fr.) ..... *Die Lebensalter* (L. Méridier) 334
Calhoun (J. M.) ..... *Athenian Clubs in Politics and Litigation* (L. Méridier) 335
Ceretelli (Gr.) et Sobolevsky (S.). *Exempla codicum græcorum*, t. I (P. Boudreaux) 72
Clemen (C.) ..... *Der Einfluss der Mysterienreligionen auf das älteste Christentum* (Ch. Guignebert) 337
Corbellini (C.) ..... *Gli eroi argivi della Boiotia. — Gli eroi del ciclo eracleo* (A. P.) 191
Cumont (Fr.) ..... *Les Mystères de Mithra*, 3e éd. (R. Pousse) 338
Déchelette (J.) ..... *Manuel d'archéologie préhistorique*, t. II (G. Glotz) 72
Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, fasc. 46, 47, 48 (A. P.) .. 74 et 339
Diehl (E.) ..... *Supplementum Sophocleum* (A. Puech) 328
Drerup (E.) ..... *Das fünfte Buch der Ilias* (M. Croiset) 339
Earle (M. L.) ..... *Classical Papers* (A. Puech) 191
Ehrlich (H.) ..... *Natur der griechischer Betonung* (A. Cuny) 74
Entz (G.) ..... *Pessimismus und Weltflucht bei Platon* (H. Alline) 192
Favis (B. J.) ..... Γλωσσικαὶ ἐπισκέψεις ἀναφερόμεναι εἰς τὸ ἰδίωμα Αὐλωναρίου καὶ Κονιστρῶν (H. Pernot) 195
Fitz Hugh (Th.) ..... *Indoeuropean Rhythm* (J. Vendryes) 196
Garbin (A. G.) ..... *Apologia de Sócrates por Jenofonte* (G. Leroux) 330
Gordon (G. S.) ..... *English Literature and the Classics* (L. Cazamian) 191
Geographisches Jahrbuch, t. XXXIV (C. Sourdille) 197
Greek Literature. A Series of Lectures at Columbia University (A. Puech) 196
Heinevetter (Fr.) ..... *Würfel-und Buchtabenorakel* (L. Méridier) 341
Heyse (Max) ..... *Die handschriftliche Ueberlieferung der Reden des Æschines. I. Theil* (H. Lebègue) 200
Hill (G. Fr.) ..... *Catalogue of the greek coins of Phœnicia in the British Museum* (T. R.) 342
Hirt (H.) ..... *Handbuch der griechischen Laut-und Formenlehre* (J. Vendryes) 201
Jaeger (W. W.) ..... *Entstehungsgeschichte der Metaphysik des Aristoteles* (A. Rivaud) 202
Jander (K.) ..... *Oratorum et rhetorum græcorum fragmenta nuper reperta* (A. Puech) 343

KIECKERS (E.) ..... *Die Stellung des Verbs* (J. Vendryes) 79
KUIPER (K.) ..... *Ad Satyri fragmentum de vita Euripidis adnotationes duæ* (A. P.) 343
LAURAND (L.) ..... *A propos d'Homère* (A. d'Alès) 343
LEEUWEN (J. van) ..... *Homeri carmina, Ilias I-XII* (A. Puech) 205
LEGRAND (E.) ..... *Bibliographie albanaise* (P. B.) 80
LEROUX (G.) ..... *Lagynos* (E. Pottier) 344
LOMMEL (H.) ..... *Indogermanische Femininbildungen* (J. Vendryes) 80
MAGNIEN (V.) ..... *Le futur grec* (J. Brenous) 346
MARGOLIOUTH (D. S.) ..... *The Poetics of Aristotle* (O. Navarre) 81
MASPERO (J.) ..... *Papyrus grecs d'époque byzantine* (A. Jacob et Ch. Diehl) ..... 88 et 207
— ..... *Organisation militaire de l'Égypte byzantine* (Ch. Diehl) 207
MAURICE (J.) ..... *Numismatique constantinienne*, t. III (P. Bordeaux) 209
MENDEL (E.) ..... *Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines des Musées impériaux ottomans*, t. I (E. Pottier) 211
MEYER (E.) ..... *Histoire de l'antiquité*, t. I, trad. DAVID (P. Lavedan) 213
NIHARD (R.) ..... *Le problème des « Bacchantes » d'Euripide* (G. Dalmeyda) 214
OLYMPIOS (J.) ..... Ἡ φιλοσοφία τοῦ Πλάτωνος, t. I (L. Robin) 352
PALAMAS (K.) ..... Ἡ Πολιτεία καὶ ἡ Μοναξιά (E. Clément) 355
PARTSCH (J.) ..... *Das Aristoteles Buch « Ueber das Steigen des Nil »* (T. R.) 90
Patrologiæ Migne. Series græca. Indices digessit F. CAVALLERA (P. Boudreaux) 216
PERDRIZET (P.) ..... *Bronzes grecs d'Égypte de la collection Fouquet* (E. Pottier) 90
PHILOSTRATUS ..... *The life of Apollonius of Tyana, the Epistles of Apollonius and the treatise of Eusebius*, transl. F. C. CONYBEARE (A. P.) 217
PORIÒTIS (N.) ..... Ῥοδόπη (H. Pernot) 357
PREISIGKE (Fr.) ..... *Sammelbuch griechischer Urkunden aus Ægypten* (J. Lesquier) 358
PRITTWITZ-GAFRON (E. von) *Das Sprichwort im griechischen Epigramm* (A. P.) 217
RAMBAUD (A.) ..... *Études sur l'histoire byzantine* (L. Bréhier) ... 217
REINACH (S.) ..... *Répertoire des reliefs grecs et romains*, t. III (A. De Ridder) 218
ROBBINS (Fr. E.) ..... *The hexaemeral Literature* (A. Puech) 219
ROBERT (C.) ..... *Zu den Epitrepontes des Menander* (A. Puech). 220
ROBIN (L.) ..... *Platon et la science sociale* (E. Bréhier) 359

Santorinéos (N.)..... Ἀγριολούλουδα (E. Clément)..... 92
— ..... Ἱστορίες τοῦ Πελάγου καὶ τῆς Ἀκρογιαλιᾶς (E. Clément)..... 92
Ségala y Estalella (L.). *Hesido. La Teogonia* (G. Leroux)..... 330
Staehlin (R.)..... *Das Motiv der Mantik in antiken Drama* (L. Méridier)..... 221
Tafrali (O.)..... *Thessalonique au* XIVe *siècle* (Ch. Diehl)..... 223
— ..... *Topographie de Thessalonique* (Ch. Diehl)..... 224
— ..... *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie byzantine* (J. Ebersolt)..... 360
Textes et documents pour l'étude historique du christianisme. IV. *Le Pasteur d'Hermas*, trad. A. Lelong (A. Puech).. 223
Thomas (E.)..... *Lateinische und griechische Sprachgeschichte* (J. Vendryes)..... 224
Tsopotos (D. K.)..... Γῆ καὶ Γεωργοὶ τῆς Θεσσαλίας κατὰ τὴν Τουρκοκρατίαν (A. Andréadès)..... 93
Wackernagel (J.)..... *Ueber einige antike Anredeformen* (J. Vendryes). 225
Waltz (A. et P.)..... *Grecs et Latins* (J. Petitjean)..... 225
Wellnhofer (M)..... *Johannes Apokaukos* (J. Maspero)..... 226
White (J. W.)..... *The verse of greek comedy* (P. Masqueray).... 361
Zehetmair (A.)..... *De appellationibus honorificis in papyris græcis* (J. Lesquier)..... 362
Zorell (Fr.)..... *Novi Testamenti lexicon graecum* (A. d'Alès).. 94

Bon à tirer donné le 7 mai 1915.

Le rédacteur en chef, Gustave Glotz.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon.

DF
10
R4
t.27

Revue des études grecques

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY